Les sermons d'Arnoul de Lisieux

Audry Bettant

▶ **To cite this version:**

Audry Bettant. Les sermons d'Arnoul de Lisieux. Sciences de l'Homme et Société. Ecole nationale des chartes, 2005. Français. hal-04082023

HAL Id: hal-04082023
https://enc.hal.science/hal-04082023

Submitted on 26 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

E C O L E N A T I O N A L E D E S C H A R T E S

Audry Bettant

licencié ès lettres

LES SERMONS D'ARNOUL DE LISIEUX

TOME PREMIER

Thèse
pour le diplôme d'archiviste paléographe

2005

Remerciements

Deo gratias.

Je remercie tout particulièrement ma directrice, madame Bourgain, qui m'a donné ce sujet, et a suivi mon travail pendant cette année, se rendant toujours disponible pour prodiguer ses conseils et ses suggestions.

Ma gratitude va également à tous ceux qui m'ont aidé dans cette édition, notamment le père Patrice Sicard, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Victor, pour ses conseils avisés en matière d'ecdotique.

Merci à mademoiselle Nathalie Pique de l'IRHT, qui, avec beaucoup de gentillesse, m'a facilité la tâche pour l'obtention des microfilms étrangers et a accepté de les photocopier.

Je remercie vivement messieurs les abbés Lemaigre et Berthout, curé et vicaire de la cathédrale de Lisieux, pour leur accueil chaleureux, et la possibilité qu'ils m'ont donnée de visiter entièrement la cathédrale durant mon séjour à Lisieux.

Je remercie monsieur Vincent Dumas, pour son aide précieuse en informatique et pour l'insertion des illustrations et du stemma.

Merci à monsieur Sébastien Chauffour, qui m'a permis d'avancer mes recherches de Rome, en me procurant des photocopies de microfilms.

Je remercie ceux qui m'ont accompagné pendant ces années et la durée de ce travail, notamment monsieur Mathieu Lemoine, pour son aide quotidienne et son riant soutien ainsi que tous les habitués du site de Tolbiac, Mathilde, Virginie, Clément, Marie-Paule, et madame Zénaïde Romaneix, pour sa précieuse aide paléographique et ses conseils.

Un grand merci de dernière minute à ma sœur pour m'avoir procuré les photocopies de ce travail.

Introduction

Le XII^e^ siècle fut un siècle de renouveau dans tous les domaines, il fut pour cette raison un siècle dense et riche. Il est certain que diviser l'histoire par tranche de cent années relève plus de la commodité que de l'exactitude historique, car les hommes et les choses ne changent pas brutalement en même temps que les siècles. De plus, rien ne s'est passé durant ce siècle qui n'ait été préparé au siècle précédent, et qui n'aura de conséquence au suivant. Le XIII^e^ siècle eût-il pu être le siècle de la théologie et des universités, s'il n'y avait eu les débuts de la scolastique, les maîtres et leurs écoles au XII^e^ siècle ? Nous prenons néanmoins cette division car des ouvrages de référence l'utilisent, et elle a le mérite de rendre plus nette la compréhension de l'Histoire. Le siècle d'Arnoul fut sans conteste un siècle de renaissance dans de nombreux domaines. L'expression utilisée pour la première fois au début du XX^e^ siècle a depuis été souvent reprise, car elle exprime bien le caractère que prit l'époque d'Arnoul[1]. Dans le domaine politique, ce fut le vrai départ de la construction des états royaux unifiés sous l'autorité des princes, comme cela se vit surtout en Angleterre et commença à se faire sentir en France[2]. Le morcellement territorial des siècles post-carolingiens commençait alors son déclin. La Chrétienté s'affirmait de plus en plus sous la houlette du pape, qui prenait une influence grandissante, grâce aux effets de la réforme dite grégorienne commencée au siècle précédent, à la centralisation romaine et à l'apparition d'un droit canonique moderne et rationnel. Le pape fut d'autant plus perçu comme un arbitre que le christianisme s'acculturait réellement dans la société[3]. L'extension de la Chrétienté était sensible, en Europe de l'Est où les possibilités de réconciliation avec les Orientaux n'étaient encore pas exclues, en Espagne où le Reconquista se faisait de plus en plus active, et au Moyen Orient avec les croisades. Le XII^e^ siècle fut le grand siècle des croisades, elles furent dans l'ensemble un échec mais les royaumes latins parvinrent à se maintenir tant bien que mal jusqu'au siècle suivant. Le domaine économique connut une grande poussée grâce à l'extension des terres cultivables, au commerce méditerranéen, aux foires et aux marchés. Les marchands commencèrent à prendre une place importante dans la société, un autre rapport avec l'argent s'instaurait[4]. Le bouillonnement intellectuel était très sensible. La culture sortait des monastères et des écoles

[1] Cf. Pierre Tremblay, Gérard Paré et Adrien Brunet, *La renaissance du XII^e^ siècle et l'enseignement,* Paris, 1933.

[2] Cf. Charles Petit-Dutaillis, *La monarchie féodale en France et en Angleterre,* Paris, 1971, p. 80-153.

[3] Cf. Hervé Martin, *Mentalités médiévales, XI^e^-XV^E^ siècle*, Paris, 1996, p. 217-237.

[4] Cf. Philippe Contamine, *L'économie médiévale,* Paris, 1993, p. 141-207.

cathédrales pour s'étendre vers l'extérieur, en restant toutefois liée à l'Eglise[5]. De nombreuses écoles furent fondées par des maîtres dont les plus célèbres étaient Guillaume de Champeaux ou Abélard. Les Génovéfains ou les Victorins faisaient progresser la pensée théologique et morale. L'Eglise connut un grand renouveau avec l'apparition des Cisterciens et d'autres ordres désireux de vivre l'Evangile de manière plus radicale. Les chanoines réguliers comme les Prémontrés connurent un grand succès et témoignaient de la volonté du clergé séculier de vivre de manière plus réglée.

L'Eglise dut cependant faire face à de nombreuses menaces. Le bouillonnement religieux se traduisit également par le développement de mouvements hérétiques, rejetant dans la plupart des cas l'institution ecclésiale et les sacrements et adhérant aux doctrines manichéennes des premiers siècles du Christianisme. A l'intérieur même de l'Eglise, l'unité était menacée par les schismes. Les élections papales étaient l'occasion pour les princes de faire peser leur influence pour s'attacher le futur pape. L'empereur entendait garder sa mainmise sur le siège apostolique. Le schisme le plus long au XII^e^ siècle fut celui causé par l'avènement de l'antipape Victor IV en 1159 contre le pape Alexandre III, légitimement élu. Le premier, placé par l'empereur Frédéric I^er^, et à qui vont succéder d'autres papes, entérina un schisme de près de vingt-cinq ans. Ce fut précisément dans ce contexte de schisme que se manifesta Arnoul de Lisieux, alors que le concile de Tours scellait la reconnaissance d'Alexandre III par la France et l'Angleterre, et espérait mettre un terme au schisme impérial. Une troisième menace enfin concernait les rapports de l'Eglise et des états qui se structuraient de plus en plus. Un pouvoir civil fort et unifié naissait dans plusieurs royaumes, qui, sans exclure l'Eglise, entendait la soumettre et mettre fin à sa puissante autonomie, assise sur de nombreux biens, droits et privilèges. Ce fut le cas notamment en Angleterre, où le roi Henri II ne voulait laisser à l'Eglise que son pouvoir spirituel.

C'était en ce XII^e^ siècle, riche d'évolutions et d'événements, que vivait Arnoul de Lisieux. Né un peu avant 1110 et mort en 1184, le prélat fut un témoin privilégié de son siècle. Cette longévité exceptionnelle pour le Moyen Age, car il vécut presque quatre-vingts ans, lui permit de vivre de nombreuses situations. Son engagement au service de l'Eglise et au service des princes le mena dans la plupart des affaires de son époque, ce qui rend le personnage particulièrement intéressant. Actif aussi bien dans le schisme d'Anaclet que dans celui de Victor IV, il intervint avec vigueur, grâce à ses talents de diplomate et d'écrivain pour défendre les papes légitimes et condamner les schismatiques. Il connut la croisade et partit en

[5] Cf. Jacques Paul, *L'Eglise et la culture en Occident, IX^e^-XII^e^ siècle*, Paris, 1986, tome II : « L'éveil évangélique et les mentalités religieuses. »

Terre Sainte, il fut concerné directement par la guerre entre maison d'Anjou et maison de Blois pour conquérir le trône d'Angleterre, il fut un acteur non négligeable de l'affaire Thomas Becket. Il fut en somme de tous les événements importants de son siècle. Accumulant les fonctions, il fut à la fois conseiller royal, justicier de Normandie, ambassadeur du roi de France, évêque de Lisieux. Homme d'Etat et d'homme d'Eglise, Arnoul fut également homme de lettres, épistolier, prédicateur et même poète. Celui que Charles H. Haskins, grand historien de la Normandie, décrit comme « homme intelligent et ambitieux »[6], fut néanmoins en décalage avec son siècle. Membre d'une famille de chevaliers normands, Arnoul vécut dans un environnement traditionnel pour lequel le service du roi et de la puissance civile ne se dissociait pas du service de Dieu et de l'Eglise. Il était donc tout à fait normal d'être en même temps conseiller royal, sénéchal, justicier ou grand seigneur et évêque ou archidiacre. Les références en matière religieuse étaient encore teintées par le monachisme clunisien et les figures vétérotestamentaires. Un homme accompli devait être au service de Dieu et du roi, car les deux étaient intimement liés. L'Eglise était la garante du pouvoir temporel, sa richesse et sa puissance devaient être le signe et le moyen de sa mission divine au sein de la société. Arnoul avait hérité de toutes ces valeurs, et ne les abandonna jamais. La complexité du personnage tient au fait qu'il ne fut cependant pas un réactionnaire, car il essaya d'assimiler les nouveautés de son siècle. Cet homme qui fréquenta les écoles nouvelles et non les cloîtres, était cependant pétri par la pensée de saint Anselme du Bec ou de saint Bernard. Il se tenait au fait des progrès de la théologie, en s'intéressant aux œuvres de Pierre Lombard ou de l'école victorine. Cet admirateur du monachisme fut un grand soutien des Cisterciens, mais un plus grand défenseur encore des chanoines réguliers. On le voit bien lorsqu'il voulut sauvegarder avec acharnement les chanoines réguliers du chapitre de Sées qu'avait instaurés son frère. Cet évêque dont le goût des grandeurs n'est pas à démontrer fit rebâtir sa cathédrale d'après le nouveau style ogival, rompant avec l'art normand et produisant ainsi un des premiers édifices du gothique normand[7]. Politiquement il se montra d'une fidélité sans faille à Rome tout en se montrant aussi d'une grande fidélité à la couronne d'Angleterre, passant sa vie à essayer de rapprocher l'un et l'autre, notamment lors du schisme. On comprend aisément qu'à une période où les pouvoirs temporel et spirituel se détachaient, Arnoul , pour qui les deux devaient rester liés, dut se sentir écartelé. L'équilibre politico-religieux sur lequel il était fondé était sur le déclin. Ce qui sembla être traîtrise de sa part, notamment dans

[6] Charles Homer Haskins, « The government of Normandy under Henry II » dans *American Historical Review*, 20, 1 (oct. 1914), p. 30.

[7] Cf. annexe 2, sur la cathédrale de Lisieux, p. 306.

l'affaire de Thomas Becket, n'était en fait qu'incompréhension face à un archevêque qui entrait en rébellion contre son roi. Il est vrai qu'Arnoul ne manquait pas d'ambition parmi les *curiales* d'Henri II[8]. Malgré ses indéniables qualités de défenseur de l'unité de l'Eglise, son zèle pastoral, et la fin de sa vie passée dans la retraite d'un monastère, personne ne songerait à faire l'hagiographie d'Arnoul. Le personnage, en fin diplomate et homme d'Etat ne fut pas toujours très clair, ce qu'il lui valut d'être considéré comme un homme sinueux et ondoyant, voire dissimulateur et menteur. Son ambition est incontestable, il s'attira de nombreuses inimitiés parmi ses pairs en essayant de les évincer, que ce soit pendant la deuxième croisade, ou pendant une mission à Rome avec Jean de Salisbury, après laquelle ce dernier garda une haine implacable pour Arnoul[9]. L'acharnement dont ce vieillard de près de soixante-dix ans fit preuve pour tenter de reconquérir les bonnes grâces du roi Henri II avait quelque chose de pitoyable, mais qui ne se comprend que si on se rend compte de l'importance vitale pour un *curialis* de ne pas être détaché de sa raison d'être : les affaires de l'Etat. L'œuvre littéraire qu'Arnoul laissa et dont nous allons voir une partie avec les sermons ne connut pas un grand succès. Sans dire comme le premier éditeur de ses œuvres qu'elle est à classer dans la lignée des œuvres de Sidoine Apollinaire, de Sulpice Sévère ou de saint Bernard[10], l'œuvre de Arnoul mérite une attention particulière. Outre le fait que l'évêque se fût attaché à divers genres, passant de la lettre ou des traités aux poèmes, ses œuvres témoignent des talents d'écrivain du prélat, et constituent une source appréciable pour connaître l'histoire de son époque.

Cette étude est avant tout une édition de texte, nous avons donc procédé à l'édition critique des sermons, après collation des manuscrits. Nous avons choisi de mettre l'accent sur le contexte historique et doctrinal dans lequel cet évêque vécut et écrivit. La vie très remplie de ce prélat nous a poussé à faire une petite biographie donnant plus de précisions qu'une simple présentation de l'auteur. Nous avons ensuite étudié le contexte historique des sermons du concile de Tours. Période pendant laquelle il écrivit également une grande partie de ses lettres. Il est d'ailleurs possible que ce soit les sermons du concile qui aient initié une publication plus générale de ses œuvres, comprenant les lettres et les poèmes[11]. Après cette introduction générale précisant la vie de l'auteur et le contexte historique de la prononciation

[8] Egbert Türck, *« Nugae curialium » : le règne d'Henri II Plantagenêt (1154-1189) et l'éthique politique,* HEMM 28, Genève, 1977, p. 55-68.

[9] Jean de Salisbury, *Epistolae, Materials,* t. V, lettre 58, p. 105.

[10] Claude Mignault, *Epistolae Arnulphi…,* Paris : Jean Richer, 1585, Introduction p. V.

[11] Frank Barlow, *The letters of Arnulph of Lisieux,* Camden third series, 61, Londres, 1939, p. LXII.

de ses sermons les plus importants, nous avons donné le commentaire de ces sermons. L'accent a été mis sur le commentaire doctrinal, car le texte de ces œuvres est d'une grande richesse. Cela permet de comprendre la foi et la pensée d'un évêque du XII^{e} siècle, les références sur lesquelles il s'appuie, et sa vision de la société. Le commentaire est introduit par un rappel général sur la prédication, par le contexte d'écriture des sermons, avec un commentaire de leur préface, et enfin d'un commentaire stylistique. Nous avons ensuite traité l'aspect doctrinal des sermons en plusieurs chapitres pour permettre de concevoir d'une manière claire la richesse doctrinale des sermons, au niveau de la théologie, de l'ecclésiologie ou de la mariologie. Après ce commentaire du texte des sermons, se place le commentaire codicologique, avec la description des manuscrits et l'élaboration de la transmission du texte qui aboutit au stemma. Enfin dans la troisième partie vient l'édition proprement dite des sermons d'Arnoul de Lisieux. En mettant l'accent sur le commentaire historique et doctrinal, nous avons voulu mettre en valeur la richesse aussi bien du personnage d'Arnoul que de l'époque dans laquelle il vécut.

Liste des abréviations

CC : *Corpus Christianorum, series latina,* Turnhout : Brepols.
CC cont. med. : *Corpus Christianorum, continuatio medievalis,* Turnhout : Brepols.

Ceillier : CEILLIER (Dom Rémy), *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques qui contient leur vie, la catalogue, la critique des différentes éditions de leurs ouvrages,* 16 vol., Paris: L. Vivès, 1858-1869.

DBF : *Dictionnaire de biographie française,* sous la direction de Jules Balteau, Marius Barroux, Michel Prévost..., 18 vol., Paris : Letouzé et Ané, 1933-...

Decretum : *Corpus juris canonici,* pars prior : *Decretum magistri Gratiani,* éd. Emil Fiedberg, Leipzig : Bernhard Tauchnitz, 1879.

DHGE : *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques,* commencé sous la direction de Mgr Alfred Baudrillard, 28 vol., Paris : Letouzé et Ané, 1912-2002.

DTC : *Dictionnaire de théologie catholique,* sous la direction de A. Vacant et E. Mangenot, puis E. Amman, 15 vol., Paris : Letouzé et Ané, 1930-1950.

Fliche : FLICHE (Augustin), MARTIN (Victor), *Histoire de l'Eglise depuis les origines jusqu'à nos jours,* 21 vol., Paris : Bloud & Gay, 1938-…

Hefele : HEFELE (Charles-Joseph), *Histoire des conciles d'après les documents originaux,* traduction française augmentée par Henri Leclercq, 11 vol., Paris : Letouzé & Ané, 1907-…

HLF : *Histoire littéraire de la France,* entreprise par les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur et poursuivie par les membres de l'Institut, 41 vol., Nendeln : Klaus reprint, 1980.

Letters : BARLOW (Frank), *The letters of Arnulf of Lisieux,* Camden third series, Londres, 1939.

Mansi : MANSI (Jean-Dominique), *Sacrorum conciliorum nova, et amplissima collectio* 35 vol., Florence, Venise, Paris, 1759-1903.

Materials : ROBERTSON (James-Craigie), *Materials for the history of Thomas Becket, archbishop of Canterbury,* 7 vol., Londres : Klaus reprint LTD, 1965.

MGH *:* Monumenta Germaniae Historica

PL : MIGNE (Jacques-Paul), *Patrologiae cursus completus, series latina*, 221 vol., Turnhout : Brepols, 1844-…

Rerum Britannicarum : *Rerum Britannicarum Medii Aevi scriptores or Chronicles and Memorials of Great Britain, and Ireland during the Middle Age,* 99 vol., Londres, Klaus reprint LTD, 1858-1911.

TS : *Typologie des sources du Moyen Age occidental*, Turnhout : Brepols.

Les citations de la Bible sont tirées de la *Biblia sacra juxta Vulgatam versionem*, editio tertia emendata, adjuvantibus B. Fisher, J. Gribomont, H. F. D. Sparks, W. Thiele, Stuttgart : Deutsche Bibelgesellschaft, 1983.

1ère partie : Introduction générale

Arnoul de Lisieux

Introduction

Etant donné le petit nombre d'ouvrages parus sur Arnoul de Lisieux, il semble nécessaire d'insister sur la biographie de ce personnage pour le moins complexe dont Egbert Türk a donné un bon aperçu en le plaçant parmi les « quelques curiales [qui] ont su joindre à une activité politique souvent épisodique une production littéraire abondante […] types humains d'une rare complexité qui ont eu en commun l'ambition de parvenir et, qu'ils l'avouent ou non, sont désemparés devant une disgrâce »[1].

Il faut de plus rendre justice à ce personnage si souvent décrié qui, malgré un goût certain pour le pouvoir et la richesse par ailleurs fort répandu chez les grands de son époque, n'avait comme principale motivation que d'être fidèle à Dieu et à son roi, l'un ne pouvant et ne devant se faire à l'exclusion de l'autre. Cet état d'esprit, en un siècle où se séparent les intérêts de L'Eglise et des royaumes d'ici-bas, et où les pouvoirs temporel et spirituel se préoccupent de défendre leurs droits si besoin en excluant l'autre, rend délicate la position d'Arnoul et le rend parfois coupable aux yeux de ses contemporains de champion du double jeu. Ainsi, de Jean de Salisbury qui le traite de marteau d'iniquité[2], aux auteurs des travaux les plus récents comme Pierre Aubé qui le définit comme un « esprit ondoyant, sinueux, … rompu aux exercices tortueux de la survie politique… »[3], Arnoul ne jouit pas d'une bonne réputation.

Ne le considérer que sous l'angle de l'affaire de Thomas Becket serait fortement réduire les qualités et l'envergure dont cet homme a fait preuve tant dans les domaines politique et spirituel que littéraire. Cet homme fut mêlé de près ou de loin à toutes les affaires de son siècle, qu'il connut presque tout entier. Evêque pendant quarante ans, il connut la croisade à laquelle il participa en 1144, les schismes, que ce soit celui d'Anaclet ou celui provoqué par Frédéric Barberousse, les problèmes liées aux élections épiscopales dont il pâtira lui-même, ainsi que les problèmes de lutte pour la liberté de l'Eglise et les combats pour sa purification, combats qu'il mènera lui-même dans son diocèse par une pastorale continue.

---

[1] Egbert Turk, *Nugae curialium, le règne d'Henri II Plantagenêt et l'éthique politique*, HEMM 28, Genève 1977, p. X.

[2] Jean de Salisbury, *Epistolae, Materials*, t. V, lettre 58, p. 105. Au pape Alexandre III : « De cetero episcopus Lexoviensis malleus iniquitatis est ad conterendam ecclesiam Dei… » *Ibid.* lettre 55, p. 96. Du même à Thomas Becket : « Sed unum procul dubio scio, quia Lexoviensis, si venerit, nihil asserere verebitur, notus enim mihi est, et in talibus expertus sum fallacias ejus. »

[3] Pierre Aubé, *Thomas Becket*, Paris, 1988, p. 86- 87.

Les articles des dictionnaires généraux qui nous donnent des renseignements sur Arnoul sont les seuls instruments de travail en français, si l'on en excepte l'excellente analyse des *curiales* d'E. Turk, dont nous disposons pour effectuer des recherches sur cet homme d'Eglise dont la vie fut pourtant si riche[4]. L'ouvrage de référence en la matière est celui de Franck Barlow qui établit dans l'introduction à l'édition des lettres d'Arnoul de Lisieux une vie du personnage[5]. Caroline Poling Schriber, auteur d'une traduction des lettres d'Arnoul[6], a pris la suite de Frank Barlow, avec un ouvrage dont le titre est à lui seul une évocation complète de la pensée du personnage : « Le dilemme d'Arnoul de Lisieux. Idées neuves contre vieux idéaux »[7]. Ces deux ouvrages anglo-saxons sont les deux plus précis pour évoquer la vie de celui qui fut nommé successivement Arnoul de Neuville, de Sées, de Lisieux et même de Saint-Victor.

La vie d'Arnoul que je propose ici ne se limite pas à ce qui est nécessaire pour comprendre l'évêque prêchant à Tours devant une foule de prélats, et dont les textes des sermons sont édités ci-après ; ce personnage mérite qu'on le traite en entier sans retenir telle ou telle de ses actions, ce qui lui a valu une si mauvaise réputation jusqu'aujourd'hui.

[4] Cf. Edmond Dublanchy, « Arnoul de Lisieux », *DTC*, I, col. 1990 ; Michel Prévost, « Arnoul de Neuville », *DBF*, III, col. 982 ; August Potthast, *Bibliotheca historica medii aevi*, I, p. 121 ; *HLF*, XIV, p. 304 ; *Ceillier*, XIV, p. 751-759 ; Augustin Noyon dans *DHGE*, IV, col. 609-610 ; Augustin Fliche, dans *Catholicisme*, Paris : Letouzey et Ané, 1948, t. I, col. 855.

[5] Franck Barlow, *The letters of Arnulf of Lisieux*, camden third series, vol. LXI, Londres, 1939.

[6] Carolyn Poling Schriber, *The letter collections of Arnulf of Lisieux*, Texts and studies in religion 72, Edwin Mellen Press, 1997.

[7] Ead., *Arnulf of Lisieux. New ideas versus old ideals*, Indiana University Press, 1990.

I. les origines d'Arnoul

A. La famille

Arnoul est le cas typique du membre de la noblesse médiévale qui reçoit par héritage les dignités de ses aïeux et hérite de leur mode de vivre. Ainsi la famille d'Arnoul compte déjà de grands personnages occupant de hautes fonctions dans les domaines civil et ecclésiastique, rappelons, et c'est essentiel pour comprendre la mentalité d'Arnoul, que les deux domaines sont intimement liés, un évêque est certes un haut personnage religieux mais aussi un seigneur et un agent du pouvoir séculier ; de même, la première fonction du pouvoir séculier est d'assurer l'ordre et la paix afin que l'Eglise puisse remplir sa mission de salut. Les hommes doivent agir pour hâter la venue du Royaume, tout pouvoir terrestre qui se couperait de ce but et donc de l'Eglise est à combattre.

Arnoul est né près de Sées en Normandie entre 1105 et 1109[8], duché berceau des rois d'Angleterre depuis Guillaume le Conquérant, et donc très lié à l'île bien que le roi d'Angleterre soit théoriquement tenu d'en faire l'hommage au roi de France. Cette « double appartenance » est courante chez les nobles normands qui possèdent souvent des terres en Angleterre mais maintiennent un lien particulier avec la France, Arnoul ne fera pas exception. Ce dernier s'inscrit dans une tradition d'hommes au service du duc et de l'Eglise de Normandie.

Le grand-père d'Arnoul est un dénommé Norman le Doyen, surnom qui laisse présager d'une fonction au chapitre de Sées. Son père nous est très mal connu, il s'agit d'un certain Hardouin de Neuville dont nous ne trouvons des mentions que dans de rares ouvrages ou périodiques[9], la famille d'Arnoul est partagée entre ecclésiastiques dont nous gardons de nombreuses traces et petits chevaliers beaucoup plus difficiles à identifier. Parmi les ecclésiastiques importants, son oncle Jean de Lisieux fut le plus considérable des dignitaires normands de son temps, il eut de hautes fonctions dans l'administration ducale de la Normandie d'Henri I^{er} Beauclerc. Celui-ci lui avait en effet conféré le siège de Lisieux pour le récompenser de sa fidélité lors de la guerre entre Henri I^{er} et Henri de Bellême, puissant

[8] Les dates avancées pour la naissance d'Arnoul ne sont pas fixes, seul le principal intéressé nous donne une indication en s'excusant dans une de ses lettres datée de 1178 au pape Alexandre III de ne pouvoir venir au troisième concile de Latran à cause de son âge : «… senectus qua septuagesimum annum transgressus sum. » *Letters,* n. 123, p.188.

[9] Pierre-Joseph Odolant-Desnos, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs, précédés d'une dissertation sur les peuples qui ont habité anciennement le duché d'Alençon et le comté du Perche, et sur l'état ancien de ces pays,* Alençon, 1787, 2 vol., t. I, p. 259. Pierre-Claude Maurey d'Orville, *Recherches historiques sur la ville, les évêques et le diocèse de Séez,* Sées, 1829, p.121.

seigneur normand[10]. Jean persécuté par le seigneur de Bellême, possesseur de nombreuses terres en Normandie, avait trouvé refuge en Angleterre, à la cour du roi Henri I[er], dont il fut fait chapelain.

Le frère aîné d'Arnoul, Jean, évêque de Sées en 1124, fut la personne sans conteste la plus importante pour le futur évêque de Lisieux, il fut toujours pour lui un modèle de pasteur, Arnoul défendit l'héritage de son frère quand il fallut lui trouver un successeur, et essaya à de nombreuses reprises de faire conserver son œuvre en défendant le chapitre de chanoines que Jean avait réussi à mettre en place dans sa cathédrale, pour remplacer les chanoines séculiers[11] . Nous reparlerons de Jean en évoquant les lettres d'Arnoul visant à contrer les potentiels successeurs de son frère. C'est à lui qu'Arnoul dut sa première immersion dans le monde des clercs et sa première charge d'importance. Il eut également un frère mort dans son jeune âge, pour la fiancée duquel Arnoul écrivit une lettre de consolation, cette dernière devint, après son deuil, religieuse[12] . Enfin par sa sœur, des neveux viennent compléter cette famille, neveux dont Arnoul eut à se plaindre assez rapidement, ces derniers n'ayant eu de cesse de comploter contre leur oncle. Les relations d'Arnoul avec ses neveux Sylvestre et Hugues, à qui il donna les dignités respectives de trésorier et d'archidiacre de Lisieux, pourraient illustrer à merveille le propos attribué à Alexandre III : « *Filios episcopis Dominus abstulit, nepotes autem diabolus dedit* ». Nous verrons que ces deux neveux firent tout pour nuire à leur oncle, et celui-ci ne cessa de se plaindre de l'ingratitude de Sylvestre et d'Hugues[13]. Le népotisme était donc la règle comme il l'était dans toutes les grandes familles, suivant en cela des coutumes séculaires de moins en moins en phase avec les nouvelles idées du XII[e] siècle. Il faut cependant remarquer que la Normandie était à cette époque plus avancée que beaucoup d'autres principautés et que la féodalité s'était dès l'origine trouvée confrontée à un pouvoir ducal fort.

---

[10] David Spears, *The norman episcopate under Henri I, king of England and duke of Normandy (1106-1135)*, Ann Arbor, 1982, p. 42-45. Pour connaître l'influence et la puissante assise foncière des Bellême, cf. Lucien Musset, « Autour du pouvoir ducal normand, Xe-XIIe siècles », *Annales de Normandie*, n°17, Caen, 1985, p. 129-148.

[11] Dom Fourier Bonnard, *Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris*, Paris, 1905, t. I, p. 143 : «L'initiative hardie de ce retour à la vie claustrale appartient à Jean. Avec l'agrément du pape Honorius II, de Geoffroy, son métropolitain de Rouen et du roi, il établit au milieu de mille difficultés des clercs vivants en commun dans sa cathédrale, et obtint pour eux un modus vivendi acceptables avec les chanoines séculiers survivants, dont les prébendes devaient par voie d'extinction être remises en commun. »

[12] *Letters*, n. 5, p. 7-9. Il semble qu'il y ait des similarités de langage avec le sermon sur l'annonciation de la Vierge Marie. Arnoul parle de la virginité et de l'offrande du corps avec emphase et lui écrit qu'elle n'a rien perdu en changeant d'époux, bien au contraire, elle va connaître l'amour spirituel et éternel.

[13] *Letters*, n. 133, p. 201 : « Filios enutrivi et exaltavi ; ipsi autem non tantum spreverunt, sed etiam oderunt me. Nepotes mei sunt, quos ego fere a cunabulis indulgentium educavi, erudivi studio magno, divitiis ampliavi, et illustratos honoribus feci inter alios quasi speciali quadam gloria resplendere. Ipsi vero nullam meritis meis gratiam referunt… »

B. Le duché de Normandie

La Normandie d'Arnoul revêt quelques caractéristiques qui sont de nature à faire mieux comprendre son attachement à un pouvoir séculier fort, partagé d'ailleurs par tous les grands de ce duché. En effet les ducs depuis le X^e^ siècle se sont attachés à réduire les oppositions des seigneurs qui partout ailleurs se taillaient des domaines presque indépendants. Le duché était doté d'institutions centrales dépendant du duc qui garde tout pouvoir en matière judiciaire, de plus la mise en place d'agents du pouvoir dans tout le duché lui permettait d'exercer un contrôle plus rapproché[14]. Le duc était sacré dans la cathédrale de Rouen où il reçevait l'épée, symbole de sa puissance souveraine, il prêtait serment de défendre les droits de l'Eglise[15]. Pour empêcher la constitution de vastes honneurs, les ducs créèrent des vicomtés et des bailliages, dans chaque vicomté se tenaient des assises, présidées par des justiciers.

La cour ducale rassemblait les barons et les officiers ducaux tels que le sénéchal, le trésorier ou le justicier. Jean de Lisieux, oncle d'Arnoul tint cette fonction de grand justicier. L'échiquier était au départ une cour financière dont le ressort recouvrait tout le domaine du duc de Normandie[16]. Le duc convoquait l'ost pour la guerre, chaque seigneur laïc ou ecclésiastique, était tenu d'y envoyer un nombre déterminé de chevaliers. L'Eglise, qui nous intéresse plus particulièrement, était également sous la coupe du duc, le duc imposait ses candidats pour doter les sièges épiscopaux et aucun évêque ne pouvait prendre possession de son siège si son élection n'avait été accompagnée de la *licentia eligendi* donnée par le duc. Les problèmes de l'ingérence laïque étaient connus comme ailleurs, mais la coutume reconnaissait le droit de patronage des églises construites par des seigneurs laïcs et ne permettaient pas que les clercs mis en cause pour des fautes graves échappassent à la justice ducale[17]. L'Eglise de Normandie n'en était pas moins active, de nombreuses assemblées ecclésiastiques eurent lieu ainsi que des conciles, avec Rouen en 1074 et 1096, Lillebonne en 1080 et 1162 ou Lisieux en 1107[18]. Il faut cependant bien garder à l'esprit que toute la

---

[14] Pour comprendre l'ensemble des institutions normandes, cf. Charles-Homer Haskins, *Normans institutions*, Cambridge, Mass., Harvard Unversity Press, 1918.

[15] *Les coutumes de Normandie,* éd. William Laurence de Gruchy, Jersey, Le Feuvre, 1881, chap. I : « Quanto dux Normannie in ducem recipitur, sacramento tenetur ecclesiam Dei deservire et ea, que ad eum pertinent, et bonam pacem tenere et legalem justiciam. »

[16] Cf. Lucien Valin, *Le duc de Normandie et sa cour, 912-1204, étude d'histoire juridique,* Paris, L. Larose & L. Tenin, 1909.

[17] *Les coutumes de Normandie,* chap. XXIII : « Mos est in Normannie quod domini fundi habeant in ecclesiis jus patronatus. Laïci igitur provideant ut presentes ydoneas personas episcopo, et tenetur recipere, si fuerint ydonei. » Chap. LXXXIII : « Nullus autem clericus vel persone ecclesiastica seu religiosa debet capi vel arrestari, nisi ad praesens maleficium captus fuerit vel detentes vel quousque captus fuerit cum clamore Harau insecutus. In cjus curia si de injecto sibi maleficio vel convictus, ab omni ordine de privilegio clericali penitus est deponandus… ».

[18] Cf. Henri Prentout, *Les états provinciaux de Normandie,* Caen, 1925, t. I.

province de Rouen était sous la coupe du duc, dans la plupart des évêchés, le duc-roi plaçait les partisans de sa politique, comme ce fut le cas pour l'oncle d'Arnoul, qui reçut le siège de Lisieux comme récompense pour sa fidélité[19]. Les Capétiens n'avaient pas autant d'influence sur les sièges épiscopaux, et le roi Henri II essaya d'implanter le système normand en Angleterre où les élections étaient un peu plus libres, du moins au début de son règne[20].

Nous avons tracé l'environnement dans lequel est né Arnoul, membre d'une dynastie de serviteurs de la Normandie ducale, attachée au royaume d'Angleterre. Le pouvoir séculier était un pouvoir fort, et l'Eglise semblait soumise au prince chrétien, cet état de fait va cependant peu à peu être bouleversé, Arnoul resta cependant toujours fidèle à cet idéal d'harmonie entre les rois et l'Eglise.

[19] Marcel Pacaut, *Louis VII et les élections épiscopales dans le royaume de France 1137-1180*, Paris, Jean Vrin, 1957, p.79.

[20] Raymonde Foreville, *L'Eglise et la royauté sous Henri II Plantagenêt 1154-1189*, Paris, Bloud & Gay, 1943, p. 50.

II. La formation et les débuts d'Arnoul

A. Les études

Arnoul commença sa formation à l'école cathédrale de Sées où son frère était archidiacre, lorsque ce dernier devint évêque, il accorda fort logiquement à son protégé l'archidiaconat, titre qu'Arnoul devait garder jusqu'à son élection au siège de Lisieux, et qui lui donna le nom sous lequel il est parfois connu. Il semble que l'élève fut doué pour les études au point qu'il partit pour les continuer à Chartres alors en plein apogée. Il se forma au contact des maîtres chartrains et se reconnut plus tard comme l'humble et dévoué clerc de Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres[21].

L'association avec Chartres fut toujours importante dans la vie d'Arnoul, il eut des liens avec Arnaud, abbé de Bonneval ou Philippe, abbé de l'Aumône, ces établissements l'un bénédictin, l'autre cistercien, étant tous deux chartrains[22]. Il se lia avec la maison de Blois-Chartres, avec Thibaut V de Blois, Guillaume Aux-Blanches-Mains, évêque de Chartres en 1165 ; ces liens avec la maison de Blois ne furent pas sans lui poser de problèmes au moment de la guerre entre la maison de Blois et la maison d'Anjou pour la succession de Henri I[er]. Il semble que la formation d'Arnoul à Chartres lui ait donné un style littéraire qui se retrouva dans ses œuvres, surtout ses poèmes[23], en effet Arnoul recherchait avant tout la clarté et le respect des règles de rhétorique, il fallait comprendre plus que s'émerveiller : c'est l'art pour la connaissance :

Informat mentem ratio, facundia linguam… [24]

Pour exprimer l'importance de la doctrine dans l'art, Arnoul déclarait :

De pueroque senem formans doctrina poetam. [25]

L'art n'était pas qu'une question d'esthétique ou de plaisir mais permettait de connaître les voies de la sagesse, il était fondé sur l'observation de la nature, dans laquelle Arnoul trouva d'ailleurs l'inspiration pour certains de ses poèmes[26]. Cette façon de penser qui rejaillit sur

[21] *PL* 201, col. 173.
[22] *Letters,* n. 11, p. 15-16.
[23] Ewald Konsgen, *Die gedichte Arnulfs von Lisieux,* Editiones heidelbergenses XXXIII, Heidelberg, 2002.
[24] Carmen XIV : *Ad Sylvestrum nepotem suum cum esset adolescens,* v. 9.
[25] Carmen II : *Ad Henricum Wintoniensem episcopum,* v. 15.
[26] Carmen III : *De innovatione vernali* et carmen IV: *De alterna successorum tempore.*

son style littéraire épuré et respectueux des règles de la composition lui vint certainement de l'école de Chartres[27].

Arnoul entretint également des liens rapprochés avec un autre centre d'érudition : l'école de Saint-Victor. Tant Arnoul que son frère Jean entretinrent des rapports étroits avec les Victorins, ils défendirent toujours les chanoines réguliers et essayèrent de les implanter dans leurs diocèses, durant ses années de formation, c'est-à-dire dans les années 1130, Arnoul eut une correspondance littéraire avec Hugues de Saint-Victor, correspondance en grande partie perdue, étant donné que nous ne conservons les lettres d'Arnoul qu'à partir des années 1150. Ce fut grâce à l'archidiacre de Sées que Gautier de Mortagne, écolâtre de Laon, sut qu'Hugues de Saint-Victor enseignait l'identité de la science du Christ-Homme avec celle du Christ-Dieu. En effet Arnoul venait de Paris où d'après Gautier de Mortagne, il venait d'avoir un entretien personnel avec Hugues de Saint-Victor ; la conversation entre Arnoul et Gautier amena ce dernier à demander des explications au prieur de Saint-Victor, et Hugues de lui répondre par le *De scientia animae Christi*[28]. Nous voyons donc qu'Arnoul entretint des rapports avec les plus grands intellectuels de son temps. Notre archidiacre n'en avait néanmoins pas terminé avec les études, il les compléta en effet par des études de droit en Italie.

Le lieu exact de ces études de droit a été discuté par les historiens, certains pensent qu'Arnoul étudia à Rome[29], d'autres à Bologne pour étudier le droit romain. Il semble plus vraisemblable qu'Arnoul ait étudié à Bologne, rien ne montre en effet chez lui une profonde connaissance des troubles qui bouleversaient Rome entre 1130 et 1134, il ne semble pas qu'il ait été un témoin direct du schisme d'Anaclet. Nous n'avons guère de renseignements sur le déroulement de ses études à Bologne, il semble que sa formation en droit lui ait été utile pour diriger son diocèse, de fait il n'eut de cesse de le faire respecter partout sur son territoire. Plus tard, lorsqu'il dut lui-même faire face à des juges, il se plaignit de leur mauvaise qualité, refusant de se laisser juger par des incompétents et se lamentant :

Confessi sunt ab injicio judices, dum ageremus, nullam se juris habere peritiam [30].

Son séjour en Italie fut le moment pendant lequel il produisit sa première œuvre : *Invectiva in Girardum Engolismensem episcopum*[31].

---

[27] Ferrucio Gastaldelli, « Un vescovo letterato del secolo XII : Arnolfo di Lisieux », *Salesianum*, 41, 1979, p. 801-818.

[28] Damien Van Den Eynde, « Essai sur la succession et la date des écrits de Hugues de Saint-Victor » *Spicilegium pontificii athenai antoniani*, 13, Rome 1960, p. 95.

[29] Cf. Noël Deshayes, *Mémoires pour servir à l'histoire des évêques de Lisieux*, Lisieux, 1754.

[30] *Letters*, n. 137, p. 209.

[31] Ed. Jean Dieterich, *MGH, Libellus de lite*, t. III, p.81.

B. La première production littéraire

Gérard, évêque d'Angoulême, se déclara en effet pour Pierre Pierléon, l'antipape Anaclet II, et se fit le chef de file du parti opposé à celui d'Arnoul qui soutenait vigoureusement le pape Innocent II[32]. Les royaumes européens adhérèrent assez rapidement à Innocent II, moins par souci de respecter le droit concernant l'élection du pape, les deux s'étant déroulée de manière douteuse, que par volonté de choisir le pape aux qualités morales les plus grandes. La supériorité morale d'Innocent II par rapport à son concurrent, connu pour son ambition et son goût du pouvoir, ne faisant de doute pour presque personne, et avec l'intervention de Bernard de Clairvaux, Innocent II fut donc considéré comme le vrai pape. Il fallut tout de même attendre la mort de l'antipape en 1138 pour que le schisme cessât, et que les partisans d'Anaclet, qui tenaient Rome, fussent dispersés. Arnoul, craignant un schisme dans l'Eglise, composa ce texte, véritable pamphlet incendiaire contre l'évêque d'Angoulême, dans lequel Arnoul ne ménagea pas sa colère pour accabler l'évêque de tous les maux.

Cette invective, dédicacée à Geoffroy, évêque de Chartres, était à l'origine destinée à montrer qu'Anaclet n'était pas le vrai pape, mais en fait, Arnoul s'occupa surtout d'attaquer Gérard, évêque d'Angoulême de 1102 à 1136, légat d'Anaclet en France. Arnoul accusa Gérard des pires horreurs, il l'attaqua sur ses mœurs. Arnoul se compara presque dans sa lutte à Cicéron contre Catilina[33]. Se tournant ensuite vers Anaclet, il mit en cause ses origines juives[34], et l'accusa d'inceste avec sa sœur. Ce traité était en réalité beaucoup plus un pamphlet empli d'insultes qu'un texte raisonnant sur l'unité de l'Eglise ou le nécessité de combattre le schisme.

Arnoul montra ici toute la fougue de sa jeunesse et toute son ardeur pour défendre les causes auxquelles il croyait. Il combattit plus tard avec la même ardeur l'autre schisme qu'il vécut, mais avec plus de mesure et de charité. Ce premier texte acheva néanmoins de le faire connaître et reçut un accueil favorable de la part de ses contemporains.

Nous n'avons que très peu d'informations sur la dernière partie de la décennie 1130, il est probable qu'Arnoul soit retourné à Sées, tout en continuant à entretenir des relations avec les intellectuels chartrains ou parisiens. Sa formation étant terminée, Arnoul allait devoir s'occuper de problèmes politiques, et entrer ainsi dans les affaires du siècle, avec la notoriété

---

[32] Sur les circonstances de la double élection de 1130, et les conséquences directes des affrontements entre les deux papes, cf. *Fliche,* t. IX, p. 50-70.

[33] « Quousque igitur abutere patientia Dei ? Quousque mentem tuam inestimabilis ista certabit ambitio et a veritate pecuniae sitis hec inextincta prevertet ? Numquid miseram senectutem tuam et instantem decrepiti corporis naturali necessitate defectum et hiantis sepulchri claustra non vides ? » *MGH,* t. III, p.86

[34] « Augebat fidem, quod ex Judeis ortus, quod totius mundi dominium Romanae sedis auspicabatur obtentu, quod vitiis deditus infamiam nulla virtute redimeret et quod infinitam patris at avi pecuniam deinceps possessurus esset. » *ibid.*, p. 93.

qu'il a acquise dès sa jeunesse : « Arnoul qui devint un des hommes les plus éminents de son siècle, était alors archidiacre de Sées et sa réputation de capacité était déjà répandue par toute la province »[35].

[35] Henri de Formeville, *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux,* Lisieux, Emile Piel, 1873, p. 147.

III. Un chemin chaotique vers l'épiscopat

A. Maison de Blois et maison d'Anjou

1. La succession d'Henri I^er^

Arnoul eut à évoluer dès la fin de sa formation, dans les troubles de la vie politique. En décembre 1135, mourut le roi Henri I^er^. Cette mort allait plonger le royaume dans presque vingt ans de troubles civils et de querelles liées à la succession. Contrairement au royaume de France où la succession royale était bien fixée, l'Angleterre avait connu déjà de nombreux problèmes de succession, liés aux affaires de bâtardise, aux conquêtes, et surtout au fait que les rois pouvaient désigner eux-mêmes leurs successeurs. Les règles de successions n'étaient pas bien établies, ce que vont démontrer les luttes pour l'accession au trône des maisons de Blois et d'Anjou.

Henri I^er^ perdit son héritier légitime en 1120, lors du naufrage de la Blanche-Nef. En 1126, il demanda aux barons de jurer loyauté à son héritière, Mathilde, veuve de l'empereur, et épouse en secondes noces du comte Geoffroy d'Anjou. Cependant, la succession lui fut contestée par Etienne de Blois, frère du comte Thibaut de Blois, neveu du roi Henri I^er^. Etienne réussit à se faire couronner roi d'Angleterre, profitant de la mauvaise réputation dont jouissait Mathilde. En effet, une fois le roi mort, beaucoup de barons oublièrent la promesse qu'ils avaient faite au roi de soutenir sa fille, et n'étaient pas fâchés de mettre un terme à l'autoritarisme royal dont Henri I^er^ avait fait preuve.

En effet sous le règne d'Etienne, les grands reprirent leurs prérogatives et gouvernèrent leurs terres en s'émancipant de la tutelle royale. L'institution des sheriffs, chargée d'assurer l'ordre royal déclina, l'Eglise profita de ce qu'Etienne lui laissât une grande liberté pour revenir sur les décisions d'Henri qui avait voulu placer le pouvoir ecclésiastique sous sa coupe.

2. Le soutien de la Normandie à Etienne.

En Normandie, une assemblée de barons se tint à Lisieux, qui fit allégeance à Etienne de Blois, et lorsque celui-ci rassembla un concile en Angleterre, la quasi-totalité des évêques normands y furent présents. Les voix des grands de Normandie furent surtout influencées par le rejet que suscitaient Mathilde et son mari Geoffroy d'Anjou, celui-ci ayant une réputation d'homme cruel et d'ennemi du bien et des droits de l'Eglise. Pour Bernard de Clairvaux

comme pour Pierre le Vénérable, Geoffroy était l'ennemi de l'Eglise[36]. Pour Arnoul, la décision ne dut pas être très difficile à prendre, bien que sa famille dût beaucoup à Henri I[er], il ne pouvait soutenir son héritière directe pour plusieurs raisons : Tout d'abord, il se devait de suivre l'avis unanime des évêques de Normandie, et n'avait a priori aucune sympathie pour des ennemis réputés de l'Eglise, ensuite les Angevins ainsi que les Poitevins s'étaient rangés dans le parti d'Anaclet lors du schisme de 1130, alors que la maison de Blois avait soutenu Innocent II. On sait avec quelle hargne Arnoul avait combattu les anaclétistes, il n'était sans doute pas disposé à voir triompher sur le trône d'Angleterre des partisans de l'ancien antipape, se fussent-t-ils rangés par la suite. Il est possible enfin qu'Arnoul ait défendu la maison de Blois en raison d'un attachement personnel depuis ses études à Chartres, on sait en effet qu'Arnoul garda toujours des liens avec les membres de cette maison [37].

Le jeune archidiacre allait encore se lancer dans une joute verbale lors du concile du Latran de 1139, où il était question de la succession d'Angleterre, disputée par les évêques des deux camps. Arnoul se montra incisif et ne craignit pas de mettre en doute la légitimité de Mathilde pour la débouter de ses prétentions, comme le relate l'*Historia pontificalis*[38]. Arnoul dit que Mathilde n'était pas l'héritière légitime, mais le fruit d'amours interdites, elle serait la fille d'une moniale que Henri avait connue après lui avoir fait quitter son monastère. De plus, Henri aurait demandé à ce qu'on reconnût Etienne, au dernier moment sur son lit de mort. Ces remarques d'Arnoul lui attirèrent la réponse cinglante d'Ulgerius, évêque d'Angers, défendant naturellement les comtes d'Anjou :

> *Mirum est, Ernulfe, qua fronte nunc persequeris mortuum, quem vivum semper adorasti, sicut patres, fratres tui et cognatio universa, qui te et totum genus tuum erexit de stercore. Mirum qua impudencia sic mentiris, nisi totum genus tuum loquax est et sublimam meruit vite maculis et arte et audacia mentiendi. Hiis artibus apud Normannos estis insignes*[39].

Cette remarque en dit long sur les capacités qu'Arnoul avait de pousser à bout ses adversaires, à force de remarques outrageantes, suivant en cela de nombreux grands écrivains et orateurs, qui n'avaient jamais assez de mots pour porter aux nues ceux qu'ils admiraient ou, au

[36]Cf. *The letters of Peter the Venerable,* éd. Giles Constable, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1961, t. I, p. 262.

[37] Cf. supra p. 17.

[38] *MGH*, XX, *Historia pontificalis,* p. 543: « Querimoniam imperatricis ad papam Innocentium Ulgerius Andegavorum venerandus antistes detulit, arguens regem <Stephanum> perjurii et illicite presumptoris regni, sed ex adverso steterunt a rege missi : Rogerus Cestrencis episcopus, Lupellus, clericus Guillelmi, bone memorie Cantuariensis archiepiscopi, et qui eis in causa patrocinabatur, Ernulfus archidiaconus Sagiensis, qui postea Lexoviensis episcopus ordinatus est. Hic adversus episcopum allegavit publice quod imperatrix patris erat indigna successione, eo quod de incestis nuptiis procreata et filia fuerit monialis, quam rex Henrico de monasterio Romeseiensi extraxerat eique velum abstulerat. »

[39] *Ibid* , p. 544.

contraire, couvrir de boue ceux qu'ils n'aimaient pas : la retenue ne portant souvent que peu de fruit. L'évêque d'Angers ne perdit pas l'occasion de faire remarquer à Arnoul que sa famille ne devait sa réussite qu'à la volonté du roi Henri I[er]. On peut objecter qu'il ne semble pas qu'Arnoul l'ait une fois nié, et que d'autre part sa famille, bien que sûrement assez modeste, ne sortait pas non plus d'un tas de fumier (*stercus*).

Le soutien de la famille d'Arnoul à Etienne eut cependant des conditions funestes pour elle : les Angevins, bien décidés à prendre la Normandie à Etienne, attaquèrent le duché et arrivèrent devant la ville de Lisieux en septembre 1136. Les défenseurs de la ville y mirent le feu pour éviter qu'elle ne tombât entre les mains des soldats de Geoffroy. L'évêque de Lisieux, Jean, qui vit sa cathédrale et son palais endommagés, dut remettre sa ville et tout son pouvoir comtal entre les mains de Geoffroy Plantagenêt, et mourut peu de temps après, laissant le siège de Lisieux dans une situation très difficile.

B. L'élection.

L'élection se déroula sans surprise, Arnoul était tout désigné pour la place vacante, il était le neveu de Jean, il était brillant et déjà célèbre, et avait exercé la fonction d'archidiacre de Sées pendant plusieurs années. Le chapitre l'ayant élu, Arnoul reçut la consécration des mains de l'archevêque de Rouen. Cependant l'opposition du comte d'Anjou était prévisible : Geoffroy n'avait pas oublié la mise en doute de la légitimité de sa femme par Arnoul devant le pape, et son soutien actif à Etienne de Blois. Il refusa donc de donner au nouvel évêque le temporel de son évêché, ce qui revenait en fait à rendre nulle l'élection d'Arnoul : Qu'était en effet un évêque du XII[e] siècle sans temporel ? On ne concevait pas la fonction épiscopale sans assise temporelle, qui permettait à l'évêque de remplir dignement et de manière autonome sa mission spirituelle.

Pendant plus de deux ans, Arnoul fut évêque sans temporel, et les grands noms de son époque s'émurent de cette situation scandaleuse pour un homme d'Eglise. Pierre le Vénérable soutint Arnoul, qu'il considérait comme un fils très fidèle de l'Eglise romaine, admirable au temps du schisme[40]. Pierre demanda donc au pape d'agir pour préserver l'Eglise des tyrans et permettre à Arnoul d'entrer pleinement en possession de ses pouvoirs épiscopaux. Bernard de

[40] Pierre le Vénérable, *Epistolae,* liv. III, lettre 7, *PL* 189, col. 309-310 : « Eum , inquam, elegit <clerus luxoviensis>, eum consecrari fecit, non solum quia nobilis litterature est, non solum quia prudentia et strenuitate vobis, ut credo, non incognitus est; sed quia vester specialis filius, et Romane Ecclesie ab ipsa adolescentia familiaris alumnus est[...] ita eum amicum prodiderunt, ut pene superfluum sit eum nos de fidelitate et amicitia commendare, quem tanti tempestatum et turbinum tumultus, fidissimum et devotum alumnum noscuntur probasse.[...] Prosit ut ejus electio et consecratio a sede apostolica confirmetur, nec contra eum non solum ejus, sed et totius Ecclesie Dei, hostis, comes Andegavorum aliquatenus audiatur. »

Clairvaux, autorité morale de grande importance, demanda également au pape d'agir en faveur d'Arnoul, qui fut un adversaire d'Anaclet tout comme lui, et avec qui il noua des liens ; Arnoul est honoré dans la lettre du nom de « fils utérin de l'Eglise romaine »[41]. Malgré toutes ces recommandations et la volonté du pape, Geoffroy conserva le temporel de l'évêché. La fidélité que le nouvel évêque gardait à Etienne ne lui servit à rien, car celui-ci se révéla impuissant en Normandie pour rendre justice à Arnoul, et ce dernier ne put mettre fin à cette situation qu'en rachetant au comte son temporel pour neuf mille livres en 1143. Cette somme considérable va peser toute la vie dans les finances d'Arnoul[42], il allégua cette dépense dans une de ses lettres pour s'excuser de ne pas aller à Rome faire allégeance au pape[43].

Si la remise du temporel fut fort difficile, Arnoul n'eut aucun problème pour l'élection en elle-même, il en parle assez souvent dans sa correspondance, pour contrer ses adversaires, lorsqu'ils voulurent l'exclure, et s'affirmer face au roi comme le seul évêque légitime[44]. Enfin installé, Arnoul put gouverner son diocèse.

[41] Saint Bernard, *Epistolae*, lettre 348, *PL* 182, col. 552-553 : « Superest tamen in tertio gradu comes andegavensis, malleus bonorum, oppressor pacis et libertatis Ecclesie. Persequitur ecclesiam Lexoviensis, ut non introitum habeat pastor ecclesie illius in ovile ovium, nisi aliunde. […] Suscipe Lexoviensem episcopum, uterinum filium Romane Ecclesie, et remitte eum in benedictionibus dulcedinis, nequando dicat inimicus ejus : Prevalui adversus eum. » Pour les relations entre saint Bernard et Arnoul, cf. Henri Pellerin, « Saint Bernard et le pays lexovien : ses rapports avec Arnoul, évêque de Lisieux » *Le pays d' Auge,* avril 1965, p. 3-19.

[42] Arnoul parle très précisément du coût de son entrée dans une lettre au pape Alexandre III de 1180, peu de temps avant qu'il ne se retire. *Letters*, n. 137, p. 209 : « De ipso autem thesauro, ut nichil substraham, decem et septem marcas in inicio mee promotionis asumpsi, quia bona omnia episcopalia redimere de manu comitis Andegavensis angebar, que ipse michi per duos annos et tres menses abstulerat, quia electus canonice sine ipsius designatione fueram consecratus. »

[43] *Letters*, n. 2, p. 3-4 : « Venissem ad vos, nisi circa confirmandam michi recentem novi principis gratiam […] occuparer. »

[44] Arnoul fit souvent mention de son élection dans les lettres qu'il écrivit à Alexandre III en 1178, alors qu'Arnoul avait à se défendre contre le roi d'Angleterre, Henri II, qui voulait le remplacer. *Letters*, n. 124, p. 190 : « Meminerit autem sapientia vestra me libere ad episcopatum hunc absque omni violentia et designatione potentie secularis electum ; ideoque diutius, donec in manu forti et bracchio excelso gloriose recordationis Innocentius papa sua speciali auctoritate, cum omni possessionum integritate et debita libertate, in sede me constituit et firmavit. » De même dans la lettre n. 132, Arnoul refait allusion à son élection : « Ecclesiam, cui Deo permittente deservio, predecessor vester, gloriose memorie Innocentius papa, regendam michi sine omni laica designatione commisit, totumque secularis potentie dimovit obstaculum, et in virtute Dei de pace mea splendide triumphavit. »

IV. Les premières années de l'épiscopat

A. Le siège de Lisieux

Rappelons quelques données sur le siège de Lisieux pour préciser les caractéristiques de ce diocèse, ce qui permettra de mieux comprendre l'activité pastorale d'Arnoul. L'ancienne capitale des Lexovii devint siège épiscopal assez tardivement, lorsqu'un certain Theodebaldus devint évêque de cette cité vers 540. Le diocèse de Lisieux était séparé des diocèses voisins de Bayeux, de Sées et de Rouen par les rivières de la Dive à l'ouest et de la Risle à l'est[45]. Il comprenait quatre archidiaconés : celui du Lieuvin comprenant les doyennés de Moyaux, Cormeilles, Bernay et Orbec ; celui d'Auge avec les doyennés du Mesnil-Mauger, de Beaumont et de Beuvron ; celui de Pont-Audemer, avec Touques, Honfleur et Pont-Audemer ; celui de Gacé composé des doyennés de Gacé, Liverat, Montreuil et Vimontier. L'évêque avait sous sa juridiction environ 480 paroisses[46]. Le diocèse comprenait aussi quelques exemptions dans d'autres diocèses comme celle de Saint-Candé-le-Vieux, près de Rouen, où l'évêque possédait un hôtel. De même, d'autres diocèses possédaient des terres dans le diocèse de Lisieux, comme les possessions de l'évêque de Dol, de celui de Bayeux ainsi que de l'abbaye de Fécamp, tenant des terres qui ne relevaient pas de l'ordinaire de Lisieux[47].

Le diocèse de Lisieux était relativement riche en établissements monastiques et avait sur son territoire des abbayes anciennes et donc puissantes à qui l'évêque Arnoul voulut imposer l'autorité épiscopale. L'ordre bénédictin était bien implanté avec l'abbaye de Saint-Evroult d'Ouche, presque plus ancienne que le diocèse[48], l'abbaye de Saint-Pierre de Préaux[49], Notre-Dame de Bernay[50], Notre-Dame de Grestain[51], Notre-Dame de Cormeilles[52]. Les établissements féminins étaient peu nombreux, l'abbaye de Saint-Désir était cependant importante et Arnoul prit plusieurs fois la défense de l'abbesse contre ceux qui voulaient

[45] Pour une étude approfondie de la géographie du diocèse de Lisieux, cf. Louis du Bois, *Histoire de Lisieux : ville, diocèse et arrondissement,* Lisieux, Durand, 1845.

[46] *Gallia Christiana*, t. XI, col. 762-862.

[47] Cf. François Neveux, *Bayeux et Lisieux, villes épiscopales de Normandie à la fin du Moyen Age,* Caen, éd. du Lys, 1996.

[48] Saint-Evroul d'Ouche : Monastère fondé par le saint du même nom, mort en 593 ; Orne, arr. Argentan, cant. La Ferté-Fresnel.

[49] Préaux : Ancien établissement ravagé durant les invasions normandes, il fut restauré en 1035 ; Eure, arr. et cant. Pont-Audemer.

[50] Bernay : abbaye fondée par l'épouse du duc Richard IV, Judith de Bretagne ; Eure, ch. l. arr.

[51] Grestain : établissement fondé en 1050 par Herlain de Conteville, fils de l'évêque Odon de Bayeux ; Eure, arr. Pont-Audemer, cant. Beuzeville, comm. Fatouville-Grestain.

[52] Cormeilles : Fondé par un certain Guillaume, fils d'un seigneur de Breteuil ; Eure, arr. Pont-Audemer, ch. l cant. , comm. Saint-Pierre-de-Cormeilles.

restreindre ses droits[53]. Parmi les maisons conventuelles, le diocèse comptait l'établissement de Sainte-Barbe-en-Auge, qui fut réformé sous la règle de saint Augustin. Arnoul fut l'insigne bienfaiteur de cet établissement, qui fut occupé par des chanoines réguliers grâce aux interventions de Jean de Lisieux et du roi Henri I[er] [54].

La ville de Lisieux ne comptait que deux paroisses, Saint-Germain et Saint-Jacques, en plus de la cathédrale. Elle ne comptait donc pas beaucoup de clercs proportionnellement à la population de la ville, qui devait être d'environ trois mille habitants, et par rapport à d'autres villes comme Rouen. Ce petit nombre de clercs était encore accentué par le fait que la ville ne comptait ni établissements monastiques d'importance ni collégiales ; il était composé du clergé des paroisses et du chapitre cathédral [55].

L'évêque était également seigneur temporel de Lisieux, facteur d'importance pour la suite, il était le seul évêque de sa province à exercer un réel pouvoir temporel. L'évêque ne prit que plus tard le titre de comte de Lisieux. Ce titre ne recouvrait pas cependant toute l'étendue du diocèse, car l'évêque était seigneur seulement sur la cité et sa banlieue, comprenant huit paroisses. Sur ce territoire, l'évêque concentrait tous les pouvoirs, c'était de lui que le capitaine de la ville tenait son pouvoir. Dans le domaine judiciaire, l'évêque avait aussi des pouvoirs étendus, il pouvait tenir les plaids de l'épée, ce qui marquait la souveraineté d'un seigneur. Il semble que la persistance d'Arnoul à vouloir tenir les plaids de l'épée fût une des raisons de sa disgrâce future[56].

L'évêque de Lisieux devait s'acquitter chaque année envers le duc de Normandie, comme tout tenant d'un fief ou bénéfice, de charges militaires ; il devait fournir au duc un certain nombre de chevaliers, lesquels devaient marcher à la guerre lorsque le duc faisait convoquer le ban par les baillis de la province. Pour l'évêque de Lisieux, il s'agissait de vingt chevaliers, ce nombre est, comparativement à d'autres évêchés, sensiblement plus élevé : Avranches n'en devait par exemple que dix, et Coutances cinq. De plus, on peut lire dans les *cartae baronum* de 1166, que l'évêque de Lisieux devait avoir, pour son service particulier, trente chevaliers et un tiers, et enfin dix chevaliers pour la garde de la ville, lesquels faisaient leur service aux dépens personnels de l'évêque, lorsque l'arrière-ban était convoqué. Le prélat

[53]Saint Désir, dans les faubourgs de Lisieux accueillit les moniales venant de Saint-Pierre-sur-Dives, monastère qui avait été fondé par Lesceline, épouse du comte d'Eu. Arnoul prit la défense de l'abbaye contre les prétentions de clercs de l'entourage de l'évêque de Coutances, cf. *Letters,* n. 67, p. 118.

[54] Sainte-Barbe-en-Auge : Orne, arr. Lisieux, cant. Mézidon ; sur la création de l'établissement et sa réforme, cf. Mathieu Arnoux, *Des clercs au service de la réforme, études et documents sur les chanoines réguliers de la province de Rouen,* Bibliotheca victorina XI, Turnhout, Brepols, 2000, p. 11-30.

[55] F. Neveux, *op. cit.*, p. 136.

[56] Cf. L. Valin, *op. cit.*

disposait en plus de deux chevaliers qui lui avaient été donnés par le roi Henri II[57]. Le diocèse de Lisieux, d'après les tableaux des rentes et des taxes touchant l'évêque est sans conteste un diocèse riche, le plus riche de Normandie après Rouen. Il semble donc que l'évêque ait pu compter sur des moyens confortables pour gouverner son diocèse.

Il faut cependant nuancer ce tableau, car Arnoul arriva sur un siège dont les caisses étaient vides, et dont le temporel était confisqué pour plus de deux ans ; la guerre avait de plus endommagé la cathédrale et le palais épiscopal. Il semblait bien naturel que l'évêque voulût reconstruire le symbole même de sa charge, cette reconstruction apporta cependant à Arnoul un grand nombre de déconvenues, au point qu'elle devint pour les chanoines un des arguments principaux contre leur évêque, jugé dispendieux. La cathédrale telle que l'avait connue Arnoul n'était pas très ancienne, elle fut en effet consacrée en 1055, celle-ci remplaçant une ancienne cathédrale carolingienne mise à mal au cours des incursions normandes. Pour reconstruire l'édifice, le parti avait été pris de l'agrandir et de faire éclater les remparts qui enserraient trop la cité. On avait ainsi pu agrandir la cathédrale par delà les remparts qui tenaient la vieille cité à l'étroit. Hors jamais les remparts ne furent reconstruits, ce qui rendit d'autant plus aisée l'attaque de la ville par les Angevins en 1136. La cathédrale et le palais épiscopal, eurent à souffrir de l'assaut et furent en partie brûlés, à tel point qu'Arnoul put parler de ruines[58]. Il fallut cependant attendre plus de vingt ans avant que les travaux ne commençassent, Arnoul se contentant de parer au plus urgent avec les moyens que permettait le trésor qui ne comptait que dix-sept marcs[59]. Nous reparlerons de la cathédrale lorsque la construction, et les moyens mis en oeuvre seront abordés.[60]

B. la succession de Sées

Arnoul dès le début de son épiscopat s'intéressa à l'évêché voisin, car son frère Jean de Sées était mort en 1144. C'était à Sées qu'Arnoul avait commencé ses études et qu'il fut archidiacre, il entendait sauvegarder l'œuvre importante de son frère. La province de Normandie dans les années 1120-1140, était en plein changement sous l'impulsion de prélats dits réformateurs dont firent partie Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, Arnoul et son

[57] H. de Formeville, *op. cit.*, p. 421.

[58] *Letters,* n. 2, p. 3-4 : « Venissem ad vos, nisi circa […] resarciendas ecclesie et domus nostre ruinas […]occuparer. »

[59] *Letters,* n. 137, p. 209.

[60] Pour l'étude de la cathédrale, cf. Georges Huard, « La cathédrale Saint-Pierre de Lisieux aux XI^e^ et XII^e^ siècles », dans *Etudes lexoviennes,* n. 2, 1919 ; Georges Duval, « La cathédrale Saint-Pierre de Lisieux » dans *Art de Basse Normandie,* n. 89-91, 1984-1985 ; William Clark, *The cathedral Saint-Pierre at Lisieux and the beginning of Norman Gothic Architecture,* Ann Arbor, University Microfilms, 1970, p. 35-40. Pour la datation et les phases de reconstruction de la cathédrale, ainsi que le rôle d'Arnoul, cf. infra, p. 306, l'exposé sur l'importance des textes pour l'histoire de l'art.

frère[61]. Il est très intéressant de prendre en compte la qualité d'évêque réformateur donnée parfois à Arnoul, car elle renforce l'ambiguïté du personnage, qui entendait réformer l'Eglise, tout en étant lui-même un produit de ces dynasties épiscopales qui à première vue n'étaient pas favorables aux réformes et considéraient leurs sièges comme des seigneuries. On peut remarquer néanmoins qu'encourager des chanoines réguliers obéissant à l'autorité épiscopale revenait en fait à faire reculer des établissements monastiques souvent autonomes, et des chanoines séculiers turbulents. Les régularisations furent aussi soutenues par le pouvoir royal, dans un souci de remise en ordre. L'évêque de Lisieux s'inscrivit, tout comme son oncle et son frère dans le renouveau des chapitres réguliers du XII^{e} siècle et les mutations des formes de vie religieuse[62].

Dans le diocèse de Lisieux, la régularisation de la collégiale de Sainte-Barbe-en-Auge[63], avait été amorcée par l'évêque Jean, et chaudement encouragée par la suite par son neveu Arnoul. L'évêque Jean de Sées réussit à faire de son chapitre cathédral un chapitre de chanoines réguliers là où beaucoup avaient échoué. L'évêque de Paris, Jean de Senlis, avait essayé d'introduire des Victorins parmi les chanoines de la cathédrale de Paris en 1128, le prélat se heurta à l'opposition ferme des chanoines et des archidiacres qui en appelèrent au roi ; Louis VI prit des sanctions contre l'évêque réformateur, et celui-ci fut obligé de revenir sur sa décision[64]. A Sées, Jean avait réussi en obtenant de l'abbé de Saint-Victor, Gilduin, l'envoi de quelques religieux sous la conduite du prieur Guérin. La charte, datée de 1131, prévoyait le remplacement progressif des chanoines séculiers par les réguliers ; elle fut signée par l'archevêque de Rouen et le roi Henri I^{er} [65].

Cette nouveauté restait cependant fragile, et la mort de l'évêque Jean suffit à la remettre en question. C'est à ce moment qu'Arnoul intervint[66]. Un nouvel évêque fut élu par le chapitre de Sées du nom de Gérard, or l'élection se déroula avant qu'Arnoul et l'évêque

[61] M. Arnoux, *op. cit.*, p. 39 : « Le rôle de la monarchie, désormais solidement établie, paraît extrêmement important, fondamental même dans le cas de la régularisation du chapitre cathédral de Sées. L'affirmation de la puissance pontificale sur l'Eglise de la province de Rouen n'est guère moins essentielle…L'élection au siège métropolitain […] <d'>Hugues d'Amiens, constitue un autre élément important : ce prélat de grande stature intellectuelle et politique est l'un des principaux soutiens des chanoines réguliers…Les évêques réformateurs, Jean et Arnoul de Lisieux […] trouvent un appui constant dont témoignent les nombreuses chartes de confirmation qu'il délivre aux établissements de toute la province. »

[62] Cf. Jean Fournée, « Le renouveau canonial en Normandie au XIIe siècle » dans *Crises et réformes dans l'Eglise de la réforme grégorienne à la préréforme,* éd. CTHS, Paris, 1991, p. 27-38.

[63] M. Arnoux, *op. cit.*, p. 11.

[64] Jean Châtillon, *Théologie, spiritualité et métaphysique dans l'œuvre oratoire d'Achard de Saint-Victor,* Paris, Jean Vrin, 1969, p. 68.

[65] *Letters,* n. 34, p.56.

[66] Arnoul se fait le défenseur de la mémoire de son frère, et vante les bienfaits dont il a été l'auteur pour son diocèse de Sées. *Ibid.* : « Ipsam <ecclesiam> igitur thesauris ornatam, instructam edificiis, possessionibus reddidit ampliatam, adeo quod XIII canonicis, quos seculares appellant, ipsisque pauperibus, moriens ibidem XXXVI canonicos regulares cum omni edificiorum sufficentia et redditum copia dereliquit. »

d'Evreux qui devaient contrôler la procédure ne parvinssent à Sées, Arnoul s'en plaignit vivement, d'autant plus que Gérard lui semblait ne pas convenir pour préserver le chapitre régulier dont il avait été archidiacre lui-même[67]. Bernard de Clairvaux intervint auprès du pape par une lettre pour montrer son indignation et faire annuler l'élection, accusant Gérard de faire preuve cupidité et de népotisme[68].

L'élection fut d'autant plus troublée que le comte d'Anjou, Geoffroy, qui avait réussi à prendre possession de la Normandie en 1144, contesta Gérard pour lequel il n'avait pas été consulté. Ce dernier attaqua la ville épiscopale et la personne même de l'évêque[69]. Arnoul se trouva alors dans une situation délicate : Il combattait Gérard, mais ne voulait pas que des laïcs vinssent s'immiscer dans ces querelles, il ne voulait pas soutenir une interférence laïque, qui plus est violente. Il alla à Rome pour soutenir le chapitre régulier et empêcher Gérard de monter sur la cathèdre. En vain, le pape maintint Girard et le réconcilia avec Geoffroy ; mais il obtint que Girard fît profession canoniale et conservât la vie régulière de son chapitre[70]. Arnoul essuya donc un demi-échec.

L'opposition entre Arnoul et le duc semblait donc devoir se prolonger, et ces querelles incessantes amenèrent l'évêque à solliciter le droit d'entrer dans un monastère pour se retirer. Première demande d'une longue série de suppliques en ce sens qui ne trouvèrent une réponse positive qu'à la fin de sa vie[71]. Ces demandes d'entrer dans une communauté régulière n'étaient pas un chantage ni une démission, mais un réel attrait pour une vie entièrement

[67] Arnoul se plaint dans une lettre de 1146 à Eugène III que l'élection n'a pas été régulière. Cf. *Letters*, n. 3, p. 4-5 : « Unde etiam si eum, de quo agitur, Girardum, aliqua electionis forma defenderet, quia pro ecclesiis libertas electionum introducta est, liquet quia quod earum favore comparatum est, hoc ad earum lesionem retorqueri non debet. Retorquebitur autem si electionis favor usque in detrimentum principalis cause processerit, si non quis, vel ad quid, sed qualiter electus sit attendatur, nes finis aut utilitas operis, sed sola negotii series, exquiratur. At vero quod hic electio nulla precesserit, et verum est, et omnis Ecclesia contestatur preter paucos, quos ad optandam secularem personam amor et desiderium secularitatis adduxit. » De plus l'évêque devrait être un chanoine régulier, *ibid. :* « Esto officii tui sedulus executor, ne personarum vel cause merita confundantur, ut reos scilicet castigatio digna coherceat, lesos pia miseratio consoletur, regularis autem conventus accipiat patrem regulari institutione formatum, ne statue auree caput eneum tuo, quod absit, opificio dicatur affixum, et, ubi ex privilegio predecessorum tuorum archidiaconos seculares esse non licet, sententia tua creet episcopum secularem. »

[68] Bernard de Clairvaux, *Epistolae*, lettre 248, *PL* 182, col. 447-449. Saint Bernard loue le comportement d'Arnoul qui n'a épargné ni temps ni argent dans cette affaire, ce qui peut faire croire qu'Arnoul est allé lui-même à Rome.

[69] Ralph de Diceto, *Abbreviationes chronicorum*, éd. William Stubbs, *The historical works of Master Ralph de Diceto, dean of London*, Londres, 1876, t.I, p. 256. Ralph indique l'aggression dont l'évêque fut victime au cours de son sacre : « Eugenius papa, Parisius veniens, Girardum Sagiensem episcopum, qui, sicut dicebat, in volutabro sanguinis sui fuerat consecratus, duci Normanniae reconciliavit circa Pascha. »

[70] J. Châtillon, *op. cit.*, p. 89-90.

[71] *Letters*, n. 118, p. 181 : « Dum igitur quero remedium, et ad consequendam salutem devotus anhelo, intellexi michil ad hoc efficatius fore, nichil certius quam secundum doctrinam Christi exemplum humilitatis ejus et patientie pariter et paupertatis amplecti, reprobatis scilicet omnibus que viam veritatis poterant impedire, adeundum michi esse aliquod religiosorum fratrum collegium, domumque religiose institutionis intrandam,ut, exclusis que vanitatem seculi videbantur offerre, sola intrisecus vagos effectus regularis continentia coherceret, et allisis ad petram parvulis, sinceritatis semper studia convalescant. »

consacrée à la prière et à la contemplation. Arnoul était un prélat d'une grande ferveur, et toutes les situations difficiles qu'il traversait trouvaient toujours un écho dramatique dans sa conscience très affinée : Il ne fut jamais indifférent, et se sentit souvent obligé d'intervenir dès qu'un problème se posait, on comprend en ce cas combien il pouvait aspirer à la tranquillité des cloîtres.

C. La croisade

Cet épisode de la vie du prélat est peu clair. Arnoul en fait mention assez peu souvent dans ces écrits, peut-être son périple l'a-t-il déçu. Force est de constater que son rôle ne fut pas glorieux durant une croisade qui de toute façon fut un échec.

Arnoul, au retour de Rome prit la croix à Vézelay, où saint Bernard avait prêché la croisade[72]. En mauvais terme avec son duc, Arnoul tenta en effet de se rapprocher du roi de France, LouisVII, qui participa à l'expédition. L'évêque de Lisieux raconta plus tard qu'il ne s'était pas croisé de son plein gré mais qu'il y avait été forcé par le pape[73]. Ses liens avec le roi de France lui coûtèrent très cher, Arnoul, essayant de se rendre indispensable lui prêta de grosses sommes d'argent pour financer la croisade : cent quatre marcs d'argent. Le roi Louis VII dans une première lettre à Suger demanda que cette somme lui fût remboursée, dans une deuxième, le roi demanda à ce qu'on offrît son « ami et féal Arnoul », soixante muids de son bon vin d'Orléans, en reconnaissance des services rendus[74].

Arnoul fut responsable du contingent anglo-normand, tandis que le contingent français était mené par l'évêque Geoffroy de Langres. Leurs deux caractères furent complètement incompatibles, et ce ne fut que querelles de préséances et décisions contraires, Jean de Salisbury ne manqua pas de fustiger l'attitude des légats en dénonçant le fait que « ce que l'un recommandait, l'autre le décriait…tous deux étaient extravagants et sans crainte de Dieu…, tous deux recevaient de grosses sommes d'argent de la part des malades et des mourants qu'ils veillaient et à qui ils donnaient l'absolution, clamant qu'ils étaient les représentants du pape »[75].

Arnoul fut néanmoins un acteur relativement important dans cette croisade, c'est lui qui fut envoyé en légation de paix à l'empereur de Constantinople, alors que des troubles avaient

---

[72] *Mansi*, t. XXI, col. 692, Arnoul figure en effet dans la liste des barons et des évêques qui se croisèrent à Vézelay.

[73] *Letters*, n. 137, p. 210 : « In expeditione quoque Iherosolimitana, ad quam me sanctus pater Eugenius papa destinavit invitum, mandato ipsius calicem aureum triginta et quattuor unciarum expendi, cum ipse michi, si amplius opporteret, meam causam assumere concessisset. »

[74] Cf. *HLF*, t. 14, p. 306 ; *Recueils des historiens des Gaules et de la France*, éd. Marcel Bouquet, Paris, 1739-1904, t. 15, p. 500. Yves Sassier, *Louis VII*, Paris, Fayard, 1991, p. 202.

[75] Marjorie Chibnall, *Memoirs of the papal court of John of Salisbury*, Londres, 1956, p. 55.

eu lieu dans la ville et que des vols avaient été commis[76]. Arnoul s'acquitta de cette mission tant bien que mal, et après deux jours à la cour impériale, réussit à contenter l'empereur[77]. Il fut présent au concile d'Acre de 1148, qui devait décider du siège de Damas, l'évêque de Lisieux opta pour l'arrêt de la croisade, comme le comte de Flandres, tandis que l'évêque de Langres pensait qu'elle devait continuer à tout prix. Après l'échec du siège, Arnoul rentra en France. Il ne semble pas qu'il faille prendre à la lettre les paroles de Jean de Salisbury, ennemi acharné d'Arnoul, nous le reverrons, faute de s'être couvert de gloire, le prélat tira de cette expédition des liens solides avec la cour de France et le roi Louis VII, ce qui lui était plus qu'utile, au regard des relations exécrables qu'il avait avec Geoffroy Plantagenêt. Il fut souvent choisi comme ambassadeur par le roi de France dans les années suivant la croisade pour améliorer les relations entre Capétiens et Plantagenêts.

[76] Pour les actions d'Arnoul en Orient, cf. l'œuvre d'Eudes de Deuil, *De profectione Ludovici VII in Orientem*, éd. Virginia Gingerick Berry, Records of civilization sources and studies, 42, New York, Columbia University Press, 1948.

[77] M. Chibnall, *op. cit.*, p. 77.

V. Les débuts d'un *curialis*

A. L'allégeance aux Plantagenêts

A son retour de la croisade, Arnoul continua à servir d'ambassadeur à Louis VII, employé dans des tâches ardues, comme la détente des relations entre Capétiens et Plantagenêts, dans un climat de conflit latent, entre un royaume de France encore divisé, et ce qui allait devenir l'état Plantagenêt.

C'est en servant d'envoyé de Louis VII à la cour de Geoffroy Plantagenêt qu'Arnoul va se familiariser avec l'impératrice Mathilde, avec Henri, et enfin avec le comte lui-même, oubliant ainsi les terribles dommages que ce dernier avait fait subir à son diocèse. Suger demanda en effet à Arnoul d'intervenir pour éviter la guerre. Les relations diplomatiques que l'évêque de Lisieux réussit à établir semblaient tout à fait satisfaisantes, comme l'indiquent les lettres que Suger et Geoffroy échangeaient. Dans une de ces lettres à Suger, Geoffroy n'hésite pas à louer Arnoul et à le considérer comme un ami[78]. Lorsqu'on connaît les relations qu'entretenaient les deux hommes quelques années auparavant, on ne peut que reconnaître les qualités de diplomate de l'évêque, mais aussi la facilité avec laquelle il passe du statut d'adversaire à celui de serviteur.

Arnoul n'en avait pas pour autant été chercher le seigneur qui lui donnerait le plus d'avantage, il savait cependant ce qu'une fidélité politique sans faille à Etienne de Blois avait coûté à sa famille, il n'était pas disposé à soutenir éternellement un roi qui n'était pas intervenu pour le sauver. Il fallait de plus accepter la domination des Plantagenêts désormais solidement assis en Normandie. Arnoul, soucieux du respect dû au pouvoir temporel, ne pouvait rester trop longtemps contre son seigneur, ce n'était pas dans les habitudes d'un membre d'une famille de la cour. Nul doute que l'évêque de Lisieux ne se fût trouvé ravi et soulagé de pouvoir servir Geoffroy et Henri son fils, avec lequel Arnoul entretenait de très bonnes relations. Il n'hésita par ailleurs pas à prôner la légitimité des Plantagenêts sur le trône d'Angleterre, lui qui, au concile de Latran de 1139, avait nié que ceux-ci eussent quelque droit à ce trône[79]. Il écrivit ainsi au nouvel évêque de Lincoln en 1149, pour joindre à sa lettre

[78] M. Bouquet, *op. cit.*, p. 521, lettre du comte d'Anjou Geoffroy à Suger : « Magnas vestre sublimitatis refero gratia, quod ira et discordia, quae inter regem Francorum et me, mota est, nec vestro instinctu exorta est, nec vestro consilio habuit incrementum. Magnas etiam super his vobis gratias refero, quod paci inter nos restituendae operam praebere curetis : quae ego plurimum relatione et maxime Arnulphi Lexoviensis episcopi, amici nostri, admonitione accepi. At in presenti nullam habeo licentiam tractandi verba illa quae mihi per eumdem episcopum mandastis. »

[79] Cf. supra, p. 22.

de félicitations une requête en faveur du duc de Normandie, héritier légitime[80]. Les ambassades d'Arnoul à Henri furent de plus décisives dans l'entente avec le futur Henri II, elles permirent aussi au prélat de renforcer ses liens avec Paris. Les lettres qu'Arnoul envoya à Suger illustrent bien la bonne entente de l'évêque avec le ministre, qu'il reconnaît comme un père et un seigneur, alors qu'il n'est qu'abbé, d'après les titulatures des rapports qu'il envoyait à Paris, pour faire connaître le résultat de ses ambassades à Suger[81].

En 1150, Geoffroy céda le duché de Normandie à son fils, Henri. Pour Arnoul ce changement de seigneur ne pouvait être qu'une bonne occasion d'être encore plus important dans la vie politique de son temps. En effet Henri, qui n'avait pas encore vingt ans, ne savait que peu de choses des affaires qui avaient troublé les relations entre Arnoul et ses parents, il le connaissait comme un allié et le prendrait comme conseiller à son avènement.

B. Arnoul, conseiller d'Henri Plantagenêt

La destinée d'Henri Plantagenêt fut exceptionnelle, puisqu'en peu de temps, il allait devenir duc de Normandie, par cession du duché de la part de son père, comte d'Anjou, par héritage, duc d'Aquitaine, par alliance, et enfin roi d'Angleterre, par adoption. Geoffroy mourut en 1151, laissant à son fils l'Anjou, l'année suivante Henri épousa Aliénor d'Aquitaine, épouse de Louis VII, qui lui apporterait l'Aquitaine. Arnoul se fit l'écho dans une lettre de la colère dont fut pris le roi de France contre Henri, qui non content d'épouser son épouse, chercha à étendre son territoire à ses dépens ; colère qui « fit trembler sa ville mais aussi le seuil de son église… »[82].

L'évêque de Lisieux ne ménagea pas ses efforts pour favoriser la cause d'Henri, il en fut remercié par la restauration de la fonction de grand justicier, qu'Arnoul allait remplir pendant plus de cinq ans, devenant ainsi un personnage important du gouvernement ducal de

[80] *Letters*, n. 4, p. 6 : « …igitur ociosus amor esse non debet, sed alternis invicem pascitur et revirescit obsequiis, id interim a dilectione vestra petendum censui, ut ducem nostrum, cui jus successionis hereditarie regni vestri gubernacula debet, quantum, sava honestate vestra, poteritis, diligatis ; michique, cum occasio suggesserit, quod placuerit injungatis, ut mutue dilectionis affectus mutua semper operis exhibitione concrescat. »

[81] *Letters*, n. 6, p. 9 : « Apud dominam imperatricem et filium ejus, ducem Normannie, de negotio, de quo vobiscum tractavi, quantum ad Normanniam pertinet, bonam spem domino volente concepi, nunciosque statim ad comitem Andegavie pro altero verbo, quod ad partem illam spectat, cum festinatione miserunt, supplicantes ut ipse verbum illud ad pacem temperet, et illi quoque verbo, quod ad Normanniam pertinet, benignum consilium pariter commodet et assensum ; consilio quoque vestro plurimum acquiescere decernentes, benivolentie vestre non ingratos se fore multa hylaritate promittunt. »

[82] *Letters*, n.7, p. 10, Arnoul écrivit cette lettre en 1152 au pape Eugène III, il s'excusa de ne pouvoir aller à Rome et donna pour excuse le trouble des affaires politiques et la colère de la France : « Primo siquidem per bella Francorum, deinde per insperatum comitis Andegavie interitum, novissime per regiam, que in filium ejus ira recruduit, ad quam non solum civitatis nostre, sed ipsius etiam ecclesie limina tremuerunt. »

Normandie[83], et tenant la place de son oncle Jean de Lisieux, lorsqu'il était grand justicier du roi Henri I[er]. C'est cette fonction que remplissait Arnoul lorsque le duc de Normandie monta sur le trône d'Angleterre[84].

Le roi Etienne de Blois avait en effet perdu son fils Eustache, il choisit donc d'adopter Henri ; il se trouvait un héritier et mettait fin dans le même temps à la guerre civile qui n'avait pratiquement jamais cessé, l'impératrice Mathilde n'ayant jamais renoncé à faire valoir ses droits. Henri fut couronné en décembre 1154, en présence de l'évêque de Lisieux, ce dernier rentra ensuite rapidement en Normandie pour tenir les assises que sa fonction exigeait. Le nouveau roi continua logiquement à demander les conseils d'Arnoul, qui pour quelques années fut l'un des conseillers principaux d'Henri II[85].

Arnoul reçut pendant cette période de nombreuses marques de gratitude de la part du duc-roi ; Henri lui accorda les revenus des foires de Touques et de Nonant[86], ce qui constituait une rente non négligeable. Le roi accorda également à Arnoul la chapellenie de Bosham dans le Sussex ; Henri II avait en effet à sa disposition, par le droit de patronage des églises, des établissements, le plus souvent des collégiales de chanoines, qu'il pouvait donner à des conseillers méritants ou à toute autre personne qu'il voulait récompenser. Ces chapellenies étaient dites libres, car elles ne dépendaient pas du pouvoir épiscopal, et constituaient une grosse source de revenus[87], Arnoul se plaignit vivement lorsqu'il se résigna à abandonner cette chapellenie, plus de vingt ans plus tard[88].

Les documents les plus intéressants pour se rendre compte de la proximité d'Arnoul avec le roi, et de son importance parmi les conseillers du roi, sont les actes sortis de la chancellerie d'Henri II[89]. En les parcourant, on trouve à de nombreuses reprises le nom d'Arnoul de Lisieux. Une étude approfondie des actes montre tout l'intérêt des listes de témoins, aux bas des documents, servant à corroborer la teneur de l'acte. Plus d'une centaine d'actes mentionnent Arnoul, la plupart pouvant être datée de 1150 à 1165, la période suivante,

[83] C. H. Haskins, *op. cit.,* p. 163.

[84] Id. « The government of Normandy under Henry II » *American Historical Review,* vol. 20, 1 (octobre 1914), p. 29-31. Il semble d'après l'article que la fonction de justicier ait été restaurée pour Arnoul, après avoir disparue sous Geoffroy Plantagenêt.

[85] *Vita S. Thomae, auctore anonymo I, Materials,* t. IV, p. 12 : « Adscitis igitur ad se Cantuariensis antistes Philippo Bajocensi, et Arnulfo Lixoviensi episcopis, quorum consiliis rex in primordiis suis innitebatur. »

[86] H. de Formeville, *op. cit.,* t. 1, p. 435. Il s'agit de la confirmation d'une charte d'Henri par Richard I[er], datée du 20 juin 1189.

[87] E. Turk, *op. cit.,*p. 56.

[88] *Letters,* n. 111, p. 174, Arnoul réclame à l'évêque d'Exeter de respecter son pacte : Bosham contre une intercession en sa faveur auprès du roi. « Dedi enim vobis litteras ad regem, quibus ipse motus est adversum me, vobisque , sumptam inde occasione, capellaniam contulit, quia visum est ei me vobis eam penitus resignasse. »

[89] *Recueil des actes d'Henri II,* éd. Léopold Delisle, 4 vol., Paris, 1909.

qui est celle de l'éloignement de l'évêque de la cour d'Angleterre, comprend moins d'actes mentionnant Arnoul. Les actes sont souvent des concessions ou confirmations de droits ou de terres faites par le roi à des établissements religieux. Ainsi en 1150, la fondation de la léproserie de Beaulieu, près de Chartres[90], la confirmation des droits de l'abbaye de Fontenay[91], ou une concession faite à l'abbaye de Mortemer en 1153[92]. Les affaires pour lesquelles le prélat fut pris à témoin ne concernaient cependant pas que les affaires ecclésiastiques, loin s'en faut. Ainsi en 1151, Arnoul fut cité dans un acte accordant des privilèges aux bourgeois de Rouen ; en 1154, il s'agit de la concession d'une maison pour le trésorier de Bayeux[93]. Dans tous les actes cités ci-dessus, l'évêque de Lisieux était cité en première position, avant de nombreux autres témoins, ce qui est chargé de sens puisque les listes de témoins respectent la hiérarchie[94]. Le ressort d'Arnoul ne concernait par ailleurs pas seulement la Normandie, puisqu'une concession à l'abbaye Notre-Dame de Saintes de 1154 fit figurer son nom en deuxième place, juste après celui de l'archevêque de Bordeaux.

Arnoul, durant les années 1150, fut donc tout autant au service du roi que de l'Eglise, il assuma ses fonctions de justicier de Normandie, fut de nombreuses fois dans la suite du roi en Angleterre, en Aquitaine et en Normandie. Il faisait ainsi partie de l'entourage proche du roi, et du foyer culturel qui permit à ce roi d'avoir un rayonnement sans précédent[95]. Il mentionna à plusieurs reprises ses difficultés à trouver du temps parmi toutes les affaires dont il devait s'occuper, pour se retirer dans un lieu plus calme ou faire des visites à des amis de longue date[96].

L'évêque de Lisieux connut également les difficultés inhérentes à la vie de cour, avec les intrigues et les jalousies ; de nombreuses fois, il relata avec beaucoup d'amertume, l'injustice qui régnait à la cour et dont il se sentait la victime. Arnoul se plaignit de ce que sa position auprès du roi avait été affaiblie par des courtisans envieux et des délations sans

[90] *Ibid.*, t. I, p. 16.

[91] *Ibid.*, p. 47.

[92] *Ibid.,* p. 43. L'abbaye de Mortemer, dans le diocèse de Rouen, est très importante pour Arnoul de Lisieux, il s'agit d'un établissement récent, fondé en 1130, sous la règle bénédictine, réformé par les cisterciens sept ans après, fille de l'abbaye d'Ourscamp. Arnoul aura souvent le désir de se retirer dans cette abbaye, afin d'y vivre la rigueur cistercienne, ce n'est que parce que son entrée ne fut pas permise, que l'évêque se rendit à Saint-Victor. Mortemer, Eure, arr. Les Andelys, cant. Lyons-la-Forêt, comm. Lisors.

[93] *Ibid.*, p. 20 et 75.

[94] Cf. l'étude des listes de témoins de L. Delisle dans *Recueil des actes d'Henri II,* intoduction, p. 126.

[95] Amaury Chauou, *L'idéologie Plantagenêt, Royauté arthurienne et monarchie politique dans l'espace Plantagenêt (XII^e^-XIII^e^ siècles),* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, p. 79-82.

[96] *Letters,* n. 13, p. 18. Il s'agit d'une lettre d'Arnoul à l'abbé de Bonneval qu'il connut à Chartres, l'évêque évoque ainsi le poids des affaires royales : « Nuntium autem vestrum per aliquantulum temporis moleste detinui, quoniam incertum me de reditu meo gravia que inter reges vertebantur negotia detinebant. »

fondement[97], son indignation était à la hauteur de son désir de bien servir le roi et les affaires publiques[98].

Lorsque Thomas Becket fut nommé par le roi chancelier du royaume, Arnoul, sentant déjà son influence diminuer, accompagne ses félicitations de remarques exaltées sur la fausseté des courtisans et les vices des *curiales*, dont au demeurant, Arnoul est l'un des types les plus achevés[99]. Arnoul prévint Thomas, membre d'une nouvelle génération de conseillers, moins habituée aux concessions et aux retournements de veste que connaissaient l'évêque de Lisieux, de la dureté de la vie de cour, cour qu'il compara à une mer dans la tempête sur laquelle il faut parvenir à naviguer envers et contre tout.

Pendant ces années où Arnoul remplit, selon la tradition familiale, des tâches politiques et ecclésiastiques, il apprit à faire concorder les intérêts de Dieu et les intérêts du roi, ce qui semblait auparavant aller de soi, mais qui fut de plus en plus difficile, avec l'affermissement tant du pouvoir séculier qu'ecclésiastique, la détermination de plus en plus stricte des compétences de chacun et les querelles de droit. Les successions épiscopales, créaient des situations troubles, avec d'un côté le clergé, défendant la liberté d'élection avec une virulence croissante, et le roi, considérant les sièges épiscopaux comme des biens de la couronne.

C. L'élection de Froger de Sées

La succession de Gérard de Sées, dont l'élection avait déjà posé problème, allait être pour Arnoul l'occasion de naviguer entre la volonté du roi, qu'il ne voulait pas mécontenter, craignant une disgrâce royale, et les libertés de l'Eglise[100]. L'implication de l'évêque de Lisieux s'explique d'autant plus qu'il d'agissait du siège de Sées, tenu naguère par son frère qui y avait installé un chapitre de chanoines réguliers.

En 1157, le chapitre des chanoines de la cathédrale de Sées élit l'abbé Achard de Saint-Victor comme évêque pour succéder à Gérard. Achard, qui allait devenir un des intellectuels

[97] *Letters,* n. 106, p. 167, dans cette lettre adressée au roi Henri II, Arnoul fait un petit exposé intéressant de sa conception du gouvernement, et surtout se disculpe de toutes les fautes dont on l'a accusé de façon mensongère : « Postquam vero mendax adulatorum turba convaluit, potuitque letalia venenati mellis blandimenta licenter infundere ; affectioni justicia, ratio cepit cedere voluntati, et meliore consilio preformatos olim sensus in contrarios quandoque dolosa sedulitate convertit affectus . »

[98] *Letters,* n. 33, p. 54, Arnoul écrit au pape Alexandre III : « Cum enim principi nostra semper sit officiosa presentia, non tam me devotioni mee morem gerere, quam ad publicas utilitates et sua vellet obsequia retinere. »

[99] *Letters,* n. 10, p. 14 : « Insultant quorum compassionem sperabant ad omnia, et veteres occasionem nacti requirunt injurias, ipsaque beneficia sinistra constanter interpretatione depravant. Hoc mare navigatis ; in hac vos oportet vivere tempestate, in qua vos quoque Sirenes timere oportet, subitos applaudencium risus et melicas adulantium cantilenas… »

[100] Cf. p. 27-28.

les plus fins de son temps avait été élu à la tête de l'ordre florissant de Saint-Victor peu avant : La pérennité du chapitre régulier semblait assurée. Le chapitre de Sées entendait préserver la règle suivie depuis l'évêque Jean, et pensa à juste titre qu'élire un Victorin serait un bon moyen pour y parvenir. Etant lui-même Victorin, l'évêque n'aurait pas besoin de faire profession après sa consécration. L'élection fut approuvée par le pape Adrien IV, le roi Henri II, au contraire n'accepta pas cette élection qu'il considéra comme nulle, puisqu'il n'avait pas du tout été consulté. Henri II en effet voulait peser de tout son poids sur l'Eglise, afin que celle-ci reconnût son autorité et fût sous sa dépendance comme au temps d'Henri I[er]. En lieu et place d'Achard, le roi plaça de force sur le siège de Sées son aumônier, Froger, qui fut sacré en 1159. Thomas Becket allait s'alarmer plus tard de telles façons de faire, qui niaient complètement le principe de l'élection libre[101] ; c'est Arnoul cependant qui fut le plus âpre pour demander au pape le retrait de Froger, et la réhabilitation d'Achard sur le siège de Sées. Il défendit de nouveau l'héritage de son frère[102], et critiqua vivement Froger, l'accusant de vouloir supprimer les chanoines réguliers, et d'avoir déjà placé deux clercs séculiers comme archidiacres[103]. Arnoul rappela de plus au pape qu'il avait tout pouvoir pour faire respecter la liberté des Eglises, et qu'il pouvait changer les évêques illégitimement placés. Dans cette affaire, Arnoul manifesta une nouvelle fois sa grande fidélité à Rome, sa qualité de « fils utérin de l'Eglise romaine » pour reprendre le nom dont le gratifia Bernard de Clairvaux[104], et d'évêque réformateur, soutien des chanoines réguliers et des fondations victorines.

Cette élection nous apporte un précieux témoignage sur l'attitude équivoque d'Arnoul : à aucun moment, le prélat n'attaqua le roi Henri II, qui était pourtant le seul responsable de cette installation de force sur le siège de Sées. Alors qu'il s'était plaint de l'entremise du pouvoir laïc pour les affaires touchant à sa propre élection et à celle du successeur de son frère, il n'en fit nullement mention à l'encontre d'Henri II, demandant simplement au pape de ne pas accepter Froger. Certes le résultat était le même : Froger, l'aumônier du roi ne devait

[101] Thomas Becket, *Epistolae, Materials,* t. VII, lettre 643, p. 243 : « Achardus, abbas Sancti Victoris, electus in episcopum Sagiensem, quare non permissus est ordinari ?[…] Plane quia nulla voluntatem ejus praecessit electio. Similiter et Frogerius in ecclesiam Sagiensem non electus sed intrusus est… »

[102] *Letters,* n. 35, p. 58 : « Episcopalem ecclesiam, miserabili paupertate dampnatam, religiosus episcopus redditibus, edificiis, ornamentis et ea, ad quam plurimum intendebat, religione fundaverat ; ipsamque de paupere divitem, predicabilem de obscura, de ignobili, si dici fas est, fecerat gloriosam. »

[103] *Letters,* n. 34, p. 56-57. Arnoul, dans une lettre au pape, prévient que Froger va détruire toute l'œuvre accomplie par son frère : « Verum episcopum iste, qui ad presens, Domino permittente, successit, detestabilem concepisse predicatur affectum, scilicet plantationem hanc penitus evellendi, destruendique bonum, quod fidelium devotio, quod auctoritas principum, quod sanctorum religio, quod Ecclesia Romane privilegia duraturo in perpetuum anathemate firmaverunt. »

[104] Cf. p. 24.

pas être évêque, mais la manière de procéder était différente : Arnoul s'en prenait aux défauts de Froger, et se gardait bien de mettre en cause celui qui l'avait installé. L'évêque de Lisieux ne voulait pas, par habileté politique, critiquer de front les méthodes du roi. Il est possible cependant qu'il ait ménagé une compensation à Achard, en oeuvrant pour que celui-ci fût placé sur le siège d'Avranches quelques années plus tard[105], Arnoul réussissait ainsi à ménager le roi et l'Eglise. Son habileté politique apparut clairement dans cette affaire et l'évêque de Lisieux avait réussi à manœuvrer pour régler le conflit avec le moins de dommage possible.

[105] J. Châtillon, *op. cit.*, p. 88-92, l'opinion exposé par l'auteur selon laquelle Arnoul serait intervenu en faveur d'Achard est une hypothèse qui semble probable même si aucune source ne permet de la confirmer.

VI. Le défenseur de l'unité et de la liberté de l'Eglise

A. Les relations entre Arnoul et la papauté

L'évêque de Lisieux maintint toujours avec l'Eglise de Rome des relations filiales et suivies, et ce depuis sa jeunesse. Arnoul avait en effet une assez bonne connaissance de l'Italie, par le temps qu'il y passa pour ses études, et les voyages qu'il y effectua à plusieurs reprises, soit pour rendre ses devoirs au pape, soit pour présenter des requêtes ou récriminer contre une personne qui, selon lui, n'agissait pas selon le droit. Les appels à Rome étaient très nombreux en ce siècle, la centralisation romaine faisait parvenir au siège apostolique tous les problèmes de juridiction et de morale de la chrétienté, Arnoul se servit de nombreuses fois du recours à Rome, ces recours faits aux dépens de la juridiction des états agacèrent les princes et notamment le roi d'Angleterre, qui le fit savoir dès le début de son règne, lors de l'affaire de l'abbaye de Battle. Cette abbaye qui bénéficiait du privilège de chapelle royale, vit son abbé condamné par l'évêque de Chichester, prétendant avoir juridiction sur elle ; l'abbé, frère d'un conseiller du roi, ne voulant rien entendre et mettant en avant la protection royale dont l'abbaye jouissait, poussa l'évêque à faire appel à Rome, ce qui déclencha la colère d'Henri II et fit revenir l'évêque sur ses décisions[106]. Henri II prit, pour limiter ces appels, lors de la réunion de Clarendon de 1164, la décision de ne pas permettre aux prélats ainsi qu'à toute personne du royaume de sortir d'Angleterre sans l'aval du roi : c'était limiter les appels à Rome[107]. L'évêque de Lisieux ne perdait jamais une occasion d'écrire ou même d'aller à Rome, et dans de nombreuses lettres, le prélat se plaignit de ne pouvoir se rendre auprès du pape, retenu qu'il était par diverses affaires et Arnoul à chaque changement de pontificat, écrivait une lettre au pape pour faire l'éloge du défunt pape et pour louer son successeur[108].

---

[106] Raymonde Foreville, *op. cit.*, p.91-92.

[107] *Mansi,* t. XXI, col. 1194. Concile de Clarendon, art. IV : « Archiepiscopis, episcopis, et personis regni, non licet exire de regno absque licentia domini regis, Et si exire voluerint, si domino regi placuerit, assecurabunt, quod nec ineundo, nec in moram faciendo, nec in redeundo, perquirent malum vel damnum domino regi vel regno. »

[108] *Letters,* n. 2, p. 2, Arnoul écrit au pape Célestin II, qui vient de succéder à Honorius II : « Sustulit virum gloriose memorie Innocentium papam necessitas humane conditionis e medio, cujus Ecclesia Dei liberata triumphis, cujus adornata virtutibus, cujus denique magnificentia fuerat sullimita, qui eam humilibus placabilem, tirannis autem formidabilem reddens, quanto plus pravitati terroris intulerat, tanto religioni plus exhibuit caritatis. » L'évêque félicit le pape de son élection : « At vero in promotione vestra quasi quodam statim languore spes maligna contabuit, bonis orta est ex timore securitas, et exultationes Dei in gutture omnium sonuerunt. » De même, pour l'élection d'Alexandre III dans la lettre 24 : « Benedictus Deus et pater Domini nostri Jesu Christi, qui Ecclesiam suam, immaculatam scilicet sponsam dilectii filii sui, mirabili semper benignitate diligit et conservat. » En parlant de feu Innocent II : « Quod in sancte et gloriose recordationis Innocentio papa satis evidenter apparuit, qui extollentem se adversus omne quod dicitur aut quod colitur Deus dejecit hereticum… »

Les affaires courantes étaient également l'occasion de correspondre avec la papauté, ainsi Arnoul demanda à la papauté de faire justice à un dénommé maître Simon, qui fut arrêté et mis en prison, après avoir voulu faire appel à Rome, l'évêque se posa en défenseur de la liberté intégrale de pouvoir prendre comme juge la papauté[109]. De même, Arnoul demanda l'intervention du pape pour un problème de droit : Un nouveau doyenné rural avait été créé dans le diocèse de Poitiers, contre la volonté de l'archidiacre duquel dépendait ce doyenné, l'évêque de Lisieux demanda au pape de trancher ce différend en faveur de l'archidiacre[110]. L'attitude d'Arnoul dans ce litige montre l'attachement de ce dernier au strict respect de la hiérarchie ordinaire : Il fallait l'aval de l'archidiacre pour instituer un doyen, de même que l'évêque devait faire sentir son pouvoir aux archidiacres ; notre évêque, qui avait appris le droit, n'était pas prêt à laisser s'installer une sorte de coexistence des pouvoirs entre épiscopat, archidiacres et doyens, et institutions monastiques, il avait une vision pyramidale de l'Eglise, dont le sommet était le pape. Le fait que cet évêque normand fut choisi pour intercéder auprès du pape dans une affaire concernant une institution du diocèse de Poitiers, avec lequel Arnoul n'avait aucun lien particulier, montre l'importance et l'influence du prélat à Rome.

L'évêque fit un voyage à travers l'Italie en 1158, accompagné d'un jeune garçon qui lui avait été confié par le pape pour être introduit à la cour d'Angleterre et armé chevalier, Arnoul était chargé de veiller à son éducation. L'évêque et le jeune homme visitèrent quelques villes d'Italie et Arnoul parvint à l'introduire à la cour, où le jeune homme porta d'ailleurs un regard critique sur les mœurs qui lui semblaient plus relâchées qu'en Italie[111]. Le futur chevalier, prénommé Bandinus, n'était autre que le neveu de Roland Bandinelli, chancelier de la sainte Eglise romaine, destiné l'année suivante à monter sur le trône de saint Pierre sous le nom d'Alexandre III. L'évêque de Lisieux jouissait donc de la confiance du pape et de son chancelier. Le roi Henri II était au fait des relations qu'Arnoul entretenait avec Rome, pour cette raison, il l'y envoya comme ambassadeur pour traiter des affaires qui intéressaient le royaume d'Angleterre.

En 1155, après une assemblée tenue à Winchester, Henri II envoya sa première ambassade royale auprès du pape Adrien IV, qu'Arnoul de Lisieux conduisit. Le but de cette ambassade était d'obtenir la permission du pape pour l'invasion anglaise de l'Irlande, ce

[109] *Letters,* n. 16, p. 21 : « Sensit hoc iste, qui propter appellationem reclusus in carcerem ac miserabili tortus inedia, nec apud tirannum sine pecunia, nec apud episcopum sine detrimento cause potuit liberari. »

[110] *Letters*, n. 38, p. 66.

[111] *Letters,* n. 15, p. 20 : « Bandinum vestrum ad regem usque perduxi, qui, dignatione vestre gratias agens, eum majori procuratori domus sue tradidit informandum, ut idem ei et necessaria provideret, et inter alios nobiles eum regalibus obsequiiis familiaribus adhiberet. »

qu'Adrien IV autorisa en faisant parvenir à Henri un anneau, symbole de sa mission. Il semble que ce soit à Rome qu'Arnoul de Lisieux et Jean de Salisbury commencèrent à se quereller, Arnoul complotant contre Jean, et essayant de le discréditer. Jean en conçut une haine inexpugnable pour Arnoul, et mit souvent en garde dans ses lettres contre la fausseté de l'évêque, dont il avait eu à pâtir lorsqu'ils étaient à Rome[112]. Arnoul jouait un rôle de courroie de transmission entre Rome et l'Angleterre et ses liens avec la ville pontificale étaient multiples, il n'était donc pas étonnant que lors du schisme provoqué par Frédéric Barberousse en 1159, qui allait ouvrir une période de dissensions au sein de l'Eglise pendant plus de quinze ans, il eût dans cette situation dramatique pour le pape Alexandre III, l'occasion de jouer un grand rôle pour la réunification de l'Eglise. L'évêque de Lisieux fit tout pour revenir à l'unité non pas en essayant d'accorder le parti d'Alexandre III avec le parti de Victor IV et de l'empereur, mais en combattant ce dernier avec ses armes propres, qui firent leurs preuves pour le schisme d'Anaclet et d'autres affaires de moindre importance : la parole.

B. Le schisme et le choix entre deux papes

La tension avait été extrême entre l'Empire et la papauté sous le pontificat d'Adrien IV, les querelles répétées, faisant intervenir le pape, l'empereur, la Sicile et même les Byzantins, ne faisaient qu'aggraver les menaces d'une guerre qui se révélaient imminente. L'élection d'un nouveau pape donna à l'empereur l'occasion de frapper un grand coup en encourageant l'élection d'un pape qui lui serait soumis[113]. Deux papes se déclarant légitimes à Rome, Roland et Octavien, il ne restait plus aux puissances laïques qu'à choisir leur camp. L'empereur ne se fit pas attendre longtemps puisqu'il organisa un concile à Pavie au début de 1160, pendant lequel il reconnut Octavien comme pape sous le nom de Victor IV. Alexandre III refusant de se rétracter, des excommunications réciproques furent lancées : le schisme était consommé.

---

[112] Jean de Salisbury, *Epistolae, Materials,* t. V, ep. 58 p. 105, lettre que Jean de Salisbury écrivit au pape pour nier les accusations d'Arnoul : « De cetero episcopus Lexoviensis malleus iniquitatis est ad conterendam Ecclesiam Dei ; hic in me pauperem tantam regis coacervaverit indignationem, ut domino Cantuariensi et cancellario suo rex ipse denuntiaverit me majstatem regiam minuisse…Auditis etiam litteris quibus innocentiam meam vestra benignitas excusavit, mendosus ille et mendax dicere ausus est : Dominus papa scripsit quod voluit ; ero Domino regi refero quod verum novi. »

[113] Pour l'histoire des différentes phases de l'apparition du schisme, cf. *Fliche,* t. IX, p. 50-83. Voir aussi les conclusions intéressantes de Marcel Pacaut, *Alexandre III, étude sur la conception du pouvoir pontifical dans sa pensée et dans son œuvre,* Paris, Jean Vrin, 1956. Nous traiterons de l'histoire du schisme plus précisément après la biographie d'Arnoul de Lisieux, lorsque sera évoqué le contexte du concile de Tours, et de la prononciation des sermons, p. 72. Pour cette partie, nous évoquerons seulement l'action propre d'Arnoul.

Arnoul, qui avait lutté pour l'unité de l'Eglise lors du schisme d'Anaclet fut consterné[114]. Il n'eut néanmoins jamais d'hésitation sur la conduite à tenir et reconnut immédiatement Alexandre III, élu à la majorité des voix, avec lequel il avait des relations solides. Arnoul exprima sa haine des diviseurs et affermit Alexandre III en évoquant les peintures du palais du Latran, où figuraient les Pères de la foi catholique foulant aux pieds les schismatiques[115], et en l'assurant personnellement de son soutien indéfectible[116]. Les détracteurs d'Arnoul ne retinrent jamais ces prises de positions fermes que l'évêque de Lisieux prenait dès qu'il s'agissait de l'honneur de l'Eglise. Si en politique, Arnoul donnait parfois l'impression de louvoyer, il n'était pour autant pas incapable de faire preuve de fermeté de caractère.

Arnoul envoya à la fin de l'année 1160, une longue lettre au collège des cardinaux, dans laquelle il retraça l'histoire de la double élection et conspua Octavien et ses partisans du collège cardinalice. Il expliqua aussi la situation en Angleterre et en France[117], l'activité des légats venus pour rallier les princes à la cause alexandrine, et loua l'attitude des cardinaux[118]. Le prélat écrivit également une lettre avant le concile de Londres de 1160, durant lequel les évêques du royaume allaient décider de leur allégeance. Arnoul parla avec autorité et avec une verve qui rappelle son invective contre Gérard d'Angoulême, il fustigea les défauts de l'antipape et des gens de son parti, retraça l'histoire du concile, l'état des négociations en France et en Normandie. Arnoul semblait être un personnage de premier plan dans cette affaire pour haranguer ainsi tout l'épiscopat d'Angleterre, du moins ne ménagea-t-il pas ses efforts pour le pousser à reconnaître le vrai pape[119].

---

[114] *Letters,* n. 23, p. 29-30, Arnoul écrivit cette lettre à quelques cardinaux soutenant Alexandre III, il se lamente du schisme : « Audita sancte Romane Ecclesie turbatione, condolui, quia dolorem matris audire sine compassione non poteram filius specialis. Michi enim dolor ille specialus incombebat, quem ipsa semper hactenus tanta caritate dilexit, tanta familiaritate dignata est, tot beneficiis et honoribus illustravit. »

[115] *Letters,* n. 24, p. 32 : « Porro scismata hec in Ecclesia Romana frequentius accidisse etiam lateranensis palatii picture demonstrant, ubi catholicorum patrum pedibus pro scabello scismatici presumptores ascripti sunt, ubi superborum et sullimium colla sapientia propria virtute conterit et conculcat. »

[116] *Ibid.* : « … ego, minor licet omnibus, non minore tamen gaudio quam ceteri, gloriam vestre promotionis amplector, et vos apostolum Christi, Petri vicarium, pastorem et episcopum omnium qui christiano nomine censentur, agnosco… »

[117] *Letters,* n. 29, p. 47: « Sed et rex Francorum rei diffinitionem regis Anglorum voluntati commiserat, nichil se facturum publice contestatus, nisi quod ipsius ei sententia predictasset…. Quia igitur de arbitrio regis Anglorum tota causa pendebat… »

[118] *Ibid.* : « Omnibus igitur ab initio rite perspectis, domini et patres mei, magna vos convenit exultatione gaudere, quod de omni carne singulariter estis ad hoc tempus electi, per quos fidei caritas, per quos forma justicie, per quos Ecclesia libertas inconvulsa servetur. Quod enim nos in hac vobiscum unitate consistimus, quod hereticam pravitatem cum suo detestamur auctore, vobis debetur gratia, qui cepistis, a quibus nos auctoritatem duximus et exemplum. »

[119] *Letters,* n. 28, p. 43 : « Sed, cum universitas vestra convenerit, nolite quorumlibet expectare sententias, nec eorum timeatis offensam, sed conceptum statim in virtute spiritus usurpate sermonem, ne dissimulatio vestra pravitati prestet audatiam, vestroque silentio blasphemarium primitie convalescant. »

Arnoul ne se bornait cependant pas aux cardinaux et aux évêques, il fit également tout son possible pour convaincre le roi de la légitimité du pape Alexandre. Le pape lui-même lui demanda d'intervenir de toutes ses forces pour veiller à ce que le roi gardât une dévotion entière à l'Eglise romaine, et ce en dépit des fréquentes sollicitations de l'empereur, qui voulait le rallier au parti de Victor IV[120]. Arnoul obéit au pape et le rassura en affirmant que le roi autrefois un peu hésitant n'avait à présent plus aucun doute sur son choix ; Arnoul se mettait ainsi en avant et faisait du choix d'Henri II pour Alexandre une victoire personnelle[121]. Il pouvait ainsi triompher en rappelant son rôle décisif dans le choix de son roi.

L'évêque de Lisieux avait donc joué un rôle important dans les débuts du schisme, en effet, son implication dans la vie politique anglaise faisait de lui un atout non négligeable pour faire accepter au royaume Alexandre III comme le vrai pape. La reconnaissance de l'Angleterre fut pour l'évêque un succès, on comprend que lors du concile de Tours de 1163, Arnoul fût choisi comme un des prédicateurs du synode durant lequel serait reconnu, devant tous, Alexandre.

C. Le concile de Tours

Ce concile s'ouvrit le 19 mai 1163, en l'église Saint-Maurice de Tours, avec une affluence de prélats exceptionnelle : Le pape Alexandre III, réfugié en France depuis près de deux ans, était entouré de dix-sept cardinaux, ce qui représente une part importante du Sacré Collège, pas moins de cent vingt-quatre évêques, quatre cent quatorze abbés et une multitude de clercs[122].

Arnoul fut choisi pour figurer parmi les orateurs du concile ; il s'exprima après le pape, le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, Guillaume, le cardinal de Saints-Nérée-et-Achille, les archevêques de Rouen et d'York[123]. Les seuls sermons à nous avoir été conservés sont ceux

---

[120] Alexandre III, *Epistolae et privilegia,* lettre 19, *PL* 200, col. 88-89. Lettre d'Alexandre III à Arnoul datant de 1160 et dans laquelle le pape demande à l'évêque de veiller sur le roi : « Rogamus sane ut ita vigiles semper circa eum et sollicitus perseveres, ne per frequentes vexationis imperatoris et nuntiorum suorum, a devotione Ecclesie et nostra (quod absit !) velit modo quolibet declinare. Volumus quidem te apud eumdem regem et episcopos atque adjacentes personas, quasi quemdam apostolum et nuntium veritatis in illis partibus, experiri. »

[121] *Letters,* n. 24, p. 33 : « Ex quo etenim promotionis vestre auribus nostris veritas et opposite presumptionis error innotuit, festinavi ad nostri notitiam principis id perferre, ut vacantem animus ejus favore vestro quibus debebam persuasionibus occuparem, ne nos qualibet occasione malignitatis astutia preveniret…Hesit ille aliquamdiu ; sed statim operante Spiritus Sancti gratia confirmatus, nullum se alium quam vos suscepturum hylari constantia constantique simul hylaritate promisit . »

[122] *Mansi,* t. XXI, col. 1167-1188.

[123] Draco Normannicus, (Etienne de Rouen), *Chronica,* éd. Richard Howlett in *Chronicles of the reigns of Stephen, Henry II and Richard I^er^*, Londres, 1889, 2 vol., t. II, p. 743. L'auteur parle ainsi de l'ouverture du concile et des ses orateurs : « Concilio proceres claros rex mittique uterque, quae statuantur ibi noscere quisque

d'Arnoul, ce qui fit croire à certains auteurs qu'il fut le seul à prononcer une exhortation au début du concile[124]. Arnoul prononça des sermons sur l'unité et la liberté de l'Eglise, en ajoutant des considérations sur la fonction épiscopale et les sacrements, ces textes sont très riches[125], peut-être trop si l'on en croit Etienne de Rouen, qui raconte qu'Arnoul fut obligé de s'arrêter au milieu de son sermon d'ouverture pour remettre la deuxième partie au lendemain[126]. Il semble que les avis divergent à ce propos puisque pour Arnoul, ce n'est évidemment pas sa logorrhée qui ennuya les évêques, au point que ceux-ci voulussent remettre le sermon au lendemain, mais le fait que presque personne, dans le brouhaha de l'église, ne put l'entendre[127].

L'évêque de Lisieux se trouva donc parmi les orateurs de ce grand concile, parmi deux cardinaux et deux archevêques, ceci montre bien l'importance que joua Arnoul dans ce schisme, et dans le choix de l'obédience d'Alexandre III. Le prélat se montra fort mesuré dans ces propos, même si ceux-ci défendaient ardemment les libertés et l'unité de l'Eglise : pas d'emportement contre l'empereur ou d'insultes contre les tyrans qui menaçaient l'Eglise dans sa liberté, rien qui ne ressemblât à l'attitude du jeune et fougueux Arnoul soutenu par le non moins fougueux Bernard de Clairvaux, lors du schisme d'Anaclet. La maturité d'Arnoul, maintenant habitué aux conflits politiques, et immergé dans les affaires du siècle, le rendait plus souple sur la manière d'agir dans les crises[128]. L'envergure qu'il avait prise ne lui permettait plus de céder à des élans enthousiastes, il devait se préoccuper de la diplomatie, et savait de plus que les alliances se révélaient fragiles, et pouvaient être remises en question par quelques paroles.

---

cupit. Munus uterque dedit, sunt hujus mille salutes, illius ex gemmis aurea cappa fuit. Inclytu Gallorum Turonis resplenduit istis sideribus, papam solis ad instar habet[...] Primus Alexander, romano more politus, incipit, eloquium fluminis instar adest; dicta David pandens, sanctos quos congregat illi summo, multiplici verbo tenore regit. Willelmus sequitur, verbis radians, Papiensis attulit is causam presulis ante sui. Post hunc, Henrici Pisani sermo coruscat, rhetoricis clarus florusus atque locis. Hinc Rodomi presul loquitur, post Eboracensis metropolitanis extitit iste locus. Hic siluit Thomas antistes Cantuariensis, ut minus edoctus verba latina loqui. »

[124] Cf. *Hefele,* t. V, p. 969. Il n'est pas fait mention de la liste d'orateurs dont parle Etienne de Rouen : « Le discours d'ouverture fut prononcé par Arnoul, évêque de Lisieux. »

[125] Pour l'étude des sermons, cf. la deuxième partie de ce travail concernant le commentaire historique et doctrinal des sermons. Il ne s'agit dans cette partie que des éléments intéressants pour la biographie d'Arnoul, à savoir son rôle et son importance dans ce concile, dont le détail sera lui aussi traité lorsque nous parlerons plus précisément du contexte de la proclamation des sermons, p. 72.

[126] Draco Normannicus, *op. cit.,* p. 744 : « …cessit apostolicus Arnulfo Lexoviensi episcopo concilium verbis irradiare suis ; sed fluvius torrens emergens fontis ab imo vix reprimi valuit vocibus atque manu. Pro fidei norma sic actis ante diebus, quis foret ostendit quilibet ore potens. »

[127] Cf. infra, p. 273 : « Sermonem habitum in concilio Turonensi scripto tradere, quorumdam precatione compulsus sum, qui licet in proximo consistentes, ea quae dicta sunt multitudinis obsistente tumultu, nec satis audire, nes intelligere potuerunt. » C'est pour cette raison que dans les manuscrits des sermons, le premier sermon peut être soit uni, comme il devait être prononcé à l'origine, soit coupé en deux, respectant ainsi les véritables circonstances de son exposition au concile.

[128] Caroline Poling Schriber, *The dilemma of Arnulf of Lisieux, new ideas versus old ideals,* Bloomington, Indiana University press, 1990, p. 47.

L’évêque de Lisieux a surtout été considéré jusqu’à présent dans ses actions diplomatiques et politiques, or, avant d’être conseiller, ambassadeur ou justicier, Arnoul était le pasteur de tous les fidèles de son diocèse. Nous allons voir comment cet évêque s’occupa des affaires de son évêché.

VII. L'évêque en son diocèse

A. Un évêque spirituel

Nous avons vu les circonstances plus que difficiles dans lesquelles Arnoul put s'installer sur sa cathèdre[129], et les récompenses qu'il reçut quelques années plus tard pour avoir soutenu les Plantagenêts[130]. Enfin solidement implanté, Arnoul ne cessa de prendre des mesures pour rétablir l'autorité épiscopale sur tout le diocèse, en combattant spécialement les abus des monastères. Arnoul de Lisieux fut à l'origine d'une léproserie avec le doyen de son chapitre, Jean ; leurs noms se retrouvent sur un diplôme datant du milieu du XII^e^ siècle. Cette léproserie dite de Saint-Clair et Saint-Blaise était située à un quart de lieue des portes de la ville dans le faubourg Saint-Désir de Lisieux, et fut en activité pendant plus de cinq siècles[131]. Cette fondation montre le dynamisme dont faisait preuve Arnoul dans son diocèse. L'évêque ne se souciait cependant pas que d'affaires d'argent et de juridiction, il entendait faire respecter la morale chrétienne, lui à qui on ne put jamais reprocher aucun écart par rapport aux mœurs, en un siècle ou, malgré les réformes, le clergé n'était pas toujours sans tâche.

L'évêque avait en effet une haute estime de sa charge, sa vision de l'épiscopat provenait de deux héritages : tout d'abord de son ascendance, Arnoul neveu et frère d'évêque, membre d'une famille habituée à servir le roi et l'Eglise n'entendait pas se départir de la magnificence qui devait accompagner une si haute fonction. Il avait de plus hérité du caractère de réformateur de sa famille, qui voulait un clergé rénové, saint, faisant honneur à l'Eglise. Dans ses sermons du concile de Tours, l'évêque fit un long développement sur la charge épiscopale , de même dans ses lettres, Arnoul emploie toujours la comparaison de deux chevaux qui pour faire avancer l'attelage doivent courir ensemble, l'un à côté de l'autre : ces deux chevaux sont la magnificence et la sainteté[132]. Une fois saisis ces deux aspects de la

[129] Cf. p. 23-24.

[130] Cf. p. 34.

[131] Charles Vasseur, « Recherches sur la léproserie de Saint-Clair et Saint-Blaise de Lisieux » *Mélanges de Normandie*, Paris, 1862, p. 5.

[132] La vision de la charge épiscopale est clairement exposée dans plusieurs lettres par exemple dans *Letters*, n. 118, p.181 : « Dudum me divina dignatio ad episcopale provexit officium, et supra merita mea, immo contra, gratia sublimavit. Et ego primo quidem facilius adquievi, quia nec laborem operis illius, nec periculum expertus fueram ; et sanctitatem ordinis et potentiam dignitatis attendens, ex altero michi sanctimoniam sperabam provenire, ex altero magnificentiam comparari. Optabam sane eas in unum concurrere, et ad emdem cooperari consummate virtutis effectum, ut scilicet nec sanctitas magnificentiam tolleret, nec magnificentia sanctitatem, sed utraque de alterius invicem contraheret gloria dignitatem. » De même dans la lettre n. 36, p. 63, Arnoul écrit à Thomas Becket : « Sic ergo statum suscepte dignitatis ab eo, qui vos elegit, temperari petimus, ut magnificentiam vestram sanctitas non adimat, nec magnificentia minuat sanctitatem, sed equis concurrant passibus, et ad divine formam sanctificationis Christi sanctificent et glorificent sacerdotem. » Au pape, dans la

fonction épiscopale, la pensée d'Arnoul devient très claire. Arnoul trouva dans l'épiscopat de son frère, un modèle d'évêque, de même il loua les actions de l'évêque Philippe de Bayeux, qui eut à cœur de réformer son diocèse et son clergé[133].

L'évêque de Lisieux avait de plus une foi profonde et sincère, ses liens avec l'école de Chartres et les maîtres de Saint-Victor lui avaient certainement donné d'approfondir sa foi. Il écrivit d'ailleurs un sermon sur l'Annonciation à la Vierge Marie qui a été conservé, fut intéressé par les affaires théologiques de son temps, en particulier par ce qui touche les propositions discutées de Pierre Lombard dont il se méfiait beaucoup[134]. Il écrivit un texte remarquablement profond sur le saint sacrifice de la messe, en une période où le culte eucharistique commençait à prendre une importance plus grande[135]. Arnoul voulut encourager les efforts des communautés nouvelles qui s'installaient alors, nous connaissons son action en faveur du développement des Prémontrés ou des Victorins, et lutta contre les déviances des moines ou des prêtres de son diocèse.

B. L'évêque et les réguliers

Arnoul n'était pas opposé à la vie régulière, les nombreuses chartes de donation ou de confirmation qu'il accorda, et la haute estime qu'il avait de la vie monastique, notamment cistercienne nous le montrent. Cependant Arnoul ne voulait pas que les établissements réguliers empiétassent sur le pouvoir épiscopal, et surtout que la vie régulière fût troublée par de mauvaises mœurs. L'évêque, tout au long de son épiscopat lutta contre plusieurs établissements monastiques à ce sujet[136].

L'évêque fut fréquemment obligé de répéter les devoirs que les monastères devaient lui rendre selon ce que la coutume avait fixé, il rappela à l'abbé de Saint-Evroult les obligations

---

lettre n. 61, p. 112, Arnoul reprend le même thème : « Post susceptum vero episcopatum, in ejus sanctificatione sanctitas et magnificentia passibus equis mutuisque complexibus occurerunt, ut nec sanctitas magnificentiam deserat, nec magnificentia minuat sanctitatem. » Cf. infra, p. 161, le commentaire sur la fonction épiscopale dans les sermons.

[133] *Ibid.* lettre n. 8, p. 11 : Arnoul recommande Philippe de Bayeux au pape, cet évêque fut d'abord doyen de Lincoln et archidiacre d'Evreux, enfin évêque de Bayeux de 1142 à 1163. Son nom figure souvent sur les actes d'Henri II au côté de celui d'Arnoul.

[134] *Hefele,* t. V, p. 975-976.

[135] *Letters,* n. 12, p. 16-17, Arnoul écrit à son ami de longue date Arnaud de Bonneval : « Hic enim ille vitulus saginatus est, hic mon sille coagulatus et pinguis, hic Christus ille unctus oleo exultationis pre particibus suis, de cujus plenitudine, licet omnes acceperint, ipsa tamen effusio non minuit effundantem. Nichil offeri pretiosius, nichil efficatius potest, nichil ei, qui offert, vel ei, pro quo offertur, utilius, si dignitati sacrificii personarum indignitas non obsistat. »

[136] Le diocèse de Lisieux comportait de nombreuses et importantes fondations monastiques, cf. supra, p. 25, pour la liste et la localisation des lieux qui vont être cités ici.

que ce dernier lui devait, selon ce qui avait été fixé par ses prédécesseurs[137], l'abbaye de Saint-Evroult était très ancienne et faisait sentir à l'évêque son pouvoir. Arnoul eut beaucoup de mal à récupérer des biens qu'il disait avoir été usurpés par des moines rapaces, qui de plus payaient les vicaires desservant leurs paroisses avec un traitement qui ne suffirait pas à un berger[138]. De même avec l'abbaye de Fécamp, qui ne faisait pas partie du diocèse, mais possédait une enclave dans son territoire, Arnoul entra en procès pour des droits usurpés[139]. L'évêque eut encore à reprendre l'abbé de Fécamp quelques années après, celui-ci lui ayant payé une redevance avec de la monnaie de mauvaise qualité[140]. Les monastères usurpaient facilement les droits de l'Eglise épiscopale. Sur les paroisses avoisinant leur établissement, Arnoul essaya souvent de récupérer les redevances dues par les paroisses à l'évêque, que les monastères s'appropriaient ; le cas est manifeste pour une église nommée Vasouy dont les droits épiscopaux avaient été usurpés par l'abbesse de Montivilliers[141].

Il faut cependant reconnaître qu'Arnoul intervint beaucoup plus dans des affaires concernant les entorses faites à la règle monastique, il lutta contre l'absentéisme de certains abbés qui laissaient leur abbaye dans l'abandon le plus total, contre les moines incontinents, trop attirés par le vin ou les biens terrestres.

Le cas de non-résidence de l'abbé se posa pour le prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, dont le prieur était parti en laissant ses frères livrés à eux-mêmes[142]. Arnoul dénonça quelques

[137] *Letters,* n. 18, p. 23 : « Scire debetis omnes obligationes predecessoris vestri in personam vestram recta via transisse, quibuscunque monasterium vestrum in decessu ipsius extitit obligatum. […] Porro sanctitas vestra minorem meritis meis gratiam retulit, minorem episcopali reverentiam detulit dignitati, minus opinioni sue, minus fidei fratrum saluti prospexit. »

[138] *Letters,* n. 89, p. 145 : « Est quiddam quod tam meam quam alias vehemeter angit ecclesias, quorundam scilicet rapax et intemperans audacia monachorum, qui, quo liberius effluant, secularis potentie presidia redimentes, primo episcopis omnem obedientiam subtrahunt, et parrochiales ecclesias cum altariis et decimationibus ceterisque beneficiis de manu laica recipere pactis quibuslicet sacrilega temeritate presumunt. In his ergo ab eis nec canonicus ordo nec episcopalis assensus exigitur ; sed, devocatis ad proprietatem omnibus, mercennarios in tanta paupertate ibi constituunt sacerdotes, ut ad exhibitionem suam et ad onera ecclesie portanda non habeant quod opilioni sufficeret aut cursori. »

[139] *Letters,* n. 21, p. 28 : « Judicatum enim inter nos, et a delegatis ab apostolica sede judicibus imperatum, ut nobis ablata restituat, et excommunicatos ad satisfactionem venire compellat, sacerdotem offerat, perquem et ecclesiam et populum nobis, tanquam pastori et episcopo animarum suarum, faciat obedire. »

[140] *Ibid.* n. 80, p. 133-134.

[141] Montivilliers était une abbaye du diocèse de Rouen à 6 km au nord du Havre, *Letters,* n. 68, p. 119 : « Usurpavit abbatissa quedam de monasterio Villarii ecclesiam quamdam in parochia decimationes perciper consuevit, alienum quoque crisma in episcopatum nostrum furtim invehit, et absque monasterii sui privilegio in predicta ecclesia jura sibi episcopalia nititur vendicare. » Cf. Lucien Lefèbvre, *Montivilliers, histoire d'une ville et de son abbaye,* Montivillers, AMPAC, 1985, p. 11.

[142] *Letters,* n. 9, p. 12 : « Porro mora tua rerum temporalium et, quod gravius est, periculum continet animarum ; quia incustoditas oves luporum incursibus esse constat expositas, detrimentumque omne ab eo requirendum est, qui debitam custodiam detrectat aliquibus occasionibus adhibere. »

temps plus tard au métropolitain de Rouen un moine renégat de Cormeilles, qui faisait venir des prostituées dans l'enceinte du monastère[143].

L'abbaye cependant qui causa le plus de problèmes à Arnoul fut l'abbaye de Grestain, dont l'abbé était parti en Angleterre, d'où il n'était pas revenu depuis quatre mois, quand l'évêque lui adressa ses premières remontrances pour le rappeler[144]. L'évêque se plaignit au pape de l'attitude criminelle des moines qui non seulement refusaient toute hospitalité aux voyageurs, mais essayèrent de produire un miracle en plongeant une femme dans de l'eau glacée : le miracle ne s'étant pas produit, la femme mourut de la folie des moines[145]. Arnoul proposa alors la transformation du monastère en collège de chanoines réguliers, on retrouve bien dans la décision de l'évêque, son attirance pour les nouvelles formes de vie religieuse, notamment les chanoines réguliers qu'il entendait implanter dans son diocèse[146].

Arnoul s'occupa également de la régularité des élections dans les abbayes, dans lesquelles il avait parfois un rôle à jouer. Ainsi il se plaignit du manquement aux règles de l'élection, pour celle d'un nouvel abbé de Bernay, notamment pour la présentation du nouvel élu à l'évêque ; celui-ci pour régler le litige, convoqua les moines électeurs à Lisieux[147]. L'évêque s'occupa aussi de son clergé séculier, en sanctionnant par de sévères mesures disciplinaires les prêtres concubinaires, comme en fut victime un certain Hamon, privé de ses églises[148].

---

[143] *Letters,* n. 100, p. 160.

[144] *Letters,* n. 46, p. 82 : « Super quo revocandum te duximus, et in virtute obedientie injungendum, ut infra kalendas Augusti, dispositis rebis illis utiliter, ad monasterium revertaris, nisi vel infirmitate vel tempestate marina fueris impenditus. »

[145] *Letters,* n. 47, p. 83 : « In monasterio ipso immersam aque frigidiori mulierem vis algoris extinxit. Ut enim miracula facere crederentur, et quibuslicet commentis secularium personarum frequentes invitarent accessus, sanitatis remedia promittebant ei, qui se incantate ab eis nescio quibus carminibus aque septies sustineret immergi. Egra itaque mulier, aque glaciali frequenter immersa, inter manus comprimentium monachorum congelata decessit… »

[146] *Ibid.* p.84-85 : « Quo facto veterum criminum renovata memoria, ab omnibus omnia quasi sub unum reducebantur aspectum, omnesque publice existimationis et fame judicio condempnati sunt, quia nullus erat quem nocentem non fecisset operatio vel consensus. Itaque eiciendo omnes plerique dixerunt, et personas novi ordinis peitus inducendas, ut et in istos vindicaret ejectio, et ordinis observantiam novorum institutio restauraret. […] Commune votum est, ipsique etiam principi complaceret, in regulares canonicos monasterium transformari, ut ipsa species ordinis innovata plenius omnem possit tollere vetustatem, et cetera exempli severitate monasteria terreantur. […] Preterea provinciam nostram frequentibus monasteriis, ipsisque nobilibus, certum est habundare, canonicas regulares paucas habet, ipsasque pauperrimas, adeo ut ad querendum ordinem illum plerumque nostrates oporteat ad regiones extraneas demigrare. »

[147] *Letters,* n. 56, p. 101 : « Sicut electionem vestram indulgentiore gratia prevenire curavimus, ita factam, quantum in nobis est, approbamus, et personam electam plurime dilectionis brachiis amplexamur. […] Sciatis itaque me infra decimum aut duodecimum diem ad ecclesiam nostram, volente Domino, rediturum, et tunc priorem ad nos cum numero fratrum competente et electa persona venire volumus, ut per eos nobis, sicut ordo canonicus exigit, represententur electio, et auctoritatis nostre munimine roboretur. »

[148] *Letters,* n. 115, p. 177-178.

Toutes ces situations furent difficiles pour l'évêque, qui parfois se plaignit de la présence du diable dans son diocèse[149], il essuya des échecs dans plusieurs affaires, notamment contre l'abbesse de Montivilliers ou contre l'abbé de Saint-Evroult, mais ne se découragea pas dans le gouvernement de son diocèse et la réformation de son clergé. Cet évêque réformateur n'entendait néanmoins pas tout sacrifier à la réforme de l'Eglise, et ne voulut jamais que le triomphe de l'Eglise se fît au prix du rabais du pouvoir laïc. Cet attachement à son roi, qu'il ne pouvait renier, lui qui était un *curialis* et conseiller, se manifesta de manière éclatante dans l'affaire de Thomas Becket, dans laquelle il sembla ambigu, voire fallacieux.

[149] *Letters*, n. 89, p. 145 : « Generale est hoc ; sed in episcopatu meo vehementius hec est grassata malignitas, nec jam nobis cujuslibet rationis obtentu, sed fallaciis ac muneribus nobis presidioque violente secularis obsistunt. »

VIII. Arnoul dans la tempête de l'affaire Thomas Becket

A. L'entente entre deux normands

Rien ne semblait au commencement devoir séparer Arnoul de Thomas, tous deux étaient très attachés à faire respecter les libertés de l'Eglise, dans laquelle ils occupaient des fonctions importantes, tous deux étaient de fidèles serviteurs du roi Henri II. Thomas, en tant que chancelier d'Angleterre, ne fut pas le dernier pour mettre au pas tous les résistants à l'autorité royale, et n'hésita pas non plus à prendre sur les biens de l'Eglise pour financer l'expédition contre Toulouse en 1159[150]. Arnoul nous le savons fut un des conseillers les plus écouté du roi dans les premières années de son règne. Thomas était d'extraction normande : son père était des environs de Lisieux, et sa mère de Caen.[151] Si cela ne prouve pas grand-chose, peut être sommes-nous un peu plus éclairés sur la bienveillance paternelle que montra Arnoul à l'égard de Thomas à ses débuts.

Lorsque Thomas fut nommé chancelier par Henri II, charge que sans doute Arnoul aurait aimé remplir, l'évêque de Lisieux lui écrivit une lettre de félicitations, lui disant sa joie et lui rappelant son amitié.[152] Arnoul mit aussi en garde son « protégé » contre les vices des *curiales*, et, avec un ton grandiloquent, l'exhorta à ne pas prêter attention aux sirènes de la cour et à tous ceux qui en lui montrant un visage pacifique, ne voulaient que sa chute[153]. Le ton amer de ses remarques laisse à penser qu'Arnoul avait déjà été victime des intrigues de la cour, même s'il n'avait pourtant pas encore commencé son déclin.

Il semble que d'après *La vie de Saint Thomas* d'un auteur anonyme, Arnoul de Lisieux, avec l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Bayeux, aient été les introducteurs de Thomas Becket, ou du moins ses formateurs, au moment où celui-ci entra à la cour[154].

---

[150] Pierre Aubé, *Thomas Becket*, Paris, Fayard, 1988, p. 128-136.

[151] Raymonde Foreville, *Thomas Becket dans la tradition historique et hagiographique,* Londres, Variorum reprints, 1981, p. 244-248.

[152] *Letters,* n. 10, p. 13 : « Litteras vestre dignationis accepi, quarum singula verba michi visa sunt stillare dulcedinem et suavi sincere caritatis melle manare. […] In amicitia etenim sola animorum voluntas exquiritur, nec commercii patitur questionem, ne prostituta possit vel mercennaria reputari. »

[153] *Ibid.* : « Rara est eoque pretiosor, nusquam tamen rarior quam inter eos qui ad principum tactanda consilia et negotia disponenda vocantur. Ut enim cetera taceam, sollicita mentibus eorum dominatur ambitio, dumque alter alterius metuit studio preveniri, procedit invidia, quam in odium statim converti necesse est. […] Hoc mare navigatis ; in hac vos oportet vivere tempestate, in qua vos quoque Sirenes timere oportet, subitos applaudencium risus et melicas adulentium cantilenas. »

[154] *Materials, Vita sancte Thomae, auctore anonymo I,* t. IV, p. 12 : « Adscitis igitur ad se Cantuariensis antistes Philippo Baiocensi et Arnulfo Lixoviensi episcopis, […] cepit de Thomae prudentia, strenuitate, et fidelitate, atque morum laudabili et admirabili mansuetudine inferre sermonem ; memoratisque episcopis secundum voluntatem et suasionem archiepiscopi annuentibus, Thomas regiam ingressus curiam cancellarii nomen officiumque suscepit. »

Arnoul ne montra donc aucune animosité contre Thomas, et son amitié envers lui fut profonde, puisque même au plus fort de la crise, Arnoul assura toujours Thomas Becket de son affection. Il fallut vraiment l'entêtement de celui-ci à refuser la paix avec le roi pour qu'Arnoul se fâchât contre l'archevêque de Cantorbéry.

Lors de l'accession du chancelier à l'archevêché de Cantorbéry, la plus haute dignité d'Angleterre, Arnoul félicita de nouveau mais moins longuement Thomas pour sa nouvelle promotion, et lui donna ses premiers conseils : Que le nouvel évêque allie la sainteté et la magnificence, pour la gloire de Dieu[155]. Il semble que les relations aient été bonnes jusqu'au concile de Tours, auquel Thomas assista, à la droite du souverain pontife. Le désir d'Henri II de revenir aux anciennes coutumes de son ancêtre Henri I^{er} fut le détonateur d'une crise qui dura presque une décennie, et dans laquelle Arnoul joua un grand rôle.

B. La crise

Un conflit juridique éclata en 1164, lors de l'établissement des constitutions de Clarendon. Celles-ci avaient clairement pour but de soumettre l'Eglise au roi d'Angleterre, du moins au droit commun du royaume, de réduire à sa plus simple expression l'ensemble des privilèges judiciaires de l'Eglise, et enfin de séparer le clergé anglais du siège apostolique, en rendant quasiment impossible les appels au pape sans l'autorisation du souverain. Thomas qui par conciliation avait accepté de reconnaître ces articles, suivi en cela par l'épiscopat du royaume, refusa catégoriquement d'apposer son sceau sur les coutumes que le roi avait fait rédiger. Il y avait en effet une grande différence entre une vague approbation et une apposition du sceau qui rendrait ces coutumes définitivement légitimes. Au concile de Northampton réuni en octobre 1164, le roi somma Thomas Becket d'accepter ces coutumes, qui selon lui ne faisaient que rétablir un état de droit antérieur mis à mal sous le règne d'Etienne de Blois. Thomas, précédé de la croix archiépiscopale, refusa solennellement; il prit la fuite peu après et se réfugia en France où se trouvait également le pape Alexandre III, aux prises avec un schisme[156].

Thomas allait rester en France pendant plus de cinq ans, ne trouvant auprès du pape qu'un appui épisodique. Alexandre III ne voulait en effet pas trop contester le roi d'Angleterre dont le soutien était primordial pour lutter contre l'antipape. Thomas avait en somme très mal choisi son moment pour s'opposer au roi d'Angleterre. Dans une situation aussi trouble,

[155] Cf. p. 46.

[156] Pour l'histoire du conflit et l'explication détaillée des constitutions de Clarendon, cf. R. Foreville, *L'Eglise et la royauté sous Henri II Plantagenêt,* Paris, Bloud et Gay, 1943, p.122-161.

Arnoul se sentit à son aise, et son activité incessante pendant ces années montre à quel point il était indispensable pour résoudre des querelles inextricables.

L'évêque de Lisieux était partagé entre sa fidélité au roi et sa fidélité à l'Eglise, pour lui il ne pouvait y avoir de séparation entre les deux, au contraire, in devait exister une sorte de symbiose entre le pouvoir laïc et le pouvoir ecclésiastique. En bon diplomate, les prises de positions extrêmes le répugnaient, Thomas et lui furent en effet très différents sur ce point. Le nombre de lettres enflammées et de condamnations à l'emporte-pièce de l'archevêque de Cantorbéry n'avait d'égal que le nombre d'appels à la tempérance et à la réconciliation de la part d'Arnoul.

Dans l'affaire de Thomas Becket, l'évêque de Lisieux navigua en eaux troubles pendant de nombreuses années. Arnoul écrivit une très longue lettre à Thomas pour le féliciter de son action et de son zèle au service de l'Eglise, mais lui demanda de se modérer, car cela pouvait mener à un véritable schisme[157]. Arnoul le renseigna sur les sentiments du roi, qu'il fallait comprendre car il n'avait d'autre but que de rendre son royaume puissant, sur l'hostilité des nobles et la bienveillance du peuple à son égard, sur le comportement peu clair des évêques. Après avoir expliqué à Thomas la situation générale engendrée par cette crise, il l'assura de son soutien pour sa cause qu'il assimile à la cause du Christ, et le prévint de la méthode qu'il allait employer : le secret. En quelques phrases pour le moins étonnantes, Arnoul livra tout son savoir-faire d'homme de cour : C'est en montrant à tous qu'il était un de ses ennemis qu'Arnoul allait être le plus efficace, car au fond, il accorderait son aide secrète à l'archevêque[158].

Cette aide secrète fut-elle vraiment de l'aide ? Il est permis de se poser la question si on considère les premiers conseils d'Arnoul au roi d'Angleterre. Celui-ci proposa au roi de diviser l'épiscopat pour mieux dominer, en attirant les évêques à lui, cela ne pourrait qu'affaiblir le camp resté fidèle à l'exilé[159]. Tous les évêques qui ne se sentaient pas une

[157] *Letters*, n. 42, p. 76 : « Interim si quid vobis serenitatis ceperit apparere, occasionem vestra sapientia non repellat, sed oblatam prompto colligatis amplexu. Super quo si quid tractandum inciderit, nolite singulos articulos nimia subtilitate discutere ; quia subtilitas contentionem parit… »

[158] *Ibid*, p. 77 : « Proinde sic agendum erit michi, ut me vobis prima facie profitear inimicum ; quia amicum profitenti neque fides haberetur, nec aliquis prestaretur accessus. Poterit igitur conciliando favori simulatio deservire, ut utilitati vestre cautius virtus operis et industria sermonis incumbat. »

[159] *Vita S. Thomae, auctore Edwardo Grim* dans *Materials*, t. IV, p. 377 : « Luxoviensis autem episcopus, volens sibi conciliare regis animum, quem aliquamdiu infensum habuit, de transmarinis ad regem per idem tempus advenit ; pace vero redintegrata, probans quo spiritu ductus est, loquitur placentia regi potius quam utilia, materiam ministrat decipiendi fratrem, viciendi archiepiscopum, modum describens quo id compendiosius efficeretur. "Domine, inquit, ut archiepiscopus a conceptu cordis sui facile reflectatur, prius episcoporum aliqui revocentur, qui vestras foveant partes et instituta confirment, et sic demum illius infirmata pertinatia, levare manum solus contra multitudinem non audebit ; dum enim coepiscoporum constantia roboratur, et fulcitur assensu , invicibilis perseverat." Factum est ut suggessit. » Ce conseil d'Arnoul au roi se retrouve dans toutes les

vocation au martyre et préféraient la bienveillance royale tomberaient sous la coupe du roi, tous les ennemis de Thomas Becket tels que l'évêque de Londres ou l'archevêque d'York, éternel concurrent de celui de Cantorbéry, se rallieraient au roi. Guernes de Pont-Sainte-Maxence, qui écrivit une histoire de saint Thomas en langue vulgaire, relata aussi l'attitude de l'évêque de Lisieux et son conseil au roi pour affaiblir l'influence de Thomas[160]. Le procédé réussit et comme l'analyse le biographe de Thomas Becket en parlant d'Arnoul : « Sa démarche était celle, typique, du diplomate chevronné »[161].

Dans une lettre de 1164, Nicolas de Mont-Rouen assura l'archevêque du soutien secret d'Arnoul en spécifiant que si ce dernier était corporellement contre lui, il était pour lui en esprit[162] ; on conçoit bien tout ce que cette attitude pouvait comporter de mensonges et de fausseté pour Arnoul, habitué cependant à naviguer entre les écueils des affaires politiques. Le prélat fut de tous les voyages entre le roi, le pape et Thomas, réfugié à l'abbaye cistercienne de Pontigny ; à plusieurs reprises, Arnoul alla rencontrer l'archevêque pour le pousser à la clémence[163]. En vain, en 1166, l'irréparable arriva, Thomas, de Vézelay, excommunia bon nombre de clercs et de barons anglais, le durcissement des positions se faisait de plus en plus sentir, mais Arnoul essaya de retarder l'effet de ces sanctions, en proposant de faire appel de l'excommunication à Rome[164]. Cette solution fut efficace, mais provisoire, et les barons, prélats et même le roi, ne se sentaient plus à l'abri des sentences fulminées de France par l'archevêque de Cantorbéry.

C. La réconciliation

L'attitude d'Arnoul évolua pendant ces années, lassé des incartades et de l'intolérance de Thomas, l'évêque de Lisieux finit clairement par prendre le parti du roi et ne cessa d'écrire au pape pour trouver un accord qui permettrait une réconciliation entre le roi et l'Eglise. Arnoul n'hésitait plus à dénoncer Thomas comme un obstacle à la réconciliation, et à fustiger son

---

histoires de Thomas Becket, et n'a pas servi la réputation de l'évêque de Lisieux, cf. *Vita S. Thomae auctore Willelmo Cantuariensi,* dans *Materials,* t. I, p. 14 ; *Vita S. Thomae auctore anonymo I* dans *Materials,* t. IV, p. 29.

[160] Guernes de Pont-Sainte-Maxence, *Vie de Saint Thomas le martyr,* éd. Emmanuel Walberg, Lund, C.W.K Gleerup, 1922, p. 31 : « L'eveske de Lisewis vint puis a Salesbere entre li e le rei un poi d'ire amere, tant a fet vers le rei ke l'amur i fu clere le rei duna conseil a deceivre sun frere de veintre l'arceveske fu funteine e malere. Sine fet il al rei se veintre le volez partie des eveskes a vostre part turnez tant cum tendrunt a li ja mes nel malerez. »

[161] P. Aubé, *op. cit.* p. 170.

[162] Nicolas de Mont-Rouen, *Epistolae, Materials,* t. V, lettre 76, p. 147 : « Post hec verba recedentes ab ea, ad dominum Lexoviensem litteras vestras detulimus…licet corporaliter contra vos steterit, mente tamen et consilio pro vobis stetit. »

[163] *Vita S. Thomae, auctore Herberto de Boseham, Materials,* t. III, p. 393.

[164] *Materials,* t. V, lettre 194, p. 381 : « Cum ergo his angustiis premerentur, Lexoviensis episcopus unicum dixit esse remedium, imminentem sententiam appellationis obstaculo praepedire… »

intempérance, obstacle à la paix. Dans une lettre au pape, l'évêque de Lisieux essaya de prendre la défense des prélats que Thomas avait outragés, comme l'évêque de Londres, Gilbert Foliot, et demanda au pape de raisonner l'archevêque dont il désapprouvait franchement l'attitude[165].

Le pape envoya deux légats, Gratien, sous-diacre de l'Eglise romaine, et Vivien, archidiacre d'Orvieto, chargés de trouver un accord qui mettrait fin à cette crise qui durait déjà depuis cinq ans ; celle-ci ne s'améliorait pas puisque Thomas venait de lancer l'excommunication majeure contre plusieurs prélats et évêques depuis Clairvaux[166]. Il semblait presque que les légats et le roi, qui était désireux d'en finir, eussent trouvé un accord quand l'allusion aux « dignités du royaume » fit fuir les légats. Arnoul ne cacha pas sa colère au pape face à l'échec des discussions qui avaient duré trois jours. L'évêque appela à ne pas se formaliser pour des points de détails, rappela les concessions faites par le roi à l'archevêque de Cantorbéry, et donna sa vision de la juste concorde entre les deux pouvoirs[167] : pas de paix pour l'Eglise sans le roi, pas de salut pour le roi sans l'Eglise.

La réconciliation eut lieu cependant quelques mois plus tard, réconciliation davantage due à la lassitude des partis qu'à une réelle volonté de paix ; le baiser de paix ne fut d'ailleurs pas échangé entre le roi et Thomas Becket lors de l'entrevue qui eut lieu à Fréteval[168]. Arnoul, heureux qu'un accord eût enfin pu être trouvé, proposa une réconciliation générale, qui mettrait fin à toutes les sentences d'excommunication, et les anathèmes fulminés. Sa proposition ne fut pas retenue, comme le relata l'archevêque dans une lettre au pape, preuve que les esprits n'étaient pas pacifiés[169]. Il n'en reste pas moins qu'Arnoul joua un grand rôle dans la conclusion de cette paix si fragile, qui allait bientôt mourir dans le sang de Thomas Becket cinq mois plus tard. Il fut un véritable *factotum*, ce que le légat Vivien ne manqua pas

[165] *Letters*, n. 54a, p. 99 : « Ille vero [Thomas], sicut dictum est, non observata causa vel ordine, virum, cujus laus est in ecclesia, ad scandalum omnium bonorum in facie confundit ecclesie, et animam sanctam amaritudine simul et merore complevit. »

[166] P. Aubé, *op. cit.*, p.273-274.

[167] *Letters*, n. 55, p. 100-101 : "Siquidem dignitas ecclesiastica regiam provehit potius quam adimat dignitatem, et regalis dignitas ecclesiasticam conservare potius consuevit quam tollere libertatem ; etenim quasi quibusdam sibi invicem complexibus dignitas ecclesiastica et regalis ocurrunt, cum nec reges salutem sine ecclesia, nec ecclesia pacem sine protectione regia conseqatur."

[168] Pour connaître les termes exacts de la paix de Fréteval, cf. R. Foreville, *op. cit.*, p. 308-317.

[169] *Materials*, t. VII, ep. 684, p. 335 : « Nos tamen sub ipso discessu nostro, sive paci invidens, sive amicis et familiaribus prospicere volens, ad instantiam, sicut dicitur, Gaufredi Cantuariensis archidiaconi, Lexoviensis episcopus satis argute et instanter, rege, episcopis, et proceribus praesentibus, sollicitavit circa artuculum istum, dicens opportere ut, quemadmodum dominus rex fideles nostros gratiam receperat, ita nos omnes qui cum illo steterant in gratiam reciperemus. »

de mentionner dans une lettre au pape où il évoqua l'action et la renommée de l'évêque de Lisieux [170].

Néanmoins Arnoul devait vite déchanter, le comportement de Thomas Becket n'avait pas changé après la paix de Fréteval et son retour en Angleterre. Arnoul se lamenta de ce que même réconcilié et pardonné, Thomas versât encore dans l'intransigeance. En effet le primat avait encore lancé des excommunications contre les évêques ayant participé au couronnement du jeune roi Henri. Le fils du roi Henri II avait été couronné par l'archevêque d'York, alors que traditionnellement, c'était l'archevêque de Cantorbéry qui devait s'acquitter de cette charge. Pour Arnoul, le couronnement semblait cependant valide ; il rappela, pour confirmer cette validité, que le jeune Henri avait accompli tous les gestes requis et prêté serment en bonne et due forme[171]. L'évêque de Lisieux défendit encore le roi qui avait donné la paix à l'archevêque alors que ce dernier pour tout remerciement « portait le glaive » en Angleterre[172]. Les suppliques à répétition d'Arnoul pour que Thomas restreignît sa colère montre bien à quel point il était attaché à la paix qu'un roi puissant pouvait seul imposer, paix qui permettait à l'Eglise de croître et de continuer sa mission de salut. La situation de division de l'Eglise ne pouvait de plus pas tolérer qu'à l'intérieur du camp d'Alexandre III, des crises éclatassent et ne vinssent affaiblir l'Eglise, au nom de laquelle Thomas se battait pourtant aussi. Arnoul avait choisi le parti de défendre la vision à laquelle il tenait, et qui trouvait de moins en moins de partisans en cette fin du XII^{e} siècle, celle d'une Eglise et d'un Etat inséparables, sans existence distincte possible.

D. Le drame et le concordat

La nouvelle du meurtre de Thomas Becket, qui fut très rapidement perçu comme un martyr, éclata comme un coup de tonnerre dans les relations si fragiles entre l'Eglise et le roi. Le 29 décembre 1170, l'archevêque avait été assassiné dans sa cathédrale par des chevaliers pensant combler un secret désir du roi, qui cependant n'avait jamais commandité un tel acte.

Arnoul partit avec quelques autres prélats en ambassade à Sens pour faire obstacle à la sentence d'excommunication majeure et d'interdit sur les domaines du roi qui menaçait d'être lancée, au besoin en faisant appel de la décision à Rome, comme cela se faisait assez souvent. Le roi de son côté fit preuve d'une grande soumission et tint à le faire savoir au pape.

[170] *Ibid*, lettre 563, p. 79 : « In crastinum autem, cum illos tres absolvere deberemus, mutavit dumtaxat nomen filiorum, et dixit heredum, et hoc in praesentia praedictorum archiepiscoporum et unius nominatissimi Lexoviensis episcopi. »

[171] *Letters*, n. 59, p. 104-105.

[172] *Ibid.* : « Ipse vero, quod sine dolore simul et rubore dicere non possumus, portavit in manibus ignem et gladium… »

Réconforté par la mise au pas du roi et des évêques anglais, le pape adoucit un peu les censures, mais prononça tout de même l'excommunication générale des meurtriers directs de l'archevêque. Il confirma de plus les sentences de Thomas Becket contre les évêques ayant pris part au couronnement du roi Henri le Jeune, et lança contre le roi l'interdit personnel, à charge pour les légats qu'il enverrait de vérifier le repentir d'Henri II[173]. L'interdit si redouté sur le royaume d'Angleterre était donc évité, et ce en partie grâce au efforts d'Arnoul.

Celui-ci fit part au pape de la réaction du roi à l'annonce de la nouvelle de l'assassinat, l'évêque précisa que le roi ne mangeait presque plus, qu'il restait cloîtré, rongé par le chagrin et la douleur, ayant troqué la majesté royale contre les cendres et le cilice[174]. Pour qui connaît le style parfois ampoulé de l'évêque de Lisieux, on ne peut douter qu'Arnoul ait quelque peu exagéré le comportement du roi, le faisant passer pour un roi de l'Ancien Testament, déchirant ses vêtements et se couvrant la tête de cendres pour détourner les foudres divines par sa pénitence. Il semble cependant qu'Arnoul ne soit pas tant éloigné de la vérité et que le roi fut sincèrement affecté de la mort violente de son ancien ami ; l'attitude qu'il rapporte illustre de plus le rapprochement qui peut être fait entre la royauté d'Israël et les royautés de l'Occident médiéval, à fort caractère vétérotestamentaire. Arnoul demanda au pape d'être clément pour ce roi si affecté, et clama l'innocence du souverain ; il n'était donc pas étonnant que le pontife, après de telles remarques sur le comportement du roi, eût révisé son jugement, et se décidât à faire la paix avec lui, d'autant plus qu'Henri II lui était toujours très utile comme allié dans le schisme.

Les négociations durèrent un peu plus d'un an, elles furent closes par le concordat d'Avranches de 1172. Le roi renonçait aux articles de Clarendon, rendait les biens de l'Eglise de Cantorbéry, respectait les élections épiscopales, laissait les appels se faire en cour de Rome, renonçait aux menaces de schisme et promettait de participer à la croisade. L'Eglise récupérait une partie de sa juridiction, mais laissait les clercs aux mains des personnes laïques pour tout ce qui concernait les fiefs laïcs et les forêts. Ce compromis assurait une paix durable, il faut noter cependant que le roi ne renonça pas à intervenir dans les élections épiscopales, qui n'exigeait que l'abandon des nouvelles coutumes, pas des anciennes, mais le tout était que le concordat fût signé. Arnoul dans toute sa superbe n'hésita pas à écrire au pape

[173] Cf. R. Foreville, *op. cit.*, p.323-326.

[174] *Letters*, n. 72, p. 122-123 : « Tribus fere diebus conclusus in cubiculo, nec cibum capere nec consolatores admitterre sustinuit, sed moestitia perniciosore voluntariam sibi perniciem indicere pertinaciter videbatur. Miserabilis erat malorum facies, et anxia vicissitudo dolorum, quoniam qui sacerdotem lamentabatur primitus, de regis salute consequenter coepimus desperare, et in alterius nece miserabiliter utrumque credebamus interisse. »

qu'une bonne partie de la réussite des négociations lui était due[175] ; force est de constater que l'évêque ne s'était pas ménagé pour aboutir à cette paix. Mais Arnoul s'occupa d'un domaine plus particulier dans cette réconciliation : le renouvellement ou la régularisation du clergé anglais. Le conflit entre le pape, l'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre et le roi Henri II, avait laissé un clergé ravagé par les luttes ; Thomas Becket avait excommunié plusieurs clercs, soit qu'ils eussent participé au couronnement du jeune Henri, soit qu'ils se fussent compromis dans le schisme comme ce fut le cas pour Richard d'Ilchester[176], soit qu'ils se fussent tout simplement opposés à lui.

Arnoul intercéda auprès du pape pour l'évêque de Salisbury, Joscelin, qui selon l'évêque de Lisieux « souffrit beaucoup de déconvenues pour les libertés de l'Eglise »[177], mais qui fut excommunié pour avoir participé au couronnement. De même intercéda-t-il pour Gilbert Foliot, le plus régaliste des évêques, ennemi juré de Thomas, évêque de Londres[178]. Arnoul défendit également l'archevêque d'York, concurrent de Thomas Becket, aspirant à la primatie, et prélat ayant couronné Henri le Jeune. L'avocat mit en avant les services de l'archevêque d'York durant le schisme[179], et son attitude de fidélité vis-à-vis de Rome. Dans ces lettres de défense se perçoivent les qualités oratoires d'Arnoul ainsi que ses talents de défenseur, il est vrai qu'il écrivit à de nombreuses reprises soit pour dénoncer soit pour défendre un de ses contemporains. L'évêque de Lisieux défendit aussi de nouveaux élus qui avaient besoin de l'accord du pape pour être consacrés, il en fut ainsi de Richard d'Ilchester, ancien archidiacre de Poitiers, qui venait d'être élu évêque de Winchester ; de même pour Réginald, évêque élu de Bath, et pour Richard, ancien prieur de Douvres, élu successeur de Thomas Becket[180].

A chaque fois, Arnoul prit brillamment la défense des nouveaux élus ; il est intéressant de constater que tous ces nouveaux évêques furent tous des soutiens actifs du roi et des

[175] *Letters,* n. 87, p. 142 : « Siquidem cum ea, propter que venerant, ad miserabilem scissuram negotia declinassent, et omnes, qui intercesserant, desperata concordia, discessissent, ego tandem fervore caritatis ultro solus accessi, omnibus cum legatis vestris utili examinatione et provida pertractatis, principem nostrum, jam revertentem in Angliam, de ipso itinere revocavi, ipsumque ad bonum pacis per ministerium meum divina benignitas inclinavit. »

[176] R. Foreville, *op. cit.,* p. 171.

[177] *Letters,* n. 60, p. 111 : « Vidimus nos virum istum, pro quo scribimus, in initio tempestatis inter coepiscopos sancto illi studiosius adhaerentem, multasque injurias pro libertate Ecclesie et ipsius gratia pertulisse. »

[178] *Ibid.* n. 54b, p. 106-110. Sur le caractère des évêques que défendit Arnoul à partir de 1170, cf. Marcel Pacaut, *Alexandre III, Etude sur la conception du pouvoir pontifical dans sa pensée et dans son œuvre,* Paris, 1956, p.157-158.

[179] *Letters,* n. 75, p. 126 : « Vidimus eum et audivimus inter prima vestre receptionis inicia, quanto devotio probari poterat et constantia perturbari, tanto zeli spiritusque sui fervore in agnitionem vestri nominis proclamare… »

[180] Cf. *Letters,* n. 92-96, p. 149-156. Ces lettres sont en faveur de chacun des candidats.

ennemis de Thomas Becket. Le roi fut sans doute actif de manière discrète dans ces élections, pour lesquelles furent envoyés les légats Albert et Théoduin et que Raymonde Foreville appela la promotion de 1173[181] ; l'évêque de Lisieux s'affirmait comme un partisan du roi en défendant les évêques ou les archidiacres qui lui avaient été favorables. Son investissement de tous les instants dans cette affaire qui dura presque dix ans ne lui fut pourtant pas bénéfique. Alors que l'issue de la querelle laissait entrevoir un avenir radieux pour Arnoul, qui était parvenu à ses fins, le concordat d'Avranches marqua le départ d'une chute assez brutale pour le conseiller royal, qui pourtant n'avait pas cessé de défendre le roi Plantagenêt.

L'attitude de l'évêque de Lisieux fut souvent décriée dans cette affaire, et la postérité, souvent renseignée par les hagiographies de saint Thomas de Cantorbéry, ne sembla pas accorder beaucoup de sens moral à Arnoul. Il est indéniable qu'Arnoul a mené un double jeu destiné à ne le séparer ni du roi ni du prélat. Excédé par le manque de tempérance de l'archevêque de Cantorbéry et par sa violence contre l'autorité royale, Arnoul choisit le parti des régalistes, sans toutefois transiger sur les libertés de l'Eglise. Cet exercice d'équilibriste fut peut-être rendu plus facile par l'éducation à la nouvelle scolastique qu'avait connu Arnoul : A l'époque du *Sic et non* et de la concordance des canons discordants, faire une synthèse à partir d'opinions contradictoires n'était plus impossible[182]. Il n'en reste pas moins que l'évêque de Lisieux n'avait agi qu'en toute bonne conscience, sans jamais renier ses convictions profondes, et il serait injuste de le condamner, simplement parce qu'il n'avait pas les mêmes que Thomas Becket.

L'évêque tout comme le roi déplora la mort de l'archevêque de Cantorbéry, et dès que la canonisation du primat fut prononcée, Arnoul consacra une chapelle de sa cathédrale à saint Thomas, en mémoire du martyr dont il avait accompagné les débuts.[183]

[181] R. Foreville, *op. cit.*, p. 373.

[182] C. Poling Scriber, *op. cit.*, p. 98.

[183] Abbé Victor Hardy, *La cathédrale Saint-Pierre de Lisieux,* Lisieux, Frazer Soye,1918, p. 88. L'auteur cite *La vie des saints patrons du diocèse de Lisieux* : « Dès que l'on eut connaissance à Lisieux des miracles et de la canonisation de Saint Thomas, Arnoul qui était encore évêque, consacra dans son église cathédrale, sous l'invocation de ce saint martyr, un autel et une chapelle qui est encore aujourd'hui un titre de bénéfice. »

IX. La chute

A. Une compromission ?

Un conflit qui mena à une guerre éclata dès 1173. Les fils d'Henri II se soulevèrent contre leur père, chacun ayant un motif de mécontentement. Jean n'avait pas de terre, ce qui était intolérable pour un prince, et les quelques miettes que son père lui avait données ne le satisfaisaient pas. Geoffroy qui tenait la Bretagne était mécontent qu'on lui prît des territoires pour les donner à son frère. Henri qui était roi depuis son couronnement, voulait également une principauté, et Aliénor, reine tenue à l'écart, et dont Henri II se méfiait, voulait se soulever contre son mari. Elle poussa donc ses fils Richard et Geoffroy à se joindre à la révolte de leur frère aîné et de Jean Sans-Terre contre le roi Henri II. Le roi de France Louis VII et le comte de Blois-Chartres, Thibaut V, soutinrent la rébellion, de sorte que le roi d'Angleterre se trouvât obligé de mener une guerre contre ses fils[184].

Arnoul se retrouva compromis dans une alliance avec les fils du roi, sans que personne ne puisse le prouver. On se demande en effet quels auraient pu être les motifs qui pussent faire adopter à Arnoul une attitude si contraire à son caractère et à ses convictions. Quelques indices ont cependant pu laisser des doutes. Tout d'abord une lettre de l'évêque de Lisieux à Sevinus, abbé de la Cour-Dieu, du diocèse d'Orléans, dans laquelle on peut remarquer un passage qui ne se trouvait pas dans l'édition de Migne, et était incluse seulement dans un manuscrit du Vatican[185]. Cette lettre dit que rien ne peut être fait jusqu'à ce que le jeune Henri revienne d'Anjou en Normandie[186]. Le roi de France s'allia aux fils rebelles d'Henri II, or nous savons que l'évêque de Lisieux était proche de la France, comme beaucoup d'évêques normands, et restait un allié du roi Louis VII, qu'il avait d'ailleurs chaudement félicité pour la naissance de son héritier tant espéré[187]. Arnoul se montra toujours l'allié de la France, et était

[184] Jean Favier, *Dictionnaire de la France médiévale,* Paris, Fayard, 1993, cf. article « Etat Plantagenêt », p. 763-765.

[185] Vat. Lat. 6024. Cf. René Poupardin, « Dix-huit lettres inédites » dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* 63, Paris, 1902.

[186] *Letters,* n. 76, p. 127-128 : « De cetero, de negotio quoque trahitur ad presens ; nichil fieri poterit donec ad Nativitatem Domini rex junior in Normanniam de Andegavia revertatur. Assistemus tunc et alii nobiscum, quibus idem negocium cordi est, et proventum utilem de domini regis Francorum interventione speramus. »

[187] *Letters,* n.44, p. 79-80 : « Letificavit animam meam lator presentium gaudio dio desiderato, gaudio quod tam nos quam ceteri fideles regni Francorum longis suspiravimus desideriis, et nunc crebris exultationibus suscipimus adimpletum. Visitavit Deus plebem suam, totique regno Francorum misericordie sue viscera patefecit, dum et certum vobis heredem instituit, et justum unversis regni Francorum primatibus Dominum ordinavit. »

plus tourné vers elle que vers les îles britanniques, les vers qu'il écrivit à son neveu le montrent bien :

Olim me celebrem Normannia tota poetam
Duxit, vixque dabat Gallia tota parem [188].

Nous connaissons aussi les liens qui unissaient Arnoul à la maison de Blois, soutien des fils révoltés d'Henri II, il semblerait donc qu'Arnoul eût pu prendre parti contre le roi d'Angleterre. On est cependant en droit de se demander pourquoi Arnoul aurait cherché à détruire l'autorité d'un souverain qu'il avait tout fait pour aider pendant les guerres et les querelles précédentes. Il est possible que le sentiment de sa disgrâce future l'ait poussé à se tourner vers les héritiers d'Henri II. La teneur de la lettre qui a parfois été prise comme preuve de la trahison n'est pas très claire et ne prouve en aucun cas une adhésion d'Arnoul à Henri le Jeune. L'évêque fut de plus envoyé par le roi en ambassade à Gisors pour faire la paix avec le roi de France, cette légation, composée d'Arnoul et de l'archevêque de Rouen, se solda par un échec[189]. Le roi finit par mater la révolte et faire la paix avec le roi de France et avec ses fils. Arnoul sembla être le seul à qui le roi eût maintenu des griefs, il s'agissait en vérité d'un ensemble de circonstances.

Outre ce malentendu concernant la guerre qui venait de s'achever, et dans laquelle Arnoul n'avait encore une fois pas fait preuve de beaucoup de clarté, bien qu'il ne puisse être traité de traître. Le roi désirait qu'Arnoul s'en allât pour laisser la place à un évêque plus jeune. A la cour, nombreux étaient les serviteurs en attente de bénéfices et de récompenses, des jeunes *curiales* d'une autre génération que celle d'Arnoul, qui avait passé l'âge de soixante-cinq ans. L'évêché-comté de Lisieux représentait un gros bénéfice, aux revenus importants, le roi attendait qu'Arnoul, qui occupait son siège depuis des décennies, cédât la place. De plus, la vieillesse et la maladie de l'évêque ne devaient plus lui permettre de servir efficacement le roi et de faire de longues distances entre la Normandie et l'Angleterre. Cette volonté de mise à l'écart était si perceptible qu'Arnoul put parler à Gautier de Coutances d'une relégation [190].

[188] *Carmina*, *PL* 201, col. 200. *Die gedichte Arnulfs von Lisieux,* éd. Ewald Könsgen, Heidelberg, 2002, carmen XIV.

[189] Pierre de Blois, *Epistolae*, *PL* 207, col. 446-447. Y. Sassier, *Louis VII*, Fayard, 1991, p. 451.

[190] *Letters*, n. 105, p. 164-165 : « Quod ita, sicut audistis et vidistis, a domino rege dismissus sum, gratia michi vestra conpassa est, et confusioni mee meisque condoluit detrimentis. »

B. Espoirs déçus de réconciliation

Arnoul, dépité par sa mise à l'écart, essaya à de nombreuses reprises de reprendre contact avec le roi, clamant haut et fort son innocence. Inlassablement, il écrivit au roi pour lui faire part de la solidité de sa fidélité, et de l'injustice qui l'accablait. En effet, l'évêque de Lisieux mettait la colère du roi sur le compte de mauvais conseillers qui lui mentaient à son sujet et le couvraient d'opprobre devant le souverain[191]. A plusieurs reprises, Arnoul prit à témoin sa conscience pure et sans reproche quant à la fidélité et loyauté de l'évêque à l'égard du roi, qu'il avait servi dès avant son avènement[192]. Le ton de ses suppliques semble un peu pathétique, le vieillard use de nombreuses citations de l'écriture et d'exhortations pour convaincre le roi, ce qui ne l'empêche pas de lui faire un petit traité sur le gouvernement au passage d'une plainte ; Arnoul restait le même et ne perdait pas de vue ses compétences politiques[193].

L'évêque en disgrâce essaya de prendre appui sur des alliés, il ne semble pas qu'ils aient été nombreux, les personnes influentes dans l'entourage d'Henri II n'avaient plus grand-chose à voir avec ce prélat d'un autre âge, l'âge de saint Bernard et d'Eugène III. L'évêque de Lisieux, qui avait toute sa place au concile de Latran II, ne put pas se rendre à celui de Latran III en 1179[194]. Arnoul put trouver un soutien ou du moins une oreille attentive en la personne de Richard d'Ilchester, évêque de Winchester. Ce dernier rappela la longue carrière qu'il avait eue auprès du roi. Pour l'évêque de Lisieux, cette longévité devait lui apporter une légitimité certaine et la reconnaissance royale. C'était dans tous les cas un argument de premier ordre pour le vieux prélat de rappeler qu'il avait consacré une grande partie de sa vie aux affaires de la couronne ; la durée de ses services qu'il indique fluctue selon ses lettres[195].

---

[191] *Letters,* n. 106, p. 167 : « Postquam vero mendax adulatorum turba convaluit, potuitque letalia venetati mellis blandimenta licenter infundere ; affectioni justicia, ratio cepit cedere voluntati, et meliore consilio preformatos olim sensus in contrarios quandoque dolosa sedulitate convertit affectus. »

[192] *Ibid.* p. 166 : « Obsecro reminiscatur excellentia vestra fidei, devotionis et obsequii honori et utilitati vestre ab ineunte pueritia vestra a me semper exhibiti…Non me permittit puritas conscientie mee de vestra sapientia desperare. »

[193] *Ibid.* p. 167-168.

[194] Il faut remarquer qu'Arnoul avait été convoqué à ce concile, mais qu'il ne put s'y rendre, alléguant son vieil âge, sa maladie, la croisade qu'il devait prêcher, et ses malheurs personnels qui le font vivre dans la misère. Arnoul dans la lettre 123, donne toutes ces excuses au pape, et assure le concile de ses prières et de sa présence spirituelle. On peut toutefois remarquer que la célébrité et le renommée d'Arnoul n'avaient rien perdu de leur importance, sa présence était en effet attendu au concile de Latran et c'est à lui qu'incombaient les préparatifs d'une nouvelle croisade.

[195] *Letters,* n. 107, p. 169 : « Vicesimus annus exactus est, ex quo ego miserabiliter in hoc agone sudavi , quia indefessam perseverantiam conscientia sincera firmabat quia excellentium jugis exhibitio meritorum. » Arnoul parle ainsi à Richard d'Ilchester. Il est surprenant de le voir employer la même expression dans une lettre qui est également datée de l'été 1175, et dans laquelle Arnoul dit qu'il a « sué » au service du roi, mais cette fois pendant trente ans, cf. lettre n. 108. Dans une troisième lettre de l'été 1175, Arnoul met en avant des états de service de plus de trente-cinq ans en faveur d'Henri II. Plus le temps passe et plus Arnoul sent la réconciliation

Le désir d'Arnoul de rencontrer le roi pour se réconcilier ne fut jamais comblé. L'évêque de Lisieux avait plusieurs fois manifesté avec enthousiasme sa volonté de venir trouver le roi pour lui parler en face, mais le roi ne semblait pas disposé à satisfaire une telle requête. Bien plus, le vieil Arnoul, qui était venu en Angleterre, n'avait pu voir le roi parti à York : l'évêque avait fait une traversée pour rien[196].

Les mêmes arguments étaient sans cesse repris, nul doute que l'acharnement d'Arnoul à vouloir reconquérir les bontés du roi n'ait pu qu'exaspérer ce dernier. Les demandes de pardons et de pitié alternaient avec les dénonciations des calomnies et des accusations injustes ; à coté de cela Arnoul faisait état de la grandeur des services qu'il avait rendus à la couronne et pis encore de sa notoriété[197]. Tous ces essais de réconciliation allaient s'avérer infructueux, Arnoul allait dorénavant devoir subir une longue série de vexations qui le priverait de tous les honneurs qu'il avait acquis pendant plus de vingt ans.

C. Les premières marques de la disgrâce et le désespoir

Dans son désespoir, Arnoul proposa un marché à l'évêque Barthélemy d'Exeter. En échange de son intercession auprès du roi, Arnoul donnerait à l'évêque d'Exeter la chapelle de Bosham dont il bénéficiait depuis vingt-deux ans[198]. Le roi avait en effet retiré ce juteux bénéfice à l'évêque Robert d'Exeter pour le punir d'avoir fait appel à Rome, et l'avait accordé à Arnoul alors au sommet de sa gloire, en 1155. Arnoul se proposa donc de rendre Bosham en échange des services de l'évêque d'Exeter. Le roi mis au courant du pacte d'Arnoul, prit le bénéfice à Arnoul pour le donner à Barthélemy, respectant ainsi à sa manière le pacte voulu par l'évêque de Lisieux. Cet abandon imprudent allait causer une baisse de revenus pour le prélat, ce ne fut pas la dernière.

L'évêque de Lisieux, voyant les échecs qu'il essuyait, fit de nouveau part de son désir d'entrer dans un établissement monastique pour y vivre une vie totalement consacrée à Dieu. Son désir était d'entrer à l'abbaye de Mortemer, établissement cistercien du diocèse de Rouen qu'Arnoul avait favorisé. L'autorisation d'entrer dans cette abbaye ne lui fut pas accordée.

---

lui échapper, plus il allonge la durée de ses services. Lorsqu'il écrit ses lettres, Arnoul sert en réalité le roi depuis environ vingt-cinq ans.

[196] *Letters,* n. 109, p. 171 : « Sicut vobis in Normannia dixeram, veni in Angliam ad vota orationum domino persolvenda. Cumque inde ad presentiam domini mei magno desiderio traherer, audivi vos Eboracum et ad remotas illuc tendere regiones, michique nulla spes relicta est, nullaque fiducia consequendi. »

[195] *Letters,* n.110, p. 173 : « Notum me toti fere orbi longior etas et discursus multiplex reddidit et acceptum… ». Arnoul écrivit encore une fois au roi en faisant montre de sa célébrité dans la lettre n. 121, p.187 : « Nostis, domine, me hominem multorum dierum esse, multisque notum regionibus et personis acceptum. »

[198] Cf. supra, p. 34, et *Letters,* introduction, p. LIII.

L'aspiration à la vie religieuse était loin d'être nouvelle chez le prélat, et il serait malhonnête de la rattacher strictement à son déclin. En effet dès les années 1150, l'évêque avait demandé au pape de le démettre de son siège épiscopal pour pouvoir entrer dans un monastère[199].

Les démissions ou abdications spontanées n'étaient pas rares du tout au XII^e siècle ; de nombreux évêques fatigués ou attirés par les nouveaux ordres religieux demandaient leur démission. Ces demandes de démissions jadis faites au métropolitain furent au cours du siècle réservées à la papauté, mais il arrivait que le pape refusât des départs comme ce fut le cas pour Arnoul, qui essuya plusieurs refus de la part de la papauté[200]. Pierre de Blois, grand lettré du royaume anglo-normand écrivit une lettre à Arnoul, pour le dissuader de partir dans un monastère, lui expliquant que ce n'était pas une solution exigée par Dieu, mais par son orgueil, et qu'il pouvait très bien se faire adjoindre un coadjuteur s'il ne pouvait plus gouverner son diocèse[201]. Pierre de Blois appela également Arnoul à déposer toute forme d'ambition et d'envie pour pouvoir vivre saintement sans pour autant avoir besoin d'entrer dans un quelconque monastère.

D. Les complots

Cependant les pressions se faisaient de plus en plus fortes autour du vieux prélat, le roi, bien décidé à en finir avec l'évêque, envoya son sénéchal nouvellement installé, Guillaume Fitz-Ralph, et son vice-chancelier, Gautier de Coutances, pour prendre en main ses affaires en Normandie. Parmi ces affaires, une des principales était de libérer le comté de Lisieux des mains d'Arnoul.

Le but de Gautier était clair : s'emparer de l'évêché de Lisieux et s'installer sur le siège épiscopal. Pour ce faire, une campagne en faveur de sa candidature fut organisée par le sénéchal. Le chapitre de Lisieux fut lui-même divisé entre partisan d'Arnoul et partisans d'un nouvel évêque. Les neveux d'Arnoul, nous le verrons, jouèrent un rôle non négligeable dans

---

[199] *Letters,* n. 118, p. 181 : « Dum igitur quero remedium, et ad consequendam salutem devotus anhelo, intellexi nichil ad hoc efficatius fore, nichil certius quam secundum doctrinam Christi exemplum humilitatis ejus et patientie pariter et paupertatis amplecti, reprobatis scilicet omnibus que viam veritatis poterant impedire, adeundum michi esse aliquod religiosorum fratrum collegium, domumque religiose institutionis intrandam… »

[200] Sur les départs volontaires ou les demandes de démission des prélats, cf. Em. Roland, *Les chanoines et les élections épiscopales du XI^e au XIV^e siècle,* Aurillac, Impr. moderne, 1909, p. 90-92 : « Les cas de démissions furent très fréquents au XII^e siècle ; à cette date, en effet, les ordres religieux jetaient un tel éclat qu'ils attiraient vers eux beaucoup d'intelligence élevées, des âmes éprises d'idéal, ou fatiguées des préoccupations de ce monde ; en grand nombre, des évêques quittèrent leurs palais épiscopaux… » L'auteur donne ensuite une liste d'évêques autorisés à entrer dans les ordres, surtout chez les cisterciens, Arnoul n'était donc pas un cas isolé.

[201] Pierre de Blois, *Epistolae,* lettre 44, *PL* 207, col. 128-130 : « Habet equidem sanctorum Patrum institutio, ut episcopis infirmis et senibus coadjutor addatur. […] Sane in hac requie non inveniretis requiem, et ecce in pace vestra esset amaritudo amarissima, dum recoleretis cum angustia spiritus gementes, vos ibi defecisse, tibi fortius erat standum ; abjectoque spiritu consilii et fortitudinis videretis vos a pusillanimitate spiritus et modica tempestate subversum. Ad resignationem episcopatus nulla, si mihi creditis, vexatio vos inducet. »

la déposition de leur oncle. L'évêque de Lisieux dénonça à son ami Richard de Winchester les machinations de Gautier de Coutances et du sénéchal[202]. Les ennemis d'Arnoul devenaient de plus en plus nombreux, même son archevêque, Rotrou de Rouen, l'abandonnait. A Pierre de Pavie, ami d'Arnoul devenu cardinal de Saint-Chrysogone, l'évêque de Lisieux dénonça les pressions dont il était victime. Il avait été en effet sommé de défendre publiquement la candidature de son ennemi devant les chanoines, ce qu'Arnoul considéra comme une entrave aux libertés de l'Eglise et qu'il qualifia même de simonie[203]. Il fallait également qu'il abandonnât son siège et ses biens le plus rapidement possible. Arnoul ayant décidé d'assister finalement au concile de Latran, partit pour l'Italie mais tomba malade en Bourgogne, c'est de Bourgogne qu'il prit connaissance de l'occupation de son diocèse. Il demanda à son ami Richard d'Ilchester l'équipage pour rentrer en Normandie, sa maladie ne lui permettant plus de monter à cheval[204].

A son retour, le roi et l'évêque conclurent un marché : Arnoul abandonnait son siège épiscopal et, en échange, le roi lui accorderait une petite source de revenus et surtout payerait ses dettes à sa place. Le roi ne tint pas ses promesses, ce dont l'évêque se plaignit à de nombreuses reprises[205]. Arnoul se retrouvait pris dans un étau, en effet il envisageait sa résignation à condition que ses dettes fussent payées et que les libertés de l'Eglise ne fussent pas malmenées, mais il ne dépendait pas de lui de pouvoir quitter son siège, mais du pape qui tardait à répondre. Il n'en restait pas moins que le prélat n'avait plus de pouvoir dans son diocèse occupé par Gautier et d'autres agents du roi. Arnoul ne s'accrochait plus à son siège et désirait l'accord de la papauté, son attitude contre la simonie et en faveur des libertés de l'Eglise fut remarquable, car ce qu'il avait prêché avec tant d'assurance et de grandeur au concile de Tours, entouré par tous les cardinaux, il le mettait en application dans le dénuement, seul face à des ennemis nombreux et puissants.

L'évêque de Lisieux demanda de bons juges pour être jugé équitablement, car il était accusé de spoliation des biens de l'Eglise, et de dépenses excessives. Arnoul se plaignit de trouver face à lui non des juges, mais des ennemis ; il dit ne pouvoir être jugé en Normandie,

[202] *Letters*, n. 119, p. 182 : « Nunc autem nequeo differe diutius, quoniam ministri ejus manifeste predicant mandatum sibi ab eo, ut me et ecclesiam meam omnibus modis infestent, si gratiam ipsius vel retinere volunt, vel desiderant optinere. »

[203] *Letters*, n. 125, p. 191 : « Ipse vero Walterus…pecuniam presentem obtulit protinus numerandam, si tamen majores partem capituli de electione ipsius facerem convenire. Respondi ego plane id symoniacum esse, neque me quicquam ab eo in causam hujusmodi suscepturum. »

[204] *Letters*, n. 128 et 129, p. 195-197.

[205] *Letters*, n. 122, p. 187 : « Verbum, super quo regi Anglie vestra pro me gratia supplicavit, prorsus inane factum est, quoniam infelices aliquos adversum me expectare preelegit eventus, quam mero beneficio quolibet adjuvare. Et quia beneficium non merui accipere speravi, de meo necesse est me facere quod oportet. »

où il n'avait plus que des ennemis[206]. Ses neveux ne lui apportèrent pas d'aide, bien au contraire, ils complotèrent sans cesse contre leur oncle ; d'abord Sylvestre, trésorier de Lisieux, qui entraîna les chanoines à abandonner la cause de leur évêque, puis Hugues de Nonant, qui contesta les décisions de son oncle en matière de discipline ecclésiastique. Ce dernier avait contesté le don fait par Arnoul de l'église de Gacé aux chanoines de Saint-Victor et essaya d'empêcher la transaction[207].

L'évêque fut très choqué par le schisme dont était frappée son Eglise à cause de lui. A plusieurs reprises, il se plaignit des divisions internes de son Eglise, et exprima sa souffrance devant cet état de fait[208]. La division du chapitre semblait de plus en plus être en faveur de Gautier de Coutances, des chanoines se mirent entièrement au service du roi et de ses agents, comme ce fut le cas d'un certain Hubert, qui servait le camp des ennemis de son évêque à l'intérieur même du chapitre cathédral[209]. La désaffection des chanoines fut la cause de la chute d'Arnoul peut-être plus encore que les interférences venant de l'extérieur. Certains chanoines portèrent devant le pape les accusations contre Arnoul[210], qui fut suspendu par Alexandre III, libérant ainsi l'évêque qui pouvait enfin se retirer. Les ennemis de l'évêque décidément acharnés condamnèrent l'évêque à payer cent livres aux chanoines, et le dépouillèrent de tous les ornements qu'il possédait : dalmatique, tunique et autres vêtements sacrés, de sorte que l'évêque put dire qu'il n'avait même plus un vêtement. Le pape cependant cassa ce jugement et ordonna que les articles confisqués lui fussent rendus[211].

Arnoul sortit de ce long combat sans trop de mal, car le pape Alexandre III qu'il avait fidèlement servi ne l'abandonna pas. Arnoul fut victime d'une haine injustifiée car il fut un grand évêque de Lisieux, il écrivit tout ce qu'il avait redressé dans son diocèse et comment il l'avait relevé après les troubles de la guerre entre Plantagenêts et maison de Blois[212]. Le coût de son entrée, la réparation de la cathédrale, la croisade et les acquisitions avaient certes dû peser sur les finances, mais le siège n'était pas ruiné ; bien au contraire, il n'y eut d'ailleurs pas de plaintes des successeurs d'Arnoul à ce sujet. Son successeur immédiat ne fut pas

[206] *Letters,* n. 132, p. 200.

[207] Dans la lettre n. 138, Arnoul appelle au roi de l'empêchement du don aux chanoines de Saint-Victor. Arnoul énumère de manière pathétique tout ce qu'il a donné à son neveu depuis son enfance, en particulier l'archidiaconat, et exprime sa tristesse devant l'ingratitude de son neveu.

[208] *Letters,* n. 120, p. 185 : « Interim quia malorum, que michi et ecclesie, cui deservio, frequentius irrogantur, nullus modus est, nec tolerabili possunt patientia sustineri…Nichil autem michi molestius est quam, etsi non meruerim, ecclesiam tamen occasione meam intueor aggravari. »

[209] *Letters,* n. 126, p. 193.

[210] *Letters,* n. 137, p. 208 : « Quidam de canonicis nostris lexoviensibus anno preterito, de paucorum, non de universitatis conscientia, ad majestatem vestram litteras pertulerunt, libere adversum me quecunque voluerunt mendacia conscribentes. »

[211] *Letters,* n. 137, p. 210.

[212] *Ibid.* p. 209-210.

Gautier de Coutances, qui devint cependant archevêque de Rouen, mais Raoul de Varneville, chancelier du roi[213]. Ainsi remplacé, Arnoul allait pouvoir vivre pleinement la vie régulière à laquelle il aspirait.

[213] *Gallia christiana*, t. XI, col. 779-780.

X. Le Victorin

Le roi et l'évêque se rencontrèrent une dernière fois à Gisors pour conclure une paix[214]. Henri et Arnoul se réconcilièrent, et le roi accorda deux cent livres au prélat déchu, somme qu'Arnoul se plaignit de ne pas recevoir[215]. Son neveu Hugues de Nonant vint même le voir à Paris pour lui annoncer que la somme promise ne serait jamais versée, ce fut la dernière intervention de ce neveu ingrat à l'égard d'un oncle à qui il devait sa carrière dans l'Eglise.

Il fit ses adieux au roi en des termes élogieux priant qu'après la royauté sur la terre, lui fût donné le royaume éternel, dans lequel il s'adjoindrait à lui comme un serviteur, il lui souhaita enfin : « Vivez, ô mon seigneur ! Soyez glorieux de manière à faire taire toute envie »[216]. Arnoul pouvait difficilement mieux exprimer sa fidélité sans faille à ce roi qu'il avait si longtemps servi.

Le nouveau chanoine s'intégra parfaitement dans la communauté des Victorins, dans ces toutes dernières lettres, Arnoul a troqué l'appellation d'évêque pour se dire :

Frater Arnulfus, Sancti Victoris Parisiensis canonicus, utinam regularis .

Il écrivit à son vieil ami, Richard d'Ilchester pour lui rappeler avec émotion leur longue et indestructible amitié, alors que tous l'avaient abandonné et calomnié après du roi. Le vieux prélat, devenu humble chanoine décrivit sa vie de régulier, et dit tout l'honneur que Dieu lui faisait de le laisser suivre, pauvre et nu, le Christ pauvre et nu[217].

A Saint-Victor, l'incorrigible Arnoul ne renonça pas à faire des travaux et à bâtir une belle demeure[218]. Il mourut en août 1184, après trois années de vie de chanoine régulier[219]. Il

[214] *Letters,* n. 139, p. 214 : « Si enim prorsus pristine caritatis expirasset affectio, non tam facili resurgere potuisset affectu, sed in novissimo discessu meo apud Gisortium benignitas perfecte michi regie bonitatis arrisit… »

[215] *Letters,* n. 140, p. 215-216 : " Precepistis Willelmo filio Radulfi in discessu meo a vobis apud Gisortium, ut michi CC. Libras andegavensium faceret numerare pro catallis meis, et ipse preceptum vestrum debita hylaritate suscepit; michi se facturum cum tanta asseveratione promisit, ut ego nullatenus crediderim dubitandum."

[216] *Letters,* n. 139, p. 215.

[217] *Letters,* n. 141, p. 217 : « Nostis diu est quia proposueram ad religiosam vitam, propitiante Domino, demigrare, sed me multis obstaculis secularis occupatio detinuit impeditum. Vici tamen tandem omnia per gratiam Dei, et ad ecclesiam Sancti Victoris Parisiensis, relictis omnibus que processum et provectum meum videbantur impedire, transivi, Christumque pauperem et nudum, pauper et nudus, ipso docente et trahente, secutus sum, humilitati illius et paupertati cupiens omni desiderio conformari, quantum scilicet michi fuerit, ipsius misericordia preeunte, donatum. »

[218] Robertus de Monte, *Chronica, MGH, script.,* VI, p. 531 : « Arnulfus Luxoviensis episcopus cum per 40 annos eandem ecclesiam rexisset, et in edificando ecclesiam et pulcherrimas domos laborasset, renunciavit episcopatui, et perrexit Parisius, suos dimidiaturus apud Sanctum Victorem in domibus pulcherrimis, quas idi ad opus suum construxerat. » La maison d'Arnoul et sa chapelle privée étaient situées au sud du monastère, dans ce qui devint plus tard la bibliothèque des manuscrits, le tout fut détruit lors de la reconstruction au XVII[e] siècle. La

fut enseveli près du chœur de l'église de l'abbaye. Lors d'une restauration du XVI[e] siècle, son tombeau fut déplacé, et sur la pierre tombale fut écrite cette inscription :

> *Epitaphium Domini Arnulphi Episcopi Lexoviensis, qui postquam quadraginta annis potens verbo et opere populo suo praefuit, frater noster effectus, moriens demum in veteri basilica sepultum est. Nunc vero translatus hic quiescit.*
>
> *Tu qui dives eras et magnus episcopus, ob quid*
> *Sortem mutasti pauperiore statu ?*
> *Immo pauperiem mutavi foenore magno*
> *Mundo dives eram, plus fuit esse Deo*[220]*. »*

Arnoul laissa à l'abbaye trois cents livres angevins, des ornements liturgiques, des vases sacrés, et des livres de droit. Les chanoines de Lisieux poussèrent la cupidité jusqu'à réclamer ces objets légués par Arnoul à ses frères. L'abbé Guérin leur rendit ces biens pour avoir la paix[221]. Quant à l'église de Gacé qu'Arnoul avait donné à Saint-Victor contre l'avis de l'archidiacre Hugues, il fallut attendre 1190, pour que le successeur d'Arnoul, Raoul de Varneville, leur en restituât la pleine propriété[222].

---

chapelle privée de l'évêque, longtemps appelée chapelle de Lisieux portait cette inscription : « Hoc templum, junctae aedes sunt presulis olim Arnulphi antiquum Lexoviensis opus… »

[219] *Recueil des historiens des Gaules et de la France, Obituaires,* t. I, p. 580.

[220] *Gallia christiana,* t. XI, col. 778.

[221] F. Bonnard, *op. cit.,* t. I, p. 259-261.

[222] *Gallia christiana,* t. XI, *instrumenta,* col. 210.

Epilogue

Arnoul mourut à plus de soixante-dix ans au terme d'une vie très active. Son action s'était étendue à de nombreux domaines, car il s'impliqua dans toutes les affaires politiques et religieuses de son temps, passant de conseils royaux en conciles. Cet homme s'attira l'inimitié ou l'incompréhension de beaucoup : Sa fidélité sans faille au roi lui valut la haine des clercs intransigeants, sa défense de l'Eglise lui apporta le ressentiment des partisans du roi. Arnoul fut un prélat en décalage avec les évolutions de son temps ; la bureaucratie des états, qui se développaient, allait contre sa conception du rôle des évêques, agent du pouvoir royal. Les limites strictes entre droit laïc et droit ecclésiastique remplaçaient la communion des deux pouvoirs à laquelle il croyait.

Le personnage pourtant évolua et ne resta pas tel qu'il avait été élevé, la différence est grande entre le jeune clerc intransigeant du schisme d'Anaclet, et celui plus réfléchi du schisme causé par Frédéric Barberousse. Arnoul est passionnant par ses facettes très différentes que d'aucuns ont prises pour des contradictions. Cet évêque vécut dans le luxe, tout en gardant une forte prédilection pour la vie régulière et l'ascèse. Il était tout autant capable de composer des sermons enflammés sur les libertés de l'Eglise, et des traités spirituels sur l'eucharistie que de composer des poèmes sur les saisons et les problèmes de la vieillesse. Nul doute qu'Arnoul ne fut un grand lettré du XII^e^ siècle, son œuvre est d'ailleurs le plus bel héritage qu'il nous ait laissé[223]. Sa correspondance dont j'ai fait un large usage ici est un témoignage unique sur la vie politique et religieuse de son temps. L'autre héritage d'Arnoul est la cathédrale de Lisieux, que nous pouvons voir aujourd'hui comme il nous l'a laissée, malgré quelques rénovations des siècles suivants. Ce goût pour les bâtiments lui fut néfaste, puisque ses chanoines arguèrent des sommes qu'il y consacra pour l'accuser de dilapidation des biens du diocèse.

Evêque conservateur, évêque réformateur, Arnoul ne fut pas toujours bien traité par la postérité. Son rôle dans l'affaire Thomas Becket le fit passer pour un dissimulateur, et ses nombreuses suppliques auprès du roi pour un courtisan complètement soumis au souverain et manquant de caractère. L'opposition entre Arnoul et Thomas n'est pas à exagérer, d'autres prélats de l'époque furent bien plus hostiles à Thomas qu'Arnoul. Dans les miracles de saint Thomas, Guillaume de Cantorbéry nous offre un magnifique récit qui symbolise la

[223] Arnoul pouvait apprécier en connaisseur le style littéraire de ses correspondants, dans la lettre 11 (*Letters,* p. 15), il loua la grâce du style et l'admirable façon d'écrire de son correspondant Arnaud de Bonneval. De même dans la lettre 27 (*Letters,* p. 37), Arnoul écrivit au cardinal Henri de Pise pour critiquer un livre d'Ennodius qui présentaient des problèmes de métrique et une obscurité de style difficile à admettre pour l'évêque de Lisieux.

réconciliation entre les deux hommes : Deux Lexoviens étaient tombés dans les fondations de la nouvelle cathédrale, l'un totalement recouvert de terre, l'autre pouvant juste sortir la tête. Arnoul « de vénérable mémoire » accourut. Les victimes avaient supplié les saints d'intercéder pour eux et avaient fait le vœu de faire un pèlerinage sur le tombeau de saint Thomas le martyr. L'évêque se mit en prière et intercéda pour l'homme enseveli, qui put être sauvé grâce à l'action conjointe des saints de Lisieux et de saint Thomas[224].

L'évêque Arnoul garda une bonne réputation dans les cœurs de certains grands hommes du XII^e siècle parmi lesquels Pierre de Blois. Il faut pour s'en apercevoir relire une lettre, souvent oubliée, de celui-ci au successeur d'Arnoul, Raoul de Varneville, dans laquelle il condamna violemment le comportement avare de ce dernier, et son peu d'empressement auprès des pauvres. Pierre termina sa lettre par une comparaison éloquente entre Arnoul et Raoul, dans laquelle il loua la magnanimité et la libéralité d'Arnoul dont la mémoire était à tout jamais glorieuse[225].

[224] *Miracula S. Thomae, auctore Willelmo Cantuariensi,* dans *Materials,* t. I, p. 257.

[225] Pierre de Blois, *Epistolae,* lettre 91, *PL* 207, col. 289 : « Decessor equidem tuus gratia hospitalitatis munificae et effusae libertatis magnificentia celeberrimos famae titulos acquisivit ; sed quantum memoria illius ascendit in gloriam, tantum damnatissimum tuum nomen in confusionem et opprobrium te dejecit. »

Le concile de Tours de 1163 : contexte des premiers sermons d'Arnoul.

Les premiers sermons que nous avons d'Arnoul de Lisieux furent prononcés lors de l'ouverture du concile de Tours. Avant d'étudier plus en profondeur ces sermons, il semble important de retracer l'histoire de ce concile, de ses causes et de son déroulement. Nous entreverrons ensuite les conséquences qu'il eut sur la vie de l'Eglise, alors secouée par le schisme et les remises en cause de ses privilèges[1].

I. Les prodromes du concile.

La double élection de 1159, sensée donner un successeur au pape Adrien IV, plongea la chrétienté dans un schisme qui dura près de quinze ans. Roland Bandinelli, bien qu'élu à une écrasante majorité des voix, vit son élection contestée au profit du cardinal Octavien de Monticelli, soutenu par l'empereur germanique. Les élections pontificales se déroulaient en effet sur fond d'intrigues et d'oppositions politiques. Le Sacré Collège était divisé entre partisans d'un empire fort, avec un empereur étendant son pouvoir non seulement en Germanie mais aussi sur l'Italie, et adversaires d'un pouvoir impérial trop important, susceptible de faire ombrage aux libertés de la papauté. Roland qui se fit élire sous le nom d'Alexandre III, était un adversaire de Frédéric Barberousse. A plusieurs reprises, sous le pontificat du pape Adrien dont il était chancelier, il avait eu à subir les humiliations de l'empereur, qui ne voulait pas que l'Eglise le dominât[2]. L'empereur ne voulut plus subir les manœuvres diplomatiques de la papauté qui s'était alliée avec la Sicile, et était bien décidé à recouvrer son autorité sur la péninsule italienne, en profitant du changement de pape pour installer un pontife à sa botte. Tel était le cas d'Octavien qui ne recueillit que peu de voix lors du conclave, mais que le soutien actif de l'empereur fit devenir pape.

Sous le nom de Victor IV, il devint le pape légitime que l'empereur pensait dès lors pouvoir imposer à la Chrétienté. La situation n'était pas si simple, les deux papes voyaient se ranger dans leurs camps chacun des pays de la chrétienté, et dans chaque royaume, des

[1] Une première approche du concile et de ses antécédents a été déjà donnée dans la biographie d'Arnoul aux pages 43-45 ; il s'agit dans cette partie de tracer l'histoire générale du concile et non plus de traiter uniquement de l'activité de l'évêque de Lisieux dans ces événements. Ceci afin de donner une vision plus complète du contexte historique et religieux des sermons édités ci-après.

[2] Marcel Pacaut, *Alexandre III, étude sur la conception du pouvoir pontifical dans sa pensée et dans son œuvre,* Paris, 1956, p. 88-105.

divisions apparaissaient. L'empire fut logiquement victorien, sauf quelques évêques comme l'archevêque de Salzbourg ; les rois de France et d'Angleterre, après les efforts respectifs de l'évêque de Beauvais et de l'évêque de Lisieux, se plaçaient plutôt dans l'obédience alexandrine. La péninsule ibérique, la Hongrie rejoignirent Alexandre III tandis que les cités italiennes étaient divisées et que le Danemark hésitait. En France, les princes de la maison de Blois-Champagne, l'évêque d'Orléans et d'autres grands soutenaient Victor IV, tandis qu'en Angleterre, les évêques de Winchester ou de Durham étaient alexandrins. Beaucoup de régions comme la Bourgogne soutenaient l'antipape sans qu'on pût dire si cela provenait d'un réel soutien à Victor IV ou de la crainte de mécontenter l'empereur[3].

Au début de l'année 1160, l'empereur prit l'initiative de réunir un concile à Pavie pour déclarer officiellement pape Victor IV. Alexandre III refusa de s'y rendre et pour cause, mais envoya un légat pour tenter une dernière réconciliation. Les prélats allemands et une partie de l'épiscopat italien furent présents, mais les autres délégations ne vinrent qu'en petit nombre et sans pouvoir de décision. Le concile de Pavie débouta Alexandre III de ses prétentions au pontificat suprême, et consacra pape son rival Octavien, qui fut solennellement couronné pape à Saint-Pierre de Rome au chant du *Te Deum*[4]. En mars 1160, Alexandre III excommunia l'empereur et renouvela la sentence d'excommunication contre Octavien : le schisme était consommé.

Les préoccupations politiques allaient court-circuiter de toutes parts l'évolution du schisme : Les relations changeantes entre l'empereur et les royaumes de France et d'Angleterre, la diplomatie épineuse entre le Plantagenêt Henri II qui possédait une partie importante du royaume de France et Louis VII, son suzerain pour ces terres, se superposaient aux considérations du schisme et des obédiences. Les rois de France et d'Angleterre étaient régulièrement en guerre l'un contre l'autre ; ces conflits, alternant avec des paix provisoires, rendaient sujette à caution toute prise de position dans le schisme. Si le roi de France reconnaissait officiellement Alexandre III, le roi d'Angleterre pourrait alors s'allier avec l'empereur dans l'obédience adverse, et réciproquement. Ainsi, bien que les deux souverains eussent tous deux porté leur suffrage en faveur d'Alexandre III, ils se gardèrent bien par prudence de le reconnaître immédiatement, du moins avant d'avoir tâté le pouls de l'autre.

A Chinon, lors d'un traité de paix conclu par Henri II et Louis VII, ceux-ci évoquèrent le schisme et conclurent qu'il fallait consulter leurs clergés afin d'aboutir à une décision concomitante. Ainsi deux assemblées se tinrent à quelques heures de distance, à Beauvais

[3] *Fliche*, t. IX, 2e partie, p. 57-61.
[4] *Hefele*, t. V, 2e partie, p. 927-945.

pour le clergé de France, et à Neufmarché pour les états du Plantagenêt. Ces assemblées se réunirent toutes deux le 22 juillet 1160, de part et d'autre de l'Epte et aboutirent à la reconnaissance du pape Alexandre, mais le temps de l'attente fut encore prorogé et les deux rois consultèrent encore les prélats l'un à Londres, l'autre à Toulouse[5].

L'assemblée de Londres donna encore ses suffrages au pape Alexandre, sauf deux évêques de la maison de Blois, qui avait embrassé la cause de l'antipape. C'est à cette assemblée qu'Arnoul, « dont l'influence était immense »[6], écrivit pour les pousser à donner largement leur soutien au pape Alexandre[7]. Du côté français, l'assemblée de Toulouse ne permit pas de faire avancer la situation et l'année 1160 se passa sans que ni le roi de France ni le roi d'Angleterre ne prissent de décision commune. Les deux rois étaient pourtant d'accord sur le pape ; le roi Louis VII avait même laissé le soin à Henri II de prononcer son adhésion en premier, précisant que la sienne propre serait comprise dans celle du Plantagenêt, de telle sorte qu'Arnoul pût dire que toute la cause dépendait du roi d'Angleterre[8].

Les querelles incessantes entre la France et l'Angleterre allaient retarder encore une déclaration officielle des deux royaumes tant souhaitable pour qu'Alexandre III pût compter sur des alliés solides et entamer une lutte directe contre les schismatiques. La reine Constance de Castille mourut en octobre 1160, en mettant au monde une princesse ; le roi Louis VII, contre toute attente, et au mépris des prescriptions ecclésiastiques concernant le deuil, se remaria presque immédiatement avec Adèle de Champagne. Le roi d'Angleterre qui commençait à voir en sa future belle-fille, Marguerite de France, une possible héritière du trône de son père, fut très déçu. Les relations diplomatiques en furent fragilisées, ce qui ne présageait rien de bon pour le malheureux pape. La maison de Blois était de plus une ennemie héréditaire de la maison d'Anjou qui régnait sur l'Angleterre, il n'en fallut pas plus à Henri II pour réagir. Celui-ci voulut accélérer le mariage de son fils Henri avec Marguerite, fille de Louis VII. Aucun des époux n'ayant plus de six ans, il fallut donc obtenir des légats du pape une dispense pour pouvoir célébrer l'union. On comprend que dans les circonstances du schisme, les légats en question n'aient pas été longs à accorder cette dispense. Le mariage fut autorisé, et respectant les termes de la paix de 1160, qui donnait une grande partie du Vexin comme dot à l'Angleterre, Henri prit rapidement possession de cette dot.

Louis VII fut très en colère contre le pape et expulsa les légats fautifs hors de son royaume. Le roi de France qui tenait le pape sous sa coupe, celui-ci s'étant réfugié en France

[5] Yves Sassier, *Louis VII*, Paris, Fayard, 1991, p. 298.
[6] *Ibid.* p. 294.
[7] Cf. *supra*, la vie d'Arnoul de Lisieux, p. 42-43.
[8] Frank Barlow, *The letters of Arnulf of Lisieux*, Londres, 1939, lettre n. 29, p. 49.

pour échapper à l'armée impériale qui prenait possession de l'Italie, commença des pourparlers avec Frédéric I[er]. Le roi de France avait été compté pour rien dans la diplomatie papale qui avait voulu contenter le roi d'Henri d'Angleterre, allié de plus de poids semblait-il. Arnoul essaya vainement de défendre l'action des légats qui avaient agi pour le compte de son roi[9].

Le clan pro impérial et victorien à la cour de France était influent. Le comte de Champagne Henri le Libéral, parent de l'empereur et beau-frère de Louis VII, soutenait ardemment l'empire et le pape schismatique. Louis VII l'envoya traiter avec l'empereur et mettre au point une date de rencontre pour commencer des tractations. Le comte Henri tendait en fait un piège au roi : il était prévu que les deux souverains et les deux papes se rencontrent le 29 août 1162 à Saint-Jean-de-Losne, avec les deux clergés représentés à part égale. Le choix du pape se ferait au cours d'une consultation à ce moment. Si le roi de France refusait le résultat de la conférence, le comte de Champagne transférerait ses fiefs à l'empereur. Le comte savait pertinemment que le roi ne pourrait mener Alexandre III à cette conférence ; ce dernier, en vertu de son caractère inviolable, ne pouvant se soumettre à un quelconque arbitrage. Louis VII ne pourrait alors que s'incliner devant le pape Victor, au risque de perdre son plus puissant vassal.

Le piège commençait à se fermer sur Louis VII. Après des jours entiers de négociations, Louis ne put convaincre Alexandre de se rendre au lieu de la conférence, car au nom de la supériorité pontificale, le pape n'entendait être jugé par aucun concile. Il refusa même de se rendre dans une forteresse proche de Saint-Jean-de-Losne, sous bonne escorte, comme le lui proposait le roi. Le moine Hugues de Poitiers raconta les termes de l'entrevue ou plutôt de l'entrevue manquée[10]. En effet, l'empereur ne se présenta pas sur le pont de Saint-Jean pour y retrouver Louis VII, ce fut seulement le lendemain que des délégations des deux parties se rencontrèrent. Les impériaux constatèrent l'absence du pape, ce à quoi le roi répondit qu'il n'avait eu le temps d'aller quérir le pape, étant donné que les termes du traité n'avaient été connus que la veille de la rencontre. Les ambassadeurs du roi demandèrent donc un délai que refusèrent les envoyés de l'empereur, les parties se séparèrent là.

Le comte de Champagne vint cependant dire au roi qu'il n'était nullement libéré des conventions passées. Le roi de France sentit sa faiblesse, les armées de l'empereur se pressaient à la frontière et le pape refusait obstinément de se présenter. L'unique solution était de se tourner vers l'Angleterre. Le pape contenta le roi en acceptant que le chancelier Thomas

[9] *Letters*, n. 29, p. 48.
[10] Hugues le Poitevin, *Chronique de l'abbaye de Vézelay,* Turnhout, éd. RBC, Huygens, 1976.

Becket accédât au siège primatial de Cantorbéry, il pouvait ainsi espérer que le roi viendrait prêter main forte à Louis VII. La situation allait néanmoins se dénouer de manière surprenante. L'empereur n'était plus disposer à traiter avec le roi de France d'égal à égal. Le cardinal Boson rapporta la deuxième entrevue manquée qui sauva Louis VII[11]. Une nouvelle rencontre était prévue sur le pont de Saint-Jean, au début du mois de septembre. L'empereur ne s'y présenta pas mais son chancelier, Rainald de Dassel, vint informer le roi qu'il était sommé de venir écouter les sentences de l'empereur concernant le schisme, car les affaires touchant à l'élection des papes ne relevaient que du clergé de l'empire. Louis VII n'était qu'un roitelet avec qui l'empereur ne pouvait pas partager le droit de juridiction sur l'Eglise de Rome. Louis VII était dégagé des conditions du traité : il avait respecté sa parole mais l'empereur avait changé d'option ; ses armées rebroussèrent chemin[12].

II. Le concile

A. Les invitations à Tours

Les rois d'Angleterre et de France se retrouvèrent à Coucy-sur-Loire, peu après les entrevues de Saint-Jean-de-Losne. Le pape Alexandre III, qui avait triomphé, leur parla à cette occasion d'un projet de grand concile destiné à le faire reconnaître officiellement aux yeux de toute la Chrétienté. A Coucy, où de magnifiques tentes avaient été dressées pour les trois personnages, les deux rois rendirent au pape l'*officium stratoris,* chacun tenant une rêne du cheval sur lequel le souverain pontife était monté[13]. A la fin du mois de septembre, le pontife était à Tours, où il s'occupa des préparatifs du concile. Le pape passa ensuite le début de l'année 1163 à Paris, il remit la rose d'or au roi de France lors du dimanche de *Laetare,* et passa les fêtes de Pâques à Paris. Le concile était prévu pour la Pentecôte, le pape alla passer quelques jours à Chartres avant de se rendre à Tours.

Le choix de Tours semblait résulter d'une volonté de ne froisser ni le roi de France, ni le roi d'Angleterre. La prestigieuse métropole de Tours avait en effet un statut un peu particulier. Le siège archiépiscopal était théoriquement considéré comme une des métropoles royales, avec les sièges de Sens, Reims et Bourges. Mais bien que pour ces trois derniers, il ne pût y avoir de contestation possible, le pouvoir réel du roi de France sur Tours restait très

[11] Boson, *Gesta Alexandri III papae,* éd. Louis Duchesne, *Liber Pontificalis,* Paris, 1955, t. II.
[12] Y. Sassier, *op.cit.*, chap. 21 : « Un traquenard diplomatique », p. 307-330.
[13] Raymonde Foreville, *Histoire des conciles œcuméniques*, Paris, 1965, t. 6, p. 118.

théorique. La ville était en effet en territoire Plantagenêt, et les actions directes du roi de France étaient rendues plus difficile, même si celui-ci tenait Tours pour un de ses archevêchés[14]. Le roi avait la juridiction directe sur Châteauneuf, bourgade voisine de Tours où se trouvait l'abbaye de Saint-Martin, une des plus importantes abbayes du royaume ; la ville était en somme partagée entre la domination des deux rois[15]. On conçoit alors que le choix de cette métropole se soit avéré très approprié pour un concile qui voulait montrer l'adhésion officielle des deux royaumes à la cause alexandrine. L'archevêque Josse avait de plus été depuis le début un fervent défenseur de la cause du pape Alexandre, et avait été envoyé en ambassade aux impériaux pour faire valoir les droits du pape[16]. La province de Tours était de plus une province habituée des conciles provinciaux ; à de nombreuses reprises, des assemblées importantes s'y déroulèrent pour régler les problèmes de l'Eglise[17]. La ville ne contenait pas assez de logements pour accueillir une affluence aussi grande de prélats et autres participants, au point que Louis VII dut intervenir pour tenter d'enrayer la hausse exagérée des loyers[18].

Les invitations furent envoyées à toute la chrétienté, c'est le cardinal Théoduin qui porta la sienne au roi d'Angleterre. L'archevêque Thomas de Cantorbéry obtint du roi pour lui et tout l'épiscopat anglais, une licence pour sortir du royaume et se rendre à l'appel du pape[19]. Nous constatons dès cette époque les réticences du roi d'Angleterre à autoriser les prélats de l'Eglise à sortir d'Angleterre. C'est à propos de ce droit que des querelles vives naîtront quelques années plus tard. Ce n'est qu'après une longue délibération qu'Henri II donna son autorisation. Il demanda au pape de consigner par écrit que rien ne serait changé à la coutume d'Angleterre et de Normandie, afin qu'il ne résultât aucun dommage pour la couronne de ce qui pourrait être dit à Tours[20]. Les prélats des royaumes de la péninsule ibérique furent également invités[21]. C'était donc un concile important qui se préparait à Tours, Alexandre III

[14] Marcel Pacaut, *Louis VII et les élections épiscopales dans le royaume de France,* Paris, 1957, p. 64-65.
[15] Jacques Boussard, *Le gouvernement d'Henri II Plantagenêt,* Paris, 1956, p. 184 & 431.
[16] *Gallia Christiana,* t. XIV, col. 89-92.
[17] Cf. Joseph Avril, *Les conciles de la province de Tours,* Paris, éd. CNRS, 1987.
[18] *Fliche,* t. IX, p. 72.
[19] R. Foreville, *L'Eglise et la royauté sous le règne de Henri II Plantagenêt,* Paris, Bloud & Gay, 1943, p. 115.
[20] *Materials,* vol. V, p. 33. Il s'agit d'une lettre du pape au roi d'Angleterre pour le rassurer à propos d'un éventuel changement de la coutume lors du concile de Tours: « Ceterum ne ex eo quod fervore devotionis factum esse dignoscitur aliquod tibi vel regno tuo in posterum praejudicium irrogetur, ita nos honori et dignitati regni tui providere volentes, sicut tu et regnum tuum sacrosanctam Romanam ecclesiam honoratis, statuimus ut propter hoc tibia ut posteris tuis nullum detrimentum vel incommodum debeat provenire, neque occasione ista nova consuetudo in regnum tuum possit induci, vel ipsius regni dignitas aliquatenus minorari. »
[21] E. Martin-Chabot, « Deux bulles closes originales d'Alexandre III » dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome,* Rome, 1904, t. XXIV, p. 71-72. Il s'agit d'une lettre du pape au roi d'Aragon, datée du 7 décembre 1162 : « Nosse te ergo volumus quod nos et fratres nostri Turoni per Dei

voulait montrer à toute la Chrétienté qu'il était le seul pape légitime, et par le nombre de prélats et d'abbés qui viendraient, on pourrait considérer l'importance du parti alexandrin.

B. La participation

Il est possible de connaître avec précision le nombre et la qualité des participants au concile, surtout pour ce qui concerne les évêques et cardinaux. Il est évident que la multitude de clercs et d'abbés présents ne peuvent être tous identifiés. Nous disposons de plusieurs sources pour connaître le nombre des prélats participant au concile. L'une d'elle est la vie d'Alexandre III laissée par le cardinal Boson. Ce dernier estima la participation à 17 cardinaux et 124 évêques[22]. Raoul de Diceto apporta des informations plus précises au sujet de la participation des prélats anglais au concile en écrivant que tous les évêques y furent présents exceptés les évêques de Winchester, Bath et Lincoln, excusés pour cause de maladie[23]. Les évêchés de Hereford et Carlisle étant vacants en 1163, ils ne furent logiquement pas représentés au concile, ce qui porte à cinq le nombre de prélats anglais absents. Le témoignage le plus riche est cependant celui d'Hugues de Poitiers dans le *Liber de libertate monasterii Vizeliacensis.* Hugues de Poitiers comptait 105 évêques venant des provinces de Lyon, Narbonne, Vienne, Bourges, Sens, Reims, Rouen, Tours, Bordeaux, Auch, et des Alpes. Il ajouta les deux métropoles d'Angleterre, Cantorbéry et York, l'Irlande et l'Ecosse, sans en énumérer les évêques[24]. Hugues ajouta que de nombreux prélats qui ne pouvaient être présents pour des raisons matérielles ou politiques, le voyage jusqu'à Tours présentant de nombreuses difficultés pour des évêques éloignés, envoyèrent des courriers chargés d'assurer le pape de leur soumission. Ce fut le cas pour un nombre non négligeable d'évêques italiens et pour un certain nombre d'évêques de Germanie.

---

gratiam sani et incolumes commoramur, et ibi, de consilio et voluntate karissimi in Christo filiorum nostrorum, illustrium Francorum et Anglorum regum, et totus Gallicane Ecclesie, in proximis octavis Pentecostes, concilium celebre convocamus… »

[22] Boson, *Vita Alexandri,* dans *Liber pontificalis,* éd. Louis Duchesne, Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, Paris 1886-1892, 3 vol., t. II, p. 408.

[23] Raoul de Diceto, *Chronica,* dans *Rerum Britannicarum,* t. LXVIII, p. 310 : « Alexander papa concilium congregavit Turonis in ecclesia Sancti Mauritii XII^mo^ kalendas junii. Ad cujus vocationem, per Theodinum sanctae Romanae ecclesiae subdiaconum factam, permissu regis Anglorum venerunt archiepiscopi, venerunt episcopi, venerunt abbates et priores. Infirmitas tres episcopos excusavit, scilicet Wintoniensem, Lincolniensem, et Batoniensem. Thomas autem Cantuariensis archiepiscopus cum suffraganeis suis sedit ad dexteram in concilio, Cum Dunelmensi, quem unicum habet suffraganeum, Eboracensis archiepiscopus sedere jussus est ad sinistram. » Raoul de Diceto donne également ici des informations concernant le placement des évêques, important notamment dans la querelle de préséance entre les archevêques de Cantorbéry et d'York, dont nous parlerons plus tard.

[24] Hugues de Poitiers, *Monumenta Vizeliacensia,* éd. R.B.C Huygens, dans *CC cont. med.,* 42, p. 528-529.

Le concile fut donc un succès quant au nombre de prélats présents, la chrétienté était représentée de manière suffisante pour que le concile pût avoir un impact dans le schisme. Les sources alexandrines ne manquèrent pas de mettre en avant cette affluence de prélats pour bien montrer la puissance du pape Alexandre. Celui-ci fut d'ailleurs son premier promoteur, comme on peut le voir dans une de ses lettres aux évêques de la province de Salzbourg, province fidèle au pape Alexandre, écrite juste après les évènements, et dans laquelle le pape évoqua la magnificence et la solennité du concile. Alexandre ajouta qu'il fallait remonter à plus de quarante ans pour retrouver un concile d'une telle ampleur ; on peut donc en déduire qu'Alexandre remontait en parlant ainsi au premier concile du Latran de 1123[25].

Les sources ne sont donc pas concordantes : le nombre d'évêque varie de 105 à 124. Certains auteurs ont misé sur une participation de tous les évêques d'une province représentée, d'autres n'ont pas tenu compte des absences dues aux contraintes que représentait un tel voyage, d'autres enfin ont comptabilisé comme évêques des clercs qui n'avaient pas encore été consacrés[26]. Pour ce qui est des abbés, Boson fit une estimation de 414 abbés. Il est certain que de nombreux monastères et abbayes reçurent une convocation pour le concile, d'autant plus que les grands établissements monastiques étaient des alliés de poids pour un pape, beaucoup plus qu'un évêché quelconque. Le nombre des abbés présents reste cependant difficile à évaluer[27]. Quant aux cardinaux, il est naturellement plus facile de les comptabiliser. Boson en donne 17, dont 16 ont été identifié avec certitude grâce aux souscriptions des actes émis pendant le concile ou dans la période immédiate. Les trois cardinaux-évêques sont au bas de la liste de Chichester, il s'agit des cardinaux Guillaume d'Albano, Humbald d'Ostie, et Bernard de Porto. On dénombre ensuite cinq cardinaux-prêtres et huit cardinaux-diacres[28]. Le Sacré Collège était donc presque entièrement représenté au concile.

L'invité sans conteste le plus illustre de ce concile fut l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket. Sacré un an auparavant après quelques péripéties, dues à la crainte du clergé de voir le chancelier mondain placé par la volonté royale sur le siège le plus prestigieux du

[25] Alexandre III, *Epistolae,*, éd. Albert Brackmann, dans *Germania pontificia*, Berlin, 1910-1935, 3 vol., t. I, p. 30, lettre n. 96 : « …magnificum et solempne concilium celebravimus, ut nullus umquam predecessorum nostrorum a XL retro annis maius vel solemnius, sicut antiquiores, qui consueverunt in ultramontanis partibus interesse conciliis, protestantur, celebrare se noscatur. »

[26] Robert Somerville, *Pope Alexander III and the council of Tours (1163), a study of ecclesiastical politics and institutions in the twelfth century,* Berkeley, University of California press, 1977, p. 22-29. L'auteur livre une étude très précise du dénombrement des évêques d'après un document retrouvé à la British Library. En effet, le verso du feuillet final des *Annales Cisestrenses* présente une liste des évêques présents au concile. R. Somerville édite le texte, qui est une liste de métropoles comprenant chacune les évêques présents.

[27] *Ibid.* p. 30-31. Somerville dresse une liste d'établissements représentés avec certitude, grâce aux documents laissés par ces abbayes.

[28] *Ibid.* p. 31-32.

royaume, Thomas s'était d'emblée montré le grand défenseur des libertés ecclésiastiques et des biens de son Eglise. Il se tailla en peu de temps une réputation d'ascète et d'homme tout dévoué à Dieu, aussi fut-il accueilli triomphalement en France. Au mois d'avril, il fut reçu après sa traversée avec beaucoup d'égards par le comte de Flandres[29]. A Tours, où il arriva quelques jours avant le début du concile, l'accueil fut encore plus triomphal. D'après Herbert de Bosham, qui fut présent au concile, un grand nombre de prélats et une foule de clercs à l'annonce de l'arrivée de l'archevêque de Cantorbéry, convergèrent vers lui pour le saluer et l'acclamer[30]. Il n'était donc pas étonnant que le pape le mît à la place d'honneur, à sa droite, tandis qu'à sa gauche se tenait l'autre métropolitain anglais, l'archevêque d'York. Ce dernier en profita pour faire des réclamations, prolongeant ainsi la sempiternelle question de la préséance des deux sièges archiépiscopaux. A défaut de la qualité du siège, l'archevêque d'York voulut au moins que l'ancienneté dans l'épiscopat jouât en sa faveur, en vain. Bien que l'archevêque Roger d'York eût été un défenseur d'Alexandre III dès le début, Thomas de Cantorbéry, servi par son poids politique et sa popularité, pouvait difficilement être mis au second rang par le pape, qui le reçut avec de grands égards[31].

Le nombre de prélats présents dut conforter Alexandre III sur son siège, lui qui avait voulu faire de ce grand concile un triomphe pour sa cause. Pour un concile qui n'était pas œcuménique, la participation fut remarquable ; et si elle ne suffit pas pour mettre un terme au schisme, elle permit tout de même de confirmer l'appui des rois de France et d'Angleterre, dont les soutiens avaient été si longs à se manifester.

C. Le déroulement du concile

Les conciles donnaient lieu à un déploiement liturgique assuré par le nombre exceptionnel de prélats réunis en un même lieu. Le déroulement des conciles avant le XIII^e^ siècle n'est pas très net. Raymonde Foreville a néanmoins étudié un *ordo* de concile de cette

[29] P. Aubé, *op. cit.*, p. 156.

[30] Herbert de Bosham, *Vita s. Thomae*, dans *Materials*, t. III, p. 254 : « Turonis vero jam appropinquans, tertio, ni fallor, die ante celebrandum concilium civitatem ingressus. Audito archipraesulis Cantuariensis adventu mox universa civitas commovetur, et obviam exeunt universi, non solum cives et indigenae, sed et personae ecclesiasticae quae ad concilium jam fere omnes convenerant, diversarum nationum archipraesules et pontifices. »

[31] *Ibid.* p. 254 : « Et dominus quidem papa, archipraesulem benignissime tunc suscepit, et eo quidem benignius, quod ex multo tempore cupiens erat videre eum, et jam multa bona audierat de eo. Et super itinere ei compassus cito dimisit eum, et in haec verba : Vade, inquiens, frater, quiesce ; necessaria est quies post laborem. » Pour les querelles entre les métropoles anglaises et les différends liés au sort des provinces écossaises cf. R. Somerville, *op. cit.*, p. 33-38.

période donnant des renseignements sur la liturgie de ces assemblées[32]. L'étude concerne des conciles œcuméniques, donc théoriquement de plus grande ampleur, néanmoins la date du concile de Tours, au cœur des conciles de Latran, et son ampleur peuvent faire penser que le déroulement était à peu près similaire[33].

Après le rassemblement de tous les participants dans le lieu de réunion du concile, l'assemblée se plaçait sous le regard de Dieu et implorait sa grâce pour mener les travaux avec fidélité et sagesse. Ainsi, des prières d'ouvertures étaient prononcées, et la messe votive du Saint Esprit était dite ou au moins le chant du *Veni creator,* invocation de l'Esprit pour demander son assistance durant les discussions conciliaires. Ensuite prenaient place les sermons d'ouverture qui expliquaient les causes de la réunion du concile et la situation d'ensemble de l'Eglise qui avait nécessité ce rassemblement. Pour ce qui est du concile de Tours, Etienne de Rouen nous donne dans un poème nommé le *Draco normannicus,* la liste des prêcheurs. Cette source est bien mince, d'autant plus que nous n'avons pas conservé les traces des sermons d'ouverture si ce n'est ceux de l'évêque de Lisieux. D'après Etienne de Rouen, le pape commença par parler dans un style romain, puis le cardinal Guillaume de Saint-Pierre-aux-Liens, irradiant l'assemblée de ses paroles, le cardinal Henri de Saint-Nérée et Saint-Achille, à la rhétorique florissante, enfin les évêques de Rouen, d'York et de Lisieux. Etienne de Rouen porte un jugement sur l'absence de discours de la part de Thomas de Cantorbéry en le définissant comme un piètre latiniste[34]. Le jugement du poète est à tempérer car ennemi de Thomas, Etienne ne pouvait manquer de le déprécier. S'il est vrai que l'archevêque de Cantorbéry n'était pas le prélat le plus lettré de l'assemblée, il semble que le choix des orateurs du concile ait eu une certaine logique dans laquelle Thomas n'avait pas de place. Tous ceux qui parlèrent furent des défenseurs de la première heure de la légitimité du pape. Ainsi d'abord les cardinaux, puis les archevêques d'York et de Rouen, qui de plus dépendaient tous les deux du roi d'Angleterre, puis Arnoul à qui, selon Etienne, le pape permit de parler[35]. D'après Arnoul, il semble qu'il ait pris la parole au concile seulement

[32] R. Foreville, « Procédures et débats dans les conciles médiévaux du Latran (1123-1215). » *Rivista di storia della Chiesa in Italia,* n.19, 1965, p. 21-37.

[33] Il est intéressant de noter qu'au XVIe siècle, le concile de Tours de 1163 était considéré par certain savants comme un concile général. Tel fut le cas pour le canoniste Antonio Agustin. Cette vision du concile étaye l'idée selon laquelle le concile de Tours ne devait pas être un concile ordinaire mais le « grand concile » qu'Alexandre III voulait pour établir sa légitimité. Cf. Guiseppe Alberigo, *Les conciles œcuméniques,* 3 vol., Paris, 1994, vol. 1, p. 181.

[34] Pour le texte du *Draco normannicus,* cf. supra dans la biographie d'Arnoul, p. 33, note 121.

[35] Cf. supra, p.34, note 124. Le pape permit à Arnoul de parler, et celui-ci irradia l'assemblée de ses mots, malheureusement pour lui, le torrent de paroles sortant de sa bouche poussa les auditeurs à lui demander de s'arrêter.

parce que contraint par le pape et non de sa propre volonté[36]. D'après la liste d'Etienne de Rouen, Arnoul est le plus bas dans la hiérarchie ecclésiastique parmi les orateurs. Le pape lui fit donc une faveur spéciale, se souvenant des immenses services rendus par l'évêque de Lisieux, un des plus ardents défenseurs de la cause alexandrine en France et en Angleterre. Il n'était donc pas étonnant que le pape lui demandât d'intervenir sur la défense de l'unité et de la liberté de l'Eglise. Le pape Alexandre III assura la conclusion des sermons en relatant une fois encore l'histoire de son élection, et en prononçant la sentence d'excommunication contre l'antipape Victor et ses plus fervents soutiens : Rainald de Dassel, archevêque de Cologne, et l'abbé de Cluny, Hugues III de Monthléry. Il est important de constater qu'aucune sentence ne fut prononcée contre l'empereur, le pape désirant se le rallier et terminer le schisme au plus vite.

Si ce schisme était la toile de fond du concile, il n'en fut cependant pas l'unique préoccupation, tous ces évêques n'étaient pas convoqués pendant plusieurs semaines pour servir de figurants au lancement des anathèmes d'Alexandre III. Le concile fut aussi le cadre de travaux préalables à la promulgation de nouveaux canons ; les disputes en cours devaient donner lieu à des accords et à de nouvelles réglementations. L'activité canonique du concile fut bien réelle puisque dix canons furent promulgués à la suite des sessions de ce concile. Il faut cependant se garder de considérer au vu de cette activité canonique que les conciles eurent une importance déterminante. En effet Marcel Pacaut précise bien que le pape ne présida que deux conciles, et que les décisions prises furent exactement celles qu'il souhaitait, ce qui montre bien l'autonomie réduite des conciles. Que pèsent en effet dans la législation canonique les 27 canons du concile du Latran et les 10 canons de Tours à côté des 470 décrétales conservées d'Alexandre III ? Pour Marcel Pacaut, le concile de Tours était destiné à montrer que l'Eglise était derrière lui, les décisions qui y furent prises furent d'ailleurs corroborées par le pape[37]. L'institution des conciles était en déclin à une période où le pape entendait être tout-puissant dans l'Eglise. Les canons du concile sont néanmoins intéressants et eurent des conséquences importantes, notamment en Angleterre.

III. Les textes du concile

[36] Cf. *infra,* l'édition des sermons, p. 273 : « Hodiernum sermonem…mihi domini qui presidet, Romani videlicet pontificis, injungit auctoritas. Et ego quidem munus injunctum magis de necessitate obedientie, quam de animi voluntate suscipio ».

[37] M. Pacaut, *op. cit.,* p. 261 & p. 268. Jacques Paul, *L'Eglise et la culture en Occident, IX^e^-XII^e^ siècle,* Paris, PUF, 1986, 2 vol., t. II, p. 409.

A. Les canons[38]

I. Ut prebenda qualibet non recipient sectiones.

Majoribus ecclesiae beneficiis in sua integritate manentibus, indecorum nimis videtur, ut minores clericorum prebenda recipiant sectiones. Idcirco ut in magnis, ita quoque in minimis suis membris firmam habeant ecclesia unitatem: divisionem praebendarum aut dignitatum permutationem fieri prohibemus.

II. Clericis usura prohibentur.

Plures clericorum, et quod maerentes dicimus, eorum quoque qui praesens seculum professione; votis, et habitu reliquerunt, dum communes usuras quasi manifestius damnatas exhorrent, commodata pecunia indigentibus, posessiones eorum in pignus accipiunt, ultra fortem. Idcirco generalis concilii decernit autoritas, ut nullus amodo constitutus in clero, vel hoc vel aliud usurae genus exercere presumat. Et si quis hactenus possessionem alicujus data pecunia sub hac spe in pignus acceperit, si fortem suam, deductis expensis de fructibus jam recepit, absolute possessionem restituat debitori. Sin autem aliquid minus habet: eo recepto, possessio libera ad dominum revertatur. Quod si post hujusmodi constituta in clero quisquam extiterit, qui detestandis usurarum lucris insistat: ecclesiastici officii periculum patiatur, nisi forte beneficium ecclesiae fuerit, quod redimendum ei hoc modo de manu laica videatur.

III. Ut laïci ecclesiastica non usurpens.

Quamvis grave nimis et divini dignum animadversione judicii habeatur, quod laïci quidam quod sacerdotum est usurpant in ecclesiasticis rebus : majorem id formidinem incutit ac dolorem, qui fomitem fui erroris dicuntur in ipso clero amiquoties invenire : dum quidam fratrum et coepiscoporum nostrorum, aliorumque praelatorum Ecclesiae, decimas eis, et ecclesiarum dispensationes indulgent, et inde vias eos mortis impellunt, qui praedicatione ipsorum ad vitae viam fuerant revocandi. De quibus dicit Dominus per prophetam : *Peccata populi mei comedunt et ad iniquitatem provocant animas eorum.* Unde statuimus ne si quis alicui laïco in saeculo remanenti ecclesiam, decimam, oblationemve concesserit : a suo statu, tanquam arbor, quae inutiliter terram occupat, succidatur, et donec se emendet, lapsum suum deflens, subjaceat dolore prostratus.

IV. Ut cuncti Albigensium haereticorum consortium fugiant.

[38] *Cf. Mansi,* t. XXI, col. 1176-1181.

In partibus Tolosae damnanda haeresis dudum emersit, quae paulatim more cancri ad vicina loca se diffundens, per Guasconiam et alias provincias quamplurimos jam infecit. Quae dum in modum serpentis intra suas evolutiones absconditur, quanto serpit occultius, tanto gravius dominicam vineam in simplicibus demolitur. Unde contra eos, episcopos et omnes Domini sacerdotes in illis partibus commorantes vigilare praecipimus et sub interminatione anathematis prohibere, ut ubi cogniti fuerint illius haeresis sectatores, ne receptaculum quisquam eis in terra sua praebere , aut praesidium impertire praesumat. Sed nec in venditione aut emptione aliqua cum eis omnino commercium habeatur: aut solatio saltem humanitatis amisso, ab errore viae suae resipiscere compellantur. Quisquis autem contra haec venire tentaverit, tanquam particeps iniquitatis eorum, anathemate feriatur. Illi vero si deprehensi fuerint, per catholicos principes custodiae mancipati omnium bonorum amissione mulctentur. Et quoniam de diversis partibus in unum latibulum crebro conveniunt, et praeter consensum erroris nullam cohabitandi causam habentes, in uno domicilio commorant : talia conventicula et investigentur attentius et si vera fuerint, canonica severitate vetentur.

V. Ut sacerdotes annuo pretio ad regendas ecclesias non conducentur.

Quoniam enormis quaedam consuetudo inquibusdam locis contra sanctorum patrum constitutiones invaluit, ut sub annuo pretio sacerdotes ad ecclesiarum regimen constituantur : id ne fiat modis omnibus prohibemus. Qui dum sacerdotium sub hujusmodi mercede venale disponitur, ad aeternae retributionis praemium consideratio non habetur.

VI. Ut clerici avaritiam fugiant.

Non satis utiliter in populo avaritia redarguitur, si ab his qui clero constituti videntur, et precipue qui contempto saeculo religiosum nomen profitentur et regulam, modis omnibus non cavetur. Prohibemus igitur, ne ab omnibus qui ad religionem transire voluerint aliqua pecunia requiratur et ne prioratus aut capellaniae quaelibet monachorum, aut clericorum, decimae detractione vendantur neque ab eo, qui regimen ipsarum committitur, pro earum commissione ullum pretium exigatur . Hoc autem simoniacum esse, sanctorum patrum authoritas manifeste declarat. Unde quisquis de cetero hoc attentare praesumpserit tam qui dederit, quam qui receperit, partem se cum Simone non dubitem habiturum. Pro sepultura quoque, chrismatis et olei sacri perceptione, nulla cujusquam pretii exactio intercedat ; neque sub obtentu alicujus consuetudinis reatum suum quis quam tueatur, quia diuturnitas non minuit peccatum, sed auget.

VII. Ut decani vel archipresbyteri ad causas ecclesiasticas terminandas ab episcopis non constituentur.

Quoniam in quibusdam episcopatibus decani quidam vel archipresbyteri, ad agendas vices episcoporum seu archidiaconorum et terminandas causas ecclesiasticas, constituuntur sub annuo pretio, quod ad sacerdotum gravamen, subversionem judiciorum, non est dubium redundare : id ulterius fieri districtius prohibemus. Quod si facere praesumpserit quisquam, removeatur a clero. Episcopus quoque, qui hoc in sua dioecesi sustinuerit et ecclesiastica judicia patitur sua dissimulatione perverti, canonica districtione plectatur.

VII. Ut religiosi secularia studia vitent.

Non magnopere antiqui hostis invidia infirma membra Ecclesiae praecipitare laborat, sed manum mittit ad desiderabilia ejus, et electos quoque nititur supplantare, dicente scriptura : *Esca ejus electa.* Multorum siquidem causam operari se reputat, ubi pretiosus aliquod membrum Ecclesiae fuerit aliqua calliditate detractum. Inde nimirum est, quod se in angelum lucis in more solito transfigurans, sub obtentu languentium fratrum consulendi corporibus, et ecclesiastica negotia fidelius pertractandi, regulares quosdam ad legendas leges et confectiones physicales ponderandas, de claustris suis educit. Unde ne sub occasione scientiae spirituales viri mundanis rursum actionibus evolvantur et in interioribus eo ipso deficiant, ex quo se aliis putant in exterioribus providere, de praesentis concilii assensu, huic malo obviantes, statuimus ut nullus omnino post votum religionis, post factam in aliquo religioso loco professionem, ad physicam, legesve mundanas legendas permittatur exire. Si vero exierit et ad claustrum suum infra duorum mensium spatium non redierit, sicut excommunicatus ab omnibus evitetur et in nulla causa, si patrocinium praestare praesumpserit aut tentaverit, audiatur. Reversus autem ad claustrum, in choro, capitulo, mensa et ceteris, ultimus fratrum semper existat et nisi, ex misericordia forsan sedis apostolicae, totam spem promotionis amittat.

IX. Invalidas esse haeriticorum ordinationes.

Ad haec ordinationes factas ab Octaviano et ab aliis schismaticis et haereticis evacuamus, et irritas omnes esse dicimus et decernimus.

X. De immunitate rerum eclesiasticarum.

Quoniam supervenientibus novis morbis novas expedit invenire medicinas et ecclesiasticae libertati consulere, et subditorum utilitati providere curantes, statuimus ut capellani castrorum

et qui eorum vice ministrant, hujusmodi sacramento adstringantur, ut ex quo fuerit cognitum eis, aliquid ecclesiae vel coemeterii, seu ecclesiasticae possessionis, in castrum venisse vel castrentium violentia ablatum fuisse, conveniant dominum castri, sive illum qui primus ab eo dominatum habet, cujus potestate et consiliores dirigi possit. Et si eorum commonitione praemissa, praedam non reddiderit, si adfuerit vel si abfuerit, de integra restitutione infra octavum diem certam securitatem non fecerit, ex tunc ab omni ecclesiastico cessabitur officio, excepto baptismo et confessione, et timore mortis communione. Quod in omnibus terris eorum propriis praecepimus observari, nec non et in illis, in quibus integram exercent dominationem. Permittimus tamen ut ut semel in hebdomada, causa conficiendi corpus Christi, missa in villa celebretur proxima, clausis omnibus ostiis et exclusis excommunicatis, praeter ministros altaris. Quod si praedicti castrenses post datam in eos sententiam incorrigibiles per XL dies extiterint, capellani ab eorum recedant officio, non amplius cum cum eis commoraturi, quamdiu sub anathematis vinculo teneantur, et sub hac lege scriptores claudimus. Quod si capellani, vel quilibet officiales clerici, ex suis possessionibus sunt advocati servitii debitores, ultra tres menses commorandi cum eis licentiam non adhibemus. Quod si gratis commonitionis ei concedatur, convescendi tamen et cohabitanti interdicimus participationem. Qui vero ultra praefixum terminum cum eis commorari praesumpserit, officio simul et ecclesiastico careat beneficio. Et ne forte praeda in dolo praedatur, aut clericos castrorum excuset ignorantia : egredi debent obviare praedae, audituri et solicite inquisituri, si quae res ibi fuerint ecclesiasticae, vel eorum reclamatores. Si quis autem clericus ob hujusmodi recessum, propter justitiam a domino suo rerum suarum damna pertulerit, ipse dominus non nisi per integram omnium restitutionem meretur absolvi. Si quaelibet villa duos vel plures advocatos habuerit, in quorum aliquem lata sit sententia, non careant officio, nisi qui ejus subsunt dominio. Quod si ecclesia suae advocationis fuerint, eadem esset et sibi interdicta licet alterius advocationis corpora sepeliri, missa tamen non celebrabitur. De mutandis autem castrorum vicariis vel clericis statuimus ut archidiacono significetur, ne alius loco substituatur, donec eodem adstringatur sacramento. Mercatoribus autem et ceteris hominibus civitatum vel burgorum prohibemus, ne aliquem nomine excommunicatum, hospitem suscipiant, nec in venditione vel emptione seu aliqua participent accomodatione. Qui vero transgressores extiterint, a sacerdote parochiano tres dies vocentur, tribus autem aliis diebus ad correctionem expectentur, septimo autem die, si incorrigibiles apparuerint, anathematis sententiam subituri, nec ab episcopo, nec ab archidiacono se noverint absolvendos. Si vero a domino aliove potentie, ad hospitandum excommunicatum, hospiti vim illatam cognitum fuerit, hospes reus non habeatur, sed ejus qui violentiam intulit, terra

suspendatur, cujus suspensionis restitutio pontificali erit arbitrio reservanda. In villis vero, vel urbibus, vel castellis, quae regio subsunt dominio, in quibus constabularii ad tempus statuuntur, si ipsum constabularium constiterit anathematis sententiam subiisse, ipso in villa stante, loco illo divina vacent, quo recedente, eodem die reversuro, alii divinum officium non amittant, suis domesticis omnibus a Christianitate suspensis. De coemeteriis et ecclesiis, sive quibuslibet possessionibus ecclesiasticis, censuarias dari prohibemus, ne pro ecclesiae vel coemeterii defensione, fidei suae clerici sponsionem interponant, quod si praesumpserint, ordinis sui et beneficii periculum incurrant. Qui vero ecclesiam vel coemeterium contempserit, vel ordinatis manus violentas imposuerint, anathematis sententia feriatur, nec ab alio nisi a domino papa absolutionem consequetur, nisi mortis interveniente periculo, dispensatio misericorditer subveniat ; data tamen pro se satisfaciendi securitate, si convaluerit, pro absolutione papa aditurum. Si quis videns excommunicatum ex nomine, hospitio susceperit, vel ei pecuniam scienter accomodaverit, quia nostri sunt contemptores mandati, prohibemus, ne christianus ne christiana ei serviat, donec inde satisfaceret. Praecipimus autem, quod decani fide adstringantur, quod si eis cognitum fuerit, aliquem de clericis haec decreta non servasse, episcopo, si affuerit, vel archidiacono denuntient. Prohibemus etiam ne abbates vel monachi, vel priores, vel abbatissae, vel priorissae, de possessionibus ecclesiasticis censarias donent. Clericis autem et laïcis prohibemus, ne quis scienter praedia ecclesiae emat, vel praedium coemeterii, vel cujuslibet possessionis ecclesiasticae ; quod qui praesumpserit, anathematis vinculo feriantur.

Ces canons nous sont parvenus par trois œuvres. Tout d'abord par la *Vita Alexandri* du cardinal Boson dont nous avons déjà parlé plus haut[39], puis par Guillaume de Neufbourg, qui les donne dans un ordre différent[40], et par une collection de décrétales assemblées à la fin du pontificat d'Alexandre III. Il semble que le dixième canon soit plus tardif car il n'est pas mentionné dans les deux premières sources. Il fut certainement placé là dans l'édition de Mansi à la suite d'une confusion avec d'autres canons ou décrétales[41].

Le premier canon interdit de diviser les petites prébendes, les grands bénéfices ecclésiastiques étant conservés intacts.

[39] Cf. *supra* p. 78, n. 22.

[40] *Rerum Britannicarum,* t. LXXXVIII, p.136-137.

[41] R. Somerville, *op. cit.,* p. 39-41. L'auteur livre une analyse intéressante de la tradition des textes canoniques du concile.

Le deuxième canon enjoint aux clercs de ne plus accepter de bien en nantissement d'argent qu'ils auraient prêté. Il faut donc rendre les biens au débiteur, sauf s'il s'agit d'un bien ecclésiastique ainsi enlevé des mains d'un laïc.
Le troisième canon interdit aux évêques sous peine de déposition de donner à un laïc une église, une dîme ou une offrande faite à l'Eglise.
Le quatrième canon concerne la lutte contre les Albigeois qui doivent être sévèrement punis s'ils persévèrent dans leur hérésie. Il interdit toute communication entre les fidèles et les Albigeois et enjoint aux princes catholiques de les emprisonner et de confisquer leurs biens.
Le cinquième canon interdit de placer des prêtres à la tête des églises moyennant des gages annuels.
Le sixième canon lutte contre la simonie : aucune somme ne peut être réclamée contre un sacrement quel qu'il soit. On ne peut rien exiger pour la sépulture, le saint Chrême ou l'huile sainte. De même on ne doit rien demander à ceux qui vont prononcer leurs vœux, et on ne peut également pas donner de prieurés et de chapellenies contre une rétribution annuelle.
Le septième canon interdit à l'évêque ou à l'archidiacre de déléguer leur pouvoir de justice à un doyen ou archiprêtre, ceci entraînant un bouleversement de la justice.
Le huitième canon interdit à un membre d'un ordre religieux de quitter son monastère pour aller enseigner les sciences physiques ou le droit civil. Tout religieux dans cette situation doit réintégrer son monastère dans un délai de deux mois s'il ne veut pas être excommunié.
Le neuvième canon spécifie que les ordinations conférées par Octavien ou tout autre hérétique sont considérées comme nulles.
Le dixième canon concerne le personnel ecclésiastique des châteaux. Si les seigneurs du château ont en main un bénéfice ecclésiastique, le chapelain devra le faire savoir au seigneur, si celui-ci ne veut pas rendre le bien, le chapelain ne devra plus dire la messe dans la chapelle du château et ne plus dispenser que les sacrements du baptême et de l'extrême-onction. Si après quarante jours, le seigneur persiste, les chapelains et scribes ecclésiastiques du château devront quitter le seigneur, si cela leur est possible.

Les canons du concile de Tours ne furent pour la plupart pas très innovants. Ils attestent de la volonté de la papauté de restaurer l'ordre dans l'Eglise et, sur la lancée grégorienne, de l'arracher à l'influence des laïcs. Le schisme ne tint pas une grande place dans les décisions canoniques du concile : Seul le neuvième canon, décrétant la nullité des ordinations conférées par le camp opposé, fait référence au schisme. Pour reste, les canons reprirent des dispositions déjà énoncées par les prédécesseurs d'Alexandre III. Sigebert de Gembloux l'avait bien vu, qui disait qu'au concile de Tours, le pape avait rénové et confirmé les décrets de ses

prédécesseurs[42]. Le canon II présente cependant une nouveauté étonnante, en effet un clerc ayant prêté de l'argent à un laïc et ayant reçu en échange un bien n'est pas tenu de le rendre à son débiteur si le bien donné en gage est un bien d'Eglise. Même si le débiteur a réglé ses dettes il ne recevra pas son bien puisque celui-ci est rendu à l'Eglise, c'est en quelque sorte une confiscation opérée par l'Eglise pour recouvrer ses biens. Les canons III et X confirment cette volonté de l'Eglise d'en finir avec l'emprise laïque sur ses biens. La simonie est dénoncée dans le canon VI. Alexandre III voulait que chacun occupât son poste pour mettre fin au désordre, les évêques et archidiacres devaient rendre la justice comme il leur incombait de le faire et non charger d'autres clercs de la rendre à leur place (canon VII), tandis que les moines ne devaient pas céder aux attraits de la science profane et négliger la prière (canon VIII).

Le canon contre les Albigeois est important car il s'agit d'une des premières réactions officielles de l'Eglise devant cette hérésie[43]. D'après l'abbé Douais, Arnoul en prononçant ses sermons sur l'unité de l'Eglise avait en tête le schisme, mais aussi le développement de l'hérésie albigeoise dans le sud. C'est pendant ce concile que pour la première fois des sanctions nettes furent prononcées contre une hérésie désormais reconnue comme dangereuse par l'Eglise. Le concile de Tours cependant ne fut pas efficace pour ce qui est de cette hérésie et le concile de Lombers deux ans plus tard s'occupa plus exclusivement de l'hérésie du Midi de la France. A Tours les condamnations furent modérées, on demandait aux catholiques d'éviter tout lien avec les hérétiques pour les forcer à se convertir, et aux princes d'intervenir pour que la foi fût restaurée[44]. Les canons du concile de Tours touchèrent donc à l'hérésie albigeoise, au schisme de Victor, mais ils concernèrent surtout la défense des libertés et des biens de l'Eglise et le bon ordre à l'intérieur du clergé.

En ce sens, les travaux du concile sont les héritiers des précédentes réunions de prélats. Le canon contre l'usure de la part des prêtres se retrouve dans les canons des conciles précédents. Les pratiques simoniaques furent condamnées aux conciles de Reims de 1119, du Latran de 1123, de Londres en 1125 et à nouveau à Reims en 1131. La simonie figure même souvent en première place tant les pratiques simoniaques étaient répandues. Le concile de Toulouse de 1119 avait déjà condamné l'hérésie se développant dans le sud du royaume de

[42] Sigebert de Gembloux, *Sigeberti continuatio aquicinctina,* dans *MGH script.* 6, p. 409-410 : « Alexander papa collecto generali concilio Turonis, excommunicavit Octavianum scismaticum et Rainaldum Coloniensem electum, archiepiscopum quoque Moguntinum, Hugonem etiam abbatem cluniacensem, cum quibusdam scismatis auctoribus. In quo concilio quedam ecclesie utilia tractavit, et decreta predecessorum suorum renovavit e confirmavit ; ordinationes autem a scismaticis factas evacuavit et irritas esse censuit. »

[43] Monique Zerner-Chardavoine, *La croisade albigeoise,* Collection archives, 1979, p. 11 : « En 1163 se tient à Tours le premier concile dénonçant l'hérésie qui se développait dans le Midi. »

[44] Abbé C. Douais, *Les Albigeois, leurs origines, action de l'Eglise au XII^e siècle,* Paris, 1879, p. 367-371.

France, mais en des termes plus vagues. Le thème qui revenait le plus souvent dans les décisions conciliaires était celui de la possession des biens ecclésiastiques par des personnes laïques. Les terres autant que les dîmes étaient touchées, les deux premiers conciles œcuméniques du Latran ainsi que le concile de Reims de 1148 avaient condamné la possession illégitime des biens d'Eglise par des laïcs. Le canon VI du concile de Tours qui défend tout trafic pour l'obtention d'huile sainte ou le service des sépultures ne faisait en fait que reprendre littéralement d'autres canons plus anciens comme le canon IX du concile de Toulouse déjà évoqué, le canon II du concile de Londres de 1125 ou encore le canon XXIV du deuxième concile du Latran. La répétition de telles décisions laisse à penser que leur application fut lente à se mettre en place et trouva des obstacles dans les coutumes du clergé. Enfin l'interdiction pour les moines d'étudier les lois civiles ou la médecine était déjà le fait du concile de Reims de 1131 et du canon IX du deuxième concile du Latran[45]. Ici ne sont cités que les conciles assez proches du concile de Tours, mais certaines décisions étaient déjà présentes dans des conciles antérieurs car la simonie, le nicolaïsme ou l'emprise laïque étaient devenus le cheval de bataille de l'Eglise depuis la fin du XI^e^ siècle. Le concile de Latran III de 1179, reprit certains points du concile de Tours pour les préciser, avec l'autorité que donne le statut de concile œcuménique[46]. Ce concile fut de plus le vrai concile triomphal d'Alexandre III, le schisme étant cette fois terminé. Le concile de Tours se situait néanmoins dans la droite ligne des orientations de l'Eglise à cette époque, comme le remarque Robert Somerville dans la conclusion du chapitre sur les canons : « La législation promulguée à Tours, est importante non seulement pour ce qui était dit en 1163, mais aussi pour la manière avec laquelle l'Eglise préservait ce qui avait été dit »[47]. C'est cette pérennité dans son jugement que l'Eglise mit donc en avant, malgré tous les vents contraires qu'elle devait affronter en ce siècle. Arnoul l'exprima en partie dans ses sermons en dépeignant une Eglise fondée sur le Christ et immuable, que les tyrans et les schismatiques ne peuvent pas abattre.

La législation canonique n'était pas le seul fruit d'un concile, les pères discutaient aussi des affaires courantes et jugeaient les querelles qui éclataient dans la chrétienté. Ces discussions ne débouchaient pas toujours sur des décisions, et les requêtes adressées au pape et aux pères des conciles n'étaient pas toujours satisfaites. Cet ensemble formait les actes d'un concile.

[45] Tous les canons peuvent être consultés dans *Mansi,* t. XXI, col. 1109-1166.
[46] G. Alberigo, *op. cit.*, t. 2, p. 457-485.
[47] R. Somerville, *op. cit.*, p. 54.

B. Les actes du concile de Tours

Ici ne seront développés que les actes et les discussions qui présentent un intérêt pour notre sujet, et qui permettent d'éclairer le contexte dans lequel vécut Arnoul de Lisieux. Nous passons donc rapidement sur la dispute entre l'évêque de Maguelonne et le chapitre de Cluny à propos de la possession d'une église à Montpellier, pour laquelle une commission composée de pères du concile fut formée. De même, un autre conflit concernant le chapitre cathédral de Paris et l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés fut tranché en faveur de l'abbaye ; enfin, on décida du nouvel évêque de Pampelune pour mettre d'accord deux clercs qui se disputaient cette charge[48]. Le concile s'occupa donc de nombreuses affaires, et pas seulement en France.

Les actes qui concernent plus particulièrement la Normandie et Arnoul sont ceux qui touchent tout d'abord à la canonisation de saint Anselme de Cantorbéry. Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry depuis moins d'un an, voulait en effet que fût porté sur les autels un des ses prédécesseurs, Anselme de Cantorbéry, archevêque jusqu'en 1109. Le choix d'encourager cette canonisation n'était pas neutre. D'une haute réputation quant à sa sainteté et d'une grande intelligence théologique, Anselme avait lutté contre l'emprise de la monarchie anglaise sur l'Eglise. Il s'était exilé sous le roi Guillaume le Roux qui avait ordonné aux évêques anglais de ne plus obéir au métropolitain, puis sous Henri I^{er}. Anselme luttait à propos des installations épiscopales et refusa de prêter hommage au roi. Il put diriger l'Eglise d'Angleterre à nouveau, une fois la paix rétablie, de 1106 à sa mort en 1109[49]. Le roi Henri II qui se voulait le successeur de son illustre ancêtre Henri I^{er} ne pouvait supporter que fût canonisé un archevêque qui n'avait cessé de faire obstacle au pouvoir royal. Thomas Becket avait une intention claire dans sa demande, et ses convictions profondes étaient mises au jour par ce désir de voir canoniser un défenseur des libertés de l'Eglise. Dès son accession à l'épiscopat, Thomas avait manifesté une grande vénération pour Anselme, par les écrits duquel il approfondissait sa culture théologique. Il demanda à Jean de Salisbury d'écrire une nouvelle biographie d'Anselme, qu'il ne doutait de pouvoir transformer un jour en hagiographie[50]. Celle-ci devait être un abrégé de celle d'Eadmer, et dut certainement servir aux postulateurs de la cause d'Anselme en cour de Rome. Au concile de Tours, l'archevêque de Cantorbéry demanda donc solennellement au pape de procéder à la canonisation de son illustre prédécesseur. Il fallait de plus contrebalancer la canonisation, accordée par le pape comme un signe de bonne entente en ces temps de schisme, du roi Edouard le Confesseur,

[48] *Hefele*, t. 5, 2^{e} partie, p. 973.

[49] David Hugh Farmer, *The Oxford dictionnary of saints*, Oxford, Oxford University press, 3^{e} édition, 1992, p. 23-24.

[50] Jean de Salisbury, *Vita sancti Anselmi Cantuariensis archiepiscopi,; PL* 199, col. 1009-1040.

dont Thomas Becket avait lui-même porté les reliques en l'église de Westminster. Les procédures de canonisation étaient en passe d'être réservées uniquement à l'autorité pontificale, et si cela n'était pas encore dans le droit au XII^e^ siècle, la sentence romaine était de plus en plus demandée, surtout par l'Angleterre qui avait des liens de longue tradition avec la papauté[51].

Le pape ne satisfit toutefois pas la demande de Thomas Becket immédiatement au concile de Tours. Il ne la refusa pas non plus mais laissa l'archevêque lui-même s'en occuper, se réservant le droit de confirmer la décision qui serait prise à la suite de l'enquête qu'il laissait ainsi aux soins de Thomas et de ses suffragants. Le pape, dans une lettre à l'archevêque, allégua la multiplication des demandes de ce type, mais en réalité il se gardait bien de prendre une décision aussi explosive, qui ne manquerait pas de mécontenter le roi d'Angleterre, dont le soutien lui était si précieux pendant le schisme[52]. De toute évidence, la demande de canonisation d'Anselme était un signe de la détérioration des relations entre l'ex-chancelier et son roi. Nous ne savons pas précisément ce qui fut fait de la procédure de canonisation, qui était devenue une affaire propre à Cantorbéry ; il est possible que le dossier ait été constitué avant le départ de Thomas pour l'exil[53]. L'histoire quoiqu'il en soit fit de Thomas Becket le grand saint de Cantorbéry, et sa canonisation fut d'une toute autre rapidité que celle d'Anselme, pour laquelle il avait tant œuvré, et qui ne fut prononcée qu'en 1494 par le pape Alexandre VI. Les martyrs de la foi ont ce privilège de voir leur cause traitée beaucoup plus rapidement que celle des autres saints.

Cette demande de l'archevêque de Cantorbéry est importante car elle donne un indice de la lutte qui allait être engagée entre l'archevêque et le roi quelques années après le concile. Nul doute qu'Arnoul, évêque normand attaché à la couronne, eût été nuancé, en bon homme politique, sur l'attitude d'Anselme de Cantorbéry, comme il désapprouva celle de son successeur. Cette question nous permet également de revenir sur l'histoire des canonisations, qui après avoir été réservées aux conciles et surtout aux conciles généraux, furent peu à peu

[51] R. Foreville, *L'Eglise et la royauté sous Henri II Plantagenêt,*, p. 363.

[52] *Materials,* vol. 5, p. 35 : « Constitutus olim in praesentia nostra suppliciter nos et devote rogasti, ut illum santae recordationis virum, Anselmum videlicet quondam Cantuariae archiepiscopum, cujus vitam et veneranda miracula nobis praesentare curasti in concilio Turonensi , canonizare vellemus. Non vero pro eo, quod plures illuc convenerant qui pro aliis sanctis viris illud idem instanter expetebant, quod rogaveras duximus differendum. Nunc autem de honestate et prudentia tua plenam in omnibus fiduciam obtinentes, negotium istud tuae curae tuaeque discretioni committimus… »

[53] Richard William Southern, *Saint Anselm and his biographer,* Cambridge, 1963, p. 339.

du ressort unique de Rome. Cette évolution illustre bien la volonté d'Alexandre III d'augmenter le pouvoir et l'influence de la papauté[54].

La deuxième discussion présentant un grand intérêt pour l'histoire de l'Eglise au XII^e^ siècle fut celle qui se développa autour des *Sentences* de Pierre Lombard, mort depuis trois ans lorsque s'ouvrit le concile de Tours. Des propositions tirées de cette œuvre furent l'objet de controverses relatives à la christologie durant le concile de Tours. Savoir parler en termes convenables de la nature du Christ selon qu'il était homme et Dieu n'était pas facile, et de nombreux théologiens butèrent sur cette question de la nature de la distinction entre le Christ vrai homme et vrai Dieu.

Arnoul, formé dans les meilleures écoles, et ayant entretenu des liens avec de nombreux intellectuels de son temps s'intéressait à ces questions. Nous savons qu'il s'entretint avec des grands théologiens comme Hugues de Saint-Victor sur des questions aussi complexes que l'identité de la science du Christ en tant qu'homme et en tant que Dieu[55]. Dans son sermon sur l'Annonciation, l'évêque de Lisieux ne se contenta pas de parler de l'annonce de l'ange Gabriel, comme le laisserait penser le thème tiré de l'Evangile qui introduit le sermon ; il écrivit tout un développement fort intéressant quoique complexe sur les distinctions entre les différentes natures du Christ, et la différence entre les concepts de personne ou hypostase et de substance ou essence[56]. En ce siècle féru de théologie, la moindre imprécision ou nouveauté dans l'explication de la Révélation pouvait donner lieu à des débats conséquents. Pour lutter contre l'hérésie, il fallait néanmoins une parole claire et une unité de pensée qui poussait à une inspection rigoureuse de toute proposition équivoque sur le dogme. Pour ce qui est de la christologie, le concile de Chalcédoine au V^e^ siècle avait énoncé que le Christ possédait deux natures en une seule personne, qui coexistent dans cette seule personne sans confusion, sans changement, division ou séparation[57]. Cette définition de foi fut l'objet de nombreux commentaires et fut combattue par des hérésies comme l'arianisme ou son contraire le nestorianisme, qui niaient que le Christ fût à la fois Dieu et homme.

Au XII^e^ siècle, la dialectique poussait à unifier des propositions qui au premier abord semblaient se contredire. Or les deux natures du Christ semblaient être le sujet par excellence sur lequel pouvaient s'achopper les théologiens. Le concile de Tours ouvrit le conflit à propos

[54] Il semble bien que ce soit une décrétale d'Alexandre III de 1170 qui ait établi la primauté du Saint-Siège en matière de canonisation, cf. *DTC*, t. 2, 2^e^ partie, col. 1632-1633.

[55] Cf. *supra*, la vie d'Arnoul, p. 17-18.

[56] Cf. *infra*, le commentaire du sermon sur l'Annonciation à la bienheureuse Vierge Marie, p. 214-216.

[57] G. Alberigo, *op. cit.*, t. 2, p. 199-200.

de ce qui fut appelé le nihilisme christologique[58]. Pierre Lombard suivant l'enseignement d'Abélard, posa la question suivante dans ses *Libri sententiarum* : « *An Christus secundum quod homo, sit persona vel aliquid* ». Le concile discuta de deux propositions de l'évêque de Paris à savoir : « *Christus non est aliquis homo* » et « *Christus secundum homo non est aliquid* »[59]. La question était donc de savoir ce que le Christ homme était vraiment.

Pierre Lombard sembla approuver ce raisonnement : Si le Christ homme est *aliquid,* il est une personne, une substance ou quelque chose, ce dernier terme étant impossible, il sera admis que le Christ est une substance. Si le Christ homme est une substance, cette substance peut ou non être douée de raison ; le Christ ne pouvant pas ne pas être doué de raison, il est une substance douée de raison. Or une substance douée de raison n'est autre qu'une personne. Comment alors faire du Christ homme une personne à part entière, puisque d'après la Tradition, le Christ Dieu et homme n'est qu'une seule personne ? Pierre Lombard en venait ainsi à remettre en question la christologie traditionnelle de l'unique personne du Christ, car pour en arriver à cette seule personne, il faudrait alors nier que le Christ fut vraiment quelqu'un en tant qu'homme[60].

Le concile de Tours vit donc s'affronter les évêques à propos de cette question touchant au cœur de la foi chrétienne. Adversaires et partisans de Pierre Lombard, donc de toute la nouvelle théologie basée sur la dialectique, en profitèrent pour régler leur compte. L'un des adversaires du maître des sentences, Jean de Cornouailles, nota dans son *Eulogium ad Alexandrum III papam* que les débats furent vifs et que les joutes verbales ne manquèrent pas, sans toutefois donner de résultat probant, le pape ayant refusé de conclure ce débat qu'il ne considérait pas clos[61].

Si le concile de Tours ne rendit pas de jugement, il eut le mérite d'ouvrir la discussion. Dès la fin de l'année suivante, Alexandre au cours d'une assemblée de gens des écoles interdit tous les articles qui ne semblaient pas orthodoxes, et ordonna que les discussions à leur sujet

[58] *DTC*, t. XII, 2e partie, col. 2003-2007.

[59] Pierre Lombard, *Sententiarum libri quatuor,* liv. III, dist. VI & X, *PL* 192, col. 767-778.

[60] *Hefele,* t. V, p. 975-976. L'auteur expose bien les divers sens dans lesquels les théologiens ont compris que le Christ s'était fait homme, et comment ils ont pu en venir à un tel débat.

[61] Jean de Cornouailles, *Eulogium ad Alexandrum III papam, quod Christus sit aliquis homo, PL* 199, col . 1043-1046 : « In Turinensi concilio quod dudum, convocatis plerisque omnibus tam Anglicanae quam Gallicanae praelatis Ecclesiae, auctoritate vestra celebatrum est et praesentia illustratum, dogma quorumdam asserentium quod Christo non est aliquis homo, et quod Christus secundum quod homo non est quid, disputando ventilari coepit. Ultra vero pars disputantium in pugna verborum praevaluerit, nescio, sed tam iniquam et fidei christianae inimicam falsitatem in tali et tanto Christi auditorio nullis, credo, fuisse veritatis aut victorie titulis insignitam. Noluit tamen tam dives et copiosa mansuetudinis vestrae clementia assertionem illam statim canonica ferire censura… »

cessassent[62]. De même six ans plus tard, le pape ordonna à l'archevêque de Sens, Guillaume aux-Blanches-Mains, de respecter ce qui lui avait été demandé lors de l'assemblée des écoliers, c'est-à-dire de faire cesser les controverses au sujet de cette question christologique. Il pouvait, si besoin était, convoquer ses suffragants, dont faisait partie l'évêque de Paris, pour leur faire connaître sa volonté[63]. Le pape envoya plusieurs lettres aux évêques dont les diocèses étaient touchés par cette mauvaise doctrine. La répétition de ses ordres laisse à penser que les doctrines de Pierre Lombard connaissaient un certain succès en France. Ce ne fut que sept ans plus tard, en 1177, soit quatorze ans après le concile de Tours, que la condamnation fut édictée par le pape de manière très claire[64]. Par le concile de Tours commençait le processus qui aboutit à une rupture entre une réflexion théologique orthodoxe et le nihilisme christologique abélardien, qui avait influencé tant de grands intellectuels au XII^e^ siècle[65].

Les actes du concile de Tours, que ce soit pour la canonisation d'Anselme de Cantorbéry ou le jugement des questions problématiques de Pierre Lombard, n'apportèrent pas de solution finale aux problèmes posés. Cette assemblée, pour l'un et l'autre point, fut néanmoins un point de départ dans le règlement de questions qui résument l'histoire de l'Eglise de cette époque.

C. Un autre sermon ?

Nous avons étudié les canons et les actes les plus significatifs du concile de Tours. Les sermons d'ouverture prononcés par les divers cardinaux ou archevêques déjà cités ne nous furent pas transmis[66] ; seuls les sermons d'Arnoul nous sont parvenus entièrement. Or dans le répertoire des sermons de Schneyer, le nom de Geoffroy d'Auxerre est associé au concile de Tours. En effet dans la liste des sermons prononcés durant un concile provincial, l'auteur du répertoire place un sermon concernant les fins dernières et parlant de l'unité de l'Eglise

[62] *Annales Reicherspergenses, MGH* script., 17, p. 471: « Ipso anno cum per totam Franciam multae et variae sententiae haberentur fide inter magistros Francigenos, Alexander papa convocatis in unum scholasticis et quibusque litteratis in ipsa vigilia nativitatis Domini, usque ad tria ut fertur milia vel ultra, cum assentientibus sibi domnis cardinalibus condemnavit et omnino interdixit omnes tropos et indisciplinatas questiones in theologia. Parisiensique episcopo sub obedientia precepit, ut per totam Franciam eas conpesceret. »

[63] *Epistolae Alexandri III papae, PL* 200, col. 685: «...tibi viva voce injunximus ut, suffraganeis tuis Parisiis tibi ascitis, abrogationem pravae doctrinae Petri quondam Parisiensis episcopi, qua dicitur quod Christus, secundum quod est homo, non est aliquid, omnino intendentes, et efficacem operam adhiberes. »

[64] Le texte de la condamnation se trouve dans de multiples ouvrages, par exemple Roger de Wendover, *Flores historiarum*, dans *Rerum Britannicarum,*, t. LXXXIV, vol. 1, p. 126.

[65] Joseph de Ghellinck, *Le mouvement théologique du XII^e^ siècle*, Bruges, 1948, p. 252-253.

[66] Cf. *supra,*, p. 81.

comme principe intouchable[67]. Jean Longère, éminent spécialiste des sermons médiévaux, donne aussi Geoffroy d'Auxerre comme orateur au concile de Tours[68]. Geoffroy d'Auxerre, étudiant à Paris, fut décidé à prendre l'habit cistercien après avoir écouté le sermon *de conversione ad clericos,* de Bernard de Clairvaux en 1140. Il ne devait plus le quitter, lui servant de secrétaire et l'accompagnant dans tous ses voyages. Geoffroy fut abbé d'Igny, de Clairvaux, puis d'Hautecombe. Apprenant qu'Alexandre III se trouvait à Paris au début de l'année 1163, il alla lui demander de procéder à la canonisation de son vénéré maître lors du grand concile de Tours qui aurait lieu quelques mois plus tard[69]. Le pape n'accéda pas à sa requête dans l'immédiat. Geoffroy était donc conscient de l'importance du concile qui allait se tenir à Tours et avait voulu en profiter pour que la canonisation de Bernard de Clairvaux en reçût un surcroît d'éclat. Le sermon qui lui est attribué parle de l'unité de l'Eglise et du schisme que celle-ci doit traverser. Les termes utilisés par l'auteur sont de même nature que ceux d'Arnoul. Il reprit l'image de la tunique sans couture du Christ, scandaleusement déchirée par les schismatiques[70]. Cette attribution n'est pas confirmée par d'autres études, peut-être est-ce le sermon dont parlait R. Somerville lorsque à la fin de son chapitre sur les sermons du concile, l'auteur annonçait qu'un autre sermon avait été identifié comme sermon du concile de Tours[71]. Les dates des différents ouvrages consultés, le répertoire de Schneyer, la monographie de Somerville et celle de Longère, confirmeraient l'hypothèse qu'il s'agit bien de ce sermon.

Conclusion : Les conséquences du concile de Tours

Le concile de Tours n'eut malheureusement pas pour le pape Alexandre III le succès diplomatique escompté. Il ne termina pas le schisme et ne l'abrégea pas non plus. Il eut néanmoins une grande influence pendant les années qui suivirent cette réunion.

---

[67] Jean-Baptiste Schneyer, *Repertorium der lateinischen sermones des mittelalters,* Munster, 1969-1979, t. 6, p. 6: liste des sermons prononcés durant les conciles, t. 2, n. 158 : Gaufridus Autissiodorensis : « In concilio Terrorensi, cui Alexander III papa praefuit… »

[68] Jean Longère, *La prédication médiévale,* Paris, Etudes augustiniennes, 1983, p. 146.

[69] *HLF,* t. XIV, p. 432-433.

[70] *Sermo ad praelatos in concilio convocatos, PL* 184, col. 1095-1102. Ce sermon fut attribué sans grande certitude par la PL à l'abbé Gilbert de Citeaux. Il évoque clairement le schisme : « …non hodie scinderetur Ecclesia, immo non videretur scindi tunica Christi, nec scissa aliquando, nec scindenda…Ignoscite patres reverendissimi plures nobis indignati sunt, et scandalizati, quod ab initio schismatis hujus nostra cum eis parvitas non dissimulavit, non siluit, non quievit...Sed et preces supplices offeramus, ut catholicorum mores et schismaticorum errores corigere sua pietate dignetur… »

[71] R. Somerville, *op. cit.,* p. 18.

En premier lieu, on peut considérer que le concile de Tours fut un élément déterminant dans la querelle à naître entre l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, et le roi d'Angleterre Henri II, qui n'était au départ pas enthousiaste pour la réunion d'un tel concile. L'archevêque de Cantorbéry avait reçu à Tours le témoignage de la sympathie et de la révérence du clergé, et s'était rendu compte de la grande réputation qu'il s'était acquise. Sa popularité tranchait avec ses débuts, lorsque ce prélat, qui avait été un chancelier zélé de la monarchie, avait été élu à contrecœur par des chanoines, peu pressés d'obéir à l'ordre du souverain. Le retournement de Thomas Becket avait fortement impressionné les clercs et ne laissait pas augurer d'une bonne entente avec le roi. Les demandes du prélat lors du concile mirent en avant combien il entendait faire respecter son pouvoir tant spirituel que temporel. La demande de canonisation de saint Anselme, la volonté que l'évêque d'Hereford, transféré sur le siège épiscopal de Londres, lui rendît une nouvelle fois hommage, montrait combien il était exigeant. Le pape tempéra les ardentes entreprises du primat pour ne pas déclencher la colère du roi Plantagenêt. Le concile de Tours agit donc bien comme un détonateur dans l'œuvre du futur martyr. Herbert de Bosham prétendit que le pape avait au cours du concile confirmé tous les privilèges dont jouissait l'archidiocèse de Cantorbéry[72]. La législation synodale allait d'ailleurs en ce sens, en arrachant les biens ecclésiastiques aux laïcs et en confirmant les entreprises de restitution. Les premiers actes de l'archevêque de Cantorbéry, tout rempli des prescriptions canoniques du concile, surtout des troisième et dixième canons qui concernaient au premier chef l'Angleterre, furent de se faire restituer des biens qu'il considérait comme volés. Thomas s'efforça de récupérer la tour de Saltwood, celle de Hythe et le château de Rochester, qu'il réclama au roi, et s'opposa à la conversion en impôt royal de l'aide au vicomte, traditionnellement librement consentie par les grands propriétaires[73].

Le concile avait donc poussé les évêques à plus d'audace dans leur lutte pour les libertés de l'Eglise et contre la « tyrannie » de certains souverains. Cela était un des aspects développés par Arnoul dans son sermon d'ouverture. Voyons maintenant quelle fut la conclusion du concile pour ce qui concerne l'autre thème du sermon : L'unité de l'Eglise.

Nul doute que la réunion de ce concile dut faire forte impression sur le camp de l'antipape Victor. Pourtant force est de constater que ce ne fut pas le succès prévu par le pape Alexandre III. Les excommunications furent une nouvelles fois lancées solennellement, mais aucune trace de réconciliation n'était visible. Les évêques fidèles à Alexandre III furent

[72] Herbert de Bosham, *Vita sancti Thomae*, liv. III, chap. XX, dans *Materials*, t. III, p. 255: « Jam vero per aliquot dies celebrato concilio, ad archipraesulis nostri petitionem nonnullis ecclesiae suae privilegiis renovatis, vir apostolicus in osculo pacis dimisit eum et qui cum eo nos omnes, aposolica fultos benedictione et gratia.»

[73] *Fliche*, t. IX, p. 95.

confortés et les prélats de l'empire, qui lui étaient restés discrètement attachés, avaient pu lui manifester leur soutien par des courriers, sans que cela ne fît pour autant ployer le parti adverse.

Le but du pape était pourtant très clair, si on se réfère aux discours prononcés : exclure les meneurs du schisme, l'antipape, l'archevêque de Cologne, l'abbé de Cluny, mais récupérer l'empereur et le rallier à la cause alexandrine, pour qu'enfin la paix fût rétablie. Il fallait donc éviter toute condamnation à l'égard du souverain, et même montrer une certaine bienveillance pour lui. Arnoul de Lisieux suivit en cela la pensée du pape dans son sermon d'ouverture. En effet Arnoul qualifia l'empereur de digne de louange pour sa vertu et sa prudence, tout en regrettant que celui-ci fît passer la gloire divine après la sienne propre. Il fallait souhaiter sa conversion et son retour dans le giron de l'Eglise qu'il devait reconnaître comme sa maîtresse, s'il ne voulait pas faire preuve d'ingratitude[74]. Il était difficilement possible cependant pour l'empereur de revenir à Alexandre III sans perdre sa dignité ; nul doute que même en étant revenu, le souverain aurait voulu régenter les affaires de l'Eglise, ce que n'aurait certainement pas accepté le pape. Il était donc encore trop tôt pour régler le schisme qui n'avait que quatre ans ; il fallut attendre encore treize ans, après de nombreuses délibérations et de nombreuses guerres pour que le schisme terminât. Ce fut au troisième concile de Latran et non au concile de Tours qu'Alexandre III triompha comme unique pape de la Chrétienté. La manœuvre d'Alexandre III avait donc échoué, comme le dit bien Etienne de Rouen dans le *Draco normannicus,* lorsqu'il évoque le schisme[75].

Ainsi ce concile donnait l'impression que de nombreux problèmes restaient non réglés. Il avait été une démonstration de force de la part du pape Alexandre, une consécration pour l'archevêque de Cantorbéry, et une grande occasion pour l'évêque Arnoul de montrer ses talents d'orateurs et son importance dans la vie politique du XII^{e} siècle. L'homme d'Etat et l'homme d'Eglise pouvait donner toute sa mesure dans cette assemblée qui tenait, d'après

[74] Cf. *infra*, l'édition des sermons, p. 281 : « Unus siquidem excipitur et ipse solus. […] Sed et ipse per misericordiam Dei convertetur et vivet, quoniam ipse est inter principes terrae multa prudentia et virtute laudabilis, nisi gloriam suam divinae gloriae praeponere decrevisset. Utinam humilietur sub potenti manu Dei… »

[75] Etienne de Rouen, *Draco normannicus,* liv. III, chap. XV, dans *Rerum Britannicarum,* t. LXXXII, vol. 2, p. 751: « Clarus Alexander causam concludit in istis, laudat concilii splendidus ordo virum. Judicat hunc papam, sit quamvis pauper et exul, quae duo virtutis laude nitere solent. Exurgens igitur praesul cum pontificali ordine, sic astans concionatur item. Schismatis auctorem tanti sententia nostra percutit, ecclesiae qui sibi stravit oves. Concilium praesens anathematis Otovianum judicio damnat, schismaticosque suos. Imperii princeps a nobis excipiatur, quem super his nobis conciliare volo. Concilium tantum finem sortitur in istis: pontificum coetus dissociatus abit. »

l'expression de R. Somerville, du parlement politique et de la conférence religieuse[76]. La distinction n'était toutefois pas pertinente pour des hommes du XII^e^ siècle pour qui tout cela était mêlé. En effet, parler d'un problème de délimitations de propriété ou d'une imprécision théologique pouvait être le fait d'une même assemblée et des mêmes hommes.

[76] R. Somerville, *op. cit.,* p. 63 : « The 1163 council was both a politic parliament and a religious conference, and it formed a microcosm of a society whose bishops frequently were both seculars lords and pastors. »

Table des matières

Introduction……. 2

Liste des abréviations…….. 7

1ère partie : Introduction générale……. 10

Vie d'Arnoul de Lisieux…… 11

Introduction……. 11

I. Les origines d'Arnoul……. 13

A. La famille……. 13

B. Le duché de Normandie……. 15

II. La formation et les débuts……. 17

A. Les études…….. 17

B. La première production littéraire…….. 19

III. Un chemin chaotique vers l'épiscopat…… 21

A. Maison de Blois et maison d'Anjou……. 21

B. L'élection…….. 23

IV. Les premières années de l'épiscopat……. 25

A. Le siège de Lisieux……. 25

B. La succession de Sées……. 27

C. La croisade…… 30

V. Les débuts d'un curialis…….. 32

A. L'allégeance aux Plantagenêt……... 32

B. Arnoul, conseiller d'Henri Plantagenêt……. 33

C. L'élection de Froger de Sées…… 36

VI. *La défense de l'unité et des libertés de l'Eglise*……. 39

A. Les relations entre Arnoul et la papauté…… 39

B. Le schisme et le choix entre deux papes…… 41

C. Le concile de Tours……. 43

VII. *L'évêque en son diocèse*……. 46

A. Un évêque spirituel……. 46

B. L'évêque et les réguliers……. 47

VIII. *L'affaire Thomas Becket*…… 51

A. L'entente entre deux Normands…… 51

B. La crise…….. 52

C. La réconciliation……. 54

D. Le drame et le concordat…….. 56

IX. *La chute*…….. 60

A. Une compromission ? …… 60

B. Espoirs déçus de réconciliation…… 62

C. Les premières marques de la disgrâce et le désespoir……. 63

D. Les complots…….. 64

X. *Le Victorin*……. 68

Epilogue …… 70

Le concile de Tours : contexte de la prédication d'Arnoul…….. 72

I. *Les prodromes du concile*……. 72

II. *Le concile*…….. 76

A. Les invitations à Tours…… 76

B. La participation…….. 78

C. Le déroulement…….. 80

III. Les textes du concile…….. 82

A. Les canons …… 83

B. Les actes…… 91

C. Un autre sermon ? ……. 95

Conclusion : Les conséquences du concile…… 96

Table des matières…… 100

E C O L E N A T I O N A L E D E S C H A R T E S

Audry Bettant

licencié ès lettres

LES SERMONS D'ARNOUL DE LISIEUX

TOME II

Thèse
pour le diplôme d'archiviste paléographe

2005

2e partie : Commentaire

Introduction au commentaire historique et stylistique : La prédication

L'évêque de Lisieux Arnoul fut un homme de lettres d'une grande finesse. Surtout connu pour la correspondance qu'il entretint avec tous les grands de son époque, parmi lesquels le pape ou les rois de France et d'Angleterre, il écrivit aussi des poèmes, dont le style dénote les connaissances de l'évêque en matière d'art littéraire[1], et enfin des sermons, lesquels nous intéressent tout particulièrement dans cette étude. C'est grâce à ses sermons qu'Arnoul fut pendant quelques temps le harangueur de tous les prélats fidèles à Alexandre III, rassemblés au concile de Tours. La prédication, il faut l'avouer n'a pas pris la place la plus importante dans l'œuvre et la vie de l'évêque, habitué aux discussions plus ou moins secrètes liées à l'activité politique. C'est néanmoins par la prédication plus que par la correspondance épistolaire que se dévoilent les qualités d'orateur de l'évêque. Avant de commencer le commentaire des sermons proprement dits, il ne semble pas inutile de revenir sur l'histoire de ce qui plus tard sera considéré comme un genre littéraire, mais qui est d'abord un fondement de la foi chrétienne, religion de la Parole et non du livre.

I. Introduction historique sur la prédication

A. Une nécessité évangélique

La prédication a fait l'objet d'une étude renouvelée de la part des spécialistes, ce qui permet d'avoir une bonne idée de ce que fut au Moyen Age l'importance de cet art de la parole[2]. Dépositaires d'une religion révélée, il était essentiel que les clercs la répandissent en tout lieu pour annoncer le salut à toutes les nations, ils suivaient en cela le précepte du Christ lui-même, qui demanda d'aller prêcher l'Evangile et de faire des disciples partout où ils iraient[3]. Cet ordre du Christ, Parole vivante, fut ressenti dès la naissance du Christianisme

[1]Ewald Konsgen, *Die gedichte Arnulfs von Lisieux,* Heidelberg : Editiones heidelbergenses, XXXIII, 2002. Cf. la recension de cet ouvrage, de Pascale Bourgain, dans *Francia* 30/1 (2003), p. 340-341.

[2] *TS* 81-83, « the sermon », sous la direction de Beverly Mayne Kienzel, Turnhout : Brepols, 2000. *Faire croire, modalités de la diffusion et de la réception des messages religieux du XII^e^ au XV^e^ siècle,* Collection de l'Ecole française de Rome, 51, Paris : Boccard, 1981. Jean Longère, *La prédication médiévale,* Paris : Etudes augustiniennes, 1983. J. Longère, *Œuvres oratoires des maîtres parisiens du XII^e^ siècle,* Paris : Etudes augustiniennes, 1975. *La parole du prédicateur, V^e^-XV^e^ siècles,* sous la direction de Rosa Maria Dessi et Michel Lauwers, Collection du centre d'études médiévales, Nice : Z'éditions, 1997, 2 vol. Nicole Bériou, *L'avènement des maîtres de la parole, la prédication à Paris au XIII^e^ siècle,* Paris : Etudes augustiniennes, 1998, 2 vol.

[3] Marc 13, 10 : « Et in omnes gentes primum oportet praedicari evangelium. » Matth. 28, 19 : « Euntes ergo docete omnes gentes… docentes eos servare omnia quaecumque mandavi vobis. »

comme un impératif fondamental pour étendre le message chrétien, qui n'était par nature pas destiné à un seul peuple, mais à toutes les nations[4].

L'apôtre des nations, saint Paul plaça donc la prédication au premier plan de sa vie[5]. Persuadé que la prédication apporterait la foi aux divers peuples à qui elle serait portée, il parcourut l'Asie mineure, la Grèce et Rome pour annoncer cette parole de salut[6]. Des adversaires ne tardèrent pas à se mettre en travers de cette annonce, poussant les disciples à réaffirmer la vérité de ce qu'ils annonçaient[7]. Les paroles de saint Paul restaient très vivantes chez les clercs du Moyen Age, qui fréquentaient suffisamment l'Ecriture pour se rendre compte du caractère essentiel de la prédication. Ceci fut encore plus vrai à partir du XII^e^ siècle, pendant lequel le désir de réformer l'Eglise était fort. Or que signifiait de vouloir réformer l'Eglise si ce n'est de la rendre plus proche des temps apostoliques ? Ce souci n'était en tous les cas pas absent de l'esprit de l'évêque Arnoul, qui dans ses sermons donnait en exemple la première communauté chrétienne qui avait un seul cœur et une seule âme[8].

Les apôtres avaient donc été envoyés par le Christ pour porter l'Evangile aux nations. Avec le développement des communautés chrétiennes et donc des structures ecclésiales au cours des deux premiers siècles du christianisme s'était mise en place la succession apostolique. Les épiscopes allaient succéder aux apôtres par l'imposition des mains et l'onction reçue[9]. Ces hommes recevaient la mission que les apôtres avaient reçue du Christ même. Il leur incombait donc à leur tour de prêcher l'Evangile aux populations qui leur étaient confiées. Saint Paul le redit avec insistance dans ses épîtres pastorales, lorsqu'il donna à chacun, épiscope, presbytre, diacre, les devoirs et les droits liés à sa fonction[10].

---

[4] Cf. *infra*, le sermon du synode, p. 286 : « Neque enim fides ista jam vel certis est consignata personis, vel quibuslibet locorum coartatur angustiis, sed ab ovibus que perierant Israël in omnes gentes veritatis doctrina transfusa est, postquam scilicet in omnem terram sonus apostolice predicationis exivit. »

[5] I Co. 9, 16 : « Vae enim mihi est si non evangelizavero! »

[6] Rom. 10, 14-17 : « Quomodo ergo invocabunt in quem non crediderunt aut quomodo credent ei quem non audierunt quomodo autem audient sine praedicante quomodo vero praedicabunt nisi mittantur sicut scriptum est quam speciosi pedes evangelizantium pacem evangelizantium bona sed non omnes oboedierunt evangelio. Esaias enim dicit Domine quis credidit auditui nostro ergo fides ex auditu auditus autem per Verbum Christi. »

[7] II Co. 6, 4-7 : « Sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros… in verbo veritatis. » I Th. 2, 3-4 : « Exhortatio enim nostra non de errore neque de immunditia neque in dolo sed sicut probati sumus a Deo qui probat corda nostra, ita loquimur…»

[8] Cf. *infra*, le sermon d'ouverture du concile, p. 280 : « sicut in primitiva ecclesia » Ce thème de l'Eglise primitive comme église modèle fut repris par tous les réformateurs de tous les siècles et surtout par les groupes hérétiques comme les vaudois, les cathares et plus tard, les protestants.

[9] Cf. *infra*, p. 162, le thème de l'onction et du sacrement de l'ordre repris par Arnoul dans son sermon d'ouverture.

[10] Titum 1, 7-9 : « Oportet enim episcopum sine crimine esse sicut Dei dispensatorem… amplectentem eum qui secundum doctrinam est fidelem sermonem ut potens sit et exhortari in doctrina sana et eos qui contradicunt arguere ? »

La tradition de l'Eglise reconnut dans l'évêque le prédicateur par excellence, devant savoir enseigner et exhorter son troupeau. La prédication était donc traditionnellement limitée à l'épiscopat. Arnoul, qui avait de la fonction épiscopale une haute idée, devait bien avoir à l'esprit qu'en prêchant au concile de Tours, il accomplissait l'un des devoirs éminents de l'évêque. Cette limitation de la prédication allait néanmoins s'élargir au cours des siècles, non sans débats passionnés pour savoir s'il ne fallait pas élargir le droit d'annoncer le Christ aux prêtres, puis des prêtres aux moines, et enfin des moines à divers groupes de laïcs. La confiscation de la parole par l'Eglise fut de plus en plus mal acceptée par les chrétiens laïcs, mais cela ne fut vraiment visible que dans les derniers siècles du Moyen Age[11]. L'Eglise n'avait d'ailleurs jamais empêché les chrétiens de témoigner de leur foi, des personnes non ordonnées comme Origène avait eu une grande importance dans l'annonce du Christ et, plus tard, saint Augustin délégua largement le droit de prêcher.

B. La prédication durant le haut Moyen Age.

Si l'immense majorité des témoins matériels de la prédication, sermons, traités et homélies concernent les derniers siècles du Moyen Age, il n'en reste pas moins que la prédication fut très importante durant les premiers siècles du christianisme[12]. Les pères comme saint Augustin ou saint Grégoire ne furent pas avares d'enseignements pour édifier le peuple chrétien. Les évêques étaient en droit les hommes de la prédication, ils pouvaient accorder la charge de prêcher à leur clergé pour qu'il puisse enseigner le peuple. Souvent le manque de culture des membres de l'ordre épiscopal poussait des personnes de rang inférieur à prêcher l'Evangile. En effet au VI^e^ siècle, le niveau culturel des hommes d'Eglise laissait à désirer, et toutes les intelligences étaient mises à contribution afin que l'annonce de l'Evangile ne souffrît pas trop du manque de connaissances du clergé épiscopal.

Le concile de Vaison de 529 est à ce point de vue primordial pour la Gaule. Présidé par l'archevêque Césaire d'Arles, il promulgua parmi ses cinq nouveaux canons, le droit pour les prêtres de prêcher dans les villes et dans toutes les églises de campagne. Si le prêtre ne pouvait assurer cette charge, le diacre devait alors s'en acquitter en lisant une homélie des pères[13]. Césaire se préoccupait du manque de formation du peuple chrétien car il fallait en

[11] Cf. Michel Lauwers, « Predicatio-exhortatio, l'Eglise, la réforme et les laïcs », dans *La parole du prédicateur,* p. 187-232.

[12] Nicole Bériou, « Les sermons latins après 1200 », dans *TS* 81-83, p. 363. L'auteur donne une estimation du nombre de sermons conservés. Cf. aussi Martine de Reu, *La parole du Seigneur,* Rome : Institut historique belge, 1996, p. 31-39.

[13] *Mansi*, t. VIII, col. 727 : « Hoc etiam pro aedificatione omnium ecclesiarum, et pro utilitate totius populi nobis placuit, ut non solum in civitatibus, sed etiam in omnibus parochiis verbum faciendi daremus

Gaule où les diocèses étaient vastes, contrairement à l'Italie, que les prêtres fussent mis à contribution, surtout dans les campagnes. Ainsi la prédication s'étendit-elle peu à peu à tout le clergé. Après les grands conciles œcuméniques qui avaient édicté les définitions de la foi, il fallait des clercs pour annoncer la doctrine orthodoxe, surtout en des temps où les hérésies risquaient de s'étendre et d'attirer des hommes mal enseignés.

Les moines avaient aussi un grand rôle dans la prédication, bien que ce ne fût pas leur vocation première. En Irlande et en Angleterre, les structures monastiques tenaient lieu de paroisses et de diocèses, elles assuraient donc l'encadrement des fidèles ; il semblait donc normal que les moines se fussent occupé de la prédication. Grégoire le Grand encouragea les moines à être des prédicateurs d'abord par leur vie et leurs mœurs[14]. Ici se retrouve l'idée que le prédicateur doit, avant de parler devant les fidèles, être lui-même un homme de prière et de sainteté. Arnoul de Lisieux prit le temps avant d'exposer toute idée au sujet de l'Eglise d'énumérer les qualités requises pour la prédication. La *sanctitas conversationis*s y est citée comme une des plus importantes.

La période carolingienne vit de nombreux instruments de travail être mis à la disposition des prêcheurs. Des recueils d'homélies ou de sermons furent écrits, avec notamment les œuvres d'Aymon d'Auxerre, de Raban Maur ou du pseudo-Eligius[15]. La législation capitulaire se soucia largement de la prédication des évêques et des prêtres. Le capitulaire d'Ansegise consacre un long chapitre à la prédication des évêques et des prêtres afin que les premiers enseignent droitement l'Evangile du salut et contrôlent les seconds dans leur prédication[16]. Les nombreux canons édictés à ce sujet montraient combien la prédication de l'Evangile était importante pour la pastorale. Les évêques étaient toujours considérés comme les dépositaires privilégiés de la doctrine orthodoxe. La renaissance carolingienne fut celle du clergé, un clergé plus instruit et plus en mesure d'exhorter le peuple à vivre chrétiennement. Dans une lettre à l'archevêque Aedilhardus, Alcuin exhorta le pasteur à être un berger intrépide pour ses brebis et surtout à prêcher la parole de Dieu sans crainte[17].

---

presbyteris potestatem : ita ut si presbyter, aliqua infirmitate prohibente, per seipsum non potuerit praedicare, sanctorum patrum homiliae a diaconibus recitentur. »

[14] Bruno Judic, « Grégoire le Grand, un maître de la parole. » , dans *La parole du prédicateur*, p. 69.

[15] Thomas Hall, « The early medieval sermon » *dans T.S* 81-83, p. 238-245.

[16] *Caroli Magni, Ludovici et Lotharii imperatorum Capitularia ab Ansegiso collecta,* chap. 76, *PL* 97, col. 519-520 : « Sed et vestrum videndum est dilectissimi et venerabiles pastores et rectores ecclesiarum Dei, ut presbiteri, quos mittitis per parrochias vestras ad regendum et praedicandum per ecclesias populum Deo servientem, ut recte et honeste praedicent; et non sinatis nova vel non canonica aliquos ex suo sensu, et non secundum scripturas sacras fingere et praedicare populo. Sed et vosmetipsi utilia honeste et recte, et quae ad vitam ducunt aeternam praedicate, aliosque instruite, ut haec eadem praedicent. »

[17] Alcuin, *Epistolae*, lettre 10, *PL* 100, col. 152-155: « Sint lumbi vestri praecinctu et lucernae ardentes in manibus vestris, in lucernis praedicationis claritas designatur. […] Legitur in libro Gildi Brettonum

La prédication devint de plus en plus présente au cours des siècles. Elle constituait en effet une des fonctions essentielles du sacerdoce. Gratien reprit dans son décret la parole de saint Augustin déclarant que la parole de Dieu n'est pas moindre que le corps du Christ[18]. La théorie de l'*officium praedicationis* et de la *potestas praedicandi* se développèrent[19]. *Potestas* qu'Arnoul avait en plénitude en tant qu'évêque lorsqu'il prononça ses sermons devant l'assemblée conciliaire.

II. La prédication contemporaine d'Arnoul

Le XII^e^ siècle fut une période charnière dans l'histoire de l'Eglise. Ce fut le siècle d'une renaissance dans tous les domaines. Pour l'Eglise, cela se manifesta aux niveaux politique, théologique et culturel[20]. La prédication fut l'objet de ces transformations et suivit en cela le mouvement de la société. On passa du sermon monastique au sermon d'école, à plus large auditoire. La dialectique allait également influencer le genre. Si rien ne fut encore fixé au XII^e^ siècle, la théorisation avec les *artes praedicandi* et autres recueils ne fut en effet importante qu'au siècle suivant, le bouillonnement du siècle d'Arnoul allait être la cause d'une production significative d'œuvres oratoires, surtout en provenance des écoles de Paris.

L'art de prêcher devint de plus en plus fondamental dans un siècle où les intellectuels désiraient davantage prendre la parole, et où la parole entendue n'était plus forcément celle de l'Eglise. L'agrandissement de certains groupes hérétiques ou tout simplement de groupes de laïcs désireux de témoigner de l'Evangile, poussaient de nombreuses personnes à faire entendre leurs voix et donc leurs idées, parfois éloignées de la foi commune de l'Eglise[21]. Arnoul était conscient de l'importance des sermons pour étendre la vérité, éteindre l'hérésie, et exalter la liberté et l'unité de l'Eglise catholique. Pour cela, la prédication était au cœur des préoccupations des intellectuels de cette époque. Elle se détacha à ce moment de la prière à proprement parler, pour devenir une activité à part entière. En effet depuis l'époque

---

sapientissimi, quod iidem ipsi Brettones…propter desidiam et pigritiam praedicationis episcoporum, propter malos mores populi , patriam perdiderunt. »

[18] Michel Peuchmaurd, « Le prêtre ministre de la parole dans la théologie du XII^e^ siècle (canonistes, moines et chanoines) » *Recherches de théologie ancienne et médiévale,* 29 (1962), p. 58. *Decretum,* secunda pars, C. 1, Q. 1, c. 94, dans *Friedberg,* col. 391 : « Si verum vultis respondere, hoc utique debetis, quod non sit minus verbum Dei quam corpus Christi. »

[19] M. Peuchmaurd, *art. cit.,* p. 69-74.

[20] Cf. Pierre Tremblay, Gérard Paré, Adrien Brunet, *La renaissance du XII^e^ siècle et l'enseignement,* Paris, J. Vrin, 1933. Jacques Verger, *La renaissance du XII^e^ siècle,* Paris, éd. du Cerf, 1996. Cf. Jacques Ribémont, *La renaissance du XII^e^ siècle et l'encyclopédisme,* Paris, H. Champion, 2002.

[21] Martine de Reu, *op. cit.,* p. 117.

carolingienne jusqu'au XII^e siècle, la prédication était liée à l'administration des sacrements, à la prière, et au culte liturgique, qui comprenait dans son déroulement des moments destinés à l'explication des textes sacrés ou à l'exhortation morale. Peu à peu, la prédication va en quelque sorte devenir autonome, et se professionnaliser pour devenir une activité en soi, destinée à édifier les fidèles dans la vérité.

A. Quelques réflexions des contemporains sur la prédication.

Cette édification des chrétiens fut redécouverte au XII^e siècle par de nombreux clercs, ainsi dans le *De vita vere apostolica,* Rupert de Deutz place la prédication au même rang que l'administration du baptême, donc des sacrements, et des miracles, et place au dessus de tout cela l'humilité du cœur et la douceur. On retrouve donc une vraie spiritualité évangélique, qui dicte la conversion du cœur, avant l'accomplissement de toute tâche pastorale. De plus, l'auteur place la prédication comme premier des impératifs : le Christ avait en effet d'abord commandé à ses disciples d'évangéliser, car on ne peut baptiser si on n'a pas auparavant annoncé le message chrétien[22].

De même, dans un sermon prononcé peu après la Pentecôte, Abélard exhorta à imiter les disciples qui avaient reçu l'Esprit Saint et qui, sans aucune peur ni aucun respect humain, faisaient ressentir à tous les peuples présents la force de l'Evangile par leurs paroles. La Pentecôte fut le premier jour de la prédication de l'Eglise ; depuis ce jour, celle-ci ne devait plus cesser d'annoncer et donc de prêcher. Abélard, dont la méthode dialectique allait peser d'un si grand poids sur les grands esprits du XII^e siècle, fit l'éloge de la clarté dans la prédication, source de grâce divine pour les Chrétiens. En effet, la faculté de convaincre et de confondre les sages et les forts ne relevaient pas seulement des qualités intellectuelles de l'orateur, mais pour une grande part de son abandon à la sagesse divine[23].

Un des plus fervents défenseurs d'Abélard après sa condamnation par le concile de Sens en 1140, Pierre Béranger, écrivit des épîtres pour prendre la défense de son maître. Après un éloge d'Abélard destiné à Bernard de Clairvaux, Pierre Béranger écrivit une lettre aux

[22] Rupert de Deutz, *De vita vere apostolica,* liv. II, chap. XV, *PL* 170, col. 631-634 : « Non enim dixit se missum a Christo ut baptizaret, sed ut evangelizaret. Tandem sic de se plantante, et Apostolo rigante, id est praedicante et baptizante, loquitur: Neque qui plantat, id est praedicat, neque qui rigat, id est baptizat, est aliquid. »

[23] Pierre Abélard, *Sermo XIX, in feria secunda Pentecostes, PL* 178, col. 512-516. « Virtutem praedicatio habet, et valida est, cum quis quod dicit disserere sufficit, ut confutari non possit, vel cum animo praestanti praedicat, nec timore aliquo, veritatem; vel cum ea quae praedicat, moribus non oppugnat, nec conscientia reprobae vitae erubescentiam timet de praedicatione. Quae omnia in apostolis clarum est est praeeminere, ut eorum praedicatio vox virtutis merito dicenda sit. Ipsis quippe Dominus promiserat: Ego dabo vobis os et sapientiam, cui non poterunt resistere et contradicere omnes adversarii. »

Chartreux, qui avaient rompu le silence que leur règle leur imposait pour condamner Abélard. A ceux-ci, Béranger répond qu'ils parlent de ce qu'ils ne connaissent pas. En fin de lettre, le disciple parle de la prédication en des termes qui rappellent le commencement du sermon d'Arnoul au concile. En effet Pierre Béranger définit l'arme de la prédication comme l'ensemble formé par la science et l'éloquence[24]. Dans l'œuvre d'Abélard ou de ses disciples, apparaît toujours le lien entre la prédication et la grâce divine. C'est ce qui la différencie du discours. Lors d'une prédication, ce n'est pas seulement l'homme qui parle, mais Dieu qui se sert de l'homme comme d'un instrument pour pouvoir annoncer le salut. La dimension spirituelle était donc encore très forte. Et les idées abélardiennes quant aux sermons ne sont que l'héritage de la vision sacrée de la parole, telle qu'elle était comprise quand elle était prononcée dans le cadre de la liturgie.

Le mot de *praedicatio* donnait une valeur sacrée aux paroles prononcées, il s'agissait souvent de rendre témoignage à la vérité et corollairement d'affaiblir les hérétiques. La portée de la prédication était donc grande. Certains prêcheurs profitèrent des élans spirituels qui les animaient pour se laisser entraîner dans un style ampoulé, oubliant la sobriété indispensable à la prédication, qui ne pouvait emporter le suffrage des auditeurs sans clarté ni simplicité. Arnoul dans ses sermons ne suivit pas toujours la règle de clarté et de simplicité, ce qui explique qu'il ait ennuyé les pères du concile, par un langage trop élaboré. Il est vrai que lorsqu'il s'agissait de sermons donnés devant le peuple, le ton employé était plus simple et plus abordable, comme ce fut le cas pour le sermon qu'il prononça au début du Carême. Le contemporain et ennemi d'Arnoul, Jean de Salisbury, ne manqua pas dans le *Metalogicon* de faire un appel à la sobriété en appelant à des énoncés clairs. Le *predicamentum,* l'énoncé, devait être de telle sorte qu'il ne fût pas un moyen d'embrouiller la réflexion ; Jean de Salisbury dénonça une certaine forme de prédication qui n'était au fond qu'un support pour ratiociner[25].

B. La prédication à travers le droit canonique

[24] Béranger le Scolastique, *Epistola contra Carthusienses, PL* 178, col. 1875-1880 : « Certe nil verius ac magis rationi consentaneum quam ut optimis tam scientiae quam eloquentiae munirentur armis, quorum praedicatio ad universum acquirendum mundum a Domino destinabatur, ut cum fiducia verbum omnibus praedicarent, quos et ipse cum mittit, confortat dicens : cum steteritis ante reges et praesides, nolite cogitare quomodo aut quid loquamini. Dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini. »

[25] Jean de Salisbury, *Metalogicon,* chap. III, *PL* 199, col. 895 : « Quae sit praedicamentorum conceptio, et quibus contenta sit sobrietas philosophantium. Quia ergo aut aequivoce, aut univoce, aut denomative, ut sequantur indifferentiae rationem, singula praedicantur ; ipsaque praedicatio quaedam ratiocinandi materia est… »

Les textes fondamentaux du droit canonique évoquent à de nombreuses reprises le rôle de la prédication dans la vie de l'Eglise[26]. La coutume de l'Eglise, nous l'avons vu, avait d'abord réservé le droit de prêcher aux évêques. Le droit s'est ensuite étendu à d'autres ordres du clergé, comme les prêtres et les diacres. Les réguliers furent aussi importants dans l'annonce de la parole. Il fallait maintenant veiller par un droit clairement établi non plus à la quantité des prédicateurs, mais à leur qualité. Il fallait lutter contre tout relâchement de la prédication et en particulier contre les clercs ne s'acquittant pas de la prédication, qui était à la fois un droit et un devoir pour eux.

Les prêtres devaient ainsi être prêts à toujours rendre compte du Christ. Si par l'exemple d'une vie sainte, il était bon qu'ils montrassent aux autres le chemin de la conversion, il fallait de plus accorder les actes avec la parole et ne pas s'enfermer dans un silence nuisible, de sorte qu'ils ne tussent pas ce qui était à proférer et qu'ils ne proférassent pas ce qui était à taire[27]. La prédication donnait également un vrai pouvoir sur les auditeurs, elle devait être l'arme du clerc pour lutter contre les vices et son usage était hautement recommandé pour vaincre l'emprise du péché. Elle devait donc être le moyen d'expression destiné à faire entendre la voix du magistère. Revêtus de l'autorité de ce magistère, l'évêque ou le prêtre pouvaient alors faire éclater la puissance de la parole rédemptrice. Le *décret* stipule toutefois qu'il n'est pas permis à ceux qui sont dans le péché d'avoir une quelconque autorité morale sur les autres[28]. Tout se faisait dans un souci de voir chacun exercer la fonction pour laquelle il avait été ordonné et nommé.

Ainsi les diacres virent leur rôle recadré, car il fallait mettre fin aux abus qui rendaient peu clairs la vocation de chacun des ordres ecclésiastiques. Cet ordre particulier ayant été fondé à l'origine pour le service des veuves, les apôtres pouvaient ainsi rester totalement disponibles pour leur tâche principale : le service de l'annonce de la parole et de la prière[29]. Avec l'élargissement de la prédication à tous les clercs, les diacres avaient été destinés à l'annonce de l'Evangile. Le décret réaffirme leurs principales fonctions : l'*officium praedicationis* et le *studium elemosynarum.* Il ne fallait en effet pas que ceux-ci fussent

[26] Cf. Reginon de Prüm, *De ecclesiasticis disciplinis,* liv. I, *PL* 132, col. 228-229.

[27] *Decretum*, prima pars, D. 43, c. 1, col. 153 : « Pudicus quoque debet esse sacerdos, ut et moribus, et verbis pudorem indesinenter exhibeat. Unde in Canticis canticorum genae sponsae, id est praedicatores, turturi comparantur. Debet etiam gratiam docendi habere, quia ut Hieronymus ait : Innocens et absque sermone conversatio, quantum exemplum prodest, tantum silentio nocet. Nam latratu canum et baculo pastorum lupi sunt arcendi. In ipsa autem doctrina discretum oportet esse rectorem , ne aut tacenda proferat, aut proferenda taceat. »

[28] *Ibid.* D. 44, c. 12, col. 160 : « Hi enim qui adhuc vitiorum bello subjacent, nequaquam per praedicationis usum praeesse magisterio ceterorum debent. »

[29] Act. 6, 1-6.

empêchés de prêcher par d'autres occupations comme le chant liturgique qui devait être dévolu aux chantres[30].

En haut de la hiérarchie, l'évêque restait le gardien de la doctrine et devait donc veiller à ce que ses prêtres et ses diacres fussent dans la communion de l'Eglise. D'après Gratien, saint Pierre parla de l'ordination épiscopale de Clément en ces termes : « J'ordonne évêque Clément, c'est à lui que je livre la chaire de ma doctrine et de ma prédication » [31]. On perçoit ici l'importance de la parole pour le ministère épiscopal.

C. Définition de la prédication et contestation devant le manque de ferveur des prélats.

Le haut Moyen Age avait valorisé grâce notamment à la pensée Grégoire le Grand, le modèle de l'évêque-prophète, assumant les deux charges de la pastorale et de la prophétie. Or le temps et les soucis que causait le ministère épiscopal étaient difficilement compatibles avec le détachement et la vie d'ascète que demandait l'exigence prophétique[32]. C'est pourquoi les moines durent reprendre le flambeau de la prédication du *contemptus mundi*, laissant aux évêques leur charge pastorale et le gouvernement de leur diocèse. Il n'empêche que dans les mentalités était toujours présente cette image de l'évêque exposant la vraie doctrine dans son diocèse et prêchant pour enseigner son peuple. Les évêques du XII^e^ siècle furent soucieux pour la plupart de cela. Arnoul fut un bon pasteur, les affaires politiques et religieuses de son époque ne l'empêchèrent pas de s'occuper de son diocèse et de lutter contre toute atteinte à la vérité de la foi.

Il existait cependant des dérives et de nombreux prélats ne se préoccupaient pas beaucoup de la rectitude spirituelle de leur peuple et, en ne prêchant l'Evangile que du haut de leurs trônes et dans leurs habits somptueux, ne rendaient pas un témoignage *verbo et exemplo* aux fidèles. Pierre le Chantre, qui avait été un grand maître de l'école de Paris et avait sans cesse encouragé la prédication, déclara avec amertume que les prélats occupés par les affaires du monde étaient incapables de témoigner du Christ et qu'ils empêchaient de surcroît les autres de la faire[33]. Le maître parisien s'offusquait de voir des gros propriétaires, des

[30] *Decretum*, prima pars, D. 92, c. 2, col. 317 : « In sancta Romana ecclesia dudum consuetudo est valde reprehensibilis exorta, ut quidam ad sacri altaris ministerium cantores eligantur, et in diaconatus ordine constituti modulationi vocis inserviant, quos ad predicationis officium et elemosynarum studium vacare congruebat. »

[31] *Ibid.* secunda pars, C. 8, Q. 1, c. 2, col. 590 : « Clementem hunc episcopum vobis ordino, cui soli meae praedicationis et doctrinae cathedram trado. »

[32] *La parole du prédicateur*, p. 14.

[33] Pierre le Chantre, *Verbum abbreviatum*, chap. LIX, *PL* 205, col. 181-183 : « Discant hinc evangelizaturi prius hydriam, id est cupiditatem relinquere, et onus et curam saeculi deponere, antequam curent evangelizare. »

seigneurs ayant tours et forteresses, allant combattre avec force chevaliers, revendiquer l'annonce de l'Evangile[34]. La corrélation entre *prelatus* et *pastor* était encore bien vivante au XII^e^ siècle, mais elle était désormais étendue à toute la hiérarchie cléricale. Les évêques étaient moins en charge de la prédication que du maintien de la paix et de l'ordre dans leur diocèse, afin que le peuple à eux confié pût accéder au salut en profitant librement des moyens de la grâce mis à leur disposition par l'Eglise[35].

La prédication s'était étendue à tout le clergé, et devenait de plus en plus intériorisée et diversifiée[36]. Les théologiens l'ont définie de différente manière ; toutefois la définition la plus célèbre est celle d'Alain de Lille, reprise dans de nombreux ouvrages. Ce dernier vécut de 1114 à 1203, et fut un des hommes les plus remarquables de la première période de la scolastique. Il fut recteur de l'université de Paris, et, au sommet sa carrière, se retira au monastère de Cîteaux, où il finit ses jours. Il exposa son opinion sur la prédication dans la *Summa de arte praedicatoria,* dans laquelle il donna une définition précise et argumentée. Il s'agit d'une instruction publique touchant à la foi et aux mœurs, fondée sur la raison et l'autorité de l'Eglise [37]. La prédication d'Arnoul de Lisieux remplit pleinement tous les articles de cette définition. L'instruction fut manifeste et publique, puisqu'il s'agissait d'un grand concile : difficile de faire une prédication plus publique. Lorsqu'il parle de l'Eglise, de son origine et de sa mission divines, de la Vierge Marie, Arnoul touche aux vérités de foi et lorsqu'il est question de la pauvreté de cœur que doivent avoir les évêques, et de la pénitence contre les tentations de la chair, il fait une instruction sur les mœurs. L'orthodoxie de sa doctrine est irréprochable pour le XII^e^ siècle, il se situe donc dans la ligne de pensée de l'Eglise. Par le terme de *ratio,* il faut entendre la conformité à la théologie officiellement admise parce que provenant de l'autorité des pères de l'Eglise, et reçue comme telle par le magistère ecclésiastique. Les sermons d'Arnoul sont pourtant de nature très différente : Peu de points communs peuvent être trouvés entre un sermon d'ouverture de concile sur l'unité et la liberté de l'Eglise, un petit traité sur la Vierge Marie destiné à un moine de l'abbaye de Mortemer, et une exhortation pastorale pour le début du Carême, qui dut être prononcée devant des fidèles de son diocèse. Cependant, dans la définition d'Alain de Lille sont contenus tous les points qui peuvent rapprocher ces sermons.

[34] Nicole Bériou, *op.cit.,* t. I, p. 1-2.

[35] *Ibid.* p. 34-35.

[36] Martine de Reu, *op. cit.,* p. 265-268. L'auteur, après avoir comparé sur plus de sept siècles les sermons traitant de l'Ascension du Christ, peut ensuite livrer des réflexions intéressantes sur l'évolution de la prédication.

[37] Alain de Lille, *Summa de arte praedicatoria,* chap. I, *PL* 210, col. 111 : « Praedicatio est manifesta et publica instructio morum et fidei, informationi hominum deserviens, ex rationum semita, et auctoritatum fonte proveniens. »

D. Terminologie

Nous avons surtout parlé jusqu'à présent de prédication, car il semble que ce soit le terme le plus général pour évoquer cette manière de transmettre la vérité chrétienne. Il existe néanmoins de nombreux autres termes pour qualifier de manière plus précise la prédication. En effet la prédication médiévale a pu parvenir jusqu'à nous sous la forme d'écrits le plus souvent brefs, portant le nom de *sermones, tractatus* ou *homiliae.* Il semble que ces termes ne recouvrent pas tout à fait les mêmes réalités, mais les différences n'étant pas claires, ils furent employés le plus souvent indistinctement[38]. Pour Christine Mohrmann, le terme de *sermo* prit le pas sur tous les autres au cours du IV^e^ siècle, et devint le terme le plus usuel et le plus universel pour toute prédication[39]. La terminologie malgré sa complexité laisse paraître quelques différences entre les mots. L'homélie est sensée se faire dans un cadre liturgique. Il s'agit plutôt de l'explication d'un texte biblique, dont on décortique chaque verset en lui donnant le plus souvent ses sens allégorique et tropologique. Phrase après phrase, le prédicateur développe donc l'explication de la péricope en suivant le texte sacré. Il semble que ce soit un mode de prédication très courant au haut Moyen Age où on ne se démarquait pas trop de l'Ecriture[40].

Au XII^e^ siècle, il semble qu'un renversement se soit produit, dans la mesure où le prédicateur ne fut plus lié par le texte biblique pour le plan de son sermon, mais utilisa les textes de l'Ecriture pour illustrer et étayer son propos. Le prédicateur devenait ainsi plus indépendant. Un thème, un verset biblique placé au début du sermon, disait de quoi allait parler le prêcheur, puis celui-ci pouvait s'éloigner du verset de départ dans sa prédication. La Bible ne donnait plus que le thème général. Dans les sermons d'Arnoul, le sermon de l'Annonciation et le sermon du Carême comportent tous les deux un thème biblique[41].

Le terme d'homélie est donc théoriquement réservé à un commentaire dans les quatre sens de l'Ecriture tandis qu'un sermon est de portée plus générale et peut être une exégèse ou

---

[38] Jean Longère, *op. cit.,* p. 27. Martine de Reu, *op. cit.,* p. 13. L'auteur donne la liste des dictionnaires consultés afin d'avoir la définition théorique de chaque mot.

[39] Christine Mohrmann, « Praedicare-tractare-sermo » dans *Etudes sur le latin des Chrétiens,* Rome, 1961, vol. 2, p. 63-72.

[40] B. M. Kienzle, *op. cit.,* p. 160-165. On peut remarquer que depuis le concile Vatican II, le terme d'homélie a remplacé quasi-exclusivement les autres, tels que sermon ou prône ; ceci illustre bien le retour à la fréquentation de la Bible souhaité par le concile au détriment d'une prédication sur la morale ou les articles de foi.

[41] Pour le sermon de l'Annonciation : « Missus est Gabriel angelus ad Mariam virginem desponsatam Joseph. » Pour le sermon du Carême : « Convertimini ad me in toto corde vestro, in jejunio et fletu et planctu, et scindite corda vestra et non vestimenta vestra. » Les deux versets choisis sont les plus courants pour commencer des sermons sur ces thèmes, il s'agit en fait de versets pris dans la liturgie des messes des jours en question : L'évangile de l'Annonciation, et l'appel à la pénitence du prophète Joël, lu au mercredi des cendres.

une exhortation sur n'importe quel thème religieux. Un traité est une œuvre plus longue et plus approfondie qu'un sermon. Il est employé par des théologiens pour donner le fruit de leur réflexion sur un sujet, comme le traité sur les évêques de saint Bernard. *Tractatus* peut néanmoins être employé à la place de *sermo,* comme Arnoul de Lisieux lui-même l'indique dans les sermons d'ouverture au concile[42]. De même les termes d'*expositio* et d'*omilia* sont employés indistinctement pour le sermon de l'Annonciation[43].

Le XII^e^ siècle fut le siècle d'une grande liberté, d'une certaine familiarisation avec toutes les nouveautés qui étaient apparues. La prédication connaissait cette même liberté, et ce n'est qu'au XIII^e^ siècle, après que la chrétienté eut digéré la renaissance du siècle précédent, que des interdictions, des règlements, et des rationalisations eurent lieu. Au siècle d'Arnoul, les sommes, les *artes praedicandi* et autres ouvrages ne menaçaient pas encore vraiment l'originalité de chaque clerc. Après avoir donné un aperçu général sur la prédication, les sermons d'Arnoul vont être maintenant étudiés par thème.

[42] Cf. *infra,* l'édition des sermons, p. 273 : « …ideoque nos diligentius de unitate et de libertate tractavimus… » C'est ainsi qu'Arnoul présente son discours dans sa préface. De même pour qualifier son sermon de la veille, l'évêque de Lisieux dit : « Hesterno sermone, domini et patres karissimi, vobiscum de unitate Ecclesie Dei et libertate tractatum habuimus… »

[43] BN Lat. 2594, fol. 4v°, et *infra,* p. 294.

Chapitre I : L'épître dédicatoire et le contexte

I. Le contexte de la première transmission des écrits d'Arnoul

A. L'homme de lettres

C'est à Gilles de la Perche qu'Arnoul envoya le texte de ses sermons ainsi que les lettres de sa correspondance, car c'est sur sa demande que l'évêque de Lisieux mit par écrit et corrigea ses œuvres. Arnoul n'était en effet pas seulement un grand homme politique et un pasteur actif, il était aussi homme de lettres, tel que nous le montre sa correspondance toujours très soignée et les quelques poèmes qu'il a laissés[1]. Dans plusieurs d'entre eux, Arnoul dit toute l'importance qu'il accordait à une belle rhétorique, à la beauté que des paroles bien dites et bien écrites donnent aux choses. Ainsi dans le poème en l'honneur de l'évêque Henri de Winchester, Arnoul loua les qualités littéraires de ce dernier ainsi que sa faculté d'amener ses propos avec l'élégance d'un grand homme de lettres[2].

Joseph de Ghellinck reconnut les grandes qualités littéraires d'Arnoul qu'il dit familier du *cursus velox* et dont il place la correspondance parmi les sources littéraires les plus importantes pour comprendre la culture du XII^e^ siècle[3]. Il fut placé dans la catégorie de ces écrivains soucieux de stylistique sans en dépasser la mesure, qui peuvent être classés parmi les modèles de la littérature latine médiévale.

Arnoul, « l'évêque grand seigneur, épistolier, orateur et poète à ses heures »[4], avait certainement reçu une solide formation littéraire dans les écoles qu'il fréquenta pendant sa jeunesse et par ses relations avec de nombreux intellectuels de haute volée. Son amour du beau style et son attachement à la forme que doivent avoir les écrits se perçoit dans ses lettres. Dans une de celles-ci envoyée à l'abbé de Bonneval, Arnoul loua les qualités de la prose de son ami, autant pour le fond des choses que dans la manière de les dire[5].

---

[1] Ewald Konsgen, *Die gedichte Arnulfs von Lisieux*, Editiones heidelbergenses XXXIII, Heidelberg, 2002.

[2] *Ibid.*, carmen II, p. 26 : « Fulget rhetorico celebris sententia cultu, allicit haec animos, auribus illa placet, res pretium verbis, rebus dant verba decorem… »

[3] Joseph de Ghellinck, *L'essor de la littérature au XII^e^ siècle*, Paris, Desclée de Brouwer, 1946, t. I, p. 112.

[4] *Ibid.* t. II, p. 255.

[5] *Letters*, n. 11, p. 15 : « Occurebat siquidem michi caritatis vestre sanctum illud dulceque colloquium, quo prevaletis auditorum mentes rerum erudire sollercia et aures jocundi sermonis suavitate mulcere. Recordabar quantam vobis scribendi gratiam bonitas divina contulerat, in qua nescio an magis quis sententiarum fructum an dicendi peritiam debeat ammirari. »

Une autre lettre très intéressante pour percevoir les opinions d'Arnoul en matière de littérature fut destinée au cardinal Henri de Pise, cardinal-prêtre de Saint-Nérée et Saint-Achille, auquel il livra une critique d'un livre d'Ennodius. L'évêque de Lisieux trouvait en effet le style du livre déplorable par son obscurité, et par les nombreuses fautes de métrique qu'il comportait[6]. Cette lettre était à l'origine un message pour la préparation du concile de Londres de 1160, ce qui n'empêcha pas Arnoul de parler de ses goûts littéraires. On perçoit ainsi dans une même lettre les divers centres d'intérêt de l'évêque à la fois homme politique, et homme de lettres, comme beaucoup d'autres au XII^e^ siècle. Arnoul pouvait donc être tout autant élogieux que très sévère dans ses critiques littéraires. Il n'est pas étonnant qu'au moment de passer lui-même devant le jugement des autres, il trouvât tant de défauts à sa propre production, qu'il n'avait pas prévue de publier, afin d'éviter une critique trop dure de ses lettres et de ses sermons.

B. La publication de ses œuvres

Gilles du Perche demanda à l'évêque de Lisieux de rassembler ses écrits pour pouvoir les publier. Il s'agissait de la correspondance, des sermons du concile, et des poèmes. L'archidiacre de Rouen connaissait bien l'évêque de Lisieux, avec lequel il partageait la même origine. En effet fils de seigneurs normands, les comtes du Perche, Gilles était comme Arnoul membre d'une dynastie épiscopale. Son oncle était l'archevêque Hugues de Rouen, comme l'indique Guillaume Fitz-Stephen dans sa vie de saint Thomas, lorsqu'il évoque l'activité de Gilles pendant le schisme[7]. Il eut la même carrière qu'Arnoul, passant de l'archidiaconat dans le diocèse de son oncle à l'épiscopat dans la même province ecclésiastique, devenant conseiller du roi d'Angleterre et soutenant le parti alexandrin durant le schisme. Gilles d'Evreux ne fut cependant pas disgracié à la fin de sa carrière, mais mourut après avoir assisté au concile du Latran III de 1179. Son premier mérite fut d'avoir demandé à Arnoul de lui faire parvenir ses écrits, sans quoi nous aurions tout perdu ou presque de l'héritage littéraire de l'évêque de Lisieux[8]. Arnoul collecta les lettres et les écrits qu'il put

[6] *Letters,* n. 27, p. 37 : « Neque enim michi dignus videtur, cujus studio vel scripture tantum tempus debeat sive census impendi, cum et volumen effusus sit, et ad intelligenda que scripta sunt singula multis et tediosis oporteat iterationibus replicari. Prima siquidem facie difficilis et obscurus incedit, et, cum rerum difficultatem stilus lucidior debeat aperire, intelligentiam potius sermo tenebrosus obtundit. Porro in metricis producta breviat, suaque nichilominus auctoritate brevianda producit, nullaque vitium falsitatis virtute redimitur, quia ipsum nec cultus orationis nec dignitas materie recompensat. »

[7] Guillaume Fitz-Stephen, *Vita sancti Thomae*, dans *Materials,* t. III, p. 27: « ...pro eo quod archiepiscopus Rhotomagensis Hugo eam approbavit, et per Gilonem, nepotem et archidiaconum suum...»

[8] *Gallia Christiana,* t. XI, col. 578 : « Ex illustri comitum Perticensium familia oriundus Egidius…duas ab Arnulfo Lexoviensi accepit epistolas, quibus Arnulfus dicat ei collectionem epistularum et sermonem habitum in concilio Turonensi anno 1163. Facto quoque Ebroicensi anno 1170, congratulatus est ei idem praesul epistola,

retrouver dans un livret qu'il envoya à Gilles. Son recueil de lettres tout comme ses sermons commencent par une préface à Gilles, archidiacre de Rouen[9]. Pour les sermons, il s'agissait de livrer par écrit la prédication faite quelques années auparavant. Pour les lettres qui dans l'édition sont très souvent avec les sermons, il fallait qu'Arnoul rassemblât celles qu'il avait écrites, en les demandant aux destinataires, car il n'en avait gardé aucune avec lui[10]. S'il faut en croire le prélat, il n'était donc absolument pas question à l'origine de publication de ses écrits.

La date de la première édition peut être donnée assez précisément. La lettre dédicatoire à Gilles est datée de 1166. De toute évidence il ne peut s'agir d'une date antérieure à 1163, date du concile, et le travail n'a pu être effectué après 1170, date à laquelle Gilles fut sacré évêque d'Evreux, contrairement à ce qu'indique la dédicace qui le mentionne encore comme archidiacre de Rouen. Pour F. Barlow, Arnoul put s'occuper de réunir ses œuvres après s'être retiré des affaires publiques, ce qui correspond somme toute très bien aux alentours de l'année 1166[11].

Arnoul ne cessa de trouver des raisons de prévenir les mauvais jugements qui pourraient être faits à l'égard de ces lettres. Si telle était l'habitude de tous les hommes de lettres qui au début de leurs œuvres, par (fausse) humilité, demandaient hypocritement le pardon de leur lecteur, ce devait être encore plus le cas pour Arnoul, qui donnait une grande importance à l'appréciation que les autres avaient de lui. On sait que la disgrâce du roi lui fut insupportable et qu'il fit tout pour qu'Henri II lui accordât à nouveau sa confiance. Pour ce qui est de sa correspondance, Arnoul se lamenta de ce que les premières lettres, évidemment les meilleures, avaient disparu et ne pouvaient donc être publiées, alors que seules les dernières, dont la qualité avaient pâti de sa vieillesse et de son emploi du temps surchargé d'homme de cour, pouvaient être présentées à Gilles du Perche[12].

---

ex qua discimus Egidium ut in Normannia enutritum, educatum et honoribus ampliatum, ita summa cum Arnulfo necessitate fuisse conjunctum. »

[9] *Letters*, n. 1, p. 1 : « Epistolas, que aliquando diversis a me sunt destinate personis, in libellum redigi, tuoque desiderio postulas exhiberi. » Sermons : « Sermonem habitum in concilio Turonensi scripto tradere quorumdam precatione compulsus sum… »

[10] *Ibid.*, n. 1, p. 2 : « Summo itaque studio congregavi quas potui, quia nulla earum apud me exemplaria residebant ; sed ab his, a quibus aliquo casu servate fuerant, velut emendicatas accepi. »

[11] *Ibid.*, introduction, p. XLVI.

[12] *Ibid.*, n. 1, p. 2 : « Et antiquiores quidem, studia scilicet melioris etatis, elapse sunt... Que vero novissime scripta sunt quendam trahunt de presenti senectute defectum, quia provectior etas memoria jam segnore torpescit, et occupationes necessaria studiis spatia non indulgent… »

C. Le problème des sermons écrits

Pour les sermons, il s'agissait d'une réticence d'une autre nature. Il ne pouvait en effet être question de chronologie, étant donné que les sermons étaient ceux du concile de 1163. Le problème est davantage lié à la nature du sermon. Il fallait qu'Arnoul livrât par écrit (*scripto tradere*) le sermon d'ouverture du concile de Tours. Or il semblait difficile à l'évêque de bien rendre par écrit le sermon qu'il avait prêché. Dans la peur du jugement de ses potentiels lecteurs, Arnoul spécifia bien à Gilles tous les inconvénients que comportait une telle entreprise. Pour cette raison, Arnoul dit clairement qu'il ne livrait ses sermons qu'à contrecœur et par pure obéissance[13].

L'objection d'Arnoul est pertinente : Comment faire de textes par nature composés pour être prêchés, une œuvre écrite, au même titre que les histoires ou autres romans ? En fait le sermon est à la fois une œuvre écrite et orale, les historiens de ce genre ont même cherché à savoir si les sermons contenus dans les recueils avaient été réellement prêchés ou non. Il semble que le plus souvent, des clercs aient écrit des sermons sans que ceux-ci aient eu l'occasion ou la volonté de les prononcer devant une assemblée quelconque[14]. Cet état de fait semble aller contre la définition de la prédication, donnée plus haut, qui spécifiait que la prédication était manifeste et publique[15]. Le sermon étant cependant un petit traité spirituel, il n'y a aucune raison légitime qui puisse empêcher qu'il ne soit un genre littéraire écrit, comme toute autre œuvre. Cette question se posa plus tard pour le théâtre qui est par essence une œuvre orale, et qui pourtant constitue un genre littéraire.

Joseph de Ghellinck, dans un des rares ouvrages à mentionner une partie des sermons nota les remarques d'Arnoul en écrivant que celui-ci avait « glissé dans son sermon au synode de Tours quelques remarques sur les différences d'intérêt entre la parole lue et la parole entendue, qui rappelait celles de l'*Institutio oratoria* de Quintilien »[16]. Quintilien était un maître de rhétorique, dont l'influence se fit sentir durant tout le Moyen Age. Arnoul a certainement dû fréquenter ses écrits. L'auteur antique avait déjà fait mention dans un des volumes de l'*Institutio oratoria* de cette différence entre le discours oral et la mise par écrit[17]. Parmi les contemporains d'Arnoul, Philippe de Harvengt, abbé de Bonne-Espérance avait

[13] Cf. *Infra*, l'édition du sermon d'ouverture du concile, p. 273 : « Feci quod rogatus sum sed invitus. »

[14] Louis-Jacques Bataillon, « Approaches to the study of medieval sermons », *Leeds studies in English*, 11 (1980), p. 19-35.

[15] Cf. *supra*, le chapitre sur la prédication et la définition de la prédication d'Alain de Lille, p. 113.

[16] J. de Ghellinck, *op. cit.*, t. I, p. 215.

[17] Quintilien, *De institutio oratoria*, liv. X, chap. III : « quomodo scribendum sit », collections des universités de France, Paris, Les Belles lettres, 1979, p. 120. Quintilien énonce dans ce chapitre les difficultés qui se posent dans les rapports entre le flot des paroles et le soin de l'écriture : « Fit ut non rudia tantum et fortuita, sed impropria interim, dum sola est connectendi sermonis cupiditas, effluant, quae nec scribentium curam, nec dicentium impetum consequantur inhibetur cursus, atque omnis quae erat concepta mentis intentio excutitur. »

également fait la comparaison entre la prédication et la mise par écrit (*litteris assignari*)[18]. La langue est en effet beaucoup plus rapide que la plume, là où elle doit percuter l'auditeur et l'amener à s'émouvoir, la plume doit avoir le souci des formes littéraires et ne peut pas se permettre tout ce que peut un discours. Inversement, l'oral ne permet pas de soigner autant que l'écrit la manière d'exprimer ce qui est à dire. Il peut tomber dans l'artifice des mots et des expressions et devient facilement ennuyeux.

Les objections d'Arnoul sont cependant fondées sur un autre facteur : Ce n'est pas parce qu'il s'agissait d'un sermon qu'il ne fallait pas rédiger ses textes, beaucoup d'autres sermons sont avant tout des écrits et le sermon de l'Annonciation faisait certainement partie de cette catégorie, mais cela tenait à la nature du sujet et à la forme de ce sermon. Le sermon d'Arnoul de Lisieux pour l'ouverture du concile de Tours n'est pas un sermon portant sur un point de théologie ou sur une fête dont il faudrait donner tous les sens ou les implications pour les fidèles. En somme, il ne s'agissait pas d'un exposé, mais d'une exhortation à l'unité, et d'une dénonciation solennelle de ceux qui nuisaient à la mission de l'Eglise, en voulant restreindre sa liberté. Nicole Bériou en disant que « l'exhortation dramatique, lancinante et véhémente, vise manifestement à susciter l'émotion »[19] rend très bien compte de ce que devait avoir pour but le discours d'Arnoul. Cette définition est d'autant plus exact pour ce qui touche le discours d'Arnoul que les termes « exhortation », « émotion » et « véhément » sont employés par l'évêque pour introduire ses sermons.

II. Etude du texte de la préface

Commençons par la fin du texte qui répond à la question du but de l'auteur. Quelle était en effet l'intention d'Arnoul lorsqu'il écrivit son exhortation ? Il s'agissait de contrer le schisme causé par l'empereur Frédéric Barberousse, qui avait soutenu un antipape. Il ne faut cependant pas se tromper de visée, Arnoul ne se chargeait pas d'attaquer les schismatiques en lançant des accusations contre eux ou en dénonçant l'abomination qu'était leur séparation d'avec le pape légitime. Nous sommes loin du véritable pamphlet qu'Arnoul, alors archidiacre, avait écrit contre l'évêque d'Angoulême et l'antipape Anaclet[20]. Il ne s'agissait pas là de faire une invective, d'autant plus que le but du concile était aussi de se réconcilier avec l'empereur. Arnoul, plutôt que d'attaquer l'adversaire, chercha avant tout à rendre plus

[18] Philippe de Harvengt, *De institutione clericorum*, chap. XLVI, *PL* 203, col. 1021-1027.
[19] N. Bériou, *L'avènement des maîtres de la parole,* Paris, études augustiniennes, 1998, p. 145.
[20] Cf. *supra*, la vie d'Arnoul de Lisieux, p. 19-20.

fermes les soutiens d'Alexandre III. Le texte exprime bien cette volonté d'affermir les partisans du pape et de les exhorter à se défendre avec force contre les schismatiques. Il ne s'agissait donc pas d'une violente tirade contre les partisans de l'antipape Victor, mais d'un appel à l'unité et à la charité. Ce but du discours d'ouverture est admirablement rendu par un parallélisme de construction exprimant bien le talent de l'évêque en matière de rhétorique[21]. Rendre les chrétiens fidèles au pape plus fermes et plus courageux, tel était le désir d'Arnoul.

Ce but était lié à la situation de déchirure que connaissait la Chrétienté durant les vingt années qui suivirent la double élection de 1159. Il est important de le préciser, car cela constitue pour Arnoul un argument contre la publication de ses sermons. En effet, le discours d'ouverture lui semblait trop lié à une période précise pour pouvoir être conservé. En somme, Arnoul pensait que cet écrit qui ne pouvait se comprendre que dans le contexte du schisme et du concile de Tours vieillirait mal, et ne serait plus compris par des lecteurs sorti du contexte dramatique dans lequel il avait été écrit. Puisque l'exhortation avait été proférée en un moment précis dans le temps (*ex tempore dicta sunt*), le temps s'écoulant, elle passerait avec lui et n'aurait plus de raison d'être. Le sermon servait davantage à répondre à un problème donné qu'à être une référence théologique ou littéraire, car la situation réclamait une réponse rapide[22]. Nous trouvons ici la première trace de la théorie de l' *occasio* chère à Arnoul, point qui fut développé dans la première partie de son sermon d'ouverture. Le temps est, avec la cause, l'un des deux critères fondamentaux que doit réunir tout sermon. Or le temps est précisément ce qui rend l'occasion opportune, et l'*occasio* est l'opportunité saisie dans le temps[23]. Si le sermon ne contient pas cet élément temporel, c'est-à-dire s'il n'est prononcé en temps opportun, il est alors mauvais (*infestus*).

Au début de son exhortation, Arnoul nous explique donc l'importance de l'occasion pour faire un bon sermon. Or dans la dédicace à Gilles de Rouen, l'évêque donne l'inconvénient de ce respect du temps. L'occasion est un critère à double tranchant. Il est

[21] Cf. *infra,* sermon d'ouverture du concile, p. 274 : « Ideoque nos diligentius de unitate et de libertate tractavimus, ut animos eorum qui aderant ad insistendum consolatio redderet firmiores, et ad resistendum exhortatio fortiores. »

[22] *Ibid.* p. 276 : « … sicut tanquam ex tempore dicta sunt, ita statim cum tempore preterirent, quoniam eis cum dicerentur gratiam potius ministravit occasio quam cujuslibet peritia facultatis. Tempore siquidem scismatis agebatur quod in diebus istis, maxime adversus libertatem Ecclesie Dei, secularis potentie firmavit audaciam. »

[23] Des pères et auteurs chrétiens ont traité de cette question du temps et de l'opportunité. Chez certains se trouve même la notion d'opportunité temporelle et causale, ce qui recoupe les critères de cause et de temps exposés par Arnoul. Cf. saint Augustin, *Questiones in Heptateuchum,* liv. II, chap. XXI, *PL* 34, col. 602 : « opportunitas temporalis atque causalis. » L'expression est reprise par Yves de Chartres dans sa *Panormia,* chap. LXVII, *PL* 161, col. 1320. Les notions temporelles avaient été souvent définies avec par exemple Walafrid Strabon, *Expositio in quatuor evangelia, PL* 114, col. 887, dans laquelle il définit l'opportunité comme le temps adéquat (*opportunitas id est tempus congruum*). Cf. Isidore de Séville, *Differentiae, PL* 83, col. 51 : « Inter occasionem et opportunitatem, convenienter in litteris ponitur, occasio arrisit. Opportunitas se praebuit, vel secunda successit. »

avantageux pour prêcher sur une question d'actualité et est alors apprécié pour son caractère percutant et pertinent, car en phase avec les problèmes contemporains ; il présente cependant l'inconvénient d'être lié au moment précis pour lequel il a été composé et risque de ne plus présenter aucun intérêt pour les personnes qui n'ont pas connu le contexte de sa composition. Or la situation selon Arnoul nécessitait une réponse rapide et précise. L'auteur indique que l'Eglise était en temps de schisme[24], et que par conséquent il ne fallait pas transiger et attendre trop longtemps pour répondre. Le prêcheur était pris par une nécessité urgente, le temps manquait pour soigner la forme et le style de son texte[25].

Nous avons vu rapidement quel était le but des sermons et quels étaient les inconvénients inhérents à l'urgence de la situation, notamment pour un homme de lettres chargé de produire un discours d'ouverture. Voyons maintenant les moyens mis en œuvre pour atteindre le but proposé de rendre les partisans du pape légitime plus forts et plus fermes dans leur foi. Il s'agissait pour l'évêque de Lisieux d'avoir non seulement la *captatio benevolentie* des pères du concile, mais aussi de les réveiller pour en faire des défenseurs résolus de l'Eglise. Pour cela le sermon devait revêtir plusieurs caractéristiques : il devait être compris par tous, être rapide et percutant, et enfin émouvoir l'auditeur.

A. Un discours simple.

Il n'était pas temps de se lancer dans une longue harangue, aux raisonnements coordonnés entre eux par des tournures complexes. Le discours devait être simple et accessible à tous. Il faut néanmoins tempérer le caractère commun du discours en rappelant qu'Arnoul s'adressait alors au pape, aux cardinaux et aux évêques ; un discours devant un telle assemblée ne pouvait être tout à fait le même qu'un discours prononcé devant des fidèles. Cette volonté d'être simple ne tenait donc pas à la qualité de l'auditoire mais à la nature du propos qui était tenu. Pour rassembler tous les évêques, le meilleur moyen était d'être facilement accessible, sans quoi certains n'auraient pas suivi le raisonnement par lassitude ou ennui. Arnoul marque bien cette volonté d'unir tous les auditeurs en employant à de nombreuses reprises le terme « commun », notamment au début du texte. Arnoul entendait consacrer à la bonne compréhension de tous ce qui serait dit à tous[26]. Pour cela, le prêcheur n'avait pas d'autre choix que de formuler ce qu'il avait à dire de manière simple avec des termes simples. Les artifices ne trouvaient donc pas leur place dans ce discours d'ouverture, la

[24] Cf. *infra*, sermon d'ouverture du concile, p. 273 : « Tempore siquidem scismatis agebatur… »
[25] *Ibid.* p. 276 : « … ad que nos urgens necessitas impellit… »
[26] *Ibid.* p. 273 : « In his enim que in commune dicenda sunt, communi convenit intelligentie deservire… »

lumière des mots ne devait pas être entravée par un quelconque « nuage » né de ces artifices[27]. Il ne suffisait cependant pas d'être facilement accessible pour provoquer une réaction sur l'auditoire, il fallait aussi que le rythme de cette exhortation fût de nature à réveiller les esprits afin qu'ils fussent plus combatifs et plus fermes dans leur conviction.

B. Un discours rapide et percutant

Arnoul devait pour rendre son propos percutant parler de manière enlevée. La rapidité du discours lui permettait de mieux rendre le caractère urgent de la situation tout en évitant à l'auditeur de s'assoupir et de se lasser, ce qui aurait des conséquences très négatives pour la portée du message. L'important était que son exhortation pénétrât sans délai dans les esprits et y trouvât un écho immédiat. Ce caractère du texte est rendu dans la préface par l'importance du lexique lié à la rapidité. Il fallait en effet que les esprits saisissent aussitôt ce qui était dit[28]. Des termes comme *currere, incitare* ou *excitare* ou encore *celeritas* sont repris plusieurs fois dans le texte, de sorte qu'il est rare de trouver une phrase sans notion de rapidité[29]. La parole dite présente la difficulté d'être difficile à suivre par les esprits, lorsqu'elle est dite trop rapidement, il ne faut donc pas qu'elle s'emballe, mais elle doit garder une certaine sérénité pour ne pas que l'auditeur perde pied. Arnoul néanmoins trouvait ainsi un bon argument pour prévenir les mauvais jugements pouvant naître de la lecture de ses sermons. Le but même du discours d'ouverture était que les auditeurs fussent pris par le dynamisme du discours. Si le discours était en suite mis par écrit et lu en dehors de tout contexte, il allait être jugé comme une prose hachée et nerveuse.

Pour exciter l'esprit de ses auditeurs, Arnoul devait construire un sermon aux phrases courtes, sans longues périodes[30]. Ainsi les hommes présents dans la salle du concile ne seraient pas endormis mais au contraire interpellés[31]. Par les nombreuses césures, les phrases

---

[27] *Ibid.* p. 273 : « Ideoque verbis prope communibus decurrit oratio, ne subtilius artificium lucem rerum et verborum quasi nube quadam difficultatis obducat. »

[28] *Ibid.* : « … ut omnia que dicuntur statim capiat intellectus. »

[29] Les expressions suivantes, tirées de l'introduction d'Arnoul sont révélatrices de la volonté de percuter l'auditoire et de l'inciter à réagir :

- decurrit oratio
- incitare sermonem
- celeritas pronuntiationis
- currentis lingue lubricum vix etiam celeri consequimur intellectu
- desides vehementius excitat et informat affectus.

[30] Une lettre de saint Jérôme à Paulin condamne les discours trop ornés, difficilement accessibles aux personnes qui n'ont pas une grande culture. Cf. Jérôme, lettre 58, *PL* 22, col. 585 : « Sanctus Hilarius Gallicano cothurno attollitur, et cum Graecie floribus adornetur, longis interdum periodis involvitur, et a lectione simpliciorum fratrum procul est. » Cette lettre n'était pas oubliée au temps d'Arnoul de Lisieux puisque Philippe de Harvengt la cita textuellement dans une de ses lettres, cf. *PL* 203, col. 61.

[31] Cf. *infra,* p. 273 : « … oportet quasi cesuris frequentibus et brevioribus articulis incitare sermonem, ne longioribus periodis torpescat oratio… »

courtes qui servaient de cadre à son propos, l'évêque voulut rendre son discours plus vif[32]. Il fallait en effet que l'auditeur fût remué par ce qu'il entendait, d'où l'insistance de l'auteur sur l'émotion et l'affect.

C. Un discours émouvant

L'émotion et l'affect sont omniprésents dans cet avertissement d'Arnoul à Gilles de la Perche. Le sermon d'ouverture devait émouvoir les auditeurs et les bouleverser pour les amener à défendre l'Eglise jusqu'au bout. Nous verrons plus loin qu'il est question du martyre, ce qui veut dire que les évêques et autres clercs du concile étaient appelés à faire don de leur vie pour la défense de l'unité et de la liberté de l'Eglise. Pour cela, l'émotion devait passer dans l'assemblée conciliaire. Un traité comme celui qu'allait faire Arnoul avait pour but de bouleverser les sentiments de ses auditeurs[33]. Les âmes devaient se dresser, interpellées et émues[34], les sentiments des auditeurs devaient être dirigés vers la résistance au schisme et le courage contre les tyrans. Arnoul quand il évoque l'émotion, parle avec un certain lyrisme, il se propose d'élever les âmes par des paroles fortes et émouvantes. L'entreprise était ambitieuse, surtout pour quelqu'un qui employa toute la première partie de son discours d'ouverture à se présenter comme complètement incapable de dire quoique ce fût d'intéressant devant une si noble assemblée. L'évêque prétendit que la qualité littéraire du sermon avait été sacrifiée à l'urgence de la situation, et à l'intention qu'il avait de bouleverser l'auditeur[35]. Le fait de vouloir exciter les sentiments des prélats et de les exhorter s'opposait au caractère équilibré et posé que devait avoir une œuvre digne de ce nom. Ainsi Arnoul se défendit d'avoir paré au plus pressé en renonçant à un style de qualité pour pouvoir avoir le maximum d'effet sur ceux à qui il s'adressait.

Le discours est donc simple, composé de petites périodes et fait de manière à alerter l'assemblée. En développant tous ces points, Arnoul s'excusa de ne pas avoir trop porté d'attention à la forme des phrases ou à la rhétorique. Tout cela n'était de toute façon pas nécessaire puisque ces sermons n'étaient pas prévus pour être ensuite présentés aux lecteurs. Ainsi la nature de ce discours, son contexte, et son style empêchaient selon Arnoul la publication de ce sermon ; malgré tous ces inconvénients, il le fut tout de même, car l'évêque de Lisieux souhaitait plus que tout que ses œuvres fussent connues et fut certainement ravi

[32] Cf. *infra*, le commentaire stylistique du discours d'ouverture, p. 135. L'auteur a dit vrai sur la brieveté de ses phrases, puisque de nombreuses phrases nominales, de deux ou trois mots, émaillent le texte.

[33] Cf. *infra*, le sermon d'ouverture du concile, p. 273 : « Et quia tractatus ejusmodi ad movendos plerumque destinatur affectus… »

[34] *Ibid.* : « … sed animus, velut interpellatione commotus assurgat. »

[35] *Ibid.* : « … nec tam formandis affectibus verba componi quam examinationi publice que palam proponuntur exponi. »

que Gilles de Rouen lui en demandât les textes. Il ne restait plus à l'auteur qu'à laisser travailler sa fausse humilité pour trouver beaucoup de défauts à son talent et à ses écrits. Le procédé est omniprésent dans la littérature médiévale, et Arnoul sut développer un talent particulier dans l'abaissement pour gagner l'indulgence de ses lecteurs et éviter un examen sévère[36].

Conclusion : les deux formes du sermon

Deux formes sont données pour le sermon d'ouverture. Un texte en une partie, comme semble-t-il, Arnoul l'avait prévu, et un texte en deux parties, coupant le sermon en deux parts à peu près égales. La deuxième partie du sermon fut prononcée le lendemain comme l'indique le commencement du deuxième sermon[37]. Les avis divergent sur les raisons de cette division du discours. Arnoul, comme il l'indique dans son épître dédicatoire à Gilles de Rouen, met en cause le bruit qui empêcha une bonne écoute du sermon ; Etienne de Rouen parle quant à lui de la longueur du sermon, et de l'ennui qu'il inspira à l'auditoire[38]. Si l'on en croit Jean Leclercq, qui estime à environ une heure le temps de la prononciation d'un sermon de quatre ou cinq pages dans la Patrologie Latine, le discours d'ouverture d'Arnoul en son entier dura deux heures, ce qui accréditerait la thèse d'Etienne de Rouen[39].

Robert Somerville comme Caroline Poling Schriber énoncent les deux états des sermons, sans donner de réponse puisqu'une recherche précise sur ce point n'avait pas été faite[40]. Ce sera donc l'objectif de notre travail. Grâce à la collation des manuscrits et à l'étude codicologique, trouver l'état du texte le plus ancien, et le plus proche de ce qu'a écrit Arnoul, afin d'éditer un texte proche de l'original, puisque jusqu'à présent, les deux éditions les plus connues, c'est-à-dire celle de Mignault et celle de Giles-Migne, ont choisi chacune une des deux formes du sermon. Etudions maintenant le style de ce texte pour voir si sa construction et son style sont victimes de l'urgence et du désordre habituel des exhortations enflammées, comme s'en excuse l'auteur ou bien si le sermon possède la qualité attendue d'un grand homme de lettres du XII^e^ siècle.

---

[36] *Ibid.* p. 274 : « Lege quidem, adhibita tamen dilectionis indulgentia qua cepisti, ut scilicet imperfectum meum videant oculi tui, nec ad exactum quod legeris producatur examen, sed semper media benignius equitate cognoscas. »

[37] Cf. *infra,* p. 280 : « Hesterno sermone, domini et patres karissimi, vobiscum de unitate Ecclesie Dei et libertate tractatum habuimus… »

[38] Cf. *supra,* p. 44.

[39] Cf. *TS* 81-83, p. 295.

[40] R. Somerville, *op. cit.,* p. 15-16. C. Poling Schriber, *op. cit.,* p. 46.

Chapitre II : Commentaire stylistique des sermons du concile et du synode

Arnoul a dans son introduction déprécié ses sermons, en parlant d'une langue de mauvaise qualité et d'un discours mal ordonné et pressé par les circonstances du schisme. Or, le lecteur ne peut que reconnaître là l'humilité feinte de l'évêque. Les sermons d'ouverture du concile sont en effet des textes dont la construction et le style ne laissent rien au hasard. Les figures de style, les tournures de phrase et l'aspect général du discours ne font pas douter que tout ait été bien pesé et réfléchi avant d'être prêché puis mis par écrit.

I. Le plan

La construction des sermons est elle-même d'une grande clarté et enchaîne les idées de façon cohérente et claire. L'ensemble de ces textes montre à quel point Arnoul de Lisieux maîtrisait l'art oratoire. Avant d'étudier plus en profondeur les divers procédés d'écriture qui caractérisent ces sermons, nous allons livrer en premier lieu le plan des discours, pour donner une vision d'ensemble de l'enchaînement des idées et des thèmes abordés par l'évêque devant tous les prélats du concile.

Après avoir exposé sa conception d'un sermon et les qualités que doit avoir un prédicateur, l'évêque exposa la situation de crise de l'Eglise, la théologie de la fonction épiscopale et de la responsabilité des évêques devant Dieu, pour ensuite faire une exhortation morale et appeler l'assemblée à vivre saintement, en union étroite avec le Christ. Le deuxième sermon, prononcé durant un autre synode, reprend les mêmes thèmes que le sermon d'ouverture. Ce sermon est presque entièrement consacré à l'Eglise. Il est remarquable de clarté pour le lecteur, et démontre encore plus que le sermon d'ouverture les qualités pédagogiques de l'évêque de Lisieux, qui suivait dans tous les cas un schéma de construction réfléchi.

Introduction générale : Les qualités requises pour un prédicateur et pour un sermon

A. L'angoisse d'Arnoul devant la charge qui lui est confiée

1. Sa petitesse devant un tel auditoire

2. L'obligation d'obéir aux ordres du pape

B. Les trois critères que doit remplir un bon prédicateur

1. La sainteté de la vie

2. La perfection de la science

a) Savoir déployer de bonnes connaissances

b) S'adapter à son auditoire

3. L'éloquence

C. Les deux critères qui doivent être remplis pour prêcher à propos

1. La cause

2. Le temps

I. L'exposition de la situation

A. Les dangers que court l'Eglise

1. Les menaces contre l'unité

2. La restriction de sa liberté par les tyrans

B. La réaction des prélats

1. Appel à la clémence

2. Appel à l'approfondissement du sens de la fonction épiscopale

a) Les évêques sont oints et sont médiateurs entre le Christ et le peuple

b) Ils ont le privilège de la grâce

c) Ils possèdent la plus grande dignité

(1) Les évêques sont supérieurs aux autres hommes

(2) Les évêques sont plus proches de Dieu que les autres hommes

C. La sainteté de Dieu

1. Dieu est le divin créancier, il réclamera un dû

2. Etude des différents noms de Dieu

a) Jésus-Christ, le Sauveur et l'Oint

b) Dieu, dont le nom signifie « crainte »

3. L'Eglise est l'héritage de Dieu

a) Elle a été confiée aux évêques qui lui en rendront compte

b) Les évêques ont le devoir de la garder et de la protéger

II. L'exhortation au courage et à la sainteté

A. La victoire par la concorde des fidèles et l'unité dans la foi

1. Victoire sur le royaume de Satan

2. Victoire sur le monde

3. Victoire dans le Royaume de Cieux

B. L'espérance donnée par tous les soutiens dans ce combat

1. Le secours de la communion des saints

2. L'aide des mérites et des prières des prélats

3. Le soutien des rois catholiques

a) En comparaison du nombre de ces rois, une exception semble négligeable

b) Appel à la conversion et à la soumission de l'empereur

4. Le soutien du Christ lui-même

a) Christ *adjutor*

b) Christ *protector*

C. Imiter le Christ

1. Arriver à la plénitude du Christ

a) En suivant la doctrine qu'il a laissée

b) En répétant les œuvres qu'il a accomplies

2. Les exemples des saints

a) Saint Paul, le combat de la foi pour la couronne finale

b) Saint Etienne dans le martyr

c) Saints Pierre et André

d) Saint Laurent

e) Saint Vincent

f) Sainte Agathe

3. L'application des ces vertus à l'Eglise contemporaine

a) Importance de la pauvreté de cœur pour les évêques

b) Importance de l'attention à porter à ceux qui sont persécutés pour leur foi

c) Prière au Christ, afin qu'il pardonne les péchés de son Eglise et donne sa grâce

Introduction : Définitions de l'Eglise

A. L'Eglise est l'ensemble de ceux qui professent la foi chrétienne

B. L'Eglise est catholique, universelle

D. L'Eglise est la destinataire des bienfaits de Dieu

1. **Prix du sang du Christ**
2. **Rétribution de sa Passion**
3. **Gloire de sa majesté**

E. Eglise *preclara*

1. **Eglise *pulchra***
2. **Eglise *decora***

I. Les noms exprimant l'Eglise *pulchra et decora*

A. L'élue

1. **Dieu, qui a placé l'Eglise sur son trône, habite au plus haut des cieux**
2. **Nous ne pourrons le voir face à face que dans les derniers temps**

B. L'aimée

1. **Les expériences de l'amour inexprimable de Dieu**
2. **Dieu a aimé le premier et aime ceux qui l'aiment**
3. **Expression de l'union du Christ avec son corps**
4. **L'annonce des noces de l'Agneau célébrées à la fin des temps**

C. La reine

1. **L'Eglise, épouse du Christ Roi, tenant la royauté de son père**
    a) Le jugement

b) La justice

2. La reine se tenant à la droite de Dieu

a) Le statut de l'Eglise à la droite du crucifié

b) Le statut de l'Eglise depuis la résurrection

c) Le statut de l'Eglise dans la gloire du royaume

II. Implications pour les prélats

A. Les évêques à la tête de l'Eglise

1. Ils doivent garder et prendre soin de ce qui leur a été confié par Dieu

2. Ils doivent diriger les brebis qui écoutent la voix du maître

B. Le grand prix payé par Dieu pour son Eglise

1. Les prélats doivent méditer sur l'abaissement et le sacrifice du Christ

2. Ils doivent penser à l'immense écart entre la dignité de Dieu et la bassesse humaine

C. Les fruits qu'il en attend en retour

1. Punition des mauvais gérants

2. Récompense éternelle pour les serviteurs fidèles et aimants

II. Le style

A. La construction des phrases

Dans ces textes bien construits et équilibrés, Arnoul a voulu mettre en œuvre ses talents d'orateurs pour que l'auditeur soit pris par le discours. Aussi l'évêque a-t-il employé de nombreuses figures de style et de nombreuses tournures destinées à rehausser la beauté de son sermon sans nuire à sa simplicité. Les tournures employées jouent sur les rythmes et les sonorités pour mettre en valeur le propos. Nous allons donc relever les différents procédés de rhétorique qu'emploie Arnoul dans ses sermons, afin de mieux comprendre son style et de voir que tout ce qui est dit n'est pas exprimé de façon hasardeuse, mais entre dans un ensemble harmonieux. Ce texte se construit en partie sur les antithèses, comme beaucoup d'autres textes médiévaux. Cette méthode de construire permet de mieux faire ressortir la vérité après une discussion. En ce XII^e^ siècle où commençait à triompher la dialectique, il était adapté de recourir à ce genre de procédé. L'auteur emploie par ailleurs fréquemment des tournures répétitives de plusieurs sortes pour son discours.

1. Les parallélismes de construction

Arnoul emploie souvent la même forme grammaticale pour exprimer deux propositions d'un même raisonnement. Cette similitude de construction permet de développer les antithèses, donne un rythme au discours et permet de déployer avec virtuosité l'argumentation[1]. L'auteur joue sur la ressemblance des termes et les sonorités pour donner à

[1] Les extraits des sermons cités pour chaque tournure de phrase permettent d'illustrer de manière claire ce qui est dit plus haut. Nous avons souhaité en faire une liste assez complète pour montrer que toutes les parties des sermons sont concernées par la recherche stylistique.
Exemples de parallélisme de construction :

- Quia si non habuerit scientiam, non habebit quid dicat ; ita si non habuerit eloquentiam, non habebit quomodo dicat. Cf. *infra,* l'édition des sermons, p. 275.
- Nisi id quod dicitur causam de ratione contrahat evidentem, ipsum dicitur otiosum ; si importune dictum fuerit, reputatur infestum. *Ibid.* p. 276
- … urgens necessitas impellit, et evidens invitat utilitas. *Ibid.* p. 276.
- … multis urgetur incommodis, multis injuriis infestatur. *Ibid.* p. 276.
- Hanc fidei nostre credidit, hanc sollicitudini commendavit. *Ibid.* p. 280.
- Nulla nos debet absterrere comminatio, nulla persecutio retardare. *Ibid.* p. 280.
- Porro fratres sumus ex eodem patre Christo, ex eadem matre Ecclesia. *Ibid.* p. 280.
- … et verbo profitentur, et operibus executur. *Ibid.* p. 281.
- Utinam intelligat quia si Christum, sponsus scilicet Ecclesie, Dominum confitetur, necesse habet et Ecclesiam, que sponsa est, nichilominus dominam confiteri. *Ibid.* p. 281.
- Si dejectus est, non resurget ; si victus, non presumet. *Ibid.* p. 282.
- … quia sicut verba Christi nobis ad doctrinam, ita opera proponuntur ad formam. *Ibid.* p. 282.
- Quia igitur distribuende sunt, non retinende divitie. *Ibid.* p. 284.
- … ipsa nominum multitudo quibus eam frequenter appellat, evidenter ostendit. *Ibid.* p. 286.
- Sanguis scilicet redemptionis, aqua regenerationis. *Ibid.* p. 290

son propos une harmonie que ses auditeurs trouveraient agréable à entendre et facile à mémoriser.

2. Les anaphores

Ces parallélismes sont d'ailleurs souvent des anaphores, car ils concernent le début des périodes. La nature de ces sermons exigeait en effet une parole forte et le martèlement créé par ces anaphores convient très bien à ce sermon d'ouverture. Cicéron dans la *Rhétorique à Hérennius,* dont le texte était connu des lettrés de la période médiévale, avait fait l'éloge de l'anaphore, qui donne à la fois beaucoup de poids et de grâce au style[2]. De même, Arnoul emploie également parfois les même termes pour terminer des périodes, ce que Cicéron appelait la *conversio*[3]. Ces reprises des mêmes termes permettent à Arnoul d'exprimer de manière ordonnée son raisonnement, en articulant les diverses propositions par un mot ou une expression reprise à chaque fois[4].

- … ut ipse ei tanquam Domino in auditu auris obediant, et ipse eis tanquam bonus pastor […] collocet et conservet. *Ibid.* p. 291.

[2] Cicéron, *Rhétorique à Hérennius,* liv. IV, collections des universités de France, Paris, Les Belles lettres, 1989, p. 149 : «Repetitio est cum continenter ab uno atque eodem verbo in rebus similibus et diversis principia sumuntur… Haec exornatio cum multum venustatis habet, tum gravitatis et acrimoniae plurimum. »

[3] *Ibid.*, p. 150.

[4] Exemples d'anaphore :

- Altera me monet ut sileam, altera quasi quadam violentia pertrahit ad loquendum. Cf. *infra,* l'édition des sermons, p. 275.
- … alteram scindere nititur scismaticorum ambitio, alteram querit auferre violentia tirannorum. *Ibid.* p. 276.
- Impossibile siquidem est spirituale ecclesiastice unitatis scindere sacramentum… Impossibile est suam Ecclesie Dei tollere libertatem… *Ibid.* p. 277.
- Ita, Domini mei, salva nobis semper est unitas, salva est semper libertas Ecclesie… *Ibid.* p. 277.
- Ex ea etiam causa hic primas obtinemus in concilio cathedras… Ex eadem causa, populorum nobis multitudines inclinantur… *Ibid.* p. 278.
- Nichil ibi perfectioni detractatum est, nichil ibi plenitudini derogatum. *Ibid.* p. 278.
- In ipso enim inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter… In ipso omnes thesauri sapientie et scientie absconditi, in ipso totus Spiritus Patris. *Ibid.* p. 278.
- … si steterimus simul, alteri ab altero plus fiducie et virtutis accrescet. Si steterimus simul, adversariis nostris non tantum resistere poterimus. *Ibid.* p. 281.
- …habemus aliquos nobis fideliter assistentes, habemus assistentem nobis gratiam civium supernorum, habemus assistentia nobis merita et orationes vestras, habemus assistentem nobis fidem et devotionem catholicorum regum… Preterea habemus assistentem etiam Christum. *Ibid.* p. 281.
- Non eisdem passibus, sed eodem tramite, eisdem est vestigiis insistendum. *Ibid.* p. 282.
- Nos enim ; intra domesticos parietes nostros tribunalia sublimiter insidemus ; ipsi, de sedibus suis contumeliose et violenter ejecti, peragrant regiones. Nobis omne solatium… ; ipsi, de manibus alienis subsidia vite expectant. Nobis necessariorum nostrorum… ; ipsi, inter ignotos vitam quasi solitariam degere compelluntur. *Ibid.* p. 284.
- Ad hoc eam de tenebris vocavit in admirabile lumen suum ; ad hoc eam secum asumpsit in ejusdem corporis unitatem ; ad hoc eam de servitute corruptionis proprii quoque sanguinis impendio liberavit. *Ibid.* p. 286.
- Stabat et discipulus quem diligebat Jesus. Stabat Petrus, et alii fortasse fideles… Stabat et centurio, manifeste protestans quia vere filius Dei erat iste. *Ibid.* p. 290.
- Super quo magne dignationis est nobis commissum esse quod tanta bonitate formatum est, quod tanta servatum caritate, quod tanta novissime creditur gloria sublimandum. *Ibid.* p. 292.

3. Les propositions interrogatives

Arnoul fait un grand usage de phrases interrogatives dans ses sermons. Elles rompent le discours et permettent d'interpeller l'auditeur. Il s'agit le plus souvent de courtes interrogations, suivies immédiatement de la réponse sous forme de phrase nominale. L'évêque utilise quelquefois des questions-réponses pour mettre en valeur son raisonnement et attirer l'attention des prélats. Ce procédé est bien connu des prédicateurs dont le but est de faire se poser des questions à son auditoire. Cicéron donna une définition parfaite des objectifs de cette tournure de phrase[5]. Dès les premières paroles de son discours d'ouverture, Arnoul fait part de ses interrogations à son auditoire et celles-ci sont renforcées parfois par le procédé de l'anaphore. Même si les interrogatives se prêtent particulièrement bien au genre du sermon, Arnoul les employa aussi dans œuvres appartenant à un autre genre littéraire comme ses lettres ; il reprit parfois les mêmes expressions[6]. Les phrases de ce type sont néanmoins beaucoup plus présentes dans les sermons[7]. Des propositions exclamatives exprimant une prière ou un souhait sont présentes dans le discours, mais elles sont plus rares que les interrogations[8].

Exemples de phrases se terminant de la même manière :

- Cujus enim vita contempnitur, restat ut et predicatio ejus contempnatur. *Ibid.* p. 275.
- Et licet exierint a nobis aliqui qui nobiscum erant, sed de nobis non erant… *Ibid.* p. 277.
- Expedit nobis ut qui nos de qualitate nostri principatus edocuit, nichilominus de quantitate retributionis edoceat. *Ibid.* p. 279.

[5] Cicéron, *op. cit.*, p. 156 : « Haec exornatio ad sermonem vehementer accomodata est, et animum auditoris retinet cum venustate sermonis. »

[6] Comparer par exemple les propositions interrrogatives anaphoriques de la lettre d'Arnoul aux évêques d'Angleterre, et le sermon d'ouverture. *Letters,* n. 28, p. 39 : « Nunquid enim unius episcopi et duorum cardinalium toti Ecclesie prejudicabit auctoritas, et, intra quaternitatis hujus angustias coartata crederetur ? Nunquid consecrationi … poterit prevalere ? Nunquid impudentiam conjecti… consecrabit ? » Sermon d'ouverture, p. 283 : « Nunquid non ibant apostoli gaudentes… contumeliam pati ? Nunquid non Petrus et Andreas de cruce predicant veritatem ? Nunquid non Laurentius de craticula…insultat ? »

[7] Exemples de propositions interrogatives :

- Quis enim ego sum, qui in auribus tot, tam prudentium, tam venerabilium personarum quemlibet michi debeam usurpare sermonem ? Sed et quis ego sum, qui mandato romani pontificis audeam obviare ? *Ibid.* p. 275.
- Quid ergo retribuemus tibi ? Quid retribuam, propheta inquit, Domino, pro omnibus que retribuit michi ? Queritne sibi restitui ? *Ibid.* p. 279.
- Tu autem, quis es qui queris coronam sine victoria, vel sine concertatione victoriam ? *Ibid.* p. 283.
- Quid enim ? Nunquid sanguinem Christi in causam nostre redemptionis expendimus, ut ipsum ei in tempore retributionis, solveremus ? *Ibid.* p. 284.
- Que enim verior unitas et caritas est, quam duos in carne una fieri, et ipsos uno eodemque spiritu vegetari ? *Ibid.* p. 288.

[8] Exemples de propositions exclamatives :

- Os meum obedientie nesessitas aperit, utinam gratia ejus per merita vestra sermone adimpleat oportuno ! *Ibid.* p. 276.
- Utinam humilietur sub potenti manu Dei, et principatum Ecclesie suo preesse principatui recognoscat ! *Ibid.* p. 281.
- Utinam intelligat quia si Christum Dominum confitetur, necesse habet et Ecclesiam nichilominus dominam confiteri ! *Ibid.* p. 281.

Les interrogatives les plus surprenantes sont les questions qu'Arnoul pose et auxquelles il donne immédiatement la réponse. Ce procédé connu des orateurs permet d'accélérer le discours en lui donnant un relief particulier. C'est la lecture de ces phrases que nous pouvons repenser à l'introduction d'Arnoul dans laquelle il mit en avant le caractère exhortatif de ses sermons, qui selon lui nuit à la qualité littéraire de l'œuvre. Les questions-réponses d'Arnoul rendent bien compte de la vivacité de la réflexion de l'orateur, et empêchent que l'auditeur ne perde le fil du propos. Leur caractère simple et court permet une rupture dans le rythme du sermon[9].

4. Les petites périodes

De toutes petites phrases sont insérées dans le texte, ainsi que des phrases nominales. Nous avons vu que les sermons comportaient beaucoup d'interrogatives et de réponses directement données. Les réponses à ces questions constituent une part de ces petites phrases qui donnent au texte un dynamisme particulier. Il se trouve néanmoins des phrases nominales en de nombreuses parties du texte. Leur présence est importante dans le sermon d'ouverture du concile, beaucoup plus que dans les autres sermons. Cela tient en effet au caractère propre de ce premier sermon. Le sermon prononcé au cours du synode n'a déjà plus la même forme, de même, le sermon de l'Annonciation de la Vierge Marie est encore plus éloigné du style nerveux et vif du sermon d'ouverture. Il faut regarder le sermon du début de Carême pour retrouver un style semblable, il semble qu'il partage avec le sermon d'ouverture le même caractère exhortatif, impliquant des tournures plus directes, des phrases plus courtes, un style plus percutant que les sermons se rapprochant des traités de foi. C'est pourquoi le sermon d'ouverture comporte un assez grand nombre de phrases courtes et percutantes[10]. En comparaison avec la correspondance d'Arnoul, l'écart semble net entre le style du sermon et

---

Comparer avec le style de la lettre d'Arnoul à Gilbert de Glanville de 1179, dans laquelle Arnoul exprime aussi une suite de prière introduite par *utinam. Letters,* n. 128, p. 195.

[9] Exemples de questions-réponses :

- Eloquentia desideratur. Ad quid ? Quia sicut si non habuerit scientiam, non habebit quid dicat ; ita nisi habuerit eloquentiam, non habebit quo modo dicat. *Ibid.* p. 275.
- Ad quid ? Ad tractandum vobiscum de unitate et libertate Ecclesie Dei. *Ibid.* p. 276.
- Qualis autem est hic principatus noster ? Utique sublimis et fortis. *Ibid.* p. 278.
- Cujus nominis ? Nempe multa nomina habet. *Ibid.* p. 279.
- Que sunt illa ? Jesus Christus. *Ibid.* p. 279.
- Quod est illud ? Deus. *Ibid.* p. 280.

[10] Exemples de propositions courtes :

- Episcopi sumus. *Ibid.* p. 278.
- Hic ordo est. *Ibid.* p. 278.
- Verum est. *Ibid.* p. 279.
- Ubi onctio, ibi suavitas. *Ibid.* p. 279.
- Deus interpretatur timor. *Ibid.* p. 280.

celui des lettres. La lecture des lettres ne donne pas beaucoup de phrases courtes, contrairement au sermon. L'évêque de Lisieux, en grand épistolier, écrivait avec beaucoup de soin ; ses lettres sont toujours très bien tournées. L'immense majorité du texte est composé de longues périodes et comprenant de nombreuses relatives et excluant la plupart des fois les phrases nominales et les questions-réponses du type que nous venons de voir. Arnoul de Lisieux a donc développé un style particulier pour l'écriture de ses sermons, un style dont il n'avait pas l'habitude dans ses lettres. Nos comprenons donc ses remarques et ses appréhensions devant le style, assez inhabituel pour lui, de ses sermons.

Nous avons donc vu qu'Arnoul pour orner son sermon, a employé des tons différents, interrogatifs ou exclamatifs, des rythmes divers, phrases ne comportant pas plus de deux mots et périodes plus longues, et des tournures de phrases destinées à rendre son propos de manière ordonnée et harmonieuse. L'évêque a également joué avec les termes d'une même phrase pour créer des rimes et une cadence particulière, qui donnent au texte une virtuosité particulière.

B. Le rythme et la sonorité dans la phrase

1. Les redoublements de mots et les rîmes

Souvent, Arnoul joue sur la sonorité des mots pour construire ses phrases. Les termes de fin de phrase sont parfois doublés par un autre terme, dans la plupart des cas synonyme du premier, et se terminant par les mêmes sons. Les redondances ainsi produites ne sont pas une lourdeur pour le texte, mais au contraire, permettent de clore avec une ampleur particulière les propos d'Arnoul. A la diction, cela devait permettre de poser la phrase tout entière, évitant ainsi d'escamoter le discours par des fins de phrase trop rapides. Les similitudes dans les sonorités rendent la lecture du texte agréable et donnent même un aspect poétique aux sermons[11].

[11] Exemples de redoublement de mots :

- … verecundia linguam reprimit, obstruit intellectum, et a facie reverentie vestre stupore quodam reddit pavidum et confusum. *Ibid.* p. 275.
- … scindere sacramentum quod inter Christum et Ecclesiam […] connexum est et firmatum. *Ibid.* p. 277.
- Licet enim palee de area Domini quandoque ventilabro levitatis aut vanitatis avolent et abscedant… *Ibid.* p. 277.
- In ipso enim inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter, solide scilicet et perfecte. *Ibid.* p. 278.
- Ipse autem in hoc loco timentes nos esse exigit et prudentes. *Ibid.* p. 280.
- Adjutor itaque et protector nobis factus est in salutem. *Ibid.* p. 282.
- Nunquid non Stephanus inter lapides ipsos pro lapidantibus supplicat et exorat ? *Ibid.* p. 283.
- Alioquin fures et latrones nos ratio manifesta convincet… *Ibid.* p. 284.
- … ipse eis tanquam bonus pastor super aquam refectionis in loco pascue collocet et conservet.

2. Les constructions ternaires

Le discours d'Arnoul trouve le plus souvent son cadre sur une base triple, c'est-à-dire que les propositions sont développées par trois fois, pour leur donner une plus grande importance et pour convaincre l'auditeur. C'est en effet une stratégie argumentative que de donner trois illustrations à un propos, car là où des doutes pourraient être émis quand une ou deux propositions sont avancées pour étayer un raisonnement, il devient plus difficile d'émettre une contestation lorsqu'un troisième est ajouté. Les constructions ternaires sont plus parfaites ; en reprenant le chiffre trois, chiffre de la divinité, l'auteur rend son discours plus étoffé, et renforce son propos[12]. Les constructions ternaires sont notamment le canevas de la première partie du discours d'ouverture, lorsque Arnoul donne son exposé sur la prédication et les prédicateurs.

3. Les chiasmes

Cette figure de style est peut-être la plus employée par Arnoul. Il est en effet rare que l'évêque ne se serve pas de ces termes croisés dans ses sermons. Leur nombre ne peut que renforcer la qualité littéraire de ces discours et infirmer l'idée d'une composition en hâte, sans aucune préparation et destinée à la simple émotion, tel que le laissait entendre Arnoul dans l'exorde[13].

---

[12] Exemples de constructions ternaires :

- Scio enim quia tria solent in predicatore requiri : sanctitas conversationis, plenitudo scientie, fecundio eloquentie vena. *Ibid.* p. 275.
- Ita est ut sermo predicatoris omni acceptione dignus sit, requiritur in predicatore religio ad reverentiam sermonis, scientia ad doctrinam, eloquentiam ut commendet ad gratiam, ut scilicet sermo sanctus sit, prudens sit, illustris sit. *Ibid.* p. 276.
- Ego qui vobis producor in medium, nichil habeo penes me, nisi conscientiam peccatricem, minorem scientiam, eloquentiam imperfectam. *Ibid.* p. 276.
- Et ideo oportunius fuerat michi silere quam loqui, pasci quam pascere, et aures vobis potius exhibere quam linguam. *Ibid.* p. 276.
- Ad hoc sacramentis ecclesiasticis sanctificari voluimus, ditari beneficiis, honoribus illustrari. Ex ea etiam causa hic primas obtinemus in concilio cathedras, primos in cenis recubitus, salutationes in foro. *Ibid.* p. 278.
- Sed et sancti per fidem vicerunt regna : regnum Sathane, regnum mundi, regnum celorum. *Ibid.* p. 280.
- Tota tamen spritualiter in agnitione sacramentorum, in virtutum executione, in celestium contemplatione consistit... *Ibid.* p. 290.

[13]Exemples de chiasmes :

- … major scientie et eloquentie plenitudo. *Ibid.* p. 275.
- … linguam reprimit, obstruit intellectum. *Ibid.* p. 275.
- … omnem propter hoc sustinere vexationem, omne periculum experiri. *Ibid.* p. 277.
- ... ad honorem cedat, accedat ad gratiam. *Ibid.* p. 279.
- ... qui humilitate superbiam, tirannidem patientia devicerunt. *Ibid.* p. 283.
- … ad complexandum indulgeat, et exhibeat ad videndum. *Ibid.* p. 286.

Certains chiasmes sont même parfaits, puisqu'ils reprennent les mêmes termes en les croisant. Arnoul n'a pas hésité en quelque sorte à faire usage de jeux de mots pour attirer l'attention de l'auditoire. Ces procédés montrent à quel point l'évêque de Lisieux avait soigné la composition de ses sermons avant de les prononcer devant le concile[14].

Nous avons vu que par l'emploi des anaphores, Arnoul créait un effet de martèlement et donnait du poids et de la régularité à son propos. Le même effet est produit par le recours au procédé de répétition des mots.

4. Les répétitions

Ce procédé, loué par Cicéron pour qui il permettait de donner au texte rythme et régularité[15], est employé fréquemment dans les sermons du concile de Tours. Arnoul ne craint pas de répéter à l'excès certains mots et d'y ajouter des mots de la même racine pour insister sur les idées qu'il défend. Ainsi dans la première partie du sermon d'ouverture, lorsque Arnoul évoque les deux dangers qui menacent l'Eglise, les répétitions des mêmes termes sont très visibles, les termes *unus*, *miser*, et le verbe *esse* sont employés chacun de nombreuses fois[16].

Ce procédé de répétition rend parfois les phrases un peu difficiles à comprendre, mais devait interpeller les auditeurs lorsqu'ils entendaient ces mots répéter à de nombreuses reprises. Arnoul fait en effet un grand usage de ces phrases composées des mêmes mots ou de mots de la même famille[17].

- ... vel Incarnationis humilitatem, vel amaritudinem Passionis. *Ibid.* p. 292.
- ... incomparabilis bonitas conditoris, redemptoris admirabilis caritas, inestimabilis gratia salvatoris. *Ibid.* p. 292.

[14] Exemples :

- … perfectionis plenitudo, perfectio plenitudinis. *Ibid.* p. 278.
- … unitas fidei et fides unitatis. *Ibid.* p. 281.
- … quando scilicet cum humanitate divinitas, et cum divinitate convenit humanitas. *Ibid.* p. 289.
- … ipse rependit eis benignum mutue cognitionis et agnitionis affectum. *Ibid.* p. 291.

[15] Cicéron, *op.cit.*, p. 151 : « Traductio est quae facit uti, cum idem verbum crebrius ponatur, non modo non offendat animum, sed etiam concinniorem orationem reddat. »

[16] « … quia nisi Ecclesia habuerit unitatem, non erit una ; si una non fuerit, non erit. Omne enim quod est, ideo est, quia unum est. Quod autem unum non est, amittit pariter cum unitate substantiam. Item, nisi habuerit libertatem, misera erit. Pro eodem ei est miseram esse et non esse, immo deterius est miseram esse quam non esse. » Cf. *infra*, l'édition des sermons, p. 276.

[17] Exemples de répétitions dans une même phrase :

- Nos tamen […] non debemus malum pro malo reddere, neque vinci a malo, sed vincere in bono malum… *Ibid.* p. 277.
- Et de plenitudine ista nos omnes accepimus majores et minores, de plenitudine quidem, sed non plenitudinem ipsam, sibi enim plenitudinem reservavit. *Ibid.* p. 278.
- Si semel victus est, non erat invicibilis mundus, facilior erat nobis victoria victum vincere quam invictum. *Ibid.* p. 282.
- Item dilecta dicitur quia diligit et ipsa, neque enim diligeretur, nisi diligeret. Ipse enim, nisi diligentes se, non diligit. Ego inquit, diligentes me diligo. Prevenit tamen diligendo, quoniam ipse prior dilexit nos, sed ad hoc diligit, ut faciat diligentes. *Ibid.* p. 288.

Conclusion

Tant dans les formes de phrase employées, dans l'agencement de celles-ci que dans le travail sur le rythme et les sonorités, Arnoul a fait montre d'une grande maîtrise de la langue latine et de l'art littéraire pour produire ces sermons. Le style qu'il adopta ici est certes différent de celui employé dans sa correspondance, mais il est aussi plus adapté aux circonstances de la composition. Cela prouve que l'évêque de Lisieux maîtrisait tout autant le genre épistolaire que l'art de la prédication. Si nous considérons qu'il s'essaya avec bonheur à la poésie, nous ne pouvons que reconnaître le caractère polyvalent de cet homme de lettres. Après avoir abordé les différents procédés littéraires et figures de style qu'utilise Arnoul, nous allons évoquer maintenant les procédés dont se sert le prêcheur pour éclairer son propos, l'illustrer et le rendre accessible.

III. Les procédés du prédicateur

Arnoul par plusieurs indices montra son application à bien expliquer ce dont il était question dans son sermon et comment il comptait argumenter son propos. Les qualités de pédagogue du prédicateur sont ainsi mises en avant.

A. Le désir d'être clair

Tout au long de son sermon, Arnoul prit soin d'avancer clairement dans ses argumentations et de donner des explications à chaque étape de ses raisonnements.

1. Les explications

Nous prenons ici le sens étymologique de ce mot, c'est-à-dire l'action de dérouler ou de déplier une étoffe. L'étoffe qu'est le discours d'Arnoul est souvent déplié lentement afin de pouvoir arriver à l'idée finale de l'auteur. Par l'emploi de plusieurs propositions successives, Arnoul prit le temps de définir chaque mot et de leur donner un sens propre à faire comprendre le mot suivant. Ainsi, à plusieurs reprises, l'évêque progresse-t-il dans son propos, où chaque proposition contient la définition de la proposition précédente[18]. Le

[18] Exemples de déroulements :

- Causa et tempus : causam quidem ratio subministrat / tempus autem oportunum reddit occasio / Occasio autem est oportunitas sumpta ex tempore. *Ibid.* p. 276.
- Privilegium gratie consecuti sumus et prerogativam dignitatis adepti / privilegium gratie quia prius et copiosius nobis infunditur quod a nobis in alios tranfundatur / prerogativam dignitatis quoniam superiores et propinquiores sumus / superiores quoniam constituti sumus principes super omnem terram / propinquiores sumus. Amicos siquidem nos appelat. *Ibid.* p. 278.
- Sit in nobis unus spiritus et una fides / Unitas enim fidei concordiam parit / concordia mater est unitatis / unitas vero fidei tribuit libertatem / ex fide siquidem vita nobis est et victoria / et hec est victoria que vincit mundum. *Ibid.* p. 280.

prédicateur accompagne son auditeur dans la compréhension progressive de son raisonnement afin que celui-ci ne perde pas le fil de l'argumentation.

2. Annonce et récapitulation

Le souci de clarté se voit aussi dans le soin avec lequel Arnoul introduit et conclue ses paroles. Les différentes parties de son sermon sont annoncées le plus souvent avec clarté, et même introduites par des numéros. Le sermon sur le Carême reprit aussi la numérotation ordinale pour rendre le texte plus clair et plus compréhensible à l'auditeur ou au lecteur. Le sermon illustrant le mieux ce souci de clarté est le sermon du synode. Remarquablement construit, il annonce et énumère les divers thèmes qu'il va traiter[19]. Ainsi lorsqu'il s'agit d'énumérer les différents termes pouvant qualifier l'Eglise, Arnoul annonce clairement les quatre pistes qu'il va examiner pour illustrer son sujet ; et dans l'explication de l'Eglise en tant que reine, il annonce le triple statut de l'Eglise, comme en une sorte de mise en abîme. Enfin l'évêque conclut en récapitulant tous ces termes pour bien les fixer dans la mémoire de l'auditeur[20].

B. L'explicitation des mots

On peut remarquer qu'Arnoul à souvent recours aux mêmes procédés qui permettent à l'auditeur de bien comprendre ce dont il est question. Arnoul revient en effet sur les sens des mots soit pour les définir, soit pour leur adjoindre un autre terme plus imagé, d'où l'emploi fréquent de l'étymologie et des comparaisons.

- Ecclesia congregatio fidelium dicitur / fideles autem sunt qui censentur nomine christiano, qui , de agnitione fidei catholice, christianam nominis contrahunt dignitatem / fides enim ista de Christo et a Christo est / ideoque christiana de nomine proprii nuncupatur auctoris. *Ibid.* p. 286.
- Hereditas mea preclara est michi / preclara est, quoniam pulcra et decora est / pulcra, quoniam tota pulcra. *Ibid.* p. 286.
- Judicium et justiciam, potentiam scilicet et scientiam judicandi / judicium per severitatem potentie vindicat que male commissa sunt / justicia vero, per discretionem scientie, dirigit et informat / informat ad virtutem, dirigit ad salutem. *Ibid.* p. 289.

[19] Cf. *supra*, le plan de ce sermon, p. 130-131.

[20] « Modo itaque eam electam, modo dilectam, modo sponsam nominat, aut reginam, multisque aliis nominibus…

- Electa dicitur.
- Item, dilecta dicitur…
- Tertium nomen quod posuimus, quod sponsa dicitur.
- Unde etiam regina vocari digna est…

Astitit regina a dextris tuis. In hoc verbo videtur michi propheta triplicem statum Ecclesie prospexisse.

- Videtur michi primo eam considerare
- Secundum autem status Ecclesie est a tempore resurrectionis…
- Porro tertius Ecclesie status…

Hanc igitur tam preclaram, tam acceptabilem sibi electus electam, dilectus dilectam, sponsus sponsam, rex reginam, Christus Ecclesiam fidei vestre credidit, prudentie commendavit… » *Ibid.* p. 287.

1. Le recours à l'étymologie

Pour expliciter son propos, l'évêque donne plusieurs fois le sens des mots dont il fait usage. Le plus souvent des mots très courants dont la signification première peut éclairer l'auditeur et faire comprendre le mot sous un autre angle. La méthode de la définition des mots n'est pas nouvelle. L'ouvrage le plus célèbre, repris durant tout le Moyen Age est le livre des *étymologies* d'Isidore de Séville ; ce procédé connu en rhétorique, et dont parla Cicéron dans la *Rhétorique à Hérennius*[21] , fut fréquemment utilisé dès lors que l'auteur ou le prédicateur voulait être un tant soit peu pédagogue.

Arnoul met beaucoup l'accent sur les mots. Il s'en sert pour donner les différents sens d'un concept, et éclairer ainsi ses explications. Il donne toujours la définition des mots qu'il emploie. Ainsi, il définit des termes comme *occasio, hereditas, Ecclesia* ou *fideles, justicia* ou *judicium*[22]. Dans d'autres cas, Arnoul se réfère directement à l'étymologie du mot, sans donner une définition qu'il aurait forgé lui-même, mais en donnant la traduction latine d'un mot grec ou hébreux[23]. Ces définitions ont une importance capitale, car elles permettent de continuer le raisonnement qu'Arnoul veut tenir comme lorsqu'il cherche à parler de Dieu en prenant tous les noms qui lui sont donnés. Dans le sermon de l'Annonciation étudié plus loin, le prédicateur définit aussi quelques mots.

2. Le recours au synonyme imagé

L'allégorie était le fondement de la plupart des œuvres littéraires du Moyen Age. Très important pour la théologie et l'exégèse, dont elle constituait un des quatre sens, et le plus prisé au XII^e^ siècle, l'emploi des images était répandu dans tous les discours et les sermons. A un niveau plus modeste, l'emploi des images pour éclairer un raisonnement, ou pour donner une image plus saisissante d'un mot est un procédé courant et efficace. A plusieurs reprises dans ses sermons, Arnoul donne une définition imagée du terme utilisé, introduite par *quasi*. Il ne s'agit donc plus là de donner une définition exacte, se fondant sur l'étymologie, mais une

---

[21] Cicéron, *op. cit.*, p. 48 : « Cum definitione utemur, primum adferemus brevem vocabuli definitionem. »

[22] Exemples d'explicitation du mot :

- Occasio est oportunitas sumpta ex tempore. Cf. *infra*, l'édition des sermons, p. 276.
- Hereditas fidelium dicitur. *Ibid.* p. 280
- Ecclesia congregatio fidelium dicitur. *Ibid.* p. 286.
- Fideles enim sunt qui censentur nomine christiano. *Ibid.* p. 286.

[23] Exemples de définitions étymologiques :

- Jesus interpretatur Salvator, Christus unctus. *Ibid.* p. 279.
- Deus interpretatur timor. *Ibid.* p. 280.
- Catholica id est communis. *Ibid.* p. 286.
- Gabriel… proprii nominis adimplens : fortitudinem Dei. *Ibid.* p. 294.

explicitation utilisant des termes de la vie courante, connus de tous. Ainsi Arnoul compare les ennemis de l'Eglise à des vauriens d'esclaves, les anathèmes à des entraves aux pieds, les choses visibles à des miroirs des biens invisibles, reprenant en cela une expression de saint Paul, et enfin l'œuvre de la rédemption divine à une sorte de commerce mutuel[24].

C. Les caractéristiques propres au sermon

Ces sermons se caractérisent par leur dynamique. Celle-ci est mise en place par les différentes personnes qui sont mises en cause dans le texte.

1. Les appels à l'auditoire

A plusieurs reprises dans les sermons, Arnoul s'adresse aux évêques rassemblés pour le concile. A chaque commencement d'un nouveau sujet ou d'un nouvel argument, l'évêque de Lisieux s'adresse aux pères et entend relancer leur attention. Cet appel aux prélats crée en même temps une certaine connivence du prédicateur avec l'auditoire[25]. Les expressions sont toujours les mêmes, on note simplement quelques variations dans les termes[26]. Les appels directs à l'assemblée, qui prennent toujours la forme d'une apostrophe, sont au nombre de huit. Ils permettent de raviver l'attention des prélats lorsque le sermon, commence à se faire un peu long. Ces mêmes appels permettent de relier le sermon d'ouverture proprement dit et le sermon sur l'Eglise, les deux comprenant les mêmes expressions.

La qualité de l'auditoire, mise en avant par ces nombreux appels d'Arnoul, explique le choix du latin pour la prédication. Les prédications en latin étant réservées aux auditoires susceptibles de les comprendre, comme les conciles, les chapitres de chanoines ou de moines[27].

2. La mise en avant de la personne même du prédicateur

Arnoul emploie la première personne dans plusieurs cas. Tout d'abord pour faire connaître son indignité aux yeux de ses confrères. Poursuivant dans le ton de l'humilité, déjà présent dans la préface, Arnoul exposa, avant d'en venir au thème du schisme, un long raisonnement sur les qualités d'un prédicateur. La première partie de ses sermons fait donc

---

[24] Exemples d'explication imagée :
- … immo etiam ipsos, quasi servos nequam… *Ibid.* p. 277.
- … quasi compedibus quibusdam… *Ibid.* p. 277.
- Visibilia enim que ab ipso creata sunt, quasi speculum, quasi instrumenta sunt nobis… *Ibid.* p. 287.
- … fieret quasi quoddam cognitionis alterne commercium… *Ibid.* p. 292.

[25] Nicole Bériou, *L'avènement des maîtres de la parole,* t. I, p. 532.

[26] Arnoul emploie les expressions suivantes : « Domini et patres mei », « Domini et patres karissimi » ou bien encore « Fratres karissimi ».

[27] Jean Longère, *La prédication médiévale,* p. 162-164.

intervenir Arnoul de façon récurrente pour redire aux prélats qu'il n'est pas la personne appropriée pour la charge de prédicateur du concile[28]. Plus loin dans les sermons, Arnoul intervient encore dans les sermons[29]. Il laisse entendre ainsi que les idées exposées sont les siennes propres, comme pour modaliser le discours et échapper aux possibles critiques, en précisant que ce qui est dit n'est que le fruit de sa réflexion[30]. Dans les autres cas, Arnoul s'englobe dans une première personne du pluriel qui est très présente dans les sermons, et recouvre plusieurs réalités. La première personne du pluriel peut recouvrir le corps épiscopal, comme c'est le cas lorsque Arnoul développe les différents aspects de la fonction d'évêque ou évoque les comportements que doivent tenir les prélats pour lutter contre le schisme et la tyrannie ; elle peut aussi comprendre tout le peuple des fidèles catholiques, compris comme une extension des droits et des devoirs des évêques à l'ensemble des Chrétiens. La qualité de l'auditoire auquel s'adresse Arnoul lui fait tout voir naturellement sous le prisme de l'onction épiscopale, il est ainsi normal que l'évêque de Lisieux livre ici une réflexion sur les évêques, qui constituent son auditoire, et parmi lesquels il se comprend. Arnoul entend simplement être un évêque parmi ses pairs, et non le moralisateur de prélats qui auraient besoin d'être enseignés ; c'est pourquoi le « nous » est prédominant dans les sermons.

3. L'adresse directe à Dieu

Après avoir étudier les différentes personnes employées par le prédicateur : première pour lui-même ou pour les évêques, deuxième pour l'auditoire qui lui fait face, sans oublier les troisièmes personnes, employées pour désigner le plus souvent les ennemis de l'Eglise, nous pouvons remarquer que l'évêque emploie également le « tu », faisant ainsi usage de toutes les personnes.

En effet, l'adresse directe à Dieu est un des ressorts dont se sert le prédicateur pour élever son propos vers la divinité et lui adresser prières et supplications au cours de son sermon. Ces élans de l'âme d'Arnoul différencient nettement la prédication d'un simple discours ; elles exhortent aussi l'auditoire à la prière et attire son attention. Il semblerait surprenant qu'un prédicateur faisant sans cesse allusion à Dieu et à ses œuvres ne s'adressât pas à lui au cours de son sermon. Ces prières et suppliques donnent beaucoup de force au texte.

[28] Et ego quidem munus injunctum magis de necessitate obedientie, quam de animi voluntate suscipio. *Ibid.* p. 275. Ego vero qui vobis producor in medium, nichil habeo penes me… *Ibid.* p. 276.

[29] Ego tamen ad presens contentus esse paucis decrevi, quia sapientibus loquor, quibus plenius quam michi innotuerunt nomina et nominum sacramenta. *Ibid.* p. 287.

[30] In hoc verbo videtur michi propheta triplicem statum Ecclesie prospexisse. *Ibid.* p. 290.

Les passages adressés directement à Dieu s'insèrent dans le texte sans transition. Ils louent la bonté du Christ, pour toutes les grâces qu'il donne[31]. Les adresses directes à Dieu, parfois assez inattendues, montre qu'Arnoul comme tout bon prédicateur parle sous le regard de Dieu et que tout le sermon est dirigé vers lui. La fin du premier sermon est une supplication lancée à Dieu, dans laquelle le prédicateur demande son salut sans regarder ses mérites mais par grâce. Cette prière permet de terminer d'une manière intense ce sermon d'ouverture[32].

Ces sermons entrent donc bien dans le genre classique de la prédication, et ne peuvent être pris pour aucun autre type d'œuvre ; l'intervention du prédicateur, l'adresse directe à Dieu ou à l'ensemble des prélats du concile, le montrent bien et crée une dynamique. Pour parler de manière plus nette encore à ses auditeurs, Arnoul a plusieurs façons d'illustrer son propos.

D. L'illustration des sermons

Arnoul utilise dans sa prédication beaucoup d'exemples destinés à appuyer et à illustrer son argumentation. Ce procédé rend le sermon plus vivant et plus parlant. De même l'évêque fait un grand usage de citations, en prenant ses sources dans la quasi-totalité des cas dans la Sainte Ecriture.

1. Les *exempla*

Nous utiliserons ce terme car le prédicateur l'emploie lui-même dans son discours[33]. De nombreuses études ont permis d'approfondir ce point important de l'art oratoire[34]. Arnoul ne développe cependant pas des *exempla* particuliers mais cite des saints très connus, faisant l'unanimité, pour étayer son propos sur la victoire des saints sur le monde. Une litanie interrogative de saints interpelle l'auditoire, et cette abondance de saints constitue un argument en faveur de la lutte chrétienne contre le monde. Arnoul termine d'ailleurs cette liste en disant que ce n'est que par manque de temps qu'il ne peut continuer car les milliers de

[31] Multe et magne sunt circa nos dignationes tue, bone Jesu, multa et inestimabilia tua beneficia tua. Gratia tua ultro nos prevenit et subsequitur. *Ibid.* p. 279.

[32] Utinam ,bone Jesu, detur et michi tecum pro spiritualibus tuis temporalia mea commutare. Utinam sanguinem meum tibi pro tuo recipere placeat insolutum, vel quia crediti et debiti sanguinis, scilicet tui et mei, invicem estimatio non concurrit, saltem benignissima et acceptilatione libertus absolvar. *Ibid.* p. 285.

[33] « Quod si aliqua etiam de hominibus *exempla* querantur, multos homines victores mundi poterimus invenire. » *Ibid.* p. 282, ou « Amplius si major vobis de hominibus placeat pluralitas, exemplorum infinita fere martirum milia nobis occurunt… » *Ibid.* p. 283.

[34] Cf. Nicole Bériou, *op. cit.*, p. 506-537. L'auteur explique comment les *exempla* sont un moyen de se rapprocher de son auditoire, et donc une véritable stratégie de communication. Hervé Martin, *Le métier de prédicateur à la fin du Moyen Age*, Paris, éd. du Cerf, 1988, p. 485-535.

saints pouvant être donnés en exemple ne permettraient pas d'en faire la liste exhaustive. Le manque de temps fut fréquemment allégué par les orateurs, pris entre l'envie d'exhorter le plus complètement possible leur auditoire et les contraintes matérielles et temporelles de la prononciation des sermons[35]. Arnoul fait preuve d'un certain humour pour justifier les limites qu'il se donne en disant qu'il faudrait plus d'un an pour pouvoir citer tous les saints victorieux.

Les saints choisis par Arnoul sont des saints très connus, tous présents, à l'exception de saint Vincent, dans le canon de la messe. En effet saints Pierre, Paul et André, saints Etienne et Laurent, sainte Agathe, sont dans le canon romain de la messe. Il semble que ces choix soient voulus par Arnoul comme témoignage de sa fidélité à Rome. Il semblait de plus difficilement possible devant une assemblée de prélats venus de plusieurs pays de prendre comme *exempla* des saints locaux. L'usage des saints apôtres et des saints de Rome permet d'exprimer encore une fois l'unité autour de la personne du pape.

Après avoir évoqué saint Paul dans sa course de la foi et son combat spirituel, Arnoul évoque le martyr des saints Pierre et André, apôtres, tous deux crucifiés[36]. L'évêque de Lisieux continue en mentionnant les plus célèbres martyrs du christianisme, dont le protomartyr Etienne, qui fut lapidé et pria pour ceux qui le lapidaient[37]. Saint Laurent est également mentionné pour son courage face à ses bourreaux[38], ainsi que saint Vincent[39]. Pour faire un panorama complet des grandes figures de martyrs, Arnoul donne un exemple d'une sainte martyre, sainte Agathe, sicilienne martyrisée sous l'empereur Dèce. Les remarques d'Arnoul sur le martyre de la sainte sont identiques au texte de la *Légende dorée*[40].

L'utilisation des exemples des saints n'est pas restreint à ce seul passage des sermons d'Arnoul. Dans le sermon de l'Annonciation, que nous étudierons plus loin, il utilise l'exemple d'une autre grande sainte de Rome, importante pour toute la Chrétienté : sainte

[35] Nicole Bériou, *op.cit.,* p. 280.

[36] Saint Pierre et saint André furent crucifiés respectivement la tête en bas et sur une croix en forme de X dite croix de saint André. Dans les deux martyres, les saints empêchèrent le peuple qui voulait les sauver d'intervenir et saluèrent l'instrument de leur supplice. Crucifiés, il continuèrent à prêcher, notamment saint André qui resta sur la croix pendant deux jours et prêcha à près de vingt mille personnes, d'où l'expression d'Arnoul : « … de cruce predicant veritatem. » Jacques de Voragine, *La légende dorée,* Paris, point Seuil, 1998, p. 16, p. 319.

[37] Act. 7, 57-60.

[38] Saint Laurent, originaire d'Espagne, fut appelé à Rome par le pape Sixte qui en fit son archidiacre. Il fut martyrisé sous l'empereur Dèce au milieu du IIIe siècle. Arnoul rapporte dans le sermon l'attitude presque provocante du martyr qui se moquait de l'empereur et se riait du supplice qu'il subissait sur le grill. J. de Voragine, *op. cit.,* p. 423.

[39] Saint Vincent, diacre de l'évêque Valère de Saragosse, fut martyrisé en 304. Subissant le supplice du chevalet, il pressait ses bourreaux de finir leur travail et ne voulait pas les voir atténuer le supplice ou s'appitoyer car il était pressé d'entrer dans le Royaume. J. de Voragine, *op. cit.,* p. 102.

[40] « Il la fit conduire en prison, elle y alla joyeuse et triomphante, comme à un festin. » J. de Voragine, *op. cit.,* p. 147.

Cécile. Remarquons qu'Arnoul utilise à deux reprises la figure de Judas, comme pour créer un contraste avec les saints cités plus hauts[41]. La figure de Judas est omniprésente dans les textes de la tradition de l'Eglise et à l'époque d'Arnoul, de nombreuses œuvres spirituelles le mentionne, dans l'acception traditionnelle du renégat damné.

2. Les citations

Dans toute prédication, les citations, références à des auteurs sacrés ou profanes pour illustrer un texte, sont présentes et permettent d'appuyer le propos du prédicateur en prenant pour soutien un auteur ou un texte considéré comme une autorité. Pour les sermons, textes religieux, la Bible est un vivier de citations pouvant être utilisées très fréquemment par les prédicateurs.

L'emploi des citations bibliques est somme toute raisonnable pour un sermon. Les citations émaillent le texte très régulièrement mais ne prennent pas une place démesurée dans le cours de la prédication. Les emprunts à la Bible sont au nombre d'environ quatre-vingt-dix. Nous comptons dans ce nombre les citations placées telle quelle dans le texte et les passages bibliques un peu transformé pour s'insérer plus aisément dans le propos. Le livre de la Bible le plus employé est le psautier, comme cela est le cas dans la plupart des sermons médiévaux. Ce livre de 150 psaumes, réputé avoir été écrit par Salomon, était et reste l'un des plus fréquenté par le clergé. Le Christ lui-même pria avec des vers du psautier. Les psaumes sont une partie essentielle de l'office divin que les clercs sont chargés de réciter plusieurs fois par jour. Les clercs sont donc tous les jours au contact avec les textes des psaumes. Dans les sermons d'Arnoul, des extraits de psaumes se retrouvent dans le texte à une trentaine de reprises, ce qui représente environ le tiers des citations utilisées. C'est par un psaume que commence le deuxième sermon. Arnoul, comme tous les prédicateurs de son temps, choisit pour commencer son sermon un thème emprunté à la Bible, qui constitue l'ossature du texte et auquel le prédicateur peut revenir au cours de son exposé[42]. Pour le sermon de l'Annonciation comme pour celui du carême, des thèmes bibliques, empruntés à la liturgie du jour, donnent le sujet du sermon.

---

[41] « Melius inquit ei erat , si natus non fuisset homo ille, de Juda dictum est, quoniam melius erat ei natum non esse, quam ad ejusmodi miseriam natum esse. » De même dans le sermon du synode : « Empte sunt pretio magno, impretiabili scilicet sanguine crucifixi, quem, licet appretiaverit Judas, non potest tamen sub pretii recidere vilitatem… » Cf. *infra*, l'édition des sermons, p. 276.

[42] Cf. H. Martin, *op. cit.*, p. 251-261. L'auteur analyse pour une période plus tardive que celle d'Arnoul le rapport des prédicateurs aux citations. N. Bériou, « Les sermons latins du XIIe siècle », dans *T.S*, 81-83, p. 370-371. Cf. Thomas Charland, *Les artes praedicandi, contributions à l'histoire de la rhétorique au Moyen Age,* Paris, Institut d'études médiévales d'Ottawa, 1936.

Après les psaumes viennent les évangiles, avec vingt-quatre occurrences. Les quatre évangiles sont employés, les synoptiques comme celui de saint Jean. Les épîtres pauliniennes comptent une vingtaine d'occurrences, avec une utilisation assez importante des épîtres aux Corinthiens. Les psaumes, les évangiles et les épîtres de saint Paul sont de très loin les plus utilisées. Ce sont en effet les livres de la Bible les plus connus. Ils sont la source presque exclusive des textes de la messe. On note cependant la présence de quelques autres livres du Nouveau Testament dans quelques passages des Actes des Apôtres ou des épîtres catholiques.

L'Ancien Testament est présent, les psaumes mis à part, dans une dizaine de passages. Les emprunts se font à des livres très variés : livre de la Genèse ; livres sapientiaux comme le livre de la Sagesse, l'Ecclésiastique ou les Proverbes ; livres prophétiques comme Isaïe ou Ezéchiel ; Cantique des Cantiques.

Les citations sont le plus souvent insérées dans le texte de manière immédiate. Elles peuvent être le cœur du texte comme dans le passage traitant des différents statuts de l'Eglise. En effet, dans son explication de la position de l'Eglise à côté de la croix du Christ, Arnoul ne fait que paraphraser l'Evangile pour décrire les personnes présentes pendant la mort du Christ.

Souvent les citations sont reconnaissables au fait qu'Arnoul précise d'où elles proviennent par des formes comme *inquit propheta,* ou encore lorsqu'il reprend la parole d'un apôtre[43]. Parfois des erreurs sont possibles, ainsi lorsque le prédicateur cite un vers du psaume 138, il emploie l'expression *inquit propheta,* au lieu de *inquit psalmista.*

Dans son argumentation, Arnoul développe à plusieurs reprises une citation en l'expliquant. Ces emprunts à l'Ecriture permettent de poser le raisonnement du prédicateur sur une base très solide, sans risque d'erreur[44].

Conclusion

Le prédicateur a mis tout le soin nécessaire à la rédaction de ses sermons, en cherchant à en faire des œuvres oratoires accomplies, et en produisant un texte d'une grande qualité littéraire. Les sermons sont bien construits, de nombreux procédés de rhétoriques et figures de

[43] Lorsqu'Arnoul parle ainsi du troisième ciel, il précise que l'expression est de saint Paul : « Supra tertium etiam celum invenitur a Paulo. »

[44] Exemples d'explications de textes de l'Ecriture sainte :

- Unguentum precedit in capite, a capite descendit in barbam, barbam quidem Aaron, a barba usque in oram vestimenti defluxit ; a capite scilicet Christo, in barbam scilicet prelatos Ecclesie, a prelatis in populum, in subjectos. *Ibid.* p. 278.
- Deus, inquit, judicium tuum regi da, et justitiam tuam filio regis. Ad Patrem loquitur : Deus, inquit, Pater, da regi, id est Christo filio tui regis, scilicet qui rex es, judicium et justitiam, potentiam scilicet et scientiam judicandi. *Ibid.* p. 278.

De même lorsqu'Arnoul expose les trois statuts de l'Eglise, il part du psaume 44 : « Astitit regina a dextris tuis. » A partir de là, il explique tous les sens qu'il trouve dans ce vers.

style entrent dans sa composition, et le propos soigné dans la forme est également rendu clair par les reprises et les illustrations qui l'émaillent. Arnoul de Lisieux n'a pas démenti sa qualité de fin lettré en laissant publiés ces sermons. Voyons maintenant quels en sont les thèmes principaux. En effet, cette prédication est riche de nombreux sujets et la façon dont ils sont abordés peut apprendre beaucoup sur la manière dont étaient compris les différents domaines de la foi chrétienne en ce XII^{e} siècle.

Chapitre III : Le schisme et les atteintes à la liberté de l'Eglise

Introduction

Le but premier des sermons d'Arnoul de Lisieux au concile de Tours était d'appeler les prélats de l'Eglise romaine demeurés fidèles au légitime pape Alexandre III, à restaurer l'unité de l'Eglise et à lutter contre les princes et autres pouvoirs temporels qui voulaient rogner les libertés ecclésiastiques. L'Eglise constituait un véritable pouvoir dans les royaumes du XII^e^ siècle, et pour les princes désireux d'instaurer un fort pouvoir temporel, la puissance de l'Eglise, fondée sur de nombreux droits et privilèges et assise sur d'importantes richesses foncières, pouvait sembler un véritable contre-pouvoir et un obstacle à la réalisation d'un état royal fort.

Arnoul ne prêcha donc pas seulement pour l'unité de l'Eglise, il défendit aussi les atteintes aux libertés ecclésiastiques. De fait en cette fin du XII^e^ siècle, les pouvoirs temporels se rassemblaient de plus en plus dans la main de véritables souverains, et tant le schisme que les atteintes aux libertés étaient le fait de princes laïcs. Le schisme n'aurait pu être consommé sans l'empereur Frédéric Barberousse, de même que les libertés souffrent des attaques de ces mêmes princes. Le roi d'Angleterre était semble-t-il le principal visé par le discours d'Arnoul sur les libertés. La quasi-totalité du clergé anglais était présent au concile de Tours et nous savons les tentatives faites par Henri II Plantagenêt pour restaurer le pouvoir royal d'Henri I^er^, au détriment de l'Eglise. Le roi avait d'ailleurs tout à craindre de ce schisme et n'avait pas manqué de prendre toutes les précautions possibles avant de laisser partir les évêques[1]. La crise atteignit son point culminant avec l'affaire de Thomas Becket : le concile de Tours ne fut que l'introduction du drame.

Les œuvres oratoires de l'évêque de Lisieux sont très riches car elles utilisent de nombreux points de théologie. Ces sermons qui étaient des exhortations étaient aussi des traités de christologie, d'ecclésiologie et d'eschatologie. Arnoul parla aussi de ses conceptions de la prédication, à tel point que dans la richesse de cet exposé, les paroles explicites sur la situation de l'Eglise ne sont pas très nombreuses. Arnoul profita du sujet général de ses sermons pour rappeler aux évêques la doctrine orthodoxe sur plusieurs points. Tout ce qui est dit concerne néanmoins le schisme et les atteintes aux libertés, mais Arnoul appréhenda la situation sous plusieurs angles. Nous verrons d'abord l'exposé de la situation de l'Eglise, puis

[1] Cf. *supra*, le chapitre sur le concile de Tours, p. 77

la stratégie de défense contre toutes les oppressions que dresse Arnoul, en premier lieu sous un angle théorique et théologique, puis sous l'angle des actions et des comportements concrets que les prélats devaient avoir en vue.

I. L'exposé de la situation

Arnoul est très clair sur les crises que traverse l'Eglise, qui ont amené précisément à la réunion de ce grand concile, ainsi que sur les buts que doit remplir sa prédication. Dans sa lettre à l'archidiacre de Rouen, Arnoul spécifia que les circonstances dramatiques que vivait l'Eglise était la toile de fond de la composition de ses sermons. Le temps était à la désunion et cela favorisait l'audace de la puissance séculière contre la liberté ecclésiastique. Il fallait donc qu'Arnoul apportât la consolation pour affermir ses frères et une parole d'exhortation pour les fortifier et les rendre plus courageux[1]. Cet avertissement de l'évêque fait comprendre les deux buts de cette prédication : dire des paroles de consolation, en confortant les prélats par des justifications théologiques et des certitudes de foi ; dire des paroles d'encouragement, en les exhortant à se donner tout entier, et si nécessaire à donner leur vie, pour l'unité et la liberté de l'Eglise.

Au début du premier sermon, après avoir expliqué les qualités attendues du prédicateur, et les critères qui ne rendent une prédication ni oiseuse ni inopportune, l'évêque annonce clairement qu'il va parler aux prélats du schisme et des atteintes aux libertés. Le prédicateur met en valeur l'urgence et l'utilité d'une telle démarche, car il s'agit, comme il le dit lui-même, d'une véritable tempête[2]. En effet la vie même de l'Eglise est menacée ; elle ne peut survivre si elle n'a pas l'unité, car sans l'unité, l'Eglise perdrait sa substance. De même, sans liberté, l'Eglise serait misérable, ce qui est pire encore que de ne pas être. Le propos tenu par Arnoul est caractéristique du milieu aristocratique, mêlant pouvoirs séculier et spirituel, car si l'unité est une valeur fondamentale pour l'Eglise, les propos sur la liberté sont plus contestables. L'Eglise sans liberté est pour Arnoul pire que l'Eglise sans unité, ce qui semble ne pas être tout à fait en conformité avec l'Evangile. Il est intéressant de constater qu'Arnoul met finalement plus d'ardeur à défendre les libertés de l'Eglise que l'unité rompue par l'empereur. Ce dernier est d'ailleurs beaucoup mieux traité que les tyrans qui s'en prennent aux libertés. On peut cependant remarquer que le schisme est né d'un non-respect des libertés

[1] Sermon d'ouverture du concile, *infra*, p. 275 : « Tempore siquidem scismatis agebatur quod in diebus istis, maxime adversus libertatem Ecclesie Dei, secularis potentie firmavit audaciam. Ideoque nos diligentius de unitate et de libertate tractavimus, ut animos eorum qui aderant ad insistendum consolatio redderet firmiores, et ad resistendum exhortatio fortiores. »

[2] *Ibid.* : « … ad que nos et urgens necessitas impellit, et evidens invitat utilitas. Ad quid ? Ad tractandum vobiscum de unitate et de libertate Ecclesie Dei. »

de l'Eglise, notamment le respect des élections papales, et que le concile avait pour but de se réconcilier l'empereur en évitant d'être trop virulent contre lui.

Arnoul expose le problème de manière claire et grave, en faisant remarquer qu'il est urgent de remédier à une situation nocive et même mortelle pour l'Eglise. Le prédicateur part dès le départ sur une dualité unité-liberté, qu'il ne sépare pas, mettant les deux au même plan, en s'inquiétant toutefois un peu plus des tyrans que des schismatiques. Voyons les arguments employés par l'évêque pour contrer ces ennemis de l'Eglise.

II. Les vérités de foi

Pour consoler et encourager les prélats, l'évêque Arnoul rappelle aux pères du conciles quelques points fondamentaux de la foi catholique, destinés à les raffermir dans leur action.

A. L'Eglise est née du sacrifice du Christ

Arnoul revient à la source de l'Eglise pour contrer ses adversaires, il sait qu'il ne peut pas errer s'il prend le Christ lui-même comme argument. Ce n'est en effet pas les prélats ni le pape qui ont fait l'Eglise, mais le Christ lui-même qui l'a voulue telle qu'elle est.

1. La tunique sans couture

La référence à la tunique sans couture du Christ est prise dans l'Evangile selon saint Jean[1]. Il s'agit d'un passage de la passion du Seigneur, au cours duquel les soldats se partagèrent les vêtements du Christ après l'avoir crucifié, et tirèrent au sort la tunique sans couture. Très tôt les pères de l'Eglise virent dans cette tunique sans couture une image de l'unité de l'Eglise[2]. Le XII^e^ siècle, avide d'allégories et de métaphores, reprit abondamment cette image qui se trouve chez les plus grands auteurs contemporains d'Arnoul[3]. En reprenant l'image traditionnelle de la tunique sans couture du Christ, l'évêque de Lisieux s'assure de l'appui de nombreux grands auteurs chrétiens de référence pour le XII^e^ siècle. Il veut contrer

[1] Ioh. 19, 23-24 : « Milites ergo cum crucifixissent eum acceperunt vestimenta ejus et fecerunt quatuor partes unicuique militi partem et tunicam erat autem tunica inconsutilis desuper contexta per totum dixerunt ergo ad invicem non scindamus eam sed sortiamur de illa cujus sit… »

[2] Saint Cyprien de Carthage avait utilisé l'image de la tunique du Christ, de même que saint Augustin dans son sermon sur l'obéissance, *Ad fratres in eremo sermo V, PL* 40, col. 1244 : « Sicut enim unus est Dominus, et unus pastor, sic et unum ovile esse voluit. Propterea noluit Dominus scindi tunicam inconsutilem quae integra erat, quia non patitur Ecclesiae violari unitatem. »

[3] Saint Bernard dans une lettre à Guy de Pise fait le lien entre la tunique du Christ et l'unité de l'Eglise : « Dividuntur vestimenta Christi, sacramenta Ecclesiae scinduntur : sed integra manet tunica inconsutilis, desuper contexta per totum. Tunica haec unitas est Ecclesiae, quae scissuram ignorat, divisionem non recipit. ». *Epistola ad Guidonem Pisanum, 334, PL* 182, col. 538. Pierre Lombard dans le commentaire du psaume 21 laisse la même interprétation, reprenant la Tradition des pères : « … per tunica inconsutilis, super qua missa fuit sors, charitas vel unitas Ecclesie intelligitur… Haec est Charitas vel unitas Catholicae Ecclesiae, quam nemo potest dividere. ». *Commentarium in psalmos, PL* 191, col. 235.

l'ambition des schismatiques, qui se battent contre l'unité de l'Eglise : Unité qui n'est pas seulement le lien de la concorde entre les fidèles, mais surtout une grâce divine, un don surnaturel. En effet, le sacrement du lien entre l'Eglise et le Christ a pour créateur Dieu lui-même, et rien ne peut déchirer ce lien, et surtout pas un groupe d'hommes. Arnoul rappelle l'indissolubilité de l'union entre le Christ et l'Eglise, union consommée dans le sacrifice du Christ, que personne ne peut révoquer. Si les schismatiques s'éloignent de l'Eglise, ils s'éloignent su Christ, l'Eglise sans les schismatiques n'est pas diminuée, au contraire car elle est purifiée et porte plus de fruit. C'est ce qu'Arnoul laisse entendre lorsqu'il prend l'image du van et de la paille[1], prévenant ainsi toute objection sur le fait que le schisme risquait de faire diminuer le nombre des membres de l'Eglise.

2. L'effusion de sang du Christ

En parallèle avec ce raisonnement sur l'unité, Arnoul défend sa conception des libertés de l'Eglise, les faisant remonter au sacrifice du Christ. C'est en effet par sa mort sur la croix que le Christ a obtenu les libertés pour l'Eglise. Il est impossible aux princes et aux laïcs d'enlever la liberté de l'Eglise, car celle-ci a été consacrée par le sang versé du Seigneur, et il n'est pas possible que le Christ ait versé son sang en vain.

Arnoul réussit dans ce chapitre un admirable renversement en rappelant que l'Eglise possède des pouvoirs spirituels que les tyrans doivent respecter[2]. L'Eglise a le pouvoir de les enfermer par ses anathèmes et ses excommunications. Les personnes qui veulent prendre les libertés de l'Eglise se retrouvent alors eux-mêmes dans une situation d'esclaves et c'est en voulant retirer ces libertés qu'on se soumet soi-même à une détestable servitude.

Les évêques doivent faire respecter les volontés divines contre les envies des puissants d'affaiblir l'Eglise. Arnoul en se centrant sur le sacrifice du Christ, duquel est née l'Eglise, veut dire aux prélats qu'en défendant l'unité et les libertés de l'Eglise, ils agissent au cœur de la foi, ils défendent le fruit porté par la mort du Christ. Le prélat indique ensuite aux évêques rassemblés l'importance du baptême pour l'unité et la liberté de l'Eglise.

---

[1] Sermon d'ouverture du concile, p. 277 : « Licet enim palee de area Domini quandoque ventilabro levitatis aut vanitatis avolent et abscedant, propter abscessum tamen earum non minuitur fructus aree, sed purgatur… Et licet exierint a nobis aliqui qui nobiscum erant, sed de nobis non erant, non est scissa tamen veritas unitatis propter eos quos separavit a nobis proprie malitia pravitatis. »

[2] Le terme de tyran était très utilisé à l'époque d'Arnoul pour parler de ceux qui opprimaient les libertés de l'Eglise, c'était d'ailleurs le seul motif pour lequel un roi pouvait passer pour un tyran. Alexandre III dans une lettre à l'archevêque de Salzbourg explique qu'en soutenant Octavien, en organisant la mainmise du pouvoir temporel sur l'Eglise, Frédéric I^{er} se conduit plus en tyran qu'en empereur : « … qualiter etiam Fridericus potius tyrannus quam imperator dicendus. ». *Epistola 30, PL* 200, col. 102.

B. La communauté des fidèles

Après avoir porté son regard sur l'auteur des libertés et de l'unité de l'Eglise, Arnoul parle de l'Eglise, communauté des chrétiens qui doivent rester unis au Christ et unis entre eux. L'unité des fils de l'Eglise est donnée de manière surnaturelle par le baptême, c'est donc une unité d'origine sacramentelle. Arnoul précise que par le baptême, les fidèles régénérés par l'eau et l'Esprit sont devenus des fils adoptifs d'un même père. La fraternité spirituelle, selon les mots du prédicateur, ainsi établie est gage d'unité. Arnoul garde encore l'image du sacrifice du Christ, l'eau du côté transpercé du crucifié est l'image du baptême, et les Chrétiens plongés dans cette eau deviennent les enfants d'un même père dans le Christ et partant, d'une même mère : l'Eglise[1].

L'évêque fait ensuite une démonstration du lien qu'il existe entre l'unité et la liberté. Par le baptême est créée l'unité des fidèles et donc l'unité de la foi. Cette unité de la foi engendre naturellement la concorde entre les fidèles, puisqu'ils ont la même foi, la concorde est la mère de l'unité. Ainsi les deux notions s'interpénètrent : La concorde est fille de l'unité de la foi, mais elle est en même temps mère de l'unité. Cette unité de la foi donne la liberté, parce que par elle, les fidèles peuvent vaincre tous leurs oppresseurs et l'emprise de Satan. L'arme suprême de la liberté est donc l'unité. Arnoul livre ici une réflexion intéressante puisque le commencement du sermon laissait l'impression que les deux problèmes de l'Eglise étaient distincts, puisque traités distinctement ; or il s'agit bien d'un seul mal de fond, pouvant se matérialiser de diverses manières. L'unité et la liberté sont liées par nature.

L'évêque donne en exemple les premiers Chrétiens, qui vivaient leur foi d'un seul cœur et d'une seule âme, malgré leur nombre sans cesse croissant. Cette référence aux premiers temps du christianisme est intéressante car elle laisse entendre les désirs de réformes d'Arnoul. La réforme est en effet un retour aux origines, à l'état originel de ce qu'on veut réformer. En citant la primitive Eglise, Arnoul se place dans ce courant réformateur, son soutien à l'implantation de chanoines réguliers illustre bien cette volonté réformatrice, tout en restant dans la raison. En effet tous les courants sectaires et les mouvements réformateurs un peu trop zélés se référèrent à la primitive Eglise comme à une sorte de paradis perdu. Cette référence au Moyen Age dans la bouche d'un évêque-seigneur permet de confirmer l'existence d'une volonté de réforme bien avant la fin du Moyen Age, volonté de réforme d'ailleurs présente dans l'Eglise à presque toutes les époques. Le XII^{e} siècle dont fait partie

[1] Sermon d'ouverture du concile, p. 280 : « Porro fratres sumus ex eodem patre Christo, et ex eadem matre Ecclesia, per regenerationem aque et spiritus de filiis ire translati in adptionem glorie filiorum Dei. »

Arnoul se manifeste cependant par un grand élan de spiritualité, ce qui en fait un grand siècle de réforme[1].

Arnoul invite donc les prélats à porter une attention renouvelée sur cette fraternité spirituelle par la grâce baptismale, c'est par elle que l'unité et la liberté restent une réalité et que les fidèles peuvent être victorieux. Après avoir évoquer l'importance du sacrement du baptême, Arnoul évoque un autre article de la foi, susceptible de consoler et d'affermir son auditoire : la communion des saints.

C. La communion des saints

L'évêque fait la liste de toutes les aides qu'ont les prélats pour mener à bien leur lutte en faveur de l'Eglise. Parmi ces aides, sont compris les prélats eux-mêmes, par leurs prières et leurs mérites, la dévotion des rois catholiques et la foi de tout le peuple chrétien, la grâce des citoyens des cieux, et le plus important le Christ, qui n'abandonne jamais son Eglise.

La communion des saints est le lien transcendant qui rattache entre eux les fidèles vivants et défunts dans le même corps mystique dont Jésus-Christ est le chef. C'est en quelque sorte une solidarité spirituelle entre l'Eglise d'ici-bas et l'Eglise du ciel. Les saints du ciel (*cives superni*) procurent par leur intercession un ensemble de grâces tandis que les fidèles de l'Eglise d'ici-bas, par leurs prières et leurs bonnes œuvres, provoquent bienfaits et soulagements à tous les fidèles, vivants ou défunts. La mise en place de la croyance en la communion des saints ne fut pas évidente. Il semble qu'Arnoul se situe dans le renouveau remarquable porté à cette question par des théologiens comme saint Anselme puis saint Bernard[2]. S'il ne donne pas comme les précédents une définition précise de cette communion entre tous les fidèles, Arnoul trouve dans ce sermon du concile de Tours une magnifique illustration de cet article de foi. En effet Arnoul n'en reste pas à la théologie purement spéculative, il a réussi à placer dans une situation précise et de manière éclairante et très complète ce point de la doctrine catholique. Arnoul mentionne en effet les prières et les mérites des prélats de l'Eglise, les œuvres de dévotion des rois catholiques, la grâce des saints

[1] Il est intéressant de constater que les références à la primitive Eglise et aux Chrétiens « qui avaient un seul cœur et une seule âme », sont de plus en plus nombreuses à mesure qu'on avance dans le temps. Très discrètes dans les premiers siècles, et pour cause, la référence à la primitive Eglise perça à l'époque carolingienne, devint plus présente au XI^e^ siècle pour devenir omniprésente au siècle suivant, durant lequel pas un auteur chrétien ne manqua d'y faire allusion.

[2] Saint Anselme, *Homiliae et exhortationes,* homilia prima, *PL* 158, col. 587-589. Saint Bernard explicite l'article du symbole de la foi parlant de la communion des saints : « Credamus in sanctorum communionem ut sanctorum communione, nostra insufficentia suppleatur. Si enim in sanctis dilexerimus Deum, et ipsi pro suorum exigentia meritorum nobis communicabunt beatitudinem apud Deum. » *Tractatus de Charitate,* chap. XXXIII, *PL* 184, col. 633. Abélard essaya également de donner une définition de la communion des saints, cf. *Expositio symboli quod dicitur apostolorum, PL* 178, col. 629.

du ciel. Tout cela forme une solidarité spirituelle, mystère de foi qui dépasse la raison des hommes. L'évêque de Lisieux termine en donnant comme soutien le Christ lui-même, qui assiste toujours son Eglise.

Conclusion

Arnoul place donc au premier plan dans son argumentaire pour la défense des libertés et de l'unité, les vérités de foi. Il met ainsi en première ligne des points qu'on ne peut contester. L'Eglise est une institution divine, elle ne peut être défendue que par des arguments prosaïques et pratiques. Arnoul n'a de cesse de répéter que l'Eglise fondée par le Christ ne peut être affaiblie ou déchirée sans remettre en cause la volonté divine. Le Christ se l'est obtenue au prix de son sang, les fidèles sont des fils de Dieu liés par le lien baptismal, et faisant partie de la communion des saints. Le pouvoir temporel ne peut donc agir comme il l'entend.

Le prédicateur cependant ne fait pas que rappeler la foi de l'Eglise pour la défendre contre ses ennemis, il propose à ses frères des comportements concrets et une démarche précise. Arnoul n'est là plus dans le domaine de la foi proprement dite mais dans celui de la morale à adopter face aux ennemis de l'Eglise, à savoir comment les prélats doivent se comporter vis-à-vis des schismatiques et des tyrans et quel doit être le caractère de leur action pour redresser la situation.

III. Les exhortations concrètes

Fort de tous les éclaircissements apportés par la doctrine, Arnoul dans son sermon propose un comportement précis pour relever l'Eglise et encourager les évêques à lutter pour le rétablissement de l'unité et des libertés. Arnoul propose en premier lieu la douceur et le pardon, il prie même sincèrement pour que l'empereur revienne dans la vraie Eglise ; il demande ensuite que les Chrétiens et leur clergé soient unis, enfin il exhorte les évêques à tout donner pour cette cause si sainte, même leur vie.

A. L'indulgence et la patience

Pour Arnoul, l'objet de ses sermons est aussi le retour dans le giron de l'Eglise romaine de tous ceux qui s'en sont séparés par les schismes, et le retour à l'obéissance de ceux qui la menace dans ses libertés. Or tout cela ne peut être obtenu par le pouvoir spirituel que par des armes spirituelles. Arnoul avait évoqué déjà les armes que sont les sanctions ecclésiastiques, il avance maintenant des moyens plus pacifiques et plus charitables.

1. L'appel à la pénitence et au retour des égarés

L'évêque de Lisieux propose aux évêques d'entrer dans la logique proprement chrétienne du pardon et de l'amour pour le retour des schismatiques et la conversion des tyrans. Il les invite donc en se fondant sur saint Paul, à ne pas rendre le mal pour le mal, mais au contraire à tendre la main à leurs ennemis[1]. Cette exhortation d'Arnoul est admirable et relève de la pure doctrine évangélique. Les fruits de cette attitude de charité doivent cependant mener à leurs fins les tensions existantes : Il faut que les schismatiques, rappelés fraternellement par l'Eglise, reviennent à l'unité, et que ceux qui combattent les libertés, conseillés charitablement, fassent pénitence. La pénitence des uns comme le rappel des autres doit être le terreau sur lequel croît l'Eglise. Nous ne sommes plus dans le registre de la condamnation et de l'usage de la force, mais dans celui du conseil et de la douceur.

Arnoul utilise donc une stratégie différente, fortifié par toutes les certitudes de foi déjà exposées, il peut appeler de manière sereine ceux qui sont dans l'erreur à la pénitence. Il use du même procédé avec l'empereur Frédéric I^{er} lui-même.

2. L'évocation de l'empereur

Principal responsable du schisme qui dure depuis quatre ans et donc du rassemblement de ce concile, l'empereur Frédéric I^{er} Barberousse est naturellement au centre des sermons d'Arnoul sur l'unité de l'Eglise. Le but de ce grand concile était de faire éclater la victoire du pape Alexandre III aux yeux de toute la Chrétienté, victoire permise surtout par l'obédience commune des rois de France et d'Angleterre. Dans le meilleur des cas, Alexandre III s'était pris à rêver que ce concile devait permettre le retour de l'empereur dans son camp et la fin du schisme. Or loin de cette *revocatio,* l'empereur ne rejoignit pas le pape et le schisme dura encore plus de dix ans. Arnoul ne devait donc pas dresser un réquisitoire contre le souverain temporel mais au contraire appeler à la conversion, répétant que l'Eglise était toute prête à pardonner.

Arnoul prie pour que l'empereur s'humilie devant l'Eglise et qu'il la reconnaisse pour maîtresse, tout comme il reconnaît le Christ pour seigneur. L'empereur n'est qu'une exception dans l'immense unité que forme l'Eglise, il faut donc qu'il se convertisse et qu'il revienne dans le giron du vrai pape. Arnoul, loin de condamner l'empereur lui adresse au contraire des compliments, le gratifiant d'être entre tous les princes de la terre d'une grande

[1] Sermon d'ouverture du concile, *infra,* p. 277 : « Nos tamen, karissimi fratres, non debemus malum pro malo reddere, neque vinci a malo, sed vincere in bono malum. »

prudence et d'une louable vertu. Il ne lui reste donc plus qu'à se convertir et à retirer sa protection à l'antipape.

Pour l'évêque de Lisieux, comme pour beaucoup de ses contemporains, l'argument historique est le plus probant. L'empereur ne peut que se soumettre à l'Eglise car c'est d'elle qu'il tient son pouvoir et c'est grâce à elle que ses prédécesseurs ont pu régner. Si l'empereur ne reconnaissait pas ce fait, il serait un ingrat. Arnoul se sert donc de vieilles histoires pour rafraîchir la mémoire de l'empereur et lui rappeler que son empire n'existe que par la seule grâce de l'Eglise[1]. Ces remarques sont intéressantes sur le plan de la pensée médiévale puisqu'il existait en effet un courant ultramontain qui donnait au pape la prééminence suprême sur tout pouvoir temporel et surtout sur l'Empire[2]. En effet l'empereur, plus encore que tout autre prince, a des motifs personnels de se tenir sous la main de l'Eglise de Rome, car l'essence religieuse de l'empire n'est pas contestable, et c'est le pape qui couronna ses prédécesseurs empereurs[3].

Le prédicateur appelle donc solennellement l'empereur ainsi que tous les autres princes à la conversion et à la pénitence. Il prévoit néanmoins que tout ne sera pas si facilement résolu, et donne des conseils et des encouragements à l'Eglise, car il est vraisemblable qu'elle devra lutter contre ses ennemis non repentis.

B. Les conseils pour la victoire

Arnoul dans ses sermons prépare les prélats à la lutte et c'est là que se trouve la véritable exhortation, il s'agit en effet de fortifier les prélats pour affronter les schismatiques et les tyrans. L'Eglise appelle à la pénitence mais se prépare aussi à la résistance si ses ennemis ne veulent pas se repentir. L'évêque propose plusieurs pistes pour que rendre l'Eglise plus forte.

1. L'union fait la force

C'est en restant ensemble que les chrétiens peuvent montrer le visage d'une Eglise forte et inattaquable. Après avoir insister sur l'unité spirituelle que donne le baptême, unité réalisée

---

[1] *Ibid.* : « Si enim ad veteres historias recurramus, certum erit predecessores ejus imperium non de alio jure quam de sola sancte Romane Ecclesie gratia percipisse. »

[2] *HLF,* t. XIV, p. 333. Il s'agit pour l'auteur de l'article d'une sorte d'ultramontanisme avant la lettre, très présent chez la plupart des prélats du XII^e^ siècle.

[3] *Hefele,* t. V, vol. 2, p. 970. Jean-Edme-Auguste Gosselin, *Pouvoir du pape au Moyen Age ou recherches historiques sur l'origine de la souveraineté temporelle du Saint-Siège,* Paris, Périsse frères, 1845, p. 484-487. L'abbé Gosselin livre une analyse intéressante sur les pouvoirs du pape sur les royaumes mais surtout sur la persuasion générale des princes et des peuples qui attribuaient au souverain pontife des droits particuliers sur l'Empire d'Occident, depuis le X^e^ siècle. L'auteur cite comme exemple de cette conviction répandue cette partie du sermon d'Arnoul de Lisieux.

par la grâce de Dieu et non par la volonté des hommes, Arnoul revient tout de même sur le caractère communautaire de la vie chrétienne et appelle les prélats à entretenir cette unité qui certes vient de Dieu, mais qui doit aussi être vécue et mise en pratique par les hommes.

Arnoul appelle ainsi les pères du concile à rester bien unis et à s'exhorter les uns les autres pour être bien ensemble, s'inspirant certainement des épîtres de saint Paul[1]. Avec l'unité, la vertu et la confiance peuvent naître et les adversaires de l'Eglise ne peuvent ainsi pas être vainqueurs. Unie, l'Eglise est comparée à des lignes armées bien ordonnées, contre lesquelles on ne peut vaincre[2]. Cet appel à unité est d'autant plus important que l'avertissement de chute qui menace tous ceux qui s'isolent de l'Eglise peut se retourner contre l'Eglise elle-même si elle ne réalise pas dans ses rangs l'unité. Arnoul insiste ensuite sur le caractère victorieux que revêt l'unité. Or toute victoire suppose un combat, c'est donc au combat que l'évêque de Lisieux appelle son auditoire.

2. Le combat contre les schismatiques et les liberticides

Arnoul veut réveiller de leur torpeur les prélats habitués aux richesses, qui semblent verser dans une certaine indolence, et oublier la lutte que suppose la victoire finale. Pour cela il interpelle ardemment l'assemblée[3]. C'est la foi et l'unité qui feront vaincre les chrétiens ; vaincre le royaume du monde et celui de Satan, alors que des violents cherchent à s'emparer du royaume des cieux. Comme jadis les Juifs défendaient Jérusalem contre les païens, il faut défendre la nouvelle Jérusalem contre ses ennemis[4].

Arnoul prévient tout renoncement de la part des prélats en faisant valoir que le Christ a déjà vaincu le monde par sa croix ; le monde n'était donc pas invincible, et c'est à l'Eglise qui est son corps de manifester cette victoire et de la rendre effective dans le monde présent. La résurrection du Christ, dont parle finalement assez peu Arnoul, est le gage de cette victoire.

---

[1] II Cor. 13, 11 : « De cetero fratres, gaudete, perfecti estote, exhortamini… »

[2] Cette citation, tirée du Cantique des Cantiques au chapitre 6, fut constamment reprise par les pères et les auteurs sacrés pour désigner l'Eglise. Saint Bernard l'avait employée exactement dans le même sens qu'Arnoul, il la fait suivre d'une citation de l'Ecclésiaste, qu'Arnoul reprend également quelques lignes plus loin. Saint Bernard, *Sermo III in Circumcisione Domini, PL* 183, col. 139 : « Congregatio enim pro fortitudine sua terribilis est, ut castrorum acies ordinata. Vae autem soli ! Quia si ceciderit, non habet sublevantem. » Arnoul emploie cette citation à deux reprises dans des lettres au pape Alexandre III, dans *Letters,* n. 35, p. 61 et n. 96, p. 156.

[3] Sermon d'ouverture du concile, *infra,* p.283 : « Tu quis es qui queris coronam sine victoria, vel sine concertatione victoriam ? »

[4] Arnoul emploie deux fois un verset tiré du livre d'Ezéchiel : « opponere nosmetipsos murum pro domo Israël » Ce verset était très employé par les auteurs chrétiens lorsqu'ils voulaient évoquer la lutte contre les forces du mal ou leurs ennemis. Saint Bernard l'emploie dans un de ses sermons, juste à côté d'une autre citation (Justus ex fide vivit), schéma qu'Arnoul copie exactement. Une fois de plus, nous voyons que les homélies d'Arnoul vont de pair avec l'attirance qu'il avait en général pour la spiritualité cistercienne, au point de vouloir entrer dans un monastère de cet ordre. « Sancti per fidem vicerunt regna. Quidni attribuatur fidei victoria, cujus est etiam vita ? Justus, inquit, ex fide vivit. ». *Sermo I in octava paschae, PL* 183, col. 293.

Pour être plus parlant Arnoul imagine même les objections possibles aux exhortations qu'il fait[1]. L'évêque appelle les évêques à se mettre dans les pas du Christ et à l'imiter pour vaincre comme lui. Or, pour vaincre, il faut comme lui passer par le sacrifice de sa propre vie.

C'est ainsi qu'au bout de son raisonnement figure le martyre, illustré par tous les *exempla* dont il a déjà été question plus haut. En reprenant de manière litanique quelques grandes figures de saints, Arnoul pousse ses frères à aller jusqu'au bout et à verser leur sang. Cette idée du martyre comme suprême témoignage et défense de l'Eglise jusqu'au bout, ne devait pas manquer d'éveiller les esprits des prélats rassemblés ; Arnoul termine d'ailleurs son sermon d'ouverture par une supplication à Dieu, dans laquelle il le prie de recevoir son sang, et en échange de lui accorder le salut. C'est donc sur cette grave et forte prière, faisant ressortir la situation de crise dans laquelle était l'Eglise, qu'Arnoul clôt son discours.

Conclusion

Toute la pédagogie d'Arnoul se déploie dans ce sermon. Tout d'abord l'appel à la conversion et les essais de réconciliation, faisant valoir que les schismatiques, en rompant leur lien avec l'Eglise, se condamnent eux-mêmes à la mort ; ensuite l'appel à la pénitence des tyrans ; enfin la préparation au combat spirituel, pouvant aller jusqu'au martyre. Il y a une croissance dans l'intensité des solutions.

Nous allons voir maintenant les réflexions d'Arnoul dans le domaine de l'ecclésiologie. Partie de la théologie se rapportant à l'Eglise, le discours du prédicateur sur ce thème est central. Tout d'abord parce qu'il s'agit du thème qui touche le plus les croyants, puisque par essence, l'Eglise est médiatrice du salut et de la foi, et que nul ne peut prétendre arriver directement à Dieu sans passer par la communauté des croyants instaurée par le Christ. De plus, il s'agit d'un thème central au XII^e^ siècle où l'Eglise est mise à mal par les séparations, les schismes, les groupes hérétiques, les mouvements de réformation divers. De plus en plus de théologiens se penchent sur la réflexion ecclésiologique. Ce fait est assez nouveau puisque jusqu'alors, les théologiens étaient absorbés par les questions des preuves de l'existence de Dieu ou les problèmes posés par l'Incarnation. Les théologiens durent ensuite trouver des réponses concernant non plus l'objet à croire, puisque le Christianisme s'était bien implanté, mais les moyens de croire, c'est-à-dire l'Eglise, les prêtres et les sacrements. L'ecclésiologie revêtit donc une grande importance. Dans le cas présent, le thème de l'Eglise est d'autant plus central qu'elle est concernée au premier chef par les événements dont il est question au

[1] Sermon d'ouverture du concile, *infra*, p. 282 : « Timeo tamen aliquis submurmuret, presumtuosus dicens emulari tante perfectionis exemplum : « Facile, inquiens, erat Christo vincere mundum, qui creaverat mundum. »

concile : c'est elle qui est mise en danger, et c'est elle qu'il faut défendre jusqu'au bout. Alors que l'Eglise s'affirme comme la base de toute la société médiévale, il est intéressant de comprendre quelle conception en avait un prélat du XII^{e} siècle, représentatif des penseurs et des lettrés de son époque.

Chapitre IV : L'ecclésiologie d'après l'étude doctrinale des sermons

Introduction

L'étude du discours sur le schisme et sur les libertés de l'Eglise amène à présenter le discours de l'évêque de Lisieux concernant l'Eglise, puisqu'elle est au centre de sa prédication. Les œuvres des prédicateurs sont souvent très riches pour ce qui est de l'ecclésiologie, car l'un des buts du sermon est d'édifier le Chrétien et donc l'Eglise, qui est l'ensemble des fidèles. C'est pour cela que des historiens de la prédication comme Jean Longère ont détaché cet axe de prédication des autres pour en faire une étude précise[1]. La réflexion sur l'Eglise se fait plus intense depuis le XI^e^ siècle, car l'Eglise est de plus en plus menacée, dans son pouvoir sur la société. L'affirmation de grands états séculiers, qui se construisent parfois sans, ou même contre, le pouvoir spirituel, les libertés de l'Eglise remises en cause par les princes, les luttes entre l'empereur et le pape, mais aussi l'apparition de mouvements de laïcs et de sectes hérétiques, poussent les théologiens et les prélats à approfondir leur conception de l'Eglise.

Arnoul se situe en plein cœur de ces préoccupations, puisque l'Eglise est en schisme, raison d'être du concile de Tours de 1163, le pape Alexandre III a failli être évincé par l'empereur et son antipape, et a dépensé beaucoup de force à essayer de s'assurer des alliés, le roi d'Angleterre désire soumettre l'Eglise à son pouvoir et les mouvements cathares se font de plus en plus forts dans le midi du royaume de France. Pour assurer une bonne défense de l'Eglise, le moyen le plus efficace est de passer outre les problèmes de fonctionnement, les privilèges et autres droits, puisque cela est l'affaire du droit canonique, et de donner un sens pleinement spirituel à cette communauté qu'est l'Eglise. L'important est donc de la rattacher directement au Christ.

Nous verrons donc dans cette étude d'abord la place que donne Arnoul à l'Eglise dans l'économie du Salut, en lien avec le sacrifice du Christ, ensuite les liens indissolubles entre le Christ et l'Eglise dans une relation d'époux à épouse, et enfin la place de l'Eglise dans l'eschatologie. Arnoul défend en effet l'Eglise en lui donnant une importance capitale pour la foi, puisqu'elle fait partie du plan de Dieu pour sauver l'homme. Toute attaque contre l'Eglise

[1] Jean Longère, *Les œuvres oratoires des maîtres parisiens au XII^e^ siècle,* Paris, Etudes augustiniennes, 1975. L'auteur livre la pensée ecclésiologique de chacun des grands orateurs du XII^e^ siècle, comme il l'a fait pour la christologie. De plus, un chapitre retrace les diverses conceptions de l'Eglise, selon qu'on se trouvait par exemple dans une conception cistercienne ou victorine.

peut donc être assimilée à une hérésie et non une simple divergence d'opinion sur le fonctionnement de la communauté.

I. L'Eglise dans l'histoire du Salut

Arnoul, comme tous les pères et théologiens, insiste sur le lien entre le sacrifice du Christ et la fondation de l'Eglise. Par la croix, le Christ a consacré un nouveau peuple de prêtres, qui est la suite du peuple d'Israël.

A. L'Eglise née du sang du Christ

Pour contrer les tyrans menaçant les droits et les libertés de l'Eglise, Arnoul fait de cette liberté un droit acheté par le Christ sur sa croix. Il emploie ainsi le plus fort argument qui se puisse trouver, car il fait ainsi des ennemis des libertés de l'Eglise des ennemis du Christ. Les libertés qui ont donc été acquises par le sacrifice du Christ ne sont pas d'origine humaine, liées à la volonté d'un prince, mais divine[2]. C'est par son sang que le Seigneur a fondé l'Eglise. Il est intéressant de remarquer que dans la théologie catholique le Christ a sauvé les hommes par son sang, et que l'eau et le sang sorties de son côté sont le signe de l'Eglise, mais que le Christ ait fondé l'Eglise n'implique pas forcément qu'il ait assuré ses libertés. Or il faut pour bien comprendre le propos de l'évêque se rappeler que l'Eglise si elle n'a pas de liberté est misérable, et qu'il vaut mieux encore ne pas être qu'être misérable, on conçoit alors que l'Eglise, pour être, ne puisse qu'être libre et que le Christ par là même n'ait pu fondé qu'une Eglise libre.

Dans le deuxième sermon prononcé plus tard, et qui traite de l'Eglise, Arnoul insiste de la même manière sur l'origine sacrificielle de l'Eglise, alors que d'autres théologiens insistent plus sur l'origine spirituelle de l'Eglise, née de la Pentecôte et de la communion des premiers Chrétiens. Le prédicateur déploie avec grandeur les titres de l'Eglise, tous tirés du sacrifice du Christ en appelant l'Eglise « prix de son sang, rétribution de sa passion, gloire de sa majesté[3]. »

Si l'Eglise est née du sacrifice du Christ, elle ne se maintient que par celui des Chrétiens. En effet les Chrétiens persécutés et pauvres, qui ont suivi en tout point le Christ jusqu'au sacrifice de leur personne, ont permis et permettent à l'Eglise d'être victorieuse.

[2] Sermon d'ouverture du concile, *infra*, p. 277 : « Impossibile est suam Ecclesie Dei tollere libertatem, quam dominici sanguinis consecravit effusio. […] Ita, domini mei, salva nobis semper est unitas, salva semper est libertas Ecclesie, quia neque tunica inconsutilis scindi potest, neque Christi sanguis in irritum devocari. »

[3] *Ibid.* p. 286 : « Ad hoc eam de tenebris vocavit in admirabile lumen suum ; ad hoc eam secum assumpsit in ejusdem corporis unitatem ; ad hoc eam de servitute corruptionis proprii quoque sanguinis impendio liberavit. Ipsa enim pretium sanguinis ejus est, retributio Passionis, gloria majestatis. »

Nous percevons là l'argumentation qu'Arnoul déploie en ces temps difficiles pour l'Eglise, où l'évocation de la persécution et du martyre pour la foi prend tout son sens. Les Chrétiens doivent lutter jusqu'au bout, et Arnoul montre bien qu'une Eglise qui ne trouve plus de défenseur acharné ne peut que sombrer dans la servitude et la désunion. Pour sortir de ce contexte de crise, le prédicateur appelle les prélats à se dépouiller pour suivre le Christ, prenant pour exemple suprême de ce dépouillement les martyrs, qui ont assuré la croissance féconde de l'Eglise[4].

Ainsi, l'évêque de Lisieux met l'accent sur le fruit du sacrifice qu'est l'Eglise et sur le fait que sa survie ne pourra être effective que si les prélats qui la conduisent continuent dans la voie du Christ. Ce discours est très imprégné du contexte dramatique que vivait l'Eglise, alors que le pape Alexandre n'était plus à Rome, et était à la merci des rois qui l'hébergeaient. Arnoul insiste beaucoup sur l'origine divine de l'Eglise, qui a par le sacrifice du Christ échangé son humanité pour recevoir la divinité du Christ[5].

B. L'Eglise, nouveau peuple de Dieu

Arnoul donne à plusieurs reprises une définition de l'Eglise en l'évoquant sous un aspect horizontal, c'est-à-dire en considérant l'ensemble des fidèles, et non plus vertical, c'est-à-dire dans son lien avec la divinité. Pour Arnoul, l'Eglise est l'assemblée des fidèles, reprenant le sen étymologique du mot "Eglise", l'ensemble universel des croyants[6]. C'est cette multitude d'hommes que le prédicateur évoque pour affermir ses confrères. Ce nombre doit pouvoir être à lui seul un argument en faveur de l'Eglise, et si l'unité était réalisée entre tous les croyants, s'ils se mettaient ensemble, alors l'Eglise deviendrait invincible. D'où l'image tirée du Cantique des Cantiques de l'Eglise terrible, comme une ligne de camps fortifiée, une citadelle imprenable. Cette citadelle doit être composée d'hommes liés par une fraternité spirituelle, par le baptême. Arnoul prend l'exemple de la primitive Eglise, pour donner un modèle d'unité, unité qui rendrait l'Eglise victorieuse des tyrans et des schismatiques[7].

---

[4] *Ibid.* p. 284: « Viri prudentes sunt et multa commendabiles honestate, quos Dominus elegit, tamquam aurum in fornace probandos, ut per eos impendio personarum et rerum, Ecclesie victoria consummetur. »

[5] *Ibid.* p. 289 : « Prudenter negotiata est Ecclesia, carnem dedit, ut acciperet spiritum, et ipse animatum corpus assumens, largitus est nobis suam deitatem. »

[6] *Ibid.* p. 280 : « Hereditas autem hec universitas fidelium est, que nomine censetur Ecclesie que catholicam continet unitatem. » « Ecclesia… congregatio fidelium dicitur. » Arnoul s'inspire probablement des écrits d'Hugues de Saint-Victor, qui donna à plusieurs reprises cette définition de l'Eglise dans deux œuvres importantes : *De sacramentis,* pars II, chap. II, *PL* 176, col. 416, et *De arca Noe mystica,* pars II, chap. VI, *PL* 176, col. 691.

[7] Cf. *supra*, le chapitre sur l'unité et la liberté de l'Eglise, p. 149.

L'image de la citadelle et des lignes de camps fortifiés, permettent de faire le lien avec le peuple de l'ancienne alliance. En effet, Arnoul demande aux prélats de l'Eglise de faire d'eux-mêmes une muraille pour défendre Israël[8]. Dans son sens allégorique, Israël représente le peuple de Dieu, or le nouvel Israël, la nouvelle Jérusalem, c'est l'Eglise, dont le peuple juif était une préfiguration. Arnoul se place ainsi dans l'histoire du Salut, en mentionnant le peuple juif a qui a été révélé en premier l'alliance avec Dieu, puis le peuple des croyants chrétiens, sans frontière, qui a hérité de ce Salut par le Christ, et qui forme l'Eglise. La vérité a été confiée à l'Eglise, qui l'a annoncée par toute la terre après que le peuple juif eut été l'unique bénéficiaire de l'alliance avec Dieu. Arnoul, dans l'introduction de son deuxième sermon sur l'Eglise, rappelle que l'Eglise, répandue dans le monde, est le nouvel Israël[9].

Après avoir évoqué l'origine de l'Eglise dans le sacrifice du Christ, qui a étendu ainsi le Salut au monde entier, Arnoul définit l'Eglise comme épouse du Christ, et mentionne leur alliance indéfectible.

II. L'Eglise comme épouse du Christ

Arnoul évoque tout au long de ses sermons l'union qui existe entre le Christ et l'Eglise, il le fait dans un souci de bien mettre en évidence que s'attaquer à l'Eglise revient à s'attaquer au Christ. Il reprend pour cela la théologie traditionnelle qui voit un lien sponsal entre le Seigneur et son corps mystique, mais il développe aussi une pensée plus personnelle en précisant de manière plus profonde la relation d'amour et presque l'affection qui existe entre les deux.

A. Des liens indestructibles

Dès le commencement de son sermon d'ouverture du concile, Arnoul fait de ce lien le centre de son propos, en énonçant qu'il est impossible de rompre le lien, et même le sacrement qui unit le Christ et l'Eglise, en un lien indissoluble[10]. Nous verrons plus loin l'importance de cette affirmation théologique pour la définition du sacrement du mariage, en cette fin de XII^e^ siècle[11]. En effet, si dans ces sermons, il est surtout question de l'union du Christ et de l'Eglise, l'approfondissement de la pensée chrétienne sur le mariage humain et

[8] *Ibid.* p. 280 : « Ex adverso stare debemus, et opponere nosmetipsos pro domo Israël. »

[9] *Ibid.* p. 286 : « Neque enim fides ista jam vel certis est consignata personis, vel quibuslibet locorum cohartatur angustiis, sed ab ovibus que perierant domus Israël in omnes gentes vritatis doctrina transfusa est, postquam scilicet in omnem terram sonus apostolice predicationis exivit. »

[10] *Ibid.* p. 277 : « Impossibile siquidem est spirituale ecclesiastice unitatis scindere sacramentum quod inter Christum et Ecclesiam, ipso Patre auctore , indissolubili federe connexum est et firmatum. »

[11] Cf. *infra*, le chapitre sur l'importance des sacrements dans le discours d'Arnoul de Lisieux, p. 200.

l'affirmation de son indissolubilité repose avant tout sur le courant théologique qui fit du mariage entre l'homme et la femme, l'image de l'union sacrée entre le Christ et son Eglise.

Arnoul utilise ici l'idée de pacte, conclu entre Dieu et l'homme, et affermi au long des siècles, et dont l'Eglise est le fruit ; c'est grâce à cette alliance que l'Eglise ne craint pas ses ennemis. Ce lien permet aussi à Arnoul d'appeler l'empereur à la conversion. En effet, non sans un raisonnement proche du syllogisme, le prédicateur expose clairement ce qui devrait faire revenir Frédéric I^{er} à la vraie Eglise. En effet l'empereur est chrétien, il reconnaît donc le Christ pour maître, or l'Eglise est l'épouse du Christ, l'épouse du maître, la maîtresse ; si l'empereur reconnaît le Christ comme Seigneur, il doit corollairement reconnaître l'Eglise comme maîtresse, et lui obéir[12].

Le raisonnement d'Arnoul est bien exposé, mais il ne fait que reprendre la pensée traditionnelle de l'Eglise, ce qui n'est pas étonnant puisque Arnoul n'est pas théologien et n'a pas pour fonction d'approfondir la doctrine mais de la garder intacte pour paître le troupeau qui lui a été confié dans la vérité. Ainsi de nombreux écrivains ecclésiastiques précédèrent l'évêque de Lisieux dans la définition de l'Eglise[13].

Les liens surnaturels du Christ et de l'Eglise, sont dans le texte même des sermons rendus de manière admirable par les répétitions des mêmes termes pour les qualifier, l'un au masculin, l'autre au féminin. A plusieurs reprises dans les sermons, le prédicateur n'oublie pas de placer l'Eglise aux côtés du Christ pour bien marquer que l'un ne va pas sans l'autre. Si le Christ est l'époux, l'Eglise est l'épouse ; si le Christ est l'élu, l'Eglise est l'élue ; si le Christ est le bien-aimé, l'Eglise est la bien-aimée, si le Christ est roi, l'Eglise est reine[14]. Arnoul s'inscrit dans un courant de penser très cistercien sur la façon de voir l'Eglise comme digne d'être aux côtés du Seigneur, dans une relation qui pourrait presque être perçue comme une relation d'égalité. S'il n'y a pas en effet de pensée « arnulfienne », nous voyons bien dans quelle sensibilité celui-ci se place, et le caractère d'évêque réformateur qu'il a dans son activité pastorale touche aussi sa pensée.

Arnoul définit donc l'Eglise de manière traditionnelle, mais donne toute sa place à l'homme au cœur de l'histoire du Salut. En effet, alors que le XII^{e} siècle et le siècle suivant

[12] Cf., *infra*, p. 281 : « Utinam intelligat quia si Christum, sponsum scilicet Ecclesie, Dominum confitetur, necesse habet et Ecclesiam, que sponsa est, nichilominus dominam confiteri. »

[13] Des écrivains sacrés ont laissé des écrits qui se rapprochent beaucoup des propos d'Arnoul de Lisieux, ainsi par exemple Paschase Radbert, *Expositio in Matthaeum*, liv. XI, *PL* 120, col. 845-846. Dans l'explication de la parabole des vierges folles et des vierges sages, on dénombre de nombreuses phrases communes et les mêmes citations que dans les sermons.

[14] Cf. *infra*, p. 291 : « Hanc igitur tam preclaram, tam acceptabilem sibi electus electam, dilectus dilectam, sponsus sponsam, rex reginam, Christus Ecclesiam fidei vestre commendavit, prudentie commendavit… »

donnent à l'homme une place beaucoup plus importante que par le passé, Arnoul se place dans ce vaste mouvement en mettant au premier plan l'Eglise, l'assemblée des croyants. Il insiste même sur la relation très personnelle que l'homme peut avoir avec Dieu.

B. La relation d'amour

Dans le deuxième sermon plus centré encore sur l'Eglise que le premier, Arnoul exprime avec intensité l'union du Christ avec son Eglise. Arnoul reprend le texte de la Genèse et le commandement de Dieu, concernant les premiers hommes, à savoir que l'homme et la femme s'assembleront et que leurs deux chairs ne feront plus qu'une seule chair[15]. Pour l'évêque les paroles de la Genèse sont avant tout destinées au Christ et à l'Eglise, suivant les paroles de saint Paul dans le cinquième chapitre de l'épître aux Ephésiens, et cette union explique les liens de charité si forts qui existent entre eux[16].

Pour exprimer son amour envers l'Eglise, le Christ n'a reculé devant rien, Arnoul de Lisieux l'exprime de manière très claire en faisant une litanie de tout ce que le Christ a fait pour elle : il l'a tirée des ténèbres pour la conduire à sa lumière, il l'a assumée dans l'unité de son propre corps, il l'a libérée de la servitude de la corruption par son sang versé. Le Christ a voulu rendre l'Eglise la plus pure et la plus belle car il a voulu en faire le signe de la lumière et de la vérité qui viennent de Dieu. Par grâce, l'Eglise qu'il s'est acquise est digne de lui[17].

Le prédicateur pour donner de la force à son sermon, emploie utilise souvent la richesse du vocabulaire et l'étymologie pour illustrer son propos[18]. Pour l'Eglise Arnoul déploie un à un les termes qui définissent l'Eglise, car pour lui, « c'est par la multitude des mots que la grandeur de la charité est exprimée.[19] » Ainsi Arnoul développe les qualificatifs suivants : l'élue, l'aimée, l'épouse, la reine. Le terme de charité revient à de nombreuses reprises pour éclairer la charité, c'est-à-dire l'amour divin qui règne entre le Christ et l'Eglise. Pour cette relation d'époux à épouse, Arnoul n'hésite pas à parler de *dilectio*, car l'Eglise est aimée moins par charité chrétienne, que par un véritable choix du cœur de Dieu.

---

[15] *Ibid.* p. 288 : « Que enim verior unitas et caritas est, quam duos in carne una fieri, et ipsos uno eodemque spiritu vegetari ? »

[16] De nombreux contemporains d'Arnoul de Lisieux ont explicité le mariage mystique du Christ et de l'Eglise, ainsi Pierre le Mangeur dans un de ses sermons redit combien est grande l'unité entre les deux. Cf. Pierre le Mangeur, *Sermo in coena Domini, PL* 198, col. 1770 : « Sicut enim Christus et Ecclesia duo sunt in carne una, ita saepenumero possunt esse duo in voce una. » De même Philippe de Harvengt rappelle que les deux chairs qui ne font plus qu'une, figurent le mariage du Christ et de son Eglise. Cf. *PL* 203, col. 747-748.

[17] Cf. *infra*, p. 286 : « Per hanc ergo fidem, purgatis ignorantie tenebris et veterum detersa caligine figurarum, misericors et miserator Dominus Ecclesiam suam sic notitia veritatis illustrat, ut operibus nichilominus informet, quatenus procedente gratia ei se ad complexandum indulgeat et exhibeat ad videndum.»

[18] Cf. *supra*, le commentaire stylistique des sermons, p. 141.

[19] Cf. *infra*, p. 286 : « Nempe multitudine nominum multitudo caritatis exprimitur. »

Pour comprendre quelle est cette affection qui lie Dieu et l'ensemble des croyants, Arnoul fait appel à l'expérience des prélats devant lui assemblés. En effet, il est difficile d'expliquer ce qu'Arnoul appelle l'*alterne caritatis affectio* ; or puisque cet amour est presque indicible, Arnoul fait appelle à la vie intérieure des prélats et à leurs expériences spirituelles, après avoir dressé une liste des signes possibles de cet amour[20]. L'évêque ne pouvait exprimer de façon plus belle l'intensité des liens entre le Christ et l'Eglise, et entre Dieu et les hommes, en avouant son incapacité à mettre des mots sur cette charité. Il est plaisant d'entendre un prédicateur chargé d'annoncer haut et fort les réalités d'en haut, déclarer que c'est impossible, pour ce sujet là.

Arnoul place donc l'Eglise surtout sur le plan d'épouse de Dieu, mais il donne aussi beaucoup de place à l'eschatologie dans son analyse de l'Eglise, le peuple né du sacrifice de Dieu, le peuple aimé par Dieu est aussi celui qui entrera en possession de l'héritage promis.

III. L'Eglise et le royaume

Les temps futurs sont souvent mentionnés dans les sermons, la perspective des fins dernières est présente tout au long du discours d'Arnoul. Les allusions au royaume donnent au texte une dimension particulière, mais commune en ces temps où les hommes avaient conscience que leurs activités terrestres avaient un rapport avec leur sort final. Arnoul, soit pour encourager ses auditeurs à lutter jusqu'au bout, soit pour les avertir de se tenir éveillés et de chercher leur Salut, mentionne plusieurs fois l'éternité.

A. L'élue

L'évêque réaffirme la victoire finale de l'Eglise, lors des derniers temps, pour encourager les prélats à lutter contre les ennemis de l'Eglise, même si ces derniers semblent provisoirement les plus puissants. Nous nous trouvons toujours dans ce contexte de crise de l'Eglise, en proie à un schisme et à un affaiblissement de son influence sur les princes, et la perspective de la victoire finale de l'Eglise contre le mal a besoin d'être réaffirmée, car les

[20] *Ibid.* p. 288 : « Verum quanta inter ipsum et diligentem se discurrat alterne caritatis affectio, difficile nobis immo impossibile est explicare, quoniam nec ipsius Salomonis sapientia id perfecte nobis enarrare potuit, licet diligentissime fuerit prosecutus inter eos modo complexus et oscula, modo languorem spiritus, modo anime defectum, modo ferventem curiose emulationis zelum, modo delicatum tenere compassionis affectum. » Il est possible qu'Arnoul se soit inspiré de l'œuvre de Bède, car nous retrouvons des expressions communes à celle du sermon dans *In Samuelem prophetam allegorica expositio,* liv. III, chap. VII, *PL* 91, col. 647 : « Quanto mutua dilectio, quam virtus altrinseca nutrierat, juvenes sanctissimos dulcius ad complexus et oscula concitavit… » Saint Bernard, chez lequel nous savons qu'Arnoul a beaucoup puisé, laisse dans un de ses sermons un passage se rapprochant du texte d'Arnoul, *Sermo II in tempore resurrectionis, PL* 183, col. 283 : « Emenda proinde sunt tria mentis aromata, affectus compassionis, rectitudinis zelus, et spiritus discretionis, nummo, ut dictum est, proprie voluntatis. »

faits ne semblent pas aller dans le sens d'une telle victoire. Ainsi Arnoul emploie les paroles du Christ à saint Pierre, prince des apôtres et premier pape, pour réaffirmer que les forces du mal ne prévaudront pas contre l'Eglise, du moment qu'elle reste fidèle au roc sur lequel elle a été fondée[21].

Cette victoire sur les forces du mal est synonyme de Salut éternel pour les fils de l'Eglise, et tous les catholiques fidèles auront part au Salut promis à l'Eglise[22]. La rétribution divine à la fin des temps est un des grands thèmes de ces sermons, Arnoul fait en effet très souvent allusion aux perspectives eschatologiques et au jugement dernier[23]. Par la foi, les croyants possèdent ce qu'ils ne peuvent pas voir lorsqu'ils sont encore sur la Terre. Arnoul évoque de manière très expressive cette distance entre le royaume des cieux, où est le Très-Haut, et le monde d'ici-bas.

Lorsque le prédicateur énumère les noms de l'Eglise, le premier est celui qui se rapporte à l'élection divine de l'Eglise : *electa* . Celle-ci a été placée sur un trône par Dieu lui-même, et Arnoul ne manque de qualificatifs pour définir la grandeur, la hauteur et le caractère céleste de ce royaume. Or pour accéder à ce royaume où se trouve Dieu, mais aussi l'Eglise, puisque le roi y a placé son épouse, seule la voie du Christ est efficace. En effet, les Chrétiens ne peuvent accéder à ce royaume par eux-mêmes, car il est voilé par les nuages et cette nuée empêche la claire vision des cieux. Le seul moyen de s'assurer l'entrée dans le royaume est de vivre dans la foi et d'être dans l'Eglise, reine de ce royaume. Par la foi, les fidèles croient ce qu'ils ne peuvent encore voir. Arnoul réemploie les comparaisons de saint Paul, du miroir qui donne une vision indirecte, et du mystère dans lequel sont encore tenus les Chrétiens de l'Eglise d'ici-bas[24].

Ce que nous voyons sur la Terre, ce qui est le résultat de la création divine, doit être pour nous comme un miroir de ce qui est invisible. Arnoul se place ici dans la conception de saint Anselme, puisque nous, hommes imparfaits, avons la preuve de l'existence de Dieu quand nous pouvons imaginer ce qui est parfait. L'homme en considérant la création visible, peut remonter jusqu'au créateur invisible. Dans le futur, tout changera puisque l'homme

[21] Cf. *infra,* p. 277 : « Item, licet principes tenebrarum adversus Ecclesiam Dei insurgant, porte tamen inferi adversus eam prevalere non possunt. »

[22] *Ibid.* p. 286 : « … catholica vero, id est communis, tam propter precepta generalium regularum, quam propter uniformem in omnes eterne retributionis eventum. »

[23] Cf. *infra*, le chapitre sur l'eschatologie et le jugement, p. 191.

[24] Arnoul emploie l'expression tirée de 1 Cor. 13, « per speculum sed in enigmate », cette citation est l'une des plus reprises par les pères et leurs successeurs, qui définirent la foi comme l'état antérieur à la claire-vision promise, conformément à la parole de l'Apôtre au chapitre 11 de l'épître aux Hébreux, v. 1-2 : « Est autem fides sperandorum substantia rerum argumentum non parentum in hac enim testimonium consecuti sunt senes fide intelligimus aptata esse secula verbo Dei ut ex invisibilibus visibilia fierent… »

pourra enfin voir Dieu tel qu'il est, lorsqu'il paraîtra face à face devant lui. Arnoul imagine alors, pour rendre son sermon plus percutant, les désirs du psalmiste lorsqu'il chante : «Quand viendrai-je et apparaîtrai-je devant Dieu ? [25]»

L'évêque de Lisieux pour expliquer pourquoi l'Eglise est à la fois ici-bas et trône dans les cieux, détermine les différents statuts qu'il lui donne.

B. Les trois statuts de l'Eglise

Le qualificatif de « reine » est le plus développé dans le deuxième sermon. Comme souvent dans la prédication, le propos est introduit par un verset de l'Ecriture sainte, pour introduire son discours sur les différents statuts de l'Eglise, Arnoul se fonde sur un verset du psaume 44 : *Astitit regina a dextris tuis* . L'Eglise ne siège pas mais se tient à la droite de Dieu, car elle est toujours en tenue de service, et même de combat (*in procinctu*).

Il faut en premier lieu considérer l'Eglise à la droite du crucifié, elle était alors constituée par Marie et les saintes femmes, ainsi que le disciple que Jésus aimait. C'est eux qui composaient à ce moment l'Eglise universelle. Arnoul évoque cette scène de la mort du Christ pour revenir sur le caractère salvifique de cette mort, Salut signifié plus particulièrement par l'eau de la régénération et le sang de la rédemption.

Le deuxième statut de l'Eglise se trouve entre la Résurrection du Christ et la consommation des siècles. C'est le temps de l'attente du bonheur futur.

Le dernier statut est celui des derniers temps, quand tout sera récapitulé en Dieu, et que l'Eglise, pleine de l'éternelle joie, pourra avec tous ses enfants sauvés entrer dans la plénitude du Royaume.

Dans ces trois statuts peuvent être décelés la définition de l'Eglise militante, souffrante, et triomphante. L'Eglise militante est celle des hommes vivant ici-bas et allant vers la mort ; l'Eglise souffrante est l'Eglise de l'attente, celle des âmes du purgatoire qui n'ont pas encore été pleinement sauvés ; l'Eglise triomphante est celle des saints du ciel, de tous ceux qui sont face à face avec Dieu. Au XII[e] siècle naquit véritablement la notion d'Eglise souffrante et de purgatoire ; les scolastiques, théologiens et canonistes s'appliquèrent à définir plus rigoureusement ce point de foi qui ne triompha qu'au siècle suivant[26]. Le purgatoire est néanmoins déjà présent dans la pensée d'Arnoul, même si l'Eglise militante et l'Eglise

[25] *Ibid.,* p. 288 : « Quasi diceret : Video aliquantulum, sed objecta est michi nubes, interpositum velum ; non video nisi interpositis corporalibus instrumentis. Vellem haec omnia removeri, ut viderem facie ad faciem, et appareret michi Christus, vita mea, et ego apparerem cum ipso in gloria. »

[26] Jacques le Goff, *La naissance du Purgatoire,* Paris, Gallimard, 1991, p. 193-209.

triomphante sont plus connues, et figurent dans l'œuvre de plusieurs théologiens[27]. L'évêque de Lisieux donne donc ici à l'Eglise sa pleine stature, son discours reprend le thème de la communion des saints à laquelle Arnoul était attaché[28], car l'Eglise militante tout en bénéficiant des intercessions de l'Eglise triomphante, prie auprès de cette dernière pour les membres de l'Eglise souffrante.

Conclusion

L'Eglise est le thème principal des deux premiers sermons d'Arnoul, sa pensée est celle de la théologie traditionnelle, mais en regardant plus profondément sa doctrine, nous voyons qu'Arnoul est influencé par la théologie de saint Anselme, et également par des conceptions cisterciennes et victorines, notamment par l'insistance sur la communauté spirituelle que constitue l'Eglise.

Il est un point de l'ecclésiologie sur lequel Arnoul insiste logiquement : l'épiscopat. S'adressant à un auditoire composé de plusieurs centaines de prélats, et étant évêque lui-même, Arnoul ne pouvait pas faire l'économie d'un développement sur la fonction épiscopale, sur la conception qu'il en avait, et sur le rôle que les évêques devaient jouer dans une situation pareille à celle que vivait l'Eglise du concile de Tours.

[27] La recherche de trois statuts pour l'Eglise se trouve également dans le sermon *De triplici sanctae Ecclesiae statu,* d'Adam Scott, *PL* 198, col. 141-146. Alain de Lille composa également sur ce thème, en expliquant comme Arnoul que l'Eglise militante devait être une cité à défendre, une forteresse, cf. Jean Longère, *op. cit.*, p. 149.

[28] Cf. *supra,* le chapitre sur l'unité et la liberté de l'Eglise, p. 149.

Chapitre V : La fonction épiscopale

Introduction

La fonction épiscopale fut la gloire d'Arnoul, bien qu'il fût conseiller des rois, prédicateur d'un grand concile ou grand justicier de Normandie, la charge d'évêque était le socle de sa vie. Membre d'une dynastie épiscopale, celui-ci ne concevait une activité religieuse ou politique sans avoir reçu la mitre et même si la faveur du roi d'Angleterre semblait lui avoir coûté beaucoup de temps et d'argent, ses activités pastorales, l'attention qu'il porta à son diocèse, et le souci de mettre de l'ordre dans l'ensemble des communautés et chapitres qui y étaient installées, ne semble pas autoriser le doute sur l'intérêt qu'il avait pour sa charge.

Dans le sermon d'ouverture du concile de Tours, Arnoul fit un grand développement de sa conception de l'épiscopat. Il pouvait difficilement en être autrement dans un sermon prêché par un évêque à des évêques. Alors que la fonction épiscopale avait été remise en valeur par la réforme grégorienne, Arnoul expliqua à ses confrères combien un bon évêque conscient de ses responsabilités était indispensable pour la vie de l'Eglise catholique. C'est en effet à l'évêque qu'est confié le peuple chrétien, et c'est sur lui que repose la vie de la communauté. C'est lui qui doit veiller à ce que les chrétiens demeurent unis et c'est également lui qui doit conserver les libertés de l'Eglise. On conçoit donc toute l'importance de la fonction épiscopale dans une situation telle que la révèle le concile de Tours.

Parler de l'épiscopat devant l'assemblée conciliaire, était d'une grande pertinence, puisque tous les auditeurs étaient de près ou de loin concernés par cette charge : les évêques, les cardinaux dont une partie est composée d'évêques, les abbés qui voient beaucoup des membres du clergé régulier occuper la dignité épiscopale au XII^e^ siècle[1]. Cette dignité épiscopale était d'autre part l'objet de traités de la part des plus grands lettrés, traités dont nous nous servirons pour les mettre en rapport avec la pensée d'Arnoul[2].

La fonction épiscopale sera étudiée en premier lieu sous son aspect théorique, puis nous verrons quelle doit être l'implication des évêques et le rôle qu'ils ont à jouer, d'après Arnoul,

[1] Cf. L'étude du milieu épiscopal sous Louis VII et les tableaux de provenance des évêques en place au moment du concile de Tours. Marcel Pacaut, *Louis VII et les élections épiscopales dans le royaume de France*, Paris, J. Vrin, 1957, p. 105-121 et annexes.

[2] Bernard de Clairvaux, *De moribus et officio episcoporum tractatus, PL* 182, col. 809-834. Pierre de Blois, *Canon episcopalis id est tractatus de institutione episcopi, PL* 207, col. 1097-1112.

dans les circonstances contemporaines du concile de Tours, pour enfin se pencher sur les passages que le prédicateur consacre au problème de la vertu et de la pauvreté chez les prélats.

I. Les évêques : princes sacrés

Arnoul annonce de manière percutante qu'il va parler de l'épiscopat, en effet, il résume l'attitude que doit tenir son auditoire par une simple réaffirmation de ce qu'il est : « Nous sommes évêques » clame-t-il dans l'église Saint-Maurice de Tours pour réveiller l'ardeur des prélats. Cela va être l'occasion pour l'évêque de Lisieux de revenir sur ce qui fait la spécificité de la charge épiscopale.

A. L'onction sacrée

Arnoul prend pour fondement le verset du psaume 132 dans lequel l'huile se répand depuis la tête jusqu'à la barbe d'Aaron, puis aux vêtements. L'huile dont a été oint Aaron pour être prêtre, est la préfiguration du saint Chrême, qui consacre les ministres sacrés, diacres, prêtres et évêques. Elle provient du Christ lui-même, qui est la tête, puis l'huile coule vers la barbe d'Aaron, symbole du sacerdoce, donc vers les prélats de l'Eglise, le nouvel Israël, pour aller vers les vêtements, c'est-à-dire le peuple chrétien. Tout est dit par cette formulation : Par l'onction, le Christ a donné à certains d'être des médiateurs entre la source de la plénitude et le peuple. Les prélats de l'Eglise sont donc chargés de donner à leurs brebis la plénitude qu'ils ont reçue eux-mêmes du Christ[3].

La plénitude du Christ consiste en la plénitude de la divinité qui est en lui, malgré son incarnation, en la plénitude de la sagesse et de la connaissance, qu'il détient de manière achevée, en la plénitude de l'Esprit Saint, qui réside en lui dans toute sa puissance. Après avoir défini la perfection de la plénitude du Christ, Arnoul précise bien que les évêques, en tant qu'hommes ne peuvent posséder cette même plénitude dans sa totalité mais au moins en partie. Arnoul ne parle que du ministère épiscopal, ce qui n'est pas toujours le cas puisque de nombreux auteurs attachent le ministère presbytéral au ministère épiscopal, la différence résidant cependant dans le fait que l'évêque reçoit la plénitude de l'onction, contrairement au prêtre[4].

[3] Ce verset du psaume 132, fut repris par tous les auteurs sacrés qui y virent soit l'image du baptême, soit celle de l'ordination. Pour la dédicace de son traité sur l'épiscopat à l'évêque de Winchester, Pierre de Blois, qui ne fut jamais évêque, exposa l'incomparable privilège que procure l'onction épiscopale : « Abundas vino et oleo, teque unctio docuit de omnibus. » *op. cit.,* col. 1097.

[4] Hugues de Saint-Victor retrace l'origine du sacerdoce en partant d'Aaron. Pour lui, les évêques sont les premiers parmi les prêtres : « Septimo loco subsequitur ordo presbyterorum, qui in Veteri Testamento a filiis Aaron sumpsit initium. Nam qui tunc sacerdotes vocabantur, hi sunt qui nunc appelantur presbyteri, et qui tunc dicebantur principes sacerdotium, nunc episcopi nominantur. » *De sacramentis, P.L* 176, col. 428. Il met en

Arnoul a donc mis en évidence l'aspect sacramentel de la fonction d'évêque, ce qui lui donne toute sa légitimité. L'évêque a reçu de Dieu la charge de conduire le peuple chrétien au salut en préservant l'unité et en la protégeant. De nombreux devoirs leur incombent et ils devront rendre compte de leur gestion à Dieu, mais en retour, la dignité épiscopale comporte de nombreux privilèges et prérogatives.

B. Les honneurs et qualités liés à la dignité épiscopale

Selon Arnoul, les évêques sont placés entre Dieu et le peuple, cela est suffisant pour montrer la hauteur de la place qu'occupent les membres de l'ordre épiscopal, dans une société dont Dieu est la tête. L'évêque tient la place du Christ dans son diocèse, il faut donc lui rendre les hommages dus à son rang. Cela justifie pour Arnoul les égards avec lesquels ils sont traités. C'est parce qu'ils sont évêques qu'ils ont les premières places dans les assemblées et les repas, qu'ils sont comblés d'honneurs et de richesses, qu'ils reçoivent des salutations sur la place publique. C'est parce qu'ils ont reçu de Dieu la grâce de pouvoir donner la bénédiction en plénitude, que devant eux s'inclinent les multitudes pour la recevoir. D'une manière très plaisante, Arnoul détourne la condamnation de Jésus contre les Pharisiens, pour la transformer en marque de faveur divine. C'est ainsi qu'il justifie toutes les marques d'honneurs et de gloire terrestre dont se prévalaient les Pharisiens, lorsqu'elles sont adressées aux prélats[5].

Dans ce discours, on voit bien qu'Arnoul est en partie le tenant d'une mentalité traditionnelle du prélat. Alors que les réformes, notamment cistercienne, souhaitaient voir la mise en place d'évêques à l'esprit de pauvreté et dévoués au service de leurs fidèles, Arnoul nous donne une vision de l'évêque grand seigneur, comblés de richesses, et dont la splendeur extérieure est le signe de la grandeur de sa charge spirituelle[6]. Le prélat normand était l'héritier de toute une vision traditionnelle de la fonction épiscopale, et en Normandie, les

---

avant la plénitude de l'onction que les membres de l'ordre épiscopal reçoivent : « Ungitur autem sacra unctione caput ejus, quia omnis sanctificatio constat in Spiritu Sancto, cujus virtus invisibilis in ipsa chrismatis sancti unctione, et significatur, et confertur. » *ibid.* col. 130.

[5] Sermon d'ouverture du concile, p. 278 : « Ad hoc sacramentis ecclesiasticis sanctificari voluimus, ditari beneficiis, honoribus illustrari. Ex ea etiam causa hic primas obtinemus in concilio cathedras, primos in cenis recubitus, salutationes in foro. »

[6] Cf. Bernard Jacqueline, *Episcopat et papauté chez Bernard de Clairvaux*, Paris : H. Champion 1975, p. 159-160. Il faut nuancer la position de l'auteur qui place Arnoul de Lisieux comme un réfractaire aux progrès moraux de l'épiscopat, faisant ainsi partie d'une catégorie de prélat que détestait saint Bernard. Tout d'abord, nul ne doute que si Arnoul fût un prélat traditionnel, il fut aussi un réformateur, doté de grandes qualités morales, de plus, les relations entre saint Bernard et Arnoul était très bonnes contrairement à ce que dit l'auteur, cf. p. 24.

évêques étaient traditionnellement très liés au pouvoir ducal[7]. Dans les activités d'Arnoul nous retrouverons les signes de cet attachement aux signes extérieurs, notamment dans la volonté de rebâtir entièrement la cathédrale et le palais épiscopal.

Il n'est cependant pas pertinent de séparer d'un côté les évêques réformateurs et attachés à la pauvreté (la pauvreté de cœur dans la plupart des cas, et non la pauvreté en biens), et d'un autre des évêques qui seraient de mauvais élèves de la réforme, encore attachés à des prérogatives séculières. Arnoul exprime très bien que la sainteté et la magnificence ne sont pas incompatibles, au contraire, l'une est souvent l'expression de l'autre[8].

Les évêques ont reçu le privilège de la grâce et la prérogative de la dignité, car ils sont plus proches de Dieu que les autres, et plus élevés. C'est pour cette raison qu'ils peuvent gouverner le peuple[9]. Leur connaissance de la vérité est également plus profonde que celle des autres, car ils sont les successeurs des apôtres à qui le Christ ne parlait pas en paraboles, comme au peuple, mais en toute clarté. Plus proches du mystère de Dieu, ils peuvent enseigner leurs fidèles[10].

Arnoul parle avec enthousiasme de la dignité épiscopale, à laquelle sont rattachées de nombreuses prérogatives. Néanmoins l'évocation de l'épiscopat à pour objet d'exposer avec force le rôle que doivent tenir les prélats, rôle qui n'est que l'accomplissement de la charge épiscopale.

II. Les protecteurs et pasteurs du peuple chrétien

Dans la situation de schisme et d'atteintes aux libertés que connaît l'Eglise, Arnoul expose avec clarté le rôle primordial de l'évêque comme gardien de son peuple et protecteur de l'unité et des libertés de l'Eglise. Nous entrons donc dans un discours sur la force que doit avoir l'évêque pour lutter contre toute forme de mal qui pourrait porter atteinte à l'intégrité de son troupeau.

---

[7] Cf. Pierre Bouet et François Neveu, *Les évêques normands du XI^e siècle*, colloque de Cerisy-la-Salle, Caen, 1993, p. 79 *et sq*. Une prosopographie des évêques normands donne une courte notice sur Arnoul, donnant à l'évêque de Lisieux sa véritable dimension de pasteur traditionnel et novateur.

[8] *Letters*, n. 118, p. 180-181 : « Dudum me divina dignatio ad episcopale provexit officium, et supra merita mea, immo contra, gratia sublimavit. Et ego primo quidem facilius adquievi, quia nec laborem operis illius, nec periculum expertus fuerat ; sed, sanctitatem ordinis et potentiam dignitatis attendens, ex altero michi sanctimoniam sperabam provenire, ex altero magnificentiam comparari. Optabam sane eas in unum concurrere, et ad eumdem cooperari consummate virtutis effectum, ut scilicet nec sanctitas magnificentiam tolleret, nec magnificentia sanctitatem, sed utraque de alterius invicem contraheret gloria dignitatem. »

[9] Pierre de Blois ne dit pas autre chose lorsqu'il donne les qualités de la fonction épiscopale : « Interest gloriae sanctitatis tuae superintendere populo tibi credito, ut episcopi nomen interpreteris episcopali officio. » *op. cit.* col. 1100. Saint Bernard parle des évêques comme ceux qui ont reçu les clefs du royaume de cieux : « Igitur ex quo regni coelorum claves Deo auctore vobis traditas suscepistis… »

[10] Le droit canonique considère qu'être savant est une nécéssité pour un évêque, cf. *Decretum*, pars I, D. 86, col. 297 : « Doctorem autem episcopum oportet esse.. »

A. Les évêques contre les menaces du pouvoir séculier

Arnoul réaffirme la responsabilité de l'évêque devant Dieu, pour ce qui concerne la conduite des fidèles. Dans le sermon d'ouverture, les prières des évêques sont les premiers remèdes dans une situation de crise de l'Eglise, avant la foi et les œuvres des rois catholiques, si fervents soient-ils. Les rois, dans les affaires ecclésiastiques sont clairement placés au niveau d'assistants et d'aide aux évêques ce qui tranche avec la façon de concevoir d'un Frédéric I[er][11]. L'évêque de Lisieux se place dans un courant très favorable aux évêques, qui en tant que bénéficiaires de la plénitude du sacrement de l'ordre peuvent être placés au dessus des rois. Le roi de France fut d'ailleurs plus tard traité comme un « évêque du dehors ». Pierre de Blois l'exprime admirablement en écrivant dans son traité sur l'épiscopat que « si la main du roi est longue, plus longue encore doit être la main de l'évêque » [12]. Arnoul ordonne dès le départ les compétences de chacun : c'est au clergé de lutter spirituellement contre la division et les atteintes aux libertés, les puissances séculières ne peuvent qu'apporter leur concours à l'activité de l'Eglise, en aucun cas donner des ordres.

De la protection de l'Eglise, les évêques auront à rendre compte à Dieu. Malgré la qualité de leur fonction, et leur dignité de successeurs des apôtres ainsi que de princes de l'Eglise, le Salut ne leur est pas assuré pour autant, au contraire le Seigneur se montre plus exigeant envers ceux à qui il a beaucoup donné. L'universalité des fidèles a été confiée à la foi et à l'attention des évêques, cette idée est une idée importante d'Arnoul, puisqu'il la répète deux fois à des endroits différents du sermon[13]. Pour honorer cette confiance et remplir le devoir de leur charge, les évêques doivent se montrer vigilants, et défendre de toute leur force l'Eglise quand elle est attaquée, d'où les encouragements d'Arnoul pour qu'aucune menace ne les effraie, qu'aucune persécution ne les rende moins vifs. Pour cela, les membres de l'ordre épiscopal doivent supporter toutes les injures, et faire l'expérience de tous les dangers, c'est ce que le prédicateur définit comme le *debitum professionis*[14].

L'ardeur d'Arnoul pendant son sermon se perçoit donc également dans son discours sur la fonction épiscopale, le don de sa vie ou même le martyre n'est jamais très éloigné du

[11] Cf. sermon d'ouverture du concile, p. 281 : « … habemus assistentia nobis merita et orationes nostras, habemus assistentem nobis fidem et devotionem catholicorum regum, qui unitatem catholicam nobiscum et verbo profitentur, et operibus executur. »

[12] « Si longa est manus regis, longior debet esse manus episcopi. » Pierre de Blois, *op. cit.,* col. 1112.

[13] Cf. sermon du synode, p. 291 : « Hereditas autem hec universitas fidelium est, qui nomine censentur Ecclesie que catholicam continet unitatem ; hanc fidei nostre credidit, hanc sollicitudini commendavit. Ad curam igitur et custodiam ejus cum omni timore omnem nos oportet diligentiam adhibere. »

[14] Cf. sermon d'ouverture du concile, p. 278 : « Ad hoc scilicet omnem nos convenit diligentiam adhibere, omnem propter hoc sustinere vexationem, omne periculum experiri. Hoc enim speciale debitum nostre professionis est : episcopi sumus. »

propos de l'évêque. Nous avons vu plus haut qu'il est bon que les évêques soient entourés de richesses et d'honneurs, car ils sont des princes, et des personnes consacrées par l'onction. Il ne s'agit pas néanmoins de vivre comme un grand seigneur, Arnoul insiste tout autant sur les grandes responsabilités et les devoirs des évêques, que sur les égards qui leur sont dus, ceux-ci se justifiant par ceux-là. L'évêque de Lisieux se montra très soucieux de conduire une Eglise ordonnée et vertueuse, c'est ainsi qu'il prit son rôle de pasteur très à cœur, et pas seulement parce que la situation exigeait des évêques qu'ils fussent plus attentifs aux fidèles.

B. Les évêques pasteurs

L'évêque doit avant tout être un berger et un père pour son peuple, c'est ainsi que sa première mission est de défendre les pauvres et les personnes sans protection. Le code de droit canonique, compilé par Gratien à l'époque d'Arnoul insistait beaucoup sur cet aspect de la fonction épiscopale. Arnoul, qui avait des notions de droit ne devait certainement pas l'ignorer[15].

Pour ramener les brebis perdues dans le troupeau, les évêques doivent user de persuasion et de douceur. Arnoul montre combien il porte l'attention à la dimension pastorale de son ministère, lorsqu'il demande à son auditoire de ne pas répondre par la force à ceux qui leur font du mal, mais au contraire de les amener à se convertir par des conseils avisés, et de ramener par la pénitence, ceux qui se sont séparés de l'Eglise[16].

Dans une de ses lettres adressée au pape, Arnoul prit la défense d'un des évêques de sa province, Philippe de Bayeux,qui eut à en découdre avec des ennemis qui voulaient le faire tomber de son siège. L'évêque de Lisieux écrivit alors au pape combien les qualités pastorales de Philippe étaient grandes, lui qui avait su remettre son diocèse sur pied, à l'image de sa cathédrale, qu'il avait reconstruite[17]. Dans son propre diocèse, Arnoul s'attela à la tâche de la

[15] Le décret de Gratien rassemble plusieurs textes sur les qualités premières que doivent avoir les évêques. Ceux-ci, sous peine d'être corrigés, doivent défendre les pauvres et les opprimés : *Decretum,* pars I, D. 84, col. 294 : « Sollicitum quoque ac vigilantem oportet esse episcopum circa defensionem pauperum, relevationem obpressorum, tuicionem monasteriorum. » Les évêques doivent également pratiquer l'hospitalité, sans quoi ils ne peuvent remplir cette charge, D. 85, col. 297 : « Hospitalitas vero usque adeo episcopis necessaria est, ut, si ab ea inveniantur alieni, jure prohibeantur ordinari. » Enfin les évêques doivent venir en aide aux veuves et aux orphelins, et ne pas leur refuser leur protection, D. 87, col. 304 : « Viduis autem et orphanis ecclesie presidium implorantibus episcopi debent adesse, et contra improborum violentias protectionis patrocinium eis negare non debent. »

[16] Cf. *supra*, le chapitre sur l'unité et les libertés de l'Eglise, p. 149. L'importance de prendre les conseils d'autres personnes, plutôt que d'agir de son propre chef ou d'employer immédiatement la force se trouve aussi dans le premier chapitre du traité sur la charge épiscopale de saint Bernard : « Arduum ac periculosum esse munus episcopi ; ideoque ei bonis consiliariis opus. »

[17] *Letters,* n. 8, p. 11 : « Supplicat cum eis quisquis antiqua ecclesia detrimenta cognovit, quam ille de pulvere paupertatis et dejectionis erectavi, de paupere divitem, de contentibili venerabilem, de ignobili reddidit

réforme des mœurs de son clergé. Pendant les quarante ans de son épiscopat, il fut sans cesse en lutte contre des moines, et des communautés régulières, qui voulaient conserver leur indépendance et se soustraire aux visites pastorales de l'évêque. Arnoul ne cessa de rappeler l'obéissance qui était due à l'évêque par les membres de son diocèse. De même l'évêque se devait de veiller au comportement de ses prêtres et à l'intégrité des possessions des paroisses. Arnoul fut aussi un grand réformateur dans la mesure où il s'efforça d'installer des communautés de chanoines réguliers dans son diocèse, pour promouvoir une spiritualité en accord avec les nouvelles mentalités. Tout cela ne pouvait être fécond que si le diocèse vivait dans la communion avec son évêque, Arnoul écrivit à ce propos une lettre à l'abbé rebelle de Saint-Evroult, qui était avec ses moines en fronde contre l'autorité épiscopale, pour lui reprocher son attitude[18].

Arnoul de Lisieux faisait preuve d'une grande compréhension de la charge épiscopale, et n'était pas ignorant des responsabilités et des devoirs qu'elle engageait. Conscient qu'il serait demandé des comptes de la gestion de son Eglise par Dieu, l'évêque devait accomplir fidèlement et jusqu'au bout sa mission. Arnoul va aller même plus loin en exposant l'importance pour les membres de l'épiscopat d'être vertueux, d'avoir l'esprit de pauvreté et d'humilité.

III. Les évêques et l'esprit de pauvreté

Pour clore le sermon d'ouverture du concile, Arnoul lance un appel aux évêques à cultiver la pauvreté du cœur et l'humilité. Il se faisait ainsi l'écho de la pensée cistercienne, dont il admirait tant l'austérité, mais qu'il n'avait lui-même jamais expérimentée. Il pensait aussi certainement aux petites communautés qui se créaient en marge de l'Eglise, et qui repoussaient l'opulence des prélats. Alors que le pape et les cardinaux qui lui étaient fidèles étaient eux-mêmes en exil, obligés de passer de monastères en monastères, le concile semblait être le lieu adéquat pour prêcher l'humilité.

A. La trop grande importance des richesses

Arnoul, comme pour faire le contraste avec les martyrs qu'il vient d'évoquer, mentionne les habitudes fastueuses des prélats dans tous les domaines. L'état des mœurs épiscopales

gloriosam. In quibus sane perficiendis quisquis laborem ejus industriamque perspexerit, probabit tuam in executione prudentiam, tum magnificentiam in effectu. »

[18] *Letters*, n. 18, p. 24 : « Cumque nulla inter vos posset, nisi me intervenienti, provenire concordia, obligavi me pro vobis, promisso scilicet quod suo tempore fidem debitam facerem placitis conventionibus exhiberi. Porro sanctitas vestra minorem meritis meis gratiam retulit, minorem episcopali reverentiam detulit dignitati minus opinioni sue, minus fidei fratrum salutique prospexit. »

concernant les richesses est dressé avec précision : en voyage, les évêques font la route au moyen d'équipages magnifiques, ils s'habillent avec des vêtements précieux, ils jouissent de repas opulents et sont comblés d'honneurs et de richesses. Alors qu'Arnoul avait tenté de justifier cet état de fait par la place et la mission divine des évêques, il semble à la fin de son sermon qu'il trouve cependant abusives certaines manières d'être des prélats. Cette condamnation répond à un besoin de vie plus authentiquement évangélique, réclamé par les nouveaux ordres et une spiritualité plus attachée à la pauvreté que lors des siècles précédents, marqué par les mœurs clunisiennes, lesquelles considéraient que la beauté et les richesses extérieures n'étaient que le signe de la grandeur de Dieu et de la Jérusalem céleste.

Cette dénonciation des richesses, auxquelles succombaient facilement les prélats étaient devenue courante au XII^e^ siècle ; saint Bernard s'enflammait régulièrement contre le luxe exagéré des évêques, et leur proposait comme modèle l'évêque irlandais Malachie, qui eut à cœur de remplir sa charge dans l'humilité et la pauvreté la plus accomplie[19]. Le traité sur les mœurs épiscopales de l'abbé de Cîteaux est pour une grande partie destiné à lutter contre l'esprit de richesse et l'orgueil qui empêche les évêques d'être à leur mission[20]. Pierre de Blois, de manière plus forte encore, invitent les évêques à mettre leur gloire dans la croix du Christ et non dans les richesses[21]. Les grandes envolées et les grandes diatribes contre l'esprit de possession et de richesse sont faciles pour des clercs dont l'un n'a jamais voulu être évêque et l'autre jamais pu, malgré son envie de le devenir. Il semble que la position d'Arnoul, réellement évêque, soit plus nuancée et plus intéressante. Certes il reconnaît que les évêques prêchent plus la pauvreté du Christ qu'ils ne la vivent réellement[22]. Mais l'important est que les évêques possèdent l'esprit de pauvreté, pas la pauvreté en elle-même, qui n'est d'ailleurs pas un bien en soi. Il faut que les évêques acquièrent le mépris spirituel des richesses, qui va de pair avec l'humilité, pour que soit restaurée la pauvreté du Christ en eux, lui qui ne vécut

[19] B. Jacqueline, *op. cit.*, p. 281-291.

[20] Saint Bernard, *op. cit.*, col. 812-813 : « Honorificabitis autem non cultu vestium, non equorum fastu, non amplis aedificiis, sed ornamentis moribus, studiis spiritualibus, operibus bonis. » Saint Bernard évoque comme Arnoul les chevaux et les vêtements comme signe de la richesse des évêques. Il semble qu'il ne soit pas sur la même lignée en ce qui concerne les grandes constructions dans lequelles Bernard de Clairvaux voient un signe d'orgueil tandis qu'Arnoul y voit au contraire un souci pastoral et la marque d'un bon évêque, comme il le dit pour la défense de Philippe de Bayeux, cf. p. 47.

[21] Pierre de Blois, *op. cit.*, col. 1103 : « In his tibi gloriandi forma praefigitur, non in veste pretiosa, non in supellecti multa, non in congregatione pecunie, non in aedificiis aut culturis, non in dilatandis possessionibus, non in equorum multitudine, non in ornatu pompatili, non in frequentia clientelae. Nam haec omnia gentes inquirunt. Sed, sicut gloriatur Doctor gentium in cruce Domini nostri Jesu Christi, in infirmitatibus suis, in mortibus, in laboribus, in carceribus, et in plagis. »

[22] Cf. le sermon d'ouverture du concile, p. 284 : « Paupertatem Christi verbo predicamus, sed minus exhibemus exemplo… » Cette aveu rejoint le propos de Pierre de Blois, qui écrit : « Aedifices alios non solum verbo, sed opere et exemplo, quia regnum Dei non est in sermone sed in virtute. » *op. cit.*, col. 1102.

jamais dans la misère, et ne condamna les richesses que quand elles empêchent l'homme d'aller à Dieu.

Arnoul, toujours dans le souci de pédagogue qu'il avait, cite le cas des prophètes qui, bien que très riches de dons de toute sorte, continuaient néanmoins à se dire pauvres. Les richesses doivent tenir le rôle de servantes et non de maîtresses. Il est donc permis, conformément au psaume 61 que cite Arnoul, d'amasser des richesses si on n'y met pas le cœur. Des théologiens essayèrent d'approfondir ce point de la pauvreté spirituelle, qui est plus estimable que la pauvreté matérielle, laquelle n'est d'ailleurs pas un gage de vertu[23]. Arnoul loue le mépris spirituel des richesses, et non le mépris matériel, ce qui serait insensé car un évêque devant gouverner un diocèse n'est pas un moine et a besoin de fonds. Le prédicateur ne demande cependant pas seulement à son auditoire de mépriser spirituellement les richesses, il veut aussi que les prélats les partagent.

B. L'appel à la redistribution des richesses

L'évêque de Lisieux termine son sermon par un vibrant appel au partage avec les pauvres. En effet, les évêques peuvent légitimement posséder des richesses, à condition qu'ils comprennent que le patrimoine des pauvres est le patrimoine du Christ, et qu'ils donnent une partie des revenus de l'Eglise à ceux qui sont dans le besoin. Sans cela, les évêques ne sont que des voleurs, qui retiennent à eux de manière indue des biens devant servir aux pauvres. Arnoul reprend la thèse selon laquelle le patrimoine du Christ est l'ensemble des pauvres, et que les biens de l'Eglise sont des biens avant tout destinés à secourir ceux qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins[24].

Il ne s'agit toutefois pas de faire un contresens sur les paroles du prédicateur. Arnoul est dans un concile présidé par le pape et formé de la plus grande partie du Sacré-Collège exilé de

[23] Jean Beleth, théologien parisien de la fin du XII^e^ siècle, quelque peu oublié de nos jours écrivit sur la pauvreté dans l'ouvrage qui le fait connaître : *le rational des offices divins*. *Rationale divinorum officiorum*, chap. CIII, *PL* 202, col. 108-109 : « Quare obiter notemus tria esse genera paupertatis, quorum primum paupertas dicitur necessitatis, quae est in egenis ; alterum simulationis, quae in hypocritis est ; tertium autem vocatur paupertas spiritualis, quae consistit in bonis. Prima paupertas tolerabilis est, secunda detestabilis, tertia laudabilis. »

[24] Saint Augustin, qui fut à l'origine des règles de communautés canoniales régulières précisa que les biens des Eglises étaient les biens des pauvres. *Sermones ad fratres in eremo commorantes*, sermo 20, *PL* 40, col. 1269 : « Non ergo habere debemus temporalia ad possidendum: nec ego, qui episcopus sum, habere debeo, nisi tantum ad dispensandum; quia bona Ecclesiarum patrimonium pauperum sunt. » Un concile tenu à Ver en 844, édicta dans les mêmes termes son dernier canon, défendant les biens de l'Eglise : « Certe quod nullus umquam impudentissimus negare audebit possessio Ecclesiae votum fidelium, patrimonium pauperum, redemptio animarum. » Cf. *Hefele*, t. IV, vol. 1, p. 117. Pierre de Blois dans une lettre à Rainald, nouvellement élu évêque de Chartres, l'invite à ne pas être dispendieux : « Si te illius discipulum profiteris, qui venit ministrare non ministrari, sic ministrabis pauperibus, ut non vituperetur ministerium tuum ut patrimonium Christi et pauperum ejus, quod tibi commissum est in egentium necessitates, non in usus extraordinarios expendatur. » Pierre de Blois, *Epistolae*, n. 15, *PL* 207, col. 53.

Rome, alors aux mains des schismatiques. Arnoul ne propose pas à tous ces prélats de donner ce qui leur reste aux pauvres. Au contraire il demande aux évêques présents au concile d'aider les prélats exilés et le pape. Les pauvres dont parle Arnoul dans son sermon sont avant tout les cardinaux et le pape qui n'ont plus de résidence fixe et qui souffrent pour leur foi. Pour lui, « rien de plus juste et plus généreux que de donner aux membres de l'Eglise en exil, qui pour la cause du Christ ont perdu tous leurs biens. » Le sens de l'appel à la générosité d'Arnoul prend en autre sens, il presse les évêques et les abbés présents d'apporter leur secours au pape, aux cardinaux et aux évêques chassés de leurs sièges par les schismatiques[25]. Pour éveiller les consciences et provoquer la générosité, l'évêque de Lisieux dresse un tableau comparatif de la situation des exilés et des évêques non inquiétés. Alors que les évêques siègent confortablement dans leurs palais, les exilés, qui ont été chassés, parcourent les provinces ; alors que les uns ont tout ce qu'il leur faut en abondance, les autres attendent patiemment de recevoir des subsides ; alors que les uns ont une importante clientèle, les autres vivent dans la solitude la plus complète. Sans doute Arnoul exagère-t-il sur la pauvreté supposée du pape et des cardinaux exilés, néanmoins, relativement au rang qu'elle devrait tenir à Rome, il est vrai que la cour d'Alexandre III se trouvait dans une situation critique.

Conclusion

La conscience qu'Arnoul avait de sa charge d'évêque est très vive dans ses sermons et dans ses lettres. Les propos de l'évêque de Lisieux sur les qualités de l'évêque, dépositaire de la plénitude du sacerdoce préfiguré par Aaron, et médiateur entre Dieu et les hommes, sont très significatifs de la profondeur de sa conception de l'épiscopat. Arnoul sans faire de traité développe brièvement tous les points importants pour cerner ce qu'implique être évêque dans la société du XII^{e} siècle, et dans la situation parfois conflictuelle entre l'Eglise et les princes. Arnoul se montre enfin comme pleinement participant du mouvement de progrès moraux de l'épiscopat, en prônant la pauvreté spirituelle, l'humilité et le partage des biens en faveur de ceux qui sont dans le besoin. Il se montre en même temps attaché aux idéaux traditionnels de l'évêque-seigneur, qu'il est lui-même à titre particulier en tant que seigneur temporel de Lisieux. On comprend bien dès lors sa plaisante pirouette sur les richesses, lui faisant confirmer que s'il ne faut pas mettre le cœur aux richesses, il est permis d'y mettre les mains ; maxime qu'il respecta jusqu'à sa mort.

[25] *Ceillier,* t. XIV, p. 752.

Chapitre VI : La théologie des sermons d'Arnoul de Lisieux

Introduction

Les sermons prononcés par Arnoul lors de l'ouverture du concile de Tours aussi bien que lors d'une élection épiscopale, ont pour objet la défense de l'unité et des libertés de l'Eglise, ainsi que l'exposé de son importance pour le Salut des hommes[1]. C'est donc à un exposé ecclésiologique que s'attendent les auditoires d'Arnoul, ce que ce dernier ne manque de faire en parlant avec fougue de l'Eglise et de l'épiscopat, en donnant à chacun ses qualités, ses droits et ses devoirs. Cependant, l'évêque de Lisieux, n'oubliant pas qu'il s'adresse à des hommes cultivés et de haut rang, ne parle pas seulement des problèmes pratiques qu'affronte l'Eglise de son temps, il élève sa prédication en évoquant les choses divines, en reliant sans cesse l'Eglise aux perspectives du Ciel, en situant toujours les évènements terrestres en rapport avec l'économie du Salut.

La prédication d'Arnoul est intéressante car elle permet de connaître les convictions profondes d'un évêque du XII^e^ siècle, qui n'est pas un grand spirituel, ni un grand maître en théologie, mais au contraire, un homme pleinement implanté dans la vie de son époque et se souciant tout autant des biens matériels et de sa position sociale, que de la spéculation théologique. Ainsi, il est important de voir comment un évêque qui n'est pas un saint Bernard, un Hugues de Saint-Victor, ou un Pierre Lombard, appréhendait sa foi, et l'annonçait.

Nous insisterons sur trois éléments essentiels dans les progrès de la pensée théologique au XII^e^ siècle, et se retrouvant dans les sermons d'Arnoul. Tout d'abord, la christologie. En effet, la prédication de l'évêque de Lisieux est très centrée sur le Christ, et met l'accent sur son incarnation et sa passion, rédemptrices pour l'homme. Cette centralisation sur le Christ est très caractéristique du siècle d'Arnoul et illustre l'importance renouvelée accordée au Verbe fait chair, qui ne va pas sans celle accordée à l'homme, à sa conscience et à son état de pécheur. En second lieu, les perspectives eschatologiques avec les nombreuses occurrences de la rétribution dernière et des récompenses célestes, avec tout le discours sur la grâce et les mérites. Arnoul rattache toujours les actions accomplies ici-bas aux perspectives de la vie éternelle, car le Salut des âmes est primordial et tout est dirigé vers cet accomplissement. Après avoir donner les causes et les conséquences de la grâce, à savoir le Christ et la vie éternelle, nous préciserons la pensée d'Arnoul concernant les moyens de cette grâce : les

[1] Pour l'origine du troisième sermon, cf. *Ceillier*, t. XIV, vol. 1, p. 758.

sacrements. Les sermons sont parsemés d'allusions plus ou moins directes aux sacrements dispensés par l'Eglise pour accéder au Salut. Cette importance donnée aux sacrements est également intéressante dans le contexte du XII^e^ siècle, pendant lequel s'épanouit la théologie sacramentelle.

I. L'importance du Christ-homme

Le christocentrisme d'Arnoul de Lisieux est lié à la conscience nouvelle que l'homme a de lui-même, toute l'attention des croyants n'est plus dirigée seulement vers la majesté divine du Père et du Christ en gloire, mais l'humanité du Christ est mise en avant en même temps que l'humanité tout entière.

A. L'Incarnation : Dieu venu dans le monde

Arnoul exprime très bien l'importance nouvelle donnée à la nécessité de l'Incarnation par les nombreuses évocations qu'il fait de la petitesse de sa condition, de la corruption de sa chair, et donc du caractère indispensable de la venue de Dieu en notre chair, seul moyen pour sauver ce qui est périssable.

Dès le commencement de son sermon, le prédicateur, suivant en cela une habitude bien connue de tous les hommes de lettres, avance son manque de mérites et sa conscience pécheresse, qui va à l'encontre de sa capacité à prêcher le concile[2]. Cette première occurrence de la conscience permet dans le commencement des sermons de percevoir l'importance que donne Arnoul à l'intériorité et au sentiment du péché qu'il porte en lui.

Par l'Incarnation, le Christ a tracé la voie qui mène au Père. Il a vaincu le monde, il ne reste plus aux hommes qu'à mettre leur pas dans ceux du Christ-homme, vivant comme lui a vécu ici-bas, pour acquérir le Salut. Arnoul pense que la perfection est possible pour les hommes, c'est sur ce postulat que se fonde toute son argumentation. S'éloignant de l'augustinisme souvent mal compris et ayant donné lieu à des dérives hérétiques, Arnoul place une grande confiance en l'homme, et croit que par ses actions et par ses mérites, avec la grâce de Dieu, il peut accéder à la perfection. Il faut tout d'abord se rendre compte du notre néant devant Dieu, et accepter de ne rien pouvoir faire sans Lui[3]. Néanmoins, Arnoul veut combattre ceux qui se laissent aller à la désespérance et ceux qui pensent qu'il est

[2] Cf. *infra*, le sermon d'ouverture du concile, p. 276 : « Ego vero qui vobis producor in medium, nichil habeo penes me, nisi conscientiam peccatricem, minorem scientiam, eloquentiam imperfectam. »

[3] *Ibid.* p. 282 : « Omne scilicet robur nature peccati corruptione concussum, et ideo substantia mea tamquam nichilum coram ipso. »

présomptueux de vouloir atteindre l'exemple du Christ. En effet, si par son incarnation, le Seigneur a montré la voie, c'est pour que l'Homme la suive, et non pas pour qu'il s'en extasie en considérant qu'elle est inaccessible pour lui. Les paroles que le Christ nous a laissées doivent former à la sainte doctrine et ses actions doivent former à un saint comportement. Pour Arnoul, il n'est pas question de vouloir égaler le Christ, dont la dignité est infiniment plus grande que celle des hommes, mais de chercher en l'imitant, et par une saine émulation, à atteindre une certaine ressemblance au Christ dans la sainteté[4]. C'est en réalité à une véritable imitation du Christ qu'Arnoul appelle ses contemporains, nous voyons donc bien que les siècles de la *devotio moderna* n'avaient rien inventé, et qu'une véritable spiritualité était née au XII^e^ siècle, visible dans les sermons d'Arnoul, qui n'était pourtant pas un grand maître spirituel.

Pour illustrer son propos, Arnoul propose les exemples des saints martyrs les plus connus, qui, bien que pécheurs, furent vainqueurs du monde. Des hommes qui cherchèrent à suivre l'exemple de la perfection du Christ, sans vouloir l'égaler, des hommes qui avaient compris que la perfection qui leur était réservée se plaçait juste au-dessous de celle du Christ, leur maître[5]. Les hommes, même pécheurs, peuvent vaincre le monde, non seulement par la grâce divine, nécessaire, mais aussi par les œuvres et le combat spirituel contre le mal. Combat qui trouve sa plus haute expression dans le martyre. Sans combat, pas de Salut. Arnoul propose donc une morale de l'effort et de l'action pour pouvoir accéder au Salut. L'état de pécheur ne doit pas empêcher l'homme de chercher et de trouver la perfection. Saint Paul en est le meilleur exemple, lui qui passa de persécuteur à défenseur de l'Eglise[6].

L'évêque de Lisieux se montre confiant dans la valeur de l'homme, alors que celui-ci peut atteindre la perfection et vaincre le monde par ses actions et son combat, toujours soutenu par la grâce de Dieu. Cette confiance en l'Homme va de pair avec la confiance en la miséricorde divine. L'Homme ne peut en effet pas accéder au Salut éternel sans l'indulgence de Dieu pour sa créature. Le prédicateur nous présente un Dieu miséricordieux[7], conscient de

[4] *Ibid.* p. 282 : « Et sicut per doctrinam impossibile nobis est scientie illius plenitudinem obtinere, ita per exempla ad equalitatem virtutum ejus non poterimus pervenire ; sed licet non attingere valeamus eminentiam majestatis, proficere tamen poterimus ad aliquam saltem similitudinem sanctitatis. Proderit imitari, etsi nemo valeat adequari. »

[5] *Ibid.* : « Citra perfectionem ejus subsistit nostra perfectio. Prosequi debemus, etsi consequi non possimus. »

[6] *Ibid.* p. 283 : « Videamus Apostolum, hominem scilicet peccatorem, sicut et nos, non quantum nos, qui dicat se minimum apostolorum, et indignum vocari apostolum, quoniam persecutus est Ecclesiam Dei. »

[7] Cf. *infra*, le sermon d'ouverture du carême dans lequel Arnoul emploie les mêmes expressions, comme celle de « Misericors et miserator Dominus », p. 300.

la faiblesse et des infirmités de l'Homme, connaissant la boue avec laquelle il est fait, et faisant naître un bien de ses laborieux efforts[8].

Arnoul de Lisieux expose sa pensée sur l'Incarnation en terme d'échange, alors que le Christ se rend participant de notre humanité, cette dernière est rendue participante de sa divinité. Il y eut en effet une sorte de pacte entre l'Eglise et le Christ. Alors que celui-ci entrait dans le monde par son incarnation, il anoblissait par sa divinité la condition de l'Homme, tandis que Dieu prenait son humanité. Ce point est une des vérités fondamentales de la foi chrétienne. Arnoul la considère presque comme un marché : L'Eglise a donné sa chair pour recevoir l'Esprit tandis que le Christ en assumant notre condition mortelle a octroyé sa divinité[9]. Dans la personne du Christ se joue donc tout le dénouement du Salut, puisque par cet admirable échange réalisé en lui, la nature humaine, corrompue par le péché, put de nouveau avoir accès à la divinité.

Arnoul redit la grandeur de l'incarnation et de la passion du Christ, en évoquant le caractère étonnant de cet échange, qui révèle combien l'humanité pouvait être estimée de Dieu, pour que celui-ci envoyât son Fils. Aucune espérance, aucune raison n'aurait pu permettre à l'homme d'imaginer une si grande rédemption[10]. Par l'incarnation du Verbe, Dieu et l'Homme peuvent à nouveau se connaître, car dès lors que Dieu faisait l'expérience de la chair, l'Homme pouvait comprendre la vérité de la substance divine[11]. Arnoul emploie souvent la dualité entre les conditions divine et humaine en faisant le rapport entre ce qui est *secundum divinitatem,* et ce qui est *ex tempore*. Ainsi la deuxième personne de la sainte Trinité est le Verbe éternel selon la divinité et le fils de la Vierge Marie *ex tempore.*

L'importance que revêt le Christ-homme pour Arnoul est caractéristique de l'intérêt porté à l'incarnation du Verbe par les Chrétiens à partir surtout du XII^e^ siècle. Arnoul a une grande confiance dans les capacités de l'Homme à atteindre la perfection, par l'acceptation de la condition de pécheur, par l'imitation du Christ, et par le combat contre ce qui est mal. Cette confiance en l'Homme est générale au siècle d'Arnoul, siècle durant lequel les hommes vont de plus en plus loin dans les connaissances philosophiques et théologiques ou même

[8] *Ibid.* p. 283 : « Ceterum benignius agit cum infirmitate nostra misericors et miserator Dominus. Ipse enim est conscius infirmatis nostre, utpote qui novit figmentum nostrum. »

[9] *Ibid.* p. 289 : « Prudenter negotiata est Ecclesia, carnem dedit, ut acciperet spiritum, et ispe animatum corpus assumens, largitus est nobis suam deitatem. Fedus hoc in persona Christi celebratum est, quando scilicet cum humanitate divinitas, et cum divinitate convenit humanitas. »

[10] *Ibid.* p. 292 : « Ignorabat homo quanti posset ejus humanitas estimari, quia, licet de Creatoris imagine similitudinem contraxisset, nulla spe tamen, nulla ratione presumere poterat aut prescire vel incarnationis humilitatem, vel amaritudinem passionis. »

[11] *Ibid.* : « Videbatur sibi fecisse quod fecerat, ut ignotus a seculis, in rationalis nature notitiam deveniret, et fieret quasi quoddam cognitionis alterne commercium, dum ipse sciret figmentum nostrum et nos aliquatenus intelligeremus divine substantie veritatem. »

architecturales, comme en témoignent les cathédrales de plus en plus hautes qui sont bâties. Le prédicateur ne sépare cependant pas l'incarnation du Christ et son sacrifice sur la croix. Le sang du sacrifice du Christ est ainsi souvent mentionné pour rappeler aux auditeurs le prix que leur rédemption a coûté.

B. La croix et le sang du rachat

La passion et la croix du Christ sont le sommet de son incarnation. C'est en vivant jusqu'au bout sa condition d'homme, c'est-à-dire en connaissant la souffrance et la mort que le Christ a pu devenir le signe efficace du salut du monde. Rappeler ce point central de la foi chrétienne n'était pas inutile, sachant que de nombreuses hérésies refusaient que Dieu eût souffert et fût mort, doctrines qui trouvaient leurs héritiers au XII^e^ siècle dans les mouvements dualistes cathares[12].

1. Sang du Christ et sang des martyrs, garants de la naissance et de l'extension de l'Eglise

Le propos d'Arnoul n'est cependant pas de composer des sermons pour le Vendredi Saint ou autres fêtes de la croix, mais d'exhorter ses pairs à la défense de l'Eglise, menacée dans son unité et dans ses libertés. Or, comme nous l'avons vu précédemment, l'Eglise ne peut être séparée du Christ, du sacrifice duquel elle tire sa naissance[13]. Ainsi, Arnoul en vient tout naturellement à rappeler la grandeur du sacrifice du Christ, qui apporta la rédemption aux hommes et assura la naissance et la vie de l'Eglise. D'autre part, pour raviver les forces de l'Eglise et l'audace des cardinaux dans la lutte contre les schismatiques et les tyrans, Arnoul rappelle que le Christ a donné sa vie et a versé son sang pour la liberté et la rédemption des hommes ; il est donc normal que ces derniers donnent leur vie et luttent jusqu'au bout pour défendre l'Eglise, fruit du sacrifice du Christ.

L'évocation répétée du sang du Christ donne au sermon le caractère dramatique qui convient pour des propos prononcés dans une situation aussi difficile pour l'Eglise que le schisme provoqué par l'empereur, et les diverses menaces liberticides contre les institutions ecclésiales. C'est d'ailleurs en présentant le thème de son sermon d'ouverture qu'Arnoul évoque le sacrifice du Christ. En effet, les arguments du prédicateur pour expliquer l'impossibilité de déchirer l'Eglise ou de lui enlever ses libertés proviennent tous deux du sacrifice du Christ. La tunique sans couture du Christ, symbole de l'unité de l'Eglise, est celle

[12] *DTC*, II, vol. 2, col. 1987-1994.
[13] Cf. *supra*, le chapitre sur l'ecclésiologie, et l'origine surnaturelle de l'Eglise, p. 162.

que ne purent se partager les soldats au pied de la croix, et qu'ils tirèrent au sort ; le sang répandu sur la croix est le signe manifeste du sacrifice de Jésus, source de la liberté des Chrétiens. Il n'est pas possible de lutter contre l'Eglise et ses libertés, que le sang du Christ a consacrées. Ce ne peut être en vain que le Christ est mort sur la croix[14]. C'est donc en rattachant directement le sacrifice du Christ au thème central du sermon d'ouverture qu'Arnoul commence sa prédication. En contrant les schismatiques et les tyrans avec des arguments si puissants, Arnoul voulaient amener les pécheurs à se convertir et à revenir à l'obéissance au pape légitime.

Le Christ a donné l'exemple du don de sa vie pour Dieu, traçant la voie pour tous ceux qui voudraient le suivre. Ainsi Arnoul parle à plusieurs reprises du martyre pour la défense du Christianisme. Saints Paul, Etienne, Vincent, Laurent , Pierre et André ont tous souffert le martyre pour la défense du Christ et de son Eglise, par la crucifixion, le feu ou la lapidation, ces hommes ont suivi la voie tracée par le crucifié. Martyres qui leur ont apporté une victoire sanglante mais aussi joyeuse et glorieuse[15]. Ces exemples ne se trouvent pas que dans le passé, car les victimes des persécutions contre l'Eglise sont encore bien présentes au XII^e^ siècle. Arnoul en fait mention dès le commencement de son sermon en évoquant les sévices que font subir les tyrans aux fidèles catholiques, ces derniers tout comme leurs modèles sortant victorieux de cette grande épreuve[16].

2. Le sang du Christ, prix du rachat de l'homme et de la liberté de l'Eglise

Pour terminer son sermon d'ouverture, Arnoul fait une supplication à Dieu, et lui demande de recevoir son sang corrompu afin de l'emplir du sang précieux du Christ. En effet le précieux sang du Christ a remplacé le sang pécheur des hommes, et le sang du Christ répandu sur la croix est la cause de la rédemption[17].

Le deuxième sermon évoque de manière récurrente le sacrifice de la croix et le sang répandu pour la rédemption. Par son sang, le Christ a libéré les hommes, et l'ensemble des

[14] Cf. *infra*, p. 277 : « Impossibile est suam Ecclesie Dei tollere libertatem, quam dominici sanguinis consecravit effusio. […] Ita, domini mei, … salva semper est libertas Ecclesie, quia neque tunica inconsutilis scindi potest, neque Christi sanguis in irritum devocari. »

[15] *Ibid.* p. 283 : « Amplior si major vobis de hominibus placeat pluralitas, exemplorum infinita fere martyrum milia nobis occurunt, qui ad certamen istud toto desiderio concurrerunt, et demum victoriam cruentam quidem, sed tamen cum letitia et gloria perceperunt. »

[16] *Ibid.* p. 285 : « Et licet hii quos diximus tyranni terrarum circa temporalia bona, et ipsa etiam corpora nostra deseviant, ut edant carnes nostras, infirmantur et cadunt. »

[17] *Ibid.* : « … feliciores sunt qui mortem vel corporales injurias sunt experti, et impreciabilem sanguinem Christi suo indigno et corruptibili sanguine compensarunt. Quid enim ? Numquid sanguinem Christi in causam nostre redemptionis expendimus ? »

rachetés formant l'Eglise, peut donc être honoré du titre de prix du sang du Christ, de rétribution de sa passion et de gloire de sa majesté[18]. Arnoul de Lisieux insiste beaucoup sur la passion et la mort du Christ, beaucoup plus que sur d'autres évènements fondamentaux de l'histoire du Salut et de l'Eglise comme la Résurrection ou la Pentecôte. Nous percevons ici l'attirance marquée par l'Occident latin pour la Passion et le sacrifice de la croix tandis que des aspects plus festifs comme la Résurrection, l'Ascension ou la Pentecôte prendront une moindre importance, aussi bien dans la pensée théologique, que dans la dévotion des fidèles. La Chrétienté d'Occident se sépare par là un peu plus de la Chrétienté orientale, alors que le schisme entre orthodoxes et catholiques était encore relativement récent. Lorsque le prédicateur expose les trois statuts de l'Eglise, celui qui est le plus longuement exposé est celui de l'Eglise souffrante, grâce à l'image du calvaire. Arnoul fait une description de tous les personnages qui entourèrent la Christ en croix : la sainte Vierge Marie, les saintes femmes, saint Jean et le centurion. Du côté du Christ sortirent le sang et l'eau. Le sang est le signe de la rédemption, c'est ainsi qu'il rend témoignage du Salut donné aux hommes.

Pour terminer le deuxième sermon, comme pour le sermon d'ouverture du concile, Arnoul termine sur l'évocation de la grandeur du sacrifice du Christ et du rachat de l'Homme. L'évêque de Lisieux s'émerveille de la grandeur de la charité divine, que montre si facilement le prix de la rédemption des hommes[19]. Les hommes ont en effet été racheté à grand prix, par l'inestimable sang du crucifié ; ce rachat est si grand que les hommes n'auraient pu l'imaginer, et que même la plus grande espérance n'aurait pu l'attendre. L'évocation du sacrifice du Christ est également pour Arnoul le prétexte de rappeler combien l'Homme a du prix aux yeux de Dieu, et combien est grande sa dignité.

Le sacrifice du Christ et les fruits de rédemption qui en proviennent sont un des thèmes centraux des sermons, que nous retrouvons aussi bien dans le sermon d'ouverture que dans le deuxième. Cela illustre bien l'intérêt particulier porté au sacrifice du Christ et en général à tout ce qui concerne l'incarnation du Fils de Dieu. Le XII^e^ siècle est en effet traditionnellement considéré comme un siècle de rupture vis-à-vis des mentalités du haut Moyen Age, qui gardaient une forte tonalité vétérotestamentaire[20]. Il voit se développer un christocentrisme généralisé, avec un intérêt croissant pour les Evangiles. La personne de Jésus-Christ est plus

[18] *Ibid.* p. 286 : « … ad hoc eam de servitute corruptionis proprii quoque sanguinis impendio liberavit. Ipsa enim pretium sanguinis ejus est, retributio passionis, gloria majestatis. »

[19] *Ibid.* p. 291 : « Quanta vero eas [oves] caritatis gratia complectantur, facile pretio redemptionis ostenditur, quod ad earum libertationem beneficientia redemptoris impendit. »

[20] Cf. Jean Chélini, *Histoire religieuse de l'Occident médiéval,* Paris, Hachette, 1991, p. 402-403.

que jamais mise en valeur et proposée à la dévotion des fidèles. Les théologiens insistent sur la valeur de l'incarnation du Verbe, et de son sacrifice comme dispensateur du Salut[21].

II. La perspective du Salut

Arnoul de Lisieux, nous l'avons vu, met au premier plan le Christ, Verbe fait chair, et le propose comme modèle de perfection aux hommes. Par son sacrifice sur la croix, le Fils de Dieu a mérité pour les hommes le Salut éternel. Or si les portes du ciel sont désormais ouvertes, tous n'en prennent pas le chemin. Pour Arnoul, comme pour tous les hommes de l'époque médiévale, le plus important est d'obtenir la vie éternelle, et d'être pardonné par Dieu au jour du jugement. La rétribution divine est donc le but dernier de toute existence. Cette importance donnée à la rétribution et au jugement divin se retrouve dans presque toutes les parties du sermon. Nous verrons d'abord les efforts que l'homme doit accomplir, et le combat qu'il a à mener, pour étudier ensuite la vision de juge donné à Dieu, et enfin la vision d'Arnoul de la vie éternelle.

A. Le rôle de l'homme dans son salut : la pratique des vertus

Nous avons vu l'importance de l'homme et de ses actions pour Arnoul, la confiance que ce dernier met en la condition humaine, jugée digne d'être rachetée par le sacrifice du Christ. L'Eglise ne se repose pas en attendant le Salut mais doit rester en tenue de service, toujours active dans le combat contre les forces du mal[22]. Toujours dans l'optique de parvenir au Salut donné par Dieu et rendu possible par le Christ, l'Homme doit donc persévérer dans ce monde et vivre de manière chrétienne par l'exercice des vertus, par les œuvres bonnes, accumulant ainsi des mérites dont il sera tenu compte au jour du jugement. Une prédication et toujours le moyen adéquat pour mettre en valeur le sens tropologique des textes inspirés ou des énoncés de la foi. Arnoul ne se prive pas de donner quelquefois des leçons de morale, soucieux qu'il est de la notion d'exemplarité chez les Chrétiens et à plus forte raison chez les évêques.

Arnoul répète à de nombreuses reprises combien il est primordial d'être vertueux et de pratiquer le bien, pour se débarrasser des œuvres mortes qui pèsent sur notre confiance et pourraient infléchir le jugement divin vers une condamnation. L'usage à faire des biens d'ici-

[21] André Vauchez, *La spiritualité du Moyen Age occidental, VIII^e^-XIII^e^ siècles,* Paris : Le Seuil, 1994, p. 76-77. Pour l'auteur, l'époque qui va de la fin du XI^e^ siècle au début du XIII^e^ siècle est véritablement l'âge du Christ, avec un accent mis sur l'Incarnation et une importance primordiale donnée au Nouveau Testament qu' Arnoul mentionne à plusieurs reprises.

[22] Cf. *infra,* p. 290 : « Ecclesia a dextris Christi stare dicitur, non sedere, quia semper est in procinctu constituta. »

bas est tout doit être dirigé vers le Salut. Ainsi, pour Arnoul, la vie spirituelle implique que le Chrétien fasse usage des biens terrestres dans l'optique de la vie éternelle ; cette vie doit être bâtie sur les sacrements, la pratique des vertus et la contemplation[23]. Les vertus pratiquées par les chrétiens se transforment en mérites, et c'est par l'accumulation de tous ces mérites que les Chrétiens trouvent de l'aide dans les périodes troublées, et la consolation dans les épreuves. Les mérites sont ceux des saints qui ont déjà pénétré dans le royaume de Dieu, mais aussi ceux de l'Eglise militante. Comme défenseurs dans le combat pour l'unité et les libertés de l'Eglise, Arnoul cite immédiatement les prières et les mérites des évêques, les siens y compris[24]. Ceci exprime clairement la valeur spirituelle et éternelle des actions terrestres que les Chrétiens accomplissent.

Pour fonder sa vie spirituelle sur une base solide, il faut suivre les pas du Christ, modèle de toutes les vertus. Comme nous l'avons vu plus haut, Arnoul encourage les évêques à se mettre dans les traces du Christ, en ayant à l'esprit que malgré l'impossibilité de l'égaler, il est nécessaire de chercher à atteindre le plus haut degré de vertu pour l'imiter. Tout au long de ses sermons, le prédicateur définit les vertus à pratiquer et les adapte à la situation contemporaine de l'Eglise en ce XII^{e} siècle. En étudiant de plus près toutes les vertus à mettre en œuvre, nous nous apercevons que toutes les vertus théologales et cardinales sont évoquées devant l'auditoire.

La foi est bien entendue la plus présente dans le texte des sermons, c'est par elle que l'Homme donne toute sa confiance à Dieu, et se laisse conduire par lui. Dans le cas du schisme, c'est par la foi, qui lie les croyants au Christ, que les fidèles de l'Eglise ne peuvent être vaincus par les schismatiques et les tyrans. La foi est pour les chrétiens la vie et la victoire, c'est elle qui est vainqueur du monde[25]. Dans les circonstances difficiles dans lesquelles évoluait l'Eglise, c'est par la foi qu'elle pouvait garder l'espérance. En effet, les circonstances n'ayant rien de très consolant, mieux valait recourir aux secours spirituels.

L'espérance est d'ailleurs bien présente dans les sermons. Arnoul appelle son auditoire à ne pas désespérer du Salut et des capacités de l'Homme pour y parvenir. En effet, pour Arnoul, l'Homme a vocation à la perfection et peut y parvenir par tous les moyens de la grâce mis à sa disposition pour lui permettre de vivre d'une vie sainte[26]. Le prédicateur redit

[23] *Ibid.* p. 290 : « Tota tamen spiritualiter in agnitione sacramentorum, in virtutum executione, in celestium contemplatione. »

[24] *Ibid.* p. 281 : « habemus nobis assistentia merita et orationes nostras. »

[25] *Ibid.* p. 280 : « Ex fide siquidem vita nobis est et victoria… et hec est victoria que vincit mundum, fides nostra. Sed et sancti per fidem vicerunt regna : regnum Sathane, regnum mundi, regnum celorum. »

[26] *Ibid.* p. 282 : « Sed nequaquam, domini et patres mei, diffidendum, nequaquam desperandum est, quia sicut verba Christi nobis ad doctrinam, ita opera proponuntur ad formam. »

l'espérance que doivent avoir les croyants lorsqu'il évoque en termes exaltés la grandeur de ce que Dieu a fait pour eux en donnant son Fils. L'espérance était également bien nécessaire au concile de Tours, elle avait été ravivée par l'alliance des rois de France et d'Angleterre pour soutenir le pape Alexandre, et par l'attente hypothétique d'une conversion de l'empereur.

Pour résoudre les difficultés de l'Eglise, Arnoul appelle les évêques à faire preuve de charité. La charité est d'abord l'amour divin, que le prédicateur développe admirablement dans les diverses définitions qu'il donne de l'Eglise. Que l'Eglise soit l'élue, la bien-aimée, l'épouse ou la reine, tout cela est le résultat et le fruit de l'amour immense de Dieu pour les hommes[27]. Cette charité, les évêques sont appelés à la vivre envers les ennemis de l'Eglise, pour les ramener à la fidélité et à l'obéissance, par la prière et la pénitence. L'évêque de Lisieux demande de ne pas rendre le mal pour le mal mais de vaincre le mal par la pratique du bien, et de prêter attention avec grande charité (*summa caritate)* à ceux qui se trouvent en dehors de l'Eglise. En second lieu, Arnoul appelle les évêques à faire preuve d'une grande charité envers ceux qui sont persécutés pour leur foi par ceux dont il vient d'être question. Les termes que l'évêque emploie laissent penser qu'Arnoul pouvait vivre une vraie spiritualité de la miséricorde et du partage, demandant aux évêques de porter les fardeaux de ceux qui sont dans la nécessité, d'accomplir pleinement la loi d'amour donnée par le Christ, et de faire ainsi preuve d'une grande compassion à leur égard[28].

D'autres vertus parsèment les sermons, certaines sont directement liées à la situation de schisme, comme la concorde et l'unité ou la vertu de force, qui demande aux fidèles de mener contre le mal un véritable combat spirituel, ou même parfois dans la chair comme le montrent les martyrs[29]. La prudence est également mentionnée à plusieurs reprises, vertu importante pour les évêques qui conduisent le troupeau des fidèles puisque, comme Arnoul le rappelle, c'est à la prudence des pasteurs que Dieu a confié son peuple.

L'esprit de pauvreté et le mépris des richesses constituent une vertu primordiale, car c'est en vivant dans l'humilité et dans l'esprit de détachement que les évêques imitent de manière significative le Christ. Arnoul, loin de demander aux prélats de vivre dans la pauvreté matérielle, exalte le mépris spirituel des richesses et l'humilité. L'argent ne doit pas être un maître mais un serviteur, et il doit être donné avec générosité à ceux qui sont dans le besoin.

[27] *Ibid.* p. 286 : « Nempe multitudine nominum multitudo caritatis exprimitur. Neque enim uno nomine contentus esse potuit, ut in ea diversitatem virtutum distingueret, et in se circa eam totum dilectionis aperiret affectum. »

[28] *Ibid.* p. 284 : « Aperiamus itaque eis viscera pietatis, et in eos omnem compassionis et venerationis effundamus affectum. »

[29] « quia si steterimus simul,alteri ab altero plus fiducie et virtutis accrescet. »

Nous retrouvons l'identification du pauvre au Christ, et le patrimoine des pauvres au patrimoine du Christ. Arnoul, reprenant en cela la doctrine traditionnelle de l'Eglise, situe la vraie vertu dans la pauvreté du cœur et non dans la pauvreté matérielle ; l'argent pouvant de plus être utilisé de manière bonne lorsqu'il est donné pour la croissance de l'Eglise et le soulagement des pauvres[30].

Le prédicateur expose donc un grand nombre de vertus à pratiquer pour vivre de manière chrétienne, être un exemple pour les autres, et surtout accéder au Salut. La conscience du péché et du jugement est très vive chez Arnoul, pour qui l'important est la *sanctitas conversationis* ou la *commendabilis vita*, comme il l'énonce au tout début du sermon d'ouverture du concile. La conscience du jugement et de la rétribution se perçoit également de manière très claire.

B. Le jugement

1. La vision du Père comme souverain juge

L'ambiguïté d'Arnoul comme évêque traditionnel, presque carolingien, et réformateur, car ouvert aux nouveautés de son siècle, se retrouve de manière étonnante dans sa pensée sur le jugement final. Nous avons vu qu'Arnoul étant partie intégrante du mouvement christocentrique qui naissait au XII^e^ siècle, avec une attention particulière portée au Nouveau Testament. Nous remarquons qu'Arnoul a cependant gardé la pensée traditionnelle, plus vétérotestamentaire, d'un Dieu juge et vengeur, du Père omnipotent et donnant à chacun selon ce qu'il a fait. Notons que les deux visions ne sont pas incompatibles, au contraire, Arnoul fait le lien entre les deux.

Lorsque l'évêque de Lisieux donne les divers noms de Dieu, tirés aussi bien dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament, il met en valeur la douceur et l'onction que recouvrent les noms du Christ, mais le nom intéressant selon lui, dans le contexte de la divine rétribution est celui de Dieu le Père. Un nom dont la sévérité doit rendre les Chrétiens vigilants, et donner la crainte de Dieu. Pour Arnoul, Dieu signifie « crainte », et les Chrétiens sont tenus à la révérence et à la prudence[31]. Il faut tempérer néanmoins ce propos en reconnaissant qu'Arnoul n'oublie pas que le Père est *miserator et misericors*, mais cela ne lui donne que plus encore le caractère hiératique du Dieu vétérotestamentaire, qui fait

[30] *Ibid.* p. 284 : « Possumus itaque divitias licite possidere, si tamen earum nos non reputaverimus dominos sed ministros, si intellexerimus patrimonium pauperum esse patrimonium Christi, si proventibus Ecclesie, si pauperum necessitatibus erogantur. »

[31] Cf. *infra*, p. 280 : « Deus interpretatur "timor". Ipse autem in hoc loco timentes nos esse exigit et prudentes. »

miséricorde en son temps, mais peut tout aussi bien punir ceux qui font le mal à ses yeux. Le prédicateur garde l'image d'un Dieu vengeur, tenant d'une justice rigide qui ne laisse rien passer et ne connaît pas l'indulgence pour ceux pèchent. Arnoul n'hésite pas à employer plusieurs fois le vocabulaire de la vengeance[32].

Dans le deuxième sermon, il fait un développement très intéressant à partir d'un verset du psaume 71, sur les termes de *judicium* et *justitia.* Le Père a donné les deux à son Fils, dans ces deux termes de justice résident toute l'autorité de la majesté royale. Le *judicium* est le pouvoir de juger tandis que la *justitia* est la science de la justice, l'un est en réalité l'application de l'autre[33]. Le *judicium* par sa puissance sévère punit ceux qui ont commis le mal et les empêche de le commettre une nouvelle fois. La *justitia* par le discernement de sa science, forme à la vertu et dirige vers le Salut. Par l'importance du champ lexical concernant le jugement, la punition ou la vengeance, Arnoul se place résolument dans une lignée traditionnelle, tirant sa source dans la pensée augustinienne. Les concepts *d'auctoritas* et *potestas* sont également appliqués par le prédicateur à la puissance divine. La vision du Père comme celle du souverain juge, à qui il faut rendre l'hommage de la crainte, est très présente dans ses sermons. Que le Fils soit descendu sur terre pour opérer le Salut de l'humanité, en ayant vécu dans l'humilité et en ayant connu les souffrances et la mort des hommes, comme Arnoul l'énonce admirablement, ne doit pas faire oublier qu'il a fait tout cela pour obéir à la divine volonté de son père.

L'image du juge, qui peut paraître parfois pointilleux est celle que les Chrétiens avaient durant tout le haut Moyen Age ; elle ne disparut pas par la suite mais s'estompa au profit d'autres attributs du Père. Arnoul prolonge cette vision du jugement par des propos très nombreux concernant la rétribution.

---

[32] *Ibid.* p. 292 : « Porro, quanto major dignatio est, tanto majus constat esse periculum ; quantoque majora studium diligentie premia recompensant, tanto major neglegentie vindicta procedit. Sicut enim retributor bonorum, ita Deus ultionum Dominus est, apud quem sicut nichil irrenumeratum dimittitur, ita nichil relinquitur impunitum. »

[33] En prenant pour fond de leur réflexion les versets des psaumes mentionnant le jugement et la justice, des pères et des théologiens se sont penchés sur la distinction et les définitions à établir pour ces deux termes. Cf. Saint Augustin, *Enarrationes in psalmos, PL* 37, psalm. 96 et 97, col. 1240 et 1407. Hugues de Saint-Victor, *Commentariorum in hierarchiam ceslestem sancti Dionysii Areopagitae,* liv.VII, *PL* 175, col. 1058. Saint Bernard, *De adventu Domini,* sermo III, *PL* 183, col. 45. Pierre Lombard est le plus précis sur la question puisque dans ses commentaires des psaumes 88 et 96, il tente de faire, à la suite de saint Augustin, une distinction entre les deux termes. Cf. Pierre Lombard, *Commentarium in psalmos, PL* 191, col. 823 et 886 : « Justicia et judicium correctio sedis ejus, id est bonis est ipse justitia et judicium, qui correcti sunt sedes ejus, quibus est justitia, quia ex se justificati sunt; et judicium, quia de eis, id est per eos ipse judicat. »

2. L'importance de la rétribution

L'image du juge va de pair avec l'image de celui qui dispense récompenses et châtiments. Toute la vie humaine doit être dirigée vers le Salut. En gardant les vertus que le Christ a pratiquées au plus haut degré, en pratiquant le bien et en faisant de bonnes œuvres, l'Homme espère de Dieu que celui-ci lui accorde la vie éternelle. La sévérité du Père doit rendre les hommes attentifs et vigilants. Or les hommes ne peuvent qu'être débiteurs de Dieu, et c'est par grâce qu'il leur accorde le salut, c'est par grâce que les hommes peuvent faire de bonnes œuvres. Même les évêques, qui ont reçu des grâces et des prérogatives particulières ne peuvent se vanter de quoique ce soit devant le Juge. Or si Dieu a donné tant de grâces, il ne veut pas qu'elles ne rapportent rien, et attend des fruits en retour. Arnoul emploie donc tout au long de ses sermons un vocabulaire économique, presque bancaire pour parler de la rétribution, suivant en cela les paraboles des Evangiles, mais de manière encore plus marquée.

Reprenant la parabole des talents, Arnoul explique bien que Dieu attend que ce qu'il a donné non seulement lui soit restitué, mais encore restitué avec de gros intérêts, car Dieu est un percepteur sévère[34]. Le Père exige de ses enfants qu'ils ne restent pas sans rien faire en enterrant les grâces qu'il leur a données, mais qu'ils les fassent fructifier, d'où l'image de l'argent qu'il ne faut pas cacher chez soi, mais mettre à la banque pour qu'il fructifie. Le sacrifice du Christ ne peut pas ne pas porter de fruits. Les cardinaux et les évêques doivent donc veiller à ne pas s'assoupir mais au contraire à lutter pour la vérité, l'unité et les libertés, en sachant que Dieu fait le décompte de leurs actions, et qu'il les rémunèrera selon ce qu'ils auront fait.

L'évêque de Lisieux termine de façon grandiose son sermon d'ouverture par une supplication à Dieu, pour qu'il accorde sa grâce au misérable débiteur qu'il est. Le Christ a versé son sang pour la rédemption des hommes et pour qu'en retour ceux-ci paient le prix de ce sang par le don de leur vie et de leurs œuvres. C'est pour cela que le pécheur est celui à qui on prête, et qui ne rend pas, seulement la formulation du psaume 36. Les hommes sont les obligés du Seigneur, mais pour être rachetés, il faut compter avant tout sur sa grâce. C'est pour cela qu'Arnoul demande à Dieu de ne pas prendre en compte son sang de débiteur (*sanguis insolutus),* mais de ne considérer que le sang du Christ, qui est le *creditus sanguis.* Comptant pour rien les mérites et les bonnes actions, qu'Arnoul a pourtant déclarées indispensables, l'évêque demande à Dieu de n'agir que par grâce et non comme un créditeur. La nature du vocabulaire employé est néanmoins clairement du domaine de la comptabilité.

[34] Cf. *infra,* p. 279 : « Queritne sibi restitui ? Querit revera, quoniam gravis etiam exactor est. Non convenit debitorem suum in sortem tantum, sed etiam in usuras. »

En effet les mots signifiant l'obligation, le crédit et le débit, la solvabilité forment le fond des propos d'Arnoul pour ce qui est de la rétribution. Certaines expressions sont éloquentes : *acceptum ferre* signifie porter sur un registre comme reçu ; l'*acceptilatio* est la quittance par laquelle le créancier déclare avoir reçu paiement. Ce vocabulaire recouvrant des réalités très concrètes, permet aux hommes de bien se figurer ce qu'est le Salut et la divine rétribution. Arnoul, même s'il semble parfois faire de Dieu une sorte de comptable, crée cependant un équilibre, en en faisant aussi un Dieu miséricordieux, faisant grâce.

L'évêque insiste aussi beaucoup sur l'universalité de la rétribution. L'Eglise est catholique parce qu'elle porte en elle cette universalité[35]. L'égalité parfaite entre les hommes pour la rétribution est réaffirmée avec force, personne ne peut se prévaloir de quoique ce soit devant Dieu pour avoir son Salut plus facilement. Les privilèges et les prérogatives ne valent pas devant le divin Juge, et les prérogatives dont parlait Arnoul pour les membres de l'ordre épiscopal ne sont que la contrepartie de leur charge, et non un passe-droit pour les cieux[36]. A l'uniformité de la Création répond l'égalité de la Rédemption[37]. Après avoir étudié la part que doit prendre l'Homme à son Salut, et le jugement divin, le jugement personnel qui attend chaque homme après sa mort, nous allons évoquer la vision de la vie éternelle chez Arnoul.

C. Le royaume de Dieu

Les images et les descriptions du royaume de cieux sont fréquentes dans les sermons. C'est la fin recherchée de tous les croyants. C'est ce qui permet à l'Eglise de garder l'espérance quand elle est au milieu des tribulations, comme ce fut le cas dans les années de schisme. Arnoul mentionne souvent le combat surnaturel que se livrent le royaume des cieux et les forces de Satan, en parallèle avec le combat que livre l'Eglise contre ceux qui l'attaquent. Pour montrer le caractère grave du combat à mener mais aussi la grande espérance qu'il faut garder, le prédicateur redit à la suite des Evangiles que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise, et que les princes des ténèbres seront jetés dehors[38]. Malgré les attaques du royaume de ce monde et du royaume de Satan qui cherchent à s'emparer du royaume des cieux, Dieu assure la victoire à l'Eglise. Ce même royaume des cieux, dont les

[35] *Ibid.,* p. 286 : « catholica vero, id est communis, tam propter precepta generalium regularum, quam propter uniformem in omnes eterne retributionis eventum. »

[36] Cf. *supra*, le chapitre sur la fonction épiscopale dans les sermons d'Arnoul, p. 173.

[37] Cf. *infra,* p. 292 : « Uniformitatem creationis secuta est redemptionis equalitas, ut pariter omnibus proficeret ad futurum predestinate retributionis eventum. »

[38] *Ibid.* p. 277 : « Item, licet principes tenebrarum adversus Ecclesiam Dei vehementer insurgant, porte tamen inferi adversus eam prevalere non possunt. »

évêques connaissent clairement le mystère, puisqu'en tant que successeurs des apôtres, ils n'ont pas besoin de paraboles pour comprendre le Salut.

Le Seigneur a sorti les hommes des ténèbres pour les appeler à son admirable lumière, cette lumière est éternelle puisqu'elle est la lumière de Dieu. Les hommes sont appelés à faire un bon usage des biens qui passent pour s'attacher à ceux qui demeurent ; c'est le sens de la béatitude énoncée par Arnoul, lorsqu'il déclare heureux ceux à qui il a été donné de changer leurs biens passagers pour les biens éternels[39].

L'élection n'assure cependant pas la claire vision immédiate de Dieu, ce qui ne peut être le cas qu'une fois entré dans le Royaume. Le prédicateur insiste sur la grandeur et la hauteur du royaume de Dieu, le situant dans les cieux des cieux. Il reprend, pour illustrer le caractère inaccessible de son trône, des paroles de l'Ancien Testament, présentant le trône de Dieu sur une colonne de nuée, ou des paroles de saint Paul, qui parle du paradis au troisième ciel[40]. La lumière inaccessible est rendue à la fois par cette haute colonne et les nuées qui entourent le trône et qui empêchent les croyants de voir de manière claire ce qui les attend comme récompense. Arnoul dit, en s'appropriant un vers du psaume 41 et en le reformulant, combien il a hâte de voir Dieu face-à-face, une fois toutes les nuées dissipées, une fois déchiré le voile qui empêchent aux croyants d'ici-bas de voir leur Dieu. Alors il apparaîtra avec le Christ dans la gloire.

C'est lorsqu'il traite de l'Eglise comme l'épouse du Christ, qu'Arnoul est le plus exalté. En effet, les noces de l'Agneau, c'est-à-dire les noces du Christ avec son Eglise, seront le théâtre de grandes réjouissances pour tous les Chrétiens enfin parvenus au Salut éternel. L'épouse recevra la couronne préparée pour elle depuis l'éternité, tous seront rassasiés, dans l'ivresse de la joie, ceux qui sont pauvres seront comblés[41]. Arnoul emploie pour exprimer la joie de ce festin, de nombreux vers du psautier, mis en anaphore pour rendre la description du Paradis plus forte.

Nous pouvons remarquer l'importance que l'évêque de Lisieux donne à la joie du Salut. Lorsqu'il décrit l'Eglise triomphante dans le troisième statut de l'Eglise-reine, Arnoul parle d'elle avec verve lorsqu'à la consommation des siècles, le Christ viendra la prendre avec lui et

[39] *Ibid.* p. 284 : « Felices sunt quibus datum est pro eternis transitoria commutare. »

[40] Cf. Eccli. 24,4, et II Cor. 12, 2. Arnoul emploie avec la même aisance les deux testaments pour illustrer un même propos.

[41] Cf. *infra*, p. 289 : « Qui vero ad agni nuptias fuerint introducti, ibi epulabuntur in conspectu ejus, ibi delectabuntur in letitia, ibi inebriabuntur ab ubertate domus ejus, et qui inanes satiabuntur, quoniam apparebit gloria ejus. »

la gratifiera de la plénitude de l'éternelle béatitude[42]. Cette béatitude réservée à ceux que le Seigneur trouvera dans la foi et la vigilance quand il reviendra, comme l'énonce le thème tiré de l'Evangile, et placé en tête du deuxième sermon par Arnoul.

Ce deuxième sermon se termine de la même manière que le premier, c'est-à-dire par un propos eschatologique ; Arnoul décrit la récompense suprême des fidèles, à qui Dieu donnera en abondance les richesses de sa gloire, et qu'il coiffera du diadème. Ils connaîtront alors une grande paix et la plénitude de la joie, terme qu'Arnoul emploie à plusieurs reprises[43].

Le salut de l'homme est le point principal des deux premiers sermons d'Arnoul. Le prédicateur consacre une bonne partie de ses sermons à exhorter son auditoire à pratiquer les vertus nécessaires, à être conscient que tous seront jugés par Dieu à la fin de leur vie, et à avoir en vue les joies de l'éternelle vie, dans l'au-delà. Il n'est pas étonnant qu'un sermon devant porter sur l'unité et les libertés de l'Eglise porte sur le salut des âmes, puisque l'Eglise est ordonnée à cette fin, et que pour un homme du XII^{e} siècle, le monde de l'au-delà et le monde présent ne sont pas séparés l'un de l'autre. De même, la mission spirituelle et surnaturelle de l'Eglise est placée à la première place, il ne s'agit pas de considérer précisément les points forts et les faiblesses de l'institution ecclésiale dans le monde contemporain.

La vision du Salut d'Arnoul est très représentative de ce qu'étaient les conceptions des fins dernières à son époque. Le Christ, dont la vie et le sacrifice avaient acquis une importance renouvelée, avait racheté les péchés du monde et les hommes pouvaient par les mérites du Christ, en accueillant la grâce divine, mais aussi par leurs mérites et leurs bonnes œuvres accéder au Salut. Après avoir été jugé par le Père souverain, jugement que nous nous figurons bien par les multiples sculptures du Jugement qui ornaient les tympans des cathédrales qui se construisaient alors, celle de Lisieux y comprise, les fidèles entreraient dans l'éternelle joie. Conception toujours valable de nos jours.

Nous avons vu les termes en lesquels Arnoul parlait du Christ et de l'eschatologie, voyons maintenant la manière dont le prédicateur aborde les moyens privilégiés, mis à disposition par Dieu pour que les hommes aient le Salut.

---

[42] *Ibid.* p. 291 : « Porro tertius Ecclesie status consummatis omnibus complebitur in futuro, quando scilicet dextra illius amplexabitur eam, et eterne beatitudinis plenitudine confovebit. »

[43] *Ibid.* p. 293 : « Nichil reservabit absconditum sed velut effusa in omnes munificentia largietur divitias glorie sue, celestium scilicet plenitudinem gaudiorum, regnique celestis coheredes admittet, ut de manu ejus diadema speciei recipiant, quo speciosi facti eum qui speciosus est forma pre filiis hominum, in decore suo revelata facie contemplentur et delectentur in multitudine pacis. »

III Les sacrements

Il nous a semblé pertinent de considérer à part les mentions des sacrements faites par Arnoul, alors qu'elles auraient pu être placées plus haut avec les vertus et les moyens de parvenir au Salut. Néanmoins, il est intéressant d'étudier comment le prédicateur utilise les sacrements dans ses sermons, et quelle place ils prennent dans sa pensée. Ceci d'autant plus que la théologie sacramentelle connaît au XII^e^ siècle une dynamique sans précédent, et que le siècle d'Arnoul va véritablement initier une étude claire et approfondie des sacrements, qui servit de base à la théologie catholique en ce domaine jusqu'à nos jours. En effet, bien que les Pères, et notamment saint Augustin, aient écrit sur les sacrements, la notion de ces signes visibles de la grâce restait assez floue. Il faut attendre le début du XII^e^ siècle, pour que la réflexion avance de manière significative[44]. Hugues de Saint-Victor avec son *De sacramentis*, fut une référence de ce domaine, et inspira les théologiens qui écrivirent ensuite sur ce sujet, tels que Pierre Lombard dans sa *Summa sententiarum.* Nul doute que, connaissant les liens d'Arnoul avec l'école de Saint-Victor, ce dernier ne se soit référé à l'œuvre d'Hugues pour alimenter sa pensée[45].

Arnoul ne livre pas une pensée ordonnée sur la théologie sacramentelle et n'analyse pas les notions de sacrements dans ses sermons, puisque ça n'a pas lieu d'être dans la prédication du concile de 1163. Nous remarquons qu'à plusieurs reprises, il mentionne des sacrements différents, et se fait l'écho de débats théologiques en cours au XII^e^ siècle notamment sur la vertu et l'efficacité des sacrements. Il n'omet jamais de les évoquer, quelque soit le sujet dont il parle : unité de l'Eglise, fonction épiscopale, rachat de l'Homme par le sacrifice du Christ. Dans ses sermons sont évoqués clairement l'ordre, le baptême et le mariage, et de manière sous-entendue, la confirmation, la pénitence et l'Eucharistie.

Les sacrements sont employés dans deux contextes différents : Tout d'abord pour expliquer l'origine divine de l'Eglise et de ses différentes composantes, grâce au mariage et à l'ordre, sacrements constitutifs du peuple chrétien ; en second lieu pour évoquer la vie spirituelle de l'Homme, qui a été régénéré par le sacrement du baptême. Mais les sacrements ne sont pas seulement employés au sens de l'un des sept sacrements, pour Arnoul, tout signe de la grâce divine est un sacrement : Le Christ est le sacrement de l'amour du Père, l'Eglise est le sacrement de la rédemption des hommes. Dans son deuxième sermon, Arnoul, avant de

[44] Cf. le dossier sur les sacrements dans le dictionnaire de théologie catholique, et notamment la partie de l'article traitant de la notion des sacrements au Moyen Age, *DTC,* t. XIV, col. 527-531.

[45] Hugues de Saint-Victor, *De sacramentis christianae fidei, PL* 176, col. 173.

citer les différents qualificatifs qu'il donnerait à l'Eglise, dit à son auditoire qu'il va se limiter à peu de noms car il parle à des sages qui savent mieux que lui les noms et les sacrements des noms[46]. Nous retrouvons ici le sens large et premier du sacrement, au sens de mystère caché. Dans le cas présent, le sacrement du nom recouvre le sens spirituel du nom, inaccessible à la raison, signe efficace de la grâce divine. Cette expression ne se retrouve quasiment nulle part dans les écrits patristiques, si ce n'est dans le commentaire du psaume 82 de saint Jérôme, dans lequel l'auteur analyse le sens précis de chaque nom propre et les nuances des mots, car ils ont en eux-mêmes un sens[47].

L'évêque de Lisieux semble accorder une grande importance à la notion générale de sacrements, voyons comment il parle des sacrements en particulier, c'est-à-dire de ceux qui font partie du septénaire catholique. Tout d'abord la vision du baptême chez Arnoul, puis l'ordre et le mariage.

A. Le baptême

Parler du baptême dans un sermon sur l'unité de l'Eglise est très important parce que c'est par ce sacrement qu'est réalisée l'unité fondamentale de tous les membres de l'Eglise, du pape au plus petit des croyants. L'unité et la concorde dans l'Eglise ne sont pas le fruit des hommes, mais l'effet de la grâce venant du baptême. Arnoul réaffirme l'importance de la fraternité spirituelle créée par le baptême, régénération de l'eau et de l'Esprit. Par cette régénération, les hommes sont passés du statut de fils de la colère, à celui de fils adoptifs de Dieu. Le fait que les hommes soient tous fils du même père fait naître une communauté fraternelle, qui est le seul rempart possible contre les atteintes portées à l'Eglise car c'est par l'union et la concorde que les Chrétiens peuvent vaincre le mal.

Deux aspects du baptême sont évoqués dans le même passage. Tout d'abord l'aspect du rachat, cher à Arnoul, qui présente le baptême comme le sacrement qui lave du péché et qui régénère les hommes, pour rétablir la filiation avec Dieu[48]. Ensuite l'aspect communautaire donné par le sacrement qui crée un peuple de rachetés. Les Chrétiens, ayant le même père en Dieu, et la même mère en l'Eglise, sont des frères dont la concorde produit l'unité, et l'unité la liberté. Le premier aspect est développé dans le deuxième sermon, alors qu'Arnoul

[46] Cf. *infra*, p. 287 : « Ego tamen ad presens contentus esse paucis decrevi, quia sapientibus loquor, quibus plenius quam michi innotuerunt nomina et nominum sacramenta. »

[47] Saint Jérôme, *Breviarium in psalmos*, psalm. 82, *PL* 26, col. 1133: « Oreb interpretatur *foramen*, in quo coluber ingreditur. Zeb interpretatur *lupus*. Videte nomina principum adversariorum Christi. Zebee, *hostia*, hoc est, quos lupus suffocaverit. Et Salmana, *perfecti in malitia*. Videte ergo nominum sacramenta. » Arnoul emploie, tout comme Jérôme, le sens étymologique des mots pour commenter et argumenter.

[48] Cf. *infra*, p. 280 : « Porro fratres sumus ex eodem Patre Christo, et ex eadem matre Ecclesia, per regenerationem aque et Spiritus de filiis ire translati in adoptionem glorie filiorum Dei. »

considère l'Eglise rassemblée au pied de Jésus crucifié. Le prédicateur reprend l'exégèse du coup de lance dans le côté du Christ, dont l'eau et le sang qui en sortent, figurent les sacrements et notamment le baptême et l'eucharistie[49]. L'eau du côté du Christ est l'eau de la régénération tandis que le sang est le sang de la rédemption, Arnoul voit dans cette eau et ce sang la source de la vertu et de toute l'efficacité de tous les sacrements[50]. La notion d'efficacité des sacrements, bien qu'exposée de façon partielle par les Pères de l'Eglise, n'est réellement d'actualité dans l'Eglise qu'à partir du XII^e^ siècle, il semble même que Hugues de Saint-Victor ait été incomplet sur cette notion d'efficacité[51]. Ce n'est qu'au cours du XII^e^ siècle, et surtout au siècle suivant qu'est donnée la définition du sacrement comme signe efficace de la grâce, agissant *ex opere operato,* c'est-à-dire indépendamment des vertus de celui qui le donne et de celui qui le reçoit. Arnoul semble, à la lecture de sa prédication, être dans le courant d'approfondissement de la théologie sacramentelle, qui faisait progresser la théologie du baptême, mais aussi de l'Eucharistie sur laquelle Arnoul écrivit des lignes magnifiques, mettant en avant la grandeur du sacrifice, et l'indignité de celui qui l'offre sur les autels[52].

Arnoul fait donc bien le lien entre le sacrifice du Christ et les sacrements qui sont le témoignage de notre Salut. L'Esprit, le sang et l'eau, rendent témoignage au Christ sur la Terre, c'est par les sacrements que les hommes sont purifiés par l'eau, lavés par le sang et emplis de l'Esprit saint. Le prédicateur fait preuve d'une foi éclairée sur les sacrements. Nous allons voir maintenant comment il aborde le sacrement qui l'a fait devenir évêque : l'ordre.

B. L'ordre

Dans son développement de la fonction épiscopale, Arnoul exprime fort bien l'importance de l'onction sacrée qui l'a fait devenir évêque. Au moment où se fixent pour des siècles, les théories concernant les sacres royaux, dans lesquels interviennent aussi des

[49] Cette interprétation fut exposée en particulier par Bède le Vénérable dans l'*Hexaemeron,* liv. II, *PL* 91, col. 90 : « ... in latere positi in cruce Domini Salvatoris lancea militis patefacta est, de qua continuo exivit sanguis et aqua : per quae sacramenta singuli quique fidelium in societatem sanctae Ecclesiae tamquam in arcae interiora recipiuntur. » Pierre le Mangeur reprend cette interprétation à plusieurs reprises notamment dans son deuxième sermon *in coena Domini, P.L* 198, col. 1772 : « Prima ergo effusio facta est tibi in documentum… quinta in sacramentum.[…] Licet enim sanatum sit ulcus criminis in baptismo et poenitentia, tamen manet pruritus ulceris, quem mitigat eucharistia. »

[50] Cf. *infra,* p. 290 : « In his duobus omnium sacramentorum virtus et efficacia creditur emanasse. »

[51] *DTC,* t. XIV, col. 529-530. Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, contemporain d'Arnoul évoque l'efficacité des sacrements (*efficacia sacramentorum),* dans son traité contre les hérétiques de son temps, *PL* 198, col. 1260.

[52] *Letters,* n. 12, p. 17. Il s'agit d'une lettre datée de 1155, et destinée à l'abbé de Bonneval, auquel il parle avec ferveur du sacrifice eucharistique dans des termes proches de ceux des sermons : « Nihil offeri pretiosus, nihil efficacius potest, si dignitati sacrificii personarum indignitas non obsistit. »

onctions de chrême, Arnoul dit haut que l'onction par excellence est celle de l'évêque, puisqu'il est configuré au Christ, l'oint du Seigneur. En effet, aussi bien en France qu'en Angleterre, les rois se prévalent dorénavant d'une onction qui les rapprochent de l'ordre clérical et leur confèrent même de pouvoirs de guérison[53]. Dans une situation de rivalité entre les pouvoirs temporel et spirituel, Arnoul prend soin rappeler la grandeur de l'onction qu'il a reçue, d'où toutes les autres tirent leur origine. Devenir évêque, selon le prédicateur, c'est être enrichi par des bénéfices, comblé par les honneurs, mais surtout sanctifié par les sacrements de l'Eglise[54]. C'est en étant évêque, qu'on reçoit la plénitude du sacrement de l'ordre, et que l'on à le pouvoir de conférer tous les sacrements dont le peuple chrétien a besoin pour vivre dans la grâce.

Arnoul donne une définition de l'ordre, en se fondant sur l'aspect de médiateurs de la plénitude de Dieu que revêtent les évêques. Par ce sacrement leur est communiquée par Dieu, la plénitude du Christ, et c'est ensuite à eux de donner cette plénitude reçue du Christ aux fidèles de l'Eglise[55]. Les évêques sont en fait les dépositaires de la grâce de Dieu, et c'est en passant par eux que les fidèles peuvent progresser dans leur vie spirituelle. C'est par l'ordre qu'est structurée toute l'Eglise, depuis le sommet, c'est-à-dire le Christ, jusqu'en bas, c'est-à-dire les fidèles, les évêques étant des intermédiaires. Par l'ordre, les évêques ont reçu des privilèges spéciaux de la grâce, et des prérogatives en dignité, pour pouvoir gouverner droitement le peuple qui leur a été confié[56]. Ce sont ces privilèges et ces prérogatives qu'Arnoul défend avec ardeur, alors qu'elles sont menacées par les tentatives des princes, et en premier lieu de l'empereur, qui veulent soumettre les évêques à leur pouvoir, et placer des fidèles à eux sur les cathèdres.

La vision d'Arnoul est à la fois très spirituelle et très concrète, sans négliger ni les droits ni les devoirs des prélats, il justifie, comme à son habitude, les honneurs et les richesses des évêques, en définissant la grandeur spirituelle de leur fonction. Cette vision spirituelle se retrouve aussi dans les propos du prédicateur sur le mariage.

---

[53] Cf. Marc Bloch, *Les rois thaumaturges. Etude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale, particulièrement en France et en Angleterre,* Strasbourg, Istra, 1924, p. 41 *et sq*. L'auteur livre une étude intéressante sur la naissance du roi sacré, et situe les avancées de cette pensée durant le règne d'Henri II, avec à l'appui des lettres de Pierre de Blois.

[54] Cf. *infra,* p. 278 : « Ad sacramentis ecclesiasticis sanctificari voluimus, ditari beneficiis, honoribus illustrari. »

[55] *Ibid.* : « Querunt enim accipere de plenitudine nostra, quod nos accepimus de plenitudine Christi ; hic ordo est. »

[56] Cf. *supra*, chapitre sur la fonction épiscopale, p. 173.

C. Le mariage

Les paroles de l'évêque de Lisieux sur le mariage sont intéressantes en un siècle où se définit ce sacrement, tel que nous le connaissons encore pour une bonne part aujourd'hui. L'évolution de la perception du sacrement du mariage fut assez lente et donna lieu à de nombreux débats, pour passer d'une vision négative du mariage, vu comme la moins mauvaise des solutions pour lutter contre la concupiscence, à un véritable sacrement. Arnoul ne parle pas à proprement parler, dans ces deux premiers sermons, du mariage entre un homme et une femme, mais de l'union entre le Christ et l'Eglise. Les deux sont cependant intimement liés puisque la première union doit être l'image de l'autre, suivant l'Ecriture[57]. Nous verrons plus loin les convictions d'Arnoul sur le mariage entre un homme et une femme, lorsqu'il s'agira d'évoquer le mariage de la sainte Vierge Marie[58].

Dans le cas des premiers sermons, dont le sujet principal est l'Eglise, le mariage est surtout compris comme l'union indissoluble entre le Christ-époux et l'Eglise-épouse. Arnoul commence son sermon d'ouverture par énoncer ce lien existant entre le Christ et son Eglise, à destination de ceux qui voudraient détruire l'unité de l'Eglise[59]. A l'empereur, Arnoul déclare que nul ne peut prétendre obéir au Christ, sans obéir à l'Eglise qui est son épouse. Ce lien sponsal est un des arguments phares d'Arnoul qui donne ainsi toute sa stature à l'Eglise, qu'on ne peut attaquer sans attaquer Dieu.

Dans le deuxième sermon, le mariage est très clairement évoqué, d'après les termes de la Genèse. Deux chairs ne feront plus qu'une chair, afin d'exprimer de manière manifeste l'unité et la communion des deux chairs. Il s'agit pour Arnoul du Christ et de l'Eglise, animés par le même Esprit[60]. L'union entre les deux a permis l'échange sacré de la divinité donnée à l'Eglise, contre l'humanité du Christ. Arnoul se place dans la vision métaphorique du mariage, qui fut la base de la définition du sacrement configurant l'union d'un homme et d'une femme à celle du Christ et de l'Eglise[61]. Après avoir évoqué l'ordre, qui donne une vision très hiérarchisée de l'Eglise, avec, selon l'ordre de la grâce, le Christ, les évêques et le clergé puis tous les fidèles laïcs, Arnoul donne avec le mariage, la conception de l'Eglise épouse, dont l'union avec le Christ assure aux fidèles le Salut, pour peu que ceux-ci se

[57] Eph. 5, 21-33.

[58] Cf. *infra*, le commentaire du sermon de l'Annonciation, p. 204.

[59] Cf. *infra*, p. 277 : « Impossibile siquidem est spirituale ecclesiastice unitatis scindere sacramentum, quod inter Christum et Ecclesiam, ipso Patre auctore, indissolubili federe connexum est et firmatum. »

[60] *Ibid.* p. 288: « Quoniam ipse ab ea in unitatem ejusdem carnis, et ipsa ab eo in unitatem ejusdem spiritus est assumpta. Erunt, inquit duo in carne una : profecto Christus et Ecclesia. »

[61] Cf. Georges Duby, *Le chevalier, le femme et le prêtre. Le mariage dans la France féodale,* Paris, Hachette, 1981, p. 218-219.

tiennent dans son enceinte. La fin des temps sera la consommation des noces, tandis que jusque là les noces de l'Agneau n'ont pas été célébrées, et ne le seront véritablement que lorsque tous les invités seront entrés[62]. Alors, l'Eglise recevra la couronne préparée pour elle de toute éternité.

Conclusion

Les sermons sont d'une grande richesse sur le plan théologique, non pas tant par la qualité et la profondeur de leur pensée que par la densité du propos. En effet, Arnoul n'apporte rien de nouveau à la théologie de son époque, mais se montre réceptif aux progrès dans ce domaine ; on dénote une influence certaine des nouveaux centres de la pensée théologique, comme l'abbaye de Saint-Victor ou les écoles des maîtres parisiens. La richesse de ces sermons tient plus à la quantité des sujets abordés qu'à l'approfondissement d'un sujet en particulier. En gardant comme ligne directrice l'Eglise, Arnoul aborde des sujets variés, comme l'Incarnation, le Salut et le Paradis, les sacrements, les évêques et les martyrs. On compte de plus de nombreuses références à des points précis de doctrine comme la communion des saints ou les trois états de l'Eglise. Nous ne pouvons pas ne pas penser, à la lecture des sermons, à ce qu'Arnoul écrivit dans son prologue, lorsqu'il demande à Guy de Rouen de pardonner le caractère désordonné de sa prédication, arguant que l'urgence de la situation expliquait la *celeritas pronuntiationis* et la *lingua currentis* qu'il utilisait. Bien que les sermons gardent une construction cohérente, ce qui semble être l'exigence minimale pour un homme de lettres comme Arnoul, la densité et le caractère touffu du propos peuvent étonner. C'est sans doute pour ne pas s'appesantir sur un sujet pendant trop longtemps, ce qui risquerait d'ennuyer, et pour apporter toujours un propos nouveau dans sa prédication, afin de provoquer l'interpellation des prélats[63].

Arnoul, dans sa pensée théologique, conserve un fort attachement à la tradition, dans l'héritage de saint Augustin, et, plus proches de lui, de saint Anselme et saint Bernard. Il reste toutefois très ouvert aux nouvelles écoles, et se montre pleinement immergé dans son siècle, avec une forte insistance sur le Christ et l'Homme, qui a acquis la divinité et doit marcher vers la perfection. Tout en défendant, en prélat traditionnel qu'il était, les richesses de l'Eglise et des prélats, il fait tout de même appel, en tant que réformateur qu'il est aussi, à l'esprit de

[62] Cf. *infra,* p. 289 : « Sponsalia hec ibidem, auctoritate Patris, et Sancti Spiritus obumbratione, firmata sunt ; nec enim adhuc nisi sponsalia sunt, nondum celebrate sunt nuptie, nondum matrimonium consummatum. »

[63] Il s'agit pour Arnoul, choisi comme prédicateur par le pape Alexandre, de ne pas décevoir et d'ennuyer un auditoire de si grande qualité mais de l'amener à réagir contre la situation que vit l'Eglise et d'émouvoir les esprits : « … animus velut interpellatione commotus assurgat. »

pauvreté et à l'humilité tels qu'ils furent enseignés par le Christ. Sa pensée correspond bien à son activité pastorale, lui encouragea les fondations d'ordres nouveaux, et surtout de chanoines réguliers, tout en conservant les prérogatives traditionnelles et le caractère seigneurial de l'évêque.

Les paroles d'Arnoul sur le Salut, associant la grâce indispensable de Dieu, et la pratique des bonnes œuvres et des vertus par l'Homme, en vue d'acquérir des mérites ; ses paroles sur l'importance des saints ou des sacrements ; sa défense de la hiérarchie de l'Eglise, comme expression de la volonté de Dieu pour dispenser sa grâce aux hommes, font de lui un homme à la foi profonde et éclairée. Il expose ici la plus pure doctrine catholique, celle qui fut reprise des siècles plus tard avec des ajouts, lors du concile de Trente.

Chapitre VII : Le sermon de l'Annonciation

Introduction

A. Date de ce sermon et contexte de sa composition

Ce sermon sur l'Annonciation est peu connu relativement aux autres œuvres d'Arnoul. L'édition de Giles dans la *Patrologie latine* eut le mérite de le placer à la suite des sermons prononcés lors des synodes, réparant ainsi un oubli injustifié. La seule édition plus ancienne dans laquelle peut se trouver ce sermon est celle de Luc d'Achery, dans laquelle il figure seul, introduisant quelques lettres d'Arnoul[1]. En remontant aux témoins manuscrits, on découvre que les manuscrits comportant ce sermon sont tous du début du XIII^e^ siècle, et font donc partie des manuscrits tardifs parmi tous les témoins de l'œuvre d'Arnoul[2]. Le manuscrit d'Oxford, tardif, présente le sermon de l'Annonciation après les trois sermons des synodes, disposition que reprit Giles pour son édition. Le manuscrit de Foucarmond, dont se servit Luc d'Achery, et le manuscrit de Saint-Germain-des-Prés sont des manuscrits présentant tous les sermons, selon la forme de la première édition, c'est-à-dire en regroupant les sermons du concile de Tours. Une mention intéressante est faite au début du texte du manuscrit qui nous sert ici de manuscrit de référence : il est spécifié qu'il s'agit d'une homélie adressée à A., chantre de Mortemer[3]. Nous connaissons l'attirance d'Arnoul pour la discipline cistercienne, et nous savons qu'il voulut entrer dans cette abbaye par les nombreuses demandes jamais satisfaites qu'il fit au pape en ce sens. Il n'est donc pas étonnant qu'Arnoul ait adressé son homélie sur l'Annonciation à un dignitaire de cette abbaye. Pour ce qui est de la date, il semble que ce sermon n'ait pas fait partie de la première phase de copie des œuvres d'Arnoul, que l'on peut situer à la fin des années 1160. Le fait que les manuscrits en faisant mention soient les plus tardifs semble bien indiquer que le sermon sur l'Annonciation a été composé postérieurement à la première édition qui ne comportait que les lettres, les sermons et les poèmes donnés par Arnoul à l'archidiacre de Rouen. Ce sermon fut probablement écrit dans les dernières années de la décennie 1170, période pendant laquelle Arnoul frappa de manière plus insistante à la porte du monastère de Mortemer.

[1] Luc d'Achery, *Spicilegium, sive collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliae bibliothecis delituerant. Nova editio priori accuratior, et infinitis prope mendis ad fidem mss codicum, quorum varias lectiones Stephanus Baluze, a Edmundus Martene collegerunt, expurgata per Ludovicum de La Barre,* 3 vol, Paris, 1723, t. III, p. 507.

[2] Cf. *infra,* l'analyse codicologique pour le détail des manuscrits, p. 260.

[3] Bn lat. 2594, fol. 4v.

B. Style et particularités

Ce sermon tranche de manière sensible avec les deux autres sermons étudiés jusqu'ici. Alors que les sermons prononcés lors de l'ouverture du concile de Tours et lors du synode, ainsi que le sermon d'ouverture de carême, étaient destinés à émouvoir l'auditoire et à percuter l'opinion, ce qu'Arnoul n'avait pas négligé de faire, en employant force phrases nominales, exclamations et interpellations ; dans ce présent sermon, Arnoul prend plus le ton du traité et ne donne plus à son texte les effets oratoires des autres sermons. Le prédicateur ne manie plus les périodes courtes, mais emploie de longues phrases comprenant souvent plusieurs subordonnées. Le style de ce sermon se rapproche de celui de ses lettres, et le soin qu'Arnoul apporta à sa rédaction est visible dans toutes ses parties. Les parties sont reliées entre elles par des coordinations nombreuses et la fluidité du style est facilitée par la netteté de la construction. Tout d'abord Arnoul évoque la pureté de Marie, et la grandeur conjointe de sa virginité et de sa fécondité, lui donnant de s'émerveiller sur le mystère de l'Incarnation. Arnoul met ensuite en garde contre les risques de confusion entre les natures divine et humaine du Christ, plaçant enfin le rôle de Saint Joseph et de son mariage avec la sainte Vierge dans l'histoire de l'Incarnation et de la vie du Christ *ex tempore*.

Ce sermon n'étant pas du tout du même genre que les précédents, et n'ayant pas non plus le même but, il normal qu'il fût différent des autres œuvres de la prédication d'Arnoul. Cependant, beaucoup de procédés d'écriture se retrouvent, témoignant des qualités littéraires de l'évêque de Lisieux : les antithèses, les constructions ternaires, les constructions anaphoriques, les chiasmes et autres jeux sur les sonorités[4]. Le rythme de ce sermon est significatif du soin qu'Arnoul apportait à ses écrits aussi bien en prose qu'en vers. Dès la première page de l'homélie, on remarque combien l'évêque se montre fin lettré en maniant le *cursus velox* en fin de phrase[5]. De même, les termes utilisés sont souvent recherchés et contribuent à donner à cette homélie la beauté propre à évoquer le mystère de l'Incarnation, ainsi lorsque Arnoul emploie le terme de *plasmatio,* plus poétique que celui de *creatio.* Ce

[4] Cf. *supra*, chapitre sur l'analyse stylistique des sermons, beaucoup de procédés sont communs à tous les sermons d'Arnoul, malgré leur différence de nature, p. 132.

[5] Le sermon montre des exemples de *cursus planus* :

- Cf. *infra,* p. 294 : « die ista divina gratia cepit operante compleri »

mais il montre surtout beaucoup d'emplois du *cursus velox* :

- *Ibid.* : « Quod fortassis ab initio nec ipsis etiam fuerat angelis indicatum »
- *Ibid.* : « in infirmitate carnis prediceret assuturam »
- *Ibid.* : « quia humilem statim, revelatis per angelum omnibus, fidem prestitit et assensum »

texte du sermon sur l'Annonciation de la Sainte Vierge Marie illustre de manière certaine les qualités littéraires de l'évêque, tour à tour orateur percutant et écrivain plein de finesse[6].

Pour commenter ce sermon, nous allons suivre le plan suivi par Arnoul, commençant par les considérations sur la Vierge Marie, puis sur l'Incarnation et enfin sur le mariage et la sexualité. Arnoul comme de coutume dans ses sermons, évoque de manière condensée un grand nombre de points de doctrine et de morale.

I. La mère de Dieu

Arnoul entre dans un débat de pleine actualité en parlant de la Vierge Marie, car le XII^e^ siècle fut un grand siècle marial, pendant lequel la mariologie fit des progrès importants. Tout cela englobait également les discussions sur la pureté ou le mariage. Dès le commencement de son sermon, Arnoul intervint sur une des controverses les plus aiguës du Moyen Age : La conception de la sainte Vierge.

A. L'Immaculée Conception ?

La question de la conception de la Vierge Marie fut l'objet de vifs débats durant toute la fin du Moyen Age. Les adversaires comme les partisans de la conception sans tâche comptèrent dans leurs rangs de grands théologiens et orateurs, qui déployèrent de nombreuses argumentations sur cette question[7]. Il s'agit de savoir si Marie unanimement reconnue comme la mère de Dieu, qu'elle conçut de l'Esprit Saint sans altération de sa virginité, avait échappé à la tache du péché originel par un privilège spécial. Cette croyance, qui allait à l'encontre de la doctrine du péché originel, contracté par tout homme sans exception, agaçait de nombreux hommes d'Eglise, au premier rang desquels saint Bernard, qui lutta âprement contre l'apparition un peu partout de fêtes destinées à célébrer la conception de la Vierge. Les questions autour de la Vierge Marie ne manquaient pas, l'Assomption du corps et de l'âme de la Vierge était aussi discutée, tout cela correspondait à l'intérêt de ce siècle pour l'Incarnation du Fils de Dieu, et partant pour la Vierge Marie.

Aujourd'hui les Catholiques sont tenus de croire fermement au dogme de l'Immaculée Conception proclamé en 1854, et dont la solennité est célébrée le 8 décembre[8]. Il nous a

---

[6] Joseph de Ghellinck, *L'essor de la littérature latine au XII^e^ siècle,* Paris, Desclée de Brouwer, 1946, p. 112. L'auteur, après avoir parlé d'Arnoul comme d'un homme de lettres important pour son siècle, le qualifie de « coutumier du *cursus velox* ».

[7] Cf. l'excellent livre qui traite en profondeur de cette question et dont nous allons largement nous inspirer ici : Marielle Lamy, *L'Immaculée Conception, étapes et enjeux d'une controverse au Moyen Age (XII^e^-XV^e^ siècles),*Paris, Institut d'études augustiniennes, 2000.

[8] Henri Denzinger, *Enchiridion symbolorum,* Rome, 1991, (37ème éd.), n. 2803, p. 776 : « Auctoritate Domini nostri Jesu Christi, beatorum apostolorum Petri et Pauli, ac nostra declaramus, pronuntiamus et

semblé utile de rappeler le dogme catholique pour bien montrer combien l'évolution a été grande entre les positions d'Arnoul, qui furent celles de la plupart de ses contemporains, et le dogme actuel.

Les origines de cette croyance se trouvent dans les écrits apocryphes, comme dans le Protévangile de Jacques[9]. Quelques pères ont essayé de définir une conception immaculée de la Vierge, du moins en Orient, mais en Occident, le parfum d'hérésie qui flottait sur les écrits apocryphes, et l'universalité de la doctrine du péché originel, soutenue par saint Augustin, ne permit pas à cette doctrine de se développer[10]. Un possible foyer d'extension a été localisé en Normandie et en Angleterre ainsi qu'en Espagne[11]. En effet, les premiers rois anglais puis les Normands, qui l'exportèrent en Italie du sud et la remirent à l'honneur en Angleterre, furent parmi les défenseurs de la fête de la Conception de la Vierge[12]. Il faut cependant relativiser cette adhésion des Normands à la conception immaculée de la sainte Vierge car de grands prélats comme Arnoul ne la soutinrent pas, bien au contraire[13].

La sainte Vierge Marie a une place assez importante dans l'œuvre d'Arnoul, elle figure dans son sermon du synode aussi bien que dans ses poèmes[14]. Cependant, les convictions de l'évêque quant à la sanctification de la Vierge sont très nettes : Marie n'a non seulement pas été préservée du péché originel, mais elle n'a pas non plus été préservée des péchés actuels, c'est-à-dire ceux commis par la personne après sa naissance. C'est lors de l'Annonciation de l'ange Gabriel, venu porter à Marie la nouvelle de son élection pour mettre au monde le Fils du Très-Haut, que Marie fut entièrement sanctifiée et purifiée de tout péché, originel comme

---

definimus doctrinam, quae tenet beatissimam Virginem Mariam in primo instanti suae conceptionis fuisse singulari omnipotentis Dei gratia et privilegio, intuitu meritorum Christi Jesu Salvatoris humani generis, ab omni originalis culpae labe praeservatam immunem, esse a Deo revelatam atque idcirco ab omnibus fidelibus firmiter constanterque credendam. »

[9] Cf. Edouard Cothenet, « Marie dans les apocryphes », dans *Maria,* 2 (1961), p. 71-156.

[10] Certaines régions de l'Occident furent néanmoins plus perméables à la doctrine de la conception immaculée de la Vierge, comme l'Espagne, cf. Charles Sabaté, « Un document sur l'antiquité du culte de l'Immaculée-Conception en Catalogne », *Cahier N.-D. del Pessebre,* 1954, a. 5, n. 1, p. 7-9.

[11] Augustin Noyon, *Les origines de la fête de l'Immaculée-Conception en Occident (X^e^, XI^e^ et XII^e^ siècles),* Paris, J. Dumoulin, p. 6-11.

[12] M. Lamy, *op. cit.,* p. 33-42.

[13] Cf. *Ceillier,* t. XIV, p. 753-754.

[14] Cf. *infra,* le sermon du synode, p. 290. Arnoul évoque la Vierge Marie en tant que mère de douleur au pied de la croix, et voit en elle la préfiguration de l'Eglise naissante, avec les autres saintes femmes et saint Jean. Un peu plus bas, il parle de la sainte Vierge pour parler du mystère de l'Incarnation, mais de manière voilée, p. 294 : « Quod minoratus est ab angelis, quod brevi virginalis uteri thalamo clausus formam nostre servitutis assumpsit ». C'est dans son poème *De Nativitate Domini,* qu'Arnoul expose magnifiquement ses sentiments sur l'Incarnation et la Vierge Marie : « Virgineaque fide veterem purgante reatum/ Numinis adventu est sanctificata caro/ Credit et exhibuit mundam devotio matrem,/ Magnificatque Dominum, magnificata Deo./ Virginis integritas salvo fecunda pudore/ Concipit, atque virum parturit absque viro. »

actuel, si elle en avait commis de cette deuxième sorte[15]. Arnoul est donc partisan d'une sanctification complète de la Vierge au moment de l'Annonciation. Cette pensée était traditionnelle, et permettait de subordonner vraiment la personne de Marie au plan de Dieu, puisque ce n'est qu'à partir du moment où il lui est annoncé qu'elle concevra le Fils de Dieu, de l'Esprit Saint, que sont effacées les fautes liées à sa propre conception, qui n'avait rien de différent de celle des autres hommes. La Vierge Marie n'était pas dans sa nature différente des autres avant l'Annonciation, mais au moment de l'Annonciation, elle reçut la plénitude de la sanctification, ce qui amena l'ange à l'appeler « pleine de grâce ».

Arnoul a ici la même pensée que Pierre Lombard, qui tendait aussi vers une sanctification-purification de la Vierge Marie par l'Esprit Saint au moment de l'Annonciation[16]. Par cette purification, la divinité incorrompue s'unissait à une nature incorrompue, selon les paroles mêmes d'Arnoul. L'évêque de Lisieux, évoque un point très important lorsqu'il dit que « la Vierge la première reçoit la Parole et l'effet du Salut[17] », car il rejoint l'opinion de saint Anselme de Cantorbéry, qui parle de mérites anticipés de la passion du Christ[18]. En effet, dans son souci de faire dépendre la sainteté de Marie de celle de son Fils, Anselme parle d'une application anticipée des mérites de la passion du Christ. Arnoul ne dit pas autre chose lorsqu'il déclare que la Sainte Vierge reçoit par son acquiescement à la volonté divine, les effets du Salut, qui sont donnés par le sacrifice du Christ.

La pensée d'Arnoul à propos de la pureté de la Vierge Marie est toute traditionnelle, héritée du haut Moyen Age, où la Vierge Marie n'avait d'importance que considérée en rapport avec le mystère de l'Incarnation, et non prise de manière plus autonome, comme ce fut le cas plus tard. Dans cette optique, il n'était pas dérangeant de considérer que la sainte Vierge eût pu péché, même de manière actuelle, tant qu'elle n'était pas associée au plan de Dieu. Les positions d'Arnoul avaient en plus le mérite de respecter entièrement la doctrine du

[15] Cf. *infra,* p. 294 : « Unde nimirum ab originali et ceteris, si qua erant actualia, penitus emundata est, ut nulla penes eam peccati corruptio, nulla corruptionis concupiscentia resideret. »

[16] Pierre Lombard, *Sententiarum libri quatuor,* liv. III, d. III, c. 1, *PL* 192, col. 760 : « Sane dici potest, et credi oportet, juxta sanctorum attestationis convenientiam, ipsam prius peccato fuisse obnoxiam sicut reliqua Virginis caro ; sed Spiritus Sancti operatione ita mundatam, ut ab omni peccati contagione immunis uniretur Verbo, poena tantum, non necessitate, sed voluntate assumentis, remanente. Mariam quoque totam Spiritus Sanctus, eam praeveniens, a peccato prorsus purgavit, et a fomite peccati etiam liberavit… »

[17] Cf. *infra,* p. 294 : « Virgo autem prima verbum salutis accipit et effectum… »

[18] Pour saint Anselme, la sainte Vierge fut conçue dans l'iniquité et par conséquent est née avec le péché originel car en Adam, tous les hommes sont pécheurs. Cependant il convenait pour mettre au monde le Fils de Dieu, que la mère fût pure de toute souillure, d'où l'application anticipée des mérites de la Passion, qui enlevèrent les souillures. Cf. *Cur Deus homo,* liv. II, c. 16, *PL* 158, col. 416-419. Cette idée de l'application anticipée des mérites de la Passion se retrouve très bien exprimée dans l'oraison d'ouverture de la messe du jour de l'Immaculée Conception : « Deus, qui per immaculatam Virginis Conceptionem dignum Filio tuo habitaculum praeparasti, quaesumus, ut, qui ex morte ejusdem Filii tui praevisa, eam ab omni labe praeservasti, nos quoque mundos, ejus intercessione, ad te pervenire concedas. »

péché originel, et de l'universalité de la tache. Au moment où Arnoul énonçait cette doctrine, celle-ci était déjà dépassée, il ne restait plus beaucoup de théologiens pour croire que Marie eût commis des péchés. Saint Bernard rejetait une conception immaculée mais avait énoncé clairement aux chanoines de Lyon que la sainte Vierge avait été purifiée *in utero* de tous ses péchés, ce qui justifiait une fête de la Nativité de la Vierge. Elle avait donc contracté la tache originelle, mais avait été préservée par avance de tout péché actuel[19]. Au siècle suivant, les théologiens se disputèrent pour savoir à quel moment précis eut lieu la sanctification de la Vierge Marie, mais tous étaient d'accord pour ne pas aller au-delà de sa naissance, puisque la sanctification *in utero* était universellement professée[20].

Plus que la virginité de la sainte Vierge Marie, Arnoul insistait plus sur sa fécondité, il écrivit à ce propos des paroles magnifiques.

B. La fécondité et la virginité de Marie

Pour Arnoul, le vrai privilège de la Vierge Marie consiste non pas dans sa conception immaculée, mais dans la conception virginale du Sauveur. Le fait que Marie ait pu enfanter tout en restant vierge est en effet un privilège immense, et c'est de ces deux situations apparemment contraires qu'est né le Christ[21].

Pour illustrer son propos, Arnoul met en comparaison les vierges et les mères. Chacune a ses vertus et ses peines, mais aucune ne peut comme la Vierge Marie se prévaloir d'avoir à la fois tous les mérites de la virginité et tous les fruits de la fécondité. La virginité comme la fécondité sont en elles-mêmes bonnes et louables, mais chez les autres femmes il est plus grand de rester vierge que d'être mère. Les positions d'Arnoul sur la question sont donc des positions modérées, puisque tout en reconnaissant la supériorité de la virginité sur la fécondité, suivant en cela toute la tradition de l'Eglise et la pensée commune du Moyen Age, Arnoul proclame que les deux états sont bons et louables. Chez la Vierge Marie, au contraire, c'est la fécondité qui l'emporte sur les vertus de la virginité. Car celui qu'elle a mis au monde est le rédempteur des hommes, le Fils de Dieu. Il n'est pas de comparaison possible entre le fruit des entrailles de la Vierge Marie et les mérites de sa virginité[22].

---

[19] Cf. La lettre de saint Bernard aux chanoines de Lyon : *Epistolae*, lettre 174, *PL* 182, col. 334 : « Fuit procul dubio et Mater Domini ante sancta, quam nata : nec fallitur omnino sancta Ecclesia, sanctum reputans ipsum Nativitatis ejus diem, et omnia anno cum exsultatione universae terrae votiva celebritate suscipiens. »

[20] M. Lamy, *op. cit.*, p. 241.

[21] Cf. *infra*, p. 294 : « Unde etiam recte gratia plena potuit appelari que primo plenitudinem proprie sanctificationis accepit, et singulari statim privilegio potuit exultare, ut scilicet mater esset et virgo et in ipsa placabilem contraria sortirentur eventum. »

[22] *Ibid.* : « Porro utramque bonam esse, utramque constat esse laudabilem, sed in aliis majus est virginalis privilegium castitatis ; in Maria excellentior est virginitate fecunditas, si recte fecunditatis fructus et virginitatis merita comparentur. »

Or si la fécondité de la Vierge Marie est bien supérieure à sa virginité, elle n'a pas pour autant fait disparaître cette dernière, au contraire, la fécondité de la Vierge Marie, loin d'avoir altéré sa virginité, l'a consacrée d'une manière toute particulière et a apporté encore un surcroît de vertu à son état. La naissance de l'enfant ne s'est en aucune manière faite aux dépens de la virginité, mais elle l'a au contraire augmentée. Chez les autres femmes, les dommages irrémédiables causés par la perte de la virginité sont compensés par les joies de l'enfantement, et la perte de l'intégrité corporelle est restaurée par les bienfaits de la procréation, selon ce qu'il est commandé par Dieu dans la Genèse[23]. Pour celles qui se gardent vierges en vue du Royaume, Arnoul déclare qu'elles seront dédommagées par les récompenses célestes de ce qu'elles perdent ici-bas par la grâce de la continence, c'est-à-dire de pouvoir enfanter. Les unes ont ce qu'elles doivent avoir par le devoir de la procréation, les autres ont ce qu'elles espèrent par leur virginité. Pour la Vierge Marie, il n'y eut aucun dommage car elle eut à la fois la gloire de la fécondité et les mérites de la virginité[24].

Pour tout Homme, il n'est possible d'enfanter sans transmettre le péché, et il n'est possible de concevoir sans péché soi-même, car dans tout commerce charnel, le péché est commis. C'est ce qui donne à la virginité sa grande supériorité par rapport à la fécondité. La volupté accompagne de manière certaine toute fécondité, et le commerce charnel ne peut être commis sans faute. Les affections désordonnées et les passions sont liées depuis la chute à l'acte procréateur[25]. Une majorité de théologiens considérait comme vénielle l'union des époux en vue d'une descendance, non parce que cette union était exempte de concupiscence, mais parce que le désordre des sens était secondaire et excusé par la procréation et par le sacrement du mariage. Il n'en reste pas moins que l'union entre l'homme et la femme, avait pris un caractère libidineux qu'elle n'avait pas à l'origine selon la tradition augustinienne, reprise par Pierre Lombard et Pierre le Chantre, pour laquelle la sexualité s'exerçait alors de manière raisonnable, sans libido et sans rien faire de plus qu'un mouvement quelconque[26]. Depuis la chute, et ce en dépit de certains théologiens pensant que par une vertu abondante ou par l'âge, pouvaient être éteintes les passions de la volupté charnelle, l'acte sexuel comporte des traces de corruption auxquelles on ne peut échapper[27].

---

[23] Gn. 9,7.

[24] Cf. *infra*, p. 295 : « Virgini autem nostre nullum intulit partus aut conceptio detrimentum, sed tanto majoris fastigium honoris adepta est, quanto mirabiliore est consecrata conceptu. »

[25] Telle est l'opinion de tous les théologiens et écrivains sacrés, ex. Bernard de Clairvaux, *op. cit.*, col. 335 : « Aut certe peccatum quomodo non fuit, ubi libido non defuit ? »

[26] Cf. John W. Baldwin, *Les langages de l'amour dans la France de Philippe Auguste : la sexualité dans la France du nord au tournant du XII^e siècle*, Paris, 1997, p. 174.

[27] *Ibid.* p. 299. L'auteur cite le canoniste Huguccio de Pise, affirmant que les époux ne peuvent échapper à la volupté et donc au péché lors des rapports sexuels : « Opus conjugale non potest exerceri sine peccato licet

Arnoul reprend la notion de *fomes peccati*, souvent utilisée par les théologiens, et qui qualifie le foyer de la concupiscence demeurant dans la chair de l'Homme comme une épine, que même le baptême ne peut détruire entièrement[28]. La concupiscence est l'essence du péché originel, puisque c'est par le plaisir physique que les hommes se reproduisent et se transmettent le péché originel. Arnoul exprime de manière très claire en une phrase toute la doctrine du péché originel[29]. Cependant dans la conception virginale, la divinité seule a agi, et le *fomes peccati* est donc inexistant. La puissance de l'Esprit Saint a consacré l'union du Verbe et de la chair. On comprend l'insistance d'Arnoul dans la défense de la pureté de la Marie lors de la conception virginale, puisque l'absence de la conception immaculée pouvait rendre douteux une pureté totale de Marie lors de l'enfantement. En somme la conception active sans tache n'était pas encore assurée en amont par une conception passive immaculée. Or par l'Esprit Saint, la virginité s'accordait à la fécondité, la chair, au grand étonnement de la nature, était fécondée par l'Esprit, la loi de la propagation humaine était bouleversée. La conception se faisait sans volupté, et l'accouchement sans douleur, cassant ainsi l'antique malédiction de la Genèse faite à Eve[30]. C'est pourquoi la conception virginale fut parfaite, la perfection ne pouvait naître de l'imperfection, et inversement, le vice ne pouvait naître de ce qui n'est pas vicié[31].

Arnoul évoque en des propos magnifiques, l'union réalisée entre les hommes et Dieu, puisque Dieu se faisait homme et l'Homme devenait Dieu par l'action de l'Esprit Saint. L'unité était réalisée entre les deux natures, l'éternité entrait dans le temps, il était permis à nos yeux corporels de voir celui que les anges ne pouvaient fixer. Arnoul se centre uniquement sur l'Incarnation et la Vierge Marie n'est vue qu'en fonction de celle-ci. La conception virginale est bien plus importante que les réflexions sur la conception immaculée de la Vierge, car ce qui compte pour Arnoul est que la Vierge Marie soit entièrement pure au

---

ipsum quandoque non sit peccatum quia semper est vel quidam pruritus carnis et quedam voluptas in emissione spermatis que semper est peccatum, licet venialissimum… »

[28] Cf. M. Lamy, *op. cit.*, p. 41.

[29] Cf. *infra*, p. 295 : « Unde se conceptum in peccatis Psalmista commemorat quia in ipso utrobique peccatum de corrupta traducebatur origine, fomitemque peccati procedens de veteri corruptione concupiscentia ministrabat. »

[30] La promesse d'accouchements douloureux faisait partie des condamnations inhérentes à la chute (Gen. 3, 16). L'accouchement sans douleur était ainsi le signe de la levée de ces condamnations, et de la rupture de la transmission du péché originel, contracté par l'enfant dès sa conception et signifié dès le premier jour par un enfantement douloureux, avec effusion de sang. Cf. M. Lamy, *op. cit.*, p. 27. Pour cette raison, parler de l'accouchemement sans douleur était très expressif, p. 296 : « legemque propagationi humane penitus immutatam, cum ibi sit nec de voluptate conceptio, nec prolis emissio cum dolore. »

[31] Cf. *infra*, p. 295 : « In quo non potuit de non vitioso vitium provenire, nec auctor virtutum auferre debuit, sed affere virtutes. » Cette expression est calquée sur un verset de l'Ancien Testament : « Quis potest facere mundum de immundo conceptum semine ? » (Job 14, 4). Ce verset fut l'objet de nombreux commentaires, notamment de saint Anselme ou Pierre le Chantre, et fut très souvent utilisé contre les défenseurs de la conception immaculée de Marie.

moment où elle va concevoir. L'évêque de Lisieux est encore une fois tenant du parti traditionnel dans sa théologie mariale ; il se montre très proche de la tradition augustinienne et prend quelques éléments à saint Anselme. Il ne partage pas l'idée relativement nouvelle d'une conception *in utero* édictée par saint Bernard, pour Arnoul il n'est bon de s'intéresser à la Vierge Marie que par le prisme de l'Incarnation, qu'il évoque magnifiquement[32].

Après avoir loué la fécondité de la Vierge Marie, beaucoup plus importante que sa virginité, selon Arnoul, et proclamé la merveille qu'est le fruit de cette fécondité, l'évêque de Lisieux met en garde contre de mauvaises compréhensions de l'Incarnation.

II. L'Incarnation

Arnoul montre toute sa science théologique lorsqu'il traite des problèmes complexes posés par l'incarnation du Verbe. En effet, c'est à ce propos que l'évêque manie les concepts hérités de la philosophie grecque d'essence, de substance et d'accident. Dans ce sermon de l'Annonciation à la Vierge Marie, Arnoul défend la vérité de la doctrine catholique contre deux erreurs qui se sont répandues dans les esprits des fidèles. La première est la non attribution de l'Incarnation au seul Verbe, mais à toute la Trinité ; la deuxième est la confusion des substances divine et humaine, alors qu'il n'y eut jamais de confusion des substances mais unité de la personne avec deux substances distinctes. Rappelons que les circonstances dans lesquelles compose Arnoul sont toujours marquées par les menaces d'hérésies et de sectes, qui combattent la vérité catholique ; il est donc nécessaire d'exposer avec clarté la saine doctrine concernant les deux mystères centraux de la foi chrétienne : la Trinité et l'incarnation du Verbe.

A. L'Incarnation, œuvre de toute la Trinité.

Ce qui était prévu de toute éternité par la Trinité fut réalisé par la Trinité tout entière, c'est-à-dire par les trois personnes qui compose la divinité. Pour exposer ce point, Arnoul se sert du verset de l'Evangile rapportant les paroles de l'ange à la Vierge Marie : « L'Esprit Saint viendra sur toi et la puissance du Très-Haut te prendra sous son ombre, c'est pourquoi celui qui va naître de toi sera saint, il sera appelé Fils de Dieu.[33] » Comme à son habitude, Arnoul considère avec attention les mots, soit dans leur étymologie ou leurs différents sens,

[32] *HLF*, t. XIV, p. 333. L'article évoque le sermon sur l'Annonciation de la Vierge Marie « dans lequel on trouve de forts beaux sentiments sur le mystère de l'Incarnation. »

[33] Luc 1, 35.

soit dans leur ordre dans la phrase. C'est en faisant une étude lexicale que le prédicateur trouve l'appui de son argumentation[34].

En effet, d'après l'Evangile, l'Esprit Saint est nommé en premier par l'ange, puisque c'est de lui que fut conçu l'enfant[35]. Tout cela sous la protection du Père qui prit la Vierge Marie sous son ombre, pour que son Fils naquît enfin. C'est de fait les trois personnes de la Trinité qui accomplissent l'Incarnation de sorte qu'Arnoul puisse dire que dans l'Incarnation du Verbe, c'est toute la Trinité qui est présente, et que c'est là l'œuvre des trois personnes divines. Cependant, le Verbe seul s'est incarné, et c'est la deuxième personne qui devint ici-bas Jésus-Christ[36].

Si Arnoul prend la peine de présenter clairement ce point de foi, c'est que celui-ci avait été l'objet d'un grand débat entre les théologiens. Dès les premiers siècles du Moyen Age, Nestorius avait prétendu que l'union de la nature divine à la nature humaine conduisait à la conclusion que le Père et le Saint Esprit, eussent dû eux aussi naître de la Vierge Marie[37]. Ces positions avaient de nouveau été soulevées à la fin du XI[e] siècle par Roscelin, dont les positions furent réfutées par Anselme de Canterbury. Pour Roscelin, si les trois personnes sont une réalité unique, il faut admettre que l'Incarnation concerne les trois personnes de la Trinité de manière identique[38]. Saint Anselme, à la suite duquel se place Arnoul, avait rappelé que les trois personnes ne pouvaient assumer ensemble la nature humaine, car seul le Verbe s'était incarné, et qu'il eût été absurde que le Père et l'Esprit Saint se fussent incarnés eux aussi[39].

Mais Arnoul, encore une fois, se rapproche de manière sensible de l'école de Saint-Victor. Hugues de Saint-Victor traite de ce sujet de l'Incarnation dans son *De sacramentis.* Il se demande comment une seule personne de la Trinité a pu être unie à la nature humaine, alors que toute opération extérieure à l'essence divine ne peut se faire que simultanément, par les trois personnes de la Trinité [40]. Il emploie de nombreuses comparaisons comme celle des ouvriers qui construisent ensemble une maison, mais chacun en utilisant ses propres

[34] Cf. *infra,* p. 296 : « Itaque vim verborum et ordinem studiosa consideratione pensemus... »

[35] Cf. symbolum fidei : « et incarnatus est de Spiritu Sancto ex Maria virgine… »

[36] Cf. *infra,* p. 296 : « Liquet igitur totius Trinitatis opus esse quod factus est, licet unus tantum fuerit incarnatus, e tota Trinitate scilicet unus tantum, totius ad id divinitatis exhibuit substantiam, uno tamen propositum redemptionis humane ministerium personaliter exhibente. »

[37] Liberatus, *Breviarium,* 2, *PL* 68, col. 971-972 : « Arguebat Nestorius: negandum est Unigeniti deitatem inhumatam esse vel confitendum est deitatem etiam Patris et Spiritus Sancti cum Verbo incarnatam esse. »

[38] Saint Anselme de Canterbury, *Epistola de Incarnatione Verbi, PL* 158, col. 262 et 268 : « Si, inquit, in Deo tres personae sunt una tantum res et non sunt tres res unaquaeque per se separatim, sicut tres angeli aut tres animae, ita tamen ut voluntate et potentia omnino sint idem : ergo Pater et Spiritus Sanctus cum Filio est incarnatus. »

[39] Saint Anselme de Cantorbéry, *Cur Deus homo,* liv. II, chap. IX, *PL* 158, col. 407-408 : « Quod necesse sit Verbum solum et hominem in unam convenire personam. »

[40] Hugues de Saint-Victor, *De sacramentis,* II, pars I, 2, *PL* 176, col. 371-376 : « Quare Filius missus est potius quam Pater vel Spiritus sanctus. »

compétences, son propre mode de travail et ses propres outils. Pour l'Incarnation, trois personnes sont à l'œuvre, que leur commune nature rend inséparables dans l'agir, mais cette œuvre trouve son terme dans le Verbe, qui fut seul à assumer la nature humaine[41]. Achard de Saint-Victor compléta ces réflexions en insistant sur la communion des trois personnes divines mais aussi sur l'attribution de l'Incarnation dans notre chair au seul Verbe[42].

Arnoul de Lisieux se situe dans la lignée de saint Anselme et de l'école de Saint-Victor lorsqu'il expose ses positions sur la sainte Trinité dans l'Incarnation du Verbe. Après avoir parlé de ce premier problème, nous allons évoquer maintenant les avertissements d'Arnoul concernant le risque de confusion entre les deux natures assumées par la personne du Christ.

B. Essences et personne du Christ

L'évocation de manière poétique de l'irruption de l'éternité dans le temps et de le venue de la divinité dans l'humanité n'empêche pas Arnoul de combattre la confusion de la nature divine avec la nature humaine. Le fait qu'elles se retrouvent ensemble dans la seule personne du Christ ne permet pas d'affirmer que ces deux natures, qui ne peuvent par essence pas se mélanger, soient confondues. Arnoul explique de manière claire que l'unité de la personne n'implique pas l'union des substances[43]. Le Verbe éternel est pur de tout mélange avec la chair et l'humanité, il consiste dans l'éternelle simplicité de la divinité. Rien n'est venu altérer cette simplicité, rien ne s'est transfusé. Le Verbe s'est fait chair, pour accomplir le plan divin de la rédemption des hommes, mais n'a rien perdu de sa divinité dans cette incarnation. Dans la personne du Christ, la nature humaine est venue s'ajouter à la nature divine mais sans altération, et sans lien d'une nature à l'autre. Le miracle de l'Incarnation consiste à rompre le processus antique de la génération permise par l'union de deux êtres, en faisant naître le Sauveur de l'Esprit Saint, procédant de la seule substance de la divinité. Cette divinité s'est infusée dans la chair sans se mélanger à elle, lors de l'Annonciation. Arnoul donne le pendant du *commercium carnale,* dont il parle plus haut pour évoquer la sexualité humaine à laquelle ne prit pas part la Vierge Marie, en parlant du *mirabile commercium* que fut la conception par

[41] *Ibid.* : « Ne ergo mireris si assumptionem carnis quae ad solum Filium refertur, non solus Filius opertus est, sed cum Filio Pater etiam et Spiritus Sanctus. Neque idcirco tres incarnatos dixeris, quia incarnationem unius tres operati sunt, quia unitas naturae inseparabilem fecit operationem, et proprietas personae singularem assumptionem. »

[42] Jean Châtillon, *Théologie, spiritualité, et métaphysique dans l'œuvre oratoire d'Achard de Saint-Victor,* Paris, J. Vrin, 1969, p. 188-189.

[43] Cf. *infra,* p. 296 : « Quod sane fides nostra necesse est, ut saniore concipiat intellectu, ne substantiarum quidem sed persone predicet unitatem, nec alteram in alteram transiisse, facta quolibet modo confusione vel commixtione, credamus. » Cf. le poème *De Nativitate Domini* : « Exhibet una duas species persona, Deusque/ Factus homo proprium servat utrique genus:/ Servat enim propriam nature simplicitatem/ Hic in carne Deus, cum Deitate caro./ Non commiscentur, nec enim confusa resolvit/ Vel carnem Deitas, vel caro mista Deum. » E. Konsgen, *op. cit.* p. 21.

l'Esprit Saint. L'unité entre la divinité et l'humanité est réalisée dans le Christ sans que leurs essences ne se mêlent en aucune façon, de sorte que la nature charnelle ne soit pas passée dans la nature divine, et que le Verbe n'ait pas divinisé les passions d'ici-bas[44]. Les propriétés de chacune des natures sont restées les mêmes après l'Incarnation[45]. Arnoul combat ainsi toute mauvaise compréhension de l'Incarnation, qui, en mêlant les deux natures, aurait produit une doctrine lésant la majesté divine. Il fallait tout de même veiller à ne pas trop séparer les natures non plus, afin de ne pas verser dans une hérésie du type du nestorianisme, niant l'humanité du Christ au profit de sa divinité.

Arnoul lance un avertissement, en demandant de bien interpréter les sermons sur le Christ, vrai Dieu et vrai Homme, afin que ne soient pas mélangés les actes du Verbe, en tant que deuxième personne de la sainte Trinité et ceux de Jésus, fils de la Vierge Marie. Tout ne procède pas de la même cause. Ce qui est dit du Créateur tout-puissant, du Fils unique du Père, engendré avant tous les siècles, cela tient de la substance divine *(ex divinitatis constat habere substantia)* ; au contraire tout ce qui se rapporte au fils de la Vierge Marie, soumis à la Loi, capable de souffrir lors de sa passion et de son crucifiement, et même de mourir, cela procède de la nature humaine. La nature humaine n'a pas été engendrée de toute éternité par le Père de même que la nature divine ne connaît ni les souffrances ni la mort, ainsi les deux sont bien séparées mais trouvent leur unité dans la personne du Christ. C'est par une grâce spéciale que l'ange accorde à l'enfant de la Vierge Marie le nom de Fils de Dieu ; en tout autre cas, cette appellation n'aurait pu convenir puisque l'enfant allait naître d'une femme. Mais pour Arnoul, la bonté divine ne voulait pas abaisser la dignité de celle qui allait communiquer au monde la substance même de la vérité[46]. La différence que fait l'évêque de Lisieux entre ce qui est *ex tempore* et ce qui *secundum divinitatem,* est déjà mentionnée dans

[44] Cf. *infra,* p. 297 : « Neque enim carnis essentia in Verbi transivit essentiam, neque Verbum carnis passiones assumpsit, sed utrique proprietates suas semper attribuit impermixtarum discretio naturarum. »

[45] De nombreux théologiens ont édicté que les deux natures humaine et divine n'ont rien perdu dans l'Incarnation de ce qui les caractérise et les constitue, notamment Pierre Lombard dans les *Sententiae,* III, d. VI, *PL* 192, col. 768 : « Deum factum hominem, vel esse hominem, quia Deus factus est, id est, coepit esse quaedam substantia ex anima rationali et humana carne subsistens ; et illa substantia facta est, id est, coepit esse Deus, non tamen demigratione naturae in naturam, sed utriusque naturae servata proprietate factum est, ut Deus esset illa substantia, et illa substantia esset Deus. » Rappelons que c'est dans cette distinction des *Sentences* de Pierre Lombard, que provient l'expression « Christus secundum homo non est aliquid », qui provoqua des discussions au concile de Tours. Arnoul qui participa au concile dut certainement assister à ces discussions théologiques. Cf. *supra*, le chapitre sur le concile de Tours de 1163, p. 93.

[46] Cf. *infra,* p. 297 : « Quippe quod de virgine nasciturum dicit id Angelus, Filium Dei nuntiat appellandum, quamvi ei ex eo de virgine est, non possit hac appelation convenire ; sed divina bonitas non voluit nominis detrahere dignitatem, cui communicandam destinaverat ejusdem substantie veritatem. »

le sermon qu'il prêcha lors du synode[47]. La théorie de l'*assumptus homo* est bien présente chez Arnoul, c'est par grâce que l'homme est élevé, et peut devenir ce que le Christ est par nature. Cette absolue séparation entre les deux natures est inévitable pour Arnoul, car si les deux essences n'étaient pas distinctes, il faudrait qu'il y ait deux personnes dans le Christ, ce qui serait une hérésie[48].

La clarté et l'insistance qu'Arnoul de Lisieux emploie pour nous faire bien comprendre que le Christ est une seule personne consistant en deux natures bien distinctes, ne pouvant se confondre ni se mélanger, est presque exagérée. Tant dans ses positions concernant la sanctification de la Vierge Marie, que dans ses convictions à propos de l'Incarnation et de la Trinité, nous pouvons être frappés par l'archaïsme de la pensée d'Arnoul ou, pour être plus indulgent, son traditionalisme. La volonté inébranlable de l'évêque de conserver le dépôt de la foi intact l'empêche d'aller plus avant dans la contestation des mots, et de chercher à résoudre les problèmes théologiques certains auxquels l'Incarnation se heurtait. Au lieu d'avancer dans la recherche théologique, Arnoul condamne les interprétations qui vont à l'encontre de la Tradition et reste sur les thèses édictées plus d'un siècle auparavant par saint Anselme, relayées par l'école de Saint-Victor. Pour l'évêque de Lisieux comme pour les écoles de Laon et de Saint-Victor, le mystère de l'Incarnation restait loin au-dessus de toute parole humaine ; il valait mieux garder le dépôt de la foi que s'aventurer sur des pistes hasardeuses du point de vue de la doctrine. L'ineffabilité du mystère du Christ dépasse tous les discours stériles, et pour Arnoul, le fait que le Christ soit une personne en qui réside l'unité de deux natures ne peut qu'être médité et proclamé, et non dissous dans des discours[49].

La dernière partie du sermon sur l'Annonciation à la Vierge Marie est consacrée à la doctrine sur le mariage et la virginité vécue dans ce sacrement. Arnoul met alors en avant les ses connaissances de canoniste, plus modernes que celles du théologien.

III. Le mariage

Le XII^e^ fut un siècle de première importance pour le mariage car c'est à cette époque que s'établirent le droit et la théologie de ce sacrement. Les canons et les traités écrits alors sur le

[47] Cf. *infra,* le sermon du synode, p. 289 : « Pater rex ab eterno, Filius nichilominus secundum divinitatem rex ab eterno. Unius ejusdemque regni non duo reges, sed unus rex. Christus autem secundum humanitatem rex est factus ex tempore. »

[48] Cf. J. Chatillon, *op. cit.,* p. 190-216. L'auteur rapporte tous les épineux débats de la christologie en étudiant le statut ontologique de l'Homme-Dieu, le nihilianisme christologique et l'union des deux natures dans la personne du Verbe.

[49] Arnoul se fait en effet le chantre de la grandeur de l'Incarnation, parlant de l'ineffabilité de la personne du Christ dans ses deux natures, exhortant à vénérer avec le respect dû les substances du Christ plutôt que d'essayer de comprendre l'incompréhensible, *infra,* p. 97 : « personalem ineffabilis quedam quasi consolidatio conficit unitatem. […] singulas semper in se consistentes debita estimatione venerare substantias… »

mariage furent repris aux siècles suivants, et en réalité peu changés, car ils restèrent toujours valables dans l'Eglise jusqu'à aujourd'hui. C'est en ce siècle que le mariage eut définitivement la dignité de sacrement, alors que certains mouvements hérétiques l'attaquaient[50]. Arnoul se fait l'écho de toutes les discussions tournant autour du mariage à son époque ; en premier lieu, la question de savoir ce qui fait le mariage : le consentement des époux ou la consommation charnelle ? Ensuite, l'auteur traite des problèmes concernant le mariage de la Vierge Marie avec saint Joseph, et en corollaire la possibilité de rester vierge ou continent dans le mariage.

A. Consentement ou consommation ?

Pour Arnoul, la réponse est nette, il n'est pas de mariage sans consentement, mais il peut y avoir un mariage sans consommation, sans *carnalis commercium.* Le mariage se fonde donc sur le consentement réciproque des époux, la consommation restant secondaire ; le fait qu'il n'y ait de la part des époux ni commerce de la chair, ni même la volonté de le faire, ne crée pas d'obstacle au mariage[51]. L'union des âmes dans un libre consentement est suffisant pour établir le mariage, l'union des corps est la simple manifestation charnelle du lien crée par les consentements[52]. Pour éviter tout contresens, rappelons qu'il ne s'agit pas pour Arnoul de dénigrer le commerce charnel, qu'il a d'ailleurs déclaré louable et bon quand il est ordonné à la procréation et qu'il suit ainsi le but qui lui fut imparti par Dieu à la Création[53].

L'union de l'homme et de la femme est l'image de l'union du Christ et de l'Eglise. Elle est ainsi appelée à être indissoluble. Mais c'est le *matrimonium ratum* ou *consummatum* qui est la véritable image de cette union entre le Christ et son épouse, et non le mariage de consentement. C'est ce qu'Arnoul, à sa suite des canonistes de son époque, évoque lorsqu'il fait la différence entre les *sponsalia* et le *matrimonium* ou les *nuptie*. Lorsque dans le sermon du synode, Arnoul parle de l'Eglise comme de la *sponsa,* il ne lui donne pas le nom de *conjux* ou d'*uxor.* Le pacte *(fedus)* passé entre le Christ et l'Eglise ont crée les *sponsalia*, mais les

---

[50] Cf. Damien Van den Eynde, *La définition des sacrements pendant la première période de la théologie scolastique (1050-1240),* Paris, 1950.

[51] Cf. *infra,* p. 298 : « Porro, si nec opus intercessit carnalis commercii, nec voluntas, nichilominus tamen constat esse conjugium, quia contractus ille non trahit de carnis commixtione substantiam, sed de sola legitime consentientium voluntate. »

[52] Quelques ouvrages ont traité de cette question de l'acte fondateur du mariage. Jean Gaudemet, *Le mariage en Occident. Les mœurs et le droit,* Paris, Le Cerf, 1987. Anne Lefèvre-Teillard, *Introduction historique au droit des personnes et de la famille,* Paris, PUF, 1996. Jean Dauvillier, *Le mariage dans le droit de l'Eglise depuis le décret de Gratien (1140) jusqu'à la mort de Clément V (1314),* Paris, Libr. Du recueil Sirey, 1933. Tous mettent en présence les deux thèses alors en vigueur au XII^e^ siècle : la thèse de Gratien et des canonistes privilégiant la consommation du mariage, et la thèse de Pierre Lombard dérivée notamment des victorins et à laquelle se rattache Arnoul, privilégiant le consentement.

[53] Cf. *supra,* p. 209.

noces ne seront célébrées que quand le mariage aura été consommé, c'est-à-dire à la fin des temps[54]. Pour comprendre le contexte et les implications des positions d'Arnoul, voyons quelles étaient les convictions de ses contemporains, en évoquant le courant canoniste puis théologique. Cette distinction étant toutefois soumise à des réserves, la théologie et le droit canonique restant liés jusqu'à la fin du XII^e siècle.

1. Le Décret de Gratien

Le mariage fut l'objet de longs développements dans des travaux de canonistes tels que Burchard de Worms et Yves de Chartres, mais il est plus intéressant de se référer directement à Gratien, qui a tout compilé, car nous connaissons les liens d'Arnoul avec l'école de Bologne, et le Décret fut véritablement l'ouvrage qui diffusa rapidement les conceptions juridiques sur le mariage dans toute l'Europe.

La doctrine de Gratien sur le mariage se trouve dans la seconde partie du Décret, aux causes 27 à 36[55]. Pour Gratien, le mariage est commencé par la *desponsatio*, c'est-à-dire l'échange des consentements, mais il n'est véritablement parfait que par la consommation[56]. Il y a donc un mariage en deux temps : d'abord le *conjugium initiatum,* résultant du seul commencement entre un homme et une femme, suivi du *conjugium ratum*, matérialisé par l'union charnelle des époux. Pour Gratien, il faut pour qu'un mariage soit valide que les consentements aient été échangés mais surtout qu'il y ait eu consommation. Si la seconde manque, le mariage n'est pas définitif et peut donc être rompu à tout moment. Au contraire, après la consommation, le mariage est parfait et indissoluble, il est véritablement l'image de l'union de Christ et de son Eglise. Arnoul se range dans la lignée de Gratien quand il affirme que l'union des hommes n'atteint la pleine configuration avec celle du Christ et de l'Eglise que lorsqu'elle est consommée. On ne peut néanmoins le rattacher au courant des théologiens du point de vue de l'importance accordée au consentement. Alors que Gratien le place à un rang secondaire, disant même que si un fiancé qui s'est engagé dans un *conjugium initiatium* s'accouple à un autre, c'est cette dernière union qui prévaut, Arnoul énonce clairement que le

[54] Cf. *infra,* le sermon du synode, p. 289 : « Sponsalia hec ibidem, auctoritate Patris et Sancti Spiritus obumbratione, firmata sunt ; nec enim adhuc nisi sponsalia sunt, nondum sunt celebrate sunt nuptie, nondum matrimonium consummatum. Porro complebuntur omnia in futuro... » Cette opinion est celle de la majorité des canonistes et des théologiens, qui ne répugnaient pas à faire de l'acte charnel l'image parfaite de l'union du Christ et de l'Eglise. Cf. J. Dauvillier, *op. cit.,* p. 13.

[55] *Decretum,* col. 1046-1159 et 1247-1292.

[56] *Decretum,* II, C. 27, q. 2, c. 35: « In desponsatione conjugium initiatur », c. 36: « Conjunctorum permixtio matrimonium perficit », c. 37: « Matrimonium sponsali conventione initiatur, commixtione perficitur ».

consentement seul fait le mariage. L'évêque de Lisieux se rapproche en cela beaucoup plus du courant théologique des Victorins et de Pierre Lombard.

2. Pierre Lombard

Là aussi, la théorie que nous mettons sous le nom de Pierre Lombard ne lui est pas totalement personnelle, et d'autres l'ont professée avant lui. Mais tout comme pour le Décret de Gratien, les *Sentences* de Pierre Lombard eurent un tel retentissement que nous ne pouvons douter que ce soit par elles que se sont répandus dans la Chrétienté bon nombre de points de théologie.

Pour Pierre Lombard, c'est le consentement qui fait le mariage. Il faut cependant que ce consentement soit clairement exprimé et actuel. Il ne rejoint donc pas la position exprimée par Gratien. Ce consentement suffit à lui seul pour faire le mariage[57]. Tout comme Pierre Lombard, Arnoul emploie la notion de *individua vite consuetudo,* et tout comme lui, il donne au consentement toute son importance. Il y a deux étapes dans le mariage : le mariage par paroles futures, qui est un engagement, une promesse de mariage qui engage les futurs époux juridiquement ; le mariage par paroles présentes, qui est le véritable mariage, crée par les consentements des époux. Il n'est pas question du caractère indispensable de la consommation pour faire un véritable mariage, et Arnoul redit clairement que des personnes mariées, qui ne vivent pas les relations charnelles auxquelles elles ont droits dans le mariage n'en sont pas moins de vrais époux[58].

Hugues de Saint-Victor fut un grand théoricien du sacrement du mariage, et inspira certainement Pierre Lombard dans ses définitions du mariage. Pour lui, le mariage est le consentement légitime donné entre un homme et une femme qui veulent observer la vie commune. A celui qui demande à quel moment commence le mariage, Hugues de Saint-Victor répond qu'il commence quand le consentement des époux a été donné. L'union charnelle n'ajoute rien à la valeur du sacrement né avec les consentements[59]. C'est donc

---

[57] *Sententiarum libri quatuor*, liv.IV, dist. XXVII, c. 2-6, *PL* 192, col. 910 : « Efficiens autem causa matrimonii est consensus, non quilibet, sed per verba expressus, nec de futuro, sed de presenti. »

[58] « Si igitur ad hoc neque concupiscentia, neque carnales requiruntur amplexus, atque intercessisse constat quicquid ad conjugii desideratur effectum, manifestum est ipsos vere conjuges extitisse, ut ille recte vir et illa conjux debeat appelari. » Le terme de *conjuges* est celui qui convient parfaitement à Marie et Joseph puisqu'il recouvre l'engagement de l'homme vers la femme sans qu'il y ait pour autant consommation. Cf. Isidore de Séville, *Etymologiarum libri XX*, liv. IX, chap. VII, *PL* 82, col. 365 : « Conjuges autem verius appellantura prima desponsationis fide, quamvis adhuc inter eos ignoretur conjugalis concubitus, sicut Maria Joseph conjux vocatur, inter quos nec fuerat, nec futura erat carnis ulla commistio. »

[59] Hugues de Saint-Victor, *De sacramentis christianae fidei*, II, pars XI, c. 4-5, *PL* 176, col. 485 : « Conjugium esse consensum legitimum, hoc est inter legitimas personas et legitime factum masculi et feminae ad individualem vitae consuetudinem observandam. […] Si quis autem quaerat quando conjugium esse incipiat, dicimus quod ex quo talis consensus qualem supra deffinivimus inter masculum et foeminam factus

encore dans la lignée des Victorins que se place Arnoul de Lisieux, s'éloignant ainsi des positions des canonistes qui posaient de graves problèmes théologiques : si le mariage était le fait de l'union charnelle, que faire du mariage de la Vierge Marie avec saint Joseph ? De plus, comment considérer alors le mariage de sainte Cécile, qui fut vierge jusqu'à sa mort, liée par un vœu tout en tant mariée ? En adoptant le primat du consentement, Arnoul se place dans une ligne cohérente pour défendre la réalité de ces mariages.

B. Exemples éloquents de mariages sans consommation

C'est la question du mariage de Marie et de Joseph qui amena en partie à revoir l'importance de la consommation. Comment concilier en effet les paroles de l'Evangéliste qui spécifie qu'ils furent mariés, et les conceptions des canonistes sur le mariage ? Les deux étaient incompatibles et le primat de la consommation risquait fort de porter atteinte à la virginité perpétuelle de Marie tout comme à la validité d'un mariage dans lequel les époux se sont liés à des vœux de continence. Arnoul se sert de l'exemple du mariage de la Vierge Marie et de saint Joseph pour appuyer la théorie des consentements.

1. Le mariage de la Vierge Marie et de saint Joseph

Pour Arnoul, il est clair qu'il y eut mariage entre les parents de Jésus. Saint Joseph, s'il n'eut pas de rapports charnels avec son épouse, eut la charge de garder sa virginité et de veiller à ce que rien ne portât atteinte à la pureté de la Vierge Marie, de sorte que le vœu de virginité de Marie ne fût pas rompu mais au contraire fortifié par son mariage[60]. Arnoul concède que les intentions de saint Joseph étaient très certainement différentes quand il se fiança à la Vierge Marie, mais Dieu fit son œuvre en lui envoyant l'ange pour qu'il se trouvât informé du plan du Salut, et de la qualité de l'enfant à naître. Ainsi, saint Joseph recevait de Dieu la mission d'être le gardien de la virginité de son épouse, et le protecteur de l'enfant.

La question de ce mariage intéressa beaucoup les Pères. Pour saint Jérôme, il faut établir une distinction entre *desponsata* et *nupta*. La Vierge Marie fut assurément *desponsata*, mais pas *nupta*, ce qui aurait impliqué une consommation du mariage. Il n'y eut donc pas de mariage véritablement parfait. La Vierge Marie se maria avec saint Joseph pour que par lui, son origine fût connue, pour éviter à la Vierge la lapidation des femmes adultères, et pour

---

fuerit, ex eo statim conjugium est, quem etsi postea copula carnis sequitur, nihil tamen conjugio amplius ad virtutem sacramenti confertur. »

[60] Cf. *infra*, p. 297 : « Ad quod sane post multa tempora novissime consummandum, ad expertem omnis concupiscentie destinatur, cujus denuntianone votum perpetue virginitatis firmatum est potiusquam sublatum, cum virum ejus angelus ad similem informasset assensum. Nullaque hinc vel inde carnalis commercii resideret affectio, sed ad custodiam et obsequium virginitatis et virginis se congaudet viri devotio preelectam. »

avoir la consolation d'un mari, lors de la fuite en Egypte[61]. Saint Ignace d'Antioche donna même pour raison la volonté de cacher la naissance de l'enfant au démon qui se serait aperçu d'une naissance venant d'une femme non mariée. Le rôle de saint Joseph est donc surtout celui d'un protecteur. Pour saint Augustin, les nuances s'estompent, considérant que le consentement seul fait le mariage, et qu'il n'est pas besoin de consommation pour que celui-ci soit véritable ; il accrédite ainsi totalement le mariage de la Vierge Marie et de saint Joseph[62]. Pour l'évêque d'Hippone, qui tient une place primordiale dans les références d'Arnoul, le mariage des parents de Jésus fut parfait, car il comportait une union des âmes, mais remplit aussi sa fin quant à la fécondité, puisqu'ils purent éduquer de manière parfaite un enfant. Seul manquait le contact charnel.

La question ne fut pas au centre des préoccupations des auteurs ecclésiastiques des siècles postérieurs qui se satisfaisaient le plus souvent du *desponsata et non nupta.* Pierre Damien souleva de nouveau la question du mariage dans une perspective doctrinale et juridique. Pour lui, la Vierge Marie et saint Joseph ne sont pas véritablement mariés, car les noces sont ordonnées à la propagation du genre humain[63]. Les débats qui suivirent, sur la place du consentement ou de la consommation ont déjà été exposé plus haut. Pour les canonistes, l'importance accordée au consentement oblige à considérer le mariage de la Vierge Marie et de saint Joseph comme une union des âmes qui n'a pas été scellée par l'union des corps, il n'y eut pas de *nuptia*[64]. Pierre Lombard clarifia le débat en exprimant de nouveau les idées de saint Augustin. Le mariage de la Vierge Marie et de saint Joseph fut parfait si ce n'est dans la signification, au moins dans la sainteté[65]. Il satisfait en effet à tous les critères du mariage accompli : la descendance, la fidélité, le sacrement. La descendance par la venue du Christ, la fidélité car il n'y eut pas d'adultère, et le sacrement car il n'y eut pas de divorce[66].

---

[61] Cf. saint Jérôme, *De perpetua virginitate B. Mariae, adversus Helvidium, PL* 23, col. 183. Cf. aussi *Commentarium in evangelium Matthaei,* I, *PL* 26, col. 24. C'est dans ce commentaire que Jérôme explique la nuance qu'il faut faire entre la *desponsata* et la *nupta,* et donne les diverses raisons qui expliquent qu'il y a eu mariage sans consommation, entre la Vierge Marie et saint Joseph.

[62] Saint Augustin, *De consensu evangelistarum,* II, chap. I, *PL* 34, col. 1071 : « Neque enim fas erat ut ob hoc eum a conjugio Mariae separandum putaret, quod non ex ejus concubitu, sed virgi peperit Christum. Hoc enim exemplo magnifice insinuatur fidelibus conjugatis, etiam servata pari consensu continentia, posse permanere vocarique conjugium, non permixto corporis sexu, sed custodito mentis affectu. »

[63] Pierre Damien, *De tempore celebrandi nuptias, PL* 145, col. 662.

[64] *Decretum,* II, C. 27, q. 1, c. 45, col. 1076: « Ad nuptias Mariae Joseph non pervenit. »

[65] Pierre Lombard, *Sententiae libri quatuor,* IV, dist. XXX, 2, *PL* 192, col. 917-918: « Inter quos ut ait Augustinus, perfectum fuit conjugium; perfectum quidem non in significatione, sed in sanctitate. Sanctiora sunt enim conjugia pari voto continentium. »

[66] Saint Thomas d'Aquin reprit exactement ce raisonnement en l'alliant avec celui des canonistes. La perfection du mariage est double : l'union des esprits et l'union des corps. Marie et Joseph eurent un mariage parfait pour le premier point, et remplirent leur devoir d'éducateur de telle sorte qu'ils ont satisfait aussi à l'obligation de la *proles.* Il y eut bien un mariage, seul le contact charnel fut absent. Cf. *Somme théologique,* III,

La Vierge Marie fit dans son cœur le vœu de la virginité et se soumit Dieu ; saint Joseph respecta et eut la garde de cette virginité, qu'il garda lui aussi, selon le plan de Dieu.

Les débats furent clos à partir du XII^e siècle sur la question du mariage de la Vierge Marie et de saint Joseph. Ce dernier avait été à la fois un mari et un gardien de la virginité de son épouse, de sorte qu'il puisse être vraiment appelé « époux » et Marie vraiment appelée « vierge »[67]. Il ressort de l'exemple de Marie et Joseph qu'un mariage peut être véritable, même s'il n'y a pas eu consommation. Cela revient en fait à légitimer les mariages dans lesquels les époux font des vœux de continence ou de virginité perpétuelle. Ce qu'Arnoul illustre par l'hagiographie de sainte Cécile.

2. Le mariage de sainte Cécile

Le deuxième exemple d'Arnoul est celui de la martyre romaine sainte Cécile, qui vécut dans les premières décennies du III^e siècle. Fille d'une noble famille de Rome, elle dut, pour obéir à sa famille, épouser un jeune romain du nom de Valérien. Elle expliqua à son époux durant la nuit de noce qu'elle gardait la virginité pour Dieu. Converti par son épouse et baptisé par le pape Urbain, Valérien courut pour annoncer l'Evangile à son frère Tiburce qui se convertit lui aussi. Appréhendés par le préfet de la ville, ils furent martyrisés tous les deux, ainsi que leur gardien Maxime qu'ils avaient converti pendant leur passion. Cécile survécut peu de temps à la mort de son époux, et, après avoir été à l'origine de la conversion de plus de quatre cents personnes, elle mourut après un long martyre[68]. Sainte Cécile est une sainte très populaire dans l'Eglise, elle est mentionnée dans le canon de la messe, aux côtés de sainte Agnès et de sainte Lucie, et est souvent mentionnée à ce titre dans les leçons d'office. Elle fut instituée patronne des musiciens en référence à son mariage, et précisément grâce à la phrase de son hagiographie que rapporte Arnoul, spécifiant que sainte Cécile courait à ses noces, accompagnée du chant des orgues *(cantantibus organis).* Les figures des saints Cécile et Valérien restèrent emblématiques de la sainteté dans le mariage, et furent invoqués par tous les époux désireux de vivre la continence pour s'offrir entièrement à Dieu[69]. Il semble

---

q. 29, a. 2, Paris, Le Cerf, 1986, 4 vol., t. IV, p. 229-230 : « Y eut-il un vrai mariage entre Marie, mère du Seigneur, et Joseph ? »

[67] Cf. *infra*, p. 299 : « Quibus omnibus manifestum est angelum recte virginem appellare potuisse conjugemque Joseph, nullam prorsus voto virginitatis viro volenti vim vel injuriam irrogante, sed studium semper cum omni diligentia sedulus impendebat… »

[68] Pour la vie de sainte Cécile, la naissance, le développement de son culte et la critique historique de son hagiographie, cf. le dossier des pères bénédictins de Paris, *Vies des saints et des bienheureux selon l'ordre du calendrier avec l'historique des fêtes*, Paris, 1954, 12 tomes, t. XI (novembre), p.731-759.

[69] André Vauchez, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Age,* Rome, Ecole française de Rome, 1988, p. 418. L'auteur prend l'exemple d'Elzear de Sabran, comte d'Ariano, qui sur les instances de sa femme, accepta de garder la continence dans le mariage et fit même vœu de chasteté en même temps qu'elle. Il furent pour cela comparés à saint Valérien et sainte Cécile.

qu'Arnoul, toujours désireux d'éclairer son raisonnement par des exemples connus de saints, ait commis une erreur importante en rapportant la vie de sainte Cécile. En effet, l'évêque de Lisieux nous donne en exemple le mariage de sainte Cécile et de Tiburce. Or d'après les écrits hagiographiques sur sainte Cécile et toutes les occurrences de sa passion chez les Pères, jamais Cécile ne se maria avec Tiburce mais elle épousa son frère Valérien. Valérien émit comme premier souhait après sa conversion de partager sa foi à son frère Tiburce, et ils furent martyrs ensemble et ainsi jamais séparés dans le culte qu'il leur fut rendu par la suite ; néanmoins, c'est bien de Valérien que sainte Cécile fut l'épouse, et Tiburce était son beau-frère. Cette confusion d'Arnoul est très significative des flottements dans les connaissances hagiographiques des hommes du Moyen Age, surtout lorsqu'il s'agissait des saints des premiers siècles du christianisme.

Arnoul raconte le vœu de virginité que sainte Cécile avait fait à Dieu, et comment son époux, loin de contrarier ce vœu, l'accepta au contraire et l'appliqua également à lui, tout comme saint Joseph. Le prédicateur défend l'idée du vœu de continence fait dans le mariage. Ce qui est a priori étrange, puisque la sexualité en vue de la procréation est une des fonctions essentielles du mariage, et il est difficilement compréhensible que des époux vivent la même vie que des personnes consacrées, alors qu'ils ont la possibilité d'avoir des relations charnelles. Le droit canonique est clair lorsqu'il énonce que les vœux de continence, qui sont contraires à la fin légitime du mariage, ne peuvent être faits que lorsqu'il y a consentement des deux époux, un homme ne peut tenir ce vœu sans l'accord de sa femme et réciproquement[70]. Les vœux de continence que défend Arnoul sont dans la droite ligne du primat des consentements et de l'aspect secondaire de la consommation. D'ailleurs selon l'évêque, il est beaucoup de couples véritablement mariés qui n'ont pas de contacts charnels, ne serait-ce que parce qu'ils sont trop âgés ou que l'un des époux présente un problème physique[71]. Cet argument pratique est contestable mais cadre avec le propos d'Arnoul, pour qui le contact physique contient nécessairement une part de péché *(quod sine culpa non esse potest),* et ne peut être excusé que par le bien de mariage qu'est la procréation.

L'état de virginité ou de célibat en vue du royaume est de toutes les manières supérieur au mariage. Arnoul l'exprime parfaitement dans une lettre à une moniale, jadis fiancée à un frère d'Arnoul qui mourut avant son mariage, et qui entra dans un monastère suite au décès du fiancé. Dans des termes très proches du sermon de l'Annonciation, l'évêque lui écrivit qu'elle

[70] *Decretum,* II, C. 33, q. 5, c. 1-9, col. 1250-1253.

[71] Cf. *infra,* p. 299 : « Quis ergo dicat non intercessisse conjugium, si eis a carnali placuit abstinere contactu, cum multos usu frequenti videamus in matrimonio convenire, quibus vel nimia senectus, vel debilitas aliqua commercii illius spem omnem abstulit et effectum. »

n'avait rien perdu en choisissant Dieu, bien au contraire[72]. En épousant Dieu, elle avait contracté un mariage éternel et heureux.

Conclusion

Ce sermon, dans lequel Arnoul fait montre de toutes ses qualités littéraires, est d'un grand intérêt du point de vue doctrinal. Le XII^e^ siècle est un siècle charnière pour tout ce qui concerne la mariologie et la théologie sacramentelle. Dans ce texte, l'évêque illustre à merveille les positions d'un prélat traditionnel se tenant au courant des évolutions théologiques et juridiques. Toujours dans la lignée de saint Augustin, de saint Anselme et des Victorins, Arnoul voit ses références passer de mode. Il conserve des positions très archaïques au sujet de la Vierge Marie, la considérant comme une femme comme les autres avant l'Annonciation. Il exprime de manière magnifique le mystère de l'Incarnation, mais soucieux, face à la montée des hérésies et des courants marginaux de conserver tout le dépôt de la foi, il en reste à l'énonciation des principes de base et se méfie des théologiens qui cherchent à approfondir de manière imprudente les concepts de substance ou de personne. Conformément à la pensée victorine et à l'œuvre de Pierre Lombard, Arnoul défend la virginité et considère qu'un mariage est véritable dès l'échange des consentements. Les influences du monachisme imprègnent la pensée de l'évêque de Lisieux. Ses propos sur la virginité ou sur le mystère ineffable de Dieu sont ceux d'un prélat attiré par la vie monastique. Pour Arnoul, l'idéal de la vie religieuse se situe dans les cloîtres, suivant en cela la pensée de tout le haut Moyen Age jusqu'au début du XII^e^ siècle. Là encore, les positions d'Arnoul sont teintées d'archaïsme. Son attirance forte pour l'ordre cistercien, ses demandes pour entrer à l'abbaye de Mortemer, au chantre de laquelle il écrivit ce sermon, et son entrée effective à Saint-Victor comme chanoine régulier illustrent bien les goûts de ce prélat, plus proche de la culture monastique que scolastique.

[72] *Letters,* n. 5, p. 8: « Felix tu, que corporales aliquando superasti lascive voluntatis illecebras, quam ab ejusmodi contactu zelus divine bonitatis conservavit intactam, ut munere tibi perpetue virginitatis indulto, Agnum sequi quocumque ierit, et spirituale illud canticum possis cum assignatis millibus decantare ! Non ergo tibi sublata sunt, sed immutata sponsalia, ut jam non homini, sed Deo spirituali copula conjugaris… »

Chapitre VIII : Le sermon d'ouverture du Carême

Introduction

Cet écrit est, parmi toute l'œuvre d'Arnoul qui nous soit parvenue, le moins connu. Il figure aux folios 14 et 15 du manuscrit Bn. Lat. 2594, c'est-à-dire peu après le sermon de l'Annonciation. Ce texte fut oublié par tous les éditeurs, y compris Barlow, qui cite pourtant de ce manuscrit le sermon de l'Annonciation, déjà publié dans le *spicilège* et dans la *Patrologie latine*. L'attribution de ce sermon est rendue certaine par une inscription en marge du texte : *Sermo in capite jejunii epi(scopi) Lex(oviensis)*. Cette inscription est un ajout d'une autre main que le texte, écrit dans le premier quart du XIII^e^ siècle. Ce sermon fut néanmoins relevé par Jean-Baptiste Schneyer dans son répertoire, et placé à la suite du sermon d'ouverture du concile de Tours, de celui prononcé dans un synode, et de celui de l'Annonciation[1]. La première édition critique de ce sermon fut l'œuvre de Ferrucio Gastaldelli, qui en donna le texte précédé d'un petit commentaire dans la revue *Salesianum*[2].

Ce sermon illustre parfaitement le style oral de la prédication. Pour un sermon d'ouverture de carême, c'est-à-dire probablement du mercredi des Cendres, par lequel il s'agissait d'appeler à la conversion, il convenait que le style permît d'exprimer avec force ce que le prédicateur voulait faire entendre à son auditoire. Le sermon est plutôt court, et très bien articulé. Tout s'enchaîne dans une énumération qui permet de rendre le propos clair et rigoureusement construit. Les efforts didactiques du prédicateur sont rendus notamment lorsqu'il cite dans l'ordre les bénéfices de la miséricorde divine et les raisons pour lesquelles il faut invoquer Dieu : *« Et hoc primum hujus misericordie beneficium…et hoc tertium beneficium… Quartum hujus misericordie beneficium »* ou encore : *« Sed ideo Dei misericordia roganda est… secundo… tertio roganda est… »* Arnoul emploie beaucoup les répétitions dans ces énumérations pour donner l'effet d'un martèlement. Les choses sont dites clairement et le prédicateur n'emploie quasiment pas le langage métaphorique dont il est coutumier. Les phrases sont courtes, voire très courtes. Nous retrouvons dans ce sermon

[1]Jean-Baptiste Schneyer, *Repertorium der lateinischen sermones des mittelalters, für die zeit von 1150-1350,* 11 tomes, Munster, 1969, t. 1, p. 357.

[2] Ferrucio Gastaldelli, « Un vescovo letterato del secolo XII, Arnolfo di Lisieux », dans *Salesianum,* 41 (1979), p. 812-818. Il convient de rendre justice à Marcel Bouteron, qui le premier donna le texte de ce sermon dans les annexes de sa thèse des Chartes. Cf. Marcel Bouteron, *Arnoul de Lisieux (1141-1184), Etudes sur les manuscrits de ses lettres, poésies et sermons, et sur quelques points de sa biographie,* Positions des thèses, 1905, Mâcon, Protat fr., 1905, p. 28.

quelques traits du sermon d'ouverture du concile de Tours, à savoir l'oralité (toute relative) du discours, les phrases courtes destinées à émouvoir l'auditoire, les parallélismes de construction et les articulations destinées à rendre le propos immédiatement accessible. Le rythme est plutôt irrégulier, le *cursus velox* du sermon de l'Annonciation fait place pour une grande part au *tardus*. Arnoul a privilégié l'enchaînement logique des idées, pour amener l'auditeur à suivre le même raisonnement que lui : *« Sed misericors et miserator est Deus : misericors per naturam, miserator per exhibitionem. Misericors est ab eterno, miserator ex tempore. Misericors erat antequam esset cui miseretur… Miserator cepit esse ex tempore… »* Ce sermon est celui qui comporte le plus de citations bibliques. Le thème est tiré du livre de Joël, dont on lit un passage à la messe des Cendres[3]. La plupart des citations sont tirées des psaumes ou des prophètes, ce qui n'est pas étonnant, puisque la miséricorde divine est très souvent invoquée dans l'Ancien Testament, et surtout dans le psautier. Les citations font corps avec le texte, se superposent aux paroles d'Arnoul, de sorte que souvent, chaque affirmation du prédicateur est doublée d'une citation biblique[4].

L'appel à la conversion en lui-même n'est pas d'une grande originalité mais permet de se familiariser avec la spiritualité d'Arnoul concernant le péché et sa vision de la miséricorde de Dieu. C'est pourquoi nous évoquerons en premier lieu la vision du Dieu miséricordieux, puis les effets de cette miséricorde, enfin nous nous pencherons sur l'importance de la maîtrise de la chair et des sens dans l'esprit du prédicateur.

I. Un Dieu miséricordieux

Arnoul commence son sermon par une explicitation des termes *misericors* et *miserator*. Comme souvent, l'évêque s'appuie sur la lexicologie pour développer son sermon, il veut ici éclairer l'auditeur sur la différence qu'il y a entre ces deux termes si voisins. L'expression tirée du cinquième chapitre de la lettre de saint Jacques fut reprise par tous les écrivains ecclésiastiques. Arnoul lui-même l'emploie souvent aussi bien dans ses lettres que dans ses sermons[5]. Dieu est miséricordieux par nature, mais il n'a pas toujours fait miséricorde, car il

[3] C'est l'un des deux passages les plus souvent commentés par les écrivains ecclésiastiques lorsqu'ils prêchent le début du carême, avec le verset de Matth. 6, 17 : « Tu autem, cum jejunas, ungue caput tuum et faciem tuam lava ne videaris hominibus jejunans. » Cf. à partir de ce dernier verset les sermons *in capite jejunii* de saint Bernard, *PL* 183, col. 167, et de Pierre le Mangeur, *PL* 198, col. 1749.

[4] Lorsqu'Arnoul veut développer la phrase dans laquelle il dit que Dieu nous appelle, prend soin de nous et nous attire, il utilise une citation pour illustrer chacun des trois termes : « Vocat enim nos, blanditur et allicit. Vocat promissionibus : *Venite ad me omnes qui laboratis,* et cetera ; blanditur promittendo veniam : *nolo mortem peccatoris,* allicit beneficiis : *Ego sum qui tollo peccata mundi,* item *ego sum via, veritas et vita.* »

[5] L'évêque de Lisieux emploie cette expression lorsqu'il écrit à son ami, l'abbé de Bonneval, *Letters,* n. 11, p. 16 : « Visitavit igitur utrumque misericors et miserator Dominus, et utrique ea ratione beneficium

n'eut pas toujours l'occasion de dispenser son pardon. En effet il est miséricordieux de toute éternité, mais il ne peut mettre en application cette miséricorde que depuis la chute, d'où le fait que Dieu fasse miséricorde *per exhibitionem,* et *ex tempore.* C'est par la faute de l'Homme (*Felix culpa,* pourrait-t-on dire en reprenant les mots de *l'Exsultet* de la nuit pascale), que Dieu a pu montrer *(exhibere)* sa miséricorde. Dieu est miséricordieux depuis toute éternité, avant même qu'il ne pût faire preuve de cette miséricorde dans le temps de l'Homme. Nous retrouvons ici le dualisme familier d'Arnoul entre ce qui est du domaine de l'éternité, *ab eterno, secundum divinitatem,* et ce qui est du domaine du temps, *ex tempore, secundum humanitatem.* Cette distinction est très importante pour Arnoul, qui se centre sur l'Incarnation du Fils de Dieu, tout en prenant bien garde de ne pas mêler les deux domaines[6].

La grandeur de la miséricorde divine ne se perçoit que par le nombre des actes d'indulgence de Dieu. A la *magna misericordia* répond la *multitudo miserationum,* et c'est dans cette perspective que se saisit réellement la grande bonté de Dieu, qui est à l'origine du monde. En effet c'est par la miséricorde de Dieu que le monde fut créé et qu'il est régi ; sans elle, il ne pourrait rien subsister. Si c'est elle qui a fondé le monde, cela signifie qu'elle est plus grande que le monde lui-même. Or le monde est déjà très vaste mais il est borné par des limites ; la miséricorde, elle, est plus vaste que le monde parce qu'elle n'a pas de limite. Après avoir évoqué l'absence de limite dans l'espace de la miséricorde, Arnoul passe aux limites dans le temps, et dans les enchaînements d'idée qui lui sont familiers, il établit une relation causale entre les deux : la miséricorde du Seigneur est immense parce qu'elle est éternelle. Elle est éternelle parce que dans la nature même de Dieu qui est l'être éternel. Elle est éternelle parce qu'elle n'a pas de borne temporelle, elle n'est pas née et elle ne peut pas mourir, elle n'a ni *finis inchoans,* ni *finis terminans.* Sans craindre les répétitions et avec un grand souci de pédagogie, le prédicateur donne donc dans cette première partie du sermon les divers qualificatifs dont il convient d'être conscient lorsqu'on pense à la miséricorde de Dieu : celle-ci est sans limite ni d'espace, ni de temps. Elle peut donc être proche de tous les hommes, puisque la terre en est remplie. D'où l'importance d'invoquer le Seigneur tant qu'il est proche. Arnoul fait donc un appel pressant à la conversion parce que la situation ne sera pas toujours la même. En effet, au dernier jour, le temps de liberté qui est donné à l'Homme pour se convertir sera terminé, et ce sera l'heure du jugement. Les portes du Royaume se

sanitatis indulsit… » Ou encore dans le sermon d'ouverture dans lequel Arnoul confesse la miséricorde de Dieu, qui agit avec indulgence car il est conscient de l'infirmité des hommes, p. 283 : « Ceterum benignius agit cum infirmitate nostra misericors et miserator Dominus. » Il emploie encore cette expression dans le sermon du synode, p. 286 : « Per hanc ergo fidem purgatis ignorantie tenebris, … misericors et miserator Dominus Ecclesiam suam sic notitia veritatis illustrat… »

[6] Cf. *supra*, le chapitre sur l'Incarnation, p. 212.

fermeront et ceux qui ne seront pas entrés, faute de conversion, iront au châtiment éternel. C'est dans cette perspective eschatologique, très présente dans les sermons d'Arnoul de Lisieux que se situe cet appel à la conversion. Mais cela ne doit pas susciter de peur car Dieu fait tout pour appeler les hommes à lui. L'auteur utilise des mots très évocateurs de la bonté de Dieu. Il emploie les verbes *blandiri* et *allicere,* qui font tous deux partie du vocabulaire du sentiment, puisque l'un signifie « caresser, cajoler », et l'autre « attirer à soi ». Arnoul a la vision d'un Dieu miséricordieux, comme nous l'avons déjà perçu dans les sermons précédents, qui laisse à l'Homme le temps de se convertir. Après avoir insisté sur la grande miséricorde de Dieu, pour encourager ses auditeurs à se convertir sans crainte, Arnoul énumère les bénéfices de cette miséricorde et donne les raisons pour lesquelles il faut invoquer Dieu.

II. Les bienfaits de la miséricorde

Se plaçant ensuite du point de vue des hommes, Arnoul peut considérer que ceux-ci ne répondent pas à cette miséricorde qu'il a décrite dans la première partie de son sermon. Il va donc énoncer et développer chacun des effets de la miséricorde de Dieu. Nous allons suivre le plan du sermon d'Arnoul, et commenter les bienfaits de cette miséricorde dans l'ordre du texte.

Le premier bénéfice de la miséricorde est de nous libérer du danger que représentent les tentations qui nous assaillent. Arnoul dans un langage qui nous est familier si on se réfère au sermon de l'Annonciation décrit la chair comme corrompue, donc infirme, et par là même tendue vers le péché[7]. Cette corruption de la chair se manifeste chaque fois qu'elle suggère à notre esprit des choses malhonnêtes et impudiques, chaque fois qu'elle suscite des plaisirs charnels. Le prédicateur reprend ici l'idée de la chair qui mène au péché, de la chair corrompue par nature à cause du péché originel. Les tentations sont l'œuvre de Satan, puisque nous sommes tentés par Satan et ses serviteurs, ainsi que par les plaisirs de ce monde[8]. Ce sermon comporte de manière récurrente le nom *Sathanas,* et les mentions du diable sont nombreuses. Le nom même de Satan n'est mentionné pas moins de sept fois dans ce bref sermon, ce qui est d'autant plus remarquable que, exceptées deux occurrences dans le sermon du synode, ce nom n'apparaît jamais dans l'œuvre d'Arnoul. Autant dire que l'évêque de

[7] Il exprime la corruption de la chair par une suite de déductions qui découlent les unes des autres, selon un style habituel pour lui, qui dénote la rigueur du raisonnement et la volonté d'être clair pour son auditoire p. 301 : « Caro quippe nostra corrupta est, et ex ipsa corruptione infirma, ex ipsa infirmitate prona est ad peccandum. »

[8] Le prédicateur exprime par une accumulation de causes de chute la facilité avec laquelle les hommes peuvent être tentés, p. 301 : « Temptamur enim et a carne et a Sathana et ministris ejus et a voluptatibus mundi. »

Lisieux n'était pas un passionné de démonologie. La présence du diable dans un sermon d'ouverture de Carême se comprend toutefois par la lecture de l'évangile du jour du mercredi des Cendres, qui est celui des diverses tentations de Jésus dans le désert par le diable[9]. La faiblesse de la chair et l'importance qu'Arnoul donne à la chasteté sont encore affirmées dans ce sermon. Le premier bénéfice de la miséricorde divine se situe donc à un plan purement préventif, il donne la possibilité d'éviter toute occasion de péché, par l'éloignement des tentations. Il était logique que le prédicateur commençât son énumération des bienfaits de la miséricorde divine par celui qui permettait d'éviter la faute.

Le second des bienfaits est situé après qu'un péché a été commis. La miséricorde donne au pécheur de se convertir pour ne pas retomber dans sa faute passée. En effet, si malgré les prévenances de Dieu pour que le l'homme ne chute, celui-ci tombe tout de même, Dieu lui donne de se relever. Cela peut se produire par ce qu'Arnoul appelle l'*amaritudo penitentie*. Il n'est possible d'être pardonné de son péché que si le pécheur a fait pénitence, et exprimé le désir de ne plus recommencer. L'*amaritudo* revient à plusieurs reprises dans les sermons d'Arnoul, elle est notamment le qualificatif de la passion du Christ, et plus généralement de la condition humaine[10]. Elle est donc citée de manière cohérente ici pour la pénitence. Ce deuxième bienfait n'est donc plus préventif, comme l'était le premier, mais curatif en ce sens qu'il aide le pécheur à guérir, après être tombé dans le péché.

Le troisième bienfait de la miséricorde de Dieu est de conserver l'espérance et la confiance dans sa grâce. Ce bienfait est avant tout destiné à l'homme qui, une fois pardonné, doit conserver le sens du péché et de la grandeur du pardon. Il se peut que l'homme, sans même avoir commis de péché mortel, pèche par son manque de confiance en Dieu. Aveuglé par sa superbe, qui lui fait mépriser le commandement divin, il ne voit plus que le salut vient d'un autre que lui-même, et qu'il doit se soumettre à Dieu pour être pardonné. C'est la raison pour laquelle il faut cultiver la vertu de l'humilité. Par l'humilité, l'homme sait rester à sa place et faire une entière confiance à Dieu. Par l'humilité, l'homme laisse son libre-arbitre, menant au péché selon la doctrine augustinienne, se soumettre à la volonté de Dieu. L'homme qui faisait une confiance exclusive à son libre-arbitre doit soumettre sa volonté à celle d'un

[9] Matth. 4, 1 : « Tunc Jesus ductus est in desertum ab Spiritu ut temptaretur a diabolo. »

[10] Cf. *infra,* le sermon du synode, p. 292 : « Ignorabat homo quanti posset ejus humanitas estimari… nulla spe tamen nulla ratione presumere poterat aut prescire vel incarnationis humilitatem, vel amaritudinem passionis ». Cf. aussi le sermon de l'Annonciation : « Quod vero natus ex muliere, factus sub lege, quod ignominiam crucis, quod amaritudinem sustinuit passiones… nullus est qui ignoret. »

autre, qui est le vicaire du Christ, pour plaire à Dieu[11]. La notion de *vicarius Christi* recouvrait déjà au XII^e^ siècle la charge papale[12]. La demande d'Arnoul de laisser sa volonté propre se soumettre à celle du vicaire du Christ n'est pas étonnante si nous considérons la grande loyauté dont l'évêque a toujours fait preuve envers le pape, loyauté dont il a souvent fait un combat. Il semblerait néanmoins étrange de demander pour un sermon de Carême l'obéissance au pape ; il est possible que ce qu'Arnoul appelle *vicarius Christi* soit tout simplement un homme de Dieu qui a fait passer la volonté divine avant la sienne propre, peut-être un évêque. L'obéissance à un supérieur va de pair avec l'humilité qu'Arnoul demande à ses auditeurs pour la satisfaction de leur péché. Le troisième bienfait de Dieu sert donc à la satisfaction du péché, c'est-à-dire à l'effacement total du péché qui a été entièrement pardonné par Dieu, en considération de la pénitence effectuée et de la contrition que le pécheur a montrée. Cette satisfaction n'est possible que si le pécheur a confiance dans la grâce de Dieu *(fiducia venie),* et qu'il garde la vertu d'espérance. C'est précisément là l'objet du troisième bienfait de la miséricorde divine. Le prédicateur suit l'ordre chronologique de la démarche du pardon : la tentation, la chute, la pénitence et la satisfaction.

C'est donc tout à fait logiquement que vient le dernier bénéfice de la miséricorde : la tranquillité de l'âme. Après avoir été pardonné par Dieu, par la pénitence et la satisfaction du péché commis, l'homme en état de grâce doit pouvoir vivre avec une conscience pure et dans la tranquillité de l'âme. Cette tranquillité ne signifie pas comme chez les épicuriens que l'ataraxie serait atteinte, mais que l'homme, grâce à la miséricorde de Dieu, aurait appris à se défendre contre toute sorte de tentations, et surtout la tentation de la chair. Malgré les combats de l'existence chrétienne, malgré les nombreux ennemis qui se dressent sur la voie du Salut, le Chrétien peut vivre dans la tranquillité de l'âme grâce à la confiance qu'il a en Dieu. L'exercice des vertus permet de se fortifier pour ce combat, Arnoul fait remarquer qu'il existe des vices qui sont contraires à d'autres vices et se contredisent, comme la prodigalité et l'avarice, le peur et l'audace ; pour les vertus, il n'est rien de tel car toute procède de la même origine, toutes ont leur racine dans la charité *(ex una radice caritatis procedunt).* Comme dans les autres sermons, Arnoul insiste beaucoup sur les vertus et les mentionne beaucoup : les

[11] Le XII^e^ siècle fut un siècle fécond dans la définition du libre-arbitre, et ses implications dans la vie spirituelle, cf. notamment le traité qu'adressa saint Bernard à Guillaume de Saint-Thierry, *De gratia et libero arbitrio, PL* 182, col. 999.

[12] Cf. parmi les contemporains d'Arnoul, Herbert de Bosham, *Vita s. Thomae,* XI, *PL* 190, col. 1179-1180. Pierre de Celle, *Sermones,* 91, *PL* 202, col. 916 : « Breviter colligendum quod dominus papa vicarius Christi est, et episcopus cum caeteris supradictis. »

trois vertus théologales de foi, d'espérance et de charité sont indiquées, ainsi que d'autres vertus morales[13].

Le prédicateur a indiqué jusqu'ici comment se convertir, en suivant l'appel de Dieu et en faisant confiance en sa miséricorde. Il a parlé du Dieu *misericors per naturam* en décrivant l'immensité et l'éternité de cette miséricorde, puis du Dieu *miserator per exhibitionem* en faisant un développement ordonné du pardon qu'il accorde à l'homme pécheur. Le ton plutôt optimiste du sermon laisse la place dans la dernière partie à l'évocation austère de la maîtrise de la chair, essentielle pour pouvoir être digne du Royaume. Nous retrouvons la grande importance qu'Arnoul accorde à la chair et au corps.

III. La morale du corps

Dans son exposé ordonné sur la miséricorde de Dieu, le prédicateur avait développé la première partie de son thème biblique : *Convertimini ad me in toto corde vestro.* En reprenant ce verset du livre de Joël, Arnoul en développe ensuite la seconde partie en s'appuyant sur : *in toto corde vestro.* Dieu, à bon droit, n'admet pas de rival dans le cœur des hommes[14]. La mention des droits de Dieu sur l'Homme dans ce sermon est intéressante, car c'est un des rares termes se rapportant au contexte juridique de la christologie que nous trouvons dans les sermons. Elle fait référence à un débat théologique important au Moyen Age concernant les droits que le diable avait sur les hommes et que Dieu a dû racheter fort cher, au prix du sang de son Fils. Très présent dans un certain courant de pensée théologique, comme celui de l'école de Laon, cette théorie des droits sur l'Homme fut par la suite combattue, certains écrivains, comme Anselme de Cantorbéry, rejetant un quelconque droit du diable sur l'humanité[15]. Pour Arnoul, Dieu a racheté les hommes et les arrachés au pouvoir du mal, à l'emprise de Satan, il a donc acquis tous les droits sur les hommes, eux qui s'étaient échappés de sa juridiction lors de la chute pour se placer sous la coupe de Satan. Maintenant qu'ils sont revenus dans le domaine de Dieu, celui-ci ne peut tolérer que le diable garde une part d'influence sur les hommes. C'est pourquoi il faut se convertir de tout son cœur pour ne plus laisser de prise au diable. Dieu a glorieusement et gratuitement donné ses bienfaits aux hommes, il serait impie de laisser une place à Satan dans la vie nouvelle à laquelle il les a

[13] Cf. *supra*, commentaire sur la théologie des deux premiers sermons, la pratique des vertus dans la perspective du salut, p. 188.

[14] Cf. *infra*, p. 302 : « Deus enim, in eo quod sui juris est, non admittit participem. »

[15] Cf. Jean Longère, *Œuvre oratoire des maîtres parisiens au XII^e siècle, étude historique et doctrinale*, Paris, études augustiniennes 1975, p. 65-69. L'auteur analyse au commencement de son chapitre sur le contexte doctrinal, spirituel et juridique, les positions des différentes écoles quant aux droits de Dieu et du démon. Anselme de Canterbury rompt avec la position traditionnelle illustrée par saint Jérôme, saint Grégoire ou Origène, qui reconnaissaient certains droits au démon.

appelés. C'est pour cela qu'aucune part de l'homme ne doit être laissée à Satan, aucune portion réservée aux voluptés et aux plaisirs charnels. Arnoul amène ainsi habilement ses condamnations des voluptés en les rattachant à la théologie du rachat des hommes. L'Homme ne peut mépriser le rachat dont il a bénéficié en s'adonnant aux plaisirs de la chair. Comme de coutume, Arnoul élève le débat en le spiritualisant : le combat qui doit être mené contre la chair et les voluptés est dans la continuité du combat que Dieu et son Christ ont mené contre le diable. Le prédicateur peut ensuite préciser en quoi consiste ce combat à mener contre les voluptés.

La volupté ne peut être exercée que par le goût des richesses et du pouvoir. Les trois vont ensemble car les trois naissent d'un désir égoïste de dominer l'autre. Aux *amatores mundi,* le diable fournit et l'abondance des biens, et le pouvoir. Arnoul se fonde sur l'évangile du jour du mercredi des Cendres, dans lequel le diable offre à Jésus, alors en train de jeûner et de veiller, les richesses du monde et le pouvoir sur toutes les cités[16]. Les richesses et les dignités sont offertes par le diable si les hommes consentent à l'adorer. Si nous rapprochons ce propos de celui du sermon d'ouverture du concile, pendant lequel Arnoul fait l'éloge du partage, mais justifie aussi les richesses et les dignités épiscopales, nous voyons que le discours du prédicateur s'adapte à son auditoire. Pour le cas du concile de Tours, devant un parterre de prélats, il était normal que le prédicateur défendît les richesses et les dignités, servant à magnifier Dieu et à entourer d'égards ses ministres sacrés[17]. C'était là la conviction profonde de l'évêque de Lisieux, qui fut toujours attentifs à ce que l'Eglise ne fût pas lésée matériellement. Dans le cas de ce sermon, adressé à des hommes de moindre condition et peut-être à des moines, la richesse et les dignités sont reconnues comme des cadeaux du diable, qu'il fait pour détourner les hommes de Dieu. Avec les effets de martèlement qui lui sont coutumiers, Arnoul donne les trois remèdes traditionnels pour sortir des tentations de la volupté, du pouvoir et de la richesse : jeûner, prier, veiller[18].

Pour terminer son sermon, Arnoul contrairement au reste du texte, qui ne comporte que peu d'éléments rhétoriques, va développer une métaphore sur le corps du Chrétien, destiné à devenir le tabernacle de la présence de Dieu. Or avant que Dieu ne vienne faire sa demeure et habiter dans le corps des hommes, il faut que ceux-ci ait préparé une demeure digne de recevoir la divinité. Pour cette raison, avant d'être tabernacle, le corps doit être un désert.

[16] Cf. Matth. 4, 3-11.

[17] Cf. *supra*, le chapitre sur la fonction épiscopale, p. 171.

[18] Arnoul emploie trois tournures passives strictement identiques pour mettre en valeur les trois remèdes contre les pièges du démon, p. 302 : « Jejuniis enim lascivia corporis castigatur, orationibus anima devota saginatur, vigiliis diaboli insidie depelluntur. »

Désert de tout ce qui pourrait l'encombrer, les richesses du monde, la nourriture et les boissons, il sera alors propre à accueillir son Seigneur seul. C'est avec un grand pessimisme et une grande austérité qu'Arnoul évoque le corps humain et les châtiments que nous devons lui donner pour maîtriser cette source de tentations[19]. Le corps doit être rendu désert par la macération de la chair, par l'abstinence de nourriture et de boisson, par le mépris des choses de ce monde. C'est lorsque la chair est désertée par tout amour de ce monde que Dieu peut véritablement y prendre place, et y faire sa demeure[20].

Conclusion

Ce sermon complète l'éventail des sermons d'Arnoul que nous avons étudié jusqu'ici. Celui-ci porte la marque de l'oralité, que n'avait pas le sermon de l'Annonciation, et semble moins travaillé que le sermon d'ouverture du concile. Si la forme du sermon n'est pas la même, nous retrouvons la même sévérité à l'égard des plaisirs charnels que dans le sermon précédent, la même confiance en la miséricorde de Dieu. De même, Arnoul exprime bien que c'est par l'invocation de la miséricorde de Dieu, et par la pratique des vertus que l'Homme peut parvenir au Salut. Le sermon se termine sur le ton de l'espérance, puisque l'Homme est capable de devenir le tabernacle de Dieu. Nous retrouvons cette confiance d'Arnoul dans le genre humain et dans la possibilité pour les hommes d'atteindre la perfection.

[19] Ferrucio Gastaldelli note que la vision pessimiste du corps dans ce sermon s'oppose à la vision du corps humain, naturaliste et sans connotation négative qu'Arnoul donne dans son poème *De innovatione vernali,* ou dans le poème *Ad juvenem et puellam affectuosus se invicem intuentes,* dans lequel il évoque la naissance et la croissance de l'amour entre deux jeunes gens. Pour l'auteur, ce double langage est le signe de l'ambiguïté fondamentale d'Arnoul de Lisieux. Cf. F. Gastaldelli, *op. cit.,* p. 814-815.

[20] Le prédicateur emploie encore une construction ternaire où le choix des qualificatifs est mûrement réfléchi pour donner à l'auditeur une détestation sincère de ses penchants mauvais : « … nisi terra corporis nostri mundanis fuerit deliciis deserta, invia diabolicis concupiscentiis et inaquosa libidinosis illecebris. »

Analyse codicologique

I. Liste des manuscrits

Pour établir l'édition du texte des sermons, nous avons consulté 16 manuscrits dont voici les cotes, suivies de leur appellation pour la présente analyse codicologique[1] :

- Berne, Bm. 568 = B
- Cambridge, Corpus Christi college 273 = B1
- Cambrai, Bm. 211 = A2
- Oxford, Bodleian auct. I, 8 = F
- Oxford, Saint-John college 126 = F1
- Paris, Bn. lat. 491 = G2
- Paris, Bn. lat. 2594 = H
- Paris, Bn. lat. 2595 = A3
- Paris, Bn. lat. 13219 = G1
- Paris, Bn. lat. 14168 = A4
- Paris, Bn. lat. 14763 = E
- Paris, Bn. lat. 15166 = A
- Paris, Bn. lat. 17468 = A1
- Turin, Bibl. naz. D. IV. 32 = D
- Vatican, Regina lat. 244 = F2
- Vatican, lat. 6024 = C

II. Présentation des manuscrits

La description des manuscrits est présentée par ordre alphabétique des lieux de conservation, et par ordre des cotes. Les appréciations sur les qualités et la fiabilité d'un manuscrit ne seront données que dans la partie suivante, lorsqu'il s'agira d'expliquer le *stemma codicum*. Il ne s'agit ici que d'une présentation objective des manuscrits contenant les sermons. Il ne s'agit pas véritablement de notices détaillées de manuscrits. En se fondant sur les éditions des lettres qui ne donnaient que des renseignements succincts, nous avons voulu

[1] Le manuscrit Bn. lat. 2596 a été exclu de la collation, car il ne comprend que l'épître dédicatoire des sermons, et non le texte même de ceux-ci.

donner l'aspect général du manuscrit en gardant ce qui pouvait être utile au commentaire, c'est-à-dire les autres œuvres accompagnant celle d'Arnoul de Lisieux, la provenance et l'estimation de la date.

A. Bibliographie

- SINNER (J. R.), *Catalogus codicum manuscriptorum bilbiothecae Bernensis*, 2 vol., Berne, 1760, vol. 1, p. 636.
- HAGEN (Hermann), *Catalogus codicum Bernensium*, 1874, Berne: B.F. Haller, p. 458-460.
- COXE (Henri), *Catalogus codicum manuscriptorum qui in collegiis aulisque Oxoniensibus hodie adservantur*, 2 vol., Oxford, 1852, vol. 2, p. 37.
- MACRAY (William), *Catalogi codicum manuscriptorum Bibliothecae Bodleianae*, Oxford, 1883, t. IX, p. 224.
- MONTAGUE RHODES (James), *A descriptive catalogue of the manuscripts in the library of Corpus Christi college Cambridge*, Cambridge: University Press, 1912, 2 vol., vol. 2, p. 32-33.
- NASMITH (Jacobus), *Catalogus librorum manuscriptorum quos collegio Corporis Christi et Beatae Mariae Virginis legavit Mattheus Parker*, Cambridge, 1787, p. 315.
- *Catalogue général des manuscrits latins*, 7 vol., Paris : Bibliothèque Nationale, 1939-1988, vol. 1&2, sous la direction de Philippe Lauer, 1939-1940.
- DELISLE (Léopold), *Inventaire des manuscrits conservés à la Bibliothèque Impériale sous les numéros 8823-18693*, Paris : Durand & Pedone, 1863-1871.
- OUY (Gilbert), *Le catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor de Paris de Claude de Grandrue, 1514*, Paris : éd. CNRS, 1983.
- STAMPINI (Ettore), *Inventario dei codici superstiti greci e latini antichi della Biblioteca Nazionale di Torino*, Turin : E. Loescher, 1904, p. 464.
- SORBELLI (Albano), *Inventario dei manoscritti delle biblioteche italiane*, Florence : Leo Olschki, 1922, vol. 28 (Torino), p. 55.
- WILMART (Andreas), *Biblioteca Apostolica Vaticana codices manuscripti recensiti, Codices reginenses latini*, Rome, 1937, t. 1, p. 589-592.

B. Notices sommaires

Berne 568. – Epistolae. – Petrus Alfonsus. – Arnulfus Lexoviensis. – Gaufridus Monmetensis. – Epistolae.

F. 1-2. FREDERICUS I Imperator, Epistula ad Hillinum Treviensem archiepiscopum : « Romanus imperator et semper... - ... dominus dederit resistans. »

F. 2-2v. HILLINUS TREVIENSIS archiepiscopus, Epistula ad Adrianum IV papam : « Domino et patri A. summo et universali pontifici… - … in vitam eternam temporibus suis. »

F. 2v-4. ADRIANUS IV papa, Epistula ad Hillinum : « A. servus servorum Dei… - ... regni et Ecclesie. »

F. 4-6v. ALEXANDER III papa, Epistulae tres : « A. episcopus, servus servorum Dei… -... sicut excommunicatorum precipimus evitari. »

F. 7-8v. Carmina : « In festis vestiri candidis vestis… - ... fratres deserverunt. »

F. 9-17v. PETRUS ALFONSUS, Disciplina clericalis : « Levius poterit requirere…- ... misericordiam consecutus fuisset. »

F. 17. ARNULFUS LEXOVIENSIS, Carmen : « Cujus totus eram cujus me… - … non sic talis abiret.»

F. 18-79v. GAUFRIDUS MONMETENSIS, Historia regum Britanniae : « Hii sunt reges britannorum... - ... modo in latinum sermonem transfere curavi.". - F. 80-83 . Historia anglo-saxonnica : "Anno ab Incarnatione... - ... intravit ut supra retulimus. »

F. 83v-120. AELREDUS RIEVALLENSIS, Vita s. Edwardi : « Incipit prologus in vitam s. Regis… - … miracula que non sunt in hoc libro scripta. »

F. 121-163v. ARNULFUS LEXOVIENSIS, Epistolae : « Epistolae que aliquando… - … propitiationis augeret. ». – F. 163v-176. Epistola : « Ad Egidium rothomagensem archidiaconum... - ... benignitate cognoscas. »; - sermones : « Sermo habitus in concilio... - ... … prestante eodem Domino nostro Iesus Christus est honor et gloria in secula seculorum amen. ». – F. 176v-184. Epistolae : « Epistolae que aliquando... - ... fortuitus experietur eventus. ». – F. 184-188v. Carmina : « Semper ab eterno nascens… - … nam sine labe coli. »

F. 188v-198v. Epistolae Fiscannenses : « Venerabili et dilecto fratri... - ... valete iterum dico. »

Fin XII^e^ s. Quelques initiales enluminées.

Manuscrit d'origine française, écriture française, le parchemin est d'origine normande.

Essai de plume de Jehan d'Alençon (f. 188v) ; Le manuscrit appartint à Pierre Daniel d'Orléans, d'après l'ex-libris *Ex bibl. Petri Danielis Aurelii, 1564* (f. 198) ; il passa ensuite à Barnabé Brisson, puis à Jacques Bougars, mort en 1612 (f. 1).
Parchemin, 200 feuillets, 205x139 mm. Simple colonne, 37 lignes par page.

Reliure faite d'un parchemin réemployé portant les traces d'un acte de procédure en français (XV^e^ siècle). Dos en parchemin.

Cambrai 211. – Aelredus Rievallensis. – Hildebertus Cenomannensis. – Hugo de Folieto. – Arnulfus Lexoviensis.

F. 1-64. AELREDUS RIEVALLENSIS, Speculum caritatis : « Est quidem sanctorum virtus… - … misericordem judicem intercedat. »

F. 65-70. HILBEBERTUS CENOMANNENSIS, Liber de querimonia et conflictu carnis et animae : « Incendio domus mea… - … caro fit vir, spiritus uxor ». – F. 70-128v. Epistolae : « Conversione et conversatione... - ... te acturum credam iterum vale. »

F. 128v-139. HUGO DE FOLIETO, De rota praelationis : « Sicut comperi non est… - … donec de his aliquis potiora dicat. »

F 139v-142v. HILDEBERTUS CENOMANENSIS, De quatuor virtutibus vitae honesta : « Quatuor eximias virtutum… -… se variare modis. »

F. 143-166. ARNULFUS LEXOVIENSIS, Epistolae : « Arnulfus Dei gratia Lexoviensis Ecclesie humilis minister… -… propitiationis augeret ». – F. 166-174. Epistola : « Ad Egidium rothomagensem archidiaconum... - ... benignitate cognoscas. »; - sermones : « Sermo habitus in concilio... - ... … prestante eodem Domino nostro Iesus Christus est honor et gloria in secula seculorum amen ». – Epistolae : « Ad Celestinum papam de promotione sua… experietur eventus. »

Fin XII^e^ début XIII^e^ s. Capitales ornées.
Provient de l'abbaye Sainte-Marie d'Ourscamp, fille de Mortemer. (Ursi campi) Abbaye du diocèse de Noyon fondée en 1129, comm. Chiry-Ourscamp, cant. Ribécourt, arr. Compiègne, Oise. (Cf. f. 65 : *Liber Sancte Marie Ursi Campi*.) Le possesseur fut ensuite le chanoine Pierre Prudhomme (f. 1) qui le légua avec toute sa collection à la cathédrale de Cambrai. Cote ancienne 206.

L'écriture de ce beau volume imite parfois l'écriture bénéventine par l'utilisation de capitales rondes.
Parchemin, 180 feuillets, 290x210 mm, double colonne. 34 lignes par colonne.
Reliure sur ais de bois.

Cambridge, Corpus Christi college 273. – Summae quaedam theologiae, libri quatuor. – Tractatus de penitentia. – S. Bernardus. – Expositio super missam. – Arnulfus Lexoviensis.

F. 1-126v. Summa quaedam theologiae, libri quatuor : « Cum hec sit fides catholica... - ... saporem non corpus Domini sumit. » Cette somme est composée de quatre livres le premier traite de la Trinité, le deuxième de la Création, le troisième de l'Incarnation, le dernier des sacrements.

F. 126v-174v. Tractatus de penitentia, sacris ordinibus, matrimonio : « De penitentia congrue post predicta agendam videtur… proximum quantum ad diligendum Deum. »

F. 174v-188. S. BERNARDUS, Sententia de libero arbitrio : « Loquente me coram aliquando… - … justos invenit hos magnificavit. »

F. 188-198. Expositio super missam : « Celebratio misse in commemoratione passionis Christi… - … et antistite nostro sicut enim. »

F. 198-227v. ARNULFUS LEXOVIENSIS, Epistolae, carmina et sermo, « Arnulfus Lexoviensis Dei gratia Lexoviensis episcopus dilecto filio suo Egidio… - … remedium sentiet destinatum. »

Fin XII^{e} début XIII^{e}siècle. Initiales bleues et rouges.
Provenance inconnue. Les 48 lettres d'Arnoul et les sermons sont de la même date que la manuscrit mais écrit d'une autre main.
Parchemin, 232 feuillets, 190x160 mm, simple colonne, 32 lignes par page.

Oxford, Bodleian auct. I, 8. – Johannes Saresberiensis. – Arnulfus Lexoviensis. – Epistolae. – Symmachus. – Marcus Martialis Valerius.

F. 1-99. JOHANNES SARESBERIENSIS episcopi Carnotensis Polycraticus de curialium nugis et vestigiis philosophorum.

F. 103-120. ARNULFUS LEXOVIENSIS, epistolae. – Carmina. – F. 120-127v. Sermo habitus in concilio turonensi; - sermo de eodem; - sermo in sinodo; - sermo de Annuntiatione beatae Virginis.

F. 127v-131. Epistola Sidonii ad Agricolam, epistola secunda libri primi.

F. 131v-148. SYMMACHUS, Epistolae multae e libris decem epistolarum Symmachi.

F. 148-152 . MARCUS MARTIALIS VALERIUS, Extractum de libro epigrammatum Marci Martialis Valerii satirici.

Début XIII^e^ s. Initiales rubriquées.
Manuscrit anglais présenté à la Bodleian par sir Richard Fermer de Somerton.
Parchemin, 152 feuillets (ff. 100, 102, 130 manquants), 330x240 mm, double colonne, 22 lignes par page.

Oxford, Saint John college 126. – Arnulfus Lexoviensis. – Johannes Saresberiensis. – Guilelmus Dervensis. – Ivo Carnutensis. – S. Hieronimus.

F. 1-71. ARNULFUS LEXOVIENSIS, Epistolae : « Incipiunt epistole Arnulfi Lexoviensis episcopi ad diversos directe personas... ». - F. 71-79. Epistola : « Ad Egidium rothomagensem archidiaconum... - ... benignitate cognoscas. »; - sermones : « Sermo habitus in concilio... - ... … filius totius dicitur incarnari."

F. 79-92. JOHANNES SARESBERIENSIS, epistolae : « Epistola magistri J. Saresb… - … Fides et devotio tua testimonium. »

F. 92-145. GULIELMUS DERVENSIS, epistolae (63) : « Domino suo Karissimo et precordiali… - … oppositoria sive disputatoria. »

F. 145-151. IVO CARNOTENSIS, Fragmentum ex Ivonis libello *De convenientia Veteris ac Novi testamenti,* aliaque pauca ex eodem : « Nomen meum apud gentiles… »

F. 151-173. S. HIERONIMUS, De interpretatione nominum Hebraicorum : « Prologus Ieronimi presbiteri in librum de interpretatione nominum Hebraicorum... »

Début XIII^e^ s.
Provient de l'abbaye Sainte-Marie de Southwick dans le Hampshire, compilé par le prieur de cet établissement d'Augustins : Guy prieur de Southwick (1190-1217) et chanoine de Merton. Les lettres ont du être récupérées par le meilleur ami d'Arnoul, Richard d'Ilchester.

Parchemin comportant de nombreuses traces de moisissures qui empêchent une bonne lecture, 173 feuillets, 225x155 mm, simple colonne, les titres ont été rajoutés en rouge. Ecriture gothique.
Le manuscrit, aux 78 lettres de la seconde édition, ajoute 40 autres lettres relatant la fin de la vie de l'évêque. Le manuscrit comprend quatre sermons dont le dernier incomplet.

Paris Bn. Lat. 491. – Aelredus Rievallensis. – Arnulfus Lexoviensis.

F.1-98. AELREDUS RIEVALLENSIS, Sermones de oneribus : « Dilecto et diligendo et cum omni devotionis dulcedine amplectando, sancto patri S. Londoniensi episcopo… - … ad vestram vel aliorum edificationem attemptabimus. »

F. 99-141v. ARNULFUS LEXOVIENSIS, Epistolae : « Arnulphus Dei gratia Lexoviensis Ecclesie humilis minister, dilecto suo Egidio... - ... sacerdos reducat eventus ». – F. 141v.143. Carmina : « De Nativitate Domini … - … commoriendo diem ». – F. 143v-153v. Epistola : « Ad Egidium rothomagensem archidiaconum... - ... benignitate cognoscas. »; - sermones : « Sermo habitus in concilio... - ... … prestante eodem Domino nostro Iesus Christus est honor et gloria in secula seculorum amen ». – F. 153v-161. Epistolae : « Ad dominum papam Alexandrum. Que detrimenta quos labores … - … imperita malicia detrimentis.»

XIII^{e} siècle. Initiales en couleur à filigranes ou peintes. Rubriques.
Provient de l'abbaye de Foucarmont (Fulcardi Mons) dans le diocèse de Rouen. Monastère bénédictin de 1130, réformé sous la règle de Citeaux en 1147. Cant. Blangy, arr. Neufchâtel, Seine-Marîtime. F. 160v . « Mesire Nyque » (XV^{e} siècle).
Colbert 2658, Regius 3839.
Parchemin, 160 feuillets, 320x225 mm, double colonne.
Ecriture gothique large et claire.
Reliure veau raciné, au chiffre de Charles X.

Paris Bn. Lat. 2594. – Sententiae, regulae. – Tractatus. – Arnulfus Lexoviensis. – S. Bernardus. – Serlo Saviniacensis. – Gaufridus Monmetensis. – Sermones. – S. Dionysius Areopagyta.

F. 1v-3v. Maximes et sentences. - Quatrains sur s. Dunstan et s. Thomas de Canterbury. - Formula vivendi. - Notes sur l'ordre cistercien : « Ordo noster abjectio est… ». - Règle des jours fastes et néfastes, attribuée à Pythagore avec dessin (f. 2v).

F. 3v-4. Fragments ou extraits : De dupplici lege. - De superbis prelatis. - De studio religiosorum. - De penitentia.

F. 4v. ARNULFUS LEXOVIENSIS, Sermo in Annuntiatione beate Marie : « Quod ab eterno predestinatum fuerat… - omne opus sancte sedulitatis dirigente semper in bonum Spiritu Sancto… ».

F. 7. Sermon : « Celebrante venerabilem beate Marie conceptionem… »

F. 8-11v. S. BERNARDUS, Sermones de Purificatione : « Purificationem… Hodie templi Dominum… - … Oremus fratres, ut det nobis… »

F. 11v. SERLO SAVINIACENSIS, Sermo in Assumptione : « Intravit Jesus... - ... In lege scriptum est...».

F. 12. GAUFRIDUS MONMETENSIS, In Assumptione : « Quasi cedrus exaltata sum... - ... Commendatur nobis Marie virginitas… »

F. 14. ARNULFUS LEXOVIENSIS, Sermo in capite Jejunii : « Convertimini ad me... - ... miserator et misericors Dominum. »

F. 15. De intuentibus anime : « Vis anime septem sibi vendicat actus… Primus actus noster vivificatio… » Extraits des sentences attribuées à s. Bernard.

F. 17. Sermons sur l'Annonciation et sur l'Assomption : « Multipliciter nobis mysterium Incarnationis… Agamus Deo gratias, dilectissimi… »

F. 19-60. Recueil de treize sermons sur les fêtes de la Vierge Marie, avec prologue, tables et références en marge : « Mirande Virginis laudes… - … multe virgines congregaverunt. »

F. 61-71. PSEUDO-DIONYSIUS AREOPAGYTA, De coelesti hierarchia : « Deus omnipotens creatura condidit. » suivi de textes divers et de fragments de sermons.

F. 71v. Exempla et vers en l'honneur de la Vierge Marie : « Stella Maris…- … que sola paris. »

F. 72. Instructions pour mieux connaître les sorts : « Canta in primis aliquos psalmos… - … significat vitam. », suivies de remarques sur les vœux, la conversation des religieux, le symbolisme : « Porta orientis est cognitio Verbi. »

XII-XIII[e] siècles. Initiales en couleur, rubriques.

F. 74v. Titre du manuscrit : *Mariale*, (début XV[e] siècle).

Provient de l'abbaye de Mortemer dans le diocèse de Rouen, d'après l'ex-libris du f. 1v et la dédicace du f. 4v.

Colbert 4264, Regius 4134.

Parchemin, 74 feuillets, 270x170 mm, double colonne ou à longues lignes (f. 6v-16),.

Reliure veau raciné, dos rouge au chiffre de Louis XVIII.

Paris Bn. Lat. 2595. – Arnulfus Lexoviensis. – Henricus Francie, Remensis archiepiscopus. – Hildebertus Cenomannensis. – Tractatus.

F.1. Table

F. 1-25. ARNULFUS LEXOVIENSIS, Epistolae : « Arnulfus Dei gratia Lexoviensis ecclesie humilis minister... - …divine propitiationis augeret ». - F. 25-33. Epistola : « Ad Egidium rothomagensem archidiaconum... - ... benignitate cognoscas »; - sermones : « Sermo habitus in concilio... - … prestante eodem Domino nostro Iesus Christus est honor et gloria in secula seculorum amen ». - F. 33-38. Epistolae: « Ad Celestinum papam de promotione sua... - ... fortuitos experietur eventus ». - F. 38-40. Carmina : « De Nativitate Domini... - … commoriendo diem.»

F. 40v-41. HENRICUS FRANCIE, archevêque de Reims, Epistolae : « Reverendo in Christo patri et domino A. Dei gratia summo pontifici, H. Remensis archiepiscopus… - … surdos fecit audire et mutos loqui.»

F. 41-46v. HILDEBERTUS CENOMANENSIS, Liber de querimonia et conflictu carnis et spiritus seu animae : « Incendio domus mea corruerat... - … nefas caro sit vir et spiritus uxor.». – F. 46v-102. Epistolae : « Magistro Willelmo de Campellis de conversatione sua… - … precibus te acturum credam.». - F. 102-107. Versus de mysterio missae : « Scribere proposui que mistica sacra priorum missa… - …Ad Christi reditam fidem Iudea notatur... »

F. 107-109. Divers traités : Cur Deus homo. - De novo sacrificio. - De conjugii sacramento. -De mutatione locorum in missa.

F. 108v- 109. Oratio ad tres personas ss. Trinitatis : « Alpha et Omega Deus meus... - ... presta cantem Alleluia. »

XIII[e] siècle. Initiales d'or ou en couleur à filigranes et à antennes, une grande historiée (f. 1). Rubriques.

Aux f. 109v-110v, essais de plume (XIII-XIV^{e} siècles), note en caractères hébraïques (f. 109v), et cote du XIV^{e} siècle : « BB ».
La Bn a obtenu ce manuscrit de la bibliothèque royale de Blois en 1895.
Parchemin, 110 feuillets, 240x175 mm, double colonne.

Demie-reliure de veau brun aux armes de Louis-Philippe.

Paris Bn. Lat. 13219. – Odo Cameracensis. – Arnulfus Lexoviensis.

F. 1-19. ODONIS CAMERACENSIS, De Liturgia : « tempore uniformiter agimus hoc officium… - … postea in laqueum diaboli incidant. ». Cette œuvre est divisée en de nombreux chapitres : De vespertino officio ; - de completorio ; - de sacratis vestibus ; - de celebratione Adventis ; - de vigilia Natalis ; - in die Natalis ; - de festo sancti Stephani ; - de festivitate sancti Johannis ; - de Passione Innocentium ; - sequitur Theophania ; - de Presentatione, de Septuagesima ; - de Quadragesima ; - domenica in Palmis ; - in Parasceve ; - de Paschali sollempnitate ; - de vigilia Pentecosten ; - de ordinationibus. - F. 20-27. Tractatus de canone altaris : *Tractatus de canone altaris,* « quia dignum est, justum est nos agere tibi gratias… - … confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in seculum misericordia ejus. »

F. 28-68v. ARNULFUS LEXOVIENSIS, Epistolae : « Arnulfus Dei gratia Lexoviensis ecclesie humilis minister... - ... ad sacerdos reducat eventus ». – F. 68v-72v. Carmina : « De Nativitate Domini… commoriendo diem. ». – F. 72v-84v. Epistola : « Ad Egidium rothomagensem archidiaconum... - ... benignitate cognoscas »; - sermones : « Sermo habitus in concilio... - ... omne opus sancte sedulitatis dirigente semper in bonum Spiritu Sancto ». – F. 84v-87. Epistolae : « A dominum papam Alexandrum... - ... defectus contrahat et inclinet. »

Les sermons sont aux folios 73v-84v. Au f. 76, une remarque d'écriture cursive contemporaine de l'oeuvre est mise en marge et porte mention de la première édition et de l'*exemplar* qui ne contenait qu'un sermon.
XII^{e}- XIII^{e} s. Initiales vertes et rouges ornées, rubriques.
Provient du monastère de Saint-Germain-des-Prés (ancienne cote 1225), et fut acquis par la Bn en 1874.

235x145 mm, 87 feuillets (dont deux manquants au début du manuscrit), double colonne jusqu'au f. 19, puis simple colonne Les premières pages sont très tachées et pratiquement illisibles.
Deux scribes : une écriture gothique et une écriture caroline.
Reliure veau.

Paris Bn. Lat. 14168. – Hildebertus Cenomannensis. – Arnulfus Lexoviensis. – Stephanus Tornacensis.

F. 1-43v. HILDEBERTUS CENOMANNENSIS, Epistolae : « Incipiunt epistolae Hildeberti venerabilis Cenomanensis episcopi… - ... valde diligo atque diligendus est amen. »

F. 44-57v. ARNULFUS LEXOVIENSIS, Epistolae : « Arnulfus Dei gratia Lexoviensis Ecclesie humilis minister… - … divine propitiationis augeret ». - F. 57v-62. Epistola : « Ad Egidium rothomagensem archidiaconum... - ... benignitate cognoscas »; - sermones : « Sermo habitus in concilio... - … prestante eodem Domino nostro Iesus Christus est honor et gloria in secula seculorum amen ». – F. 62-63v. Epistolae : « Ad Celestinum papam de promotione sua… - … surdos fecit audire et motus loqui. »

F. 65-80. STEPHANUS TORNACENSIS, Epistole abbatis sancte Genovefe : « Dilecto deo et hominibus... - ... secretius in capitulo corrigi debuerant. »

Début XIII^{e} s. Initiales rouges bleues et vertes.
Provient de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, ancienne cote : 1304. Appartint au duc de Coislin, évêque de Metz, Henri de Cambout en 1732 (f. 1). Librairie Séguier.
Parchemin, 80 feuillets, 250x165 mm. Double colonne, petite écriture laborieuse, minuscule caroline. Réglure à la mine de plomb très marquée, pas de correction.
Demi-reliure de maroquin marron.

Paris Bn. Lat. 14763. – Arnulfus Lexoviensis. – Hugo de Sancto-Victore.

F. 1-33 : ARNULFUS LEXOVIENSIS, Epistolae : « Arnulfus Dei gratia Lexoviensis Ecclesie humilis minister… - … divine propitiationis augeret ». – F. 33- 43. Epistola : « Ad Egidium rothomagensem archidiaconum... - ... benignitate cognoscas. »; - sermones : « Sermo habitus in concilio... - ... a familia molestie depellantur. » ; - f. 44-45. Feuillets ajoutés au XVII^{e} siècle

en papier contenant la fin du deuxième sermon, une lettre au pape Célestin, « Ad Celestinum papam de promotione sua… devotissimus servus », et le début de la lettre suivante continuée par le f. 46 du manuscrit original, « Pro ecclesia Sagensi… - … valeat in Christo sanctitas vestra ». – F. 46-58v. Epistolae : « … experietur eventus ». – F. 58v-63v. Carmina : « De Nativitate Domini… commoriendo diem ». – F. 63v-71. Epistolae : « « Ad Ricardum Pictaviensem archidiaconum… auctoritatis intercessio suffragetur. »

F. 72. Blanc.

F. 73-87v. HUGO DE SANCTO-VICTORE, Speculum ecclesie : « De sacramentis ecclesiasticis… - … in festo fuerit Circunsisionis ». – F. 87v-100. De sacramento altaris : « De sacramento altaris tractatus incipit… - … honor et gloria cum Patre et Spiritu Sancto in secula seculorum, amen. »

Début XIII^e^ s. Initiales bleues et rouges filigranées. Les Q sont décorés de visages caricaturés. A partir du f. 73, les initiales manquent.

Provient de l'abbaye de Saint-Victor. Cote ancienne : JJ7. « Iste liber est Sancti-Victoris Parisiensis, quicumque eum furatus fuerit vel celaverit, vel titulum istius deleverit : anathema sit. » (f. 1). Les armes de l'abbaye sont peintes au f. 1v.

Parchemin, 100 feuillets, 305x200 mm, simple colonne, 39 lignes par page. Les lettres sont numérotées. Les lettres forment la base de la deuxième édition. Il manque un feuillet car les sermons sont incomplets, on passe directement du sermon du synode à une lettre au pape Alexandre III. Grosse écriture gothique soignée. A partir du f. 73, autre écriture plus resserrée.

Reliure de vélin vert aux armes du monastère. Le dos des couvertures est recouvert d'un acte de papier.

Paris Bn. Lat. 15166. – Arnulfus Lexoviensis. – Hildebertus Cenomannensis. – Epistolae.

F. 1- 20, ARNULPHUS LEXOVIENSIS, Epistolae : « Arnulfus Dei gratia Lexoviensis Ecclesie humilis minister… gratiam divine propitiationis augeret. » Les lettres sont numérotées de I à XXXVII (XXXVIII en prenant en compte l'épître dédicatoire des sermons.). – F. 20-26. Epistola : « Ad Egidium rothomagensem archidiaconum... - ... benignitate cognoscas »; - sermones : « Sermo habitus in concilio... - … prestante eodem Domino nostro Iesus Christus est honor et gloria in secula seculorum amen ». – F. 26-30.

Epistolae : « Ad Celestinum papam, de promotione sua… - ... fortuitos experietur eventus. » La numérotation reprend à partir de IXL jusqu'à XLVI. – F. 30-32. Carmina : « De nativitate Domini… - … commoriendo diem ». – Epistola ad Alexandrum papam : « Reverendo in Christo papa… - …surdos fecit audire et mutos loqui. »

F. 33-69v. HILDEBERTUS CENOMANNENSIS, Epistola : « malefactus diaconus evolavit… - ... spinguarum. »

F. 69v. Epistola : « P. Dei gratia Senonensis archiepiscopus, venerabili fratri et amico karissimo H. eadem gratia Autissiodorensi episcopo… - … agnoscant. »

Fin XII^e s., initiales bleues et rouges filigranées.
Ecriture premier gothique, sauf à partir du f. 69v : écriture beaucoup plus fine. Nombreuses corrections contemporaines de l'œuvre.
Provient de l'abbaye de Saint-Victor. Ancienne cote : Saint-Victor 1000. Absent dans le catalogue du XV^e siècle. Au f. 72, un écrit du XVIII^e siècle : « A Monsieur Pélissier, Voilà Monsieur, le livre des épîtres d'Arnoul de Lisieux que je vous ai promis comme le donnant à la bibliothèque de votre église. Je souhaite que quelqu'un puisse faire usage des quatre pages que j'ai ajoutées cy-dessus. Fait à Saint-Victor, le 21 juillet mil sept cens cinquante cinq. Lebuef, de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. »
Parchemin (d'assez mauvaise qualité), 72 feuillets, sauf les feuillets 70-72, ajoutés au XVIII^e siècle, en papier. 230x165 mm. Double colonne, 36 lignes par colonne.
Demi-reliure XIX^e s., maroquin rouge.

Paris Bn. Lat. 17468. – Aelredus Rievallensis. – Hildebertus Cenomannensis. – Arnulfus Lexoviensis. – Tractatus.

F. 1-1v : AELREDUS RIEVALLENSIS, Epistola : « Est quidem sanctorum per maxima humilitas… - …vale in Christo dilecte frater. ». – F. 1v-52. Speculum caritatis : « Incipit prologus operis sequentis… - … misericordem judicem intercedat. ». – F. 52-57. De querimonia et conflictu carnis et animae : « Incendio domus mea corruerat… - … in quantum sequendus sit videamus. »

F. 57v-98v : HILDEBERTUS CENOMANNENSIS, Epistolae : « Conversione et conversatione tua... - ... spinguarum ungues. »

F. 98v-106v : De rota vite religiose : « Sicut comperi non est tibi frater… - … donec de his aliquis pociora dicat. »

F. 106v-122v : ARNULFUS LEXOVIENSIS, Epistolae : « Arnulfus Dei gratia Lexoviensis Ecclesie humilis minister… divine propitiationis augeret ». – F. 122v-127v. Epistola : « Ad Egidium rothomagensem archidiaconum... - ... benignitate cognoscas »; - sermones : « Sermo habitus in concilio... - … prestante eodem Domino nostro Iesus Christus est honor et gloria in secula seculorum amen ». – F. 127v-131. Epistolae : « Ad Celestinum papam de promotione sua... - ... surdos fecit audire et mutos loqui. »

F. 131v-132v : De confessione : « Alia est confessio claustralium quam secularium… - … confiteor et veniam precor. »

XII^{e} s. Initiales jaunes, rouges et bleues filigranées, rubriques.
Provient de l'abbaye Saint-Martin-des-Champs. Ancienne cote : 194. Les armes du monastère figurent sur la reliure : « Ordinis cluniacensis Sancti-Martini a Campis. »
Parchemin, 132 feuillets, 295x215 mm, double colonne, 34 lignes par colonne. Les réglures sont bien marquées. Les mains sont différentes. Ecriture plus resserrée après le f. 100. Le f. 55 a été découpé.
La reliure est faite d'un feuillet de parchemin d'un ancien manuscrit.

Turin, Biblioteca nazionale, D, IV, 32. – Arnulfus Lexoviensis.

Fin XII^{e} s.- début XIII^{e} s.
Manuscrit en très bon état.
Provient du manuscrit de Saint-André à Verceil, fondé par le cardinal Guala entre 1219 et 1224. F. 59v : *Liber iste est sancti Andree Vercell* d'une main plus tardive que le corps du texte.
59 feuillets, 250x160 mm, simple colonne, 27 lignes par page.
Ecriture minuscule du premier gothique, proche de la minuscule caroline.
Le manuscrit contient la première édition des lettres et les lettres additionnelles d'une autre main ajoutées après 1172.

Vatican, lat. 6024. – Hildebertus Cenomannensis. – Arnulfus Lexoviensis. – Thomas Cantuariensis. – David magister Londoniensis. – Johannes Saresberiensis. – Ivo Carnotensis.

F. 1. Ex libris.

F. 1-29. HILDEBERTUS CENOMANNENSIS, Epistolae : « De conversatione… - … consoletur te virgo filia Sion. »

F. 30-46v . ARNULFUS LEXOVIENSIS, Epistolae : « Arnulfus Dei gratia Ecclesie humilis minister... - ... experietur eventus ». – F. 46v-52. Epistola : « Ad Egidium rothomagensem archidiaconum... - ... benignitate cognoscas »; - sermones : « Sermo habitus in concilio... - … prestante eodem Domino nostro Iesus Christus est honor et gloria in secula seculorum amen ». – F. 52-53v. Carmina : « De Nativitate Domini... - ... sollerti sedulitate potes ». – F. 54-71. Epistolae : « Venerabili et dilecto filio... - ... copiam exhibere vale. »

F. 71-129v. THOMAS CANTUARIENSIS archiepiscopus, Epistolae : « Inventio in Tho. Cantuariensem archiepiscopum... - ... fraternitati accepta. »

F. 130-139. ALEXANDER III papa, Epistolae : « He sunt littere domini pape... - ... Datum Tusculani III, Kl. marc. »

F. 140-154. DAVID LONDINIENSIS magister, Epistolae : « Que corde magis habemus... - ... tribunal terribile districti judicis. »

F. 158-178v. JOHANNES SAREBERIENSIS, Epistolae : « Inter epistolas Jo. Saresb... - ... impressa hec est. »

F. 179-211. IVO CARNOTENSIS, Epistolae : « Epistolae Ivonis Carnotensis... - ... perducat Deus patientie et solatii sit vobiscum. »

Début XIII^{e} s. Initiales rouges et vertes

Parchemin, 211 feuillets, 23,4x15,8 cm, double colonne.

Plusieurs mains, écriture minuscule, de style anglais.

41 lettres sont ajoutées à la première version. Le manuscrit de parchemin de faible qualité. Après les sermons, 30 nouvelles lettres sont présentées, d'une toute autre main que les premières. Main d'une autre époque. Ce sont certainement les lettres dont parle Arnoul à Pierre de Pavie, dans la lettre n. 82, p. 136 dans l'édition de F. Barlow.

Reliure verte aux armes du pape Paul V, cardinal Borghese.

Vatican Regina 244. – Arnulfus Lexoviensis. – Boecius. – Martianus Cappela.

F. 1-40v. ARNULFUS LEXOVIENSIS, Epistolae : « Ad Egidium Rothomagensem archidiaconum ... - ... defectus contrahat et inclinet.». – F. 40v-42. Carmina : « De Nativitate Domini … - … commoriendo diem. ». - F. 42v-43. Epistola : « Ad Egidium rothomagensem

archidiaconum... - ... benignitate cognoscas. »; - sermones : « Sermo habitus in concilio... - … commendabilior esset et major. »

F. 43-65 . BOECIUS, Commentarioli seu glossae in quinque, De consolatione philosophiae : « Vincta frenis… - … nam magna nobis est et cetera, explicit. »

F. 65-88v . MARTIANUS CAPPELA, De Nuptiis libri duo : « Incipit liber de nuptiis … - ... faventque muse et chelis latoia. »

XIII^{e} s.

Une inscription du XIII^{e} siècle indique *Hugonis monachi* (f. 1) ; Un certain Petavius Paulus est mentionné (ff. 1, 3, 34). On trouve à la fin du manuscrit la mention suivante : *Iste liber est pauperum magistrorum de Serbonia in theologia parisius studensium. Ex legato magistri Gerardi de Remis. Pretium VI solidi.* (f. 91v).

91 feuillets, 255x235 mm, simple colonne, les initiales manquent. Nombreuses corrections à la mine de plomb. Ce manuscrit est composé de trois parties bien distinctes, la première aux f. 1-43, est la plus tardive, le deuxième est à double colonne, 54 lignes par page,elle représente la glose de Boèce, la troisième aux f. 66-91 est à simple colonne et compte 30 lignes par page. Le corpus des lettres d'Arnoul en compte 91.

Ecriture gothique livresque.

III. Analyse codicologique

A. Les deux éditions

Les sermons d'Arnoul de Lisieux ne sont jamais pris comme des œuvres autonomes dans les manuscrits, mais ils sont toujours accompagnés de la correspondance de l'évêque, et parfois de son œuvre poétique. Tous les manuscrits comportant les sermons de l'évêque de Lisieux furent écrits soit à la fin du XII^{e} siècle, soit au début du XIII^{e} siècle, ce qui prouve que le succès d'Arnoul fut pour le moins modeste puisque son œuvre fut oubliée quelques décennies seulement après sa mort à l'abbaye de Saint-Victor, en 1184. Le nombre total de manuscrits comportant ses sermons ne dépasse pas 16 ouvrages, et de sa correspondance, pourtant plus connue, il ne nous est parvenu que 19 manuscrits. La renommée d'une œuvre littéraire se mesurant à la quantité d'exemplaires copiés, autant dire qu'Arnoul fut un auteur minime pour l'époque médiévale. Les manuscrits rapprochés dans le temps ont de ce fait une certaine homogénéité, le nombre d'erreurs est relativement restreint, et l'écriture est le plus souvent une écriture du premier gothique, bien qu'on note parfois la présence de la minuscule caroline.

Les lieux actuels de conservation des manuscrits ne réservent pas de grandes surprises. Ils sont situés dans des lieux qui eurent un rapport avec la vie du prélat, excepté peut-être pour le manuscrit conservé en Suisse, dont la provenance n'est pas connue, mais dont la présence à Berne s'explique par l'ample politique d'acquisition de la bibliothèque. Une bonne partie des témoins sont conservés à la Bibliothèque nationale de France, et proviennent de diverses abbayes. Des abbayes cisterciennes normandes auxquelles Arnoul fut très attaché comme celle de Mortemer pour le Lat. 2594 ou celle de Foucarmond pour le Lat. 491. L'abbaye d'Ourscamp, abbaye cistercienne d'où provient le manuscrit Cambrai 211, n'est pas en Normandie mais dans le diocèse de Noyon avec lequel Arnoul eut beaucoup de liens, elle était de plus l'abbaye mère de Mortemer où Arnoul voulut entrer[2]. Les grands établissements parisiens avec lesquels Arnoul fut en relation et ou il termina sa vie sont logiquement bien représentés. L'abbaye de Saint-Victor, dernière demeure de l'évêque de Lisieux, nous a laissé deux manuscrits, le Lat. 15166 et le Lat. 14763. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés également avec le Lat. 13219 et le Lat. 14168. Le prieuré clunisien de Saint-Martin-des-Champs possédait l'actuel Lat. 17468. Les autres manuscrits sont conservés en Italie ou en Angleterre. Provenant d'abbayes qui comme Saint-André de Verceil pour l'actuel manuscrit de la BN de Turin ou du prieuré augustin Sainte-Marie de Southwick pour l'actuel Oxford Saint-John 126. Les liens d'Arnoul avec le pape et les cardinaux expliquent la présence de deux témoins dans les bibliothèques du Vatican, même si l'origine de ceux-ci n'a pas pu être clairement trouvée.

Comme les sermons sont toujours attachés aux lettres, nous allons pour commencer considérer l'ensemble lettres sermons, en étudiant l'aspect leur présentation dans les manuscrits, pour ensuite s'attacher aux caractères internes des sermons en particulier, c'est-à-dire aux variantes et aux erreurs de copistes. L'ensemble des lettres et des sermons correspond en réalité à deux éditions, dont la première, composée d'un noyau de 37 lettres et de deux sermons fut l'œuvre d'Arnoul lui-même, destinée à Guy, archidiacre de Rouen[3]. Cette première édition peut être datée avec certitude d'entre 1166, date de l'épître dédicatoire de son œuvre à l'archidiacre de Rouen et 1170, date à laquelle ce dernier devint évêque d'Evreux. Elle comprend les manuscrits suivants :

- Bn. Lat. 15166
- Bn. Lat. 17468

[2] Cf. *Letters,* n. 63, p. 114. Arnoul recourut aux services de l'évêque Baudoin de Noyon pour la construction de sa cathédrale.

[3] Cf. *Letters,* n. 1, p. 1 : « Epistolas, que aliquando diversis a me sunt destinate personis, in libellum redigi, tuoque desiderio postulas exhiberi. »

- Bn. Lat. 14168
- Bn. Lat. 2595
- Cambrai, Bm. 211
- Berne 568
- Cambridge, CCC 273
- Vat. Lat. 6024
- Turin, D. IV. 32
- Bn. Lat. 14763

Une deuxième édition des lettres fut lancée quelques années après, édition se caractérisant par l'ajout d'un grand nombre de lettres, puisque la deuxième édition en compte 71. Il est vraisemblable que cette deuxième édition est due au rassemblement de plusieurs autres lettres qu'Arnoul n'avait pas encore reçues lors de la première édition, puisqu'il s'était agi pour lui de demander à tous ses destinataires les lettres qu'il leur avait envoyées. Le destinataire de ce deuxième groupe de lettres n'est plus l'archidiacre Guy de Rouen, depuis sacré évêque d'Evreux, mais Pierre de Pavie, évêque de Meaux. Ce dernier fut d'abord chanoine de Chartres, puis abbé de Saint-André de Chartres, évêque de Meaux puis cardinal archevêque de Bourges. Il semble que ce soit à lui qu'Arnoul ait envoyé ses lettres[4]. Du point de vue des sermons, la seconde édition se caractérise, pour une partie des manuscrits, par le partage du sermon d'ouverture du concile de Tours de 1163, en deux ensembles, et par l'ajout du sermon de l'Annonciation à la Vierge Marie. Le partage du sermon du concile de Tours en deux parties fut réalisé sans doute par Arnoul lui-même pour mieux prendre en compte la façon dont les événements s'étaient réellement passés lors de l'ouverture du concile[5]. Un autre accroissement de la collection des lettres et sermons d'Arnoul eut lieu entre 1175 et 1181, grâce à l'évêque de Winchester, Richard d'Ilchester, un des derniers amis qui lui restât dans l'aristocratie anglaise durant sa lente disgrâce. Une quarantaine de lettres fut ajoutée[6]. Les sermons sont d'une grande importance pour la datation des éditions car selon leur place dans le manuscrit et plus précisément dans l'ensemble de la correspondance, on peut déduire s'il s'agit d'un manuscrit de la première édition. En ce cas, les sermons sont placés après le corpus des 37 lettres d'origine et peuvent être suivis des

[4] Cf. *letters*, n. 82, p. 136 : « Puerum vestrum aliquandiu nonsine magna illius molestia meaque detinui, quia paratum non erat ut mitterem quod vestra dignatio postulabat. Conquisitis igitur exemplaribus, feci cum quanta potui festinatione contrascribi, meque ad celerandum semper et scriptores urgendos ipsa pueri presentia frequentius invitabat. […] Legite itaque, et intra domesticum conscientie vestre secretum artius continete, quia si in publicas manus inciderint, e provectioris provincie judicio non confidunt. »

[5] Cf. *supra*, le chapitre sur le concile de Tours, p. 72.

[6] Cf. manuscrit F1. Le sermon de l'Annonciation a été coupé, manque la deuxième moitié car il se termine par « incarnari ».

autres lettres ajoutées ensuite ; pour la deuxième édition, les sermons sont placés à la fin des œuvres d'Arnoul, édition dont voici la liste :

- Oxford, Bodleian auct. I. 8
- Oxford, Saint-John 126
- Vat. Reg. 244
- Bn. Lat. 491
- Bn. Lat. 2594
- Bn. Lat. 13219

En considérant la place que tiennent les sermons dans les manuscrits, on se rend bien compte que les l'œuvre littéraire d'Arnoul fut en réalité une addition de couches successives, des strates qu'il fallait déterminer pour parvenir à se rapprocher au plus près du manuscrit prototype[7].

B. Les groupes et les articulations des manuscrits

1. Les manuscrits de la première édition

Les caractères internes du texte permettent de voir quels peuvent être les liens des manuscrits entre eux. En collationnant les textes, on peut mettre au jour des groupes dont les manuscrits comprennent les mêmes erreurs et les mêmes leçons. L'apparat critique présenté dans l'édition permettra de se rendre compte plus facilement des variantes, qui peuvent être de simples inversions de termes, ce qui du reste est toujours intéressant pour la comparaison des manuscrits. La première édition est représentée par 10 manuscrits. Cette première édition est partagée en quatre groupes.

Premier groupe :

- Bn. Lat. 15166
- Bn. Lat. 17468
- Bn. Lat. 14168
- Bn. Lat. 2595
- Cambrai 211

Deuxième groupe :

- Berne 568
- Cambridge 273

[7] Pour voir la place que tiennent les sermons dans le manuscrit et dans la correspondance d'Arnoul, consulter les notices ci-dessus.

Troisième groupe :

- Vatican Lat 6024

Quatrième groupe :

- Turin, D. IV. 32
- Bn. Lat. 14763

Le premier groupe

Le groupe le plus important est composé de cinq manuscrits dont quatre sont conservés à la BnF et un à Cambrai. Une collation des manuscrits fait d'évidence reconnaître l'homogénéité de ce groupe qui comporte souvent les mêmes leçons. Le manuscrit d'où semble provenir les autres de ce groupe et que nous prendrons pour référence dans la présente édition est le Bn. Lat. 15166. Ce manuscrit est le plus complet et le plus fiable de tous les témoins de la première édition[8]. Provenant de l'abbaye de Saint-Victor, il est possible qu'Arnoul en ait eu connaissance, il est probable qu'il ait été copié sur le manuscrit contenant la copie de ses œuvres qu'Arnoul devait avoir à la fin de sa vie à Saint-Victor. La date de ce manuscrit correspond au séjour de l'évêque dans cette abbaye. Il a la particularité de ne contenir que très peu de corrections dans les marges et surtout aucune inversion de termes, marquées dans les autres témoins par de petits tirets sur les mots. Les citations bibliques qui émaillent le texte des sermons sont inscrites en toute lettre alors que dans d'autres manuscrits, on ne donne que la première lettre de chaque mot.

Les cinq témoins de ce groupe présentent des leçons communes qui ne se retrouvent le plus souvent dans aucun autre manuscrit, et dont voici des exemples, le premier membre représentant les leçons des manuscrits du premier groupe, le deuxième les leçons des autres manuscrits.

Leçons communes des manuscrits du premier groupe.	*Leçons des autres manuscrits.*
Si igitur animus aliquid intellectu disponente movendus est…	Si igitur animus **ad** aliquid intellectu disponente movendus est…
Postula, inquit, a me, et dabo tibi gentes	Postula, inquit, a me, et dabo tibi gentes

[8] Caroline Poling Schriber tend aussi à voir dans le Bn. Lat. 15166 le père des autres, contredisant en cela Franck Barlow pour qui il s'agirait du Bn. Lat. 17468. La collation des erreurs et le fait que ce dernier manuscrit ne contienne pas les poèmes d'Arnoul, alors que les autres témoins les ont, permettrait de contredire Barlow. Cf. C. P. Schriber, *The letter collections of Arnulf of Lisieux*, Texts and studies in religion, 72, Lewiston, New York, Edwin Mellen Press, 1997, p. 6. Franck Barlow, *op. cit.*, p. LXXII-LXXIII.

hereditatem tuam.	hereditatem tuam **et possessionem tuam terminos terre.**
Possumus itaque **divicias licite** possidere…	Possumus itaque **licite divicias** possidere…
Ipsosque cum omni **beneficio** et gratia complectamur…	Ipsosque cum omni **beneficientia** et gratia complectamur…
Nobis omne solatium cum **abundantia** divina pietas amministrat…	Nobis omne solatium cum **affluentia** divina pietas amministrat….

Parmi ce premier groupe des liens se forment entre les manuscrits. En effet les manuscrits Bn. Lat. 17468, 14168 et celui de Cambrai ont souvent les mêmes leçons :

Ideoque verbis prope communibus decurrit oratio, **nec** subtilius artificium lucem rerum et verborum… difficultatis obducat.	Ideoque verbis communibus decurrit oratio, **ne** subtilius artificium lucem rerum et verborum… difficultatis obducat.
…ut spaciose possint merita studiorum adhibita rationis **existimatione** pensari.	…ut spaciose possint merita studiorum adhibita rationis **estimatione** pensari.
Ipse autem in hoc loco timentes **nos esse** exigit et prudentes.	Ipse autem il hoc loco timentes **esse nos** exigit et prudentes.
…quia ipse est qui in altis inhabitat, immo in altissimis.	…quia ipse est qui in altis inhabitat, immo **etiam** in altissimis.

Parmi ces trois manuscrits, le manuscrit Bn. Lat. 17468 est celui d'où proviennent les deux autres. En effet les manuscrits Bn. Lat. 14168 et Cambrai 211 comportent chacun des leçons que le manuscrit Bn. Lat. 17468 ne comporte pas, tandis que le texte de Bn. Lat. 17468 est fidèlement reproduit dans les deux autres qui y ajoutent des variantes. On voit donc que de Bn. Lat. 15166 est sorti Bn. Lat. 17468 et que de ce dernier sont sortis Bn. Lat. 14168 et Cambrai 211. Le manuscrit Bn. Lat. 2595 semble être issu de Bn. Lat. 15166 et se rapproche des autres par une sorte de cousinage. Les leçons de Bn. Lat. 2595 sont souvent les mêmes que celles de Bn. Lat. 15166 :

Leçons communes aux manuscrits 15166 et 2595.	*Leçons des autres manuscrits du premier groupe.*
Scio enim quia tria solent in **predicatione**	Scio enim quia tria solent in **predicatore**

requiri...	requiri...
Que enim verior unitas et caritas est, quam **duo** in carne una fieri…	Que enim verior unitas et caritas est, quam **duos** in carne una fieri…
…quando scilicet dextra **illius** amplexabitur eam…	…quando scilicet dextra **ipsius** amplexabitur eam…

Le manuscrit Bn. Lat. 2595 comporte des leçons qui ne se retrouvent pas dans les autres manuscrits, des erreurs de copiste qui prouvent que celui-ci est postérieur à Bn. Lat. 15166. Exemples de variantes propres à ce manuscrit :

Variantes propres au manuscrit 2595	*Leçons des autres manuscrits*
Nulla ergo adversum nos veteris sevitie **procedant**…	Nulla ergo adversum nos veteris sevitie **procedunt**…
…sed velut in omnes munificentia largietur divicias…	…sed velut in omnes **effusa** munificentia largietur divicias…

Le deuxième groupe

Le deuxième groupe de manuscrit est composé de deux témoins : le manuscrit de Berne et celui de Cambridge. Le manuscrit de Berne est très complet puisqu'il contient les lettres de la première édition, les deux sermons, c'est-à-dire celui de l'ouverture du concile de Tours et celui du synode, et les poèmes d'Arnoul. Le manuscrit de Cambridge, au contraire, ne contient que le sermon d'ouverture du concile de Tours. Ce groupe est facilement identifiable grâce aux nombreuses leçons uniques qu'il donne. En effet, on trouve de nombreuses variantes reprises dans aucun autre témoin. Le copiste fut sans doute très distrait car le nombre d'erreurs est assez conséquent. Le manuscrit de Cambridge semble être un *descriptus* de celui de Berne. Ses leçons ne sont pas prises en compte dans l'apparat critique, afin de ne pas trop l'alourdir, puisque ce sont les mêmes que le manuscrit Berne 568. Nous présentons ici les variantes concernant le premier sermon, puisque c'est le seul qui soit présent dans le manuscrit de Cambridge :

Variantes des manuscrits de Berne et de Cambrige.	*Leçons retenues pour l'édition.*

Ideoque **nos diligentius** de unitate et de libertate tractavimus.	Ideoque **diligentius nos** de unite et de libertate tractavimus.
Quis enim ego sum, qui in auribus tot, **tamque** prudentium…	Quis enim ego sum, qui in auribus tot, **tam** prudentium…
Obediendum **enim est** sine mora…	Obediendum **est enim** sine mora…
…utinam **gratiam** ejus per merita vestra sermone adimpleat oportuno !	...utinam **gratia** ejus per merita vestra sermone adimpleat oportuno !
... et **videns** invitat utilitas.	... et **evidens** invitat utilitas.
Ideo, domini et patres **mei**…	Ideo, domini et patres **karissimi**…
Licet enim palee de area Domini quandoque ventilabro levitatis aut vanitatis **avolant** et abscedant…	Licet enim palee de area Domini quandoque ventilabro levitatis aut vanitatis **avolent** et abscedant…
Hic **est ordo.**	Hic **ordo est.**
Nos habemus oculos intuendi et audiendi.	Nos habemus oculos intuendi et **aures** audiendi.
Oportet enim ut nomine retributionis offertur…	Oportet ut **quod** nomine retributionis offertur…
… adversariis nostris non tantum **poterimus resistere**…	…adversariis nostris non tantum **resistere poterimus**…
Circa perfectionem ejus subsistit nostra perfectio.	**Citra** perfectionem ejus subsistit nostra perfectio.
Nunquid non Stephanus inter lapides ipsos pro lapidantibus supplicat et **orat** ?	Nunquid non Stephanus inter lapides ipsos pro lapidantibus supplicat et **exorat** ?
… immo totus longioris anni spacium **expiravit**…	… immo totus longioris anni spacium **expirabit**…
… in magnis quandoque super nos epulari splendide…	… in magnis quandoque **et mirabilibus** super nos epulari splendide…
… cum silencio **pariter** expectant.	… cum silencio **patienter** expectant.

… quia tunc **adimlebimur** legem Christi…	… quia tunc **adimplebimus** legem Christi…

Les nombreuses variantes tout comme les omissions de phrases ou de citations absentes du tableau, mais indiquées dans l'apparat du texte, délimitent bien ce groupe de manuscrits. Les erreurs ne se retrouvent pas ailleurs. On peut cependant remarquer que le manuscrit de Berne reste proche du premier groupe, par le recoupement de ses leçons et de celles des manuscrits vus plus haut.

Le troisième groupe

Ce groupe n'en est pas vraiment un puisqu'il se compose d'un seul manuscrit, le Vat. Lat. 6024. Ce manuscrit n'est pas de bonne qualité, mais présente beaucoup d'intérêt, puisqu'il présente ce qui sera la deuxième édition des œuvres d'Arnoul. Il faut s'appuyer pour cela sur l'étude des lettres plus que sur celle des sermons, qui n'apportent rien de bien concluant pour la recherche codicologique[9]. L'étude des écritures de ce manuscrit est très précieuse. Après les sermons et le groupe de lettre de la première édition, est inséré au f. 54, une quarantaine de lettres de la deuxième édition, très distincte des premières par l'emploi d'une écriture très différente de la première partie du manuscrit, beaucoup plus fine et resserrée. Le manuscrit est de différentes époques et il est certain que la seconde partie de l'ouvrage fut ajouté plusieurs années après la première. Le nombre d'œuvres que contient le manuscrit semble indiqué que ce livre fut un manuscrit en constante évolution. L'écriture de la première partie est une écriture de la chancellerie pontificale du milieu du XII^e^ siècle, tandis que des parties du manuscrit peuvent être datées du début du XIII^e^ siècle. Les sermons, faisant partie de la première partie du manuscrit puisqu'ils sont situés aux f. 46v-52 du manuscrit qui en compte 211. Ils furent donc écrits la fin du XII^e^ siècle, pendant les dernières années de la vie d'Arnoul ou peu de temps après sa mort. Ils sont écrits dans une grosse écriture gothique précoce. Pour ce qui est spécifiquement des sermons, le manuscrit Vat. Lat. 6024 comporte de nombreuses erreurs et omissions. Nous verrons que des omissions se retrouvent dans certains manuscrits de la deuxième édition, mais pour la quasi-totalité des leçons, le manuscrit du Vatican semble assez isolé. Le copiste semble avoir été distrait dans son travail, car il s'agit d'un témoin médiocre des sermons d'Arnoul.

[9] Cf. René Poupardin, « Dix-huit lettres inédites d'Arnoul de Lisieux. » *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 63 (1902), p. 352-373. L'auteur donne une description assez détaillée du manuscrit Vat. Lat. 6024.

Leçons propres au manuscrit Vat. Lat. 6024	*Leçons retenues pour l'édition*
… et ipsa etiam corpora nostra deseviant, ut edant carnes nostras, infirmantur et **cadant**.	… et ipsa etiam corpora nostra deseviant, ut edant carnes nostras, infirmantur et **cadunt**.
… devocionem quidem **sed** et fiduciam prestant…	… devocionem quidem et fiduciam prestant…
… et **timore** reverentie donet.	… et **timorem** reverentie donet.
Sed nequaquam… **diffidentia** opera proponuntur ad formam.	Sed nequaquam … diffidendum, nequaquam desperandum est, quia sicut verba Christi nobis ad doctrinam, ita opera proponuntur ad formam.
Tu autem, quis es qui queris coronam sine victoria postulare?	Tu autem, quis es qui queris coronam sine victoria, vel sine concertatione victoriam? Impossibile est de facto sine concertatione vicisse, improbabile est de fure coronam sine victoria postulare.
Ad hoc eam de tenebris vocavit admirabile lumen suum.	Ad hoc eam de tenebris vocavit **in** admirabile lumen suum.
Ipsa enim pretium sanguinis ejus est, retributio passionis, **gloriam** majestatis.	Ipsa enim pretium sanguinis ejus est, retributio passionis, **gloria** majestatis.
… per que quodammodo possimus invisibilia contemplari.	… per que quodammodo possimus **ipsius** invisibilia contemplari.
… et ipsa integra et illesa sub **nostra** defensione…	… et ipsa integra et illesa sub **vestra** defensione…
… ut per fidem **suam** Domino servetur utilitas...	... ut per fidem **sua** Domino servetur utilitas...
Super omnia siquidem siquidem bona sua... que preparavit diligentibus se, constituet eos.	Super omnia siquidem siquidem bona sua... que preparavit **Deus** diligentibus se, constituet eos.

Malgré ses nombreuses erreurs, le manuscrit du Vatican est intéressant par son rôle de pont entre la première édition, intégrale puisqu'elle contient les lettres, les deux sermons, et les poèmes, et la deuxième avec le rajout d'un autre groupe de lettres. Nous verrons que le

lien avec des manuscrits plus tardifs peut être prouvé de façon quasi-certaine par les concordances entre les omissions de ce manuscrit et celles de manuscrits étudiés plus loin.

Le quatrième groupe

Le dernier groupe des manuscrits de la première édition est composé de deux manuscrits très importants par leur rôle de lien entre la première et la deuxième édition : le manuscrit de Turin et le manuscrit Bn. Lat. 14763. Le manuscrit de Turin est très soigné, et est pour Franck Barlow certainement un des manuscrits les plus proches de l'archétype[10]. Le manuscrit Bn. Lat. 14763 est de la plus haute importance puisqu'il est le premier manuscrit à offrir le modèle dont s'inspirent la seconde édition, dans un ordre il est vrai un peu confus. Les groupes de lettres alternent avec les sermons et les poèmes de sorte qu'elles se trouvent à trois endroits différents du manuscrit. Barlow, dans une explication fort complexe, démontre que le manuscrit parisien fut copié sur le manuscrit de Turin, sauf pour le groupe de lettres ajouté qui fut au contraire copié du manuscrit de Turin sur celui de Paris[11]. Le propos ici n'est pas de rentrer dans ces détails, d'autant plus que nous étudions les sermons. Il suffit de remarquer, ne pouvant séparer la copie des sermons de celle des lettres, que les deux manuscrits contiennent des lettres en plus qu'aucun autre manuscrit de la première édition ne contient, excepté le manuscrit Vat. Lat. 6024, qui en avait déjà ajouté quelques-unes. De plus, l'écriture du manuscrit de Turin, gothique précoce adaptée de la minuscule ronde caroline, semble indiquer que le manuscrit est de la fin du XII^{e} siècle, cette écriture ayant disparu ensuite. Le manuscrit Bn. Lat. 14763 est à la base de la seconde édition, les lettres ont en effet de nombreuses corrections plus tardives et, cas unique, sont numérotées dans l'ordre dans lequel les présente la deuxième édition. Le manuscrit provenant de la bibliothèque de Saint-Victor, il n'est pas surprenant qu'il ait le premier reçu de nouvelles lettres. L'étude des sermons ne fait que confirmer le fait que le manuscrit de Paris descende de celui de Turin. Les deux manuscrits contiennent des leçons communes. Le manuscrit de Paris servit de référence à l'édition imprimée de Claude Mignault dont nous parlerons plus bas. Le gros inconvénient de ce manuscrit qui se répercute dans l'édition imprimée, est que l'absence d'un feuillet ne permet pas d'avoir les sermons en entier, et qu'au deuxième sermon succède directement une lettre d'Arnoul au pape Célestin II[12]. Voyons maintenant les leçons communes propres à ces

[10] F. Barlow, *op. cit.*, p. LXXII.
[11] *Ibid.* p. LXXIV-LXXXI.
[12] Cf. *supra*, la notice sur le manuscrit Bn. Lat. 14763, p. 244

deux manuscrits, nous retenons ici, dans la plupart des cas, les variantes qui ne se trouvent que dans ces deux manuscrits :

Leçons communes des manuscrits Bn. Lat. 14763 et Turin D. IV. 32.	*Leçons retenues pour l'édition.*
… ubi currentis lingue lubricum vix celeri **consequuntur** intellectu…	… ubi currentis lingue lubricum vix celeri **consequimur** intellectu…
Adjutor itaque et protector nobis est in salutem.	Adjutor itaque et protector nobis **factus** est in salutem.
Tu autem**, si quis** es qui queris coronam sine victoria, vel sine concertatione victoriam ?	Tu autem**, quis** es qui queris coronam sine victoria, vel sine concertatione victoriam ?
… sed velut effusa in omnes munificentia largietur **divitiarum glorie sue**… [13]	… sed velut effusa in omnes munificentia largietur **divitias**…

Ce dernier groupe est celui qui permet de faire le lien avec la deuxième édition des œuvres d'Arnoul, édition qui se manifeste dans la plupart des manuscrits par un partage du sermon d'ouverture du concile en deux parties, et l'ajout d'un autre sermon, celui de l'Annonciation. Le manuscrit Bn. Lat. 14763 n'est toutefois pas la seule origine de cette nouvelle édition, puisque le manuscrit Vat. Lat. 6024 fut aussi pris comme référence.

2. Les manuscrits de la deuxième édition

Ces manuscrits sont au nombre de six. Comme pour les dix autres témoins, l'examen des manuscrits permet de constituer les liens qu'ils ont entre eux. Deux groupes de trois manuscrits peuvent être distingués, sans qu'il y ait toutefois de coupure nette entre eux car ils gardent de nombreux liens :

Premier groupe : Bn. Lat. 13219 ; Bn. Lat. 491 ; Bn. Lat. 2594

Deuxième groupe : Oxford, Bod. Auct. I, 8 ; Oxford, St-John College 126; Vat. Reg. 244.

Le premier groupe

Le manuscrit 13219 est le premier manuscrit de la seconde édition. Il est issu du Bn. Lat. 14763 dont nous avons parlé plus haut. Il est important pour les sermons car c'est le

[13] Le manuscrit Bn. Lat. 14763 présente cette variante dans les pages en papier ajoutées pour terminer le deuxième sermon et donner le commencement des lettres, le manuscrit étant lacunaire.

premier témoin à les présenter sous la forme de quatre sermons. Le sermon du concile de Tours coupé en deux. Avec une première partie, et une deuxième sont le titre est *sermo de eodem*, et commençant par *Hesterno sermone, domini et patres karissimi…* Ce découpage du sermon était destiné à calquer le texte sur la manière dont les évènements s'étaient réellement déroulés[14]. Arnoul par manque de calme dans l'église du concile selon lui, et par manque d'attention pour d'autres, avait été obligé d'interrompre son discours d'ouverture pour en remettre la fin au lendemain. Dans la nouvelle édition, l'auteur a ajouté une fin au premier sermon, avec une prière finale, et une introduction à la seconde partie, faisant le lien avec la première et résumant ce dont il avait été question la veille. Au feuillet 76 de ce manuscrit, cas unique, nous trouvons une inscription en marge du texte, au passage du premier au deuxième sermon, indiquant que dans l'*exemplar*, le sermon n'était pas divisé. La main indique en marge le texte du sermon dans sa forme originale. Le sermon de l'Annonciation est également présent pour la première fois dans ce manuscrit, et ne figure que dans les témoins ayant un lien avec lui. Pour classer les manuscrits de la seconde édition, l'étude des sermons est plus utile que celle des lettres, puisque les différences sont de taille et laisse donc moins de place au doute. Les liens de filiation entre le manuscrit Bn. Lat. 13219 et Bn. Lat. 14768 sont perceptibles par les variantes communes aux deux manuscrits. Ces leçons se retrouvent souvent en amont du manuscrit, c'est-à-dire dans celui de Turin, ou en aval, dans les manuscrits que nous verrons après.

Leçons communes aux manuscrits Bn. Lat. 13219 et 14763.	*Leçons retenues pour l'édition.*
… et major **tam** scientie **quam** eloquentie plenitudo.	… et major scientie **et** eloquentie plenitudo.
… sed, licet **attingere non valeamus** eminentiam majestatis…	… sed, licet **non attingere valeamus** eminentiam majestatis…
… qui ad certamen istud toto desiderio **cucurrerunt**...	… qui ad certamen istud toto desiderio **concurrerunt**...
Ceterum quod thronus iste constitutus **in nube dicitur**...	Ceterum quod thronus iste constitutus **dicitur in nube**...
Visibilia enim que ab ipso creatasunt, quasi speculum, quasi instrumenta **nobis sunt**...	Visibilia enim que ab ipso creatasunt, quasi speculum, quasi instrumenta **sunt nobis**...

[14] Cf. *supra*, le chapitre sur le concile de Tours dans la biographie d'Arnoul, p. 44.

Hormis les différences de forme ou de nombre des sermons, nous voyons que souvent, les variantes ne sont pas très importantes, et qu'il s'agit surtout d'inversions de termes ou d'erreurs d'interprétation d'une abréviation. Le petit nombre de témoins et leur rapprochement dans le temps a permis cette ressemblance entre les manuscrits. Du manuscrit Bn. Lat. 13219 proviennent les manuscrits Bn. Lat. 491, et Bn. Lat. 2594. Nous verrons ensuite que ce manuscrit fut également un des manuscrits de référence d'Oxford, St-John 126.

Pour étudier les trois manuscrits conservés actuellement à la BnF, nous prendrons le sermon de l'Annonciation à la Vierge Marie, celui ne se trouvant que dans quatre témoins, les déductions pourront ainsi être plus claires. L'études des variantes de ce sermon révèle clairement quelle peut être l'articulation des manuscrits. Les leçons des manuscrits Bn. Lat. 13219 et Bn. Lat. 491 sont dans la quasi-totalité des cas identiques sauf à une exception qui confirme cependant que ce dernier manuscrit descend de Bn. Lat. 13219 et non l'inverse.

Omission du manuscrit Bn. Lat. 491.	*Leçon de Bn. Lat. 13219 utilisée pour l'édition.*
Virgo autem, que carnales animo simul et corpore contundit…	Virgo autem, que carnales animo simul et corpore **declinat illecebras, et sedulo vim concupiscentie pudore** contundit…

Le texte du manuscrit Bn. Lat. 13219 servit aussi à l'établissement de celui contenu dans le manuscrit Bn. Lat. 2594. Ce manuscrit ne se trouve pas dans les éditions des lettres d'Arnoul car il ne les contient pas. Il ne contient que le sermon de l'Annonciation et celui du Carême. Ce dernier n'a pu être identifié que grâce à une note en marge du texte indiquant le nom d'Arnoul de Lisieux. Ce témoin dont le nom générique est *Mariale,* contient en fait un recueil de sermons dont la plupart dont dédiés à la Vierge Marie. On y trouve donc pas le sermon d'ouverture du concile ni celui du synode. Le fait que ce manuscrit soit l'unique témoin du sermon *In capite jejunii,* et un des rares témoins du sermon de l'Annonciation le rend très précieux. L'étude des variantes révèle qu'il descend bien de Bn. Lat. 13219, avec toutefois quelques erreurs de copistes, notamment dans l'emploi des genres, qui le rendent de moins bonne qualité que le Bn. Lat. 491.

Variantes de Bn. Lat. 2594.	*Leçons retenues pour l'édition.*

… et ei semper ad premium eadem virginitatis merita **convalescant**.	… et ei semper ad premium eadem virginitatis merita **convalescunt**.
... hic vero unius hominis tantum simplici procedente substantia, **novo** soboles perficitur et formatur.	**...** hic vero unius hominis tantum simplici procedente substantia, **nova** soboles perficitur et formatur.
… **nec** tamen passiones corporis divinitati, vel humanitati divinam **tribuans** majestatem.	… **ne** tamen passiones corporis divinitati, vel humanitati divinam **tribuas** majestatem.
… vel debilitas aliqua commercii illius spem omnem abstulit et **affectum**.	… vel debilitas aliqua commercii illius spem omnem abstulit et **effectum**.
… **nullum** prorsus voto virginitatis viro volenti vim vel injuriam irrogante…	… **nullam** prorsus voto virginitatis viro volenti vim vel injuriam irrogante…

Nous avons vu des manuscrits de la seconde édition qui prenaient leur source dans le manuscrit Bn. Lat. 14763 et dans celui de Turin, qui étaient des témoins contenant la première édition des lettres et des sermons, mais aussi en partie la matière future de la seconde édition. Le deuxième groupe de manuscrits tirent sa source du manuscrit Vat. Lat. 6024, qui contenait également de nouvelles lettres.

Le deuxième groupe

Ces manuscrits sont d'origine anglaise, comme le montre le style de l'écriture. L'évêque de Winchester, Richard d'Ilchester, dernier ami d'Arnoul en Angleterre avait rassemblé les lettres de l'évêque disgrâcié pour en faire un nouveau corpus. Toutes les lettres sont datées d'entre 1175 et 1181, et traitent des difficultés d'Arnoul avec le roi. Beaucoup sont adressées à Richard d'Ilchester. Le manuscrit St-John 126 provient du prieuré augustin de Southwick, les lettres furent rassemblées par le prieur Guy, sans doute intéressé par un évêque entrant dans leur ordre[15].

Le manuscrit à la tête de cette édition « anglaise », est le manuscrit de la Bodleian, auct. I, 8. De lui proviennent St-John 126 et Vat. Reg. 244. Les liens entre Vat. Lat. 6024 et le manuscrit de la Bodleian sont indiscutables. Et nous pouvons affirmer que ce dernier fait partie de ces manuscrits qui tirent leur édition du manuscrit du Vatican. Les omissions dans le texte des sermons sont exactement les mêmes.

[15] Cf. C. P. Schriber, *op. cit.,* p. 12-14.

Omissions du manuscrit Vat. Lat. 6024 et des manuscrits anglais.	*Texte sans omission.*
Quia sicut si non habuerit scientiam, non habebit quid dicat. Utrumque autem necessarium est...	Quia sicut si non habuerit scientiam, non habebit quid dicat ; **ita nisi habuerit eloquentiam, non habebit quo modo dicat.** Utrumque autem necessarium est…
Vide, Domine, et considera, quoniam erectus est inimicus. Fiducialiter aggredi possumus…	*Vide, Domine, et considera, quoniam erectus est inimicus*. **Nunc autem dicitur quoniam dejectus est inimicus**. Fiducialiter aggredi possumus…

Le manuscrit de la Bodleian est proche du manuscrit Vat. Lat. 6024, mais a également comme référence le manuscrit Bn. Lat. 13219, présenté plus haut. Plusieurs caractéristiques amènent à faire cette observation. Tout d'abord le manuscrit de la Bodleian possède les sermons sous la forme de quatre entités, avec le premier sermon coupé en deux, et l'ajout du sermon de l'Annonciation à la Vierge Marie. Le manuscrit du Vatican possédait les sermons sous leur forme première à savoir le sermon du concile suivi du sermon du synode. Le manuscrit a donc pris la forme de Bn. Lat. 13219, premier témoin à avoir adopté les quatre sermons. Dans l'examen des variantes, on peut constater de nombreuses leçons communes entre Bn. Lat. 13219 et le manuscrit de la Bodleian. Ces variantes sont indiquées dans l'apparat. Souvent, des leçons font apparaître le groupe G1, G2, et F, F1, ce qui signifie que le groupe des manuscrits anglais a pris modèle sur le Bn. Lat. 13219, référence de la deuxième édition.

L'observation des variantes nous amène à faire une autre observation. Il existe de toute évidence un lien entre le manuscrit de la Bodleian et le manuscrit Cambrai 211, faisant partie des premiers manuscrits de la première édition. Des variantes de Cambrai, ne se retrouvant dans les autres témoins de son groupe sont passées dans les manuscrits anglais de façon assez peu claire. Voici quelques-unes des variantes communes qui nous ont amené à faire ce constat :

Leçons communes de Cambrai 211, et des manuscrits d'Oxford.	*Leçons retenues pour l'édition.*
In his enim que in commune dicenda sunt,	In his enim que in commune dicenda sunt,

communi convenit **diligentie** deservire...	communi convenit **intelligentie** deservire...
Nobis **tamen** *datum est nosse misterium regni Dei…*	Nobis *datum est nosse misterium regni Dei…*
Nulla **debet nos absterrere** comminatio…	Nulla **nos absterrere debet** comminatio...
Ego tamen ad presens **contentus esse paucis** decrevi...	Ego tamen ad presens **paucis esse contentus** decrevi...

Le manuscrit de la Bodleian et Vat. reg 244 sont identiques sauf quelques variantes de ce dernier, pas très significatives. Nous n'avons pas pris en compte ce manuscrit dans l'apparat, car il se trouve dans le même cas que le manuscrit de Cambridge par rapport à celui de Berne. La comparaison des textes des sermons n'est de plus pas très intéressante, le manuscrit Vat. Reg. 244 ne contenant que les deux premières phrases du sermon d'ouverture du concile de Tours En revanche, le manuscrit St-John 126 est très intéressant car il a subi les apports de deux sources différentes. Ce manuscrit est à l'origine de l'édition de Giles, rééditée dans celle de Migne. Il contient de nombreuses variantes et erreurs. De nombreuses leçons lui sont propres, même s'il possède un corpus de variantes communes, dont quelques exemples sont indiqués ci-après, avec le manuscrit de la Bodleian dont il tire son origine.

Leçons communes à Oxford Bodleian et Oxford St-John 126.	*Leçons retenues pour l'édition.*
In his enim que in commune dicenda sunt, communi convenit **diligentie** deservire...	In his enim que in commune dicenda sunt, communi convenit **intelligentie** deservire...
Lege **quidem**… ut scilicet imperfectum meum videant oculi tui…	Lege **itaque**… ut scilicet imperfectum meum videant oculi tui…
*Unus est autem spiritus, qui operatur omnia in **nobis**…*	*Unus est autem spiritus, qui operatur omnia in **omnibus**…*
Expedit nobis ut qui nos de qualitate nostri **corporis** principatus…	Expedit nobis ut qui de qualitate nostri principatus…
Preterea, habemus **consistentem** nobis etiam Christum.	Preterea, habemus **assistentem** nobis etiam Christum.
Facile, inquit, erat Christo mundum vincere, qui **mundum creavit**.	Facile, inquit, erat Christo mundum vincere, qui **creaverat mundum**.
Verum quanta, inter ipsum et **diligentes** se,	Verum quanta, inter ipsum et **diligentem** se,

discurrat alterne caritatis affectio…	discurrat alterne caritatis affectio…
… et Ecclesia ejusdem regni, regina constituta est cum **ipso**.	… et Ecclesia ejusdem regni, regina constituta est cum **Christo**.

Les variantes propres au manuscrit St-John 126 sont indiqués dans l'apparat critique de l'édition. Elles permettent de connaître le caractère postérieur de ce dernier par rapport au manuscrit de la Bodleian. Caractère confirmé par le nombre de lettres supplémentaires présentes dans ce manuscrit, relatant les derniers instants d'Arnoul à la tête de son diocèse, ce que n'avait pas le manuscrit de la Bodleian. Le sermon de l'Annonciation à la Vierge Marie est incomplet puisqu'il s'arrête à *« … filius vero dicitur incarnari. »* Ce manuscrit présente, sans prendre en compte le sermon coupé de l'Annonciation, le panel le plus complet et le plus tardif de l'œuvre d'Arnoul, puisqu'il possède le plus grand nombre de lettres, les quatre sermons, et les poèmes. C'est sans doute pour cette raison que Giles voulut travailler sur ce manuscrit pour faire son édition imprimée.

C. Les éditions imprimées des sermons d'Arnoul

Les éditions imprimées comprenant les œuvres d'Arnoul sont, tout comme les manuscrits, relativement peu nombreuses. Le texte des sermons est encore plus rare que les lettres.

- MIGNAULT (Claude), *Epistolae Arnulphi, episcopi Lexoviensis, nunquam antehac in lucem editae, ex bibliotheca Odonis Turnebi Hadriani F.*, Paris, Jean Richer, 1585.
- LA BIGNE (Marguerin de), *Magna bibliotheca veterum patrum,* Cologne, 1618, vol. 12 ; Paris, 1654, vol. 3 ; Lyon et Gènes, 1677, vol. 22.
- ACHERY (Luc d'), *Spicilegium,* Paris, 1723, vol. 3.
- GILES (John Allen), « Arnulphi Lexoviensis episcopi Epistolae », *Patres Ecclesiae Anglicanae,* Oxford, 1844.
- MIGNE (Jacques-Paul), *Patrologia cursus completus, Series latina,* vol. 201, Paris, 1855.

La première édition imprimée, comme l'indique son titre, est une édition provenant du manuscrit de Saint-Victor, Bn. Lat. 14763. De cette édition dépendent les éditions de Bigne. Les leçons sont identiques et, pour ce qui est des sermons, le texte imprimé comporte logiquement les mêmes lacunes que le manuscrit. Le deuxième sermon est donc incomplet et les deux derniers manquent. L'ouvrage, de format in 8°, est composé d'une dédicace de

Claudius Minos à un certain Jacobus Gillotus, conseiller du roi à l'hôtel de ville de Paris. L'adresse est une comparaison entre ce dernier, conseiller royal, homme cultivé, éloquent et cultivant les bonnes mœurs, et le grand évêque, placé au même rang que Jérôme, Ambroise, Sulpice Sévère, Sidoine Appolinaire ou Bernard de Clairvaux. L'adresse comporte également de nombreuses mentions aux auteurs antiques comme Platon ou Cicéron et des citations en grec, comme il se devait pour un lettré du XVI^e^ siècle. Arnoul y est décrit comme un homme versé dans les lettres et dans le droit, ayant gouverné son diocèse de manière irréprochable, à nulle autre pareille[16]. L'édition est dotée d'une table des matières et d'un index des thèmes. Elle est introduite par un extrait de la chronique de Sigebert de Gembloux[17].

L'édition reprend exactement l'ordre du manuscrit Bn. Lat. 14768[18]. L'épître dédicatoire à l'archidiacre Guy de Rouen se trouve à la page 60, suivie par le sermon d'ouverture du concile de Tours, en un seul morceau, et du sermon *In synodo* incomplet et dont la fin est remplacée par une partie de la lettre à Célestin II sans aucune transition, ce qui rend le texte incohérent et incompréhensible[19].

L'édition du *Spicilegium* de Luc d'Achery a le mérite de donner une bonne édition du sermon de l'Annonciation à la Vierge Marie. Elle se fonde sur le manuscrit de l'abbaye de Foucarmond, aujourd'hui Bn. Lat. 491.

L'édition faisant encore autorité pour les sermons reste cependant celle de Giles, reproduite intégralement dans la *Patrologie* de Migne. Le manucrit de référence pour cette édition est Oxford, St-John 126. Ce manuscrit, qui est un des plus tardifs, est aussi l'un des plus fournis en lettres. L'édition présente donc de nombreuses lettres jamais encore éditées. Giles, prêtre anglican, était du Corpus Christi college, ou se trouve un manuscrit des œuvres d'Arnoul, et put grâce au supérieur du St-John college, Philippe Wynter, travailler sur ce manuscrit, dont il se servit pour faire son édition[20]. L'éditeur compare les leçons de ce manuscrit avec celles du manuscrit Bn. Lat. 14763, qui servit à la première édition, et dont il

[16] Claude Mignault, *Epistolae Arnulphi…,* p. IV: « In quo id mihi mirum, quod in Demetriade virgine miratur Hieronymus, eum quanquam aulicae vitae assuetum, sancti tamen propositi tenacissimum, multos annos ita Ecclesiae suae praefuisse, ut nesciam an ea tempore parem epicopum habuerint. »

[17] *Ibid.* p. XII : « Ex chronico Sigeberti Gemblacensis, ad annum D. 1181. Arnulphus Lexoviensis episcopus, cum per 40 annos eandem ecclesiam rexisset, et in aedificando ecclesiam, et pulcherrimas domos elaborasset, renunciavit episcopatui et perrexit Parisios, suos dies dimidiaturus apud Sanctum Victorem, in domibus pulcherrimis, quas ibi ad opus suum construxerat. »

[18] Cf. *supra*, la notice du manuscrit.

[19] *Ibid.* p. 77 : « Ad hoc siquidem fides et prudentia vestra procuratoris inquiritur, ut per fidem sua Domino servetur utilitas, per prudentiam ingruentes a familia molestiae depellantur, // fundatum est vestro tempore non solvetur. »

[20] J. A. Giles, *Epistola dedicatoria*, *PL* 201, col. 15-16 : « Quanto gaudio, quali mentis exsultatione afficerer, cum librum istum eximium, cujus mihi vestra fraternitas usum praebuerat, iterum oculis percurrerem, nemini, nisi ei soli e vestra sodalitate, qui librum in meas manus tradidit, facile esset conjicere. »

introduit les variantes par la lettre B. Lorsque les leçons du manuscrit St-John 126 ne lui semble pas exactes, Giles les indiquent au bas du texte par la lettre C.

Or l'édition de Giles, rééditée par Migne dans la *Patrologie,* comprend bon nombre d'erreurs non négligeables. Des erreurs provenant de la mauvaise lecture des manucrits puisque dans la plupart des cas, les fautes de l'édition de Migne ne se retrouvent pas dans le manuscrit de référence ni dans aucun autre. Ces fautes s'expliquent par une mauvaise lecture des abréviations qui produisent des changements de termes, une mauvaise compréhension de la ponctuation, ou tout simplement des omissions de syllabes. Tout cela fait de l'édition de Giles une édition qui n'est pas totalement fidèle au texte manuscrit. Voici la liste des erreurs et les corrections :

Erreurs de l'édition de Giles.	*Texte exact du manuscrit.*
Et ideo cum multa de **scriptis** sanctis…	Et ideo cum multa de **scripturis** sanctis…
Ad quid ? Ad **tentandum** vobiscum de unitate et libertate Ecclesie Dei.	Ad quid ? Ad **tractandum** vobiscum de unitate et libertate Ecclesie Dei.
Virgo autem prima verbum salutis accepit et **affectum**.	Virgo autem prima verbum salutis accepit et **effectum**.
… sed in aliis detrimentum virginitatis sobolis beneficio restauratur et **virginitatis** amisse gloriam suscepte prolis gaudia recompensant.	… sed in aliis detrimentum virginitatis sobolis beneficio restauratur et **integritatis** amisse gloriam suscepte prolis gaudia recompensant.
… hic vero unius hominis tantum simplici **praecedente** substantia, nova soboles **proficiscitur** et formatur.	… hic vero unius hominis tantum simplici **procedente** substantia, nova soboles **perficitur** et formatur.
Unde si de Christo… modo divinum, modo humanum aliquid audias**,** predicari intelligas, non ex eadem causa procedere…	Unde si de Christo… modo divinum, modo humanum aliquid audias predicari**,** intelligas non ex eadem causa procedere…
… ut suscepti ministerii munus laudabiliter **similis** et devotus impleret…	… ut suscepti ministerii munus laudabiliter **humilis** et devotus impleret…

Terminons ce chapitre sur les éditions imprimées en précisant que le sermon du carême ne fut présenté sous forme imprimée pour la première fois en 1905, et ne fit l'objet d'une édition

critique qu'en 1979[21]. Le sermon d'ouverture du concile de Tours est édité dans l'œuvre de Mansi[22].

IV. Le stemma codicum

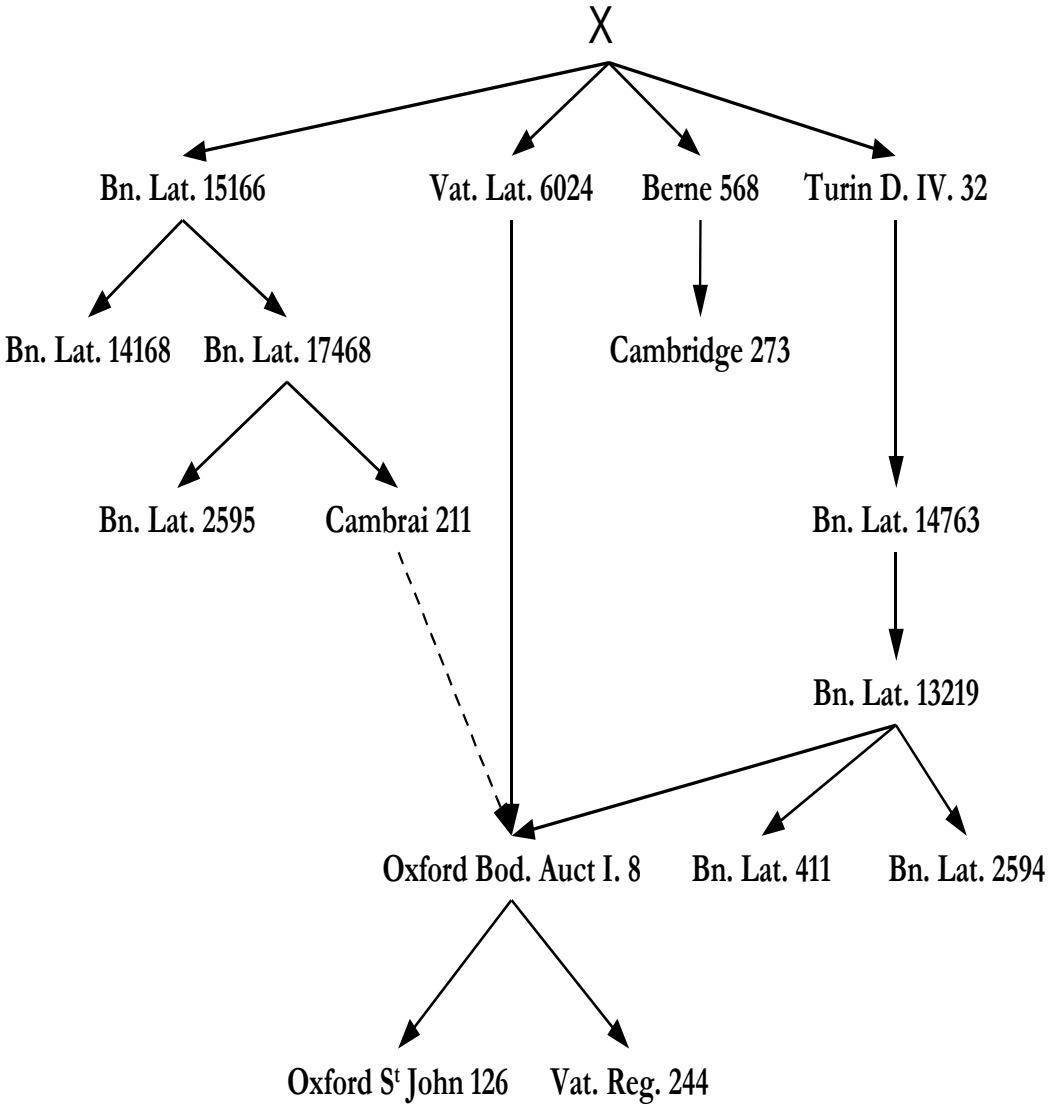

[21] Cf. *supra*, le commentaire du sermon sur le Carême, p. 225.
[22] *Mansi*, t. XXI, col. 1167-1175.

V. Les principes d'édition[23]

Le genre du sermon présente la caractéristique de comporter un nombre important de citations fondues dans le texte. Les copistes de l'époque médiévale ne recopiaient souvent pas entièrement les citations les plus connues, c'est-à-dire celles de la Bible, mais écrivaient les initiales de chaque mot. Dans le cas présent nous avons développé entièrement les citations afin de rendre le texte plus abordable à ceux qui ne possèdent pas une culture biblique telle que celle des copistes. Les citations sont en italiques, et leurs références sont en notes de bas de page. Lorsqu'elles sont textuellement reprise dans les sermons, les références sont indiquées sans aucun ajout ; lorsqu'elles ont été sensiblement transformées, les références sont introduites par cf. Les changements sont minimes puisque le manuscrit Bn. Lat. 15166, pris comme référence, n'abrège pratiquement pas les citations.

Les passages dans lesquels Arnoul se met à la place de son auditeur et imagine sa réaction pour rendre le sermon plus vivant sont placés entre guillemets.

Les paragraphes sont là pour aider à une meilleure compréhension de l'articulation du texte. Certains ont été crées pour l'édition de manière à bien séparer les différentes idées, ou les divers membres d'une énumération. D'autres, déjà présents dans le manuscrit et signifiés par un pied-de-mouche sont indiqués dans la présente édition par une majuscule en gras.

Nous avons respecté autant que faire se pouvait l'orthographe du copiste. Le texte ne présente que peu de fautes mais les graphies pour un même mot sont parfois différentes.
Exemple d'imprécisions orthographiques de la part du copiste :

- Hésitation entre le c et le t quand ils sont suivis du i. Le copiste emploie souvent le c, en écrivant eciam, tocius, pocius, devocio, excellencia, mais l'usage est flottant et il écrit aussi parfois ses mots avec un t. Le copiste écrit dans le premier sermon : « … tirannidem **pacientia** devicerunt… », et écrit la phrase suivante : « Tolerabilem facit **patienciam** nostram… » De même il écrit un peu après : « … **diviciarum** contemptus… », et écrit quelques mots après : « **divitiarum** indigentia… »

- L'emploi du c et du k n'est pas toujours clair. Le copiste écrira : « Domini et patres **karissimi**… », mais écrit : «… summa **caritate** debemus intendere… » Les deux mots

[23] Pour les aspects techniques de l'édition, nous nous sommes reportés aux *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, Paris (Comité des travaux historiques et scientifiques, Ecole nationale des chartes), 2001, Fasc. I : conseils généraux et fasc. III : Textes littéraires.

sont de la même famille et ont strictement la même racine sans s'orthographier de la même manière.

- De même pour l'emploi du c et de ch. Le copiste écrit : « **Pulcra**, quoniam tota **pulcra** est, non habens maculam neque rugam. », et écrit à la phrase suivante : « Cujus claritatis et **pulchritudinis** quantus ipse zelator sit… » Comme pour le cas précédent deux même radicaux ne s'écrivent pas de la même manière.

- Les hésitations du copiste se retrouvent lorsqu'il s'agit de choisir entre le b et le p. Ainsi le copiste écrit : « … **obtinemus** in concilio cathedras… » mais écrit : « … minoribus revera meritis, sed majoribus consolationibus **optinemus**. »

- L'emploi des h n'est pas toujours bien net, le copiste enlève parfois des h perçus comme inutiles comme dans « Tempore scismatis… » Mais il ajoute parfois des h au début des mots commençant par des voyelles, selon une habitude commune au Moyen Age, écrivant ainsi *habundantia*. Nous avons laissé les orthographes telles qu'elles étaient dans le manuscrit quand elles ne portaient pas atteinte à la compréhension du texte. Nous avons donc préféré enlever le h dans la phrase : « Unguentum precedit in capite… a barbam usque in horam vestimenti defluxit… ». En effet le risque de confusion entre *hora* et *ora*, quoiqu'improbable au vu du contexte, était possible.

L'édition du dernier sermon est différente de celle des autres puisqu'il n'y a qu'un seul manuscrit. Il n'y a donc pas eu de possibilité de collation, et les erreurs n'ont pas été rectifiées par un autre manuscrit de meilleure qualité, mais par l'éditeur. Les corrections sont donc placées dans le texte et expliquées en notes de bas de page.

.

3e partie : Edition

Les sermons

(20a) Ad Egidium Rothomagensem archidiaconum[1].

Sermonem habitum in concilio Turonensi scripto tradere quorumdam precatione compulsus sum, qui licet in proximo consistentes ea que dicta sunt, multitudinis obsistente tumultu, nec satis audire, nec intellegere potuerunt. Feci quod rogatus sum, sed invitus, quia quedam sunt quorum simplex pronuntiatio plus favoris quam laudis diligens inspectio promeretur. In his enim que in commune dicenda sunt, communi convenit intelligentie[a] deservire, ut omnia que dicuntur omnium statim *(20b)* capiat intellectus. Ideoque verbis prope communibus decurrit oratio, ne[b] subtilius artificium lucem rerum et verborum quasi nube quadam difficultatis obducat. Et quia tractatus ejusmodi ad movendos plerumque destinatur affectus, oportet quasi cesuris frequentibus et brevioribus articulis incitare sermonem, ne longioribus periodis torpescat oratio, sed animus[c] velut interpellatione[d] commotus assurgat. Si igitur animus ad aliquid[e] intellectu disponente movendus est, sermonis prorsus est observanda serenitas, quoniam tenebre plus semper odii contrahunt quam favoris, sepiusque pes incedentis offenditur, nisi previo dirigatur aspectu. In his vero que scribuntur, videntur quasi cum fiducia quadam legentium provocari judicia, nec tam formandis affectibus verba componi quam examinationi publice que palam proponuntur exponi. Siquidem in his que proponuntur oculis[f], frequens celebratur inspectio, et modo fructus sentencie, modo cultus orationis exquiritur, ut spaciose possint merita studiorum adhibita rationis estimatione[g] pensari. In aliis vero discussionis moram celeritas pronuntiationis excludit, ubi currentis lingue lubricum vix celeri etiam[h] consequimur[i] intellectu, et sepe quod incitatius dicitur, desides vehementius excitat et informat affectus. Super quo non videbantur mihi in scripturam redigenda que dicta sunt, sed sicut tanquam ex tempore dicta sunt, ita statim cum tempore preterirent, quoniam eis cum dicerentur gratiam potius ministravit occasio quam cujuslibet peritia facultatis. Tempore siquidem scismatis agebatur quod in diebus istis, maxime adversus

a) diligentie *A2, F, F1* b) nec *A2, A1, A4* c) creber *add. B* d) interpolatione *F1*
e) aliquid *A, A2, A3, A1, A4* f) oculis proponuntur *B* g) existimatione *A2, A1, A4*
h) etiam *om. A, A3.* i) consequuntur *E D*

[1] Gilles, issu de la famille comtale du Perche, fut archidiacre de Rouen, c'est à lui qu'Arnoul dédia l'ensemble de ses lettres ainsi que les sermons prononcés au concile de Tours. Il succéda à Rotrou de Beaumont comme évêque d'Evreux en 1170, et fut conseiller du roi Henri II. Il mourut à son retour du concile de Latran en 1179.

libertatem Ecclesie Dei, secularis potentie firmavit *(20va)* audaciam. Ideoque nos diligentius[a] de unitate et de libertate tractavimus, ut animos eorum qui aderant ad insistendum consolatio redderet firmiores[b], et ad resistendum exhortatio fortiores. Lege itaque[c], adhibita tamen dilectionis indulgentia qua cepisti, ut scilicet imperfectum meum videant oculi tui, nec ad exactum quod legeris producatur examen, sed semper media benignius equitate[d] cognoscas.

a) diligentius nos *B* b) redderet firmiores *F, F1* c) quidem *F, F1* d) benignitate *F1*

Sermo habitus in concilio Turonensi sub Alexandro papa, tempore scismatis.

Hodiernum sermonem, domini et patres mei, michi domini nostri qui presidet, Romani videlicet pontificis, injungit auctoritas. Et ego quidem munus injunctum magis de necessitate obedientie, quam de animi voluntate suscipio. Mallem ut in alium declinasset ista dignatio, cujus et vita commendabilior esset, et major scientie et eloquentie[a] plenitudo. Quis enim ego sum, qui in auribus tot, tam[b] prudentium, tam venerabilium personarum quemlibet michi debeam usurpare sermonem ? Sed et quis ego sum, qui mandato Romani pontificis audeam obviare ? Angustie michi sunt undique. Inter verecundiam et necessitatem constitutus sum. Altera me monet ut sileam, altera quasi quadam violentia pertrahit ad loquendum. Obediendum enim est[c] sine mora, sed verecundia linguam reprimit, obstruit intellectum, et a facie reverentie vestre stupore quodam reddit pavidum et confusum.

Scio enim quia tria solent in predicatore[d] requiri : sanctitas conversationis, plenitudo scientie, fecundior eloquentie vena. Sanctitas conversationis inquiritur, quia nisi fuerit predicatoris commendabilis vita, non erit ejus predicatio graciosa. Cujus enim vita *(20vb)* contempnitur, restat ut et[e] predicatio contempnatur. Timere[f] habet ne forte incipientem loqui, statim vox divina reprimat et condempnet[g] : *Quare tu enarras justicias meas, qui projecisti sermones meos retrorsum*[2] *?*

Perfectio scientie queritur, ut habeat predicator unde possit de thesauro cordis sui proferre nova et vetera, et eruditum noverit expectantibus explicare sermonem, et secundum personarum qualitates temperare quod dixerit, *ut sciat quibus debeat lac potum dare non escam, quibus solidiorem cibum habeat ministrare*[3].

Eloquentia desideratur. Ad quid ? Quia sicut si non habuerit scientiam, non habebit quid dicat ; ita nisi habuerit eloquentiam, non habebit quo modo dicat[h]. Utrumque autem necessarium est, et habere quid dicas, et scire quo modo dicas. Sententiarum siquidem excellencia sermonis elegantiam querit, ut verborum dignitas rerum majestati respondeat, et sibi invicem quasi concentu quodam res et verba concurrant.

a) major tam scientie quam eloquentie *D, E, G1, G2, F, F1* b) tamque *B* c) est enim *B*
d) in predicatione *A, A2, A3* e) et] ejus *F1*] *om. A* f) enim *add F1*
g) condampnet *F1* h) ita... quo modo dicat *om. F, F1, C*

[2] Ps. 49, 16-17.
[3] I Cor. 3, 1-2.

Ita est ut sermo predicatoris omni acceptione dignus sit, requiritur in predicatore religio ad reverentiam sermonis, scientia ad doctrinam, eloquentia ut commendet ad gratiam, ut scilicet sermo sanctus sit, prudens sit, illustris sit. Ego vero qui vobis producor in medium, nichil habeo penes me, nisi conscientiam peccatricem, minorem scientiam, eloquentiam imperfectam. Et ideo oportunius fuerat michi silere quam loqui, pasci quam pascere, et aures vobis pocius exhibere quam linguam. Nulla michi in memetipso fiducia est, sed ad[a] sanctitatem precipientis et merita vestra convertor. Quibus intercedentibus, aliquid michi fortassis largietur gratia illius qui dixit : *Aperi os tuum, et ego adimplebo illud*[4]. Os meum obedientie necessitas aperit, utinam *(21a)* gratia[b] ejus per merita vestra sermone adimpleat oportuno !

In omni itaque sermone, domini et patres mei karissimi, videtur michi quia circa id quod principaliter intenditur duo sunt studiosius observanda, causa scilicet et tempus. Et causam quidem ratio subministrat, tempus autem oportunum reddit occasio. Occasio autem est oportunitas sumpta ex tempore, sicut viro placuit eloquenti[5]. Ita est : Nisi id quod dicitur causam de ratione contrahat evidentem, ipsum dicitur ociosum ; si importune dictum fuerit, reputatur infestum. Que autem ociosa vel infesta sunt, raro desideratos assequuntur eventus. Et ideo cum multa de scripturis sanctis possent utiliter ac probabiliter in commune proferri, ad ea potissimum sermo convertendus est, ad que nos et urgens necessitas impellit, et evidens[c] invitat utilitas. Ad quid ? Ad tractandum vobiscum de unitate et libertate Ecclesie Dei.

Sine his enim[d] duabus non potest Ecclesia salva consistere, sed nec consistere quidem, quia nisi Ecclesia habuerit unitatem, non erit una ; si una non fuerit, non erit. Omne enim quod est, ideo est, quia unum est. Quod autem unum non est, amittit pariter cum unitate substantiam. Item, nisi habuerit libertatem, misera erit. Pro eodem autem ei est miseram esse et non esse, immo deterius est miseram esse quam non esse. *Melius* inquit[e] *ei erat, si natus non fuisset homo ille*[6], de Juda dictum est, quoniam melius erat ei natum non esse, quam ad ejusmodi miseriam natum esse.

Ideo, domini et patres karissimi[f], ut status Ecclesie conservetur incolumis, oportet unitati ejus et libertati sollicite provideri. Utraque enim his diebus, hac tempestate, sicut nos scindere

a) ad *om. B* b) gratiam *B* c) videns *B* d) enim his *A2, F, F1* e) Melius ei inquit erat *A2* f) mei *B*

[4] Ps. 82, 11.
[5] Augustin d'Hippone, *Quaestionum in Heptateuchum libri*, liv. II, chap. XXI, cf. *supra*, le chapitre sur le prologue, p. 121.
[6] Matth. 26, 24.

nititur scismaticorum ambitio, alteram querit auferre violentia tirannorum. Utrumque miserabiliter experimur, multis urgetur incommodis, multis injuriis infestatur, quia alteram *(21b)* tamen eis per Dei gratiam impossibile erit. Impossibile siquidem est spirituale ecclesiastice unitatis scindere sacramentum, quod inter Christum et Ecclesiam, ipso Patre auctore, indissolubili federe connexum est et firmatum. Impossibile est suam Ecclesie Dei tollere libertatem, quam dominici sanguinis consecravit effusio. Licet enim palee de area Domini quandoque ventilabro levitatis aut[a] vanitatis avolent[b] et abscedant, propter abscessum tamen earum non minuitur fructus aree, sed purgatur. Item, licet principes tenebrarum adversus Ecclesiam Dei vehementer insurgant, *porte tamen inferi adversus eam prevalere non possunt*[7]. Ita, domini mei, salva nobis[c] semper est unitas, salva semper est[d] libertas Ecclesie, quia neque tunica inconsutilis scindi potest, neque Christi sanguis in irritum devocari. Et licet exierint[e] a nobis aliqui qui nobiscum erant, sed de nobis non erant, non est scissa tamen veritas unitatis propter eos quos separavit a nobis proprie malitia pravitatis. Et licet hii quos diximus tiranni terrarum circa temporalia bona et ipsa etiam corpora nostra deseviant, ut edant carnes nostras, infirmantur et cadunt[f]. Et si circa diripiendas inutiles sarcinas occupantur[g], Ecclesia tamen Dei[h] nichilominus que disponenda sunt libera potestate disponit, immo etiam ipsos, quasi servos nequam, spirituali potestate retrudit[i] in carcerem, ubi eos nimirum, quasi compedibus quibusdam, vinculo[j] anathematis et obprobrio perpetue maledictionis astringit[8]. In quo etiam laudabile videtur operari virtus divina miraculum, dum nobis in unitate nostra et libertate degentibus, ipsi se solos[k] ab unitate catholica separant, et detestande subiciunt servituti.

Nos tamen, karissimi fratres[l] et domini, non debemus *malum (21va) pro malo reddere*[9], neque vinci a malo, sed vincere in bono malum ; et ideo ad revocationem eorum qui foris sunt, summa caritate debemus intendere, ut ipsi unitati nostre possint, Domino miserante, conecti, quatinus hi qui quietem ecclesiastice libertatis inpugnant, meliore ducti consilio resipiscant, et tam de revocatione eorum quam istorum penitentia crescat fecunditas unitatis, et inconcussa servetur desiderande tranquillitas libertatis. Ad hoc scilicet omnem nos convenit

a) et *F1, A4* b) avolant *B* c) vobis *F1* d) salva est semper *A2, F, F1, A4*] salva semper *B*] salva… Ecclesie *om. A* e) exierunt *F1* g) cadant *C*
f) occupentur *B* h) Dei tamen *A2, F, F1* i) detrudit *F, F1*
j) vinculis *F1* k) solas *B*] soli *A* l) patres *A2, B, A3*

[7] Matth. 16, 18.
[8] Cf. Hymne de saint Ambroise pour les vêpres des dimanches de Pâques : *Ad regias Agni dapes.*
[9] Rom. 12, 17.

diligentiam[a] adhibere, omnem propter hoc sustinere vexationem, omne periculum experiri. Hoc enim speciale debitum nostre professionis est : Episcopi sumus. Ad hoc sacramentis ecclesiasticis sanctificari voluimus, ditari beneficiis, honoribus illustrari. Ex ea etiam causa hic primas obtinemus in concilio cathedras, *primos in cenis recubitus, salutationes in foro*[10]. Ex eadem causa, populorum nobis multitudines inclinantur, ut de manu nostra partem aliquam commisse nobis benedictionis accipiant[b]. Querunt enim accipere de plenitudine nostra, quod nos accepimus de plenitudine Christi ; hic ordo est[c]. *Unguentum* precedit *in capite, a capite descendit in barbam, barbam quidem Aaron, a barba usque in horam vestimenti* defluxit[11] ; a capite scilicet Christo, in barbam scilicet prelatos[d] ecclesie, a prelatis in populum, in subjectos. In capite autem omnis perfectionis est plenitudo, omnis perfectio plenitudinis. *In ipso enim inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter*[12], solide scilicet et perfecte. *In ipso omnes thesauri sapientie et scientie absconditi.* In ipso totus Spiritus Patris. Nichil ibi perfectioni *(21vb)* detractatum est, nichil ibi plenitudini derogatum. Et de plenitudine ista nos omnes accepimus majores et minores, de plenitudine quidem, sed non plenitudinem ipsam, sibi enim plenitudinem reservavit. *Circa nos autem divisiones gratiarum facte sunt. Unus autem est Spiritus, qui operatur omnia in omnibus*[e], *non omnia in singulis, dividit enim singulis, prout vult*[13]. *Ubi* enim *vult spirat*[14], et quantum vult inspirat. Nos autem in medio constituti inter Christum et populum, privilegium gratie consecuti sumus et prerogativam dignitatis adepti. Privilegium gratie, quia prius et copiosius nobis infunditur quod a nobis in alios transfundatur ; prerogativam dignitatis, quoniam superiores et propinquiores sumus[f]. Superiores, quoniam constituti sumus principes super omnem terram. *Constitues eos principes,* inquit[g], *super omnem terram*[15]. De apostolis dictum est, utique et de nobis, qui loca apostolorum minoribus revera meritis, sed majoribus consolationibus optinemus. Qualis autem est hic principatus noster ? Utique sublimis et fortis. *Nimis,* inquit propheta, *honorati sunt amici tui, Deus, nimis confortatus est principatus eorum*[16]. Propinquiores sumus. Amicos siquidem nos appellat[h], et ad argumentum propensioris amicitie indultam nobis non partem,

a) Ad hoc nos convenit omnem diligentiam *F1* b) aliquam nobis comisse benedictionis partem *B* c) est ordo *B* d) prelatos scilicet *B, A3* e) in nobis *F, F1* f) superiores sumus et propinquiores *F1* g) Constitues… terram *om. B* h) appellat nos *F, F1*

[10] Cf. Matth. 23, 6.
[11] Ps. 132, 2.
[12] Col. 2, 9.
[13] Cf. I Cor. 12, 4-7.
[14] Ioh. 3, 8.
[15] Ps. 44, 17.
[16] Ps. 138, 17.

sed copiam tocius familiaritatis ostendit. *Jam non dicam,* inquit, *vos servos, sed amicos meos, quia omnia que audivi a Patre meo, nota feci vobis*[17]. Verum est. Nobis[a] *datum est nosse misterium regni Dei, ceteris autem in parabolis, ut videntes non videant, et audientes non intelligant*[18]. Nos habemus oculos intuendi et aures[b] audiendi. Multe et magne sunt circa nos dignationes tue, bone Jesu, multa et inestimabilia *(22a)* beneficia tua. Gratia tua ultro nos prevenit et subsequitur, nichil aut parum est quod meritis nostris arrogare possimus, cum tu gratiam pro gratia semper effusa munificentia largiaris. Quid ergo retribuemus tibi ? *Quid retribuam,* inquit[c], *Domino, pro omnibus que retribuit michi*[19] *?* Queritne sibi restitui ? Querit revera, quoniam gravis etiam exactor est. Non convenit debitorem suum in sortem tantum, sed etiam in usuras. *Quare,* inquit, *non posuisti pecuniam meam ad mensam, ut cum redirem utique, cum usuris eam exegissem a te*[20]*?* Quia ergo sibi retribui querit, consulamus prophetam quid tante majestati digne possit in causam retributionis offerri. Expedit nobis ut qui nos de qualitate nostri[d] principatus edocuit, nichilominus de quantitate retributionis edoceat. Oportet enim ut quod[e] nomine retributionis offertur, ad honorem cedat, accedat ad gratiam, alioquin non parit gratiam sed offensam. Audiamus ergo quid dicat : *Constitues eos principes super omnem terram.* Ecce meritum ejus circa nos. Quid autem sibi retribui querat, consequenter adjungit : *Memores erunt nominis tui, Domine*[21]. Memoriam nominis sui tantum sibi querit nomine retributionis offerri. Cujus nominis ? Nempe multa nomina habet. Habet quedam nomina de Veteri Instrumento significationis abscondite, habet quedam ad Novum specialius pertinentia Testamentum, suavitatem redolentia, exhibentia gratiam. Que, quamvis constet originem traxisse de Veteri, plus tamen celebritatis et frequentie de presenti novitate sumpserunt. Que sunt illa ? Jesus Christus. Jesus interpretatur « salvator », Christus « unctus ». Ubi unctio, ibi suavitas. Manifeste nomen istud Christus suavitatem redolet unctionis, *(22b)* Jesus salutis gratiam repromittit. Credo tamen quod in hoc loco propheta aliud nomen querat intelligi, quoniam nomina illa propter suavitatem et gratiam, devocionem quidem et[f] fiduciam prestant ; hic vero alterius cujusdam nominis memoriam querit, cujus severitas nobis cautelam diligentie, et timorem[g] reverentie donet.

a) tamen *add. A2, F, F1* b) aures *om. B* c) propheta *add. A2, F1, F, G1*
d) corporis *add. F, F1* e) quod *om. B* f) sed et *C* g) timore *C*

[17] Ioh. 15, 15.
[18] Marc 4, 11-12.
[19] Ps. 115, 12. Ce verset du psaume était dit par le prêtre, à chaque messe, juste avant de communier au précieux sang.
[20] Luc 19, 23.
[21] Ps. 44, 18.

Quod est illud ? Deus. Deus interpretatur « timor ». Ipse autem in hoc loco timentes esse nos[a] exigit et prudentes. Commisit enim nobis hereditatem suam, quam, nisi timentibus, non committit. *Dedisti*[b], inquit, *hereditatem tuam timentibus nomen tuum, Domine*[22]. Hereditas autem ejus illa est, quam ipse a Patre merito et postulatione Passionis accepit. *Postula*, inquit, *a me, et dabo tibi gentes hereditatem tuam et possessionem tuam terminos terre*[23c]. Hereditas autem hec universitas fidelium est, que nomine censetur Ecclesie que catholicam continet unitatem ; hanc fidei nostre credidit, hanc sollicitudini comendavit. Ad curam igitur et custodiam ejus cum omni timore omnem nos oportet diligentiam adhibere. Nulla nos absterrere debet comminatio, nulla persecutio retardare[d]. Participes consolationum facti sumus. Justum est ut socii simus etiam tribulationum. *Ex adverso stare nos convenit, et opponere nosmetipsos murum pro domo Israël*[24]. Quod sane nobis non facile quidem, sed possibile tamen erit, si constanter in unitate catholica consenserimus permanere.

Porro fratres sumus ex eodem patre Christo, et ex eadem matre Ecclesia, per regenerationem aque et spiritus de filiis ire translati *in adoptionem glorie filiorum Dei*[25]. Bonum itaque est, quia utile ; jocun*(22va)*dum, quia delectabile nos hac spirituali fraternitate conjunctos in unitate consistere, ut sit scilicet nobis sicut in primitiva Ecclesia, *multitudunis credentium cor unum et anima una*[26]. Sit in nobis unus spiritus et una fides. Unitas etenim fidei concordiam parit. Concordia mater est unitatis. Unitas vero fidei tribuit libertatem. Ex fide siquidem vita nobis et victoria est[e]. *Justus enim,* inquit, *meus ex fide vivit*[27]. Et hec est victoria que vincit mundum, fides nostra. Sed et[f] sancti *per fidem vicerunt regna*[28] : regnum

a) nos esse *A2, A1, A4*] esse *om. A3* b) *F1 add.* enim c) et possessionem tuam terminos terre *om. A2, B, A4, A, A1, A3, C* d) *Ab* retardare *usque ad* sumus ex eodem patre *F, F1, G1, G2 prop . :* quin eis semper in omni opportunitate sua fideliter occuramus et divinum in spe, que non confundit, amplectamur auxilium, quia non est nobis incerta victoria, cum sponsus ejus debellator scilicet omnis aerie potestatis Christus, ipsius propugnator sit ad salvandum. Qui vivit et regnat Deus per omnia secula seculorum. Item sermo de eodem *(mg).* Hesterno sermone, domini et patres karissimi, vobiscum de unitate Ecclesie Dei et libertate tractatum habuimus, ad id omni studio principaliter intendentes, ut bona et sancta voluntas vestra divini sermonis exhortatione inter adversa reddatur alacrior, et de agnitione divine protectionis et gratie insolubilis nostre invicem fraternitatis proficiendi semper in melius fiducia convalescat. Fratres siquidem sumus ex eodem patre *etc…* e) vita nobis est et victoria *A2, A1, A4* f) Sed et *om F1*

[22] Ps. 60, 6.
[23] Ps. 2, 8.
[24] Ez. 13, 5.
[25] Cf. Eph. 1, 5.
[26] Act. 4, 32.
[27] Rom. 1, 17.
[28] Hebr. 11, 33.

Sathane, regnum mundi, regnum celorum. Et de regno quidem mundi et regno Sathane manifestius, sed et *regnum celorum vim patitur, et violenti rapiunt illud*[29]. Ita omnia regna unitas fidei, et fides unitatis expugnat[a]. Totis itaque studiis debemus insistere et alter alterum cohortari, ut stemus simul ; quia si steterimus simul, alteri ab altero plus fiducie et virtutis accrescet. Si steterimus simul, adversariis nostris non tantum resistere poterimus[b], sed et cum fiducia provocare. Si steterimus simul, Ecclesia Dei apparebit *terribilis, ut castrorum acies ordinata*[30]. *Stemus,* inquit ille propheta, *stemus simul. Quis est adversarius meus ? Quis contradicit mihi ? Accedat ad me*[31]. Quia aliquem sibi senserat fideliter assistentem, cum fiducia loquebatur.

Nos quoque, domini et patres mei, habemus aliquos nobis fideliter assistentes, habemus assistentem nobis gratiam civium supernorum, habemus assistentia nobis merita et orationes vestras[c], habemus assistentem nobis fidem et devocionem catholicorum regum, qui unitatem catholicam nobiscum et verbo profitentur, et operibus executur. Omnes fere quicumque censentur nomine Christiano. Comparatione vero tante multitudinis, modica est unius exceptio[32]. Unus siquidem excipitur, *(22vb)* et ipse solus. *Ve autem soli, quia si ceciderit, non habet sublevantem*[33]. Sed et ipse per misericordiam Dei convertetur et vivet[34], quoniam ipse est inter principes terre multa prudentia et virtute laudabilis, nisi gloriam suam divine glorie preponere decrevisset. Utinam humilietur sub potenti manu Dei, et principatum Ecclesie suo preesse principatui recognoscat ! Utinam intelligat quia si Christum, sponsum scilicet Ecclesie, Dominum confitetur, necesse habet et Ecclesiam, que sponsa est, nichilominus dominam confiteri ! Preterea specialem causam habet, qua sanctam Romanam Ecclesiam dominam recognoscere debet. Alioquin manifestissime poterit reus ingratitudinis apparere. Si enim ad veteres recurramus historias, certum erit predecessores ejus imperium non de alio jure quam de sola sancte Romane Ecclesie gratia percipisse. Nichil igitur plus juris vendicare[d] principes possunt, quam quod in eos contulit dignatio largientis.

Preterea, habemus assistentem[e] nobis etiam Christum. Neque enim Ecclesiam ea nobis conditione tradidit, ut relinqueret. Semper assistit : *Non relinquam,* inquit, *vos orphanos, vado*

a) expungnat *A2*
b) poterimus resistere *B*
c) nostras *A2, A1, A4*
d) vindicare *A2, F, F1*
e) consistentem *F, F1*

[29] Matth. 11, 12.
[30] Cant. 6, 3.
[31] Is. 50, 8.
[32] Dans les lignes qui suivent, Arnoul de Lisieux parle sans le nommer de l'empereur Frédéric Barberousse.
[33] Eccli. 4, 10.
[34] Cf. Ez. 18, 23.

et venio ad vos[35]*, vobiscum usque ad consummationem seculi permansurus*[36]. *Adjutor* itaque *et protector* nobis factus[a] *est* in salutem[37]. Cum adjutorio itaque tot assistentium nobis nulla nos absterrere debet[b] comminatio, nulla persecutio revocare, *immo stare debemus ex adverso, et opponere nosmetipsos murum pro domo Israël*[38]. *Fidelis autem Deus, qui non patietur vos temptari supra id quod potestis, sed faciet cum temptatione proventum, ut possitis sustinere*[39]. Immo etiam ad confidentiam victorie obtinende, suo nos invitat exemplo. *Confidite,* inquit, *ego vici mundum*[40]. Si semel *(23a)* victus est, non erat invicibilis[c] mundus, facilior erit nobis victoria victum vincere quam invictum. Christus vincendum aggressus est, et devicit. Dicebatur aliquando : *Vide, Domine, et considera, quoniam erectus est inimicus*[41]. Nunc autem dicitur quoniam dejectus est inimicus[d]. Fiducialiter aggredi possumus jacentem et victum, quoniam si dejectus est, non resurget ; si victus, non presumet. Nulla ipsius ex hoc nunc resurrectio, vel presumptio prevalebit. Timeo tamen ne aliquis forte submurmuret, presumptuosum dicens emulari tante perfectionis exemplum : « Facile, inquit[e], erat Christo mundum vincere, qui creaverat mundum[f]. » Omnipotens enim nomen ejus, cui idem est et velle et posse. Michi non ita, *quoniam infirmatus sum, et conturbata sunt omnia ossa mea*[42]. Omne scilicet robur nature mee peccati corruptione[g] concussum, et ideo substantia mea tamquam nichilum coram ipso. Sed nequaquam, domini et patres mei, diffidendum, nequaquam desperandum est, quia sicut verba Christi nobis ad doctrinam, ita[h] opera proponuntur ad formam. Et sicut per doctrinam inpossibile nobis est[i] scientie illius plenitudinem obtinere, ita per exempla ad equalitatem virtutum ejus non poterimus pervenire ; sed, licet non attingere valeamus[j] eminentiam majestatis, proficere tamen poterimus ad aliquam saltem similitudinem sanctitatis. Proderit imitari, etsi nemo valeat[k] adequari. Citra[l] perfectionem ejus subsistit nostra perfectio. Prosequi debemus, etsi consequi non possimus.

a) factus *om. F1, E, D* b) debet nos absterrere *A2, F, F1*] nos debet absterrere *G2, C*
c) vincibilis *A1* d) Nunc autem dicitur quoniam dejectus est inimicus *om. F, F1, C*
e) inquiens *F, F1, G1, G2, C* f) qui mundum creavit *F, F1* g) est *add. F1*
h) diffidendum… ita] diffidentia *C* i) non est nobis *F1* j) attingere non valeamus *A4, B, C, D, E, G1, G2,F, F1* k) valet *F1* l) circa *B*

35 Ioh. 14, 18 & 14, 28.
36 Matth. 28, 20.
37 Ps. 32, 20.
38 Ez. 13, 5.
39 I Cor, 10, 13.
40 Ioh. 16, 33.
41 Thren. 1, 9.
42 Ps. 6, 3.

Non eisdem passibus sed eodem tramite, eisdem est vestigiis insistendum. Quod si aliqua etiam de hominibus exempla querantur, multos homines victores mundi poterimus invenire. Videamus Apostolum, hominem scilicet peccatorem, sicut et nos, non quantum nos, qui dicat se[a] minimum apostolorum, et indignum vocari apostolum, quoniam per*(23b)*secutus est Ecclesiam Dei. *Bonum,* inquit, *certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi, de cetero reposita est michi corona justitie*[43]. Certavit Apostolus, de certamine victoriam, de victoria consecutus est coronam. Cucurrit et consummavit cursum, ideoque bravium adeptus est[b]. Idem bravium quod corona. Tu autem quis es[c] qui queris coronam sine victoria, vel sine concertatione victoriam ? Impossibile est de facto sine concertatione vicisse, improbabile est de jure coronam sine victoria[d] postulare. *Neque enim coronabitur nisi qui legitime certaverit*[44] *;* lex autem certaminis perseverantia est. *Qui enim persevaverit usque in finem, hic salvus erit*[45]. Idem profecto salus quod bravium et corona. Amplius si major vobis de hominibus placeat pluralitas, exemplorum infinita fere martyrum milia nobis occurrent[e], qui ad certamen istud toto desiderio concurrerunt[f], et demum[g] victoriam cruentam quidem, sed tamen cum leticia et gloria perceperunt. Nunquid non *ibant* apostoli, *gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati*[46] *?* Numquid non Stephanus inter lapides ipsos pro lapidantibus supplicat et exorat[h] ? Numquid non Petrus et Andreas de cruce predicant veritatem ? Nunquid non Laurentius de craticula tiranno letabundus insultat ? Numquid non carnifices ipsos ad equuleum prevenire invicibilis Vincentii fortitudo festinat ? Sed etsi de infirmiore sexu queratur exemplum, Agathes letissime et gratulanter ibat ad carcerem, et quasi ad epulas invitata, agonem suum Domino precibus commendabat. Prius me deficiet dies, immo totum longioris anni spatium expirabit[i], quam sanctorum victorie *(23va)* plene valeant enarrari. Hi revera fuere viri fortes et ad bella doctissimi, qui humilitate superbiam, tirannidem pacientia devicerunt. Ceterum benignius agit cum infirmitate nostra misericors et miserator Dominus. Ipse enim conscius est infirmitatis nostre, utpote qui novit figmentum nostrum. Tolerabilem itaque facit patienciam nostram, revera sicut dictum est, facit cum labore proventum. Nulla ergo adversum nos veteris sevicie

a) se dicat *B* b) assecutus est *E, G2, F1* c) si quis *E D*] quis es *om. A4* d) vel sine concertatione… sine victoria *om. C* e) occurrunt *A2, A1, A4.* f) cucurrerunt *D, E, G1, G2,F, F1*] occurrerunt *C* g) demonum *a.c. A* h) orat *B* i) expiravit *B*

[43] II Tim. 4, 7-8.
[44] II Tim. 2, 5.
[45] Matth. 24, 13.
[46] Act. 5, 41.

commenta procedunt[a], immo etiam sustinemur[b] in equis et curribus ambulare, in magnis quandoque et mirabilibus[c] super nos epulari[d] splendide, preciosis indui honoribus, et diviciis habundare[e]. Paupertatem Christi verbo predicamus, sed minus exhibemus exemplo, nisi quia fortasse paupertatem ejus in nobis spiritualiter diviciarum contemptus et humilitas sancta restaurat. Neque enim requiritur a nobis divitiarum indigentia[f], sed contemptus. *Divitie,* inquit, *si affluant, nolite cor apponere*[47]. Non dixit ne affluant, sed ne cor apponatur. Porro cor prohibuit apponere, sed non manum. Profecto propheta in omni affluentia diviciarum, pauperem se predicat et egenum. Possumus itaque divicias licite[g] possidere, si tamen earum nos non reputaverimus dominos, sed ministros, si intellexerimus patrimonium pauperum esse patrimonium Christi, si proventibus Ecclesie, si pauperum necessitatibus erogantur. Alioquin fures et latrones nos ratio manifesta convicet, si res alienas invitis dominis nostro presumpserimus arbitrio contrectare. Quia igitur distribuende sunt, non retinende divicie ; nusquam justius, nusquam liberalius possunt[h] erogari, quam in eos qui exulantem Ecclesiam prosequuntur, *(23vb)* qui propter causam Christi rerum suarum dispendia pertulerunt. Causa communis est, sed in eos omne detrimentum, omnis est conversa vexatio. Nos enim, intra domesticos parietes nostros tribunalia nostra sublimiter insidemus ; ipsi, de sedibus suis contumeliose et violenter ejecti, peragrant regiones. Nobis omne solatium cum abundantia[i] divina pietas amministrat ; ipsi, de manibus alienis subsidia vite cum silentio patienter[j] expectant. Nobis necessariorum nostrorum et familiarium ordo longus assistit ; ipsi, inter ignotos vitam quasi solitariam degere compelluntur. Si quam tamen eis consolationem emendicata suffragia prestiterunt, indignum est ab eis beneficia querere, quibus tu consueveris exhibere. Aperiamus itaque eis viscera pietatis, et in eos omnem conpassionis et venerationis effundamus affectum. Ipsosque cum omni beneficio[k] et gratia complectamur, quia tunc adimplebimus[l] legem Christi, si[m] alter alterius invicem onera comportemus. Viri prudentes sunt et multa commendabiles honestate, quos Dominus elegit, *tamquam aurum in fornace probandos*[48], ut per eos impendio[n] personarum et rerum, Ecclesiae victoria consummetur. Felices sunt quibus datum est pro eternis transitoria commutare ; feliciores sunt qui mortem

a) procedant *A3* b) sustinentur *F1, A1* c) et mirabilibus *om. B* ; vestibus *add. G2* d) cotidie *add. F1* e) ambundare *E* f) indulgentia *C* g) licite divicias *B, C, D, E, G1, G2, F, F1* h) possunt *om. F1* i) affluentia *E, D, G1, G2, F, F1, B, C* j) pariter *B* k) beneficientia *B, C, D, E, G1, F1* l) adimplebimur *B* m) si *om. F1* n) impendio….ostendit *deest in ms. B*

[47] Ps. 61, 11.
[48] Sap. 3, 6.

vel corporales injurias sunt experti, et impreciabilem sanguinem Christi suo indigno et corruptibili sanguine conpensarunt. Quid enim ? Nunquid[a] sanguinem Christi in causam nostre redemptionis expendimus, ut ipsum ei in tempore retributionis, scilicet cum ipse requisierit, solveremus ? Mutuatus est *peccator, et non solvet*[49] *;* nos autem, Domino miserante, solvemus, qui confitemur nos non artificio civili, sed, reipsa interveniente, *(24a)* naturaliter obligatos. Utinam, bone Jesu, detur et mihi tecum pro spiritualibus tuis temporalia mea commutare ! Utinam sanguinem meum tibi pro tuo recipere placeat insolutum, vel quia crediti et[b] debiti sanguinis, scilicet tui et mei, invicem estimatio non concurrit, saltem benignissima acceptilatione[c] liberatus absolvar, qua scilicet consuevisti justiciam accepto ferre sine operibus, et premia sine meritis, pro gratia scilicet bone actionis gratiam retributionis inferre !

a) non *add. F1, G2* b) vel *F1* c) tua *add. F1, G2*

[49] Ps. 36, 21.

Alius sermo[a].

Quis putas fidelis[b] *servus et prudens, quem constituit Dominus super familiam suam, ut det illis cibum in tempore ? Beatus ille servus, quem cum venerit, Dominus invenerit vigilantem*[50]. Ecclesia, sicut nostis fratres karissimi, congregatio fidelium dicitur ; fideles autem sunt qui censentur nomine christiano, qui scilicet, de agnitione fidei catholice, christianam nominis contrahunt dignitatem. Fides enim ista de Christo et a Christo est, ideoque christiana de nomine proprii nuncupatur[c] auctoris ; catholica vero, id est communis, tam propter precepta generalium regularum, quam propter uniformem in omnes eterne retributionis eventum. Neque enim fides ista jam vel certis est consignata personis, vel quibuslibet locorum cohartatur angustiis, sed ab ovibus que perierant domus Israël in omnes gentes veritatis doctrina transfusa est, postquam scilicet *in omnem terram sonus* apostolice predicationis *exivit*[51]. Per hanc ergo fidem, purgatis ignorantie tenebris et veterum detersa caligine figurarum, misericors et miserator Dominus Ecclesiam suam sic noticia veritatis illustrat, ut operibus nichilominus caritatis informet, quatenus procedente gratia ei se ad complexandum indulgeat et exhibeat ad videndum. *Ad hoc eam de te(24b)nebris*[d] *vocavit in*[e] *admirabile lumen suum*[52] ; ad hoc eam secum assumpsit in ejusdem corporis unitatem ; ad hoc eam de servitute corruptionis proprii quoque sanguinis impendio liberavit. Ipsa enim pretium sanguinis ejus est, retributio passionis, *gloria*[f] *majestatis*[53]. Quod enim assecutio hereditatis istius ei cedat ad gloriam, manifeste de ipsius congratulatione suscepimus, quia in susceptione ipsius a Patre eam studiosius commendat[g], et eciam letabundus exultat. *Funes,* inquit, *ceciderunt mihi in preclaris, etenim hereditas mea preclara est michi*[54]. Preclara est, quoniam pulcra et decora est. Pulcra, quoniam tota pulcra est, *non habens maculam neque rugam*[55]. Cujus claritatis et pulchritudinis quantus ipse zelator sit, ipsa nominum multitudo quibus eam frequenter appellat, evidenter ostendit.

Nempe multitudine nominum multitudo caritatis exprimitur. Neque enim uno nomine contentus esse potuit, ut in ea diversitatem virtutum distingueret, et in se circa eam totum

a) Sermo in sinodo *F1, G1, G2* b) est *add. F, F1, G1, G2, J* c) nuncupantur *F1*
d) Ad hoc etiam de tenebris eam *F1* e) in *om. C* f) gloriam *C* g) commendabat *A2, B, A1*

[50] Matth. 24, 45-46.
[51] Rom. 10, 18.
[52] I Petr. 2, 9.
[53] Is. 2, 10.
[54] Ps. 15, 6.
[55] Eph. 5, 27.

dilectionis aperiret affectum. Modo itaque eam electam, modo dilectam, modo sponsam nominat, aut reginam, multisque aliis nominibus que spiritualibus sunt plena mysteriis, et sacris significationibus illustrata. Ego tamen ad presens paucis esse contentus[a] decrevi, quia sapientibus loquor, quibus plenius quam michi innotuerunt nomina[b] et nominum sacramenta.

Electa dicitur. *Veni,* inquit, *electa mea, et ponam in te thronum meum*[56]. Electa dicitur, propter virtutum eminentiam qua precellit. Thronus autem iste qui in ea constituendus dicitur Altissimi tronus est, qui non potest nisi in eminentia collocari, quia ipse est qui in altis habitat, immo etiam[c] in altissimis. *Ego,* inquit, *in altis(24va)simis habito, et thronus meus in columpna nubis*[57]. In altissimis habitat, quoniam celi celorum sedes et[d] habitatio ejus. Supra *tertium* etiam[e] *celum*[58] invenitur a Paulo. Thronus autem hic in columpna est, quia sicut columpna ardua et subtilis[f] est, *sic ardua et angusta via que ducit ad vitam* ; vita vero Christus. Ceterum quod thronus iste constitutus dicitur in nube[g], diligentius attendendum est. Numquid non enim ipse *inhabitat lucem inaccessibilem*[59] ? Nunquid[h] ipse est *lux vera, que illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum*[60] *?* Lux scilicet perpetua, que lucebit sanctis Dei, quia *fulgebunt sicut sol in regno Patris ejus*[61]. Sed et thronus ejus, sicut sol in conspectu Patris. *Revera lux est*[62], *et lucem inhabitat*[63]. Sed inter nos et lucem illam, ad presens nubes interposita est, que non permittit nos eam perfecte his quos modo habemus oculis intueri, immo nobis *nubes et caligo in circuitu ejus*[64]. *Videmus* tamen aliquatenus, sed *per speculum,* sed *in enigmate*[65], sed interpositis corporalibus instrumentis. Visibilia enim que ab ipso creata sunt, quasi speculum, quasi instrumenta sunt nobis[i], per que quodammodo possimus ipsius[j] invisibilia contemplari. Invisibilia siquidem ejus per ea que facta sunt, ab eo[k] conspiciuntur.

a) contentus esse paucis *A2, F, F1.*] paucis contentus esse *B, A1, A4, A3* b) nomina innotuerunt *B*
c) etiam *om. A2, A1, A4* d) est *F, F1* e) etiam *om. F, F1*
f) subtilis et ardua *G1, B, F1, F* g) in nube dicitur *E, F1, G1.* h) non *add. F1, G2*
i) nobis sunt *F, F1, G1, E, C* j) ipsius *om. C* k) a creatura *add. G1*

[56] Cf. Ps. 88.
[57] Eccli. 24, 4.
[58] II Cor. 12, 2.
[59] I Tim. 6, 16.
[60] Ioh. 1, 9.
[61] Matth. 13, 43.
[62] Ioh. 1, 9.
[63] I Tim. 6, 16.
[64] Ps. 96, 2.
[65] I Cor. 13, 12.

Videbimus autem, Deo volente, perfectius in futuro, quando *videbimus eum sicuti est* [66], quando cognoscemus sicut et cogniti sumus, quando scilicet regem[a] in decore suo videbunt oculi nostri, quando transformabimur a claritate in claritatem, *sicut a Domini spiritu*[67]. Quod michi videtur desiderasse propheta, cum diceret : *quando veniam et apparebo ante faciem Domini ?*[68] Quasi diceret : « Video aliquantulum, sed objecta est michi nubes, interpositum velum ; non video nisi interpositis corporalibus instrumentis. Vellem hec omnia removeri, *(24vb)* ut viderem facie ad faciem, et appareret michi Christus, vita mea, et ego apparerem cum ipso in gloria. »

Item, dilecta dicitur quia diligit et ipsa, neque enim diligeretur, nisi diligeret. Ipse enim, nisi diligentes se, non[b] diligit. *Ego,* inquit, *diligentes me diligo*[69]. Prevenit tamen diligendo, *quoniam*[c] *ipse prior dilexit nos*[70], sed ad hoc diligit[d], ut faciat diligentes. Nisi enim qui diligitur mutua ei dilectione respondeat, divine revocatur dilectionis affectus. Verum quanta, inter ipsum et diligentem[e] se, discurrat alterne caritatis affectio, difficile nobis immo impossibile est explicare, quoniam nec[f] ipsius Salomonis sapientia id perfecte nobis enarrare potuit, licet diligentissime fuerit prosecutus inter eos modo complexus et oscula, modo *aromata et unguenta*[71], modo languorem spiritus, modo anime defectum, modo ferventem curiose emulationis zelum, modo delicatum tenere compassionis affectum. Que omnia michi satis[g] est breviter attigisse, quia religio vestra hec intra vosmetipsos plenius per ipsa spiritualiter experimenta cognovit.

Tercium nomen est quod posuimus, quod sponsa dicitur. Nullo alio nomine manifestius exprimi potuit inter eos sacramentum unitatis, et sincere perfectio caritatis. Que enim verior unitas et caritas est, quam duos[h] in carne una[i] fieri, et ipsos uno eodemque spiritu vegetari ? Quoniam ipse ab ea in unitatem ejusdem carnis, et ipsa ab eo in unitatem ejusdem spiritus est assumpta. *Erunt,* inquit, *duo in carne una*[72j] : profecto[k] Christus et Ecclesia. Nempe *Verbum caro factum est*[73], sed et totum corpus Ecclesie spiritu Christi vegetatur et regitur.

a) regem *deest F1* b) non *om. B* c) quoniam *om. B* d) dilexit *B*
e) diligentes *F, F1* f) nec *om. B* g) satis michi *B* h) duo *E, A3, C, A*
i) in carna *B* j) carna *B* k) porro *B*

66 I Ioh. 3, 2.
67 II Cor. 3, 18.
68 Ps. 41, 3.
69 Prov. 8, 17.
70 I Ioh. 4, 10.
71 Luc, 23, 56.
72 Gen. 2, 24.
73 Ioh. 1, 14.

Prudenter negotiata est Ecclesia, carnem dedit, ut acciperet Spiritum, et ipse animatum corpus assumens, largitus est nobis suam deitatem. *(25a)* Fedus hoc in persona Christi celebratum est, quando scilicet cum humanitate divinitas, et cum divinitate convenit humanitas. Sponsalia hec ibidem, auctoritate Patris et Sancti Spiritus obumbratione, firmata sunt ; nec enim adhuc nisi sponsalia sunt, nondum celebrate sunt nuptie, nondum matrimonium consummatum. Porro complebuntur omnia in futuro[a], cum sponsus advenerit, et intrabunt qui parati inventi fuerint[b] cum ipso ad nuptias ; imparati, foribus excludentur. Qui vero ad agni nuptias fuerint introducti, ibi epulabuntur in conspectu ejus, ibi *delectabuntur in leticia*[74], ibi *inebriabuntur ab ubertate domus ejus, ibi torrente voluptatis sue potabit eos*[75]. Ibi qui modo vacui sunt, *replebuntur in bonis domus ejus*[76], *et qui inanes saciabuntur*[77], *quoniam apparebit gloria ejus*[78]. Ibi sponsa coronam accipiet, quam ei Dominus preparavit in eternum.

Unde etiam regina vocari digna est, jure id quidem, quoniam sponsa regis est, Christus enim rex est, cujus ipsa sponsa est, et rex et filius regis. Non habet regnum fortuitum sed hereditarium, quia de[c] Patre : *Deus,* inquit, *judicium tuum regi da, et justiciam tuam filio regis*[79]. Ad Patrem loquitur : Deus, inquit, Pater, da regi, id est Christo filio tui regis, scilicet qui rex[d] es, judicium et justiciam, potentiam scilicet et scientiam judicandi. *Justicia enim et judicium, preparatio sedis ejus*[80] *:* In his siquidem[e] duobus consistit tota regie majestatis auctoritas, quia judicium per severitatem potentie vindicat que male commissa sunt, cohercet ne iterum committantur. Punit siquidem excessus, et refrenat audaciam. Justicia vero, per discretionem scientie, dirigit et informat. Informat ad virtutem, dirigit ad salutem. Pater itaque rex est, et Filius *(25b)* rex est[f]. Pater rex ab eterno, Filius nichilominus secundum divinitatem rex ab eterno. Unius ejusdemque[g] regni non duo reges, sed unus rex. Christus autem secundum humanitatem rex est factus ex tempore[h], et Ecclesia ejusdem regni, regina constituta est cum ipso[i]. *Astitit,* inquit, *regina a dextris tuis*[81]. Christus ad dexteram Dei Patris, in potioribus[j] scilicet bonis glorie ejus sedere dicitur, propter requiem consummate

a) in futuro *om. B* b) inventi fuerint *A2*] inventi sunt *F1*] parati fuerint *B, A4*
c) ex *B* d) rex *om. B* e) enim *B* f) est *om. B* g) ejusdem *B*
h) rex est factus in tempore *F, F1, G1* i) Christo *F, F1* j) potentioribus *A2*

[74] Ps. 67, 4.
[75] Ps. 35, 9.
[76] Ps. 64, 5.
[77] Cf. Ps. 106, 9.
[78] Ps. 16, 15.
[79] Ps. 71, 2.
[80] Ps. 88, 15.
[81] Ps. 44, 10.

glorie quam accepit. Ecclesia a dextris Christi stare dicitur, non sedere, quia semper est in procinctu constituta. *Astitit regina a dextris tuis*[a]. In hoc verbo videtur michi propheta triplicem statum Ecclesie prospexisse.

Videtur michi primo eam considerare stantem ad dextram crucifixi, ubi sibi[b] profluentia in salutem de latere ejus sacramenta suscipit et observat. *Erant,* inquit, *juxta crucem Jesu, mater ejus et soror matris ejus, Maria Cleophe,et Maria Magdalene*[82]. Stabat et discipulus quem diligebat Jesus. Stabat Petrus, et alii fortasse fideles a longe prosequentes, ut viderent finem. Stabat et centurio, manifeste protestans quia *vere filius Dei erat iste*[83]. In ea paucitate tunc temporis tota fere universitas Ecclesie consistebat. *Porro unus ex militibus lancea latus ejus aperuit, et continuo exivit sanguis et aqua*[84] *:* sanguis scilicet redemptionis, et aqua regenerationis. In his duobus omnium sacramentorum virtus et efficacia creditur emanasse. In fide etenim[c] passionis et baptismatis ablutione salvamur : *Qui enim crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit*[85]. Sanguis enim Christi emundat conscientias nostras ab operibus mortuis ad serviendum Deo viventi. Sed et aqua, que visa est egredi de templo corporis Christi, a latere *(25va)* dextro, salvavit omnes ad quoscumque pervenit[86]. *Tres,* inquit, *testimonium dant in terra : Spiritus, aqua, et sanguis.* Spiritus siquidem testimonium perhibet de Christo, *quoniam Spiritus est qui testificatur, quoniam Christus est veritas*[87]. Nobis autem aqua et sanguis reddunt testimonium in salutem.

Secundus autem status Ecclesie est a tempore resurrectionis Christi usque ad seculi consummationem, quo tempore scilicet ipsa peregrinatur in terris, atque interim bona ista temporalia[d] sobrie sibi in usus[e] honeste necessitatis assumit. Tota tamen spiritualiter in agnitione sacramentorum, in virtutum executione, in celestium contemplatione consistit; atque ideo quodammodo stare videtur etiam in presenti, quoniam spiritualia sunt hec, et de beneficio ei divine bonitatis indulta, ut ei de perceptione presentium munerum firma sit expectatio futurorum.

a) ejus *F1* b) sibi *om. F1* c) etiam *F1*

d) ista temporalia bona *F1, B* e) usus] usum *F1*] usu *G2, G1*

[82] Ioh. 19, 25.
[83] Matth. 27, 54.
[84] Ioh. 19, 34.
[85] Marc 16, 16.
[86] Cf. Ez. 47, 1-9. De ce texte est tirée l'antienne chantée à la messe durant le temps pascal, pendant le rite pénitentiel de l'aspersion : Le *vidi aquam*.
[87] I Ioh. 5, 6.

Porro tercius Ecclesie status consummatis omnibus complebitur in futuro, quando scilicet dextra ipsius[a] amplexabitur eam, et eterne beatitudinis plenitudine confovebit. *Astitit,* inquit, *regina a dextris tuis.* In hoc verbo regnorum pluralitatem Christo et Ecclesie nolumus[b] assignare, quia unum et simplex regnum est[c] quod Patri *(173b)* et Filio, secundum divinitatem, firmat deitatis eternitas, et quod Filio virginis et Ecclesie gratia communicavit ex tempore. Nulla ergo invidia est Ecclesiam reginam, et celorum etiam reginam, appellari, cum Psalmista filios ejus deos et Dei filios confidenter appellet[d] : *Ego,* inquit, *dixi : dii estis, et filii excelsi omnes*[88].

Ita, domini et patres mei, sicut diximus, multitudine nominum multitudo caritatis[e] exprimitur, et ipsorum diversitate sacramentorum quoque diversitas assignatur. Hanc igitur tam preclaram, tam acceptabilem sibi electus electam, dilectus dilectam, sponsus sponsam, *(25vb)* rex reginam, Christus Ecclesiam fidei vestre credidit, prudentie commendavit, ut scilicet ad curam et custodiam ejus, cum timore nominis ejus, omnem diligentiam, omnem sollicitudinem impendatis, quatenus omne opus ejus studio vestro, quantum vobis possibile fuerit, dirigatur in bonum, et ipsa integra et illesa sub vestra[f] defensione et Christi protectione consistat. Ad hoc siquidem fides et prudentia procuratoris inquiritur, ut per fidem sua[g] Domino servetur utilitas, per prudentiam ingruentes a familia molestie depellantur[h], ut semper Domino proventus et familie[i] provectus accrescat. Oves Christi sunt, quarum cum ipse sit Dominus, tamen pastorem se nichilominus profitetur ut suam circa eas et potestatem predicet et affectum, ut ipse ei tanquam Domino in auditu auris obediant, et ipse eis tanquam bonus pastor super aquam refectionis in loco pascue collocet et conservet. *Oves,* inquit, *mee vocem meam audiunt*[89], ecce quia querit ab his que sue sunt tanquam Dominus exaudiri, *et ego Dominus agnosco eas*[90] ecce quia ipse rependit eis benignum mutue cognitionis et agnitionis affectum. Quanta vero eas caritatis gratia complectantur, facile pretio redemptionis ostenditur, quod ad earum liberationem beneficentia[j] redemptoris impendit. *Empte*[k] *enim sunt precio magno*[91], impreciabili scilicet sanguine crucifixi, quem[l], licet appreciaverit Judas, non potest tamen sub pretii recidere vilitatem[m], cui nichil in rebus comparabile, quod omni prelatum

a) illius *A3, B, A* b) volumus *F1, B* c) est regnum *F1* d) appellat *F1*
e) caritati *B* f) nostra *C* g) suam *C* h) *quod sequitur deest E*
i) familieque *F1, G1* j) beneficia *B* k) empti *F1* l) que *B*
m) utilitatem *B*

[88] Ps. 81, 6. Cf. Ioh. 10, 34.
[89] Ioh. 10, 27.
[90] *Ibid.*
[91] 1 Cor. 6, 20.

creature, quod in Patris est dextera collocatum. Ignorabat homo quanti posset ejus humanitas estimari, quia, licet de Creatoris imagine similitudinem contraxisset[a], nulla spe tamen, nulla ratione presumere poterat aut prescire *(26a)* vel Incarnationis humilitatem, vel amaritudinem Passionis. Quippe rerum creatio gloriam quodammodo divine majestatis illustrat, dum opus admirabile sapientiam declarat opificis, et per ea que ab eo visibilia facta sunt, sempiterna virtus ejus et divinitas innotescit[b]. Videbatur sibi fecisse quod fecerat, ut ignotus a seculis in rationalis nature[c] noticiam deveniret, et fieret quasi quoddam cognitionis alterne commercium, dum ipse sciret[d] figmentum nostrum et nos aliquatenus intelligeremus divine substantie veritatem[e]. Quod autem *minoratus est ab angelis*[92], quod brevi virginalis uteri thalamo clausus formam nostre servitutis assumpsit, quod injurias hominum, quod denique dolorem sustinuit Passionis, hoc saluti nostre singulariter impensum veritas manifesta declarat, ut mors temporalis ipsius nos ab antique dampnationis elogio solveret[f] et ad vitam revocaret eternam Novi consignatio Testamenti. Ipse itaque[g] singulare pretium redemptionis est, quod pari benignitate pro singulis et omnibus est oblatum, ut nullus ibi majoris amplitudinem gratie, nullus sibi cujuslibet privilegii prerogativam[h] valeat arrogare. Uniformitatem creationis[i] secuta est redemptionis equalitas, ut pariter omnibus proficeret ad futurum predestinate retributionis eventum. Poterat enim superbie vel invidie prestare materiam, si aliquos amplior indulgentia pretulisset ceteris, quasi defectu quodam deterioris essentie aut minoris misericordie condempnatis. Itaque, si ortum hominis et processum diligenter attendimus, apparet circa eum incomparabilis bonitas conditoris, redemptoris admirabilis[j] caritas, inestimabilis gratia Salvatoris. Super quo magne di*(26vb)*gnationis est nobis commissum esse[k] quod[l] tanta bonitate formatum est, quod tanta servatum caritate, quod tanta novissime creditur[m] gloria sublimandum. Porro, quanto major dignatio est, tanto majus constat esse periculum ; quantoque majora studium diligentie premia recompensant, tanto major neglegentie vindicta procedit. Sicut enim retributor[n] bonorum, ita *Deus ultionum Dominus est*[93], apud quem sicut nichil irremuneratum dimittitur, ita nichil relinquitur

a) traxisset *B* b) innotescerit *F1* c) creature *a. c. A1* d) scire *B*
e) unitatem *et sub. l. prop.* veritatem *F1* f) ab antique damnationis elogio nos solveret *F1*
g) namque *F, F1* h) nullus cujuslibet privilegii sibi *B* i) creatoris *B*
j) admirabilis redemptoris *G1, G2, F1.* k) esse *exponc. F1* l) quod tanta bonitate.....caritate *om. B*
m) crederetur *B* n) ultor *a. c. A1*

[92] Hebr. 2, 9.
[93] Ps. 93, 1.

impunitum. *Beati* itaque *servi illi, quorum*[a] *cum venerit Dominus, fides et prudentia complacebit*[94]. Super omnia siquidem bona sua, super ea scilicet, que preparavit Deus[b] diligentibus se, constituet eos. Nichil reservabit absconditum, sed velut effusa[c] in omnes[d] munificentia largietur divicias glorie sue[e], celestium scilicet plenitudinem gaudiorum, regnique celestis coheredes admittet, ut *de manu ejus diadema speciei recipiant*[95], quo speciosi facti eum qui *speciosus est forma pre filiis ho(174b)minum*[96], in decore suo revelata facie contemplentur et delectentur in multitudine pacis. Prestante eodem Domino nostro Jesu Christo, *cui est honor et imperium*[97] in secula seculorum, amen.

a) quos *B* b) Deus *om. C* c) effusa *om. A3* d) omnibus *F, F1*
e) glorie sue *om. A2, B, G2*] divinitas *F1*] divitiarum glorie sue *D*

[94] Cf. Matth. 24, 46.
[95] Sap. 5, 16.
[96] Ps. 44, 3.
[97] I Tim. 6, 16.

(81v) Sermo in Annuntiatione Beate Marie[a].

Missus est Gabriel angelus ad Mariam virginem desponsatam Joseph[98].

Quod ab eterno predestinatum fuerat, quod ab antiquo per multa prophetarum oracula repromissum, tandem, fratres karissimi, die ista divina gratia cepit operante compleri. Siquidem ab eterno Deus Pater Unigenitum suum in causam redemptionis humane decreverat incarnari, ut mysterio scilicet incarnationis ejus, vetus Sathane solveretur astutia, et humilitatis dignatione, potestas ejus ac superbia frangeretur. Quod fortassis ab initio nec ipsis[b] etiam fuerat angelis[c] indicatum, sed intra secretum divine bonitatis magnitudo consilii regebatur abscondita, donec conscius secreti nuntius mitteretur, qui indulgenda generi humano libertatis beneficia[d] nuntiaret. Missus est itaque angelus Gabriel divinorum factus conscius secretorum[e], tanquam fidelis divine voluntatis interpres, et ut quodammodo proprii nominis interpretationem adimplens « fortitudinem Dei », in infirmitate[f] carnis prediceret assuturam[g]. Si igitur ipsum premisse[h] salutationis inspiciamus alloquium, recte nuntius salutis verba proposuit, qui, ad salutem omnium nuntiandam tollendamque perniciem, mittebatur. Virgo autem prima verbum salutis accipit et effectum, quia humilem statim[i], revelatis per angelum omnibus, fidem prestitit et assensum. Unde nimirum ab originali et *(82)* ceteris, si qua erant actualia, penitus emundata est, ut nulla penes eam peccati corruptio, nulla corruptionis concupiscentia resideret. Talem enim sibi virginis humanitatem divina magnificentia preparavit, qualem de ipsa disponebat assumere, ut scilicet prime creationis dignitate recepta, incorrupte posset uniri divinitas incorrupta nature. Unde etiam recte *gratia plena*[99] potuit appelari que primo plenitudinem proprie sanctificationis accepit, et singulari statim privilegio potuit exultare, ut scilicet mater esset et virgo et in ipsa placabilem contraria sortirentur eventum. Neque enim alibi vel virginitatem fecunditas, vel fecunditatem simplicitas virginitatis agnoverat, nullaque invicem communione, nulloque unquam federe jungebantur. Porro utramque bonam esse, utramque constat esse laudabilem, sed in aliis majus est virginalis privilegium castitatis ; in Maria excellentior est virginitate fecunditas, si recte

a) Expositio domini Arnulphi, Lexoviensis episcopi et doctoris clarissimi directa ad A. Cantorem Mortuimaris. Omilia litteralis ejusdem A. Lexoviensis episcopi. *H* b) ipsis *om. F1* c) angelis fuerat *F, F1* d) beneficentia *H, F, F1* e) sacramentorum *a. c. F1* f) infirmitatem *F1* g) assumpturam *F, F1* h) promisse *F1* i) statum *F1*

98 Luc 1, 26-27.
99 Luc 1, 28.

fecunditatis fructus et virginitatis merita comparentur. Siquidem fructus iste, de jurata David a Domino veritate procedens, super sedem ejus positus est, super solium scilicet ipsius et regnum jure perpetuo constitutus, ut[a] de sacramentorum efficacia firmitas, et robur de virtutum sanctificatione concrescat. Cujus sane fructus et germen, in magnificentiam et gloriam adjuncte sibi divinitatis excrescens omni facta est terrena plasmatione sublimius, adeo ut nichil eo sit vel potestate fortius, vel excellentius dignitate.

Inde est quod in Maria contrahit fecunditatis honor, de ipsa fructus sui qualitate, substantiam, ubi nulla quarumlibet virtutum dispendia sed augmenta concurrunt ; sed in aliis detrimentum virginitatis sobolis beneficio restauratur, et integritatis amisse gloriam suscepte prolis gaudia recompensant. In illis enim de proventus qualitate recipiunt precedentia detrimenta solatium, ubi, que fecunda est, pressure remedium et optate sobolis percipit incrementum. Virgo autem, que carnales animo simul et corpore declinat illecebras, et sedulo vim concupiscentie pudore[b] contundit, quanto magis a semetipsa per gratiam continentie deficit[c] , tanto magis proficit ad mercedem. Habent igitur fecunde quod debeant, habet virgo quod speret, dum eis in gratiarum actiones virginitatis merita transeunt, et ei semper ad premium eadem virginitatis merita convalescant[d]. Virgini autem nostre nullum intulit partus aut conceptio detrimentum, sed tanto majoris fastigium honoris adepta est, quanto mirabiliore est consecrata *(82v)* conceptu. Occurrunt itaque in ea sibi invicem quasi quibusdam virginitas fecunditasque complexibus, ut fecunditatem virginitatis gloria redimat et virginitatem fructus fecunditatis attolat. Fecunditas igitur ipsius multis est veneranda miraculis, multis utilitatibus amplectenda, multis illustrata laudibus, in qua sic humilitati sullimitas deitatis occurrit, ut nec infirmitas opprimatur a gloria nec majestas aliqua ex parte propria dignitate privetur. Profecto in aliis tanto major est fecunditate virginitas quanto minor est integritate corruptio, quia fecunditatem voluptas quedam improbata precedit quam sine culpa esse commercium carnale non patitur, nec affectuose corruptarum carnium passiones. Unde se conceptum in peccatis Psalmista commemorat quia in ipso utrobique peccatum de corrupta traducebatur origine, fomitemque, peccati procedens de veteri corruptione concupiscentia ministrabat[100]. At vero in Mariefecunditate sola[e] est operata divinitas, dum virginem *virtus obumbrat Altissimi, et superveniens spiritus*[101] carnis et verbi consecrat unitatem. In quo non potuit de non vitioso

a) ei *add. H*
b) *ab* declinat *usque ad* pudore *om. G2*
c) deficiat *F,F1*
d) convalescant *H, F1*
e) etiam *add. F1*

[100] Cf. Ps. 50.
[101] Cf. Luc 1, 35.

vitium provenire, nec auctor virtutum auferre debuit, sed afferre virtutes. Ideoque proposite castitatis privilegium singulare non abstulit, sed honorem fecunditatis adjecit. Novam itaque sobolem pudor virginalis agnoscit, carnemque miratur natura spiritu fecundari, legemque propagationis humane penitus immutatam, cum ibi sit nec de voluptate conceptio, nec prolis emissio cum dolore. Siquidem *Deus de Deo*[102] semper, caro de commixtione carnis nascebatur ex tempore, nunc[a] Deus in hominem, homo in Deum sola spiritus operatione formatur. Mirum hoc solique divine majestati possibile, ut quamlibet humanitas et divinitas, caro hec scilicet et spiritus ille, concipiant unitatem ; quod impassibilis passibilem, quod eternus se nobis exhibeat temporalem, quod eum corporalibus oculis liceat intueri, cujus excellentiam celestium civium spirituales oculi non attingunt.

Quod sane fides nostra necesse est, ut saniore concipiat intellectu, ne[b] substantiarum quidem sed persone predicet unitatem, nec alteram in alteram transiisse, facta quolibet modo confusione vel commixtione, credamus. Verbum enim in eterna semper proprie divinitatis simplicitate consistens, nec alterius est admixtione compositum, nec in aliud[c] sui abolitione transfusum, sed substantiis in se permanentibus pariter et naturis, Christus *ut gigas* incomparabili[d] scilicet virtute precellens, *gratuita*[e] *viam nostre mortalitatis alacritate cucurrit*[103]. Igitur, ad propositum divine predestinationis *(83)* effectui mancipandum, angelus destinatur ad virginem, qui dilatum usque adhuc divine voluntatis hodie patefecit archanum, quod sicut eternaliter a tota Trinitate provisum est, ita nichilominus a tota Trinitate nuntiat adimplendum. Ait enim : « *Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi, ideoque et quod nascetur ex te Sanctum vocabitur Filius Dei.*[104] » Itaque vim verborum et ordinem studiosa consideratione pensemus, quod scilicet primo Spiritus Sanctus superventurus nuntiatur in virgine, eademque postmodum Altissimi, id est Patris, virtute proponitur obumbranda ; ut ita virginis preparato conceptu, segregata ex utero ejus, sed in utero carne ineffabilis novissime Filii generatio proveniret. Vides hic angelum manifeste totius Trinitatis expressisse presentiam, dum supervenire spiritus altissimus obumbrare, filius vero dicitur incarnari[f]. Liquet igitur totius Trinitatis opus esse quod factum est, licet unus tantum fuerit incarnatus, e tota Trinitate scilicet unus tantum, totius ad id divinitatis exhibuit substantiam, uno tamen propositum redemptionis humane ministerium personaliter exhibente.

a) non *F1* b) nec *F1* c) sibi *add. F1* d) incomparabilis *F, F1*
e) gratuitam *F, F1* f) incarnari *expl. F1*

[102] Cf. Credo
[103] Cf. Ps. 19, 6.
[104] Luc, 1, 35.

Igitur eterne generationi generatio temporalis accessit, et eterne nativitati nichilominus temporalis est adjecta nativitas, ut quod eternum est, in sua consisteret eternitate perfectum ; quod vero temporale est, perfectionis sue statum, non tam de natura quam de miraculo sortiretur. Siquidem personam hominis ex duorum hominum commixtione provenire necesse est, hic vero unius hominis tantum simplici procedente substantia, nova[a] soboles perficitur et formatur. Qua scilicet humanitate percepta, sic humilitati nostre excellentia divine majestatis infusa est, ut preeunte mirabili carnis Verbique[b] commercio, totum dicatur homo, totum dicatur Deus, alterumque de altero nova quadam enuntiationis specie predicetur. Siquidem enuntiatio hec unionem non essentiam predicat aut naturam, nec alter utrum in altero, vel substantiam in substantia consistere ratio vel natura consentit ; sed personalem ineffabilis quedam quasi consolidatio conficit unitatem. Neque enim carnis essentia in Verbi transivit essentiam, neque Verbum carnis passiones assumpsit ; sed utrique proprietates suas semper attribuit impermixtarum discretio naturarum.

Si igitur Verbum carnem factum esse evangelica tibi dictat auctoritas, factum nichil aliud intelligas, quam unitum, neque hanc tibi confusio, vel permixtio constituat unitatem ; sed singulas semper in se consistentes debita estimatione venerare substantias, unamque tibi ipsamque singularem proponas *(83v)* de tam diversorum pluralitate personam. Unde si de Christo, Deo scilicet et homine, modo humanum, modo divinum aliquid audias predicari, intelligas non ex eadem causa procedere, sed ad diversas utrumque predicamentum respicere rationes. Quod enim modo Omnipotens, modo Creator omnium dicitur, modo unigenitus Patris Filius ab eterno, id eum ex divinitatis constat habere substantia ; quod vero natus ex muliere, factus sub lege, quod ignominiam crucis, quod amaritudinem sustinuit passionis, id ex humanitatis processisse natura, nullus est qui ignoret. Porro si persone utramque substantiam complectendi, quod specialiter unius est, toti persone videris attributum, scias ratione assumptionis toti convenire persone, ne[c] tamen passiones corporis divinitati vel humanitati divinam tribuas[d] majestatem. Quippe quod de virgine nasciturum dicit id Angelus Filium Dei nuntiat appellandum, quamvis ei, ex eo quod de virgine est, non possit hec appellatio convenire, sed divina bonitas non voluit nominis detrahere dignitatem, cui communicandam destinaverat ejusdem substantie veritatem. Ad quod sane post multa tempora novissime consummandum, ad expertem omnis concupiscentie destinatur, cujus denuntiatione votum perpetue virginitatis firmatum est potiusquam sublatum, cum virum ejus Angelus ad

a) novo *F*, *H* b) Verbi *G2* c) nec *H* d) tribuans *H*

similem informasset assensum. Nullaque hinc vel inde carnalis commercii resideret affectio, sed ad custodiam et obsequium virginitatis et virginis se congaudet fidelis viri devotio preelectam. Igitur ad preparatum sibi prudenter a Spiritu Sancto conjugium, secura voti virgo sancta procedit, et sacri animorum potiusquam corporum federantur amplexus. Sane in contrahendis ab initio sponsalibus alia viri fuerat fortassis intentio, sed edoctus ab Angelo, statim totus ad perfecte continentie transivit affectum, ut animi eorum pari sibi invicem similitudine responderent, ne quasi discidium facere videretur diversarum dissentio voluntatum. Nemo itaque dixerit sublata, sed subsecuto conjugio consummata sponsalia, nec aliquid sacramento propositi sanctitate detractum est, sed eos ad maritalem copulam individua vite consuetudo conduxit. Porro si nec opus intercessit carnalis commercii, nec voluntas, nichilominus tamen constat esse conjugium, quia contractus ille non trahit de carnis commixtione substantiam, sed de sola legitime consentientium voluntate.

Si igitur ad hoc neque concupiscentia, neque carnales requiruntur *(84)* amplexus, atque intercessisse constat quicquid ad conjugii desideratur effectum, manifestum est ipsos vere conjuges extitisse, ut ille recte vir et illa conjux debeat appellari. Quod si dicatur non posse matrimonium contrahi nisi communicato copule carnalis assensu, ne requisitum alter alteri negare possit accessum ; verum quidem si ea conveniunt voluntate, et preoptata future sobolis pignora contemplantur. Si vero conditioni huic renuntiare vel amore castitatis, vel impotentia qualibet obsistente decreverint, legemque matrimonii in aliis omnibus constituant observare, individua vitae consuetudo et dispositum alterne potestatis obsequium affectati contractatus format substantiam, perpetuamque firmat sacri consortii fides et gratia veritatem. Que etenim ratio assensum hunc commodare compellebat invito, cui perpetua virginis complacebat integritas, votumque erat ipsius, quod in ea natura erat, perpetue continentie sanctimonia venerari ? Quod si a minoribus ad majora trahatur exemplum, aliquid fortassis expresse similitudinis in Cecilia virgine poterit inveniri, que cum familiari voto perpertue virginitatis munus velut holocaustum quoddam Domino consecrasset, cum Tiburtio tamen amicorum interventu contrahere minime recusavit, fiduciam habens in Domino quod divina devotam in ea pudicitiam sapientia conservaret, et humiliter parentum desideriis adquievisse Cecilia videretur. Cantantibus igitur organis, dum juvenis predestinatus ad vitam, ad nuptiales festinat amplexus, et ad optatum thori virginalis anhelat ascensum, illa procedentibus de conscientia voti suspiriis et precibus implorabat a Domino ne ad confusionem spiritus et corporis ipsius macula quelibet concupiscientie carnalis[a] obreperet, sed corpus prorsus intactum sincero

a) carnalis concupiscentie *H*

spiritui conservaret. Cum eo itaque quasi transactione quadam virgo prudens sic amicabili compositione convenit, ut ipsum consciuerit[a] sibi in eamdem conservande pudicitie voluntatem, et purificatum aqua baptismatis postmodum perduxerit ad lauream gloriosi martyrii triumphalem. Quis ergo dicat non intercessisse conjugium, si eis a carnali placuit abstinere contactu, cum multos usu frequenti videamus in matrimonio convenire, quibus vel nimia senectus, vel debilitas aliqua commercii illius spem omnem abstulit et effectum[b]. Certum est autem de rei substantia non esse, quod velut accidentale aliquid et adesse potest pariter et abesse, sanctiusque et sincerius observatur conjugium *(84v)* absque eo quod sine culpa esse non potest, nisi per bonum conjugii fuerit excusatum. Profecto cur non saltem simile casus et voluntatis privilegium erit, ut eodem fungi concedantur effectu, cum necessitate impotentie constringantur inviti, voluntatem vero devotionis affectio et zelus sanctitatis informet ? Quibus omnibus manifestum est Angelum recte virginem appellare potuisse conjugemque Joseph, nullam[c] prorsus voto virginitatis viro volenti vim vel injuriam irrogante, sed studium semper cum omni diligentia sedulus impendebat, ut suscepti ministerii munus laudabiliter humilis et devotus impleret, docente eum frequenti angelorum ammonitione, et omne opus sancte sedulitatis dirigente semper in bonum Spiritu Sancto, cui est honor et gloria in secula seculorum, amen .

a) conseruerit *H* b) affectum *H* c) nullum *H*

Sermo in capite jejunii episcopi Lexoviensis[a]

(14) Convertimini ad me in toto corde vestro, in jejunio et fletu et planctu, et scindite corda et non vestimenta vestra[105]. *Misericors et miserator Dominus*[106], quod nobis quidem necesse est, qui *in multis* et multoties *offendimus*[107] ; nam si ad merita respicimus, nichil eis nisi pena deberetur. Sed misericors et miserator est Deus : misericors per naturam, miserator per exhibitionem. Misericors est ab eterno, miserator ex tempore. Misericors erat antequam esset cui miseretur, id est ante creationem rerum. Miserator cepit esse ex tempore ; nec enim impendi potuit, nisi esset cui impederetur. Ad hoc pertinet quod propheta cum deliquisset, exclamavit dicens : « *Miserere mei Deus, secundum magnam misericordiam tuam et secundum multitudinem miserationum tuarum, dele iniquitatem meam »*[108]. Magnitudinem misericordie et multitudinem miserationum commemorat. Magna enim est misericordia qua miseretur Deus, et copiosa multitudo miserationum, quia multis eadem ipsa misericordia impenditur. Magna, inquam, est misericordia Dei, que mundum et condidit et regit. *Misericordia enim Dei plena est terra*[109]. Si misericordia Domini plena est terra, utique magna est, quia spaciosus est orbis, et tamen si orbe major non est, non est immensa quia termino clauditur mundus. Sed misericordia Domini major est mundo, quoniam est eterna. Ab eterno enim cepit et hucusque perseverat. Eterna autem ideo est, quia finem non habet. Sunt autem duo fines, finis inchoans et finis terminans. Hec vero finem[b] non habet, quia nec cepit nec desinit. Si ergo *misericordia Dei plena est terra,* profecto proximus Dominus habitantibus in terra, *prope est Deus omnibus invocantibus eum in veritate*[110].

Necesse est ergo ut queratur, *dum prope est*[111] *;* cum enim separaverit oves ab hedis et dictum fuerit : « *Ite, maledicti, in ignem eternum »*[112], claudetur janua, jam prope non erit. Modo patet janua misericordie. Ex hac misericordia provenit quod ipse nos totiens tam benigne et vocat et attrahit. Vocat enim nos, blanditur et allicit. Vocat promissionibus : « *Venite ad me omnes qui laboratis »*[113] et cetera ; blanditur promittendo veniam : « *Nolo*

a) Sermo…Lexoviensis *in marg.* b) finem *iter.*

105 Ioel 2, 12. Ce verset ouvre la première lecture de la messe des cendres.
106 Iac. 5, 11.
107 Iac. 3, 2.
108 Ps. 50, 1.
109 Ps. 32, 5.
110 Ps. 144, 18.
111 Is. 55, 6.
112 Matth. 25, 41.
113 Matth. 11, 28.

mortem peccatoris »[114], allicit beneficiis : « *Ego sum qui tollo peccata mundi »*[115], item « *Ego sum via, veritas et vita »*[116]. Sed nos vocantem *(14v)* eum et surdius et neglegentius audimus. Ipse vero neque surdus est invocantibus neque exorantibus difficilis. Vocat ergo nos, sed quo nisi ut convertamur ? Invocandus est et ipse, ut donet posse converti.

Et hoc primum hujus misericordie beneficium ut liberet nos a periculo temptationum imminentium per continentiam. Ipse enim que peccata preveniunt. Temptamur enim et a carne et a Sathana et ministris ejus et a voluptatibus hujus mundi. Caro quippe nostra corrupta est, et ex ipsa corruptione infirma, ex ipsa infirmitate prona est ad peccandum, et hoc est inicium quo labitur in peccatum, depressio sanitatis. Temptat etiam nos Sathanas, quandoque inhonesta et impudica suggerit, quibus caro cito decipitur, quia ex ipsa corruptione facile suscipit voluptates. Sed ideo Dei misericordia roganda est, ut liberet nos a temptationibus.

Secundo ut jam preterita relaxet, quod fit per amaritudinem penitentie. *Benignus est Deus, prestabilis super malicia*[117].

Tercio roganda est pro spe et fiducia, donec cum fide[a] de creatore, et hoc tertium beneficium, spes, fiducia venie, que per humilitatem acquiritur. Superbia enim facit contemnere creatoris preceptum, humilitas exhibet creatori devotionis obsequium. Et sicut ex libero voluntatis arbitrio[b] devolvitur quislibet ad peccandum, sic necesse est ut alterius voluntati, ejus qui vicarius est Christi, se subiciat ad satisfaciendum.

Quartum hujus misericordie beneficium tranquillitas animi. Hec ipsa quatuor beneficia ostendit propheta in officio : « *Miserere mei, Deus, quoniam conculcavit me homo »*[118]. Hec contra temptationes carnis, postea contra temptationes Sathane dicit : « *quoniam multi bellantes adversum me*[c] *»*[119], postea dicit : « *Miserere mei, Deus, quoniam in te confidit anima mea »*[120]. Hoc ad confortationem pertinet, ut habeamus spem et fiduciam venie. Sunt enim vicia viciis contraria, sicut avaritia, prodig[alitas][d], timor, audacia. Sed in virtutibus non invenitur virtuti contraria. Omnia enim virtutum germina ex una radice caritatis procedunt.

Convertimini, inquit, *ad me in toto corde vestro*[121]. Hic nobis convertendi modus

a) *corr.*. ut donet confidere *sicut supra* ut donet posse converti. b) arbitrio *suppl.* officio *cancell.*
c) contra temptationes Sathane *praem. Dein cancell.* d) prodigo *ms.*

[114] Ez. 33, 11.
[115] Ioh. 1, 29.
[116] Ioh. 14, 6.
[117] Ioel 2, 13.
[118] Ps. 55, 2.
[119] Ps. 55, 3.
[120] Ps. 56, 2.
[121] Ioel 2, 12.

exprimitur. Vult ut toto corde nostro convertamur. Deus enim, in eo quod sui juris est, non admittit participem. Gloriosum siquidem est Deo sua nobis beneficia gratis impertiri ; ingloriosum autem est, his que sibi debentur, participem habere Sathanam. Sic igitur ex toto corde nos converti precipit, ut nulla pars Sathane relinquatur, nulla voluptatibus portio reservetur. Voluptas exerceri non potest, nisi per copiam et potentiam. Sathanas autem prebet utramque amatoribus mundi ; nam et illis exponit divitias et offert dignitates. Jejuniis[a] enim lascivia corporis castigatur, orationibus anima devota saginatur, vigiliis diaboli insidie depelluntur ; desertum plane quoddam ipsum corpus est christiani, cum non repletur cibis, non poculis irrigatur, sed arentis inedie squalore negligitur. Desertum, inquam, est co[r]pus[b] nostrum cum abstinentia marcescit caro, siti pallor obducitur et contemptu rerum totius hominis species inculta sordescit. Tunc Christus Dominus habitat desertum pectoris nostri, cum *(15)* nostram terram fame squalidam ac siti aridam esse reperit. Secundum quod ait David : « *Sicut in terra deserta*[c] *invia et inaquosa, sic in sancto apparui tibi* »[122]. Aliter enim in sancto apparere non possumus, nisi terra corporis nostri mundanis fuerit deliciis deserta[d], invia diabolicis concupiscentiis et inaquosa libidinosis illecebris. Tunc habitans Salvator desertum corporis nostri, omnes ibi diaboli factiones exsuperat et secretum ac securum a cogitationibus seculi esse suum facit habi[ta]culum[e], ut deinceps nos gratia sua repletos quasi propriam mansionem conservare dignetur.

a) De deserto corporis *in marg.* b) copus *ms.* c) deserta *sup. l. alia manu*
d) deserta *sup. l.* e) habiculum *ms.*

[122] Ps. 62, 3.

Annexes

Annexe 1 : Chronologie d'Arnoul de Lisieux

1107	Naissance probable d'Arnoul dans les environs de Sées, d'une famille de petits seigneurs normands.
1122	Arnoul commence ses études à Sées, dont il va devenir archidiacre, puis à Chartres et Paris, où il fréquente les meilleurs intellectuels de son temps.
1131	Arnoul assiste à la rencontre qui eut lieu à Rouen entre le roi d'Angleterre Henri I^{er} et le pape Innocent II.
1133	Etudes de droit en Italie, à Bologne. C'est là qu'il rédige son *Invectiva in Girardum Engolismensem episcopum*.
Vers 1137	Arnoul, dont la famille défend le roi Etienne contre les prétentions des Plantagenêts, fréquente la cour de la maison de Blois à Westminster et apprend le métier de courtisan.
1139	Le clerc défend les requêtes d'Etienne de Blois auprès du pape à Rome. C'est là qu'il se fait un ennemi de Jean de Salisbury.
1141	Arnoul est élu évêque de Lisieux.
1142-1144	L'évêque n'est pas reconnu par le comte d'Anjou, Geoffroy, qui lui confisque son temporel. Ce n'est qu'après avoir payé une grosse somme qu'Arnoul put prendre possession de son siège et commencer des réparations à la cathédrale.
1144	Mort de Jean de Sées, frère d'Arnoul. Ce dernier se bat pour conserver l'œuvre de son frère et veut surveiller l'élection. Il arrive trop tard.
1146	Arnoul part à Rome, contester l'élection à Sées de Gérard. Au retour il assiste à Vézelay à la prédication de saint Bernard pour la croisade.
1147	Arnoul part en Terre Sainte, comme légat ayant autorité sur les troupes anglo-normandes.
1148	Arnoul est présent à l'assemblée décidant de la prise d'Acre, mais retourne en France peu après.
1149	Il est employé par Suger comme ambassadeur auprès de la cour angevine, pour tenter d'éviter une guerre entre la France et Geoffroy. A dater là, Arnoul devint un fidèle des Plantagenêts.
1150-1154	Arnoul est un membre actif de l'entourage d'Henri et prend de plus en plus de poids en Normandie dont il devient justicier.
1154	L'évêque accompagne Henri en Angleterre pour son couronnement. Il reçoit la chapellenie de Bosham, lui assurant de grands revenus.
1155	Assiste au concile de Westminster. Arnoul fait partie de la mission envoyée à Rome et demandant au pape la permission d'envahir l'Irlande. C'est lors de son séjour à Rome qu'il s'attire l'inimitié de Jean de Salisbury.
1159-1162	Arnoul s'investit dans la défense des intérêts d'Alexandre III, et s'assure du soutien d'Henri II et des évêques anglais. Il doit dans le même temps régler les disputes régulières avec ses neveux.
1163	Arnoul délivre le sermon d'ouverture du concile de Tours en mai. Il conseille Henri II sur la position à tenir à l'encontre de Thomas Becket. A partir d'octobre, Arnoul fait six déplacements à Sens où se trouve alors le pape pour régler les affaires du schisme.
1164-1165	Arnoul reste dans son diocèse, combattant les velléités des moines de St-Evroult ou Grestain. Il reste actif dans les affaires liées au schisme et à Thomas Becket.
1166	Arnoul assiste au concile de Chinon.

1167	Arnoul prépare la publication de ses lettres. Il assiste aux funérailles de la reine Mathilde pour lesquelles il écrit un poème. Son projet d'entrer à l'abbaye de Mortemer échoue.
1169	Arnoul assiste à la rencontre d'Argentan lorsque Henri II conclut un accord avec la France. Il assiste à la rencontre entre le roi et les deux légats du pape, venus à cause de l'affaire de Thomas Becket. Arnoul entreprend de grands travaux dans sa cathédrale.
1170	Arnoul assiste à la réconciliation entre Henri II et Thomas Becket. Il s'occupe des affaires de son diocèse, notamment des problèmes liés à l'abbaye de Montivilliers et de Saint-Evroult. En décembre, il écrit une série de lettres condamnant l'action de Thomas Becket en Angleterre.
1171	L'évêque de Lisieux défend le roi Henri II auprès du pape, après la mort de l'archevêque de Cantorbéry. Il est juge délégué par le pape.
1172	Arnoul est un membre influent du concile d'Avranches, et chercher à trouver un terrain d'entente définitive entre le roi d'Angleterre et les légats du pape. Il commence à préparer une deuxième édition de ses lettres.
1173	Arnoul est accusé de supporter le prince Henri dans sa rébellion contre son père. Il va à Paris demander au roi de France de rester en dehors de cette guerre civile.
1174	Début de la disgrâce effective d'Arnoul qui n'est pas récompensé par Henri II à la fin de la guerre civile alors qu'il a joué un rôle important dans la défense des intérêts du roi.
1175-1176	L'évêque de Lisieux cherche en vain à rencontrer le roi Henri. Il traverse pour cela la Manche, mais le roi n'entend pas le recevoir. Arnoul tombe en plus malade.
1177	L'évêque se voit réclamer sa chapellenie de Bosham par le roi qui la donne à l'évêque de Chichester. Le roi et Arnoul tente de se réconcilier : Arnoul se retire de son évêché contre de l'argent, mais Arnoul ne reçut pas l'argent.
1178	En proie à l'hostilité de son chapitre et de ses neveux, en plus de celle du roi qui voudrait le remplacer le plus rapidement possible, Arnoul se retire à Paris chez les Victorins pour demander de l'aide au pape et à ses amis.
1179	Arnoul a projeté de se rendre au concile de Latran, mais il tombe malade en Bourgogne. Pendant ce temps, ces biens temporels ont été confisqués, mais Arnoul est décidé à garder sa charge tant qu'un accord n'aura pas été trouvé pour une retraite digne.
1180	Le pape décharge Arnoul de son épiscopat. Ce dernier se rend alors définitivement à Saint-Victor, dans l'attente d'une réconciliation avec le roi.
1181	Réconciliation officielle entre Arnoul et le roi à Gisors en juillet. Arnoul regagne le monastère et vit comme un des chanoines réguliers, sans manquer toutefois de se faire construire un logement et une chapelle à son goût.
1184	Mort d'Arnoul à l'abbaye de Saint-Victor, le 31 août.

Annexe 2 : La cathédrale de Lisieux

Introduction

La cathédrale de Lisieux est l'un des deux legs d'Arnoul à la postérité, l'autre étant son œuvre littéraire. Nous la verrons cependant en lien avec ses écrits, puisque la cathédrale fut au cœur des préoccupations d'Arnoul pendant de nombreuses années, et illustre la volonté de ce personnage de marquer son diocèse de son empreinte et de bâtir sans fausse humilité pour Dieu.

La cathédrale de Lisieux semble un exemple très intéressant pour prouver la valeur primordiale des textes littéraires ou diplomatiques pour approfondir ses connaissances d'un édifice. En effet de nombreux problèmes se posent aux historiens de l'art lorsqu'ils se retrouvent devant une cathédrale pour pouvoir la dater ou comprendre les origines et les phases de sa construction. La comparaison entre le style de deux cathédrales et les connaissances archéologiques sont évidemment de première nécessité, mais la bonne compréhension de l'histoire, du caractère des hommes qui ont participé à la construction d'un édifice, du latin et des textes littéraires permettent souvent de répondre à des questions dont les réponses ne se trouvent pas dans la pierre mais dans les manuscrits. Rappelons cependant que les sources manuscrites ne sont pas toujours des témoins fiables et que la vérité qu'elles contiennent est toujours à la merci de leur auteur.

La cathédrale de Lisieux offre un bon exemple de l'importance des textes, notamment pour la datation. Cet exposé permet d'étudier la place de l'évêque de Lisieux dans la construction de sa cathédrale, car s'il est hors de doute que celui-ci ait mis son empreinte sur l'édifice le plus important du diocèse, la discussion repose plutôt sur la stricte définition de ce qu'il a fait, des parties de la cathédrale qui se sont construites sous son épiscopat, de l'époque même de son long épiscopat où elles furent construites.

Ce bâtiment est comme une preuve tangible du caractère d'évêque bâtisseur, conscient de son prestige et de son importance, qu'avait Arnoul, dont le nom est lié à la cathédrale de Lisieux[1]. Nous allons retracer l'histoire de la construction de cette cathédrale au moyen des textes littéraires qui la mentionnent.

[1] Cf. dans la biographie d'Arnoul de Lisieux le résumé des travaux dans la cathédrale, et la bibliographie placée en note p. 27.

I. La cathédrale que connut Arnoul après son installation sur le siège de Lisieux.

La cathédrale de Lisieux fut bâtie dans le second tiers du XI^e siècle, suivant en cela le grand mouvement de construction illustré en Normandie par les cathédrales de Bayeux ou de Rouen, et les grandes abbayes de Caen. Elle était donc de style roman, caractérisé en Normandie par la présence fréquente d'élévations à trois niveaux comprenant des tribunes ouvrant sur les combles des bas-côtés, l'emploi des doubles colonnes, et surtout l'utilisation d'une tour lanterne à la croisée du transept.

Nous ne savons pas les raisons de la reconstruction de la cathédrale au XI^e siècle, il s'agissait probablement de remplacer un bâtiment carolingien endommagé. Deux auteurs nous renseignent sur la reconstruction de la cathédrale : Orderic Vital et Guillaume de Poitiers. Tous deux nous apprennent que l'évêque Herbert (1022-1049) construisit une cathédrale dont la dédicace fut célébrée par son successeur l'évêque Hugues d'Eu[2]. Orderic Vital rapporta qu'en 1077, la foudre s'abattit sur une tour et vint frapper le crucifix[3]. Cet écrit est d'importance, car il permet d'en savoir plus sur l'architecture de la cathédrale romane. En effet la foudre est tombée sur une tour, pour venir frapper un crucifix placé sur la poutre de cette tour. On peut en déduire que le crucifix était placé sur la grosse poutre de la tour centrale ; il n'y a en effet pas de possibilité qu'un crucifix soit placé dans les tours d'entrée, et surtout que la foudre atteigne après cela le sanctuaire de l'église. Ce texte est donc important pour les archéologues, car il permet de confirmer la raison de la présence des piles romanes à la base de la tour lanterne, gardées dans la cathédrale gothique.

Nous savons d'après des écrits de Robert de Torigny, que l'évêque Herbert n'hésita pas à se servir des pierres des remparts de la ville pour reconstruire la cathédrale[4]. Les archéologues ont effet découvert que l'appareil de la muraille pouvait se retrouver au bas de la tour méridionale[5].

---

[2] Guillaume de Poitiers, *Gesta Guillelmi ducis,* éd. André Duchesne, *Historiae Normannorum scriptores antiqui,* Paris, 1619, p. 195 : « [Hugo] terris, theauro, pretiosorum ornamentorum decore sanctam sponsam ditavit. Convenustavit eam aedium quoque ejus tanto cultu, ut ambigeret inspector, meliusne nova consurgerent aut vetusta reparentur. »

[3] Orderic Vital, *Historia ecclesiastica,* éd. Auguste Le Prévost, Paris, 1838-1855, 5 vol., t. 5 p. 69-70 : « …terribilis tonitrui fragor in sanctuario Lexoviensis basilicae personuit, et plebem in ecclesia pontificali astantem intolerabilis ictus fulminis prostravit. […] Crucem, quae super pulpitum turris stabat, percussit, confregit et dejecit. […] Tenebrosa caligo visus trementium hebetabit, et scintillans ignis per totam basilicam volavit, et octos viros unamque mulierem peremit. »

[4] Robert de Torigny, *Chronicae,* éd. Léopold Delisle, Rouen, 1872-1873, t. 1 p. 224 : « Circa Pentecosten obiit Johannes episcopus. Hic multum episcopalem sedem aedificiis et ornamentis accrevit. Urbem quoque, cujus muros Herbertus episcopus propter ecclesiam aedificandam destruxerat, moenibus ambivit. »

[5] Georges Huard, « La cathédrale de Lisieux aux XI^e et XII^e siècles. » *Etudes lexoviennes,* 2 (1919), p. 4.

Lors de l'attaque des Angevins contre Lisieux, nous savons que la ville fut brûlée par ses défenseurs, la cathédrale et le palais épiscopal furent sans doute touchés eux aussi par cet incendie. La ville, qui comportait des remparts en partie détruits était difficile à défendre et les Angevins s'en emparèrent[6]. La consultation des textes va se révéler très utile pour comprendre l'état de la cathédrale au moment où Arnoul prend possession de l'évêché en 1141, sachant qu'il ne sera pleinement évêque, avec tous les droits inhérents à sa charge, que deux ans plus tard.

II. Le rôle d'Arnoul

Pendant des siècles, la cathédrale de Lisieux fut attribuée dans son ensemble à Arnoul. Il était logique qu'un évêque qui marqua tant son époque et d'une telle envergure transformât sa cathédrale romane en une belle cathédrale gothique. Cette hypothèse se trouve encore dans la monographie du chanoine Hardy sur la cathédrale de Lisieux, dans laquelle se trouve un éloge dithyrambique de ce grand bâtisseur[7].

Une épître de l'évêque datée de 1144, fut à la base de toutes les hypothèses d'une cathédrale qui daterait du milieu du XII^e^ siècle. Arnoul écrivit au pape Célestin II qu'il ne pouvait se rendre à Rome et pour s'excuser, lui soumit trois explications : Il lui fallait confirmer l'alliance avec le roi qui venait de lui rendre son temporel ou plutôt de le lui vendre, puisque Arnoul avait dépensé une fortune pour se le faire restituer ; il devait s'occuper des affaires de la succession de son frère Jean de Sées ; enfin il devait s'atteler à relever les ruines de son église et de sa maison[8]. On a donc supposé que la cathédrale était en ruine et qu'Arnoul l'avait donc relevée au début de son long épiscopat. Il semble que le mot « ruine » ait prêté à confusion. On touche ici le problème de l'interprétation des mots. La connaissance des textes doit se doubler d'une connaissance de leur contexte et de l'histoire de la période qui entoure la construction d'un édifice. En 1144, Arnoul a enfin pu s'installer sur sa cathèdre. Nous savons par ailleurs que ses finances ont été obérées par la somme qu'il a du donner au roi pour son temporel[9], de plus nous savons qu'Arnoul a avancé au roi de France Louis VII, une somme énorme pour la deuxième croisade[10]. Il est donc peu probable que

[6] Cf. biographie p. 23.
[7] Victor Hardy, *La cathédrale Saint-Pierre de Lisieux,* Paris, Frazer Soye, 1918.
[8] Frank Barlow, *The letters of Arnulf of Lisieux,* Camden third series, vol. LXI, Londres, 1939, lettre n. 2, p. 3-4: « Venissem autem ad vos, nisi circa confirmandam michi recentem novi principis gratiam, et resarciendas ecclesie et domus nostre ruinas... »
[9] *Ibid.* p. 209.
[10] Cf. biographie p. 30.

l'évêque ait trouvé le temps et l'argent de faire une reconstruction intégrale de la cathédrale. Il s'agissait tout au plus de quelques réparations. Aucune source écrite autre que cette lettre ne parle d'ailleurs de ruines de la cathédrale. Il est de plus très probable si on connaît la tendance à l'exagération de l'évêque de Lisieux, qu'il ait surestimé les travaux à faire pour rendre son excuse plus valable ; il préférait en effet se mettre bien avec les comtes d'Anjou, qui avait pris le duché de Normandie, que de rendre visite au pape à Rome.

Les comparaisons entre la cathédrale de Lisieux et d'autres cathédrales comme celles de Paris, Noyon ou Laon nous apprennent que la cathédrale de Lisieux ne peut être antérieure à ces dernières auxquelles elle a fait des emprunts[11]. L'analyse du style de la cathédrale se heurtait donc à l'analyse littéraire. Cela montre bien qu'il faut se garder d'une interprétation trop littérale des textes et qu'il faut avoir à l'esprit l'histoire de la période et des personnes liées à la construction. Au XII^e^ siècle, quarante ans constituent un énorme changement pour le style d'un édifice. Une cathédrale des années 1140 et une cathédrale des années 1180 ne sont pas identiques. D'autres textes amènent à confirmer l'analyse archéologique d'une cathédrale commencée dans le second tiers du XII^e^ siècle.

Le texte le plus clair provient d'une lettre d'Arnoul au pape Alexandre III datée de 1180. Arnoul, accusé par ses chanoines de dilapider l'argent du diocèse, se défend en faisant la liste de tous les bienfaits qu'il a apportés à l'Eglise de Lisieux, et aux chanoines en particuliers. Arnoul dit qu'il a augmenté le trésor de la cathédrale, qu'il a également augmenté les menses épiscopale et canoniales, et surtout qu'il a refait l'église cathédrale, en prenant dans ses fonds personnels[12]. Le mot *innovatam* semblerait bien vouloir dire qu'Arnoul a commencé une nouvelle cathédrale dans les années 1170.

Un autre texte vient corroborer cette supposition : le récit d'un miracle de saint Thomas Becket à Lisieux, relaté par Guillaume de Cantorbéry. Un homme pendant qu'il creusait les fondations de la cathédrale tomba dans la fosse qui l'engloutit[13]. L'homme accompagné d'un autre ouvrier, fit un vœu de pèlerinage à Cantorbéry s'il en réchappait et fit appel aux saints du diocèse de Lisieux. L'évêque Arnoul « de vénérable mémoire » advint près des fondations

[11] Sur l'analyse comparée des cathédrales, cf. G. Huard, *op. cit.* p. 13-15.

[12] *Letters,* n. 137, p. 209 : « Proposuerunt itaque me bona ecclesie dilapidasse profusius, cum me mille ducentas libras et eo amplius perpetuas adquisisse constaret, et thesauro etiam intulisse quingentas, et duodecim milia librarum extantibus edificiid impendisse, ipsamque ecclesiam episcopalem ex magna parte sumptibus meis et aquisitionibus innovatam. »

[13] *Miracula s. Thomae, auctore Willelmo Cantuariensi, Materials,* t. I, p. 256-257 : « Civitate Lexoviis Rogerius quidam, ejusdem civitatis inquilinus, dum in reedificatione veteris ecclesie humum effoderet cumduobus aliis, quasique viginti duobus pedibus in viscera terrae penetraret, ruit ex improviso humus egesta de sumitate fossae, et eum quidem penitus obruit, alium vero quemdam, preconsiderantem casum et fugientem intercipit. »

et, triste, se mit à prier lui aussi les saints de son diocèse et saint Thomas. L'homme enseveli put se défaire de la terre et remonter à la surface. Ce texte nous permet de donner des bornes chronologiques au creusement des fondations pour peu que nous accréditions totalement Guillaume de Cantorbéry. Le texte parle d'Arnoul en ajoutant *venerande memorie*, ce qui signifie que l'évêque de Lisieux est mort à la date de la rédaction de l'œuvre. Cette œuvre s'ouvre par une préface au roi Henri II, qui mourut en 1189. L'œuvre date donc d'entre 1184, mort d'Arnoul et 1189, mort du roi. Les faits relatés peuvent être aussi datés avec certitude. Arnoul était encore dans son diocèse, ce qui signifie que ces fondations ne sont pas postérieures à 1181, année où Arnoul se retira à l'abbaye de Saint-Victor. Thomas Becket fut assassiné en décembre 1170, ce qui signifie que les fondations ne peuvent avoir été entreprises que dans la décennie 1170. Cette analyse concorderait avec l'avis des historiens de l'art qui ne pouvaient faire remonter la cathédrale gothique aux années 1140.

D'autres lettres d'Arnoul appuient cette thèse d'une reconstruction commencée à la fin de l'épiscopat d'Arnoul. Une lettre de 1166, lettre de plainte de l'évêque au pape à propos des moines de l'abbaye de Grestain, nous apporte un témoignage très intéressant des démarches faites pour trouver les moyens de bâtir une cathédrale. Un prêtre et un sous-diacre du diocèse de Lisieux avaient été envoyés par l'évêque dans le but de fonder des fraternités chargées de trouver des fonds pour la reconstruction de la cathédrale, qu'Arnoul dit avoir entrepris depuis les fondations. En arrivant au monastère de Grestain dont la turbulence des moines posait beaucoup de problèmes, les collecteurs ne firent pas l'expérience de l'hospitalité monastique, mais au contraire, furent injuriés, frappés et roulés dans la boue par les moines, méfait que l'évêque ne put raconter sans rougir[14]. Le texte est très clair quant à la datation, 1166, il confirme l'opinion d'une reconstruction commencée au tout début du dernier tiers du XII^e^ siècle. Les fraternités se constituaient quelques années avant les travaux pour récolter les fonds nécessaires à la construction. Ce texte est un précieux témoignage de la façon dont on procédait pour réunir de l'argent. Les cathédrales étaient donc financées grâce aux dons des fidèles pour une partie, et non pas seulement avec l'argent dont pouvait déjà disposer l'Eglise, par le biais des impôts, des rentes ou des donations des puissants.

Une autre lettre se situe dans la même veine que la précédente. Il s'agit d'une lettre à l'évêque de Noyon, Baudouin, datée de 1170, dans laquelle il se plaint du comportement de

[14] *Letters*, n. 49, p. 88 : « Interim, quod silentio preterire non possumus, nec audemus, quidam sacerdos noster et subdiaconus, quia nobis ob constituendas fraternitates ad reedificationem ecclesie nostre, quam a fundamentis incepimus, mittebantur, novissimas fores predicte domus hora prandii causa requirende caritatis ingressi sunt, ipsisque a monacho quodam, majore scilicet procuratore domus, et a portario violente manu illate sunt, gravibusque affecti injuriis, in luto, quod sine rubore et amaritudine dicere non possumus, convoluti. »

prêtres de Baudouin. Ceux-ci avaient été réquisitionnés pour constituer des fraternités et des associations pieuses destinées à organiser la collecte de fonds pour la cathédrale. Or après de bons débuts, ceux-ci ont quitté le diocèse de Lisieux en laissant de grosses dettes à l'évêque au lieu de lui laisser l'argent[15]. La fraude de plusieurs dizaines de livres n'a pas échappé à l'évêque qui en fait appel à son confrère dans l'épiscopat. Les fraternités se constituent donc dans la fin des années 1160, ce qui concorde avec des débuts de travaux engagés quelques années plus tard.

Cette supposition semble également être plus plausible si on se réfère aux accusations des chanoines qui jugent leur évêque dispendieux. Pourquoi auraient-ils mis violemment en accusation leur évêque devant le pape trente ans après des travaux qui se seraient déroulés au début de l'épiscopat d'Arnoul. Il est beaucoup plus vraisemblable de penser que l'évêque Arnoul entreprit d'immenses travaux à la fin de son épiscopat, alors qu'il avait dépassé les soixante ans, que cela n'eut pas l'heur de plaire aux chanoines qui vinrent grossir les rangs des ennemis d'Arnoul, et l'attaquèrent sur la gestion de son diocèse.

III. Les parties restaurées ou reconstruites par l'évêque Arnoul

Il n'est pas évident de déterminer les parties de la cathédrale datant de la fin de l'épiscopat d'Arnoul. Comme beaucoup d'édifices gothiques, les phases de construction furent nombreuses. Néanmoins la cathédrale de Lisieux malgré les travaux incessants du XI^e^ au XVI^e^ siècle présente une grande homogénéité. Les élévations de la nef, des transepts et du chœur sont très similaires et donnent une impression d'harmonie.

Arnoul de Lisieux, nous le savons par l'étude de sa vie, fut toujours plus tourné vers la France que vers l'Angleterre. Ses études à Chartres, ses liens nombreux avec les Victorins de Paris, ses services au roi de France, font de lui un prélat attaché à la France, et en premier lieu un Normand. Cette admiration pour la France se retrouve dans ses goûts artistiques, puisqu'il fit appel à un architecte parisien pour reconstruire sa cathédrale. Ses liens avec l'évêque de Noyon, dont la cathédrale était neuve, et avec Suger qui avait rebâti l'abbatiale de Saint-Denis, étayent ce rapprochement d'Arnoul avec le style français.

[15] *Ibid.,* n. 63, p. 114 : « Venerunt ad nos sacerdotes quidam de episcopatu vestro, quas ad fraternitates constituendas, et faciendas collectas ad reedificationem ecclesie nostre, quia periti et instructi super hujusmodi officio dicebantur, duximos retinendos… »

A. La cathédrale romane

La cathédrale fut dans l'ensemble respectueuse des éléments romans de l'ancien édifice, cela est très visible notamment dans les transepts et le narthex. Le respect des éléments romans poussa même l'architecte de la cathédrale à faire parfois du bricolage pour intégrer la nouvelle construction gothique aux éléments plus anciens. Tous les archéologues sont d'accord pour trouver dans les piles du narthex des éléments du XI^{e} siècle. Cette avant-nef fut néanmoins bien transformée aux siècles suivants, notamment par l'ouverture de deux portails latéraux, au bas des tours, ce qui contraignit l'architecte au début du XIII^{e} siècle à surélever les voûtes de l'avant-nef et à faire une ouverture entre le narthex et les collatéraux, alors que ceux-ci ne communiquaient pas avec l'avant-nef. L'entrée a donc été transformée ; ceci ne nous intéresse pas ici puisque l'avant-nef ne contient pas beaucoup d'éléments du XII^{e} siècle, si ce n'est peut être les petites têtes sculptées à la retombée des ogives de la voûte, qui semblent répondre aux sculptures du portail central que fit faire Arnoul.

Les autres éléments plus anciens se situent à la croisée du transept. Cette croisée était dominée par une tour lanterne, comme il y en avait beaucoup en Normandie, les piles ouest semblent mal se relier au reste de l'édifice, en plus de la forme particulière des piles de la croisée, le rétrécissement de l'arcade menant des bas-côtés aux transepts semble indiquer que l'architecte fut obligé de respecter la préexistence de constructions romanes. Les transepts construits au XII^{e} siècle gardent aussi une apparence romane, avec un ensemble de baies typiques de la Normandie romane, un mur épais dans lequel passe une galerie permettant de passer des combles des bas-côtés de la nef à ceux du chœur. L'architecte a conservé dans les angles externes des transepts des tourelles d'escalier d'une maçonnerie grossière, qui semblent être plus anciennes que la fin du XII^{e} siècle, et qui furent intégrées à l'appareil gothique. La cathédrale de Lisieux présente donc quelques éléments plus anciens que le XII^{e} siècle, mais difficiles à identifier, car intégrés aux phases plus tardives de construction.

B. la nef

La nef fut selon toute vraisemblance élevée dans les années 1170, elle se compose de trois niveaux, comme cela devait être le cas dans l'édifice plus ancien. Elle est formée de huit travées barlongues au voûtement quadripartite. Le premier niveau est celui des grandes arcades en tiers-point reposant sur une succession de colonnes. Ces colonnes dont la base rappelle celles de Paris, sont des gros cylindres surmontés de chapiteaux à décor de feuilles d'acanthe. Ces chapiteaux à deux rangs de palmettes ne sont pas d'une grande finesse, au

point qu'on pourrait les croire non achevés. La base n'est pas bien rendue, car le sol fut rehaussé d'environ trente centimètres au XVII[e] siècle, si bien que la majeure partie de la base est enfouie sous le sol. Le deuxième niveau est celui des tribunes qui ne sont en fait que des ouvertures sous comble. Un arc formeret part de ce deuxième niveau et englobe les ouvertures des combles et la fenêtre de la claire-voie encadrée par un arc brisé et des colonnettes annelées. Les ouvertures des tribunes sont composées de deux lancettes dont les arcades reposent sur de petites colonnes à chapiteaux de même facture que ceux des grandes arcades. Toute cette élévation est remarquable par sa simplicité et son homogénéité. Les tailloirs des chapiteaux des grandes arcades viennent recevoir par le biais de trois colonnettes baguées les arcs doubleaux et les ogives.

Dans ses recherches sur les campagnes de construction de la cathédrale de Lisieux, Alain Erlande-Brandenburg soumet des remarques très intéressantes sur le projet primitif d'élévation[16]. Il est en effet étrange que l'architecte ait construit des ouvertures aussi vastes pour servir simplement de combles aux collatéraux. Il s'agirait en fait d'un projet de tribunes destinées à épauler les voûtes de la nef, les arcs-boutants n'existant pas encore à l'époque de la conception de la nouvelle cathédrale. Or l'emploi de l'arc-boutant aurait permis à l'architecte de renoncer aux tribunes. Nous avons donc dans le cas de Lisieux un des premiers témoignages d'utilisation d'arcs-boutants. L'architecte a pu abandonner les voûtes sexpartites initialement prévues selon A. Erlande-Brandenburg pour adopter le voûtement quadripartite, il n'y donc pas d'alternance entre retombées fortes et retombées faibles à aucun niveau de l'élévation, ce qui donne à la nef une homogénéité totale. L'architecte a employé le mur mince pour cette nef, ce qui conforte le rapprochement avec le style d'Ile de France.

C. Les transepts et la croisée

Les transepts sont plus complexes car ils comprennent des éléments romans[17]. La forme des piles occidentales de la travée et le rétrécissement des arcades donnant des bas-côtés sur les transepts montrent bien l'empirisme de la construction qui a conservé des éléments antérieurs. L'architecte a renoncé à faire retomber jusqu'au sol les piles supportant les doubleaux et les ogives, car la proximité de la baie au sud et de l'entrée de la salle capitulaire au sud ne permettait pas de faire passer un pilier ; les ogives et les doubleaux reposent donc sur des consoles de pierre au deuxième niveau. Les éléments romans repris par l'architecte du

[16] Alain Erlande-Brandenburg, « La cathédrale de Lisieux, les campagnes de construction. » *Congrès archéologiques du Bessin et Pays d'Auge,* Paris, 1978, p. 154.

[17] Cf. *supra* p. 312.

XII[e] siècle sont nombreux dans les transepts. L'emploi de murs plus épais, la disposition des baies, les collatéraux à l'est des transepts sont tous empruntés à l'architecture romane. Nous noterons les efforts faits par l'architecte pour rendre le plus harmonieux possible les parois de ces transepts par des ouvertures et des moulurations à une époque ou les grandes roses commençaient seulement à illuminer les bras des transepts.

Tout porte à croire que la croisée devait être voûtée d'ogive lors du premier projet de construction gothique, comme la nef et les transepts. L'emploi de la tour lanterne est courant dans l'architecture normande, une telle tour se trouvait dans la cathédrale romane comme semble l'indication de l'incendie du XI[e] siècle dans les écrits d'Ordéric Vital[18]. Arnoul n'avait pas prévu de tour lanterne : Une colonnette surmontée d'un chapiteau posé d'angle longent les piles de l'est de la croisée devait recevoir les arcs d'ogives de la voûte ; ces colonnes ne portent rien. La tour lanterne fut adoptée par un architecte normand plus tardivement, suivant en cela l'architecture normande ; il faut cependant remarquer que la tour reste peu importante, par rapport à d'autres comme celle de la cathédrale de Coutances. Les piles qui la soutenaient n'étaient en effet pas solides pour soutenir une lanterne imposante.

D. Le chœur

Le chœur présente deux parties distinctes aisément repérables. Les deux premières travées sont du même style que la nef alors que les deux autres travées droites et la partie tournante change de style et se rapprochent de la partie de style normand de l'édifice. L'élévation est toujours constituée de grandes arcades, de grandes ouvertures à deux lancettes au deuxième niveau, et de la fenêtre de la claire-voie. L'architecture d'ensemble qui ne présente aucun heurt amène à penser que le changement d'architecte ne s'accompagna pas d'une rupture dans la construction mais que les phases de construction se suivirent. Les changements est-ouest pour ce qui concerne les travées droites du chœur sont plutôt discrets, ils ne se remarquent que dans les moulurations, la forme des chapiteaux, le dessin des arcades, et les fenêtres qui furent un peu plus repoussées vers l'extérieur. Des petits trilobes virent aussi décorer les ouvertures de la tribune, ils rappellent les trilobes des deux portails latéraux de la façade exécutés plus tard. Il y eut donc une volonté de ne pas créer de rupture stylistique. Pour ce qui est de la partie tournante, l'architecte puisa plus dans l'art local. La technique du mur mince est abandonnée au profit de celle du mur épais. Derrière les ouvertures du second niveau, un petit passage est aménagé dans l'épaisseur du mur, ce qui

[18] Cf. *supra* p. 307.

rappelle la parti adopté dans les transepts, où un passage permettait de passer de la nef au chœur. Cet épaississement du mur put être entrepris grâce à l'important changement qui affecte les arcades du premier niveau. Alors que dans les travées droites l'architecte normand avait encore employé les colonnes simples, la partie tournante repose sur les colonnes jumelées. Ces colonnes permettent un épaississement du mur qui se répercute dans les niveaux supérieurs de l'élévation, avec le passage au niveau du triforium, et le recul des fenêtres de la claire-voie vers l'extérieur, donnant ainsi la place à une arcade dans le nu de la surface ainsi créée.

C'est avec la construction de la tour lanterne au début du XIII^e^ siècle que se terminent les campagnes de constructions gothiques ; les chapelles du déambulatoire, les chapelles des bas-côtés, ainsi que la chapelle de Pierre Cauchon dans l'abside, ne furent réalisées qu'au cours des XIV^e^-XV^e^ siècles. Pour ce qui concerne les travaux propres à l'évêque Arnoul, les avis furent divergents selon qu'il fallait lui attribuer toutes les constructions sauf les dernières travées du chœur et la tour lanterne ou simplement les colonnes cylindriques de la nef et le début des transepts. Il semble que d'après les plus récentes études, Arnoul put voir avant son départ à Saint-Victor la nef et les transepts de la cathédrale ainsi que le commencement du chœur. Ses successeurs dont Jourdain du Hommet au début du XIII^e^ siècle, terminèrent la construction[19].

Pour ce qui est du portail, il n'y a que très peu d'éléments d'origine. La Révolution et la décision en 1808 de raser ce qui restait de sculptures nous le font paraître très dépouillé. Les piédroits dont on voit des restes devaient comporter des statues-colonnes. Le portail central était orné d'un trumeau représentant saint Pierre et le tympan devait être orné du Christ et des évangélistes. Les voussures n'ont plus rien à présenter, selon William Clarck, elles devaient être décorées d'anges dans la première, puis de vieillards de l'Apocalypse et de prophètes[20].

La cathédrale de Lisieux est un bon exemple des débuts de l'art gothique. Grâce à la volonté d'Arnoul qui entretenait de nombreux liens avec la France, la cathédrale présente une grande similitude avec des édifices comme la cathédrale de Paris ; son testament architectural fut néanmoins transformé par des nombreuses autres campagnes de construction, qui n'altérèrent cependant pas l'homogénéité de l'édifice. Un art gothique normand, qui apparut à

[19] Georges Huard, *op. cit.*, p. 34-35.

[20] William Clarck, "The central portal of Saint-Pierre at Lisieux : a lost monument of twelfth century gothic sculpture." Dans *Gesta*, XI (1972), p. 46-58.

la fin du XII^{e} siècle vint se plaquer à la première construction pour donner naissance à la cathédrale de Lisieux telle que nous la voyons en bonne part encore aujourd'hui.

1) Vue générale de la cathédrale par le transept nord

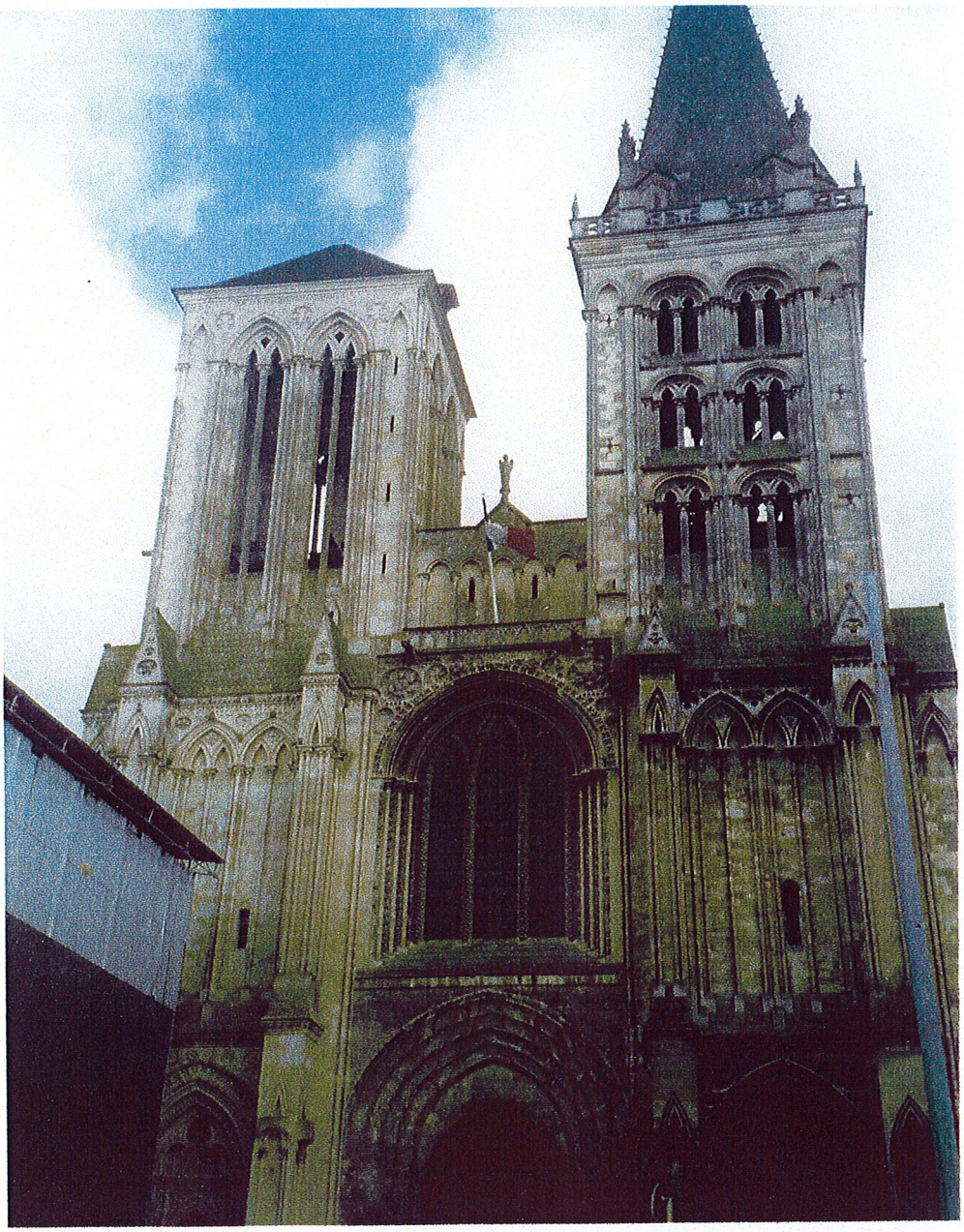

2) Façade de la cathédrale

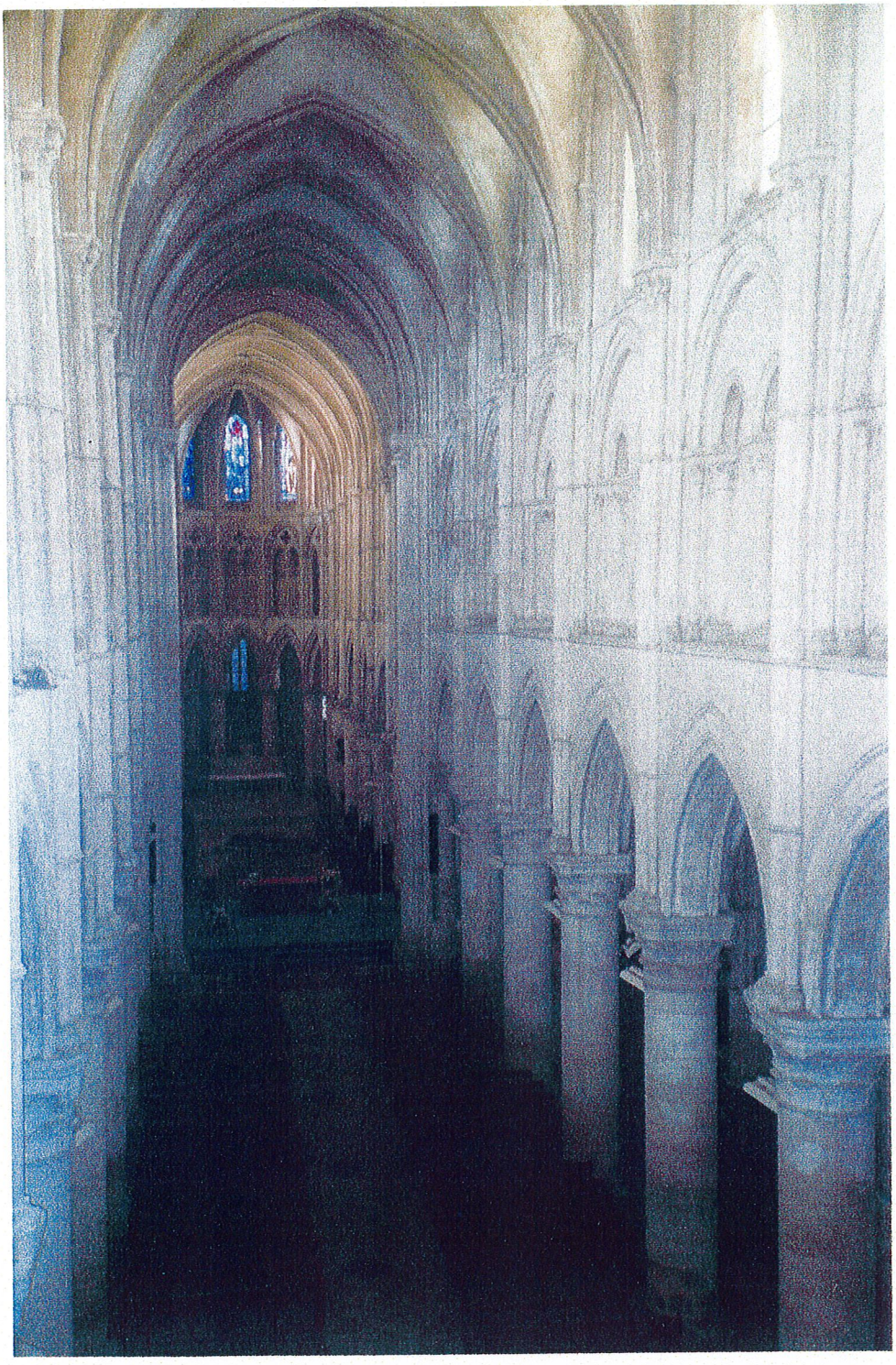

3) Elévation de la nef

Annexe 3 : Résumé des lettres d'Arnoul de Lisieux

Les lettres d'Arnoul, sources de renseignements sur l'histoire mouvementée de la fin du XII^e^ siècle, sont la principale référence pour connaître la vie d'Arnoul que nous avons tracée plus haut. Nous donnons ici le résumé de chacune d'elle dans l'ordre de l'édition de Barlow.

1. Gilles de la Perche. 1166.

Arnoul envoie à l'archidiacre de Rouen, et à sa demande, ses lettres. L'auteur fait part des traditionnelles appréhensions de celui qui va voir son ouvrage publié, et ajoute les formules de fausse humilité d'usage : *timeo enim si publicis exponantur aspectibus ne lectorem ieiune macies orationis offendat, michique ad iactantiam reputatur edicio.*

2. Celestin II. 1144.

Eloge du pape défunt Innocent II *qui eam placabilem humilibus, tirannis autem formidabilem reddens. Quod sane tam regularis discipline quam monastice religionis provectus ostendis.*
Arnoul félicite le nouveau pape de son élection et veut s'assurer que leur amitié durera longtemps, il s'excuse de ne pouvoir venir à Rome : *venissem autem ad vos nisi resarciendas ecclesie et domus nostre ruinas.*

3. Eugène III. 1146.

Déploration de l'élection de Gérard évêque de Sées alors qu'il n'est pas chanoine régulier.
De plus son élection n'est pas légale selon le droit ecclésiastique.

4. Evêque de Lincoln. 1149.

Eloge de l'amitié qu'Arnoul entretient avec cet évêque. Dans le même temps il demande à Robert de Chesney de soutenir le duc Henri : *Id interim a dilectione vestra petendum censui, ut ducem nostrum, cui ius successionis hereditarie regni vestri gubernacula debet…*

5. A une none. 1150.

Il semble qu'il y ait des similarités de langage avec le sermon sur l'Annonciation à la Vierge Marie. Arnoul parle de la virginité et de l'offrande du corps avec emphase. Cette religieuse eut la douleur de voir son fiancé, frère d'Arnoul, mourir. Arnoul lui dit qu'elle n'a rien perdu en changeant d'époux.

6. Suger. 1150.

Arnoul rapporte son entrevue avec Henri et Mathilde à l'abbé de Saint-Denis : *Apud dominam imperatricem et filium ejus , ducem Normannie, de negotio de quo vobiscum tractavi.*

7. Eugène III. 1152.

L'évêque s'excuse de ne pas avoir visité le pape : la guerre avec le roi de France, les problèmes du duc de Normandie l'en ont empêché. Arnoul mentionne l'élection d'un nouvel évêque dont il se réjouit : Richard de Coutances, *quod inter initia novi episcopatus nichil faciendum potius reputavit quam romani pontificis gratiam querere, seque totum familiaritati romane Ecclesie eo devotius quo velocius mancipare.* Arnoul rapporte que la colère du roi de France contre le nouveau duc de Normandie fait trembler les murs de Lisieux.

8. Eugène III. 1153.

Arnoul parle au bénéfice de l'évêque Philippe de Bayeux qui fut un évêque réformateur et qui restaura les possessions du siège épiscopal.

9. Daniel, prieur de Ste Barbe en Auge. 1154.

Arnoul ordonne au prieur de revenir dans son prieuré car la discipline laisse à désirer *: ad gerendam sollicitudinem domus tue non pro tua te frater virtute vocavimus sed pro divine fidutia bonitatis…*
Quia incostuditas oves luporum incursibus esse constat expositas.
Quod si non feceris, exinde te tamquam inobedientem episcopali auctoritate ab omnium ecclesiasticarum introitu sumovemus.

10. Thomas Becket. 1155.

Arnoul dit toute son amitié à Thomas : *In amicitia etenim sola animorum voluntas exquiritur, nec commertii patitur questionem, ne prostituta possit vel mercennaria reputari.*
Arnoul avertit Thomas des viscissitudes de la cour car il est devenu chancelier. *Hoc mare navigatis, in hac vos oportet vivere tempestate, in qua vos quoque sirenes timere oportet, subitos applaudencium risus et melicas adulantium cantilenas.*
Il demande de placer un de ses protégés : Serlon.

11. Arnold abbé de Bonneval. 1155.

Avec cet ami, Arnoul parle de la grâce qu'est leur correspondance : *Occurebat siquidem michi caritatis vestre sanctum illud dulceque colloquium, quo prevaletis auditorum mentes rerum audire sollercia et aures iocundi sermonis suavitate mulcere. Hec enim apud vos tanta sibi invicem paritate respondent, ut neque rerum maiestas verborum coartari videatur angustiis, nec sermnis dignitas aliqua sententiarum excellentia pregravari in his sane, que vel intellectus concipere, vel humana facundia sufficit explanare. Palam est de illius hoc processisse doctrina, cuius spiritus familiarum mentes et linguas tam noticia veritatis quam affluentia sermonis illustrat.*
L'évêque parle de références littéraires et loue les qualités littéraires de l'abbé, autant dans le fond des choses que dans la manière de les dire.

12. Idem. 1155.

Arnoul parle avec ferveur du saint sacrifice de la messe. Cette lettre est très riche en matière théologique.

13. Idem. 1156.

Lettre d'amitié, Arnoul se réjouit de pouvoir bientôt rencontrer son ami. Il lui fait part de son travail dans les affaires royales : *Nuntium autem vestrum per aliquantulum temporis molest detinui quoniam incertum me de reditu meo gravia que inter reges vertebantur negotia detinebant.*

14. Adrien IV. 1158.

Arnoul raconte le retour d'Italie avec le jeune qui lui a été confié par le pape : *adolescens quem…vestra michi dignatio commendavit.*

15. Roland Bandinelli. 1157-1159.

Arnoul rapporte comment ça se passe avec le jeune Bandinus. Description du jeune homme caractère et comportement.

16. Adrien IV. 1157-1159.

Appel judiciaire au pape car il y a des problèmes dans son église. Pour maître Simon, Arnoul intercède car celui-ci a été interpellé après avoir fait appel au pape : *de ecclesia Dei libertate tractatur, nec iam ulla spes refugii restat si in irritum deducta fuerit apostolice protectionis auctoritas.*

17. Adrien IV. 1159

Rapport sur une querelle entre les moines et l'abbé de Jumièges. Les charges contre l'abbé sont assez grandes : incontinence, simonie… Arnoul met en place la purgation canonique car les charges des moines contre l'abbé ne sont pas assez grandes. Il faudra donc que l'abbé se purge par le serment de 3 abbés, 3 moines prêtres et lui-même.

18. Abbé de St Evroult. 1159.

L'évêque rappelle à l'abbé les droits de l'évêque sur l'abbaye, en vertu des anciennes coutumes établies entre les abbés et les évêques : *porro sanctitas vestra* m*inorem meritis meis gratiam retulit, minorem episcopali reverentiam detulit dignitati , minus opinioni sue, minus fidei fratrum salutique prospexit.*

19. Idem. 1159

Arnoul ordonne à l'abbé de réintégrer un moine qu'il avait exclu. *Mandamus ut enim in claustro cum ceteribus fratribs sine dilatione recipias.*

20. Guillaume de Passavant, évêque du Mans. 1159.

Arnoul plaide pour une plus grande justice, car Raoul de Varneville n'est pas content de la place qui lui a été assignée, dans l'affaire qui l'oppose à l'évêque de Poitiers, par l'évêque du Mans : *quos si ei censuistis pro episcopali reverentia deferendum…*

21. Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen. 1159.

Arnoul écrit au sujet de sa victoire sur l'abbaye de Fécamp qui possède des terres dans l'évêché de Lisieux. *Super unjuria quam nobis infert dominus fiscannensis…ut nobis ablata restituat, sacerdotem offerat, per quem et ecclesiam et populum tamquam pastori et episcopo animarum suarum, faciat obedire.*

22. Pierre Helias. 1159.

Arnoul demande au maître de renvoyer à l'école un jeune chanoine dont la conduite laisse à désirer. Il s'agit de son neveu, si ce dernier n'améliore pas sa conduite, il demande à ce qu'on le renvoie à son père.

23. Cardinaux Jean de Naples, Guillaume de Pavie, Henri de Pise, Hyacinthe Orsini. 1159.

Arnoul écrit au groupe qui soutient d'Alexandre III à Rome. Il se lamente du schisme : *audita sancte romane ecclesie turbatione condolui quia dolorem matris audire sine compassione non poteram filius specialis, michi enim dolor specialis incumbebat.* Il se réjouit de l'élection d'Alexandre : *gavisus inquam quia ei rerum summa commissa est per quem facile restauranda libertas ecclesie creditur et honestas.*
Arnoul rapporte qu'il a demandé au roi d'Angleterre de rejoindre le camp du pape Alexandre. *Principem nostrum, regem anglie, in favorem partis huius primus et solus, adhibito quod opportuit instancie, confirmavi.*

24. Alexandre III. 1159.

Graces à Dieu pour l'Eglise. Louange du feu pape Innocent II.
Dominus autem sublimavit cornu Christi sui, ut in eo unitas ecclesie reformari posset regnium ipsius omnibus dominari.
Arnoul se sert des peintures du palais du Latran dans lesquels les catholiques foulent au pied les schismatiques. Louange d'Alexandre *Gaudeo quoniam dies desideratus , dies scilicet exsultationis illuxit, quo revera restitutam credimus virtutibus gratiam, virgam viciis, terrorem principibus, ecclesie libertatem.*
Arnoul s'occupe de raisonner le roi : *ut vacantem animum eius favore vestro quibus debebam persuasionibus occupparem, ne nos qualibet occasione malignitatis astutia preveniret. Facilius etenim est animos occupare vacantes, quam ipsos a conceptis affectibus revocare.*

25. Gautier, cardinal-évêque d'Albano. 1160.

Lettre dans laquelle Arnoul réaffirme son amitié à Gautier.

26. Raoul de Diceto, archidiacre de Londres. 1160.

L'évêque se plaint que son ami ne lui ait pas annoncé sa venue en France à Paris. Invitation à venir le voir.

27. Henri de Pise cardinal .1160.

Préparation du concile de Londres pour lequel Arnoul a écrit un message.
Critique d'un livre d'Ennodius qu'il n'a pas apprécié : *neque michi dignus videtur…* Arnoul se plaint du style obscur et des défauts de métrique.

28. Tout le clergé épiscopal d'Angleterre. 1160.

Pour le concile de Londres. *Filii quidem babilonis prospiciunt et exsultant, qui quasi certum auspicantes de procellarum quantitate naufragium, ad diripiendas sarcinas et ipsa navigii tabulata concurrunt.*
Comparaison entre Alexandre et Victor l'antipape.
Description de l'élection disputée et du concile de Pavie : *ad obedentiam illius tirannice potestatis terroribus inclinaret.*
Louange de l'Eglise du royaume de France qui a reconnu le vrai pape.

29. Au collège des cardinaux. 1160.

Arnoul confirme que la Normandie et l'Angleterre sont acquises à Alexandre III. Il reste cependant un petit parti victorien. Imar de Tusculum, Jean de Mercome et Guy de Creme mais la victoire est acquise au parti alexandrin. Description de l'élection et condamnation : *infame illud maledictorum genus irrupit.*. Arnoul emploie des mots très forts contre les partisans de l'antipape.
Arnoul loue le collège des cardinaux fidèles. *Predicabitur nomen vestrum et a mari usque ad mare excellentiae vestre gloria personnabit.*
Le roi d'Angleterre était le seul être capable de renverser la balance : *de arbitrio regis Anglorum tota causa pendebat…*

30. Henri de Pise cardinal. 1160-1161.

Description de sa maladie et du comportement des docteurs.
Arnoul remercie le roi pour un règlement d'argent : *regali suscepit munificentia persolvendum.* La grâce de son roi est le meilleur des médicaments : *dulcius et efficatius inter omnia medicamen accepi, gratiam domini mei.*

31. Pierre de Laumont, évêque d'Angoulême. 1160.

Un enfant a été dépouillé de l'argent qu'il avait pour son éducation par son pupille et a été mis en gage à un clerc qui refuse de le laisser si on ne lui rembourse pas son argent. Arnoul s'élève contre la pratique de l'usure chez un clerc d'Angoulême. L'enfant est le fils d'un diocésain de Lisieux.

32. Arnold Quinonridet, archidiacre de Poitiers. 1160.

Arnoul lui demande de prendre à son service un de ses vieux amis : Meschinus.

33. Alexandre III. 1161.

Arnoul se vante du service qu'il rend au prince : *cum enim principi nostra semper sit officiosa presentia, non tam me devotioni morem mee gerere, quam ad publicas utilitates et sua vellet obsequia retinere.*
Il se plaint de l'attitude de son neveu Sylvestre et du neveu de l'évêque Froger de Sées.

34. Alexandre III. 1161.

Arnoul loue l'œuvre de son frère Jean de Sées, *hic, cum predictam ecclesiam suscepisset, magnam temporalibus curam, maiorem spiritualibus homo sanctus impendit.* Il parle des chanoines réguliers et de Saint-Victor de Paris.
Il évoque le successeur de son frère, Gérard, qui n'était pas chanoine, et son deuxième successeur, Froger, qui essaie de renverser les réformes de Jean de Sées. Arnoul désapprouve entièrement ces évêques. *Unde illum et eos qui cum ipso sunt, tamquam adversarios nostros et manifestos hostes sapienter accipite.*

35. Alexandre III. 1161.

Il loue encore son frère : *episcopalem ecclesiam, miserabili paupertate dampnatam, religiosus episcopus redditibus, edificiis, ornamentis, et ea ad quam plurimum intendebat, religione fundaverat.*
Arnoul dit au pape qu'il ne faut pas changer l'œuvre de ses prédécesseurs. Car sinon on perd toute crédibilité. *At vero sacras veterum institutiones in deterius devocare non convenit.*
Plainte contre l'action de Froger.

36. Thomas Becket. 1162.

Félicitations pour son accession à la charge d'archevêque. *Magnificentiam vestram sanctitas non adimat, nec magnificentia minuat sanctitatem…*

37. Richard de Lincoln, prévôt de Lincoln. 1163.

Arnoul parle de la vie évangélique ; *Semper diligentis animus ad alterius est quam ad sua vota propensior, et, preveniri desidiam reputans, tota semper festinat diligentia prevenire.*

38. Alexandre III. 1163.

Arnoul défend un archidiacre de ¨Poitiers qui se plaint de voir son territoire transformé par la création d'un nouveau doyenné. Il défend le droit de l'archidiacre de nommer des archiprêtres.

39. Alexandre III. 1164.

Affaires courantes de légation.

40. Alexandre III. 1164.

Arnoul ne peut toujours pas visiter le pape, car il est trop occupé dans les affaires politiques. Mais il fait profession de toujours soutenir l'Eglise. *Ego enim homo sum cui celebrem multe cause contulere noticiam, et cui apud hostes ecclesie plurimam zelus iustitiae contraxit invidiam…*
Facio interim quod possum, et me totum honori et utilitati ecclesie, quotiens occasio refulget, impendo…

41. Alexandre III. 1165.

Histoire d'un moine renégat de Clairvaux.

42. Thomas Becket. 1165.

Arnoul loue l'attitude de Thomas mais lui demande de se montrer un peu plus tempéré : *oportet ut humilitas fervoris incendia temperet*
Arnoul lui dit les charges dont l'accusent ses ennemis. *Opus vestrum de superbia non de virtutis procedere veritate.*
Verum sanctita vestra, debitum episcopalis officii recognoscens,malluit sequestrare potentiam.
Il parle de l'unité de l'Eglise pour l'amener à raisonner : *Sicut enim una fides est, una est et libertas quam idemptitas sacramentorum et operantis omnia spiritus simplicitas consecrat et confirmat.*
Description grandiose du roi qu'il respecte comme un sujet : *magnus est, multorumque maximus ; quoniam nec superiorem habet qui terreat.*
Arnoul assure Thomas du soutien du petit clergé. Mais les nobles sont contre lui.
Derniers conseils sur la prudence qu'il doit adopter *tractare prudentiam. Tolerandum quippe est quod sine crimine potest fidei periculo temperari…*
Arnoul lui propose son aide.

43. Alexandre III. 1165.

Arnoul défend un des ses proches, Reimbert, un prévôt déposé.

44. Roi Louis VII. 1165.

Félicitations pour la naissance d'un héritier *Visitavit Dominus plebem suam..*

45. Foliot, évêque de Londres. 1164.

Recommandation.

46. Abbé de Grestain. 1165.

Arnoul parle de cet abbé qui a déserté son monastère pour aller en Angleterre. *Ad aliud regnum et transmarinas regiones a monasterio tuo sine episcopi tui benedictione et conscientia discessisti. Tota regio protestatur…*
Arnoul lui ordonne de revenir dans son monastère.

47. Alexandre III. 1166.

Se plaint de l'état du monastère de Grestain. Sans l'abbé, la discipline s'est relâché, *nec enim infra domesticos parietes contineri scandala potuerunt…*
Raconte les bagarres des moines. Ils ont frigorifié une dame, ils ont tué un officier
L'autorité est entièrement à restaurer. Ils ne donnent même pas l'hospitalité à des pauvres.
Arnoul propose une refondation par des chanoines réguliers. *In regulares canonicos monasterium transformari. Praeterea provinciam nostram frequentibus monasteriis, ipsisque nobilibus, certum est abundare, canonicas regulares paucas habet.*

48.Abbé de Grestain. 1166.

Quot scandala, que detrimenta domui tue ex causa absentiarum tuarum provenerint.

L'abbé n'écoute pas les avis épiscopaux : *neglecta episcopalis auctoritate mandati.*

49. Alexandre III. 1166.

Arnoul se plaint de l'attitude de l'abbé. *Iterum abbatem revocavi ab anglia, et renitentem…*
Les moines se conduisent mal.
Arnoul a transféré des moines dans d'autres monastères ; *ad monasteria religiosa transuexi..*
Les envoyés de l'évêque pour la reconstruction de la cathédrale ont été mal reçus : *sacerdos noster et subdiaconus qui a nobis ob constituendas fraternitates ad reedificationem ecclesie nostre, quam a fundamentis accepimus, mittebantur.* Trainé dans la boue.
Raconte tout le bras de fer. Demande l'aide du pape.

50. Abbé de Westminster. 1166.

Arnoul remercie un ami pour un service.

51. Abbé de Fécamp. 1166.

Arnoul parle de chevaux qu'il réclame car sa vieillesse le fait souffrir. L'état des chevaux en dit long sur les qualités des donateurs. Il use d'un stratagème, demande d'être armé chevalier par l'abbé pour avoir des chevaux parce qu'il ne croit pas qu'un homme de sa condition puisse voyager à pied . Ses chevaux ont été réquisitionnés pour la croisade.

52. Richard d'Ilchester, archidiacre de Poitiers.

L'archidiacre a pourvu à ce que lui soient donnés deux chevaux. Arnoul est très content des chevaux.

53. Gilbert, abbé de Citeaux. 1167.

Arnoul se plaint de sa santé et sa vieillesse, et se plaint aussi des exigences des affaires royales qui lui font souhaiter de se retirer. Il a choisi l'abbaye de Mortemer : *Super quo cum ad multa loca multorum precibus et desideriis invitarer, quidam locus ordinis vestri qui dicitur Mortui Maris, inter cuncta complacuit...* Il a construit des logements dans cette abbaye.
Demande à l'abbé de l'accepter dans un de ses monastères.

54a. Alexandre III. 1169.

Arnoul recommande l'évêque de Londres qui a été condamné par Thomas Becket. Plaidoyer pour la défense. *Homo sanctus in causa trahitur… si tamen causa dicenda est. Solent patres filiorum delictis virgam prius adhibere quam baculum*
Il désapprouve l'action de Becket qui est un insolent.

54b. Alexandre III. 1170.

Arnoul raconte toute l'affaire de Foliot qui a été condamné. *Stabat autem vir innocens sub vestri securus expectatione mandati.*
Arnoul écrit que ce n'est pas le moment de se quereller car il y a des problèmes plus importants. Il demande justice pour l'évêque de Londres.

55. Alexandre III. 1169.

Arnoul parle de la rencontre entre le roi et les légats du pape. Henri avait fait des concessions à Becket mais les légats ont refusé. R*evocato consensu, verbum conservande in futurum regie dignitatis admittere noluerunt, ea, que disposita fuerant, exsequi recusantes.*
Pensée tempérée d'Arnoul : *Siquidem dignitas ecclesiastica regiam provehit potius quam adimat dignitatem, et regalis dignitas ecclesiasticam conservare potius consuevit quam tollere libertatem ; etenim quasi quibusdam sibi invicem complexibus dignitas ecclesiastica et regalis occurunt, cum nec reges salutem sine ecclesia, nec ecclesia pacem sine protectione regia consequatur.*

56. Prieur et chapitre de Bernay. 1169.

Plainte à propos de l'élection de l'abbé. Arnulf demande de revoir les élections. *Sicut ordo canonicus exigit, representetur electio et auctoritatis nostre munimine roboretur.*

57. Thomas Becket. 1170, année de sa mort.

Pour le maître Errardus .

58. Archevêque Guillaume de Sens. 1170.

C'est le frère du comte de Champagne, et du comte de Blois. Une affaire de peu d'importance.

59. Alexandre III. 1170.

Arnulf raconte ce qu'il a fait pour la paix dans l'Eglise. *Licet enim apud principum celsitudinem periculosa sit libertas consilii, praesertim cum crebris exacerbationibus in perpetuas inimitias odia convalescunt.*
Enfin la réconciliation avec Becket : *universa procellarum pertubatio conquievit.*
Precedentes acerbitates ob devotionem vestre paternitatis clementia commutavit.
En fait Becket n'a fait que porter la guerre en Angleterre même après son retour : *portavit in manibus ignem et gladium.*
Arnoul rend compte de l'affaire du couronnement du roi Henri qui pour Arnoul est tout de même régulier.
Demande au pape de restreindre l'ardeur de Thomas. *Auctoritas vestra, que regis celsitudinem ad misericordiam potuit inclinare, sacerdotis animositatem temperet et refrenet.*

60. Alexandre III. 1170.

Défense de l'évêque de Salisbury mis à mal par Thomas. Arnoul défend son attitude *in initio tempestati inter coepiscopos sancto illi studiosus adhaerentem, multasque injurias pro libertate ecclesie et ipsius gratia pertulisse.* Qu'il tempère son zèle, *zeli fervorem temperasset.*
Il est temps de pardonner : *quia ex hoc nunc tempus est miserendi et post diutuna flagella paterne pietatis visceribus habundare.* C'est un véritable appel à la paix.

61. Alexandre III. 1170.

Arnoul recommande à Alexandre III Jean de Belmeis, évêque de Poitiers, pour le louer il emploie toujours la même image : *in ejus sanctificatione sanctitas et magnificentia, passibus equis mutuis complexibus occurerunt, ut nec in sanctitas magnificentiam deserat, nec magnificentia minuat sanctitatem.* Même chose dans la lettre 34 pour son frère, dans la 36 pour Thomas Becket et dans la 118 pour lui-même.

62. Gilles de la Perche. 1170.

Félicitations pour son accession à l'évêché d'Evreux, *benedictus Deus qui ad episcopale officium vos vocat, et ad onera nostra pariter comportanda conducit.*

63. Baudoin évêque de Noyon. 1170.

Arnoul se plaint de ce que des prêtres du diocèse de Noyon qui avaient été compris dans des fraternités pour la collecte de fonds destinés à la cathédrale se sont enfuis avec de l'argent. Il demande donc leur punition. *Quos ad fraternitates constituendas et faciendas collectas ad reedificationem ecclesie nostre…*

64. Henri évêque de Bayeux.1170.

Rapport d'un cas entre Robert de Louvet et Anquetil qu'Arnoul fait monter jusqu'à Rome.

65. Alexandre III. 1170.

Procès à propos de l'église de Coleville. Arnoul rapporte l'affaire et demande au pape d'intervenir. C'est un cas typique de procès qu'Arnoul fait remonter jusqu'à Rome.

66. Nicolas de Montieramey. 1170.

Il est moine bénédictin puis moine cistercien. Problème l'opposant au comte de Champagne, Arnoul sert d'intermédiaire. Le moine accuse Arnoul d'avoir conseillé un homme qui a contrefait le sceau du comte de Champagne alors qu'en fit c'est Nicolas lui-même qui l'a contrefait. Le jeune homme est un protégé du comte qui l'a doté d'un canonicat.

67. Rotrou, archevêque de Rouen. 1170.

L'abbesse de St-Désir de Lisieux est engagée dans une procédure judiciaire contre un certain Jourdan de l'entourage de l'évêque de Coutances, Arnoul demande à Rotrou de faire bonne justice à l'abbesse de sa ville.

68. Alexandre III. 1170.

Contre l'abbesse de Montivilliers qui usurpe les droits épiscopaux. Elle perçoit les dîmes dans une paroisse. Demande un juge pour mettre fin à cette querelle.

69. Gilles, évêque d'Evreux. 1170.

Arnoul avertit l'évêque de la malhonnêteté de l'abbé de St-Evroult, et de l'abbesse de Montivilliers.

70. Robert, abbé de St-Evroult .1171.

Quia in hac re ea temperentia uti volumus, ut, quicquid fecerimus, ex sincera videatur procedere caritate.
L'abbé n'a toujours pas comparu devant l'évêque à Lisieux, il s'agit d'un rappel à l'ordre solennel.

71. Jean de Naples, cardinal. 1171.

Arnoul demande de l'aide car les ennemis de l'Eglise sont virulents : *insultant eis qui Romane ecclesie maiestatem venerantur et predicant.*

72. Alexandre III. 1171.

Lettre écrite après la mort de Becket. Arnoul parle de la grande déréliction dans laquelle cette mort l'a mis. *Miserabilis erat malorum facies, et anxia vicissitudo dolorum* .
Arnoul encourage le roi à se remettre sur pied.

73. Maître David.1171.

Lettre d'amitié.

74. Maître David. 1171.

Arnoul veut bien aider maître David mais il n'a plus la confiance du roi. *Scias autem me minorem de gratia ipsius obtinere fiduciam et a multo tempore multiis indiciis expertus sum.*

75. Alexandre III. 1171.

Arnoul parle au bénéfice de Roger, archevêque d'York. Celui-ci a défendu l'unité de l'Eglise : *fidei catholice et unitatis ecclesiastice vexillum potissimus simul et pimus invexit…*
Même condamné par le pape, il est resté fidèle cependant.

76. Sévinus, abbé de Cour-Dieu. 1171.

C'est une maison cistercienne. Cet homme a soutenu les fils d'Henri II pendant leur révolte.
Arnoul loue l'austérité des cisterciens.

77. Etienne de la Chapelle, évêque de Meaux. 1171.

Arnoul rapporte un cas de justice entre Garnier et Hugues abbé de St Vincent de Senlis à propos de l'église de Marine. Parle du monastère de Mortemer, auquel il est très lié.

78. Alexandre III. 1171.

Arnoul rapporte un cas entre Guillaume et Mathieu à propos de l'église de Goderville.

79. Alexandre III. 1171.

Rapporte un cas entre le prêtre Hermerius et Laurence abbé de La Couture à propos de l'église de Brûlon.

80. Henri de Sully, abbé de Fécamp. 1171.

Problème de justice, Arnoul dénonce l'abbé de Fécamp pour une amende que ce dernier lui a payé avec de la petite monnaie de mauvaise qualité.

81. Abbé et chapitre de Citeaux. 1171.

Arnoul écrit car un de ses prêtres est parti dans une abbaye cistercienne en emportant un livre, de plus celui-ci l'a mis en gage.

82. Pierre de Pavie, évêque de Meaux. 1171.

Sans grande importance.

83. Barthélémy, évêque d'Exeter. 1172.

Arnoul intercède pour un certain Jourdain qui a pris les ordres majeurs sans la permission de l'évêque *reliquos ordines sine vestra licentia et concessione percepit.*

84. Cardinaux Jean de Naples et Guillaume de Pavie. 1172

Arnoul intercède pour l'archevêque d'York, en rappelant ses mérites et toutes ses actions pour l'Eglise *ipsius devotio non tepescit.* Il a été suspendu pour le rôle joué dans le couronnement du jeune Henri.

85. Légats Albert et Theodwin. 1172.

Ces légats arrivèrent cette année pour la réconciliation du roi après le meurtre de Thomas Becket.

86. Guillaume de Pavie. 1172.

Félicitations et recommandation.

87. Alexandre III. 1172.

Arnoul redit son attachement au pape et se lamente de ne pouvoir aller le rejoindre à cause de sa santé. *Facio interim quod possum… et ad statu*s *vestri posteritatem et pacem sancte romane ecclesie perquirendam in omni loco, quotiens refulget occasio, promptus et fidelis occuro.*
Arnoul raconte qu'il a réconcilié le roi avec l'Eglise *ipsumque ad bonum pacis per ministerium meum divina benignitas inclinavit.*
Arnoul demande aussi la protection du pape pour ses vieux jours.

88. Alexandre III. 1173.

L'affaire concerne St-Evroult, l'évêque ne veut pas d'un jugement par des gens inférieurs : *miratus sum quod standi necessitatem sacerdoti, ipsique episcopo, coram diaconis, seni coram adolescentibus vestra majestas induxerit, cum potius minores a majoribus, inferiores a superioribus, juniores a senioribus soleant judicari.* Demande d'autres juges.

89. Alexandre III. 1173.

Arnoul se plaint des moines de St-Evroult qui ne donnent au vicaire chargé des paroisses qu'un traitement dont même un berger se plaindrait.
De plus il parle de l'abbesse de Montivillers et de son neveu le trésorier Sylvestre. Le diable est à l'œuvre dans le diocèse de Lisieux, *in episcopatu meo vehementius hec est grassa malignitas…*

90. Henri, évêque de Bayeux. 1172.

Sans grande importance.

91. Cardinaux légats, Albert et Theodwin. 1173.

Les légats demandent à Arnoul de faire comparaître quelqu'un devant eux, Arnoul obéit, *feci itaque quod mandastis quia propositum meum est cum omni humilitate et diligentia, vestris per omni preceptionibus obedire.*
Affaire de Richard Urselli fils de prêtre qui a transféré sa paroisse dans un autre diocèse contre l'avis de l'évêque de Bayeux, il a de plus succédé dans sa charge de curé à son père.

92. Cardinaux légats Albert et Theodwin. 1173.

Arnoul plaide en faveur de Richard d'Ilchester comme évêque de Winchester. Les revenus de la vacance sont en effet affectés à la guerre, il faut donc accélérer la consécration.

93. Richard d'Ilchester. 1173.

Arnoul engage Richard à ne pas participer à des jugements séculiers : *nec eis vos immisceatis, quorum executio professioni vestri non congruit, sed eis dimittatis per quos ea specialius convenit expediri.*

94. Cardinaux légats, Albert et Theodwin. 1173.

Plaide pour Réginald qui a été élu évêque de Bath et pour qui il demande la consécration, celui-ci ayant toutes les qualités requises.

95. Cardinaux légats. 1173.

Plaidoyer une nouvelle fois pour Réginald, mais il faut surpasser l'opposition du jeune roi Henri qui n'a pas été consulté.

96. Alexandre III. 1173.

Arnoul demande au pape de consacrer le nouvel archevêque de Cantorbéry qui vient d'être élu le plus canoniquement du monde : Richard, prieur de Douvres, *certum est autem ibi*

noviter quoddam inter cetera contingisse miraculum, quod nulla spes antea, nulla fiducia presumebat : scilicet quod ibi personna ad regimen ecclesie sine designatione laice potestatis electa est, cum nullus ibi antea promoveri potuerit, nisi de quo prius potestia secularis edixit.
Le roi a été d'accord mais le jeune Henri s'est opposé.

97. Henri, archevêque de Reims. 1173

Arnoul demande le pardon pour Philippe de Chaumont, parent de Henri, qui s'est réfugié en Normandie.

98. Pierre, archevêque de Tarentaise, et Richard nouvel archevêque de Cantorbéry. 1174.

Arnoul demande de consacrer évêque Réginald de Bath, qui le sera à St-Jean de Maurienne, par les deux susnommés. Il prouve que le père de Réginald n'était pas dans les ordres quand il eut son enfant.

99. Guillaume, évêque du Mans. 1174.

L'évêque se plaint de ce que le chapitre de Tours ne l'a pas attendu pour procéder à l'élection de l'archevêque ; étant suffragant, il avait voix à l'élection : *verum est in archiepiscopi electione suffraganeorum desiderari presentiam, ut, eorum quibus praesse debet, consilio res utiliter disponi possit et coniventia confirmari.*
Arnoul demande cependant de ne pas ajouter au trouble en contestant la procédure et de laisser passer.

100. Rotrou, archevêque de Rouen. 1174.

Donne à l'archevêque le cas d'un moine renégat à Cormeilles qui nuit à la sainteté du lieu, demande une réaction rapide, *quieti itaque monasterii et claustralis discipline sanctitas vestra provideat…*

101. Alexandre III. 1175.

Affaire d'adultère.

102. Alexandre III. 1175.

Demande au pape de prendre garde à un prêtre qui a été excommunié. Demande au pape de lui poser certaines questions de manière à faire ressortir sa culpabilité.

103. Hugues de Nonant, 1175

Arnoul se réjouit de la pénitence d'Hugues. Il se réjouit de ce que son neveu n'est pas un ingrat.

104. Guillaume de Tournebu, doyen de Bayeux. 1175.

Lettre sans grande importance.

105. Gautier de Coutances. 1175.

Arnoul se plaint d'avoir été rejeté par le roi, *a domino rege dimissus sum…*
Sane in articulo temporis illius pregravis meroris amaritudine adeo animo consternatus sum…
Il se demande s'il ne doit pas se retirer mais finalement, il va dans son manoir de Cerisy-la-Forêt pour se guérir de sa maladie. Il dit qu'il écrit une lettre au roi et demande l'intervention de Gautier de Coutances.

106. Henri II. 1175.

Plaidoyer pour son action et sa fidélité au roi. *Obsecro reminiscatur excellentia, vestra fidei, devotionis et obsequii honori et utilitati vestre ab ineunte pueritia vestra a me semper exhibiti, ei in opportunatibus meis apud vos merita mea michi quandoque respondeant, nec impotentiam senectutis mee dignetur magnificentia vestra conterere…*
Arnoul fait un long traité sur le gouvernement.
Il exhorte le roi à ne pas être injuste : *utinam viros virtutis et consilia fortium regia majestas estimet et agnoscas, ne spiritus iniquitatis et mendacii fallacibus blandiciis robur animi regalis potestatis enervet, et ad opera malicie vel defectus contrahat et inclinet.*

107. Richard évêque de Winchester. 1175.

Raconte la faiblesse de sa position. Dit ce qu'il a apporté au roi : *fidei puritas, sedulitas obsequii, labor intemperans, sumptus excedens, industria consilii in magnis vel maximis rebus.*
Vicesimus annus exactus est, ex quo ego miserabiliter in hoc agone sudavi..

108. Henri II. 1175.

Arnoul fait toujours la même demande, il se presse de rencontrer le roi pour une réconciliation. *XXX annus exactus est, ex quo ego semper in obsequiorum vestrorum agone sudavi.*

109. Idem. 1175.

Arnoul est venu en Angleterre mais le roi est parti à York. Il demande une entrevue.

110. idem. 1175.

Arnoul met la faute sur de faux informateurs, qui, jaloux, ont dit des mensonges sur lui.
Son action est pourtant connue dans le monde *Notum me toti fere orbi longior.*
Il demande au roi d'avoir pitié de lui, *revertatur utique dominus meus ad cor, quoniam miserendi tempus advenit…*

111. Barthélémy, évêque d'Exeter. 1177.

Marché avec Barthélémy : Arnoul lui propose de lui redonner la chapelle de Bosham, source non négligeable de revenus qu' Arnoul s'est vue offrir par le roi en 1155, si Barthélémy l'aide à reconquérir la faveur du roi.

112. Evêque de Winchester. 1177.

Arnoul se plaint que le territoire de la chapelle ait été rendu par le roi à Exeter car le roi a pris connaissance du marché d'Arnoul et en quelque sorte lui a obéi, si ce n'est qu'il ne lui a pas redonné sa faveur, unique but du marché, Arnoul a donc perdu la chapellenie pour rien.

113. Evêque d'Avranches. 1178.

Controverse à propos de l'élection de l'abbé de Grestain. Les moines sont contre le candidat royal Guillaume d'Exeter, Arnoul se réjouit de ce que l'évêque d'Avranches va entendre la cause.

114. Simon, évêque de Meaux. 1179.

Arnoul dénonce un certain Henri, compagnon de l'évêque de Meaux qui a été accusé de fausse monnaie. Or il n'a pas payé l'amende à Lisieux pour le droit d'entrée, Arnoul demande donc un jugement.

115. Alexandre III. 1179.

Se plaint d'un prêtre concubinaire, Hamon : *pervenit ad noticiam vestram Hamonem, presbiterum, habere publice concubinam, ipsumque eam in eadem domo et mensa et lecto XXX annis et eo amplius tenuisse, plurimamque ex ea sobolem procreasse…*
Bonum est enim penam unius ad multorum proficere disciplinam, ne reatu tam manifesto de honestate ecclesiastica sub concsientia vestra dicantur concubinarii triumphasse.
Arnoul demande donc des sanctions sévères pour l'exemple.

116. Alexandre III. 1179.

Affaire concernant le patronage d'une église. Comme souvent, Arnoul relate les problèmes existants entre les deux justices.

117. Pierre abbé de Clairvaux. 1179.

Arnoul parle en faveur de Richard, abbé de Mortemer, qui a été la victime de fausses rumeurs dues à des envieux, et qui a été déposé.

118. Alexandre III. 1178.

Arnoul fait un magnifique développement sur la fonction d'évêque : *Dudum me divina dignatio ad episcopale provexit officium, et supra merita mea, immo contra, gratia sublimavit. Et ego primo quidem facilius adquievi, quia nec laborem operis illius, nec periculum expertus fuerat ; sed, sanctitatem ordinis et potentiam dignitatis attendens, ex altero michi sanctimoniam sperabam provenire, ex altero magnificentiam conparari. Optabam sane eas in unum concurrere, et ad eundem cooperari consummate virtutis effectum, ut scilicet nec sanctitas magnificentiam tolleret, nec magnificentia sanctitatem, sed utraque de alterius invicem contraheret gloria dignitatem.*
Il confie son plan d'entrée au monastère : *domumque religione institutionis intrandam…*
Il a demandé à plusieurs papes avant mais ils n'ont pas accepté… Alexandre non plus.

119. Evêque de Winchester. 1178.

Il a encore écrit au roi mais il a peur que le roi soit de plus en plus contre lui, *nomine meo exasperari potius quam placari…*
Arnoul dénonce les machinations de plusieurs personnes comme Gautier de Coutances.
Arnoul se plaint que son Eglise soit divisée, *durum michi est quod adeo me per Walterum regia potestas infestat, sed durius est quod ecclesiam a ceptis juramentis divisit in partes, et partem plurimam a mea obedientia separavit…*
Il demande à l'évêque d'être son ultime recours et de parler pour lui au roi.

120. Henri II, 1178

Arnoul lui demande pourquoi ce revirement de situation, Henri II lui ayant proposé de payer ses dettes et de faire la paix.
Nunc gloria mea est testimonium conscientie mee…
Credo itaque quod intra secretum pectoris vestri quidam adhuc vivat igniculus, qui adversus fraudes adulentium suo tempore convalebit, et antiquus ille fidelis vester, Lexoviensis episcopus, ad omnem opportunitatem vestram semper promptus et efficax, inter ceteros cum gaudio poterit apparere.
Arnoul est prêt à tout accepter même la résignation si on ne touche pas à la liberté de son Eglise. En effet, il souffre de voir son Eglise souffrir à travers lui et être déchirée.

121. Henri II. 1178.

Arnoul rappelle au roi qu'il lui a promis de payer ses dettes s'il s'en va. Intercession de Pierre de Pavie. Arnoul rappelle ses services et donne sa notoriété : *Nostis, domine, me hominem multorum dierum esse, multisque notum regionbus et personis acceptum…*
Il demande au roi d'avoir pitié de lui, *Miseremini itaque, miseremini mei quia miseendi tempus advenit…* Il veut se retirer : *ad requiem contemplationis divine transeam.*

122. Pierre de Pavie, cardinal légat. 1178.

Le roi n'a pas tenu ses promesses *quia beneficium non merui accipere quod speravi...*Arnoul veut se retirer *ubi quies et animo prodesse possit et corpori.*
Arnoul ne peut pas venir au concile de Latran.

123. Alexandre III. 1178.

Arnoul demande pardon pour ne pas aller au concile à cause des ennuis de santé et des problèmes, il dit qu'il a plus de 70 ans, *senectus qua septuagesimum annum transgressus sum.*
Il parle de ses problèmes : *ruine miserabiles, quibus semel et iterum de solii sublimitate lapsus sum et confractus.*
Il voudrait assister au concile mais sera présent en esprit : *Orabam tot et tantorum patrum venerabilem videre conventum, ipsorum erudiri sermonibus, exemplis instrui, et ad reperandam libertatem ecclesie dei cooperari, si possem, quam in multis partibus doleo deperisse.*

124. Alexandre III. 1178.

Arnoul désire résigner son évêché, *desideravi jamdudum a vobis episcopalis officii petere missionem…*
Il raconte que le roi n'a pas rempli sa promesse, le cardinal de Pavie est intervenu. Arnoul parle des oppressions dont il est victime : *Minor hospite sum, qui semper dominus fueram civitatis, et in aliis quidem civitatibus, existo liberior quam in mea.*
Arnoul se rappelle son élection qui fut libre et hors de la sphère laïque, grâce au grand pape Innocent II. Le roi a saisi ses biens, il ne peut plus honorer les créditeurs et les constructeurs de la cathédrale, *manus invidas potentia secularis immitet…. ad impendendum constructioni…*

125. Pierre de Pavie, cardinal. 1178.

Le roi n'a pas tenu sa promesse et Gautier de Coutances « frise » la simonie pour obtenir l'évêché. *Respondi ego plane id symoniacum esse.*
Arnoul a subi de graves persécutions, il est parti à St-Victor pour recevoir sa résignation, il a de très gros ennuis de santé *siquidem, licet sanus sim, tantam tamen debilitatem michi senectus inportat, ut nec septem passibus progredi possim, vel equum ascendere, vel de equo descendere, nisi alienis manibus sublevatus.*

126. Alexandre III. 1178.

Arnoul remercie pour la résignation sous conditions, mais les problèmes dus à Gautier rendent la cession impossible pour Arnoul. De plus les problèmes entre Arnoul et Hugues de Nonant restent aigus. Gautier a provoqué un schisme dans son Eglise. Le chanoine Hubert défend les droits de ce dernier.

127. Guillaume archevêque de Reims. 1179.

Arnoul demande l'aide de l'archevêque.

128. Gilbert de Glanville, archidiacre de Lisieux. 1179.

L'évêque s'était retiré en Bourgogne, Arnoul ne peut accepter la demande que lui fait le futur évêque de Rochester d'aider Gautier de Coutances à devenir évêque de Lisieux, car il faut qu'il reçoive l'autorisation du souverain pontife. L'évêque Arnoul peste contre les pratiques simoniaques.

129. Richard d'Ilchester, évêque de Winchester. 1179.

Arnoul remercie ce dernier pour les présents qu'il lui a fait.

130. Alexandre III. 1179.

Arnoul demande de bons juges, *que zelum Dei habeant et peritiam judicandi.*
Il parle de la rapacité des moines et de l'impudence des clercs.
Ne veut pas d'ennemis comme juges.

131, Alexandre III, 1179

Arnoul se plaint de Rotrou, l'archevêque de Rouen qui lutte contre Arnoul ; en effet celui-ci contre les décisions de l'évêque : *Absoluit igitur tam clericos quam laicos qui ecclesiastico sunt a nobis anathemate condempnati.*

132. Alexandre III. 1179.

Arnoul rappelle son élection qui fut on ne peut plus régulière : *sine omni laica designatione commisit, totumque secularis potentie dimovit obstaculum.*
Il rappelle de plus qu'il a rendu le chapitre plus sain, *consueta emundare lascivia, et veteres canonicorum concubinatus auferre. De Sathane faucibus apostolica majestas eripuit.*
Les chanoines mènent une révolte dirigée par son neveu Sylvestre. Il ne peut obtenir justice en Normandie : *sed de Normannia, nullus judex nobis bonus est, nec securitas in Normannia litigandi.*

133. Alexandre III. 1179.

Arnoul parle de l'ingratitude de ses neveux *nullam meritis meis gratiam referunt.* Hugues de Nonant aide un prêtre qui désobéit à son oncle.

134. idem. 1179.

Problème avec ses chanoines à cause des prébendes.

135. Cardinal Théoduin. 1179.

Arnoul demande les services du cardinal.

136. Alexandre III. 1179.

Arnoul défend Fulco, un prêtre dépossédé de sa paroisse à cause d'un autre, qui est l'amant de la mère du seigneur du lieu.

137. Alexandre III. 1180.

Des chanoines ont raconté des sornettes au pape, le pape les ayant écouté a suspendu Arnoul *magna officii eposcopatus mei parte suspensus.*
Les juges nommés n'y connaissent rien à la loi, *nullam se juris habere peritiam.*
Gautier a utilisé de manière privée le sceau royal.
Arnoul défend tout son budget, et dit que souvent, les dépenses étaient assurées par ses propres fonds. Il rappelle le coût de son entrée dans le siège et le coût de la croisade. Il dit cependant qu'il a reconstruit la cathédrale et le palais épiscopal et qu'il a augmenté les menses canoniales ainsi que la mense épiscopale de plusieurs milliers de livres.
Arnoul a fait casser le jugement par le pape et demande la restitution de ses biens. Car on lui a pris toutes ses affaires même ses vêtements : *Condempnaverunt me itaque in centum libras donandas canonicis, michique de cappella prorsus nova, quam michi paraveram, casulam, dalmaticam, tunicam abstulerunt, sicque me privatum pecunia et sacris spoliatum vestibus emiserunt.*

138. Henri II. 1181.

Affaire de Gacé et des Victorins, propriétaires de cette terre.
Hugues a pris aux Victorins la terre de Gacé. Arnoul se plaint de l'ingratitude de ce neveu à qui il a tout donné. Il demande recours au roi.

139. Henri II. 1181.

Arnoul se nomme chanoine de St-Victor, et se dit innocent des accusations proférées contre lui. *Frater Arnulfus Sancti Victori canonicus, utinam regularis.*
Il loue le roi : *Vivat dominus meus, et omnem semper invidiam gloriosus excedat.*
L'évêque parle de ce qu'est pour lui un bon sermon : *Sermo bonus de mera sinceri cordis veritate processit.*

140. Henri II. 1181.

Les promesses que le roi avait faites à Arnoul Gisors sur les questions financières n'ont pas été tenues.

141. Richard d'Ilchester. 1181.

L'évêque évoque sa vie de Victorin, qu'il souhaitait depuis longtemps : *Proposueram ad religiosam vitam sed me multis obstaculis secularis occupatio detinuit impeditum.*

BIBLIOGRAPHIE

Sources imprimées

Il s'agit ici des éditions des oeuvres d'auteurs antiques et médiévaux se trouvant dans l'introduction, le commentaire et l'édition des sermons d'Arnoul de Lisieux. Lorsqu'il s'agit de collections, seul le numéro du volume est indiqué. Les précisions concernant les pages ou colonnes se trouvent dans les notes de bas de page. Pour les collections récurrentes, voir la liste des abréviations.

- *Annales Reicherspergenses, MGH, script.* 17.
- *Historia pontificalis, MGH, script.* 20.
- *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie,concernant les provinces françaises et les affaires de France,* éd. Léopold Delisle, Paris, C. Klincksieck, 1916-1930, 3 vol.
- *Vita S. Thome, auctore anonymo I, Materials,* vol. IV.
- ADAM SCOTT, *De triplici sanctae Ecclesiae statu, PL* 198.
- ALAIN DE LILLE, *Summa de arte predicatoria, PL* 210.
- ALCUIN, *Epistolae, PL* 100; Stephen Allot, *Alcuin of York, 732-804, his life and letters,* New York, W. Sessions, 1974, 174 p.
- ALEXANDRE III, *Epistolae et privilegia, P.L* 200 ; éd. Albert Brackmann, *Germania Pontificia,* vol. I, Berlin, 1910. *Materials,* vol. V.
- ANSEGISE, *Caroli magni, Ludovici et Lotharii imperatorum capitularia, PL* 97 ; *Die Kapitulariensammlung des Ansegis, MGH, Capitularia regum francorum, nova series,* I.
- ANSELME DU BEC, *Homiliae et exhortationes, PL* 158. *Cur Deus homo, PL* 158. *Epistola de Incarnatione Verbi, PL* 158. Michel Corbin et Alain Galonnier, *Lettres sur l'Incarnation du Verbe, pourquoi un Dieu-Homme,* L'œuvre de s. Anselme de Cantorbéry, III, Paris, Cerf, 1988, 495 p.
- ARNOUL DE LISIEUX, *Carmina, P.L* 201; éd. Ewald Konsgen, *Die gedichte Arnulfs von Lisieux,* Editiones Heidelbergenses XXXIII, Heidelberg, 2002. *Epistolae, P.L* 201; éd. Frank Barlow, *The letters of Arnulf of Lisieux,* Camden third series, vol. LXI, Londres, 1939. René Poupardin, « Dix-huit lettres inédites », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* 63, Paris, 1962. *Invectiva in Girardum Engolismensem episcopum, PL* 201 ; *MGH, libelli de lite* 3.

- AUGUSTIN D'HIPPONE, *Quaestiones in Heptateuchum, PL* 34; *CC* 33. *Sermones, PL* 40 ; *CC* 41. *Enarrationes in psalmos, PL* 37 ; *CC* 38. *De consensu evangelistarum, PL* 34.

- BEDE LE VENERABLE, *In Samuelem prophetam allegorica expositio, PL* 91 ; *CC* 119. *Hexaemeron, PL* 91.

- BERANGER LE SCOLASTIQUE, *Epistola contra Carthusienses, PL* 178.

- BOSON, *Gesta Alexandri III papae*, éd. Louis Duchesne, *Liber Pontificalis*, Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, Paris, E. de Boccard, 1955, vol. 2.

- BERNARD DE CLAIRVAUX, *Epistolae, P.L* 182 ; Jean Leclercq, Henri Rochais et Charles-Henri Talbot, *Lettres,* Sources chrétiennes, 425, Paris, Cerf, 391 p. *De moribus et officio episcoporum tractatus, PL* 182. *De gratia et libero arbitrio, PL* 182 ; Jean Leclercq, *L'amour de Dieu, la grâce et le libre arbitre,* Sources chrétiennes, 393, Paris, Cerf, 389 p. *Sermones, PL* 183 ; *Sermones varii s. Bernardi*, Rome, editiones cistercienses, 2 vol., 411 et 313 p. *Tractatus de charitate, PL* 184 ; Albert Béguin, *Œuvres mystiques,* Paris, Seuil, 1992, 1051 p.

- EDOUARD GRIMM, *Vita s. Thome, Materials*, vol. IV.

- ETIENNE DE ROUEN (DRACO NORMANNICUS), *Chronica,* éd. Richard Howlett, *Chronicles of the reigns of Stephen, Henry II and Richard I, Rerum britannicarum*, 82. Londres, 1889, 2 vol.; Henri Omont, *Le dragon normand et autres poèmes d'Etienne de Rouen,* Rouen, Ch. Métérie, 1884, 200 p.

- EUDES DE DEUIL, *De profectione Ludovici VII in Orientem*, éd. Gingerick Berry, Records of civilization sources and studies, 42, New York, Columbia University Press, 1948.

- GRATIEN, *Decretum,* éd. Emil Friedberg, Leipzig, Bernhard Tauchnitz, 1879.

- GUERNES DE PONT-SAINTE-MAXENCE, *Vie de saint Thomas le Martyr,* éd. Emmanuel Walberg, Lund, C. W. K. Gleerup, 1922.

- GUILLAUME DE CANTORBERY, *Vita S. Thome, Materials,* vol. I. *Miracula S. Thome, Materials*, vol. I.

- GUILLAUME DE POITIERS, *Gesta Guillelmi ducis,* éd. André Duchesne dans *Historiae Normannorum scriptores antiqui,* Paris, 1619.

- GUILLAUME FITZ-STEPHEN, *Vita s. Thome, Materials*, vol. III.

- HERBERT DE BOSHAM, *Vita S. Thome, PL* 190. *Materials*, vol. III.

- HUGUES LE POITEVIN, *Liber de libertate monasterii Vizeliacensis,* éd. Robert Burchard Constantin Huygens, *Monumenta Vizeliacensia, CC, cont. med.* 42.

- HUGUES DE SAINT-VICTOR, *De sacramentis, PL* 176. *De arca Noe mystica, PL* 176 ; *CC, cont. med.* 176. *Commentariorum libri in hierarchiam celestem sancti Dionysii Areopagitae, PL* 175.

- ISIDORE DE SEVILLE, *Etymologiarum libri XX, PL 82* ; Wallace Martin Lindsay, *Isidori Hispaliensis episcopi Etymologiarum sive Originum libri XX,* Oxford, Clarendon press, 1989-1991, 2 vol. *Differentiae, PL* 83.

- JEAN BELETH, *Rationale divinorum officiorum, PL* 202 ; *CC, cont. med.*, 41.

- JEAN DE CORNOUAILLES, *Eulogium ad Alexandrum III papam, PL* 199.

- JEAN DE SALISBURY, *Epistolae, Materials*, vol. V. *Vita S. Anselmi Cantuariensis archiepiscopi, PL* 199. *Metalogicon, PL* 199 ; *CC, cont. med.*, 98.

- JEROME, *Epistolae, PL* 22 ; Jérôme Labourt, *Correspondance,* Collection des universités de France, Paris, les Belles lettres, 1989, 197 p. *Breviarium in psalmos, PL* 26 ; *CC* 72. *De perpetua virginitate B. Mariae adversus Helvidium, PL* 23. *Commentarium in evangelium Matthaei, PL* 26 ; *CC* 77 ; Sources chrétiennes 242.

- ORDERIC VITAL, *Historia ecclesiastica,* éd. Auguste le Prévost, Paris, 1838-1855 ; Majorie Chibnall, *Ecclesiastical history*, Oxford, Clarendon press, 1969-1978, 6 vol.

- PASCHASE RADBERT, *Expositio in Matthaeum, PL* 120; *CC, cont. med.* 56.

- PHILIPPE DE HARVENGT, *De institutione clericorum, PL* 203. *Epistolae, PL* 203.

- PIERRE ABELARD, *Expositio symboli quod dicitur apostolorum, PL* 178. *Sermones, PL* 178.

- PIERRE DAMIEN, *De tempore celebrandi nuptias, PL* 145.

- PIERRE DE BLOIS, *Epistolae, PL* 207 ; Elizabeth Revell, *The later letters of Peter of Blois,* Oxford, Oxford University press, 1993, 384 p. *Canon episcopalis, id est tractatus de institutione episcopi, PL* 207. *Verbum abbreviatum, PL* 207.

- PIERRE DE CELLE, *Sermones, PL* 202.

- PIERRE LE MANGEUR, *Sermones, PL* 198.

- PIERRE LE VENERABLE, *Epistolae, PL* 189 ; Giles Constable, *The letters of Peter the Venerable,* Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1962.

- PIERRE LOMBARD, *Sententiarum libri quatuor, PL* 192 ; *Sententiae in IV libris dinstinctae,* Rome, Editiones s. Bonaventurae ad Claras Aquas, 1971-1981, 3 vol. *Commentarium in psalmos, PL* 191.

- QUINTILIEN, *De institutio oratoria,* Jean Cousin, *L'institution oratoire,* Collection des universités de France, Paris, Les Belles lettres, 1975-1980, 7 vol.

- RAOUL DE DICETO, *Abbreviationes chronicorum ;* William Stubbs, *The historical works of master Ralph de Diceto, dean of London,* Londres, 1876. *Rerum britannicarum medii aevi scriptores,* vol. 68, Londres, 1887.

- REGINON DE PRÜM, *De ecclesiasticis disciplinis, PL* 132.

- ROBERT DE TORIGNY, *Chronicae,* Léopold Delisle, *Chroniques de Robert de Torigny,* Rouen, A. le Brumant, 1872-1873, 369 p. ; *Rerum britannicarum,* 82 ; *MGH, script.* 6.

- ROGER DE WENDOVER, *Flores historiarum, Rerum britannicarum,* 84, vol. I ; John Allen Giles, *Roger of Wendover's Flowers of history,* Lampeter, Llanerch, 1993, 2 vol.

- RUPERT DE DEUTZ, *De vita vere apostolica, PL* 170.

- SIGEBERT DE GEMBLOUX, *Continuatio aquicinctina, PL* 160 ; *MGH, script.* 6.

- THOMAS BECKET, *Epistolae, Materials,* vol. VII.

- THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique,* Paris, Cerf, 1984-1986, 4 vol.

- WALAFRIS STRABON, *Expositio in quatuor evangelia, PL* 114.

- YVES DE CHARTRES, *Panormia, PL* 161.

Dictionnaires et ouvrages généraux

- CEILLIER (Dom Rémy), *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques qui contient leur vie, la catalogue, la critique des différentes éditions de leurs ouvrages,* 16 tomes, Paris, L. Vivès, 1858-1869.

- FAVIER (Jean), *Dictionnaire de la France médiévale,* Paris, Fayard, 1993, 982 p.

- SCHNEYER (Joannes-Baptist), *Repertorium der lateinischen sermones des Mittelalters für die zeit von 1150-1350,* Munster, Aschendorff, 1969-1990, 11 tomes.

- *Dictionnaire de biographie française,* sous la direction de Jules Balteau, Marius Barroux, Michel Prévost..., Paris, Letouzé et Ané, 1933-..., 18 tomes.

- *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques,* commencé sous la direction de Mgr Alfred Baudrillard, Paris, Letouzé et Ané, 1912-2002, 28 tomes.

- *Dictionnaire de théologie catholique,* sous la direction de A. Vacant et E. Mangenot, puis E. Amman, Paris, Letouzé & Ané, 1930-1950, 15 tomes.

- *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Age,* éd. revue et mise à jour sous la direction de Geneviève Hasenohr et Michel Zink, Paris, Fayard, 1992, 1506 p.

- *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa...,* Paris, 1715-1865, 16 tomes.

- *Histoire du Christianisme,* sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Charles et Luce Pietri, André Vauchez et Marc Vénard, Paris, Desclée, 2000, 13 tomes.

- *Histoire littéraire de la France,* entreprise par les religieux bénédictins de la congrégations de Saint-Maur et poursuivie par les membres de l'Institut, Paris , Victor Palmé, 1865-…, Nendeln, Klaus reprint, 1980, 41 tomes.

- *Vies des saints et bienheureux selon l'ordre du calendrier avec l'historique des fêtes,* par les religieux bénédictins de Paris, Paris, Letouzey et Ané, 1935-1956, 12 vol.

Monographies

- AMT (Emilie), *The accession of Henry II in England, Royal government restored, 1149-1159,* Woodbridge, Boydell Press, 1993, 232 p.

- ARNOUX (Mathieu), *Des clercs au service de la réforme : études et documents sur les chanoines réguliers de la province de Rouen,* Bibliotheca victorina, XI, Turnhout, Brepols, 2000, 404 p.

- AVRIL (Joseph), *Les conciles de la province de Tours (XIII^e^-XV^e^ siècle),* Paris, éd. CNRS, 1988, 504 p.

- AUBÉ (Pierre), *Thomas Becket,* Paris, Fayard, 1988, 360 p.

- AUBERT (Marcel), *Cathédrales et trésors gothiques de France,* Paris, Arthaud, 1958, 482 p.

- BALDWIN (John), *The language of sex : five voices from Northern France around 1200,* Chicago, University of Chicago Press, 1994, 331 p.

- BALDWIN (John), *The scolastic culture of the Middle Age, 1000-1300,* Lexington, D. C. Heath and Co., 1971, 125 p.

- BALDWIN (Marshall W.), *Alexander III and the twelfth century,* Glen Rock, Newman Press, 1968.

- BARLOW (Frank), *The feudal kingdom of England, 1042-1216,* New York, Longman, 1992, 478 p.

- BARLOW (Frank), *Thomas Becket,* Berkeley, University of California Press, 1990, 334 p.

- BATAILLON (Louis-Jacques), *La prédication au XIII^e^ siècle en France et en Italie : études et documents.* Aldershot, Variorum, 1993, 337 p.

- BERIOU (Nicole), *L'avènement des maîtres de la Parole : La prédication à Paris au XIII^e^ siècle,* Paris, Etudes augustiniennes, 1998, 2 vol., 954 p.

- BLOCH (Marc), *Les rois thaumaturges, étude sur la caractère surnaturel attribué à la puissance royale, particulièrement en France et en Angleterre,* Strasbourg, Istra, 1924, 542 p.

- BOHMER (Heinrich), *Kirche und staat in England und in der Normandie im XI. und XII. Jahrhundert, Eine historische studie,* Leipzig, Dieterich, 1899, repr. 1968, 498 p.

- BONNARD (Dom Fourier), *Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris,* 2 vol., Paris, A. Savaètes, 1905.

- BOUARD (Michel de), *Histoire de la Normandie,* Toulouse, Edouard Privat, 1970, 543 p.

- BOUCHARD (Constance Brittain), *Spirituality and administration : the role of the bishop in twelfth-century Auxerre,* Cambridge, Mass., The medieval Academy of America, 1979, 144 p.

- BOUSSARD (Jacques), *Le comté d'Anjou sous Henri II Plantagenêt et ses fils,* Paris, H. Champion, 1938, 255 p.

- BOUSSARD (Jacques), *Le gouvernement d'Henri II Plantagenêt,* Paris, D'Argences, 1956, 687 p.

- BREARD (Charles), *L'abbaye Notre-Dame de Grestain : de l'ordre de saint Benoît à l'ancien diocèse de Lisieux,* Rouen, A. Lestringant, 1904, 435 p.

- BROOKE (Christopher), *The medieval idea of marriage*, Oxford, Oxford University Press, 1991, 326 p.

- CHARLAND (Thomas-Marie), *Artes praedicandi,contribution à l'histoire de la rhétorique au Moyen Age,* Paris, Institut d'études médiévales d'Ottowa, 1936.

- CHARTROU (Josèphe), *L'Anjou de 1109 à 1151. Foulques de Jérusalem et Geoffroy Plantagenêt,* Paris, PUF, 1928, 444 p.

- CHATILLON (Jean), *Le mouvement canonial au Moyen Age: réforme de l'Eglise, spiritualité et culture,* Bibliotheca victorina : Subsidia ad historiam canonicorum regularium investigandam, 3, Paris, Turnhout, Brepols, 1992, 488 p.

- CHATILLON (Jean), *Théologie, spiritualité et métaphysique dans l'œuvre d'Achard de Saint-Victor,* Paris, Jean Vrin, 356 p.

- CHAUOU (Amaury), *L'idéologie Plantagenêt, Royauté arthurienne et monarchie politique dans l'espace Plantagenêt (XII^e^-XIII^e^ siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, 324 p.

- CHELINI (Jean), *Histoire religieuse de l'Occident médiéval,* Paris, Hachette, 1991, 661 p.

- CLARK (Albert Curtis), *The cursus in medieval and vulgar latin*, Oxford, Clarendon Press, 1910, 32 p.

- CLARK (William Watson), *The cathedral of Saint-Pierre at Lisieux and the beginning of norman gothic architecture*, Ann Arbor, University Microfilms, 1970.

- CONSTABLE (Giles), *Letters and letter collections*, T.S 17, Turnhout, éditions Brepols, 1976, 65 p.

- CONTAMINE (Philippe), *L'économie médiévale,* Paris, Armand Colin, 1993, 447 p.

- DAUVILLIER (Jean), *Le mariage dans le droit de l'Eglise depuis le Décret de Gratien (1140) jusqu'à la mort de Clément V (1314),* Paris, Libr. du recueil Sirey, 1933, 519 p.

- DESHAYES (Noël), *Mémoires pour servir à l'histoire des évêques de Lisieux,* Lisieux, 1754, repr. dans FORMEVILLE (Henri de), *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, 2 vol., Lisieux, Emile Piel, 1873.

- DETERVILLE (Philippe), *Lisieux*, Condé-sur-Noireau, éd. Charles Corlet, 1981, 63 p.

- DUBOIS (Louis-Marie), *Histoire de Lisieux : ville, diocèse et arrondissement*, Lisieux: Durand, 1845, repr. Bruxelles, éditions Culture et Civilisation, 1977, 2 vol., 478 et 491 p.

- DUBY (Georges), *Le chevalier, la femme et le prêtre, le mariage dans la France médiévale*, Paris, Hachette, 1981, 311 p.

- DUMONTIER, Michel, *L'empire des Plantagenêts, Aliénor d'Aquitaine et son temps,* Paris, Copernic, 1980, 160 p.

- DUVAL, Georges, *Lisieux : la cathédrale Saint-Pierre*, Ph. D. diss., Concours d'architecte des Monuments Historiques, 1956.

- ENGELHARD, Charles, *Essay sur Lisieux pendant le Haut Moyen Age, comment la cité s'est constituée en deux paroisses,* Caen, H. Delesques, 1914, 37 p.

- EYNDE (Damien van den), *La définition des sacrements pendant la première période de la théologie scolastique (1050-1240)*, Paris, 1950.

- FAWTIER (Robert), *Les Capétiens et la France, leur rôle dans sa construction*, Paris, PUF, 1942, 224 p.

- FOREVILLE (Raymonde), *L'Eglise et la royauté en Angleterre sous Henri II Plantagenêt,* Paris, Bloud &Gay, 1943, 611 p.

- FOREVILLE (Raymonde) & ROUSSET (Jean), *Du premier concile de Latran à l'avènement d'Innocent III et la papauté et l'ordre temporel de 1154 à 1189,* dans *Histoire de l'Eglise,* t. 9, vol. 2, éd. Augustin Fliche & Victor Martin, Paris, Bloud & Gay, 1953.

- FOREVILLE (Raymonde), *Thomas Becket dans la tradition historique et hagiographique*, Londres: Variorum reprints, 1981, 348 p.

- GAUDEMET (Jean), *Le mariage en Occident, les mœurs et le droit,* Paris, Cerf, 1987, 520 p.

- GAUDEMET (Jean), *Les élections dans l'Eglise latine, des origines au XVI^e siècle,* Paris, F. Lanore, 1979, 423 p.

- GHELLINCK (Joseph de), *L'essor de la littérature latine au XII^e siècle*, Paris, Desclée de Brouwer, 1946, 2 vol.

- GOFF (Jacques le), *La naissance du Purgatoire,* Paris, Gallimard, 1991, 509 p.

- GOFF (Jacques le), *Les intellectuels au Moyen Age*, Paris, Seuil, 1955, 224 p.

- GOSSELIN (Jean-Edme-Auguste), *Pouvoir du pape au Moyen Age ou recherches historiques sur l'origine de la souveraineté temporelle du Saint-Siège,* Paris, Périsse frères, 1845, 799 p.

- GRIFFE (Elie), Les débuts de l'aventure cathare en Languedoc, 1140-1190, Paris : Letouzey et Ané, 1969, 224 p.

- GRUCHY (William Laurence de), *Les coutumes de Normandie*, Jersey, Le Feuvre, 1881.

- GUYOTJEANNIN (Olivier), *Episcopus et comes. Affirmation et déclin de la seigneurie épiscopale au Nord du royaume de France (début X^e-XIII^e siècle)*, Genève, Droz, 1987, 392 p.

- HARDY (Victor), *La cathédrale Saint-Pierre de Lisieux*, Paris, Frazer Soye, 1918, 327 p.

- HASKINS (Charles Homer), *The Normans in European History,* Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1927, 258 p.

- HASKINS (Charles Homer), *Norman Institutions,* Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1918, 378 p.

- HASKINS (Charles Homer), *The Renaissance of the 12th Century,* New York, Meridian Books, 1962.

- HEFELE (Charles-Joseph), *Histoire des conciles, d'après les documents originaux,* éd. Dom Henri Leclercq, vol. 5, t. 2, Paris : Letouzey et Anè, 1913.

- HERVAL (René), *Origines chrétiennes de la II^e Lyonnaise gallo-romaine à la Normandie ducale (IV^e-XI^e siècle),* Rouen, H. Maugard & Cie, 1966, 157 p.

- IMBART DE LA TOUR (Pierre), *Les élections épiscopales dans la deuxième moitié du XII^e siècle,* Paris, Hachette, 1890.

- IOGNAT-PRAT (Dominique), PALAZZO (Eric), RUSSO (Daniel), *Le culte de la Vierge dans la société médiévale,* Paris, Beauchesne, 1996, 623 p.

- JACQUELINE (Mgr Bernard), *Episcopat et papauté chez Bernard de Clairvaux,* Paris, H. Champion, 567 p.

- JANSSEN (Wilhelm), *Die päpstlichen Legaten in Frankreich. Vom Schisma Anaclet II bis zum Tode Celestins III (1130-1198),* Cologne, Böhlau, 1961, 206 p.

- LAMY (Marielle), *L'Immaculée Conception : étapes et enjeux d'une controverse au Moyen Age (XII^e-XV^e siècle),* Paris, études augustiniennes, 2000, 676 p.

- LASSERRE (Pierre), « Un conflit religieux au XII^e siècle : Abélard contre saint Bernard. » Paris, L'Artisan du livre, 1929, 205 p.

- LEFEBVRE-TEILLARD (Anne), *Introduction historique au droit des personnes et de la famille,* Paris, PUF, 1996, 475 p.

- LEMARIGNIER (Jean-François), *Etude sur les privilèges d'exemption et de juridiction ecclésiastique des abbayes normandes depuis les origines jusqu'en 1140,* Paris, A. Picard, 1937, 331 p.

- LONGERE (Jean), *La prédication médiévale,* Paris, études augustiniennes, 1983, 300 p.

- LONGERE (Jean), *La Vierge dans la tradition cistercienne.* Communications présentées à la 54^e Session de la Société française d'études mariales, abbaye Notre-Dame d'Orval, 1998, Paris, Médiaspaul, 1999, 348 p.

- MARI (Martine), *Les écoles de Chartres, centre culturel pour l'Europe, X^e- XII^e siècle,* Chartres, CDDP, 70 p.

- MARKALE (Jean), *La vie, la légende, l'influence d'Aliénor d'Aquitaine, reine de France, puis d'Angleterre,* Paris, Payot, 1979, 242 p.

- MARTIN (Hervé), *Le métier de prédicateur à la fin du Moyen Age,* Paris, Cerf, 1988, 720 p.

- MARTIN (Hervé), *Mentalités médiévales, X^e- XV^e siècle,* Paris, PUF, 512 p.

- MATHAN (Gérard) *Le mariage des Chrétiens,* Bibliothèque d'histoire du Christianisme, 31, Paris, Desclée, 1993, 2 tomes, t. 1 : « Des origines au concile de Trente », 381 p.

- MAUREY D'ORVILLE (Pierre-Claude), *Recherches historiques sur la ville, les évêques et le diocèse de Séez*, Sées, P. Brée, 1829, 415 p.

- MAYER (Hans Eberhard), *The crusades,* Oxford, Oxford University press, 1972, 340 p.

- MOREY (Dom Adrian), *Gilbert Foliot and his letters,* Cambridge, Cambridge University Press, 1965, 312 p.

- MULLER (Harald), *Päpstliche delegationsgerichtsbarkeit in der Normandie (12 und frühes 13 Jahrundert),* Etudes et documents pour servir à une Gallia Pontificia édités par l'Institut historique allemand et l'Ecole nationale des Chartes, Bonn, Bouvier Verlag, 1997, 503 p.

- NEVEUX (François), *Bayeux et Lisieux, villes épiscopales de Normandie à la fin du Moyen Age,* Caen, Le Lys, 1996, 703 p.

- NEVEUX (François), *La Normandie, des ducs aux rois, X^e^-XII^e^ siècle,* Rennes, éd. Ouest-France, 661 p.

- NEWMAN (Charlotte), *The Anglo-Norman Nobility in the Reign of Henry I, The Second Generation,* Philadelphie, Univ. Of Pennsylvania Press, 1988, 243 p.

- NOYON (Augustin), *Les origines de la fête de l'Immaculée Conception en Occident (X^e^, XI^e^ et XII^e^ siècles),* Paris, J. Dumoulin, 1904, 31 p.

- ODOLANT-DESNOS (Pierre-Joseph), *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs, précédés d'une dissertation sur les peuples qui ont habité anciennement le duché d'Alençon et le comté du Perche, et sur l'état ancien de ces pays,* Alençon, J. –Z Malassis le Jeune, 1787, 2 vol.

- PACAUT (Marcel), *Alexandre III, étude sur la conception du pouvoir pontifical dans sa pensée et dans son œuvre,* Paris, Jean Vrin, 1956, 416 p.

- PACAUT (Marcel), *Frédéric Barberousse,* Paris, Fayard, 1990, 278 p.

- PACAUT (Marcel), *Louis VII et les élections épiscopales dans le royaume de France,* Paris : Jean Vrin, 1957, 163 p.

- PAUL (Jacques), *Histoire intellectuelle de l'Occident médiéval,* Paris, Armand Colin, 1998, 423 p.

- PAUL (Jacques), *L'Eglise et la culture en Occident, IX^e^- XII^e^ siècle,* Paris, PUF, 2 tomes.

- PERNOUD (Régine), *Aliénor d'Aquitaine,* Paris, A. Michel, 1978, 304 p.
- PERNOUD (Régine), *Les croisades,* Paris, Hachette, 1959, 318 p.
- PETIT-DUTAILLIS (Charles), *La monarchie féodale en France et en Angleterre,* Paris, Albin Michel, 1971, 476 p.
- POGGIOLI (Peter), *From Politician to Prelate : Walter of Coutances, archbischop of Rouen, 1184-1207,* Ann Arbor, Mich., University Microfilms, 1984.
- POIREL (Dominique), *Hugues de Saint-Victor*, Paris : éd. du Cerf, 1998, 163 p.
- PRENTOUT (Henri), *Les états provinciaux de Normandie,* Caen, Lanier, 1924, 432 p.
- RAMSAY (James), *The Angevine Empire, or the three reigns of Henry II, Richard I, and John (1154-1216),* Londres, Swan Sonnenschein, 1903, 556 p.
- REU (Martine de), *La Parole du Seigneur. Moines et chanoines médiévaux prêchant l'Ascension et le Royaume des Cieux,* Rome, Institut historique belge, 1996, 420 p.
- RIBEMONT (Jacques), *La renaissance du XII^e^ siècle et l'encyclopédisme,* Paris, H. Champion, 2002, 217 p.
- ROLAND (Emmanuel), *Les chanoines et les élections épiscopales du XI^e^ au XIV^e^ siècle,* Aurillac, Impr. Moderne, 1909, 250 p.
- SASSIER (Yves), *Louis VII,* Paris, Fayard, 1991, 496 p.
- SCHRIBER (Carolyn Poling), *The dilemma of Arnulf of Lisieux: new ideas versus old ideals*, Bloomington, Indiana University Press, 1990, 183 p.
- SOMERVILLE (Robert), *Pope Alexander III and the council of Tours, 1163, a study of ecclesiastical poliics and institutions in the XIIth century*, Berkeley, University of California Press, 1977, 110 p.
- SPEAR (David Scott), *The norman episcopate under Henry I, king of England and duke of Normandy (1106-1135),* Ann Arbor, University Microfilms, 1982.
- TREMBLAY (Pierre), PARE (Gérard), BRUNET (Adrien), *La renaissance du XII^e^ siècle et l'enseignement,* Paris, J. Vrin, 1933, 324 p.
- TÜRK (Egbert), *Nugae curialium : Le règne d'Henri II Plantagenêt (1145-1189) et l'éthique politique,* Hautes Etudes Médiévales et Modernes, 28, Genève, Droz, 1977, 233 p.
- VALIN (Lucien), Lucien, *Le duc de Normandie et sa cour, 912-1204, Etudes d'histoire juridique*, Paris, L. Larose, 1910, 291 p.

- VASSEUR (Charles), *Etudes historiques et archéologiques sur la cathédrale de Lisieux* (extrait du *Bull. de la soc. Des ant. De Norm.),* Caen, Le Blanc-Hardel, 1881.

- VAUCHEZ (André), *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Age,* Rome, Ecole française de Rome, 1988, 771 p.

- VAUCHEZ (André), *La spiritualité du Moyen Age occidental, VIII^e^- XIII^e^ siècle,* Paris, Seuil, 1994, 212 p.

- VERGER (Jacques), *La renaissance du XII^e^ siècle,* Paris, Cerf, 1996, 144 p.

- WARREN (W. L.), *The governance of Norman and Angevin England, 1086-1272,* Stanford Stanford Univ. Press., 1987, 235 p.

- ZEIMENTZ (Hans), *Ehe nach der Lehre der Frühscholastik: eine moralgeschichtliche Untersuchung zur Anthropologie und Theologie der Ehe in der Schule Anselm von Laon und Willelm von Champeaux, bei Hugo von St-Viktor, Walter von Mortagne und Petrus Lombardus,* Düsseldorf, Patmos-Verlag, 1973, 304 p.

Articles

- ARNOUX (Mathieu), « Paysans et seigneurs dans le duché de Normandie : quelques témoignages de chroniqueurs (*X^e^- XII^e^* siècle) », *Villages et villageois au Moyen Age,* 1992, p. 35-60.

- AURELL (Martin), « La cour Plantagenêt (1154-1204) : entourage savoir et civilité », *La cour Plantagenêt (1154-1204),* 2000, p. 9-46.

- BALDWIN (John), « Consent and the marital debt : five discourses in Northern France around 1200 », *Consent and coercion to sex and marriage in ancient and medieval societies,* 1993, p. 257-270.

- BALDWIN (John), « Philippe Augustus and the Norman Church », *French historical studies,* vol. 6, 1 (1969), p. 1-30.

- BARLOW (Franck), « The English, Norman, and French councils called to deal with the papal Schism of 1159 », *English Historical Review,* 51 (avril 1936), p. 264-268.

- BATAILLON (Louis-Jacques), « Approaches to the study of medieval sermons », *Leeds studies in English,* 11 (1980), p. 19-35.

- BATAILLON (Louis-Jacques), « Les instruments de travail des prédicateurs au XIII^e^ siècle », *Culture et travail intellectuel dans l'Occident médiéval, Colloques, 1960-1980,* 1981, p. 197-209.

- BATANY (Jean), « Un exilé agressif du XII^e^ siècle: Thomas Becket », *Expériences limites de l'épistolaire : lettres d'exil, d'enfermement, de folie*, 1993, p. 13-22.

- BATES (David), « Notes sur l'aristocratie normande : Hugues, évêque de Bayeux (1011-1049) », *Annales de Normandie,* 23 (1973), p. 7-21.

- BAUTIER (Robert-Henri), « Paris au temps d'Abélard », *Abélard et son temps, Colloque, Nantes 1979,* 1981, p. 21-77.

- BEAUCHET (Ludovic), « Origine de la juridiction ecclésiastique et son développement en France jusqu'au XII^e^ siècle », *Nouvelle Revue Historique de Droit Français et Etranger,* 7 (1883), p. 387-477, 503-536.

- BECQUET (Dom Jean), « La réforme des chapitres cathédraux en France aux XI^e^-XII^e^ siècles », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris, 1977, p. 31-41.

- BENJAMIN (Richard), « The Angevin Empire », *History today,* 26 (février 1986), p. 17-22.

- BERIOU (Nicole), « La prédication synodale au XIII^e^ siècle d'après l'exemple cambraisien », *Le clerc séculier au Moyen Age,* 1993, p. 229-247.

- BERLIOZ (Jacques), « La mémoire du prédicateur. Recherches sur la mémorisation des récits exemplaires (XII^e^- XV^e^ siècle) », *Temps, Mémoire, Tradition au Moyen Age, 13^e^ congrès de la société des historiens médiévistes, Aix-en-Provence, 1982,* 1983, p. 157-183.

- BOUARD (Michel de), « De la Neustrie carolingienne à la Normandie féodale : continuité ou discontinuité ? », *Bulletin of the Institute of historical research,* vol. 28, 77 (1955), p. 1-14.

- BOUSSARD (Jacques), « Hypothèses sur la formation des bourgs et des communes en Normandie », *Annales de Normandie,* 1958, a. 8, 4, p. 423-440.

- BOUSSARD (Jacques), « Trois actes d'Henri II Plantagenêt relatifs à ses possessions françaises », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* 118 (1961), p. 51-57.

- BRADBURY (Jim), « Battles in England and Normandy, 1066-1154 », *Proceedings of the 6^th^ Battle conference on Anglo-Norman Studies,* 1983-1984, p. 1-12.

- CHAPLAIS (Pierre), « Henry II's reissue of the canons of the council of Lillebonne of Whitsun 1180 (25 february 1162) », *Journal of the Society of Archivists,* t. 4, 8 (1973), p. 627-632.

- CHATILLON (Jean), « L'école de Saint-Victor : Guillaume, Hugues, Richard et les autres », *Communio,* Paris, 1981, t. 6, n. 5, p. 63-76.

- CHATILLON (Jean), « Les écoles de Chartres et de Saint-Victor », *La suola nell'Occidente latino, 19^a^ Settimana di Studio del Centro italiano di Studi sull' alto Medioevo, Spolète, 1971,* 1972, t. 2 p. 795-839 et 853-857.

- CHENU (Dominique), « Découverte de la nature et philosophie de l'homme à l'Ecole de Chartres au XII^e siècle », *Cahiers d'histoire mondiale,* 1954, vol. 2, 2, p. 313-327.

- CHIBNALL (Marjorie), « L'avènement d'Henri II Plantagenêt », *Henri II Plantagenêt et son temps. Cahier de civilisation médiévale,* X^e- XII^e *siècle,* 145-146 (1994), p. 41-48.

- CLARK (William), « The Central Portal of Saint-Pierre at Lisieux: A lost monument of Twelfth-century gothic sculpture », *Gesta,* 11 (1972), p. 46-58.

- CONSTABLE (Giles), « The second crusade as seen by contemporaries », *Traditio,* 1954, vol. 9, p. 231-279.

- COTTIN (Michel), « Origine des charités normandes : Le rôle des charitons » *Bulletin de la société historique de Lisieux,* 30 (1961), p. 49-51.

- CROZET (René), « L'épiscopat de France et l'ordre de Citeaux au XII^e siècle », *Cahiers de civilisation médiévale,* X^e-XII^e *siècle,* vol. 18, 71-72 (1975), p. 263-273.

- DEGROULT (Michel), « La Normandie canoniale », *Le courier de Mondaye,* 62 (1960), p. 1-22.

- DESSI (Rosa-Maria) & LAUWERS (Michel), « *Praedicatores* et prophètes », dans *La parole du prédicateur, V^e-XV^e siècle,* études réunies par Rosa-Maria Dessi et Michel Lauwers, Collection du centre d'études médiévales de Nice, vol. 1, Nice, 1997, p. 9-19.

- DORTEL-CLAUDOT (Michel), « Le prêtre et le mariage : évolution de la législation canonique des origines au XII^e siècle », *Mélange Pierre Andrieu-Guitrancourt, Année canonique,* 17 (1973), p. 319-344.

- DOUGLAS (David), « The Norman episcopate before the Norman conquest », *Cambridge historical journal,* 1957, vol. 13, 2, p. 101-115.

- DUVAL (Georges), « La cathédrale Saint-Pierre de Lisieux », *Art de Basse-Normandie,* 89-91 (Hiver 1984-1985), p. 98-110.

- ERLANDE-BRANDENBURG (Alain), « La cathédrale de Lisieux, les campagnes de construction », *Congrès archéologiques du Bessin et pays d'Auge,* Paris, 1978, p. 154-175.

- EYNDE (Damien van den), « Essai sur la succession et la date des écrits de Hugues de Saint-Victor », *Spicilegium pontificii athenai antoniani,* 13, Rome, 1960, p. 95.

- FALKENSTEIN (Ludwig), « Alexandre III und der Streit um die Doppelwahl in Châlons-sur-Marne (1162-1164) », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters,* 2 (1976), p. 444-494.

- FOREVILLE (Raymonde), « La presse conciliaire et l'information sur les conciles médiévaux (1119-1215) », *Revue d'histoire du droit,* 1967, sér. 4, a. 45, p. 715-716.

- FOREVILLE (Raymonde), « Royaumes métropolitains et conciles provinciaux : France Grande-Bretagne, péninsule ibérique », *Le istituzioni ecclesiastiche della Societas christiana, 5ª Settimana di Studio, Mendola, 1971*, 1974, p. 271-313.

- FOREVILLE (Raymonde), « Le culte de saint Thomas Becket en Normandie. Enquête sur les sanctuaires anciennement placés sous le vocable du martyr de Canterbury », *Thomas Becket, Actes du colloque international de Sédières, août 1973*, Paris : Beauchesne, 1975, p. 163-187.

- FOREVILLE (Raymonde), « Thomas Becket et la France capétienne », *Studies in medieval history presented to R. Allen Brown*, Woodbridge, The Boydel Press, 1989, p. 117-127.

- FOURNEE (Jean), « Aspects historiques du culte et de l'iconographie de la sainte Vierge en Normandie », *Etudes normandes*, 1988, a. 37, n. 4, p. 5-24.

- FOURNEE (Jean), « Le renouveau canonial en Normandie au XII^e^ siècle », *Actes du 115^e^ congrès national des Sociétés savantes*, Avignon, 1990. *Section d'histoire médiévale et de philologie*, 1991, p. 27-38.

- FOURNEE (Jean), « Les survivances carolingiennes en Normandie au XI^e^ siècle : rupture et continuité ? », *Histoire médiévale et archéologie*, n. 3, Nanteuil-le-Haudoin, 1991, p. 101-108.

- FOURNEE (Jean), « Notes sur le culte populaire et l'iconographie de saint Evroult », *L'art de Basse Normandie*, 41 (1966), p. 18-23.

- GAUDEMET (Jean), « A propos de l'épiscopat médiéval (XII^e^- XIII^e^ siècles) », *De Iure Canonico Medii Aevi. Festschrift für Rudolf Weigand*, 1996, p. 149-172.

- GAZZANIGA (Jean-Louis), « L'appel *omisso medio* au pape et l'autorité pontificale au Moyen Age », *Revue historique de droit français et étranger*, Paris, 1982, a. 60, n. 3, p. 395-414.

- GRABOÏS (Arieb), « Les séjours des papes en France au XII^e^ siècle, et leurs rapports avec le développement de la fiscalité pontificale », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 49 (1963), p. 5-18.

- GREENWAY (Diana), « The influence of the norman cathedrals on the secular cathedrals in England in the anglo-norman period, 1066-1204 », *Chapitres et cathédrales en Normandie*, 1997, p. 273-282.

- GUILLEMAIN (Bernard), « L'action pastorale des évêques en France aux XI^e^ et XII^e^ siècles », *Le istituzioni ecclesiastiche della Societas christiana dei secoli XI-XII, 6ª settimana, Milan, 1974*, 1977, p. 117-135.

- GUILLEMAIN (Bernard), « L'épiscopat français à Latran III », *Le troisième concile de Latran* (1179), *Table ronde, Paris 1980*, 1982, p. 23-31.

- GUYOTJEANNIN (Olivier), « La seigneurie épiscopale dans le royaume de France (XIIe-XIIIe siècles) », *Chiesa e mondo feudale nei secoli XII-XIII*, p. 155-188.

- HASKINS (Charles Homer), « The government of Normandy under Henry II », *American Historical Review*, vol. 20, 1 (octobre 1914), p. 24-42 ; vol. 20, 2 (janvier 1915), p. 277-291.

- HEBERT (Michel), « Les assemblées représentatives de la France médiévale : quelques remarques sur les sources », *Parliaments, Estates and representation*, 16 (1996), p. 17-30.

- HENRY (Jacques), « A Honfleur, en la fête aux Normands, le culte de l'Immaculée Conception en Normandie et son iconographie », *Le Pays d'Auge,* a. 14, 9 (1964), p. 24-26 et 10, p. 11-14.

- HENRY (Jacques), « Un mariage princier à Lisieux au XII^e^ siècle », *Pays d'Auge,* 1982, a. 32, n. 4, p. 13-19.

- HUARD (Georges), « La cathédrale Saint-Pierre de Lisieux aux XI^e^ et XII^e^ siècles », *Etudes Lexoviennes*, 2 (1919), p. 1-36.

- JACQUELINE (Mgr Bernard), « Les paroisses rurales en Normandie au Moyen Age », *Les communautés rurales, 20^e^ congrès de la société Jean Bodin, Varsovie, 1976*, 1984, t. 4, p. 211-226.

- JEUDY (Colette), « Du nouveau sur la prédication médiévale », *Revue des études augustiniennes*, t. 20, 1-2 (1974), p. 197-202.

- KING (Edmond), « King Stephen and the Anglo-Norman Aristocracy », *History*, 59 (juin 1974), p. 180-194.

- KUTTNER (Stephan), Stephan, « Anglo-Normans Canonists of the Twelfth Century: An Introductory Study », *Traditio*, 7 (1949-1951), p. 279-358.

- LALLY (John-Edward), « Secular Patronage at the Court of Henry II », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, 49 (1976), p. 159-184.

- LAMAU (Marie-Louise), « L'homme à l'image de Dieu chez les théologiens et les spirituels du XII^e^ siècle », *Mélange de sciences religieuses*, Lille, 1991, t. 48, n. 4, p. 203-214.

- LANGLOIS (Charles-Victor), « Formulaires de lettres du XII^e^, du XIII^e^ et du XIV^e^ siècles », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, 34 (1891).

- LECLERCQ (Jean), « Grandeur et misère de la dévotion mariale au Moyen Age », *La Maison-Dieu,* 38 (1954), p. 122-135.

- LECLERCQ (Jean), « La spiritualité des chanoines réguliers », *Vita commune del clero,* 1962, t. 1, p. 117-141.

- LODDE (Françoise), « Histoire d'un chapitre régulier au Moyen Age : celui du diocèse de Sées », *Chapitres et cathédrales en Normandie*, 1997, p. 241-251.

- LONGERE (Jean), « Pauvreté et richesse chez quelques prédicateurs dans la seconde moitié du XII^e siècle », *Etudes sur l'Histoire de la pauvreté,* t. 1 (1974), p. 255-273.

- MC DEVITT (Augustine), « The Episcopate as an order and sacrament on the eve of the high scholastic period », *Franciscan studies,* vol. 20, 1-2 (1960), p. 96-148.

- MUESSIG (Carolyn), « Sermon, preacher and society in the middle ages », *Journal of medieval history,* vol. 28, n. 1 (2002), p. 73-91.

- MUSSET (Lucien), « Autour du pouvoir ducal normand, X^e-XII^e siècle », *Annales de Normandie,* 17, Caen, 1985, p. 129-148.

- MUSSET (Lucien), « La participation des Normands aux croisades », *Association des amis du vieux Fécamp et du pays de Caux*, 1968, p. 57-73.

- MUSSET (Lucien), « Les contacts entre l'Eglise normande et l'Eglise d'Angleterre de 911 à 1066 », *Les mutations socioculturelles au tournant des* XI^e- XII^e *siècles, colloque du Bec-Hellouin, 1982*, 1984, p. 67-84.

- MUSSET (Lucien), « Les évêques normands envisagés dans le cadre européens (X^e- XII^e siècle) », *Les évêques normands du XI^e siècle,* 1995, p. 53-65.

- MUSSET (Lucien), « Les premiers temps de l'abbaye de Montivilliers (VII^e-XII^e siècle) », dans *Montivilliers, histoire d'une ville et de son abbaye, 950^e anniversaire*, sous la direction de Lucien Lefèbvre, Montivilliers, AMPAC, 1985, 115 p.

- MUSSET (Lucien), « Les translations de reliques en Normandie (IX^e- XII^e siècle) », *Les saints dans la Normandie médiévale,* 2000, p. 109-133.

- NEVEUX (François), « Lisieux au Moyen Age », *Art de Basse-Normandie,* 89-91 (Hiver 1984-1985), p. 32-47.

- NEVEUX (François), « Trois villes épiscopales de Normandie du XIII^e au XV^e siècle : esquisse d'une étude comparative », *Recueil d'études en hommage à Lucien Musset.* Caen, Musée de Normandie, 1990, p. 361-369.

- PACAUT (Marcel), « Sur quelques données du droit matrimonial dans la seconde moitié du XII^e siècle », *Histoire et société. Mélanges offerts à Georges Duby*, 1992, t. 1, p. 31-41.

- PELLERIN (Henri), « Les difficultés d'un évêque de Lisieux à l'époque mérovingienne », *Le pays d'Auge,* a. 18, 3 (1968), p. 13-16.

- PELLERIN (Henri), « Saint Bernard et le pays lexovien : Ses rapports avec Arnoul, évêque de Lisieux », *Le Pays d'Auge,* avril 1965, p. 3-19.

- PEUCHMAURD (Michel), « Le prêtre ministre de la parole dans la théologie du XII^e^ siècle (canonistes, moines et chanoines) », *Recherches de théologie ancienne et médiévale,* 29 (1962), p. 55-76.

- PONTAL (Odette), « L'épiscopat anglo-normand à l'époque de saint Anselme », *Mémoires de l'académie nationale des arts, sciences et belles-lettres de Caen,* 25 (1987), p. 11-27.

- PONTAL (Odette), « Les Evêques normands », *Cahiers de la Civilisation Médiévale : X^e^- XII^e^ siècle,* 29 (Janvier-Juin 1986), p. 129-137.

- POOLE (Reginald), « Henry II, duke of Normandy », *English history review,* 27, t. 42, p. 569-572.

- PRYOR (John), « Stephen of Blois : sensitive new-age crusader or victim of history », *The journal of Sydney University Arts Association,* 1998, vol. 20, p. 26-74.

- ROWE (John), « The origins ofthe second crusade: pope Eugenius III, Bernard of Clairvaux and Louis VII of France », *The second crusade and the Cistercians,* 1992.

- ROUSE (Richard), « *Statim invenire :* schools preachers and new attitudes to the page », *Renaissance and renewal in the XIIth Century, Conference, Harvard University, 1977,* 1982, p. 201-205.

- SAUVAGE (René-Norbert), « Fragments d'un catulaire de Saint-Pierre de Lisieux », *Etudes Lexoviennes,* 3 (1928), p. 3-31.

- SPEAR (David), « Les archidiacres de Rouen au cours de la période ducale », *Annales de Normandie,* 1984, a. 34, n. 1, p. 15-50.

- SPEAR (David), « The Norman Empire and the Secular Clergy, 1066-1204 », *Journal of British Studies,* 21 (1982), p. 1-10.

- THOUZELLIER (Charles), « Hérésie et croisade au XII^e^ siècle », *Revue d'histoire ecclésiastique,* 1954, t. 49, 4, p. 855-872.

- TOXE (Philippe), « La *copula carnalis* chez les canonistes médiévaux », *Mariage et sexualité au Moyen Age. Accord ou crise ?,* 2000, p. 123-133.

- TROUT (John), « Preaching by the laity in the twelfth century », *To R. H. Siebert, Studies on medieval Culture,* t. 4, n. 1 (1973), p. 92-108.

- YVER (Jean), « Le développement du pouvoir ducal en Normandie de l'avènement de Guillaume le Conquérant à la mort d'Henri I^er^ (1035-1135) », *Atti del convegno internazionale di Studi Ruggeriani,* Palerme, 1955, p. 183-204.

- YVER (Jean), « Le droit romain en Normandie avant 1500 », *Annales de Normandie,* 4 (1976), p. 319-320.

Index des noms de personnes

ABELARD, Pierre (1079-1142), théologien : 4, 94, 109, 110.
ACHARD DE SAINT-VICTOR († 1171), abbé de Saint-Victor, évêque d'Avranches : 36-38, 214.
ACHERY, Luc d' (1609-1685), bénédictin, bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés, éditeur d'un sermon d'Arnoul : 204, 207.
ADELE DE CHAMPAGNE († 1206), reine de France, épouse de Louis VII (1160) : 74.
ADRIEN IV, pape (1154-1159) : 37, 40, 41, 72.
AGATHE (sainte), martyre de Sicile (250): 145-146.
ALAIN DE LILLE (1114-1203), recteur de l'Université de Paris : 113.
ALBERT, cardinal-prêtre de Saint-Laurent-in-Lucina, légat du pape : 59.
ALCUIN (730-804), théologien, conseiller de Charlemagne : 107.
ALEXANDRE III, pape (1159-1181) : 4, 14, 40-44, 49, 52-58, 65, 66, 72-82, 87-98, 104, 149, 156, 161, 179-181, 190.
ALEXANDRE VI, pape (1492-1503) : 92.
ALIENOR D'AQUITAINE (1122-1204), duchesse d'Aquitaine, épouse de Louis VII (1137) puis de Henri II (1152) : 33, 60.
ANACLET II (Pierre Pierléon), antipape (1130-1138) : 4, 11, 19, 42, 44, 70, 120.
ANDRE (saint), apôtre et martyr : 145, 186.
ANSELME DU BEC (1033-1109), prieur du Bec-Hellouin, archevêque de Cantorbéry : 5, 91-97, 154, 170, 202, 208, 212, 213, 216, 224, 231.
ARNAUD DE BONNEVAL († 1162), abbé de l'abbaye bénédictine de Bonneval : 17, 71.
ARNOUL DE NEUVILLE (1107-1184), archidiacre de Sées, évêque de Lisieux : 3-7, 11-75, 81-98, 104-228, 249-262.
AUGUSTIN D'HIPPONE (354-430), Père de l'Eglise : 26, 106, 108, 197, 202, 207, 225, 259.
BANDINUS, neveu d'Alexandre III : 40.
BARLOW, Franck (né en 1911), professeur d'histoire, éditeur des lettres d'Arnoul : 6, 12, 118, 225, 259.
BARTHELEMY D'EXETER, évêque d'Exeter (1161-1184) : 63.
BAUDOUIN, évêque de Noyon (1167-1185) : 250, 310, 311.
BERNARD, cardinal-évêque de Porto (1159-1176) : 79.
BERNARD DE CLAIRVAUX (1090-1153), abbé cistercien de Clairvaux : 5, 6, 19, 21, 23, 29, 37, 44, 62, 96, 109, 115, 154, 178, 181, 202, 206, 209, 267.
BOSON, cardinal sous Alexandre III, auteur d'une partie de l'*Historia pontificalis* : 76-79, 87.
BURCHARD DE WORMS (970-1025), canoniste : 218.
CECILE, sainte, martyre ainsi que ses compagnons, Valérien et Tiburce : 146, 220-223.
CELESTIN II, pape (1143-1144) : 259, 308.
CESAIRE D'ARLES (469-542), moine de Lérins, évêque d'Arles (503) : 106.
CICERON (106-43 AC), auteur latin : 19, 133, 134, 141, 207.
CONSTANCE DE CASTILLE († 1160), épouse de Louis VII : 74.
EADMER, écrivain, hagiographe d'Anselme du Bec : 91.
EBERHARD, archevêque de Salzbourg (1147-1164) : 73.
EDOUARD LE CONFESSEUR (1003-1066), roi d'Angleterre (1042-1066), restaurateur de la monarchie : 91.
ETIENNE, saint, premier martyr : 145, 146, 186.
ETIENNE DE BLOIS, roi d'Angleterre (1135-1154), 21-23, 34, 52.
ETIENNE DE ROUEN († 1168), écrivain, poète : 44, 81, 82, 98, 125.
EUGENE III, pape (1145-1153) : 30, 62, 64.
EUSTACHE DE BLOIS († 1153), fils d'Etienne de Blois : 34.
FREDERIC I^{er} BARBEROUSSE, empereur (1155-1190) : 4, 11, 41, 44, 70, 72, 73, 75, 98, 120, 156, 165, 175, 190, 201.
FROGER DE SEES, évêque de Sées (1157-1184) : 37, 38.

GAUTIER DE COUTANCES († 1207), vice-chancelier d'Henri II (1173), évêque de Lincoln (1183), archevêque de Rouen (1184) : 61, 64-67.
GAUTIER DE MORTAGNE († 1174), écolâtre, évêque de Laon : 18.
GEOFFROY D'AUXERRE (1125-1188), moine cistercien, théologien, abbé d'Hautecombe : 95, 96.
GEOFFROY DE LANGRES, évêque de Langres (1140-1164) : 30, 31.
GEOFFROY DE LEVES, évêque de Chartres (1116-1149) : 17, 19.
GEOFFROY PLANTAGENET (1113-1151), comte d'Anjou et de Maine, duc de Normandie, père d'Henri II : 21-24, 29-33.
GEOFFROY PLANTAGENET (†1187), fils d'Henri II, duc de Bretagne : 60.
GERARD DE BLAVE, évêque d'Angoulême (1101-1136), partisan d'Anaclet II : 19, 42, 120.
GERARD DE SEES, évêque de Sées (1144-1157) : 28, 29, 36.
GILBERT FOLIOT, évêque de Londres (1163-1188) : 55, 58, 97.
GILDUIN DE SAINT-VICTOR, abbé de Saint-Victor, 28.
GILES, John-Allen (1808-1884), historien, éditeur des œuvres d'Arnoul : 125, 204, 267, 268.
GILLES DE PERCHE (†1179), archidiacre de Rouen, évêque de d'Evreux (1170) : 116-118, 121, 124, 125, 150, 204, 250.
GRATIEN, sous-diacre de l'Eglise romaine : 55.
GRATIEN (fin XI^e^- début XII^e^ siècle), canoniste, compilateur du *Decretum* : 108, 112, 176, 218, 219.
GREGOIRE LE GRAND, pape (535-604) : 106, 107, 112.
GUERIN, prieur de Saint-Victor, prieur du chapitre de Sées : 28, 69.
GUERNES DE PONT-SAINTE-MAXENCE, écrivain, auteur d'une vie de saint Thomas de Cantorbéry : 54.
GUILLAUME, cardinal-évêque d'Albano (1154-1178) : 79.
GUILLAUME AUX-BLANCHES-MAINS (1135-1202), fils du comte de Blois-Champagne, archevêque de Lyon, évêque de Chartres, archevêque de Sens puis de Reims (1176), légat du pape : 17, 95.
GUILLAUME DE CANTORBERY, auteur d'une hagiographie de Thomas Becket : 79, 309, 310.
GUILLAUME DE CHAMPEAUX (†1122), théologien à Sainte-Geneviève puis Saint-Victor, évêque de Châlons-en-Champagne (1113) : 4.
GUILLAUME DE NEUFBOURG, chroniqueur : 87.
GUILLAUME DE PAVIE, cardinal-prêtre de Saint-Pierre-aux-Liens, légat du pape : 43, 81.
GUILLAUME FITZ-RALPH, sénéchal de Normandie (1178) : 64, 65.
GUILLAUME FITZ-STEPHEN, auteur d'une hagiographie de Thomas Becket : 117.
GUILLAUME LE CONQUERANT (1027-1087), duc de Normandie et roi d'Angleterre (1066) : 13.
GUILLAUME LE ROUX, fils de Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre (1066) : 91.
GUILLOT, Jacques (XVI^e^ siècle), humaniste, destinataire de l'édition des œuvres d'Arnoul de Mignault : 267.
HAMON, prêtre concubinaire de Lisieux : 49.
HARDOUIN DE NEUVILLE, chevalier, père d'Arnoul : 13.
HENRI I^er^ BEAUCLERC (1068-1135), roi d'Angleterre (1100), duc de Normandie (1106) : 13, 14, 21-23, 28, 37, 52, 91, 149.
HENRI II PLANTAGENET (1133-1189), duc de Normandie (1150), comte d'Anjou (1151), duc d'Aquitaine (1152), roi d'Angleterre (1154) : 4, 6, 27, 32-34, 37-40, 43, 51-62, 65, 68, 70, 74-81, 91, 97, 117, 118, 149, 171, 310.
HENRI LE JEUNE (1155-1183), fils d'Henri II, roi d'Angleterre (1170) : 56, 58, 60, 61, 74.
HENRI I^er^ LE LIBERAL († 1181), comte de Champagne : 75
HENRI DE BELLEME, seigneur normand : 13, 14.
HENRI DE PISE, cardinal-prêtre de Saint-Nérée et Saint-Achille : 43, 81, 117.
HENRI DE SULLY, abbé de Fécamp (1140-1189) : 48.

HENRI DE WINCHESTER, évêque de Winchester : 116.
HERBERT, évêque de Lisieux (1022-1049) : 307.
HERBERT (1139-1178), abbé de Grestain : 49.
HERBERT DE BOSHAM, auteur d'une biographie de Thomas Becket : 97.
HILAIRE, évêque de Chichester (1147-1169) : 39.
HUBERT, chanoine de Lisieux : 66.
HUGUES D'AMIENS, archevêque de Rouen (1130-1164) : 27, 28, 43, 81, 117.
HUGUES D'EU, évêque de Lisieux (1050-1077) : 307.
HUGUES III DE MONTHLERY (†1164), abbé de Cluny : 82, 98.
HUGUES DE NONANT, neveu d'Arnoul, archidiacre de Lisieux, évêque de Liechfield (1188-1198) : 14, 64, 66, 68.
HUGUES DE SAINT-VICTOR (†1141), théologien, écolâtre de Saint-Victor : 18, 93, 181, 197, 199, 213, 219.
HUGUES LE POITEVIN, moine, chroniqueur : 76, 78.
HUMBALD, cardinal-évêque d'Ostie (1159-1181) : 79.
IGNACE D'ANTIOCHE, évêque martyr en 90 : 221.
INNOCENT II, pape (1130-1143) : 19.
ISIDORE DE SEVILLE (560-636), philosophe, évêque de Séville : 141.
JEAN, doyen du chapitre de Lisieux : 46.
JEAN DE CORNOUAILLES, écrivain, auteur de l'*eulogium ad Alexandrum papam* : 94.
JEAN DE MONTLAUR, évêque de Maguelonne (1159-1190) : 91.
JEAN DE NEUVILLE, oncle d'Arnoul, évêque de Lisieux (1107-1141) : 13-15, 23, 28, 34.
JEAN DE NEUVILLE, frère d'Arnoul, évêque de Sées (1124-1144) : 14, 15, 17, 18, 27, 28, 36, 37, 47, 308.
JEAN DE SALISBURY, écrivain, secrétaire de l'archevêque de Cantorbéry, évêque de Chartres (1176) : 6, 11, 30, 31, 41, 91, 110.
JEAN DE SENLIS, évêque de Paris : 28.
JEAN SANS-TERRE (1167-1216), fils de Henri II, roi d'Angleterre (1199) : 60.
JEROME, saint (345-420), auteur de la Vulgate, Père de l'Eglise : 220, 267.
JOSCELIN DE BAILLEUL, évêque de Salisbury (1142-1184) : 58.
JOSEPH, saint, époux de la Vierge Marie : 205, 220-223.
JOSSE, archevêque de Tours (1157-1174) : 77.
JOURDAIN DU HOMMET, évêque de Lisieux (1202-1218) : 315.
JUDA, apôtre qui trahit le Christ : 146.
LAURENT, saint, martyr : 145, 146, 186.
LOUIS VI, roi de France (1108-1137) : 28.
LOUIS VII, roi de France (1137-1180) : 30-33, 60, 61, 73-77, 80, 308.
MANASSES DE GARLANDE, évêque d'Orléans (1146-1185) : 73.
MANUEL COMMENE, empereur de Constantinople (1143-1180) : 30.
MARGUERITE DE FRANCE, fille de Louis VII, épouse de Henri le Jeune (1160) : 74.
MARIE, mère du Seigneur : 47, 113, 135, 187, 201, 205-222, 251, 262, 264.
MATHILDE (1102-1167), épouse de l'empereur (1114), puis de Geoffroy Plantagenêt (1128) : 21, 22, 32-34.
MIGNAULT, Claude (1536-1606), jurisconsulte, éditeur des œuvres d'Arnoul : 125, 266.
NICOLAS DE MONT-ROUEN, moine : 54.
NORMAN LE DOYEN, grand-père d'Arnoul : 13.
ORDERIC VITAL, moine de Saint-Evroult, chroniqueur : 307, 314.
PAUL, saint, apôtre des nations : 105, 145, 156, 157, 166, 168, 183, 186.
PIERRE, saint, prince des apôtres : 112, 145, 168.
PIERRE BERANGER, disciple et défenseur d'Abélard : 109, 110.
PIERRE DAMIEN (1007-1072), cardinal-évêque d'Ostie, docteur de l'Eglise : 221.
PIERRE DE BLOIS (1135-1200), homme de lettres, théologien, archidiacre de Londres : 64, 71, 175, 178, 208, 210.
PIERRE DE PAVIE († 1182), cardinal-prêtre de Saint-Chrysogone, évêque de Meaux (1170, archevêque de Bourges (1180), légat du pape : 251.
PIERRE LE CHANTRE († 1197), théologien, chantre du chapitre cathédral de Paris : 112, 210.

PIERRE LE VENERABLE (1094-1156), abbé de Cluny : 22, 23.
PIERRE LOMBARD (1100-1160), théologien, auteur des *Sentences* : 5, 47, 93-95, 181, 219, 221.
PHILIPPE DE HARCOURT, évêque de Bayeux (1142-1164) : 47, 51, 176.
PHILIPPE DE HARVENGT (1100-1183), abbé de Bonne-Espérance : 119.
PHILIPPE DE L'AUMONE, abbé de l'Aumône, près de Chartres, prieur de Clairvaux : 17.
QUINTILIEN (I^er^ siècle), rhéteur, auteur de l'*institutio oratoria* : 119.
RAINALD DE DASSEL, chancelier de l'empereur Frédéric, archevêque de Cologne (1182-1191) : 76, 82, 98.
RAOUL DE DICETO, archidiacre de Londres : 78.
RAOUL DE VARNEVILLE, chancelier de Henri II, évêque de Lisieux (1182-1191) : 67, 69, 71.
REGINALD FITZ-JOSCELIN, évêque de Bath (1174-1191) : 58.
RICHARD D'ILCHESTER, évêque de Winchester (1174-1188) : 58, 62, 68, 251, 263.
ROBERT DE BLANGIS, abbé de Saint-Evroult (1159) : 47, 50.
ROBERT DE CHESNEY, évêque de Lincoln (1148-1168) : 33, 78.
ROBERT DE TORIGNY († 1086), abbé du Mont-saint-Michel, chroniqueur : 307.
ROBERT WARELWAST, évêque d'Exeter (1155-1160) : 63.
ROGER DE PONT-L'EVEQUE, archevêque d'York (1154-1181) : 43, 58, 78, 80, 81.
ROSCELIN (1050-1120), théologien : 213.
ROTROU DE ROUEN, archevêque de Rouen : 65.
RUPERT DE DEUTZ († 1127), écrivain, abbé de Tuy : 109.
SEVINUS, abbé cistercien de la Cour-Dieu : 60.
SIDOINE APOLLINAIRE (430-487), homme de lettres, comte, préfet de Rome (468) : 6, 267.
SIGEBERT DE GEMBLOUX (1030-1112), chroniqueur, moine bénédictin : 88.
SUGER (1081-1161), abbé de Saint-Denis, conseiller de Louis VI puis Louis VII : 30, 32, 33, 311.
SULPICE SEVERE (360-420), historien latin : 6, 267.
SYLVESTRE, neveu d'Arnoul, trésorier du diocèse de Lisieux : 14, 64, 66.
THEOBALDUS, premier évêque de Lisieux : 25.
THEODUIN, cardinal-évêque de Porto (1178-1186) : 59, 77.
THIBAUT II-IV († 1152), comte de Blois et de Champagne, frère d'Etienne de Blois : 21.
THIBAUT V († 1191), comte de Blois : 17, 60.
THIERRY D'ALSACE († 1168), comte de Flandres : 31, 80.
THOMAS BECKET (1120-1170), conseiller de Henri II, chancelier d'Angleterre (1154), archevêque de Cantorbéry (1162) : 5, 6, 11, 36, 50-59, 70, 76, 77, 79-81, 91, 92, 97, 149, 310.
ULGER D'ANGERS, évêque d'Angers (1125-1149) : 22, 23.
VICTOR IV (Octavien de Monticelli), antipape (1159-1164) : 4, 41-43, 72, 73, 75, 88, 97, 98, 120, 121, 156.
VINCENT, saint, martyr : 145, 146.
VIVIEN, archidiacre d'Orvieto, légat du pape : 55.
YVES DE CHARTRES (1040-1116) : 218.

Index des noms de lieux

ACRE (auj. Akko, Israël), port du Proche-Orient : 31.
ANGLETERRE : 3, 5, 13, 14, 16, 21, 22, 32, 34-36, 39, 41, 42, 49, 52, 56-58, 61, 63, 73, 74, 77, 83, 91, 92, 97, 311.
AQUITAINE : 35.
AUGE : archidiaconé du diocèse de Lisieux : 25.
AVRANCHES (Manche, ch.- l. ar.), diocèse normand : 26, 57, 59.
BATTLE (Sussex), abbaye bénédictine, fondée par Guillaume le Conquérant : 39.
BAYEUX (Calvados, ch.-l. ar.), diocèse normand : 25, 35.
BEAULIEU (Eure-et-Loir, comm. Chartres), prieuré cluniste et léproserie : 35.
BEAUMONT, doyenné du diocèse de Lisieux : 25.
BEAUVAIS (Oise, préfecture), diocèse de la province de Reims : 73.
BELLEME (Orne), seigneurie mouvant du comté de Chartres, appartenant aux seigneurs de Domfront et d'Alençon : 14.
BERNAY (Eure-et-Loir, ch.-l. ar.), abbaye bénédictine du diocèse de Lisieux : 25, 49.
BEUVRON, doyenné du diocèse de Lisieux : 25.
BOLOGNE (Emilie-Romagne), cité italienne connue pour son enseignement du droit : 18, 218.
BONNEVAL (Eure-et-Loir, chef-lieu cant.) ; abbaye bénédictine du diocèse de Chartres : 116.
BOSHAM (Sussex), chapellenie du diocèse d'Exeter : 34, 63.
BOURGES (Cher, préfecture), archevêché, primatie d'Aquitaine : 76.
BOURGOGNE : 65, 73.
BRETAGNE : 60.
CAEN (Calvados, préfecture) : 51, 307.
CANTORBERY (Kent), archevêché, primatie d'Angleterre : 56, 57, 76, 78, 92, 97.
CHARTRES (Eure-et-Loir), évêché de la province de Sens : 17, 18, 22, 35, 47, 76, 311.
CHATEAUNEUF, bourg près de Tours, sous la domination du roi de France : 77.
CHINON (Indre-et-Loire, ch.-l. ar.) : 73.
CLAIRVAUX (Aube, comm. Ville-sous-la-Ferté) : monastère cistercien fondé en 1115, dont saint Bernard fut abbé : 55.
CLARENDON (Wiltshire), lieu où se tint le concile de 1164 ayant donné les constitutions : 39, 52, 57.
CORMEILLES (Eure, ch.-l. cant.), abbaye bénédictine du diocèse de Lisieux : 25, 49.
COUCY-SUR-LOIRE, lieu de l'entrevue entre les rois de France et d'Angleterre avant le concile de Tours : 76.
COUTANCES (Manche, ch.-l. ar.), diocèse normand : 26.
DAMAS (Syrie) : 31.
FECAMP (Seine-Maritime, ch.-l. cant.), abbaye bénédictine du diocèse de Rouen :25, 48.
FONTENAY (Calvados, cant. Bourguébus, comm. Saint-André-de-Fontenay), abbaye bénédictine du diocèse de Bayeux : 35.
FRANCE : 3, 13, 21, 31, 32, 42, 60, 73, 74, 90, 91, 95, 311.
FRETEVAL (Loir-et-Cher, cant. Morée) : 55, 56.
GACE, archidiaconé et doyenné du diocèse de Lisieux : 25, 66, 69.
GISORS (Eure, ch.-l. cant.) : 61.
GRESTAIN (Eure, cant. Beuzeville), abbaye bénédictine du diocèse de Lisieux : 25, 310.
HYTHE (Kent), domaine appartenant à l'archevêque de Cantorbéry : 97.
IRLANDE : 40.
LAON (Aisne, préfécture) : 18, 216, 320.
LATRAN (Rome), résidence papale où se tinrent d'importants conciles : 13, 22, 32, 42, 62, 65, 79, 81, 82, 88, 90, 97, 98, 117.
LIEUVIN, archidiaconé du diocèse de Lisieux : 25.
LILLEBONNE (Seine-Maritime, ch.-l. cant.), lieu du concile de 1080 : 15.
LISIEUX (Calvados, ch.-l. ar.), 5, 15-17, 21, 23, 25-33, 46-51, 61, 64, 70, 71, 196, 305-316.
LIVERAT, doyenné du diocèse de Lisieux : 25.
LOMBERS (Tarn, cant. Réalmont), lieu du concile de 1165 : 89.
LONDRES (Angleterre) : 42, 74, 89, 90, 97.

L'AUMONE (Loir-et-Cher, cant. Ouzouer, comm. La Colombe), abbaye cistercienne du diocèse de Chartres : 60.
LA COUR-DIEU (Loiret, cant. Neuville-aux-Bois, comm. Ingrannes) : 60.
MESNIL-MAUGER, doyenné du diocèse de Lisieux : 25.
MONTIVILLIERS (Seine-Maritime, ch.-l. cant.), abbaye bénédictine du diocèse de Rouen : 48, 50.
MORTEMER (Eure, cant. Lyons-la-Forêt, comm.Lisors), abbaye bénédictine puis cistercienne du diocèse de Rouen : 35, 63, 113, 204, 250.
MOYAUX, doyenné du diocèse de Lisieux : 25.
NEUFMARCHE (Seine-Maritime, cant. Gournay-en-Bray) : 74.
NONANT (Calvados, cant. Bayeux) : 34.
NORMANDIE : 5, 13-16, 21-27, 33-35, 42, 60, 61, 64, 65, 77, 91, 171, 173, 312, 314.
NORTHAMPTON (Northamptonshire), lieu du concile de 1164 : 52.
ORBEC, doyenné du diocèse de Lisieux : 25.
PARIS : 17-19, 28, 33, 68, 76, 96, 112, 113, 202, 311, 312, 315.
PAVIE (Lombardie) : 73.
POITIERS (Vienne, préfecture) : 40, 58.
PONT-AUDEMER, archidiaconé du diocèse de Lisieux : 25.
PONTIGNY (Yonne, cant. Ligny-le-Châtel), abbaye cistercienne du diocèse d'Auxerre : 54.
PREAUX (Eure, cant. Pont-Audemer), abbaye bénédictine du diocèse de Lisieux : 25.
REIMS (Marne, ch.-l. ar.) : 76, 89, 90.
ROCHESTER (Kent), château appartenant à l'archevêque de Cantorbéry : 97.
ROUEN (Seine-Maritime, préfecture) : 15, 16, 25, 27, 35, 49, 61, 63, 307.
ROME : 5, 6, 18, 19, 24, 30, 37, 39-41, 52, 54, 91, 93, 105, 163, 308.
SAINT-CANDE-LE-VIEUX, enclave du diocèse de Lisieux dans le diocèse de Rouen : 25.
SAINT-DESIR-DE-LISIEUX, abbaye de bénédictines sise dans les faubourgs de la ville, appelée aussi Notre-Dame-du-Pré : 25.
SAINT-EVROUL-D'OUCHE (Orne, cant. La-Ferté-Fresnel), abbaye bénédictine du diocèse de Lisieux : 25, 40, 177.
SAINT-JEAN-DE-LOSNE (Côte-d'Or, ch.-l. cant.) : 75, 76.
SAINT-VICTOR, abbaye des chanoines réguliers de Saint-Victor à Paris, chef d'ordre : 18, 37, 47, 66, 68, 69, 202, 214, 216, 249, 310.
SAINTE-BARBE-EN-AUGE (Calvados, cant. Mézidon), prieuré augustin du diocèse de Lisieux, 26, 28, 48.
SAINTES (Charentes-Maritimes, ch.-l. ar.) : 35.
SALTWOOD (Kent), terres appartenant à l'archevêché de Cantorbéry : 97.
SEES (Orne, ch.-l. ar.), évêché normand : 5, 13, 17-20, 25, 27, 29, 36, 37.
SENS (Yonne, ch.-l. ar.), résidence d'exil d'Alexandre III en France : 56, 76, 109.
TERRE SAINTE : 5, 30.
TOUQUES, doyenné du diocèse de Lisieux : 25, 34.
TOULOUSE (Haute-Garonne, préfecture) : 51, 74, 88.
TOURS (Indre-et-Loire, préfecture), archevêché , lieu de réunion du concile de 1163 : 4, 6, 43, 44, 46, 72, 76, 77, 78, 81, 82, 88-98, 119, 138, 149, 154, 161, 170-172, 181, 204, 205, 225, 226, 232, 255, 261.
VAISON (Vaucluse, ch.-l. cant.), lieu de réunion du concile de 529.
VASOUY, paroisse du diocèse de Lisieux : 48.
VEXIN, comté situé de part et d'autre de l'Epte : 74.
VEZELAY (Yonne, ch.-l. cant.), lieu de prédication de la deuxième croisade : 30, 54.
VIMONTIER, doyenné du diocèse de Lisieux : 25.
WESTMINSTER (Middlesex), abbaye bénédictine, résidence royale : 92.
WINCHESTER, lieu de l'assemblée de 1155 : 40.

YORK (Yorkshire), archidiocèse anglais, deuxième en dignité après Cantorbéry : 63, 78.

Table des matières

Introduction ……..…..3

Liste des abréviations…….……8

1ère partie : Introduction générale……..……....10

Vie d'Arnoul de Lisieux…….……11

Introduction……..……..…….……11

I. *Les origines d'Arnoul*…….……13

A. La famille…….……13

B. Le duché de Normandie…….……....15

II. La formation et les débuts d'Arnoul……...17

A. Les études…….……...17

B. La première production littéraire……...……19

III. Un chemin chaotique vers l'épiscopat……..….21

A. Maison de Blois et maison d'Anjou……...……21

B. L'élection…….……....23

IV. Les premières années de l'épiscopat……..25

A. Le siège de Lisieux…….……..…25

B. La succession de Sées…….…….…….27

C. La croisade…….…….……..…30

V. *Les débuts d'un* curialis……..32

A. L'allégeance aux Plantagenêts…….……..…32

B. Arnoul, conseiller d'Henri Plantagenêt……...…33

C. L'élection de Froger de Sées…….……36

VI. Le défenseur de l'unité et des libertés de l'Eglise……..39

A. Les relations entre Arnoul et la papauté……..…39

B. Le schisme et le choix entre deux papes……...…41

C. Le concile de Tours……...……43

VII. L'évêque en son diocèse……....46

A. Un évêque spirituel…….……..…46

B. L'évêque et les réguliers…….……..…47

VIII. L'affaire Thomas Becket……..51

A. L'entente entre deux Normands…….……...….51

B. La crise…….……...….52

C. La réconciliation…….……..54

D. Le drame et le concordat…….……..56

IX. La chute……...……60

A. Une compromission ? …….…….…….60

B. Espoirs déçus de réconciliation……..……62

C. Les premières marques de la disgrâce et le désespoir……...……63

D. Les complots…….……...64

X. Le Victorin……..……68

Epilogue……70

Le concile de Tours : contexte de la prédication d'Arnoul……..……..…72

I. Les prodromes du concile……...……72

II. Le concile……...76

A. Les invitations à Tours…….……76

B. La participation…….……....78

C. Le déroulement…….……....80

III. Les textes du concile……...82

A. Les canons…….……...83

B. Les actes…….……91

C. Un autre sermon ? ……..…….….95

Conclusion : Les conséquences du concile……..……96

Table des matières du premier tome……..…….100

2e partie : Commentaire……..……103

Commentaire historique, stylistique et doctrinal……..……..…104

Introduction : La prédication……104

I. Historique de la prédication…….104

A. Une nécessité évangélique…….……..104

B. La prédication durant le haut Moyen Age…….……106

II. La prédication contemporaine d'Arnoul……..108

A. Réflexion des contemporains sur la prédication…….……109

B. La prédication à travers le droit canonique……....110

C. Définition et contestation devant le manque de ferveur des prélats…….……112

D. Terminologie…….……114

Chapitre I : Le prologue……..…..116

I. Le contexte de la transmission des écrits d'Arnoul……116

A. L'homme de lettres……..116

B. La publication de ses œuvres……117

C. Le problème des sermons écrits……..119

II. Etude du texte de la préface……120

A. Un discours simple……122

B. Un discours rapide et percutant……123

C. Un discours émouvant……124

Conclusion……125

Chapitre II : Le plan et le style des sermons du concile et du synode……...126

I. Le plan……..126

II. Le style……132

A. La construction des phrase……132

B. Le rythme et la sonorité dans la phrase……136

Conclusion……139

III. Les procédés du prédicateur……139

A. Le désir d'être clair……...139

B. L'explicitation des mots……141

C. Les caractéristiques propres au sermon……142

D. L'illustration des sermons……144

Conclusion……148

Chapitre III : Unité et liberté de l'Eglise……149

Introduction……....149

I. L'exposé de la situation……150

II. Les vérités de foi……...151

A. L'Eglise est née du sacrifice du Christ……..…151

B. La communauté des fidèles…….……153

C. La communion des saints…….……154

Conclusion…….……..155

III. Les exhortations concrètes……...…155

A. L'indulgence et la patience…….…….……155

B. Les conseils pour la victoire…….……157

Conclusion…….……..159

Chapitre IV : L'ecclésiologie……..…161

Introduction……161

I. L'Eglise dans l'histoire du salut……..162

A. L'Eglise née du sang du Christ…….…….……...162

B. L'Eglise, nouveau peuple de Dieu…….…..…..163

II. L'Eglise comme épouse du Christ……164

A. Des liens indestructibles…….……164

B. La relation d'amour…….……166

III. L'Eglise et le Royaume…….167

A. L'élue…….……...167

B. Les trois statuts de l'Eglise …….……...169

Conclusion……..…170

Chapitre V : L'épiscopat……...……171

Introduction……171

I. Les évêques : princes sacrés……...….172

A. L'onction sacrée…….……....172

B. Les honneurs et les dignités liés à la fonction épiscopale……173

II. Les protecteurs et les pasteurs du peuple chrétien…….…… 174

A. Les évêques contre les menaces du pouvoir séculier……..175

B. Les évêques pasteurs…….……..176

III. Les évêques et l'esprit de pauvreté……...177

A. La trop grande importance des richesses……..….177

B. L'appel à la redistribution des richesses……....179

Conclusion …….……180

Chapitre VI : La théologie…….181

Introduction ……...181

I. L'importance du Christ homme…….……...182

A. L'Incarnation : Dieu venu dans le monde……..…182

B. La croix et le sang du rachat…….……...…185

II. La perspective du Salut……188

A. Le rôle de l'homme dans son salut : La pratique des vertus……188

B. Le jugement…….……...…191

C. Le Royaume de Dieu…….……..194

III. Les sacrements…….197

A. Le baptême…….……..198

B. L'ordre …….……200

C. La mariage…….……201

Conclusion …….202

Chapitre VII : Le sermon de l'Annonciation……...204

Introduction……....204

A. Date de ce sermon et contexte de sa composition……..…204

B. Style et particularités…….……..205

I. La mère de Dieu……...206

A. Immaculée Conception ? …….……...206

B. La fécondité et la virginité de Marie…….……209

II. L'incarnation……212

A. L'incarnation, œuvre de toute la Trinité……....212

B. Essences et personne du Christ…….……....214

III. Le mariage……216

A. Consentement ou consommation ? …….…….217

B. Exemples de mariages sans consommation……...……220

Conclusion…….…….224

Chapitre VIII : Le sermon d'ouverture du Carême…….. …225

Introduction……....225

I. Un Dieu miséricordieux……...226

II. Les bienfaits de la miséricorde……228

III. La morale du corps……...…231

Conclusion ……233

Commentaire codicologique……..……..234

I. Liste des manuscrits…….234

II. Présentation des manuscrits …….……...234

A. Bibliographie…….…….235

B. Notices sommaires…….…….……236

III. Analyse codicologique……..249

A. Les deux éditions…….……..…….249

B. Les groupes et articulations des manuscrits……...……252

C. Les éditions imprimées des œuvres d'Arnoul……266

IV. Le stemma codicum…….…….268

V. Les principes d'édition…….270

3e partie : Edition……...….272

Annexes…….303

I. Chronologie d'Arnoul……..……304

II. La cathédrale de Lisieux……..306

III. Résumé des lettres……..…..320

Bibliographie……...…….340

Index……359

Table des matières……...……362